



# L'Européanisation de la compétition électorale en France, en Allemagne et au Royaume Uni (1986 2009)

Isabelle Guinaudeau

## ► To cite this version:

Isabelle Guinaudeau. L'Européanisation de la compétition électorale en France, en Allemagne et au Royaume Uni (1986 2009). Science politique. Université de Bordeaux; Sciences Po Bordeaux; Centre Émile Durkheim (UMR 5116), 2011. Français. <tel-01138782>

**HAL Id: tel-01138782**

**<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01138782>**

Submitted on 2 Apr 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITÉ DE BORDEAUX**

SCIENCES PO BORDEAUX

ECOLE DOCTORALE DE SCIENCE POLITIQUE DE BORDEAUX – E.D. 208

Centre Émile Durkheim – Science politique et sociologie comparatives

(UMR 5116 du CNRS)

**L'EUROPÉANISATION DE LA COMPÉTITION ÉLECTORALE  
EN FRANCE, EN ALLEMAGNE ET AU ROYAUME-UNI (1986-2009)**

**Thèse pour le Doctorat en Science politique**

Sous la direction de M. Vincent Hoffmann-Martinot

présentée et soutenue publiquement par

**Isabelle GUINAUDEAU**

le 29 novembre 2011

*Membres du jury :*

**M. Frank BAUMGARTNER**, Professeur, Université de Caroline du Nord, Chapel Hill

**M. Olivier COSTA**, Chargé de recherche CNRS, CED – Sciences Po Bordeaux

**M. Oscar GABRIEL**, Professeur, Université de Stuttgart ; rapporteur

**M. Vincent HOFFMANN-MARTINOT**, Professeur, Sciences Po Bordeaux ; directeur de thèse

**M. Antoine ROGER**, Professeur, Sciences Po Bordeaux

**Mme Sabine SAURUGGER**, Professeur, Sciences Po Grenoble ; rapporteur



## RÉSUMÉ

---

### **L'européanisation de la compétition électorale en France, en Allemagne et au Royaume-Uni (1986-2009)**

Depuis le milieu des années 1980, la construction européenne est entrée dans une phase d'accélération qui voit l'affirmation de l'Union européenne comme un espace de décision politique à part entière, dont les prérogatives et les interventions deviennent toujours plus palpables au niveau domestique. Cette thèse explore les conséquences de ce processus sur la compétition électorale. Le questionnement de la distinction populaire entre effets « directs » et « indirects » nourrit une réflexion sur les mécanismes par lesquels les partis sont affectés et nous conduit à conceptualiser l'intégration européenne comme une altération de l'environnement et de la structure d'opportunités des partis, à travers l'européanisation des politiques publiques et la mise sur agenda de nouveaux enjeux. Cette perspective permet à la fois de mieux intégrer dans l'étude des partis le tournant interactionniste des recherches sur l'européanisation, et d'enrichir l'analyse en l'inscrivant dans des cadres théoriques depuis longtemps éprouvés pour étudier les partis et la compétition politique. L'européanisation de la compétition électorale en France, en Allemagne et au Royaume-Uni entre 1986 et 2009 est étudiée au prisme des opportunités et des contraintes découlant de l'intégration, puis des réponses apportées par les acteurs partisans à différents niveaux. Notre enquête s'appuie pour cela sur l'analyse d'un vaste corpus de documents, de données et de littérature, notamment sur la couverture médiatique des questions européennes, les orientations européennes discernables dans l'opinion publique des trois pays, l'européanisation des politiques publiques, les discours tenus lors des congrès des partis sociaux-démocrates et les programmes électoraux des différents partis. Nous observons une européanisation différenciée, mais significative, de la structure d'opportunités des partis. En raison des résistances déployées par les acteurs partisans qui dominent la compétition inter- et intra-partisane, cette tendance n'affecte les dynamiques de compétition électorale qu'à la marge.

Mots-clés : européanisation, compétition partisane, compétition électorale, mise sur agenda, comparaison, France, Allemagne, Royaume-Uni

### **Europeanisation of party competition in France, in Germany and in the United-Kingdom (1986-2009)**

Since the mid 1980s, European integration has entered in a phase of acceleration which leads the European Union to establish itself as a full-fledged political space whose prerogatives and interventions become more and more palpable at the domestic level. This thesis explores the consequences of this process on party competition. The questioning of the popular distinction between « direct » and « indirect » effects nourishes a reflection about the mechanisms by which parties are affected and leads us to conceptualize European integration as an alteration of parties' environment and structure of opportunities, through the europeanisation of public policies and the agenda-setting of new issues. This perspective allows both to better integrate in the study of parties the « interactionist » turn of research on europeanisation and to enrich the analysis by anchoring it within ordinary frameworks of parties and electoral competition. The europeanisation of party competition in France, Germany and the United-Kingdom between 1986 and 2009 is studied from the perspective of opportunities and constraints generated by European integration and, then, from the perspective of partisan actors' responses at several levels. Our inquiry relies on the analysis of a vast corpus of documents, data and literature, notably on the media coverage of European issues, European orientations in the public opinion of the three countries, europeanization of public policies, discourses held at the congresses of social-democratic parties and electoral manifestos of the different parties. We observe a differentiated, but significant, europeanisation of parties' structure of opportunities. Due to the resistances of the actors who dominate inter- and intra-party competition, this tendency affects the dynamics of party competition only marginally.

Keywords : europeanisation, party competition, electoral competition, agenda-setting, comparison, France, Germany, United-Kingdom

## REMERCIEMENTS

---

Au terme de cinq années de travail, mes pensées vont à ceux sans qui cette recherche n'aurait pu être menée à bien.

Je tiens tout d'abord à remercier vivement M. Vincent Hoffmann-Martinot, mon directeur de thèse, pour sa confiance, pour son ouverture d'esprit, pour ses conseils et pour son soutien chaleureux.

Cette thèse s'est nourrie d'échanges réguliers dans le cadre du Collège doctoral franco-allemand CODESE, soutenu par l'Université franco-allemande et mis en place par Vincent Hoffmann-Martinot et Oscar Gabriel. Les séminaires doctoraux et le dialogue avec les intervenants invités, comme avec les autres doctorants, ont été aussi enrichissants sur le plan scientifique que sur le plan humain.

Mes remerciements vont également aux chercheurs avec lesquels j'ai eu la chance de travailler. J'ai énormément appris grâce aux critiques constructives et aux conseils de Sylvain Brouard, Olivier Costa, Emiliano Grossman et Éric Kerrouche qui ont eu la gentillesse de m'impliquer dans leurs projets de recherche passionnants sur la mise sur agenda et sur la représentation parlementaire.

Merci à l'équipe de l'EUROLAB et du GESIS de Cologne, et en particulier à Ingvill Mochmann, Bruno Hopp et Maria Rohlinger pour leur accueil aux mois de septembre 2008 et de mars 2009, leurs remarques pertinentes et leur aide pour m'orienter dans la foule de documents, de données et d'informations disponibles sur place. Merci également au personnel de la *Friedrich Ebert Stiftung*, du *Labour History Archive and Study Centre* et de la Fondation Jean Jaurès de m'avoir donné accès aux archives du SPD, du Labour et du PS. Je suis également reconnaissante à l'ensemble du personnel des services de documentation et des bibliothèques de Sciences Po Bordeaux, ainsi qu'aux membres du Centre Émile Durkheim, et en particulier à Béatrice Barthelemy, Myrtille Birghoffer, Florence Hallou, Karine Jenart, Dominique Nguyen, Caroline Sagat et Aurélie Seiler, pour leur gentillesse et leur patience.

Enseigner à l'IEP a été un facteur d'équilibre et de plaisir, mais aussi une source continue de curiosité et d'énergie pour approfondir mes recherches. Merci à mes étudiants, à Anne Gaudin et à Andrea Rückert d'avoir contribué à faire de ces enseignements une expérience agréable au quotidien.

Ces dernières années, à Bordeaux et ailleurs, j'ai eu le plaisir de croiser et de côtoyer d'autres doctorants et chercheurs sans qui le doctorat eût été pour moi une expérience bien solitaire. Je remercie de tout cœur Thibaud Boncourt, Hélène Camarade, Clarissa Dri, Caterina Froio, Elisa Helbig, Astrid Kufer, Camille Mazé, Julien Navarro, Cédric Pellen, Christophe Prémat, Sophia Schubert, Pascal Siegers, Michael Tatham, Wouter van Atteveldt et Cécile Vigour pour leur amitié et pour nos échanges enrichissants. Je voudrais exprimer une gratitude particulière à Tinette Schnatterer pour sa solidarité généreuse et son appui indéfectible. Cette thèse a considérablement profité des réflexions menées en commun avec Simon Persico, dont j'ai su apprécier à leur juste valeur les analyses, l'esprit d'équipe et l'humour à toute épreuve.

À tout moment, j'ai eu la chance de pouvoir compter sur l'amitié de Claire, Clément, Elisabetta, Francesca, Gabrielle, Giulia, Laëtitia, Liù, Melli, Ralf et Tanguy. Qu'ils en soient sincèrement remerciés.

Je n'ai pas de mots pour remercier mes parents, ma sœur Sophie et mon frère Benjamin pour leur affection, leur réconfort et leur soutien de chaque instant.

Enfin, je voudrais dédier cette thèse à Daniel et à nos fils, Antoine et Hugo. Sans leur amour, leur patience et leur bonne humeur, rien n'aurait été possible.

# **SOMMAIRE**

---

## **INTRODUCTION**

### **PREMIÈRE PARTIE : INTÉGRATION EUROPÉENNE ET COMPÉTITION ÉLECTORALE : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE**

Chapitre 1 : Les lectures de l'europanisation des systèmes politiques. Apports et limites pour appréhender l'objet partisan

Chapitre 2 : Les partis face à l'intégration européenne. État de l'art, cadrage théorique et hypothèses de recherche

Chapitre 3 : Une comparaison longitudinale, nourrie par la complémentarité des méthodes

### **DEUXIÈME PARTIE : L'EUROPÉANISATION DE L'ENVIRONNEMENT DES PARTIS**

Chapitre 4 : Un débat politique domestique européenisé ? Rétrospective des dynamiques de mise sur agenda des questions européennes

Chapitre 5 : Orientations européennes des électeurs et incitations à politiser les enjeux européens

Chapitre 6 : Europanisation des politiques publiques et offre électorale : quelles contraintes et quelles opportunités ?

### **TROISIÈME PARTIE : LA COMPÉTITION ÉLECTORALE À L'ÉPREUVE DE L'EUROPÉANISATION. ENTRE INERTIE ET CHANGEMENT**

Chapitre 7 : La construction des contraintes et des opportunités liées à l'intégration. L'Europe au miroir des discours partisans

Chapitre 8 : Des marges de manœuvre réduites ? Intégration européenne et ajustements programmatiques

Chapitre 9 : La politisation des enjeux européens

## **CONCLUSION GÉNÉRALE**

## TABLE DES MATIÈRES

---

LISTE DES ENCADRÉS, TABLEAUX, FIGURES ET GRAPHIQUES ..	10
--	----

LISTE DES ACRONYMES ET DES ABBRÉVIATIONS.....	13
---	----

INTRODUCTION.....	16
-------------------	----

PREMIÈRE PARTIE : INTÉGRATION EUROPÉENNE ET COMPÉTITION ÉLECTORALE : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE.....	30
---	----

CHAPITRE 1 : LES LECTURES DE L'EUROPÉANISATION DES SYSTÈMES POLITIQUES. APPORTS ET LIMITES POUR APPRÉHENDER L'OBJET PARTISAN .....	32
--	----

I. Vers une définition interactionniste de l'eupéanisation .....	34
A. L'eupéanisation comme synonyme d'intégration européenne .....	34
B. L'eupéanisation descendante .....	36
C. L'eupéanisation interactionniste .....	41
II. Trois grands défis.....	45
A. Un agenda de recherche déséquilibré .....	45
B. <i>Décrire</i> et <i>expliquer</i> l'eupéanisation.....	51
C. <i>Mesurer</i> l'eupéanisation.....	53

CHAPITRE 2 : LES PARTIS FACE À L'INTÉGRATION EUROPÉENNE : ÉTAT DE L'ART, CADRAGE THÉORIQUE ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE .....	60
---	----

I. Un agenda de recherche en cours de structuration .....	61
A. Les partis dans le système politique de l'UE : eupéanisation ou intégration européenne ? .....	63
B. L'eupéanisation de la compétition partisane domestique : vers une intégration des recherches ? .....	66
1. Enjeux européens et compétition électorale.....	67
2. Des marges de manœuvre réduites ?.....	75
II. Un cadre d'analyse construit à partir de plusieurs traditions théoriques.....	78
A. L'eupéanisation comme transformation de l'environnement et de la structure d'opportunités des partis – un phénomène indirect par essence.....	79



1. <i>Policy, office, vote</i> et européanisation des politiques publiques.....	80
2. <i>Policy, office, vote</i> et émergence d'enjeux liés à l'intégration sur l'agenda politique domestique.....	81
<b>B. Analyser et classer les réponses partisans à l'européanisation des systèmes politiques .....</b>	<b>83</b>
1. Les réponses possibles à l'européanisation des politiques publiques.....	83
2. Les réponses possibles à la mise sur agenda de questions européennes.....	84
3. Deux dimensions d'européanisation à analyser conjointement .....	89
<b>C. Des facteurs de variation multiples répartis sur plusieurs niveaux .....</b>	<b>91</b>
1. Variations liées au contexte national .....	91
2. Variations liées au système de partis .....	92
3. Variations liées aux caractéristiques du parti .....	93

## **CHAPITRE 3 : UNE COMPARAISON DYNAMIQUE, NOURRIE PAR LA COMPLÉMENTARITÉ DES MÉTHODES ..... 96**

<b>I. Une démarche dynamique .....</b>	<b>96</b>
<b>II. Le design comparatif .....</b>	<b>98</b>
A. Trois pays, trois contextes nationaux contrastés.....	99
B. Des systèmes de partis différents.....	101
C. Des partis aux caractéristiques variées.....	103
<b>III. L'association d'une démarche quantitative à des recherches qualitatives</b>	<b>107</b>
A. Retracer l'européanisation de l'environnement des partis politiques – médias, opinion, politiques publiques .....	108
B. Appréhender l'européanisation des partis et de la compétition électorale .....	111

## **DEUXIÈME PARTIE : L'EUROPÉANISATION DE L'ENVIRONNEMENT DES PARTIS ..... 118**

### **CHAPITRE 4 : UN DÉBAT POLITIQUE DOMESTIQUE EUROPÉANISÉ ? RÉTROSPECTIVE DES DYNAMIQUES DE MISE SUR AGENDA DES QUESTIONS EUROPÉENNES .....120**

<b>I. Rétrospective historique. Consensus permissif et prédominance des questions domestiques sur l'agenda politique, entre 1950 et 1985 .....</b>	<b>121</b>
<b>II. Accélération du processus d'intégration et irruption de l'Europe sur l'agenda, entre 1986 et 1999 .....</b>	<b>127</b>
<b>III. Enlisement de l'intégration et retrait des enjeux européens dans les années 2000 .....</b>	<b>159</b>

**CHAPITRE 5 : ORIENTATIONS EUROPÉENNES DES ÉLECTEURS  
ET INCITATIONS À POLITISER LES ENJEUX EUROPÉENS .....176**

I. La construction d'un indice d'orientations européennes longitudinal et comparatif ..... 177

II. Les Allemands, les Britanniques et les Français face aux enjeux européens.  
Un potentiel de mobilisation ? ..... 188

A. Une dynamique d'opinion favorable à la construction européenne dans les années 1980 ...190

B. Maastricht ou l'ébranlement du « consensus permissif ».....191

C. Fluctuations post-Maastricht.....192

III. Des incitations différenciées ..... 194

**CHAPITRE 6 : EUROPÉANISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET COMPÉTITION ÉLECTORALE : QUELLES CONTRAINTES ET  
QUELLES OPPORTUNITÉS ? ..... 206**

I. Des transferts de compétences obéissant à des logiques variables ..... 210

A. Quand l'Union se substitue aux États : réalisation du marché commun, politique monétaire et politique de concurrence .....210

B. Méthode communautaire et directives européennes.....211

C. Coopération intergouvernementale .....214

D. Méthode ouverte de coordination .....215

II. L'eupéanisation des politiques publiques allemandes, britanniques et françaises. Un impact différencié ..... 219

III. Quelles conséquences pour les partis politiques ? ..... 235

**TROISIÈME PARTIE : LA COMPÉTITION ÉLECTORALE À  
L'ÉPREUVE DE L'EUROPÉANISATION. ENTRE INERTIE ET  
CHANGEMENT ..... 244**

**CHAPITRE 7 : LA CONSTRUCTION DES CONTRAINTES ET DES  
OPPORTUNITÉS LIÉES À L'INTÉGRATION. L'EUROPE AU MIROIR  
DES DISCOURS PARTISANS ..... 246**

I. L'intégration comme vecteur de paix, de prospérité et de progrès ..... 251

II. Nuances et divisions autour du traité de Maastricht ..... 263

III. L'intégration européenne vue « de l'intérieur » (1997-2002) ..... 276

IV. Débats sur le projet de constitution européenne (2003-2005) ..... 284

<b>CHAPITRE 8 : DES MARGES DE MANŒUVRE RÉDUITES ? INTÉGRATION EUROPÉENNE ET AJUSTEMENTS PROGRAMMATIQUES</b>	<b>292</b>
I. Contrainte internationale et retrait des instruments traditionnels de la politique économique : vers l'économie sociale de marché	295
II. Responsabilisation, incitations, flexibilisation : vers de nouvelles politiques de l'emploi ?	301
III. La défense des relations du travail face au dumping social	304
IV. Les politiques fiscales dans le marché commun : de la redistribution aux incitations	308
V. Les politiques sociales et les services publics à l'épreuve de la rigueur budgétaire et de la politique de concurrence européenne	310
 <b>CHAPITRE 9 : LES ENJEUX EUROPÉENS DANS LA COMPÉTITION ÉLECTORALE : SAILLANCE ET DYNAMIQUES DE POLITISATION</b>	 <b>320</b>
I. L'europanisation du <i>format</i> de la compétition électorale ? Faux débats sur l'émergence d'un « clivage » européen	321
II. Pour une normalisation théorique de l'étude des formes de politisation des enjeux européens	327
A. L'intégration européenne : un enjeu unitaire et positionnel ?	327
B. Les questions européennes, un cas particulier d'enjeu électoral	330
C. La saillance des enjeux européens dans la compétition électorale	334
III. La saillance des enjeux européens dans la compétition électorale	338
IV. Une politisation multiforme	348
A. Une myriade d'enjeux européens	348
B. Des enjeux positionnels, consensuels ou « propriétaires » ?	350
 <b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b>	 <b>360</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>369</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>399</b>

# LISTE DES ENCADRÉS, TABLEAUX, FIGURES ET GRAPHIQUES

---

## ENCADRÉ

**Encadré 1** : Trois définitions des partis politiques

## TABLEAUX

**Tableau 1.1** Trois approches de l'eupéanisation

**Tableau 2.1** Europeanization and Party Politics : Four Outcomes

**Tableau 2.2** Cleavage Location and Position on European Integration

**Tableau 2.3** Modalités d'eupéanisation de la structure d'opportunités des partis

**Tableau 2.4** Réponses partisans possibles face à l'eupéanisation des systèmes politiques

**Tableau 3.1** Degré de division sur les questions européennes au sein des partis britanniques, français et allemands

**Tableau 4.1** « Moments critiques » de la mise sur agenda des questions européennes depuis 1986

**Tableau 4.2** Événements à l'origine de la mise sur agenda des questions européennes depuis 1986

**Tableau 4.3** Comparaison de l'attention moyenne aux enjeux européens en période pré-électorale et en période normale

**Tableau 5.1** Principales enquêtes effectuées régulièrement dans plusieurs pays de l'UE

**Tableau 5.2** Indicateurs relatifs aux orientations européennes disponibles dans les enquêtes Eurobaromètres depuis 1986

**Tableau 5.3** Séries relatives aux orientations européennes disponibles dans les enquêtes Eurobaromètre depuis 1986

**Tableau 5.4** Tendances de l'opinion publique lors des « moments critiques » de la politisation des enjeux européens (1986-2007)

**Tableau 6.1** Schémas dominants d'élaboration de la décision dans l'UE

**Tableau 6.2** Evolution des schémas dominants d'élaboration des politiques publiques dans les principaux secteurs

**Tableau 6.3** Intégration européenne et structure d'opportunités des partis

**Tableau 7.1** Congrès tenus par le PS, le Labour et le SPD entre 1985 et 2009

**Tableau 7.2** Gouvernements dans lesquels des sociaux-démocrates sont représentés en 1999

**Tableau 9.1** Typologie des orientations partisans vis-à-vis de l'intégration européenne

**Tableau 9.2** Trois types d'enjeux

**Tableau 9.3** Synthèse des hypothèses

**Tableau 9.4** Pourcentage des programmes électoraux allemands, britanniques et français consacré aux enjeux européens

**Tableau 9.5** Niveau moyen d'attention aux enjeux relatifs à l'UE en fonction du pays, de la famille de partis et des divisions partisans internes

**Tableau 9.6** Listes des enjeux européens présents dans les programmes allemands, britanniques et français (1986-2009)

## FIGURES

**Figure 1.1** Causalité séquentielle

**Figure 1.2** Causalité étriquée

**Figure 2.1** L'europanisation de la compétition électorale. Un modèle de causalité étriquée

## GRAPHIQUES

**Graphique 4.1** Rang des enjeux européens parmi les questions politiques les plus importantes citées par les Allemands (1990-2007)

**Graphique 4.2** Rang des enjeux européens parmi les questions politiques les plus importantes citées par les Britanniques (1991-2009)

**Graphique 4.3** Pourcentage d'articles consacré mensuellement aux questions européennes dans *Le Monde*, *The Guardian* et *Die Süddeutsche Zeitung* depuis 1986

**Graphique 4.4** Pourcentage d'articles consacré annuellement aux questions européennes dans *Le Monde*, *The Guardian* et *Die Süddeutsche Zeitung* depuis 1986

**Graphique 4.5** Pourcentage d'articles publiés mensuellement en lien avec les questions européennes par *Le Monde*, *The Guardian* et *Die Süddeutsche Zeitung* (juillet 1994 –décembre 2009)

**Graphique 4.6** Taux d'abstention aux élections européennes (1979-2009)

**Graphique 5.1** Exemples d'évolutions de l'index de soutien à l'intégration européenne (Allemagne de l'Ouest, France, Royaume-Uni)

**Graphique 5.2** Mood des Allemands, des Britanniques et des Français à l'égard de l'intégration européenne (1986-2007)

**Graphique 5.3** Evolution du soutien à l'intégration européenne dans l'électorat de chaque parti allemand (1986-2000)

**Graphique 5.4** Evolution du soutien à l'intégration européenne dans l'électorat de chaque parti britannique (1986-2000)

**Graphique 5.5** Evolution du soutien à l'intégration européenne dans l'électorat de chaque parti français (1986-2000)

**Graphique 5.6** Proportion d'individus souhaitant la victoire du « non » parmi les sympathisants des principaux partis français

**Graphique 6.1** Nombre de directives adoptées annuellement par secteur (1986-2009)

**Graphique 6.2** Évolution du déficit budgétaire en France, en Allemagne et au Royaume-Uni (1995-2009)

**Graphique 6.3** Évolution du taux maximum d'imposition des revenus des sociétés en Allemagne, en France et au Royaume-Uni (1995-2009)

**Graphique 9.1** Attention médiatique et saillances des enjeux européens dans les systèmes de partis allemands, britanniques et français (1987-2009)

**Graphique 9.2** Pourcentage des programmes partisans français consacré aux enjeux européens (1986-2007)

**Graphique 9.3** Pourcentage des programmes partisans allemands consacré aux enjeux européens (1987-2009)

**Tableau 9.4** Pourcentage des programmes électoraux allemands, britanniques et français consacré aux enjeux européens

**Graphique 9.5** Enjeux consensuels, « propriétaires » et positionnels dans les programmes français (en %)

**Graphique 9.6** Enjeux consensuels, « propriétaires » et positionnels dans les programmes allemands (en %)

**Graphique 9.7** Enjeux consensuels, « propriétaires » et positionnels dans les programmes britanniques (en %)

## LISTE DES ACRONYMES ET DES ABBRÉVIATIONS

---

AELE :	Association européenne de libre-échange
ATTAC :	Association pour une taxation des transactions financières et pour l'aide au citoyen
BCE :	Banque centrale européenne
BIE :	<i>Britain in Europe</i>
CAP :	<i>Comparative agendas project</i>
CDU :	<i>Christlich-demokratische Union</i>
CECA :	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CEEA :	Communauté européenne de l'énergie atomique
CED :	Communauté européenne de défense
CEE :	Communauté économique européenne
CERES :	Centre d'études, de recherches et d'éducation socialiste
CGT :	Confédération générale du travail
CIG :	Conférence intergouvernementale
CJE :	Cour de justice européenne
CMP :	<i>Comparative Manifesto Project</i>
COREPER :	Comité des représentants permanents
CSU :	<i>Christlich-soziale Union</i>
EDF :	Électricité de France
EVS :	<i>European Values Study</i>
FAZ :	<i>Frankfurter Allgemeine Zeitung</i>
FDP :	<i>Freie Demokratische Partei</i>
FN :	Front national
GATT :	<i>General Agreement on Tariffs and Trade</i>
GDF :	Gaz de France
GMB :	<i>General, Municipal, Boilermakers and Allied Trade Union</i>
IME :	Institut monétaire européen
ISF :	Impôt sur la fortune
ISSP :	<i>International Social Survey Program</i>
JAI :	Justice et affaires intérieures
LCR :	Ligue communiste révolutionnaire
LibDem :	<i>Liberal Democrats</i>
LO :	Lutte ouvrière
MDC :	Mouvement des citoyens
MNR :	Mouvement national républicain
MOC :	Méthode ouverte de coordination
MPF :	Mouvement pour la France
NHS :	<i>National Health Service</i>
NPA :	Nouveau parti anticapitaliste
NPD :	<i>Nationale Partei Deutschlands</i>
NPS :	Nouveau parti socialiste
NRC :	<i>National Referendum Campaign</i>
ONG :	Organisation non-gouvernementale
OTAN :	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PAC :	Politique agricole commune
PCF :	Parti communiste français

---

PDG :	Parti de gauche
PDS :	<i>Partei des demokratischen Sozialismus</i>
PE :	Parlement européen
PECO :	Pays d'Europe centrale et orientale
PESC :	Politique étrangère et de sécurité commune
PME :	Petites et moyennes entreprises
PPE :	Parti populaire européen
PS :	Parti socialiste
RMI :	Revenu minimum d'insertion
RPR :	Rassemblement pour la République
RTT :	Réduction du temps de travail
SEBC :	Système européen des banques centrales
SME :	Système monétaire européen
SNCF :	Société nationale des chemins de fer français
SNP :	<i>Scottish National Party</i>
SPD :	<i>Sozialdemokratische Partei Deutschlands</i>
TCE :	Traité établissant une constitution pour l'Europe
TFUE :	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
TVA :	Taxe sur la valeur ajoutée
TUE :	Traité sur l'Union européenne
UDF :	Union pour la démocratie française
UE :	Union européenne
UEM :	Union économique et monétaire
UEO :	Union de l'Europe occidentale
UKIP :	<i>United Kingdom Independence Party</i>
UMP :	Union pour un mouvement populaire





## INTRODUCTION

---

**Londres, Parlement de Westminster, 23 juillet 1993.** Poussé dans ses retranchements par une coalition hétéroclite de députés conservateurs et travaillistes, John Major fait de la ratification du traité de Maastricht une question de confiance. Alors que le premier ministre britannique est rentré triomphant de la conférence intergouvernementale, en annonçant avoir négocié « le jeu, le set et le match pour la Grande-Bretagne », le traité a donné lieu à plus de 210 heures de débats passionnés au parlement. John Major obtient sa ratification, à 40 voix près, mais laisse libre-cours à son ressentiment à l'issue de la session en qualifiant trois des membres de son propre cabinet de « bâtards ».<sup>1</sup> Son autorité ne se remettra jamais de cette bataille.

**Sommet européen d'Amsterdam, 16 juin 1997.** En marge de la conférence, le chancelier allemand chrétien-démocrate Helmut Kohl enjoint le ministre-président chrétien-social de la Bavière, Edmund Stoiber, à cesser de réclamer un report de l'Union économique et monétaire (UEM). Les tensions entre les deux hommes sont alimentées par les surenchères de l'homme politique bavarois qui critique violemment la politique européenne menée par le chancelier, le défie de venir débattre à la télévision sur le sujet et menace de voter contre l'adoption de l'euro au cas où les critères de stabilité ne seraient pas respectés. Edmund Stoiber doit finalement faire machine arrière face au rappel à l'ordre et à la menace de démission de Theo Waigel, ministre des finances et président de l'Union chrétienne-sociale (CSU).<sup>2</sup>

**Paris, Conseil national du Parti socialiste (PS), 4 juin 2005.** Quelques jours seulement se sont écoulés depuis le référendum du 29 mai, lors duquel une majorité d'électeurs ont rejeté le Traité établissant une Constitution pour l'Europe (TCE). Dans une atmosphère de règlements de comptes, le conseil national du PS se réunit pour délibérer sur un texte proposé par François Hollande, premier secrétaire du PS favorable au TCE, qui propose d'évincer six membres du secrétariat national du parti qui ont fait campagne pour le « non », afin d'établir une « direction homogène ». Par 167 voix contre 122 (avec 18 abstentions), le Conseil national congédie effectivement Laurent Fabius et cinq autres socialistes, et décide la convocation d'un congrès anticipé pour le mois de novembre.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> ROUTLEDGE Paul, HOGGART Simon (1993), « Major hits out at Cabinet », *The Guardian*, 25 juillet.

<sup>2</sup> KIESSLING Andreas (2004), *Die CSU. Machterhalt und Machterneuerung*, Wiesbaden : Verlag für Sozialwissenschaften, pp. 277-278.

<sup>3</sup> MANDRAUD Isabelle (2005), « Le parti socialiste à l'heure des comptes », *Le Monde*, 5 juin ; MANDRAUD Isabelle (2005), « L'éviction de M. Fabius ne règle pas la crise au sein du PS », *Le Monde*, 7 juin.

Sur un mode anecdotique, ces épisodes de la vie politique britannique, française et allemande témoignent des remous que provoque ponctuellement l'intégration européenne chez les partis des États membres. Depuis le milieu des années 1980, ce processus est entré dans une phase d'accélération qui voit l'affirmation de l'Union européenne (UE) comme un espace de décision politique à part entière, dont les prérogatives et les interventions deviennent toujours plus palpables au niveau domestique. La constitution d'un espace politique européen vers lequel des compétences traditionnellement ancrées au niveau national sont transférées, et le renouvellement des modes d'action qui va de pair avec ce transfert, sont à l'origine d'une série de tensions qui pourraient affecter en profondeur le fonctionnement du jeu partisan et de la démocratie en Europe.

Tout d'abord, la construction européenne se traduit par l'irruption sur les agendas politiques domestiques de nouveaux enjeux qui s'intègrent plus ou moins facilement dans les discours partisans. De nombreuses recherches concluent que les questions européennes sont transversales aux clivages qui structurent historiquement la compétition politique.<sup>4</sup> Leur politisation représenterait donc à la fois un défi pour les partis établis, susceptibles de se diviser sur le degré d'intégration souhaitable, et une opportunité pour les partis plus marginaux de déplacer la joute électorale sur un terrain qui leur serait plus favorable que les problèmes politiques classiques.

Par ailleurs et parallèlement, certains discours politiques et certains travaux académiques questionnent les marges de manœuvre effectives des partis qui exercent le pouvoir. Dans cette perspective, l'intégration européenne viendrait se conjuguer à d'autres phénomènes – comme l'existence d'un « sentier de dépendance » (*path dependency*), la mondialisation ou la hausse du coût des États Providence du fait du vieillissement de la population – pour venir circonscrire les instruments et les capacités des gouvernements nationaux.<sup>5</sup> Cette limitation de l'espace politique

---

<sup>4</sup> Dans ces recherches, la compétition partisane est appréhendée dans les termes définis par Martin Seymour Lipset et Stein Rokkan : LIPSET Martin Seymour, ROKKAN Stein (1967), *Party Systems and Voter Alignments. Cross-national Perspectives*, Toronto : The Free Press.

<sup>5</sup> GARRETT Geoffrey, LANGE Peter (1989), « Government Partisanship and Economic Performance : When and How does 'Who Governs' Matter ? », *Journal of Politics*, 51 (4), pp. 676-93 ; ROSE Richard, DAVIES Philip L. (1994), *Inheritance in Public Policy : Change without Choice in Britain*, New Haven : Yale University Press ; KEOHANE Robert O., MILNER Helene (dirs.) (1996), *Internationalization and Domestic Politics*, Cambridge : Cambridge University Press ; BOIX Carles (2000), « Partisan Governments, The International Economic, and Macroeconomic Policies in Advanced Nations, 1960-93 », *World Politics*, 53 (1), pp. 38-73 ; PIERSON Paul (2000), « Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Political », *American Political Science Review*, 94 (2), pp. 251-67 ; GREEN-PEDERSEN Christoffer, WILKERSON John (2006), « How Agenda-Setting Attributes Shape Politics : Problem Attention, Agenda Dynamics and Comparative Health-Policy Developments in the U.S. and Denmark », *Journal of European Public Policy*, 13 (7), pp. 1039-52 ; KRIESI Hanspeter *et al.* (dirs.) (2008), *West European Politics in the Age of Globalization*, Cambridge : Cambridge University Press.

serait un facteur de la crise de la représentation partisane et de la démocratie représentative communément constatée à travers la crise de confiance dans les partis, la hausse de l'abstention et des votes protestataires, et la volatilité électorale accrue.<sup>6</sup>

Or, à ce jour, ces tendances ne sauraient être compensées par l'émergence d'une compétition partisane au niveau européen, où les partis politiques ne jouent pas le même rôle dans les modalités de légitimation démocratique que sur le plan national. Le jeu partisan traditionnel peine à s'inscrire dans les logiques technicistes et consensuelles qui prévalent au niveau communautaires<sup>7</sup>, et les élections européennes restent perçues comme des élections de second rang<sup>8</sup>. La compétition politique, marque essentielle des démocraties libérales contemporaines, continue donc de s'ancrer au niveau domestique et c'est encore principalement à ce niveau que les politiques nationales et européennes puisent leur légitimité. Dans ce contexte, il est justifié de s'interroger sur les implications démocratiques et politiques du déplacement de la ligne de démarcation entre domaines de compétences des États, relevant de la compétition politique domestique, et domaines de compétences communautaires, régis par des mécanismes distincts. Ce travail se propose d'apporter des éléments de réponse à cette question en revenant sur la manière dont l'intégration européenne affecte la compétition électorale au niveau des États membres.

---

<sup>6</sup> Consulter par exemple : GRUNBERG Gérard, MAYER Nonna, SNIDERMAN Paul (dirs.) (2002), *La démocratie à l'épreuve. Une nouvelle approche de l'opinion des Français*, Paris : Presses de Sciences Po ; MAIR Peter (2006), « Ruling the Void : The Hollowing of Western Democracy », *New Left Review*, 42, pp. 25-51 ; MAIR Peter (2009), « Representative versus Responsible Government », *MPIfG Working Paper 09/8*, Cologne : Max Planck Institute for the Study of Societies, disponible en ligne : <http://www.mpifg.de/pup/workpap/wp09-8.pdf> ; GABRIEL Oscar W. (2011), « Politische Milieus, Individualisierung und der Wandel der Strukturen des Parteienwettbewerbs in Deutschland », in BREIT Gotthard, MASSING Peter (dirs.), *Soziale Milieus. Politische und gesellschaftliche Lebenswelten in Deutschland*, Schwalbach : Wochenschau Verlag, pp. 11-29.

<sup>7</sup> La compétition partisane doit s'accommoder des spécificités des institutions européennes. Le Parlement européen se distingue des parlements nationaux par une fragmentation considérable (on dénombre plus d'une centaine de partis représentés), des divisions nationales se traduisant par une discipline de vote limitée, l'absence de majorité claire et la nécessité de rassembler des majorités larges pour influencer les textes proposés par le Conseil. Les partis ont par ailleurs du mal à trouver leur place dans le fonctionnement consensuel et techniciste de la Commission et du Conseil. Voir notamment : COSTA Olivier (2000), *Le parlement européen, assemblée délibérante*, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles ; HASSENTEUFEL Patrick, SUREL Yves (2008), « Politiques publiques », in BELOT Céline, MAGNETTE Paul et SAURUGGER Sabine (dirs.) (2008), *Science politique de l'Union européenne*, Paris : Economica ; MAGNETTE Paul (2009), *Le régime politique de l'Union européenne*, 3<sup>ème</sup> édition revue et augmentée, Paris : Presses de Sciences Po, chapitres 4, 5 et 6.

<sup>8</sup> La thèse de Karl-Heinz Reif et Hermann Schmitt selon laquelle les élections européennes sont principalement déterminées par les préférences domestiques des électeurs a été confirmée à plusieurs reprises : REIF Karl-Heinz, SCHMITT Hermann (1980), « Nine Second Order National Elections : A Conceptual Framework for the Analysis of European Election Results », *European Journal of Political Research*, 8(1), pp. 3-44 ; MARSH Michael (1998), « Testing the Second-Order Election Model after Four European Elections », *British Journal of Political Science*, 28 (4), pp. 591-607 ; HOBOLT Sara B., WITTRICK Jill (2011), « The second-order election model revisited : an experimental test of vote choices in European Parliament elections », *Electoral Studies*, 30 (1), pp. 29-40.

L'intégration européenne peut être définie comme deux processus intrinsèquement liés entre eux : d'une part, le transfert sélectif et progressif de compétences du niveau national au niveau européen et, d'autre part, la mise en place d'une *polity* européenne regroupant des institutions exerçant des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires.<sup>9</sup> Les implications de ces mouvements pour les partis politiques et la compétition électorale étaient largement méconnues au moment où cette thèse a été entamée et restent aujourd'hui encore en grande partie à élucider.<sup>10</sup> Les études européennes se sont concentrées dans un premier temps sur ces modalités d'intégration, s'intéressant pour beaucoup à des paramètres ancrés au niveau domestique, mais à titre de facteur explicatif. La mobilisation du concept « d'européanisation » a contribué à ouvrir un agenda de recherche foisonnant, relatif à l'assimilation progressive de la dimension européenne dans les structures et les pratiques nationales.<sup>11</sup> Les partis politiques ont toutefois longtemps constitué un angle mort des travaux sur l'européanisation des systèmes politiques qui se sont focalisés sur l'étude des politiques publiques et, dans une moindre mesure, des institutions. Au cours de la dernière décennie, un certain nombre d'hypothèses ont bien été formulées quant aux implications de l'intégration européenne pour les partis, mais une majorité d'entre elles demandent encore à être étayées empiriquement et comparativement.<sup>12</sup>

De même, si la contestation croissante de l'UE communément observée depuis le début des années 1990 a donné lieu à de multiples recherches sur les « résistances » à l'intégration, la question des conflits relatifs aux politiques européennes est restée longtemps appréhendée à travers l'étude des mobilisations sociales et, plus récemment, des acteurs impliqués dans les dispositifs délibératifs mis en place au niveau communautaire. Ces focales permettent certes de

---

<sup>9</sup> Il s'agit de la définition proposée par Simon Hix et Klaus Goetz : « European integration comprises two inter-related processes : the delegation of policy competences to the supranational level to achieve particular policy outcomes ; and the establishment of a new set of political institutions, with executive, legislative and judicial powers. » Cf. HIX Simon, GOETZ Klaus H. (2000), « Introduction : European Integration and National Political Systems », *West European Politics*, 23 (4), p. 3.

<sup>10</sup> BELOT Céline, CAUTRÈS Bruno (2005), « Redéfinitions et recompositions des partis et systèmes partisans autour de l'enjeu européen : premiers sillons sur un terrain en friche », *Politique européenne*, 16, pp. 5-19. Depuis, plusieurs colloques ont témoigné d'un intérêt croissant pour ce sujet : des sections thématiques ont été organisées aux *Joint Sessions* de l'ECPR à Rennes (« Is Populism a Side-Effect of the Europeanization of Political Competition », organisé en 2008 par Stéphanie Dechezelles et Michel Perottino) et à Münster (« The Europeanization of National Political Parties », organisé en 2010 par Robert Ladrech et Tapio Raunio), mais aussi au congrès de l'AFSP tenu à Grenoble en 2009 (« L'européanisation des systèmes partisans en Europe », organisé par Nicolas Sauger et Mathieu Petithomme).

<sup>11</sup> Les travaux menés autour de l'idée « d'européanisation » sont passés en revue au chapitre 1.

<sup>12</sup> Voir : MAIR Peter (2000), « The Limited Impact of Europe on National Party Systems », *West European Politics*, 23 (4), pp. 27-51 ; MAIR Peter (2007), « Political Parties and Party Systems », in GRAZIANO Paolo, VINK Maarten P. (dirs.), *Europeanization. New Research Agendas*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, pp. 154-66 ; LADRECH Robert (2002), « Europeanization and Political Parties : Towards a Framework for Analysis », *Party Politics*, 8 (4), pp. 391-3. Malgré l'appel de Peter Mair à progresser dans cette direction, les répercussions de l'européanisation des politiques publiques sur les marges de manœuvre des partis au gouvernement et en compétition pour l'exercice du pouvoir n'ont, par exemple, quasiment pas été explorées empiriquement.

rendre compte de certains types de réponses développées au niveau domestique en réaction à la construction européenne, mais elles n'épuisent pas le sujet et ne peuvent pas se substituer à l'étude des formes de politisation plus conventionnelles, en particulier dans le cadre des organisations partisans.

Ainsi, dans une publication parue l'année où cette thèse a été débutée, Peter Mair déplorait que l'analyse systématique de la relation entre européanisation et dynamiques partisans au niveau domestique n'en fût qu'à un stade embryonnaire :

« What is really needed here, however, particularly given that this is a new and often exploratory avenue of research, is a much more systematic, inductive and largely bottom-up comparison of political discussions at the national level – whether as revealed in parliamentary debates, or in contests surrounding European referendums, or in the ebb and flow of the arguments used in national election campaigns. In other words, in addition to the imputed location of a party's core identity, and in addition to the evidence provided by the formal policies which it adopts or is obliged to adopt, we need to know more about how Europe actually plays in national political discourse, as well as about the way in which it is conceived: is Europe usually cited as a constraint by parties at the national level, for example, or is it seen as an opportunity, or do these parties scarcely cite it at all? Such a strategy calls for quite a slow and sustained series of case-study analyses, however, and for the accumulation of thick descriptive accounts which can then be compared from the bottom up, and this is hardly seen as cost effective. To be sure, individual cases are sometimes examined, both thoroughly and usefully (e.g. Aylott 2002; Garry 1995; Johansson and Raunio 2001), and various cross-national projects have been developed by Szczerbiak and Taggart (2004; 2006), for example, which seek to pull together work about what is really happening on the ground. As yet, however, there has been not enough of this sort of work, and not enough systematic integration of its various findings, and hence we have far too little robust comparative evidence concerning the impact of Europe on parties at the national level, and the role of Europe in party competition ».<sup>13</sup>

Les interrogations soulevées par Peter Mair ont alimenté plusieurs enquêtes et recherches doctorales.<sup>14</sup> On en sait néanmoins encore trop peu sur la manière dont l'intégration européenne altère les ressources à la disposition des partis politiques en lice au niveau domestique et sur les postures adoptées par ces derniers face à ces transformations : comment l'émergence d'enjeux liés à l'UE et le déplacement des frontières entre États et institutions européennes, mais aussi entre États et marché, affectent-ils les contraintes et les opportunités électorales des partis

---

<sup>13</sup> MAIR Peter (2007), « Political Parties and Party Systems », *op. cit.*, p. 162. Les références citées par Peter Mair sont listées dans la bibliographie.

<sup>14</sup> Outre le présent travail, plusieurs thèses relatives à l'européanisation des partis et de la compétition électorale ont été soutenues récemment ou sont sur le point de l'être. Certains de nos résultats et de ceux de Guillaume Duseigneur (CEPEN/CERAPS, Sciences Po Lille), Fabio Garcia Lupato (Université de Sienne), Mathieu Petithomme (Institut Universitaire Européen de Florence) et Emmanuelle Reungoat (Université Paris 1) ont donné lieu à la publication de plusieurs chapitres dans le volume suivant : PETITHOMME Mathieu (dir.), *L'européanisation de la compétition politique. Adaptations et résistances en perspective comparée*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, à paraître en 2011.

politiques ? Comment les acteurs partisans perçoivent-ils l'intégration et les évolutions qui en découlent au niveau domestique ? Quelles sont les réponses développées dans le cadre de la compétition électorale, en termes d'offre programmatique ? Comment les obstacles liés à l'intégration sont-ils contournés, comment les opportunités sont-elles investies ? Avec quelles conséquences sur les dynamiques de la compétition électorale et sur les modalités d'exercice de la fonction d'agrégation des intérêts des partis politiques ?

La présente recherche vise à contribuer à une meilleure compréhension de ces questions en poursuivant un triple objectif : (1) contribuer à la conceptualisation de l'eupéanisation de la compétition électorale ; (2) améliorer la connaissance de cette eupéanisation sur la base d'une exploration empirique des formes qu'elle prend en France, en Allemagne et au Royaume-Uni ; (3) dégager des pistes d'explication des évolutions observées, en interprétant les similarités et les contrastes à la lumière de paramètres liés aux phases de l'intégration, aux pays et aux caractéristiques des partis et des systèmes de partis.

### **(1) Contribuer à la conceptualisation de l'impact de l'intégration sur les partis politiques et la compétition électorale domestique.**

La compétition politique entre projets et organisations est communément citée comme un élément constitutif de toute démocratie libérale.<sup>15</sup> Dans les démocraties représentatives modernes, cette lutte prend avant tout la forme d'une compétition entre partis pour conquérir les postes de pouvoir, si bien que « démocratie » et « compétition partisane » sont souvent conçues comme les deux faces d'une même pièce.<sup>16</sup> C'est précisément cette modalité de la compétition politique qui nous intéresse dans ce travail.

---

<sup>15</sup> SCHUMPETER Joseph A. (1942), *Capitalism, Socialism and Democracy*, New York : Harper and Row ; DAHL Robert (1971), *Polyarchy. Participation and Opposition*, New Haven : Yale University Press.

<sup>16</sup> L'association commune entre démocratie et partis politiques a par exemple amené David Robertson à constater : « To talk, today, about democracy, is to talk about a system of competitive parties. Unless one chooses to reject the representative model that has been the staple of the theory and practice of democracy since the French Revolution, one must come to terms with political parties ». Cf. ROBERTSON David (1976), *A Theory of Party Competition*, Londres : Wiley, p. 1. La compétition entre différents projets politiques ne se réduit pourtant pas à la joute électorale et met en jeu d'autres acteurs que les acteurs partisans, comme par exemple des associations, des organisations non-gouvernementales (ONG), des groupes d'intérêt et des mouvements sociaux. Étudier l'impact de l'intégration européenne sur la compétition politique dans son ensemble dépasserait largement le cadre d'une thèse de doctorat.

De nombreuses définitions des partis politiques ont été proposées, souvent sous l'angle du *projet* politique ou de caractéristiques *organisationnelles*.<sup>17</sup> Toutes conçoivent la participation à la compétition pour la conquête du pouvoir comme un trait essentiel des partis (voir par exemple les définitions citées dans l'encadré 1).

#### **Encadré 1** Trois définitions des partis politiques

Max Weber : « des sociations reposant sur un engagement (formellement) libre ayant pour but de procurer à leurs chefs le pouvoir au sein d'un groupement et à leurs militants actifs des chances idéales ou matérielles de poursuivre des buts objectifs, d'obtenir des avantages personnels ou de réaliser les deux ensemble »<sup>18</sup>

Joseph La Palombara et Myron Weiner : « une organisation durable, c'est-à-dire une organisation dont l'espérance de vie politique est supérieure à celle de ses dirigeants en place ; une organisation locale bien établie et apparemment durable, entretenant des rapports réguliers et variés avec l'échelon national ; la volonté délibérée des dirigeants nationaux et locaux de l'organisation de prendre et exercer le pouvoir, seuls ou avec d'autres, et non pas – simplement – d'influencer le pouvoir ; le souci, enfin, de rechercher un soutien populaire à travers les élections et de toute autre manière. »<sup>19</sup>

Daniel-Louis Seiler : « des organisations visant à mobiliser des individus dans une action collective menée contre d'autres, pareillement mobilisés, afin de céder, seuls ou en coalition, à l'exercice des fonctions de gouvernement. Cette action collective et cette prétention à conduire la marche des affaires publiques sont justifiées au nom d'une conception particulière de l'intérêt général. »<sup>20</sup>

Bien entendu, les partis ne peuvent être réduits à cette aspiration à exercer des fonctions gouvernementales et à mettre en œuvre leur projet politique. Ils sont en particulier un lieu d'intégration et de socialisation.<sup>21</sup> Cependant, leur participation aux élections et leurs fonctions d'agrégation des préférences des électeurs sous la forme d'offres politiques défendues dans le cadre de la compétition électorale constituent des aspects particulièrement intéressants dans une perspective d'euphémisation. Comme nous y avons fait allusion plus haut, ces fonctions sont particulièrement susceptibles d'être affectées par l'intégration européenne qui transforme les dimensions de l'espace politique national, la gamme d'instruments à la disposition des

---

<sup>17</sup> Pour une vue d'ensemble synthétique, voir : SEILER Daniel-Louis (2000), *Les partis politiques*, 2<sup>ème</sup> édition, Paris : Armand Colin ; OFFERLÉ Michel (2006), *Les partis politiques*, 5<sup>ème</sup> édition mise à jour, Paris : PUF ; AGRİKOLIANSKY Éric (2008), *Les partis politiques en France*, 2<sup>ème</sup> édition, Paris : Armand Colin.

<sup>18</sup> WEBER Max (1922), *Économie et société*, cité par Daniel-Louis SEILER (2000), *Les partis politiques*, *op. cit.*, p. 13.

<sup>19</sup> LA PALOMBARA Joseph, WEINER Myron (1966), *Political Parties and Political Development*, Princeton : Princeton University Press, traduction de Jean Charlot citée par Michel OFFERLÉ, *Les partis politiques*, *op. cit.*, p. 8.

<sup>20</sup> SEILER Daniel-Louis (2000), *Les partis politiques*, *op. cit.*, p. 24.

<sup>21</sup> OFFERLÉ Michel (2006), *Les partis politiques*, *op. cit.* Consulter en particulier le chapitre 3.



gouvernements, l'étendue de leur répertoire politique et donc la portée des élections domestiques, tout en générant de nouveaux enjeux qui se prêtent plus ou moins bien à une politisation au prisme des clivages politiques traditionnels.<sup>22</sup>

Analyser l'influence de l'intégration européenne sur les dynamiques de compétition électorale implique toutefois de ne pas restreindre notre objet d'étude à la joute *entre* partis. En effet, les organisations partisans sont loin de former des ensembles unifiés, cohésifs et cohérents et sont elles-mêmes traversées par des logiques de compétition. Si l'affrontement électoral donne lieu à une coopération afin de l'emporter contre les autres partis, le contrôle du parti et la désignation des candidats fait l'objet d'une compétition électorale interne sur laquelle l'europanisation des systèmes politiques domestiques et l'émergence de nouveaux enjeux sont aussi susceptibles d'exercer une influence. C'est pourquoi la présente recherche examine les réponses partisans à l'intégration au niveau collectif – à travers l'étude de programmes électoraux exposant la ligne officielle des partis, par exemple – mais aussi au niveau d'acteurs en concurrence à l'intérieur des partis – notamment, selon les cas, les factions, les courants majoritaires et minoritaires, les candidats aux élections domestiques et européennes, les leaders et les membres de la direction.<sup>23</sup>

Les modèles relatifs aux réponses *partisanes* à la construction européenne semblent singulièrement statiques et simplificateurs par comparaison avec les hypothèses complexes et différenciées développées dans le cadre de l'analyse de l'europanisation des politiques publiques et des institutions.<sup>24</sup> Eu égard aux conclusions de ces derniers travaux, il semble par exemple simpliste de supposer que l'intégration vient simplement circonscrire les marges de manœuvre des partis politiques domestiques en soustrayant un certain nombre de domaines aux États-nations. Tous les partis ne sont probablement pas affectés de la même manière en fonction du pays et de la tradition idéologique dans lesquels ils s'inscrivent et les contraintes exercées sur les uns peuvent représenter une opportunité pour les autres. Autre exemple, les travaux portant sur la politisation

---

<sup>22</sup> MAIR Peter (2007), « Political Parties and Party Systems », *op. cit.*

<sup>23</sup> Nous parlons « d'acteurs partisans » pour désigner cet ensemble hétérogène d'acteurs individuels et collectifs évoluant au sein des partis.

<sup>24</sup> Comme nous l'expliquons plus en détail au chapitre 1, ces recherches, marquées à l'origine par la prédominance de conceptions de l'europanisation comme ensemble d'effets s'exerçant hiérarchiquement du niveau européen sur les États membres, ont été considérablement enrichies par l'adoption d'une perspective « interactionniste » et par la mobilisation de concepts tels que celui « d'usage ». Cette perspective a permis de mieux rendre compte des effets différenciés de l'europanisation sur les politiques publiques, les institutions à divers niveaux et certains acteurs non-étatiques, mais elle n'a pas été suffisamment exploitée dans l'étude des partis. Cf. PALIER Bruno, SUREL Yves (2007), *L'Europe en actions. L'europanisation dans une perspective comparée*, Paris : L'Harmattan ; JACQUOT Sophie, WOLL Cornelia (2004), *Les usages de l'Europe. Acteurs et transformations européennes*, Paris : L'Harmattan ; JACQUOT Sophie, WOLL Cornelia (2008), « Action publique européenne : les acteurs stratégiques face à l'Europe », *Politique européenne*, 25, pp. 161-92.

de l'intégration sont dominés par la thèse du « U inversé » qui présente la contestation de l'UE comme un sursaut national à l'encontre de l'internationalisation et comme un ressort puissant de la démarcation des partis « protestataires » (*protest parties*) et « populistes ». <sup>25</sup> Si cette thèse semble rendre compte de l'affirmation, dans de nombreux pays européens, de partis xénophobes, souverainistes et nationalistes rejetant le principe même de l'intégration, elle ne permet pas de saisir les dynamiques de politisation des questions européennes dans leur complexité. Outre l'assimilation de partis xénophobes et nationalistes et de partis internationalistes et anti-capitalistes dans une même catégorie « eurosceptique », cette lecture parvient rapidement à ses limites lorsqu'il s'agit d'expliquer la politisation d'enjeux européens au sein des partis établis. <sup>26</sup>

Pour éclairer les transformations liées à l'intégration européenne et les réponses apportées par les partis, nous avons construit un cadre d'analyse à partir de deux démarches complémentaires. D'une part, suivant les préconisations formulées ces dernières années par plusieurs chercheurs francophones, nous nous sommes efforcée de travailler dans le sens d'une « normalisation » théorique de l'étude de l'europanisation de la compétition électorale. <sup>27</sup> Appréhender les transformations de l'offre programmatique et des dynamiques de compétition entre partis domestiques répondant à des processus liés à l'intégration européenne en tant que cas particulier de comportement partisan face à un environnement changeant nous amène à mobiliser des cadres conceptuels tels que l'analyse du changement partisan livrée par Wolfgang Müller et Kaare Strøm <sup>28</sup>, les différents modèles de la compétition sur enjeux <sup>29</sup> et les travaux élaborés autour de la notion d'*agenda-setting*. <sup>30</sup>

---

<sup>25</sup> Parmi beaucoup d'autres, consulter les publications de l'équipe réunie autour de Gary Marks : MARKS Gary, STEENBERGEN Marco (2002), « Understanding political contestation in the European Union », *Comparative Political Studies*, 35 (2), pp. 879-92 ; STEENBERGEN Marco, MARKS Gary (2004), « Models of political conflict in the European Union », in MARKS Gary, STEENBERGEN Marco (dirs.), *European Integration and Political Conflict*, Cambridge : Cambridge University Press, pp. 1-12.

<sup>26</sup> Voir par exemple : CRESPIY Amandine, VERSCHUEREN Nicolas (2008), « De l'euroscepticisme aux résistances : contribution au débat sur la théorisation des conflits sur l'intégration européenne », *Cahiers du CEVIPOL*, 2008/5, disponible en ligne : [http://dev.ulb.ac.be/cevipol/dossiers\\_fichiers/cahier08-5.pdf](http://dev.ulb.ac.be/cevipol/dossiers_fichiers/cahier08-5.pdf). Nous exposons plus précisément les critiques de la notion d'euroscepticisme au chapitre 9.

<sup>27</sup> HASSENTEUFEL Patrick, SUREL Yves (2000), « Des politiques publiques comme les autres ? Construction de l'objet et outils d'analyse des politiques européennes », *Politique européenne*, 1, pp. 8-24 ; JACQUOT Sophie, WOLL Cornelia (2008), « Action publique européenne : les acteurs stratégiques face à l'Europe », in SAURUGGER Sabine (dir.), « Les approches sociologiques de l'intégration européenne – Perspectives critiques », *Politique européenne*, 25, pp. 161-92 ; SAURUGGER Sabine (2008), « La constitution d'un « vrai » champ de recherches ? Une conclusion », in BELOT Céline, MAGNETTE Paul et SAURUGGER Sabine (dirs.), *Science politique de l'Union européenne*, Paris : Éditions Economica, pp. 375-382.

<sup>28</sup> MÜLLER Wolfgang, STRØM Kaare (dirs.) (1999), *Policy, Office or Votes ? How Political Parties in Western Europe Make Hard Decisions*, Cambridge : Cambridge University Press.

<sup>29</sup> Nous revenons plus en détail sur les modèles de la compétition sur enjeux et la théorie de la saillance au chapitre 2. Les références principales sont : ROBERTSON David (1976), *A Theory of Party Competition*, *op. cit.* ; BUDGE Ian, FARLIE Denis (1983), *Explaining and Predicting Elections : Issue Effects and Party Strategies in Twenty-Three Democracies*, Londres : Allen & Unwin ; PETROCIK John R. (1996), « Issue ownership in presidential elections, with a 1980 Case

D'autre part, un travail d'adaptation des outils d'analyse de la transformation des politiques publiques en lien avec la construction européenne a été effectué. La concentration des efforts déployés autour du concept « d'européanisation » sur cette dimension se traduit par une plus grande précision des outils théoriques mobilisés dans ce champ. L'européanisation n'est pas considérée comme une « contrainte » exercée de l'extérieur sur les politiques domestiques, mais tend à être conçue comme un mouvement interactionniste dans lequel les acteurs domestiques sont impliqués eux-mêmes. En outre, les formes d'européanisation sont considérées comme « différenciées » et donnent lieu à des typologies utiles pour décrire les réponses apportées par les acteurs domestiques. Contrairement aux gouvernements et aux administrations des États membres, ces derniers ne sont pas affectés directement par l'intégration dans la mesure où l'UE ne dispose d'aucun moyen pour les contraindre à agir au niveau européen ou à se conformer aux décisions européennes. En raison de telles spécificités, les clés de lecture développées pour étudier l'européanisation des politiques publiques ne sont pas toutes opérationnelles telles quelles pour étudier les partis, mais elles fournissent une base qui peut être adaptée. L'analogie avec le cas de l'européanisation des politiques publiques nous conduit à appréhender notre objet d'étude de façon à la fois globale et différenciée, c'est-à-dire en tenant compte du fait que les effets de l'intégration européenne empruntent des canaux variés, se manifestent sous différentes formes et interagissent avec une multitude de facteurs ancrés au niveau domestique.

La combinaison de ces différentes perspectives théoriques, sur lesquelles nous revenons plus en détail au chapitre 2, permet dans un premier temps de préciser les mécanismes par le biais desquels l'intégration européenne est susceptible d'influencer les pratiques partisans. Une des principales hypothèses de travail pose que les partis politiques sont affectés à travers l'européanisation de leur environnement – les systèmes politiques domestiques. Plus spécifiquement, nous sommes partie de l'idée que l'européanisation des politiques publiques et la contestation croissante qui caractérise le climat d'opinion de la plupart des États membres seraient à l'origine de nouvelles contraintes et de nouvelles opportunités pour les partis politiques.

---

Study », *American Journal of Political Science*, 40, pp. 825-50 ; GREEN-PEDERSEN Christoffer (2007), « The Growing Importance of Issue Competition : The Changing Nature of Party Competition in Western Europe », *Political Studies*, 55, pp. 607-28.

<sup>30</sup> Voir notamment les recherches du *Comparative agendas project* (CAP) : BAUMGARTNER Frank R. (2005), *The politics of attention. How government prioritizes problems*, Chicago et Londres : University of Chicago Press ; BAUMGARTNER Frank R., JONES Bryan D. (2009), *Agendas and Instability in American Politics*, 2<sup>ème</sup> édition, Chicago et Londres : University of Chicago Press. Sur l'application des théories de la mise sur agenda à l'analyse de la compétition électorale, voir : CARMINES Edward G., STIMSON James A. (1993), « On the Evolution of Political Issues », in RIKER William H. (dir.), *Agenda Formation*, Ann Arbor : University of Michigan Press, pp. 151-168 ; GREEN-PEDERSEN Christoffer, MORTENSEN Peter B. (2010), « Issue Competition and Election Campaigns: Avoidance and Engagement », article non publié.

Dans la mesure où l'UE n'affecte pas les partis « directement », mais par le biais de la perception de contraintes et de ressources, une attention particulière doit être portée à l'évolution des structures cognitives et normatives. Le changement partisan peut dès lors être analysé comme le résultat de la perception de pressions et d'incitations. La mobilisation de cadres d'analyse « ordinaires » de la compétition électorale permet par ailleurs de rendre compte plus finement des discours européens et des ajustements programmatiques opérés en réaction à la construction européenne que les lectures en termes « d'eurosepticisme » ne permettent de le faire, en prenant en considération des éléments tels que la saillance ou le cadrage des enjeux programmatiques. Les réponses des partis aux transformations perçues de leur structure d'opportunités peuvent ainsi être restituées dans leur diversité. Enfin, cette démarche se révèle fructueuse lorsqu'il s'agit d'expliquer les variations observées quant à ces réponses, en considérant l'impact de facteurs endogènes aux systèmes de partis – dynamiques d'opposition, alliances et coalitions par exemple – et aux partis politiques – division interne, tradition idéologique, intensité et acuité de la perception de contraintes et de ressources européennes.

En somme, le croisement des outils d'analyse forgés pour appréhender l'europanisation et les partis politiques nous ont amenée à construire trois grandes hypothèses de travail :

- L'intégration européenne transforme l'environnement des partis – les systèmes politiques domestiques –, en particulier à travers l'europanisation des politiques publiques et à travers l'émergence de nouveaux enjeux potentiellement mobilisateurs.
- L'impact de ces processus sur les contraintes et les opportunités des partis doit être considéré individuellement car il varie en fonction du pays, du système de partis et des caractéristiques du parti.
- Les réponses apportées par les partis politiques sont également différenciées dans la mesure où elles sont modelées par des facteurs liés au parti, au système de partis et au pays.

## **(2) Étudier empiriquement l'europanisation de la compétition électorale dans les cas allemands, britanniques et français depuis 1986**

Un volet principal de cette recherche doctorale a consisté à apporter des éléments de réponse aux interrogations soulevées sur la base d'une analyse empirique de la compétition électorale en France, en Allemagne et au Royaume-Uni depuis 1986. Ces trois grands pays offrent un

échantillon à la fois homogène et diversifié qui se prête bien à la comparaison au niveau des partis, des systèmes de partis et des pays (cf. section II du chapitre 3).

Notre exploration a été guidée par nos hypothèses de travail qui nous ont amenée à examiner l'eupéanisation de la compétition électorale en deux temps : dans un premier temps, les implications substantielles de l'émergence d'enjeux liés à l'UE et de l'eupéanisation des politiques publiques ont été passées au crible en adoptant le point de vue de chaque parti, afin de montrer comment évolue sa structure d'opportunités. Ce premier volet empirique a permis d'affiner nos hypothèses générales en spécifiant la manière dont l'eupéanisation des systèmes politiques allemands, britanniques et français altère la structure d'opportunités de chaque parti. Dans un deuxième temps, nous nous sommes intéressée aux perceptions de ces transformations parmi les acteurs partisans et aux réponses apportées en termes de positionnement électoral. Cette analyse en deux temps permet de situer dans le temps l'émergence d'enjeux européens sur l'agenda politique domestique, la formation de préférences européennes au sein des électorats, l'eupéanisation des politiques publiques, et les réponses des acteurs partisans. Cette stratégie a été pensée dans le souci de contourner l'écueil d'une réduction de l'intégration européenne et de la compétition électorale à des variables stables et de cerner le caractère processuel des transformations de l'environnement et des modes d'action des partis. L'intégration européenne n'est pas abordée comme un facteur statique ou comme un processus linéaire, mais comme une succession de séquences aux retombées variables d'un pays et d'un parti à l'autre. La période d'étude, qui couvre plus de deux décennies, est particulièrement riche pour identifier des effets d'eupéanisation puisqu'elle est marquée par une accélération de la construction européenne, de l'adoption de l'Acte unique en 1986 à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en 2009. Cet horizon temporel doit permettre de distinguer les tendances à long terme et les effets à plus court terme qui caractérisent chaque phase de l'intégration.

L'élaboration d'une méthodologie combinant analyses quantitatives et qualitatives vise à renforcer les conclusions comparatives et à pouvoir ainsi monter en généralité, en proposant à la fois une étude approfondie de chaque cas et une comparaison systématique. La constitution de bases de données et les analyses statistiques ont été utilisées principalement pour rendre compte de la saillance des questions européennes sur l'agenda politique en général et dans le discours des partis en particulier. Ces techniques ont, par ailleurs, permis de brosser de grandes tendances quant aux orientations européennes des Allemands, des Britanniques et des Français. Des analyses de contenu appliquées à des documents variés – articles de presse, comptes rendus de congrès et

programmes électoraux – ont permis d’aller au cœur des cas concrets et de restituer précisément la manière dont l’intégration européenne a été cadrée et perçue au fil du temps et les évolutions qu’elle a induites au niveau du positionnement électoral des acteurs partisans. Le choix de comparer un grand nombre de partis de façon approfondie et sur une période relativement longue a impliqué de traiter un corpus de documents et un nombre d’informations considérables. Afin d’être en mesure de mener cette recherche à bien dans un délai raisonnable, nous avons dû nous résoudre à restreindre certaines parties de l’analyse impliquant un dispositif de recherche particulièrement lourd – l’étude de la perception de contraintes et d’opportunités et celle des ajustements programmatiques opérés en réaction à des pressions adaptatives d’origine européenne – à trois partis comparables, le parti travailliste britannique (Labour), le parti socialiste français (PS) et le parti social-démocrate allemand (SPD). Nous reviendrons au chapitre 3 sur les logiques qui ont sous-tendu ce choix.

### **(3) Progresser vers un modèle explicatif des configurations observées**

Le troisième et dernier objectif consiste à faire ressortir des éléments d’explication des variations observées. La concentration sur les partis allemands, britanniques et français permet de mener une comparaison à la fois diachronique, nous l’avons vu, et synchronique, par l’attention aux configurations propres à chaque État, à chaque système de partis et à chaque parti, tout en tenant compte des interactions entre les acteurs des trois pays. La comparaison internationale s’est imposée dès les prémisses de la présente recherche comme une voie incontournable pour mettre en évidence des effets d’européanisation et dégager des pistes explicatives. La singularité des formes prises par l’européanisation des stratégies et pratiques électorales qualifie le contexte national et partisan dans lequel elles s’inscrivent.

Ces réflexions nous ont amenée à structurer cette thèse en trois grandes parties qui comprennent respectivement trois chapitres. La première partie revient en détail sur la problématique et sur la manière dont elle est traitée. Le premier chapitre dresse un état de l’art des recherches menées autour de la notion d’européanisation et passe en revue leurs apports et leurs limites pour comprendre l’évolution de la compétition électorale. Le deuxième chapitre présente de façon plus approfondie les travaux portant spécifiquement sur l’européanisation des partis et de la compétition électorale et expose la grille de lecture théorique élaborée en faisant des emprunts à la littérature de l’européanisation et à la sociologie des partis. Le troisième chapitre détaille les choix méthodologiques qui sous-tendent cette recherche.

La deuxième partie engage l'exploration empirique des ressorts de l'eupéanisation des partis, en analysant de façon dynamique les contraintes et les opportunités qui découlent de la mise sur agenda de questions liées à l'intégration (chapitre 4), des fluctuations des orientations européennes des électeurs dans chaque pays et dans le cercle des sympathisants de chaque parti (chapitre 5) et de l'eupéanisation des politiques publiques (chapitre 6). Les conclusions de ces trois chapitres sont mises en perspectives pour spécifier les deux hypothèses selon lesquelles l'intégration européenne transforme l'environnement des partis politiques et l'impact de cette transformation varie selon les cas. Cette étape permet de formuler des hypothèses substantielles sur les contraintes et les opportunités générées pour chaque parti.

La dernière partie est consacrée aux réponses des acteurs partisans et des partis à proprement parler. Le chapitre 7 retrace les débats menés aux congrès du Labour, du PS et du SPD, en s'efforçant de rendre compte du cadrage des questions européennes et de la perception des contraintes et des opportunités identifiées précédemment. Le chapitre 8 propose une lecture des programmes économiques de ces trois partis à l'aune des contraintes et des opportunités perçues et s'interroge sur le poids de l'eupéanisation des politiques publiques sur les ajustements programmatiques. Le chapitre 9 complète l'analyse en restituant les logiques et les pratiques de politisation des enjeux européens dans les trois pays.

Enfin, nous tirons les conclusions de l'étude comparative avant d'ouvrir une réflexion plus théorique sur les formes et les paramètres explicatifs de l'eupéanisation de la compétition électorale. À la lumière de cette question, cette thèse apporte un éclairage sur le débat relatif à la légitimité démocratique en Europe, puisque l'arène électorale domestique reste à la fois le lieu principal de légitimation et un espace privilégié de conflit sur les politiques européennes. Au-delà, l'étude comparée de l'eupéanisation de la compétition partisane offre un observatoire de choix de la manière dont les acteurs partisans perçoivent les évolutions de leur environnement et réagissent face à la transformation de leur structure d'opportunités.

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**INTÉGRATION EUROPÉENNE ET COMPÉTITION  
ÉLECTORALE: CADRE THÉORIQUE ET  
MÉTHODOLOGIQUE**

---





## CHAPITRE 1 : LES LECTURES DE L'EUROPÉANISATION DES SYSTÈMES POLITIQUES. APPORTS ET LIMITES POUR APPRÉHENDER L'OBJET PARTISAN

---

Les études européennes se sont longtemps concentrées sur l'institutionnalisation de structures de gouvernance supranationales. Durant plusieurs décennies, les théories de l'intégration ont été dominées par les courants néo-fonctionnalistes et intergouvernementalistes, qui délaissent largement les processus internes aux États membres.<sup>31</sup> Un premier tournant a lieu dans les années 1990 : les réflexions menées autour de l'intergouvernementalisme libéral conçoivent les États membres comme des *gate-keepers* articulant les intérêts domestiques et les défendant au niveau supranational.<sup>32</sup> Dans la lignée de ces travaux, plusieurs auteurs ont exploré l'influence de paramètres domestiques sur le processus d'intégration, en s'intéressant non seulement aux gouvernements, mais aussi à d'autres acteurs tels que les régions, les partis et les groupes d'intérêt.<sup>33</sup>

La fin des années 1990, dans le contexte de la remise en question du « consensus permissif »<sup>34</sup> qui a lieu suite à l'adoption du traité de Maastricht, voit l'émergence d'une troisième génération de recherches à la croisée entre études européennes et politique comparée, qui renverse la perspective d'analyse en s'intéressant aux effets et usages de l'UE au niveau national. À l'issue d'errements sémantiques qui ont donné lieu à une multiplication de néologismes concurrents et utilisés de façon plus ou moins synonyme – « européification », « européisation » ou encore « EUisation » en anglais –, c'est finalement le terme d'européanisation qui s'est imposé pour structurer ces recherches. Si le succès du terme a contribué à consolider les connaissances de l'impact domestique de l'intégration européenne et à établir un agenda de recherche foisonnant, celui-ci ne s'est pas encore stabilisé. L'européanisation a été définie sur plusieurs modes et

---

<sup>31</sup> HAAS Ernst B. (1958), *The uniting of Europe*, Stanford : Stanford University Press ; HOFFMANN Stanley (1995), *The European Sisyphus : Essays on Europe, 1964-1994*, Boulder : Westview Press.

<sup>32</sup> MORAVCSIK Andrew (1993), « Preferences and Power in the European Community: A Liberal Intergovernmentalist Approach », *Journal of Common Market Studies*, 31(4), pp. 473-524 ; MORAVCSIK Andrew (1998), *The Choice for Europe. Social Purpose and State Power from Messina to Maastricht*, Ithaca, New-York : Cornell University Press.

<sup>33</sup> MARKS Gary, HOOGEH Liesbet, BLANK Kermit (1996), « European Integration from the 1980s: State-Centric v. Multi-level Governance », *Journal of Common Market Studies*, 34 (3), pp. 341-78 ; KOHLER-KOCH Beate (1996), « Catching Up with Change: The Transformation of Governance in the European Union », *Journal of European Public Policy*, 3, pp. 359-80.

<sup>34</sup> LINDBERG Leon, SCHEINGOLD Stuart (1970), *Europe's Would-Be Polity: Patterns of Change in the European Community*, Englewood Cliffs : Prentice Hall.

appliquée à des domaines variés, donnant lieu à des questionnements théoriques distincts.<sup>35</sup> Ce flou a longtemps brouillé le débat et pesé sur les tentatives de confronter les résultats empiriques, ce qui a conduit à conclure à l'absence de « théorie de l'eupéanisation »<sup>36</sup>, voire à l'inutilité du terme.<sup>37</sup> Claudio Radaelli a contribué à clarifier le débat en proposant de regrouper les conceptualisations proposées dans la littérature en trois approches principales<sup>38</sup> : l'utilisation de la notion d'eupéanisation comme synonyme d'intégration européenne, l'eupéanisation descendante (*top-down* ou *downloading*) et l'eupéanisation comme mouvement à double-sens (*bottom-up* ou *uploading*).<sup>39</sup>

L'objet de ce premier chapitre n'est pas de formuler une énième définition de l'eupéanisation, mais de poser quelques repères, en rappelant les types de processus qui ont pu être labellisés « eupéanisation », en les regroupant en fonction de la définition de l'eupéanisation retenue et des questions théoriques soulevées. Cet état de l'art offre l'occasion de rappeler la définition des principaux concepts mobilisés dans le cadre de l'analyse de l'eupéanisation des systèmes politiques domestiques. Ces concepts ont nourri les choix théoriques et méthodologiques qui sous-tendent cette recherche doctorale. Le tour d'horizon proposé permet de pointer une série de défis à relever, puis de situer l'objet de la thèse dans la littérature sur l'eupéanisation.

---

<sup>35</sup> BULMER Simon, LEQUESNE Christian (dirs.) (2005), *The Member States of the European Union*, Oxford : Oxford University Press ; GRAZIANO Paolo, VINK Maarten P. (dirs.) (2007), *Europeanization : New Research Agendas*, Basingstoke : Palgrave Macmillan.

<sup>36</sup> OLSEN Johan (2002), « The many faces of Europeanisation », *Journal of Common Market Studies*, 40 (5), p. 944 ; FEATHERSTONE Kevin, RADAELLI Claudio M. (2003), « A Conversant Research Agenda », in FEATHERSTONE Kevin, RADAELLI Claudio M. (dirs.), *The politics of Europeanization*, Oxford : Oxford University Press, p. 340 ; RADAELLI Claudio M. (2005), « Europeanisation : Solution or Problem », in CINI Michelle, BOURNE Angela (dirs.), *The Palgrave Guide to European studies*, Basingstoke : Palgrave, pp. 56-77.

<sup>37</sup> KASSIM Hussein (2000), « Conclusion. The National Co-ordination of EU Policy : Confronting the Challenge », in KASSIM Hussein, PETERS Guy, WRIGHT (dirs.) (2000), *The National Co-ordination of EU Policy : The Domestic Level*, Oxford : Oxford University Press, p. 238.

<sup>38</sup> RADAELLI Claudio M. (2005), « Europeanisation : Solution or Problem », *op. cit.*

<sup>39</sup> La confusion subsiste toutefois du fait des qualifications divergentes de ces trois approches : pour certains auteurs, l'eupéanisation comme synonyme d'intégration européenne doit être qualifiée d'ascendante, alors que pour d'autres, l'eupéanisation ascendante ou *bottom-up* est conçue comme un mouvement à double-sens, qualifié ici d'eupéanisation « interactionniste ». Pour cette raison, nous ne recourons pas au terme « d'eupéanisation ascendante ».

## I. Vers une définition interactionniste de l'eupéanisation

Les revues de la littérature avancent différentes classifications, en fonction de la définition d'eupéanisation<sup>40</sup>, de l'approche méthodologique<sup>41</sup>, critères que nous pourrions compléter par celui du domaine d'application. *De facto*, les questionnements théoriques et la méthodologie vont souvent de pair avec la définition de l'eupéanisation choisie. Cette section dresse un inventaire des processus labellisés « eupéanisation » en suivant la distinction proposée par Claudio Radaelli, puis explicite les relations de causalité analysées par chacune de ces approches.

### A. L'eupéanisation comme synonyme d'intégration européenne

Le terme d'eupéanisation a été, dans un premier temps, fréquemment utilisé dans un sens proche de celui d'intégration européenne, pour désigner le partage de pouvoir entre les gouvernements des États membres et l'UE<sup>42</sup> et

« l'émergence et le développement au niveau européen de structures de gouvernance distinctes, c'est-à-dire d'institutions politiques, légales et sociales associées à la résolution de questions politiques formalisant les interactions entre acteurs, et de réseaux spécialisés dans la création de règles européennes contraignantes ».<sup>43</sup>

L'intérêt de cet usage du terme est aujourd'hui largement contesté : le terme d'intégration européenne existe déjà et est associé aux théories de l'intégration qui explorent comment et pourquoi les États membres délèguent certaines compétences à l'Union européenne. Ces théories

---

<sup>40</sup> Par exemple LADRECH Robert (2002), « Europeanization and Political Parties : Towards a Framework for Analysis », *Party Politics*, 8 (4), pp. 391-3 ; BULMER Simon, LEQUESNE Christian (2005), « The European Union and its Member States : An Overview », in BULMER Simon, LEQUESNE Christian (dirs.), *The Member States...*, *op. cit.*, pp. 10-3 ; PALIER Bruno, SUREL Yves *et al.* (2007), *L'Europe en action. L'eupéanisation dans une perspective comparée*, Paris : L'Harmattan ; SAURUGGER Sabine (2009), *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Paris : Presses de Sciences Po ; VINK Maarten P., GRAZIANO Paolo (2007), « Challenges of a New Research Agenda », in GRAZIANO Paolo, VINK Maarten P. (dirs.) (2007), *Europeanization ...*, *op. cit.*, pp. 12-5.

<sup>41</sup> HAVERLAND Markus (2007), « Methodology », in GRAZIANO Paolo, VINK Maarten P. (dirs.) (2007), *Europeanization ...*, *op. cit.*, pp. 59-72.

<sup>42</sup> ANDERSEN Svein, ELIASSEN Kjell (dirs.) (1993), *Making Policy in Europe : The Europeanization of National Policy-Making*, Londres : Sage ; LAWTON Thomas (1999), « Governing the Skies : Conditions for the Europeanization of Airline Policy », *Journal of Public Policy*, 19, pp. 92.

<sup>43</sup> RISSE Thomas, COWLES Maria et CAPORASO James A. (2001), « Europeanization and Domestic Change : Introduction », in COWLES Maria, CAPORASO James A. et RISSE Thomas (dirs.), *Transforming Europe : Europeanization and Domestic Change*, Ithaca, Cornell University Press, p. 3 (notre traduction). Sur le même registre, Johan Olsen inclut plusieurs processus relevant de l'intégration européenne dans sa définition de l'eupéanisation, notamment le développement d'institutions supranationales, la législation au niveau de ces institutions et l'affirmation d'un projet politique au niveau européen. Cf. OLSEN Johan (2002), « The many faces of Europeanization », *op. cit.*

se structurent autour du débat entre intergouvernementalistes et néo-fonctionnalistes.<sup>44</sup> Utiliser les termes d'intégration européenne et d'eupéanisation de façon synonyme ne contribue pas à enrichir ce débat et peut au contraire être source de confusion.<sup>45</sup>

Si la plupart des auteurs s'accordent à définir l'intégration européenne et l'eupéanisation comme des phénomènes distincts, le lien entre les deux concepts ne fait pas consensus. Certains précisent que leurs définitions respectives de l'eupéanisation sont suffisamment larges pour être appliquées aux États membres de l'UE et à d'autres pays.<sup>46</sup> Ces auteurs considèrent en effet que l'eupéanisation peut concerner des pays candidats à l'adhésion, mais également passer par des canaux alternatifs tels que le Conseil de l'Europe ou le Conseil pour la Sécurité et la Coopération en Europe. La majorité des travaux postule néanmoins que l'intégration européenne constitue une condition nécessaire à l'eupéanisation : l'appartenance à l'UE (ou la perspective de l'adhésion) a des implications significatives en termes d'adaptation institutionnelle et politique.<sup>47</sup>

---

<sup>44</sup> Dans une perspective réaliste, les premiers conçoivent l'intégration européenne comme un processus de négociations intergouvernementales classiques n'affaiblissant pas le rôle des États, mais contribuant au contraire à le renforcer en les aidant à faire face à certaines contraintes internationales. Voir : HOFFMANN Stanley (1966), « Obsolete or Obsolete ? The Fate of the Nation State and the Case of Western Europe », *Daedalus*, 95, pp. 892-908 ; MORAVCSIK Andrew (1993), « Preferences and Power in the European Community », *op. cit.* ; MORAVCSIK Andrew (1998), *The Choice for Europe*, *op. cit.* ; MILWARD Alan S. (1992), *The European Rescue of the Nation-State*, Berkeley : University of California Press ; HOFFMANN Stanley (1995), *The European Sisyphus ...*, *op. cit.* Au contraire, les seconds mettent en avant la particularité de la construction européenne et l'existence de processus d'engrenage (*spill-over*), à l'origine d'une interdépendance et de transferts de compétences croissants. Voir notamment : HAAS Ernst (1958), *The Uniting of Europe*, *op. cit.* ; LINDBERG Leon (1963), *The Political Dynamics of European Economic Integration*, Stanford : Stanford University Press ; SCHEINGOLD Stuart (1965), *The rule of law in European integration: the path of the Schuman Plan*, New Haven : Yale University Press ; STONE SWEET Alec, SANDHOLTZ Wayne (dirs.) (1998), *European Integration and Supranational Governance*, Oxford : Oxford University Press ; RISSE Thomas (2005), « Neofunctionalism, European identity and the puzzles of European integration », *Journal of European Public Policy*, 12(2), pp. 291-309.

<sup>45</sup> RADAELLI Claudio M. (2000), « Whither Europeanization ? Concept stretching and substantive change », *European Integration online Papers*, 4 (8), disponible en ligne : <http://eiop.or.at/eiop/pdf/2000-008.pdf>, p. 6. Le brouillage qui résulte de l'utilisation synonyme des termes d'eupéanisation et d'intégration européenne peut être illustré par l'ouvrage de Maria Cowles *et al.* de 2001 (*op. cit.*), cité par Kerry E. Howell comme un exemple d'eupéanisation ascendante et, par Börzel, comme exemple d'eupéanisation descendante. Le flou vient du décalage entre la définition d'eupéanisation, très proche de celle d'intégration européenne, et la substance du projet de recherches qui a trait à l'impact de l'UE sur les institutions et les politiques publiques domestiques. Cf. HOWELL Kerry E. (2004), « Developing Conceptualizations of Europeanization : Synthesising Methodological Approaches », *Queen's Papers on Europeanisation*, 3, disponible en ligne : <http://www.qub.ac.uk/schools/SchoolofPoliticsInternationalStudiesandPhilosophy/FileStore/EuropeanisationFiles/Fileupload.38403.en.pdf>, p. 5 ; BÖRZEL Tanja A. (2003), « Shaping and Taking EU Policies : Member State Responses to Europeanization », *Queen's Papers on Europeanisation*, 2, disponible en ligne : <http://www.qub.ac.uk/schools/SchoolofPoliticsInternationalStudiesandPhilosophy/FileStore/EuropeanisationFiles/Fileupload.38412.en.pdf>, p. 2.

<sup>46</sup> RADAELLI Claudio M. (2000), « Whither Europeanization ? ... », *op. cit.*, p. 4 ; OLSEN Johan (2002), « The many faces of Europeanisation », *op. cit.* ; VINK Maarten P., GRAZIANO Paolo (2007), « Challenges ... », *op. cit.*, p. 8.

<sup>47</sup> Voir par exemple : BOMBERG Elizabeth, PETERSON John (2000), « Policy Transfer and Europeanization : Passing the Heineken Test ? », *Queen's Papers on Europeanisation*, 2, disponible en ligne : <http://www.qub.ac.uk/schools/SchoolofPoliticsInternationalStudiesandPhilosophy/FileStore/EuropeanisationFiles/Fileupload.38445.en.pdf> ; BOMBERG Elizabeth, CARTER Neil (2006), « Greens in Brussels : Shapers or Shaped ? », *European Journal of Political Research*, 45 (numéro spécial 1), pp. 99-125.

Alors que les théories de l'intégration conçoivent les acteurs domestiques comme un facteur explicatif de la création d'institutions supranationales et de la production de normes européennes, la plupart des auteurs tendent à considérer l'europeanisation comme un concept utile au contraire pour expliquer les évolutions institutionnelles et politiques au niveau national, en passant par le niveau européen :

« There seems little point using Europeanization as a synonym for European integration, although the term is sometimes deployed in this casual manner. This distinction is this: where European integration is concerned with political and policy developments at the supranational level. Europeanization is concerned with the consequences of this process for (chiefly) the member states and politics within them. »<sup>48</sup>

## B. L'europeanisation descendante

Depuis le milieu des années 1990, l'europeanisation a été conceptualisée le plus souvent comme l'impact de l'intégration européenne sur les systèmes politiques domestiques. Robert Ladrech est l'un des premiers à avoir abordé l'europeanisation sous cet angle, en proposant de la définir comme

« an incremental process reorienting the direction and shape of politics to the degree that EC political and economic dynamics become part of the organizational logic of national politics and policy-making. »<sup>49</sup>

Dans le même esprit, l'europeanisation a pu être définie comme :

- « a process by which domestic policy areas become increasingly subject to European policy-making »<sup>50</sup>
- « the impact of European integration on government and politics in domestic political systems »<sup>51</sup>
- « the process of influence deriving from European decisions and impacting member states' policies and political and administrative structures. »<sup>52</sup>
- « the redirection or reshaping of politics in the domestic arena in ways that reflect the policies, practices or preferences of EU level actors/institutions »<sup>53</sup>

---

<sup>48</sup> BULMER Simon, LEQUESNE Christian (2005), « The European Union and its Member States : An Overview », in BULMER Simon, LEQUESNE Christian (dirs.), *The Member States...*, *op. cit.*, p. 12. Voir également : HOWELL Kerry E. (2004), « Developing Conceptualizations of Europeanization ... », *op. cit.*, p. 8 ; RADAELLI Claudio M. (2000), « Whither Europeanization ? ... », *op. cit.*, p. 7.

<sup>49</sup> LADRECH Robert (1994), « Europeanization of Domestic Politics and Institutions : The Case of France », *Journal of Common Market Studies*, 32, p. 69. Dans son article de 2002, Robert Ladrech abandonne le terme « incrémental », partant du principe que la nature exacte du processus d'europeanisation doit être établie empiriquement.

<sup>50</sup> BÖRZEL Tanja (1999), « Towards Convergence in Europe ? Institutional Adaptation to Europeanization in Germany and Spain », *Journal of Common Market Studies*, 39 (4), p. 574.

<sup>51</sup> HIX Simon, GOETZ Klaus H. (2000), « Introduction : European Integration and National Political Systems », *West European Politics*, 23 (4), p. 2.

<sup>52</sup> HÉRITIER Adrienne, KERWER Dieter, KNILL Christoph, LEHMKUHL Dirk, TEUTSCH Michael, DOUILLET Anne-Cécile (2001), *Differential Europe : The European Union Impact on National Policymaking*, Lanham : Rowman et Littlefield, p. 3.

Ces définitions ont trait au changement de différentes composantes des systèmes politiques domestiques – *polity*, *politics* et surtout *policies*. Elles ont néanmoins en commun de chercher l'explication de ce changement domestique au niveau européen et de s'intéresser aux formes de pression exercées par l'Union européenne, souvent conçues comme la conséquence d'une « incongruence » (*misfit* en anglais) plus ou moins forte entre les politiques publiques européennes et nationales. Les approches développées à partir de ce type de définition ont pu être désignées comme descendantes (*top-down* ou *downloading*) dans la mesure où elles partent du niveau européen, identifient des domaines intégrés et un certain niveau de « congruence » (*goodness of fit*) puis « descendent » au niveau domestique pour expliquer la présence ou l'absence de changement.

Une étape importante de ce raisonnement consiste à décrire le changement au niveau domestique. Pour de nombreux travaux, les effets domestiques de l'intégration européenne prennent la forme d'une « adaptation » (*compliance*) aux normes européennes. L'europanisation ne se manifeste pas nécessairement à travers une mise en conformité du droit et des politiques publiques avec le droit européen mais plutôt de stratégies développées pour gérer les conséquences de l'application des normes européennes et pour pallier les coûts du maintien des standards nationaux. Ainsi les États membres peuvent faire preuve de différents degrés d'adaptation face aux modèles spécifiques prônés au niveau européen. On distingue communément quatre réponses possibles : la transformation, l'adaptation (ou accommodation), l'absorption et l'inertie.<sup>54</sup> La *transformation* désigne la situation de changement le plus radical des institutions et politiques nationales : ces dernières sont réformées substantiellement avec pour résultat l'altération profonde de la logique du comportement politique. L'*absorption* correspond à un changement moindre : les idées et politiques développées au niveau européen sont incorporées par le biais d'un ajustement des institutions et politiques domestiques. Dans un

---

<sup>53</sup> BACHE Ian, MARSHALL Adam (2004), « Europeanisation and Domestic Change: A Governance Approach to Institutional Adaptation in Britain », *Queen's Papers on Europeanisation*, 5, disponible en ligne : [http://www.qub.ac.uk/schools/SchoolofPoliticsInternationalStudiesandPhilosophy/FileStore/EuropeanisationFiles/Filetoupload\\_38447\\_en.pdf](http://www.qub.ac.uk/schools/SchoolofPoliticsInternationalStudiesandPhilosophy/FileStore/EuropeanisationFiles/Filetoupload_38447_en.pdf), p. 5.

<sup>54</sup> HÉRITIER Adrienne (1998), « Differential Europe: Administrative responses to Community policy », Communication à la conférence *Europeanisation and Domestic Change*, European University Institute, Florence, 19-20 juin, p. 21 ; RADAELLI Claudio M. (2000), « Whither Europeanization ? ... », *op. cit.*, pp. 14-15 ; COWLES Maria, CAPORASO James A. et RISSE Thomas (dirs.), *Transforming Europe ...*, *op. cit.* ; BÖRZEL Tanja, RISSE Thomas (2003), « Conceptualizing the Domestic Impact of Europe », in FEATHERSTONE Kevin, RADAELLI Claudio M. (dirs.), *The Politics of Europeanization*, *op. cit.*, pp. 69-73 ; RADAELLI Claudio M. (2003), « The Europeanization of Public Policy », in FEATHERSTONE Kevin, RADAELLI Claudio M. (dirs.), *The Politics of Europeanization*, *op. cit.*, p. 37 ; PALIER Bruno, SUREL Yves (2007), « Analyser l'europanisation des politiques publiques », in PALIER Bruno, SUREL Yves (dirs.), *L'Europe en action ...*, *op. cit.*, pp. 45-47.

contexte d'*adaptation*<sup>55</sup>, les politiques, procédures, discours et institutions sont adaptés sans toutefois modifier leurs caractéristiques essentielles. Enfin, notamment lorsque les modèles européens divergent trop des pratiques ancrées au niveau domestique, les acteurs de chaque pays peuvent opter pour l'*inertie* en se donnant un délai avant d'appliquer certaines directives, en introduisant des normes transformées ou en résistant aux changements générés par l'UE. Certains auteurs distinguent justement une cinquième catégorie : la *résistance* ou rejet.<sup>56</sup> Dans certains cas, les acteurs domestiques réagissent même à la pression adaptative exercée par l'UE en éloignant les politiques nationales du modèle prôné au niveau européen.

Différentes hypothèses ont été avancées quant à la manière dont l'intégration européenne affecte les États membres. Tous les auteurs constatent toutefois unanimement que l'eupéanisation ne se traduit pas par une convergence ou une harmonisation, et parlent d'impact différencié. À partir de là, deux types de causalités sont étudiés : les uns tentent d'expliquer le changement au niveau domestique par des variables situées au niveau européen, les autres cherchent à éclairer les constellations d'eupéanisation identifiées – l'impact différencié de l'eupéanisation – à la lumière de paramètres domestiques. Dans le premier cas, l'eupéanisation est un facteur explicatif, un *explanans*. Cette approche est très bien résumée par Simon Hix et Klaus Goetz :

« Put in more formal terms, the dependent variable is continuity and change in domestic political systems. Whereas the independent variable in this collection of essays is, of course, the staple diet of comparative European politics, European integration as an explanatory variable of domestic institutional and political development has only recently begun to be analyzed in systematic comparative fashion. »<sup>57</sup>

Eu égard à la variété de constellations observées, il semble problématique de modéliser l'impact domestique de l'UE et une majorité d'auteurs conçoivent l'eupéanisation – et plus précisément les variations empiriques dans le degré d'eupéanisation des systèmes politiques domestiques – comme un *explanandum*, autrement dit ce qu'il s'agit d'expliquer. Le facteur le plus discuté pour expliquer l'impact différencié de l'UE sur les systèmes politiques nationaux est le degré de congruence (*goodness of fit*) entre les politiques et institutions européennes et nationales. Dans cette perspective développée par Tanja Börzel et Thomas Risse, la pression exercée par l'UE sur les

---

<sup>55</sup> Là encore, le vocabulaire n'est pas complètement stabilisé : Claudio Radaelli parle ici d'absorption. Cf. RADAELLI Claudio M. (2003), « The Europeanization of Public Policy », in FEATHERSTONE Kevin, RADAELLI Claudio M. (dirs.), *The Politics of Europeanization*, *op. cit.*, p. 37.

<sup>56</sup> RADAELLI Claudio M. (2000), « Whither Europeanization ? ... », *op. cit.*, p. 15 ; HÉRITIER Adrienne *et al.* (2001), *Differential Europe*, *op. cit.* ; PALIER Bruno, SUREL Yves (2007), « Analyser l'eupéanisation... », *op. cit.*, p. 47.

<sup>57</sup> HIX Simon, GOETZ Klaus H. (2000), « Introduction ... », *op. cit.*, p. 2.



États membres est d'autant plus importante que les pratiques domestiques divergent des normes européennes (situation de *misfit*).<sup>58</sup> Le changement au niveau domestique peut dès lors résulter de différents types de considérations allant de la prise de conscience de la nécessité d'améliorer les politiques et les institutions à l'aspiration à se conformer aux règles européennes, comme les États membres s'y engagent. Le *misfit* est considéré comme un facteur de changement essentiel dans les secteurs où les relations entre l'UE et les États membres sont particulièrement hiérarchiques, autrement dit dont le schéma d'élaboration de décisions est caractérisé par un fort degré d'implication des institutions communautaires et pour lesquels les actes adoptés sont les plus contraignants. Il s'agit avant tout des domaines pour lesquels les gouvernements ont opté pour un mode de régulation centralisé – douanes, politique monétaire et commerciale, politique de concurrence – ou pour la méthode communautaire – régulation du marché unique, recherche, transports ou encore protection de l'environnement (cf. chapitre 6).

La portée du *misfit* comme facteur de changement est très discutée à deux égards. Premièrement, une série de recherches a démontré qu'un *misfit* ne se traduit pas systématiquement par un changement domestique. Plusieurs paramètres peuvent intervenir.<sup>59</sup> Tout d'abord, la propension au changement dépend du nombre de points de veto – au sens de George Tsebelis<sup>60</sup> – que comporte la structure domestique et du degré de fragmentation et de stabilité du leadership : lorsque le leadership est intégré et que le nombre de *veto players* est limité, les exécutifs aspirant au changement peuvent le faire indépendamment des politiques européennes et l'eupéanisation est imperceptible. À l'autre extrême, un leadership fragile et fragmenté combiné avec des *veto players* sectoriels puissants est peu propice au changement. Les conditions de capacité institutionnelle intermédiaire sont considérées comme les plus favorables au processus d'eupéanisation. La présence d'institutions médiatrices constitue un autre facteur fréquemment mentionné.<sup>61</sup> D'autres paramètres associés à l'institutionnalisme sociologique peuvent jouer un rôle : la socialisation des

---

<sup>58</sup> RISSE Thomas, COWLES Maria et CAPORASO James A. (2001), « Europeanization and Domestic Change : Introduction », *op. cit.*

<sup>59</sup> HÉRITIER Adrienne, KNILL Christoph (2000), « Differential Responses to European Policies : A Comparison », *Max Planck Projektgruppe Recht der Gemeinschaftsgüter Preprints*, 3, disponible en ligne : [http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=280910](http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=280910) ; RISSE Thomas, COWLES Maria et CAPORASO James A. (2001), « Europeanization and Domestic Change : Introduction », *op. cit.*, p. 5 ; SCHMIDT Vivien A. (2004), « Europeanization and the Mechanisms of Economic Policy Adjustment », in LEQUESNE Christian, SUREL Yves (dirs.), *L'intégration européenne. Entre émergence institutionnelle et recomposition de l'État*, Paris : Presses de Sciences Po ; BÖRZEL Tanja (2005), « Europeanization : How the European Union Interacts with its Member States », in BULMER Simon, LEQUESNE Christian (dirs.), *The Member States...*, *op. cit.*, p. 53.

<sup>60</sup> TSEBELIS George (1995), « Decision-making in Political Systems : Veto Players in Presidentialism, Parliamentarism, Multicameralism, and Multipartyism », *British Journal of Political Science*, 25, pp. 289-326.

<sup>61</sup> BÖRZEL Tanja (2005), « Europeanization ... », *op. cit.*, p. 53-4.

acteurs domestiques, les effets d'apprentissage et le développement de nouvelles identités<sup>62</sup>, ainsi que l'ancrage du changement dans un discours convaincant.<sup>63</sup>

Deuxièmement, la portée du *misfit* comme facteur de changement est très discutée dans tous les domaines où il est difficile d'établir l'existence d'un modèle ou de standards européens clairs.<sup>64</sup> Le déclin de la méthode communautaire a favorisé le développement de nouveaux processus de décision et modes de régulation.<sup>65</sup> Dans un nombre croissant de secteurs, il devient difficile d'aborder la relation entre l'UE et les États membres comme hiérarchique. L'identification d'un *misfit* ne semble pas l'approche la plus appropriée pour comprendre les évolutions domestiques liées à des effets de *benchmarking*, de socialisation et d'apprentissage réciproque, à des décisions prises de façon intergouvernementale ou encore à la méthode ouverte de coordination. Or, il n'y a aucune raison de restreindre l'analyse de l'eupéanisation aux cas où le *policy-making* européen débouche effectivement sur une décision ou une loi, dans la mesure où la seule négociation ou la production de groupes de travail et de rapports peut suffire pour induire une évolution au niveau national.<sup>66</sup>

Troisièmement, la notion de *misfit* présente implicitement les acteurs domestiques comme relativement passifs face au processus d'intégration européenne et ne permet pas de restituer les usages domestiques de l'Europe et l'adoption de postures offensives ou pro-actives de la part des gouvernements, des partis et des groupes d'intérêts. Pour pallier ces limites, de plus en plus d'auteurs préconisent d'abandonner la modélisation de l'eupéanisation comme un processus

---

<sup>62</sup> BÖRZEL Tanja, RISSE Thomas (2003), « Conceptualizing the Domestic Impact ... », *op. cit.* ; BÖRZEL Tanja (2005), « Europeanization ... », *op. cit.*, pp. 54-5.

<sup>63</sup> SCHMIDT Vivien A. (2002), « Europeanization and the mechanics ... », *op. cit.*, p. 900 ; SCHMIDT Vivien A., RADAELLI Claudio M. (2004), « Policy Change and Discourse in Europe : Conceptual and Methodological Issues », *West European Politics*, 27 (2), pp. 183-210.

<sup>64</sup> KNILL Christoph, LEHMKUHL Dirk (1999), « How Europe Matters. Different Mechanisms of Europeanization », *European Integration Online Papers*, disponible en ligne : <http://eiop.or.at/eiop/texte/1999-007a.htm> ; HAVERLAND Markus (2000), « National Adaptation to European Integration : The Importance of Institutional Veto Points », *Journal of European Public Policy*, 20 (10), pp. 83-103 ; HÉRITIER Adrienne, KNILL Christoph (2000), « Differential Responses... », *op. cit.* ; THATCHER Mark (2004), « Winners and Losers in Europeanisation : Reforming the National Regulation of Telecommunications », *West European Politics*, 27 (2), pp. 284-309 ; BULMER Simon, RADAELLI Claudio M. (2005), « The Europeanization of National Policy », in BULMER Simon, LEQUESNE Christian (dirs.), *The Member States ...*, *op. cit.* ; BRUNO Isabelle, JACQUOT Sophie, MANDIN Christèle (2007), « L'eupéanisation saisie par son instrumentation : benchmarking, gender mainstreaming, MOC ... boîte à outil ou boîte de pandore ? », in PALIER Bruno, SUREL Yves *et al.* (dirs.), *L'Europe en action*, *op. cit.*, pp. 193-249.

<sup>65</sup> MAJONE Giandomenico (2005), *Dilemmas of European Integration : The Ambiguities and Pitfalls of Integration by Stealth*, Oxford : Oxford University Press, chapitre 3.

<sup>66</sup> BULMER Simon, RADAELLI Claudio M. (2005), « The Europeanization of National Policy », *op. cit.*, pp. 346-351.

vertical et hiérarchique permettant de distinguer clairement variables indépendantes et dépendantes, et de la concevoir comme un processus interactif.

### C. L'eupéanisation interactionniste<sup>67</sup>

Si l'eupéanisation et l'intégration européenne doivent être distinguées sur le plan conceptuel, elles sont intrinsèquement liées dans les faits. D'une part, les normes européennes ne constituent pas une donnée exogène mais sont le résultat de processus de négociation, d'imitation et de diffusion dans lesquels les gouvernements, les partis et les groupes d'intérêt domestiques jouent un rôle essentiel.<sup>68</sup> Les réponses de ces acteurs influencent d'ailleurs elles-mêmes le processus d'intégration européenne.<sup>69</sup> D'autre part, les acteurs domestiques exercent une influence déterminante sur la « pression » externe en participant à sa construction sociale et en se l'appropriant, par exemple pour imposer leurs propres politiques, et il semble simplificateur de concevoir l'UE comme une variable exogène.<sup>70</sup>

La modélisation de relations de causalité avec une distinction entre variable indépendante – l'UE – et variable dépendante – le changement au niveau domestique – semble donc peu appropriée pour rendre compte de la manière dont l'UE affecte les États membres.<sup>71</sup> Dans la lignée des travaux de Claudio Radaelli et de Sophie Jacquot et Cornelia Woll, les approches les plus récentes de l'eupéanisation suggèrent donc de ne pas concevoir l'UE comme une variable exogène affectant les institutions, politiques et processus domestiques, mais comme une variable endogène, en partant d'une analyse des acteurs, problèmes, ressources et discours domestiques, pour ensuite étudier en quoi l'UE affecte ces composantes. Dès lors, les ajustements normatifs et

---

<sup>67</sup> La conception « interactionniste » de l'eupéanisation est parfois qualifiée « d'ascendante », comme dans les travaux de Claudio Radaelli.

<sup>68</sup> WALLACE Hellen (1971), « The Impact of the European Communities on National Policy-Making », *Government and Opposition*, 6 (4), pp. 520-38 ; HÉRITIER Adrienne, MINGERS Susanne, KNILL Christoph, BECKA Martina (1994), *Die Veränderung von Staatlichkeit in Europa. Ein regulativer Wettbewerb : Deutschland, Grossbritannien, Frankreich*, Opladen : Leske & Budrich ; BOMBERG Elizabeth, PETERSON John (2000), « Policy Transfer and Europeanization ... », *op. cit.* ; BÖRZEL Tanja A. (2003), « Shaping and Taking ... », *op. cit.*, p. 3.

<sup>69</sup> RADAELLI Claudio M. (2000), « Whither Europeanization ? ... », *op. cit.* ; LADRECH Robert (2002), « Europeanization and Political Parties... », *op. cit.* ; BÖRZEL Tanja A. (2003), « Shaping and Taking ... », *op. cit.*, p. 1 ; BULMER Simon, LEQUESNE Christian (2005), « The European Union ... », *op. cit.*, p. 12.

<sup>70</sup> LADRECH Robert (2002), « Europeanization and Political Parties... », *op. cit.*, p. 392 ; JACQUOT Sophie, WOLL Cornelia (dirs.), *Les usages de l'Europe. Acteurs et transformations européennes*, Paris : L'Harmattan ; THATCHER Mark (2004), « Winners and Losers ... », *op. cit.* ; PASQUIER Romain (2005), « Cognitive Europeanisation and the Territorial Effects of Multi-level Policy Transfer : The Case of Local Development in French and Spanish Regions », *Regional and Federal Studies*, 15 (3), pp. 295-310.

<sup>71</sup> BULMER Simon, RADAELLI Claudio M. (2005), « The Europeanization of National Policy », *op. cit.*, p. 340.

institutionnels découlant de l'intégration européenne sont abordés comme des *processus* interactifs complexes et l'accent est mis sur les *politics*.<sup>72</sup>

La définition de Claudio Radaelli va plus loin en assimilant la dimension cognitive de l'europanisation :

« processes of (a) construction (b) diffusion and (c) institutionalization of formal and informal rules, procedures, policy paradigms, styles, « ways of doing things » and shared beliefs and norms which are first defined and consolidated in the EU policy process and then incorporated in the logic of domestic (national and subnational) discourse, political structures and public policies. »<sup>73</sup>

L'origine du changement domestique est toujours recherchée au niveau supranational mais le mécanisme prend moins la forme d'une pression de l'UE sur les États membres que de l'altération du cadrage des politiques publiques du fait de l'institutionnalisation au niveau domestique de discours, modèles cognitifs et normatifs et de styles développés dans le cadre européen.<sup>74</sup> L'UE devient une structure d'opportunités ouvertes aux partis et l'europanisation ne désigne pas seulement les réactions à l'Europe, mais aussi les *usages* de l'Europe ne présupposant pas de pression particulière de la part de l'UE.<sup>75</sup> Cette approche voue un intérêt particulier aux discours dans la mesure où les contraintes et opportunités découlant de l'UE sont considérées comme socialement construites par les acteurs domestiques. L'avantage est de pouvoir compléter l'analyse des effets verticaux de l'UE sur les États membres par la prise en compte d'effets de *feedback* et de dynamiques horizontales ne pouvant pas être appréhendées au prisme de la question du *misfit*.<sup>76</sup>

La revue de la littérature développée autour de la notion d'europanisation montre que les variables dépendantes et indépendantes diffèrent largement en fonction de la façon dont cette notion est conceptualisée (voir synthèse Tableau 1.1). Les trois approches identifiées ne

---

<sup>72</sup> JACQUOT Sophie, WOLL Cornelia (2004), *Les usages ...*, *op. cit.* ; RADAELLI Claudio M., PASQUIER Romain (2007), « Conceptual Issues », in GRAZIANO Paolo, VINK Maarten P. (dirs.) (2007), *Europeanization ...*, *op. cit.*, p. 41. C'est également l'objet de la définition large de l'europanisation proposée par Kenneth Dyson et Klaus Goetz : « un processus complexe et interactif ascendant et descendant dans lequel les institutions, pratiques et politiques publiques domestiques sont marqués par l'intégration européenne et dans lequel les acteurs domestiques font usage de l'intégration européenne pour influencer l'arène domestique ». Cf. DYSON Kenneth, GOETZ Klaus (2003), « Living with Europe : Power, Constraint, and Contestation », in DYSON Kenneth, GOETZ Klaus (dirs.), *Germany, Europe and the Politics of Constraint*, Oxford : Oxford University Press, p. 20.

<sup>73</sup> RADAELLI Claudio M. (2000), « Whither Europeanization ? ... », *op. cit.*, p. 3-4.

<sup>74</sup> RADAELLI Claudio M., PASQUIER Romain (2007), « Conceptual Issues », *op. cit.*, pp. 36-37.

<sup>75</sup> JACQUOT Sophie, WOLL Cornelia (2004), *Les usages ...*, *op. cit.*

<sup>76</sup> Pour Claudio Radaelli, le *misfit* ne constitue pas la seule voie d'europanisation et il cite plusieurs autres modalités : la négociation, la hiérarchie et la coordination facilitée. Cf. RADAELLI Claudio M. (2005), « Europeanisation : Solution or Problem », *op. cit.*, pp. 11-13; BULMER Simon, RADAELLI Claudio M. (2005), « The Europeanization of National Policy », *op. cit.*

s'excluent pas mutuellement mais peuvent être considérées comme complémentaires. Les théories de l'intégration doivent être considérées à part dans la mesure où leur variable dépendante se situe au niveau supra-national. Les deux autres approches visent à expliquer le changement au niveau domestique mais ne se prêtent pas – du fait de choix méthodologiques distincts – à l'étude des mêmes composantes des systèmes politiques domestiques : alors que l'approche « descendante » est appropriée pour analyser l'impact des normes européennes dans les secteurs où celles-ci sont les plus contraignantes, l'approche interactionniste permet de restituer les dynamiques verticales et horizontales, mais aussi d'éclairer les évolutions domestiques liées à l'intégration européenne à la lumière des dynamiques domestiques à l'origine de cette intégration. Ainsi, il s'agit de l'approche la plus appropriée pour analyser l'impact de l'intégration européenne sur les acteurs domestiques tels que les partis politiques ainsi que sur leurs discours, leurs stratégies et leur succès.<sup>77</sup> L'adoption d'une perspective d'eupéanisation implique de se concentrer en premier lieu sur l'impact de l'institutionnalisation de structures de gouvernance européennes et de la production de normes plus ou moins contraignantes sur les systèmes politiques domestiques. L'eupéanisation « ascendante » n'en doit pas moins être prise en compte à partir du moment où elle permet d'éclairer cet impact.

---

<sup>77</sup> Si la conceptualisation de l'eupéanisation comme un mouvement à double-sens nous paraît particulièrement fructueuse pour aborder l'impact de l'intégration européenne sur les partis politiques, la distinction analytique entre eupéanisation ascendante et descendante ne se justifie pas que d'un point de vue heuristique : ce ne sont pas forcément les mêmes acteurs qui participent à l'élaboration des politiques européennes et qui sont affectés par ce processus. Les partis de l'opposition doivent par exemple composer avec les décisions prises par leurs concurrents au niveau européen. Par ailleurs, le postulat intergouvernementaliste selon lequel les gouvernements nationaux contrôlent l'intégration européenne tandis que les institutions supranationales n'exercent que peu d'influence par elles mêmes a été contesté par les approches libérales et fonctionnalistes qui affirment au contraire que les régions et groupes d'intérêt bénéficient au niveau européen de canaux d'influence propres leur permettant de contourner leurs États membres. Cf. par exemple : MARKS Gary, HOOGHE Liesbet, BLANK Kermit (1996), « European Integration from the 1980s ... », *op. cit.*

**Tableau 1.1** Trois approches de l'eupéanisation

<b>Approche</b>	<b>Définition de l'eupéanisation</b>	<b>Orienteation théorique</b>	<b>Variable dépendante</b>	<b>Variable indépendante</b>	<b>Focus</b>
Ascendante ou bottom-up	Intégration européenne	Institutionnalisme historique	Transfert de souveraineté, développement d'institutions et de normes supranationales	Intérêts nationaux Recherche d'une efficacité accrue pour certaines questions, spill-over Préférences formées au niveau domestique	<i>Polity</i>
Descendante ou top-bottom	Impact de la pression adaptative qui découle des décisions et normes européennes sur les systèmes politiques domestiques (en pratique : sur les politiques publiques les plus intégrées)	Institutionnalisme rationnel	Soit la continuité et changement des politiques publiques domestiques  Soit l'impact des normes européennes sur les politiques publiques domestiques	Soit la production de normes européennes contraignantes  Soit : - misfit - capacité institutionnelle (veto points, facilitating structure)	<i>Polity</i> , dans une moindre mesure <i>polity</i>
Interactionniste	Processus à deux sens : - intégration européenne, transfert de compétences, négociation - UE comme structure d'opportunités, adaptation volontaire, apprentissage, socialisation, etc.	Institutionnalisme sociologique	Continuité et changement des politiques publiques, discours et acteurs domestiques	- Emergence d'un référentiel européen - Norm entrepreneurs, institutions se mobilisant en faveur d'une adaptation - Socialisation, apprentissage - Usages de l'Europe (partis, groupes d'intérêt...)	<i>Politics</i> , dans une moindre mesure <i>politics</i>

## II. Trois grands défis

### A. Un agenda de recherche déséquilibré

En principe, l'intégration européenne est susceptible d'affecter l'ensemble des composantes des systèmes politiques et donc les politiques publiques (*policies*), les institutions (*polity*) et les acteurs et pratiques (*politics*). De fait, ces trois domaines n'ont pas été investis de façon égale par les recherches menées dans une perspective d'eupéanisation. La majorité d'entre elles se concentre sur l'eupéanisation des politiques publiques, tandis que les études traitant des deux autres composantes restent relativement sous-représentées.<sup>78</sup> Cette prédominance des politiques publiques et du *policy-making* peut être illustrée par les publications les plus éminentes, de l'ouvrage de Featherstone et Radaelli *The Politics of Europeanization*<sup>79</sup> au volume dirigé par Vink et Graziano<sup>80</sup> qui consacre plus de chapitres aux seules politiques publiques qu'aux institutions, acteurs et pratiques politiques réunis. Plus généralement, la majorité des études adoptant une perspective d'eupéanisation a trait aux implications du processus d'intégration européenne dans des secteurs de politique publique tels que la politique monétaire<sup>81</sup>, les transports<sup>82</sup> et les télécommunications<sup>83</sup>, la protection de l'environnement<sup>84</sup> ou encore les politiques sociales<sup>85</sup> (cf. chapitre 6).

---

<sup>78</sup> OLSEN Johan (2002), « The many faces of Europeanisation », *op. cit.*, p. 937 ; FEATHERSTONE Kevin (2003), « Introduction : In the Name of 'Europe' », in FEATHERSTONE Kevin, RADAELLI Claudio M. (dirs.), *The Politics of Europeanization*, *op. cit.*, p. 6.

<sup>79</sup> FEATHERSTONE Kevin, RADAELLI Claudio M. (dirs.) (2003), *The Politics of Europeanization*, *op. cit.*

<sup>80</sup> VINK Maarten P., GRAZIANO Paolo (2007), « Challenges ... », *op. cit.*

<sup>81</sup> DYSON Kenneth (dir.) (2002), *European States and the Euro : Europeanization, Variation and Convergence*, Oxford : Oxford University Press ; MARTIN Andrew, ROSS George (dirs.) (2004), *Euros and Europeans : Monetary Integration and the European Model of Society*, Cambridge : Cambridge University Press.

<sup>82</sup> HÉRITIER Adrienne *et al.* (2001), *Differential Europe*, *op. cit.*

<sup>83</sup> SCHNEIDER Volker (2001), « Institutional Reform in Telecommunications : The European Union in Transnational Policy Diffusion », in COWLES Maria, CAPORASO James A. et RISSE Thomas (dirs.), *Transforming Europe ...*, *op. cit.*, pp. 60-78 ; THATCHER Mark (2001), « The Commission and national governments as partners : EC regulatory expansion in telecommunications 1979-2000 », *Journal of European Public Policy*, 8(4), pp. 558-84 ; LEVI-FAUR David (2004), « On the 'Net Impact' of Europeanization : The EU's Telecoms and Electricity Regimes between the Global and the National », *Comparative Political Studies*, 37(1), pp. 3-29.

<sup>84</sup> KNILL Christoph (1998), « European Policies : The Impact of National Administrative Traditions », *Journal of Public Policy*, 18 (1), pp. 1-28 ; KNILL Christoph, LENSCHOW Andrea (dirs.) (2000), *Implementing EU Environmental Policy : New Approaches to an Old Problem*, Manchester : Manchester University Press ; HAVERLAND Markus (2003), « The Impact of the European Union on Environmental Policies », in FEATHERSTONE Kevin, RADAELLI Claudio M. (dirs.), *The Politics of Europeanization*, *op. cit.*, pp. 203-21 ; JORDAN Andrew, LIEFFERINK Duncan (dirs.) (2004), *Environmental Policy in Europe : The Europeanization of National Environmental Policy*, Londres et New York : Routledge.

<sup>85</sup> FALKNER Gerda, TREIB Oliver, HARTLAPP Miriam, LEIBER Simone (2005), *Complying with Europe : EU Harmonisation and Soft Law in the Member States of the EU*, Cambridge : Cambridge University Press ; ZEITLIN Jonathan, POCHEP Philippe (dirs.) (2005), *The Open Method of Coordination in Action : The European Employment and Social Inclusion Strategies*, Bruxelles : Peter Lang ; PALIER Bruno (2010), « L'Europe et le social », in DEHOUSSE Renaud (dir.), *Politiques européennes*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 281-302.

Partant de l'observation du transfert plus ou moins prononcé de certaines compétences au niveau supranational et du développement d'effets d'eupéanisation plus horizontaux (effets d'apprentissage et de socialisation, mise en réseau des sociétés et économies nationales, etc.), ces recherches analysent le *policy-making* et l'évolution des politiques publiques afin d'établir l'ampleur de l'influence européenne. Elles concluent généralement à un impact différencié, se traduisant notamment par un taux d'application variable des directives européennes d'un pays et d'un secteur à l'autre. Les modèles théoriques développés visent précisément à expliquer ces disparités, en prenant en compte la nature de la répartition des compétences entre le niveau européen et le niveau national dans le secteur considéré, mais également le degré de congruence entre les normes domestiques pré-existantes et les normes européennes et la légitimité de l'intervention de l'UE dans chaque secteur et dans chaque pays membre.

Un autre volet de recherches explore l'eupéanisation des institutions domestiques – gouvernements et administrations publiques, parlements, cours constitutionnelles, collectivités territoriales et exécutifs régionaux – et l'impact du processus d'intégration européenne sur les relations entre ces institutions. Les gouvernements sont considérés comme les acteurs les plus influents au sein du régime politique de l'Union, qui génère plusieurs opportunités pour ces derniers : non seulement l'intégration européenne a permis l'émergence de nouvelles arènes pour la recherche de solutions communes à des problèmes dépassant les États-nation, mais ils peuvent utiliser le niveau européen pour faire adopter des mesures impopulaires et se référer aux contraintes européennes face à l'opposition.<sup>86</sup> Le pouvoir exécutif est néanmoins désormais partagé avec les gouvernements des autres États membres et les institutions européennes<sup>87</sup> et les gouvernements sont contraints de respecter les engagements liés à l'appartenance à l'UE et la législation européenne.<sup>88</sup> Les effets ne sont pas univoques non plus pour les collectivités territoriales qui font face à la fois à de nouvelles règles et à de nouvelles ressources du fait de la redéfinition territoriale qui a eu lieu dans l'UE. Toutes les régions n'ont pas un accès égal aux opportunités liées à l'intégration européenne.<sup>89</sup> Les parlements nationaux sont, quant à eux,

---

<sup>86</sup> PUTNAM Robert (1988), «Diplomacy and domestic politics: the logic of two-level games», *International Organization*, 43(2), pp. 427-60 ; MORAVCSIK Andrew (1993), «Preferences and Power in the European Community», op. cit. ; MORAVCSIK Andrew (1998), *The Choice for Europe*, op. cit.

<sup>87</sup> PIERSON Paul (1996), «The path to European Integration: A Historical Institutional Analysis», *Comparative Political Analysis*, 29(2), pp. 123-63 ; KASSIM Hussein, MENON A. (2003), «Les États membres de l'UE et la Commission Prodi», *Revue française de science politique*, 53(4), août, pp. 491-510 ; KASSIM Hussein (2005), «The Europeanization of Member State Institutions», in BULMER Simon, LEQUESNE Christian (dirs.), *The Member States of the European Union*, p. 288.

<sup>88</sup> KASSIM Hussein (2005), «The Europeanization ...», op. cit., pp. 289-291.

<sup>89</sup> JOHN Peter (2000), «The Europeanisation of Sub-national Governance», *Urban Studies*, 37(5-6), pp. 877-94 ; BALME Richard, LE GALLÈS Patrick (1997), «Stars and black holes: French Cities and Regions in the European



communément considérés comme les perdants du processus d'intégration européenne. Le transfert de certaines compétences au niveau européen a réduit le répertoire d'action des parlements nationaux qui restent des acteurs marginaux au niveau européen et ne disposent généralement que de peu de marges de manœuvre pour contrôler la politique européenne des gouvernements.<sup>90</sup> Cependant, les parlements nationaux et les mécanismes de contrôle parlementaire de la politique européenne ont été renforcés depuis le traité de Maastricht<sup>91</sup> et les pays avec des parlements traditionnellement forts se caractérisent par un contrôle de la politique européenne du gouvernement à la fois plus précoce et plus efficace.<sup>92</sup> Plus fondamentalement, le projet *Delors' Myth* a observé une procédure de contrôle plus longue pour les lois résultant de l'application de directives européennes, ce qui va à l'encontre de l'idée d'une soustraction des domaines européanisés au contrôle parlementaire.<sup>93</sup>

Pour les institutions comme pour les politiques publiques, les effets ne sont pas uniformes et varient en fonction du rôle respectif des institutions nationales dans la prise de décision européenne, de leur poids au niveau national, mais également de paramètres tels que l'architecture du système politique, la culture politique et l'attitude des élites et des électeurs vis-à-vis de l'intégration européenne.<sup>94</sup>

Eu égard à l'ampleur des recherches consacrées à l'européanisation des politiques publiques et – dans une moindre mesure – des institutions, les travaux portant sur les pratiques et les acteurs politiques – autrement dit, sur la dimension des *politics* – n'ont fait l'objet que d'une attention

---

Galaxy », in GOLDSMITH Michael J., KLAUSEN Kurt K. (dirs.), *European Integration and Local Government*, Cheltenham : Edward Elgar, pp. 63-76.

<sup>90</sup> KATZ Richard S. (1999), « Representation, the Locus of Democratic Legitimation, and the Role of the National Parliaments in the European Union », in KATZ Richard S., WEBELS Bernhard (dirs.), *The European Parliament, the National Parliaments and European Integration*, Oxford : Oxford University Press, pp. 21-44 ; MAURER Andreas, WEBELS Bernhard (2001), *National Parliaments on their Way to Europe : Losers or Latecomers ?*, Baden-Baden : NOMOS, pp. 17-26 ; MAURER Andreas (2001), « National Parliaments in the European Architecture : from Latecomers Adaptation to Permanent Institutional Change », in MAURER Andreas, WEBELS Bernhard, *National Parliaments on their Ways to Europe : Losers or Latecomers ?*, Baden-Baden : NOMOS, pp. 27-76 ; RAUNIO Tapio, HIX Simon (2000), « Backbencher Learn to Fight Back : European Integration and Parliamentary Government », in GOETZ Klaus, HIX Simon (dirs.), « Europeanised politics ? The Impact of European Integration on Domestic Politics », numéro spécial de *West European Politics*, 23(4), pp. 154.

<sup>91</sup> NORTON Philip (1996), *Democracy, Sovereignty and the European Union*, Londres : Hurst and Company ; RAUNIO Tapio, HIX Simon (2000), « Backbencher Learn to Fight Back », op. cit.

<sup>92</sup> CRAIG Paul (1991), « Sovereignty of the UK Parliament after *Factortame* », *Yearbook of European Law*, 11, pp. 221-55 ; ROZENBERG Olivier (2004), « La parfaite adaptation des parlements nationaux à l'union Européenne », in COSTA Olivier, KERROUCHE Eric, MAGNETTE Paul (dirs.), *Vers un renouveau du parlementarisme en Europe ?*, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, pp. 73-87.

<sup>93</sup> BROUARD Sylvain, COSTA Olivier, KÖNIG Thomas (dirs.), *The Europeanization of Domestic Legislatures. The Empirical Implications of the Delors' Myth in Nine Countries*, New York : Springer, à paraître fin 2011.

<sup>94</sup> KASSIM Hussein (2005), « The Europeanization of Member State Institutions », in BULMER Simon, LEQUESNE Christian (dirs.), *The Member States of the European Union*, Oxford : Oxford University Press, pp. 285-316.

relativement tardive et limitée. Plusieurs études ont exploré la manière dont l'intégration européenne affecte l'agrégation et la confrontation des intérêts, notamment les relations entre l'exécutif et les groupes d'intérêts<sup>95</sup> ou encore les associations civiques.<sup>96</sup> Un autre courant de littérature s'étoffe sur les attitudes et le comportement des électeurs aux élections européennes et aux référendums qui ont lieu sur des questions liées à l'intégration.<sup>97</sup> Les réflexions conceptuelles et analyses empiriques de l'europanisation des partis et de la compétition électorale sont relativement récentes, n'assimilent que rarement le tournant « interactionniste » des études de l'europanisation et laissent subsister des lacunes empiriques importantes.<sup>98</sup> Force est de constater que le lien entre intégration européenne et partis politiques nationaux ne coule pas de source. L'UE est loin de représenter une structure d'opportunités attractive pour les partis domestiques qui ne jouent de rôle significatif ni au Conseil des Ministres, ni à la Commission, ni même au Parlement européen.<sup>99</sup> Les partis nationaux ne bénéficient pas non plus de ressources particulières de la part de l'UE. D'un point de vue électoral, les élections européennes sont largement considérées comme des élections de second rang et l'intégration européenne ne fait pas

---

<sup>95</sup> GREENWOOD Julien (1997), *Representing Interests in the European Union*, New York : St. Martin's Press ; SAURUGGER Sabine (2003), *Europaniser les intérêts ? Les groupes d'intérêts économiques et l'élargissement de l'Union européenne*, Paris : L'Harmattan ; SANCHEZ SALGADO Rosa, WOLL Cornelia (2007), « L'europanisation et les acteurs non étatiques », in PALIER Bruno, SUREL Yves (dirs.), *L'Europe en action. L'europanisation dans une perspective comparée*, Paris : L'Harmattan, pp. 145-91.

<sup>96</sup> WEISBEIN Julien (2001), « Le militant et l'expert : les associations civiques face au système européen », *Politique européenne*, 4, pp. 105-18.

<sup>97</sup> FRANKLIN Mark N., VAN DER EIJK Cees, MARSH Michael (1995), « Referendum Outcomes and Trust in Government : Popular Support for Europe in the Wake of Maastricht », *West European Politics*, 18, pp. 102-17 ; BLONDEL Jean, SINNOTT Richard, SVENSSON Palle (1998), *People and Parliament in the European Union : Democracy, Participation and Legitimacy*, Oxford : Oxford University Press ; SCHMITT Hermann, THOMASSEN Jacques (1999), *Political representation and legitimacy in the European Union*, Oxford : Oxford University Press ; GARRY John D., MARSH Michael, SINNOTT Richard (2005), « 'Second-order' versus 'Issue-voting' effects in EU referendums – Evidence from the Irish Nice Treaty Referendums », *European Union Politics*, 6, pp. 201-221 ; HOBOLT Sara B. (2009), *Europe in Question. Referendums on European Integration*, Oxford : Oxford University Press.

<sup>98</sup> MAIR Peter (2004), « The Europeanization Dimension », *Journal of European Public Policy*, 11 (2), p. 345 ; BELOT Céline, CAUTRÈS Bruno (2005), « Redéfinitions et recompositions des partis et systèmes partisans autour de l'enjeu européen : premiers sillons sur un terrain en friche », *Politique européenne*, 16, p. 5 ; HARMSSEN Robert (2005), « L'Europe et les partis politiques nationaux : les leçons d'un 'non-clivage' », *Revue internationale de politique comparée*, 12 (1), p. 83 ; BULMER Simon (2007), « Theorizing Europeanization », in GRAZIANO Paolo, VINK Maarten P. (dirs.), *Europeanization. ... op. cit.*, p. 56 ; CARTER Elisabeth, LUTHER Kurt R. et POGUNTKE Thomas, *et al.* (2007), « European integration and internal party dynamics », in POGUNTKE Thomas *et al.* (dirs.) (2007), *The Europeanization of National Political Parties. Power and organizational adaptation*, Londres et New York : Routledge, pp. 1-2. Cf. également le chapitre 2 de cette thèse.

<sup>99</sup> Les institutions européennes, conçues à l'origine pour parvenir à transcender des intérêts nationaux parfois contradictoires, privilégient une approche technique reposant sur la prise en compte d'intérêts et de résultats d'expertises, et se prêtent mal à la confrontation et à la compétition partisane. Si certains analysent l'évolution des votes nominaux au Parlement européen en termes de tendance à la politisation et à la structuration partisane des comportements parlementaires, d'autres auteurs soulignent que ces votes ne représentent qu'une minorité de cas et que les alignements tendent à refléter la nature plus ou moins « politique » des décisions soumises au vote. Cf. section I.A. du chapitre 2 de cette thèse.

partie des enjeux autour desquels la compétition partisane s'est structurée au niveau national.<sup>100</sup> Par ailleurs, l'UE ne dispose d'aucun moyen de contraindre les partis à agir au niveau européen ou à se conformer aux décisions européennes, comme elle peut le faire pour les gouvernements ou les administrations.

Cependant, la poursuite des objectifs classiques des partis – les votes, l'exercice du pouvoir et l'adoption de mesures de politique publique spécifiques<sup>101</sup> – est susceptible d'être affectée de façon significative par l'intégration européenne. Comme le souligne Peter Mair, le transfert d'un nombre croissant de compétences au niveau européen limite l'espace politique dans lequel évoluent les partis domestiques, la gamme d'instruments à leur disposition et l'étendue de leur répertoire politique<sup>102</sup>, alors que les points d'entrée sont limités pour les partis au niveau européen. Par ailleurs, l'émergence d'orientations plus ou moins prégnantes vis-à-vis de l'UE au sein des électeurs peut se répercuter sur les incitations à politiser ou au contraire à éviter les enjeux liés à la construction européenne.<sup>103</sup> Nous pouvons donc plausiblement supposer que les partis vont mettre en œuvre des stratégies pour s'adapter à ces évolutions de manière à faire face aux nouvelles contraintes et à exploiter les opportunités que l'intégration européenne génère. Si un certain nombre d'hypothèses ont été formulées quant aux implications de l'intégration européenne pour les partis et leurs stratégies<sup>104</sup>, une majorité d'entre elles demandent encore à être étayées empiriquement et comparativement. Cette question est d'autant plus importante que les partis politiques constituent un lien essentiel entre gouvernements et électeurs dans les démocraties modernes, en particulier les démocraties parlementaires,<sup>105</sup> et qu'ils sont donc susceptibles de jouer un rôle central dans le débat domestique sur la légitimité de l'UE et des politiques publiques européennes.

---

<sup>100</sup> LIPSET Martin Seymour, ROKKAN Stein (1967), *Party Systems and Voter Alignments. Cross-national Perspectives*, Toronto : The Free Press ; BARTOLINI Stefano (2005), *Restructuring Europe. Center Formation, System Building and Political Structuring between the Nation State and the EU*, Oxford : Oxford University Press.

<sup>101</sup> MÜLLER Wolfgang, STRØM Kaare (dirs.) (1999), *Policy, Office or Votes ? How Political Parties in Western Europe Make Hard Decisions*, Cambridge : Cambridge University Press.

<sup>102</sup> MAIR Peter (2000), « The Limited Impact of Europe on National Party Systems », *West European Politics*, 23 (4), pp. 27-51 ; MAIR Peter (2007), « Political Parties and Party Systems », *op. cit.*

<sup>103</sup> DE VRIES Catherine (2007), « Sleeping Giant : Fact or Fairytale ? How European Integration Affects National Elections », *European Union Politics*, 8 (3), pp. 363-85.

<sup>104</sup> Principalement : MAIR Peter (2000), « The Limited Impact... », *op. cit.* ; LADRECH Robert (2002), « Europeanization and Political Parties... », *op. cit.* ; MAIR Peter (2007), « Political Parties and Party Systems », *op. cit.*

<sup>105</sup> LAWSON Kay (1988), « When Linkage fails », in LAWSON Kay, MERKL Peter H. (dirs.), *When Parties Fail : Emerging Alternative Organizations*, Princeton : Princeton University Press ; POGUNTKE Thomas (2002), « Parteiorganisationen in der Bundesrepublik Deutschland : Einheit in der Vielfalt ? », in GABRIEL Oscar, NIEDERMAYER Oskar, STÖSS Richard (dirs.), *Parteiendemokratie in der Bundesrepublik Deutschland*, Wiesbaden : Westdeutscher Verlag, pp. 253-73 ; CARTER Elisabeth, LUTHER Kurt R. et POGUNTKE Thomas (2007), « European integration ... », *op. cit.*, p. 2.

Cette thèse part du constat que la faiblesse de l'analyse des *politics* pose problème à deux égards. **Empiriquement**, elle laisse subsister des lacunes importantes dans la connaissance de la manière dont l'intégration européenne affecte les systèmes politiques. Rares sont les données empiriques comparatives sur la saillance et le cadrage de l'UE dans la sphère publique des États membres<sup>106</sup>, l'importance accordée par les citoyens à ces enjeux et leurs préférences<sup>107</sup>, la proportion exacte de lois d'origine européenne<sup>108</sup> et le poids des parlements nationaux dans le processus législatif<sup>109</sup>, l'impact de l'intégration européenne sur les rapports de force au sein des partis<sup>110</sup> ou encore sur la restriction de l'espace de la compétition électorale nationale du fait du transfert de compétences à l'UE et de l'adoption de normes européennes.<sup>111</sup> Le déséquilibre qui continue de caractériser l'agenda de recherche constitué autour de l'idée d'eupéanisation fait également obstacle à un éclairage mutuel des analyses de l'eupéanisation des *policies*, *politics* et de la *polity*. De la même manière qu'il est nécessaire de saisir la manière dont l'intégration européenne affecte les institutions domestiques pour comprendre les dynamiques du *policy-making* en Europe et l'évolution des politiques publiques, il semble prometteur d'intégrer les résultats des études portant sur l'eupéanisation des politiques publiques et des institutions dans l'analyse des partis politiques : le poids plus ou moins important de l'UE dans certains secteurs de politique publique contribue-t-il à restreindre l'espace politique dans lequel les partis évoluent au niveau domestique ? Les partis sont-ils affectés différemment en fonction du degré d'eupéanisation de leurs domaines de prédilection ? Comment les contraintes et ressources qui découlent de l'intégration européenne pour les gouvernements et les parlements se répercutent-elles sur la structure d'opportunités respective des partis de gouvernement et des partis contestataires ?

**Conceptuellement**, les mécanismes mis en évidence par les études d'eupéanisation ainsi que les concepts et modèles développés sont marqués par la prédominance des politiques publiques. On peut donc se demander dans quelle mesure ces derniers peuvent-être étendus aux acteurs tels que les partis politiques. S'il faut reconnaître que les recherches francophones se distinguent du *mainstream* par une approche plus sociologique et plus centrée sur les acteurs, les cadres d'analyse qu'elles proposent ont été insuffisamment mobilisés pour appréhender les acteurs partisans.

---

<sup>106</sup> KRIESI Hanspeter, GRANDE Edgar, LACHAT Romain, DOLEZAL Martin, BORNSCHIER Simon, FREY Tim (dirs.) (2008), *West European Politics in the Age of Globalization*, Cambridge : Cambridge University Press.

<sup>107</sup> DE VRIES Catherine (2007), « Sleeping Giant ... », *op. cit.*

<sup>108</sup> BROUARD Sylvain, COSTA Olivier, KÖNIG Thomas (2011) (dirs.), *The Europeanization of Domestic Legislatures*, *op. cit.*

<sup>109</sup> ROZENBERG Olivier (2004), « La perfectible adaptation des parlements nationaux à l'Union européenne », *op. cit.*

<sup>110</sup> LADRECH Robert (2010), « Europeanization and party research : a critical restatement », Communication aux ECPR *Joint Sessions* de Münster, 23 mars.

<sup>111</sup> MAIR Peter (2007), « Political Parties and Party Systems », *op. cit.*

## B. *Décrire et expliquer l'europanisation*

Le caractère encore relativement récent de l'étude de l'europanisation se traduit par le fait que les travaux publiés dans cette perspective relèvent plus d'une tentative de conceptualiser le terme que d'une réelle réflexion théorique. Le passage en revue de la littérature fait apparaître le développement de catégories utiles pour décrire le processus d'europanisation mais il subsiste un flou substantiel quant aux modalités et aux déterminants de l'europanisation, en particulier s'agissant des acteurs et des pratiques politiques. L'europanisation ne constitue pas un modèle en soi, un *explanans* mais bien un *explanandum* qu'il s'agit d'expliquer.<sup>112</sup> Ainsi, l'agenda de recherche de l'europanisation ne se structure pas autour de l'explication par des variables supranationales de tendance communes – comme par exemple un mouvement de convergence ou d'harmonisation – mais définit des catégories pour décrire l'impact différencié de l'UE d'un pays à l'autre, à l'aide de catégories telles que l'inertie, l'absorption, l'accommodation, la transformation ou les résistances. Cette démarche descriptive doit être approfondie pour gagner en précision et surtout pour être en mesure de décrire les résultats de l'europanisation à d'autres niveaux que celui des politiques publiques, sans anticiper de résultat probable de la dynamique générée par l'intégration européenne. En effet, si on estime réducteur le choix de Claudio Radaelli de limiter la portée de la notion d'europanisation aux seules politiques publiques afin de la rendre plus discriminante et plus précise et si on suppose que la construction européenne se répercute probablement aussi sur les institutions domestiques et sur l'organisation, le comportement, les stratégies et les discours d'acteurs tels que les partis politiques, on bute rapidement sur l'absence de catégories appropriées et précises permettant de restituer l'impact différencié de l'UE à ces différents niveaux.

Dans un deuxième temps, les variations observées sur la base de ces catégories descriptives doivent être expliquées à la lumière de paramètres situés à plusieurs niveaux et probablement spécifiques à chaque composante du système politique domestique étudié. La nature de l'impact de la construction européenne sur les systèmes politiques domestiques reste relativement floue à ce jour. Le *misfit* et les paramètres institutionnels affectant sa portée en matière de politiques publiques ont certes nourri de nombreuses recherches empiriques aux résultats intéressants mais ces facteurs ne sont pas nécessairement appropriés pour traiter toutes les questions d'europanisation. Leur pouvoir explicatif est limité, en particulier à propos de l'impact de

---

<sup>112</sup> FEATHERSTONE Kevin, RADAELLI Claudio M. (2003), « A Conversant Research Agenda », *op. cit.*, p. 340 ; RADAELLI Claudio M. (2005), « Europeanisation : Solution or Problem », *op. cit.*, p. 2 ; BULMER Simon (2007), « Theorizing Europeanization », *op. cit.*, p. 47.

l'intégration européenne sur les politiques publiques pour lesquelles les décisions européennes sont peu contraignantes ainsi que sur les acteurs tels que les partis politiques : il est aisé de comprendre comment la pression adaptative qui résulte d'un *misfit* entre normes nationales et européennes se traduit par des évolutions au niveau domestique, mais le lien entre ce type de pression et les partis politiques n'est ni évident ni direct : contrairement aux gouvernements et aux administrations, les partis politiques ne peuvent pas être contraints par l'UE à tenir compte de la législation européenne et la relation entre l'UE et les partis domestiques ne peut donc pas être conçue comme hiérarchique et descendante, comme c'est le cas dans nombre d'analyses de l'europanisation des politiques publiques. Les mécanismes par lesquels l'europanisation des institutions et des politiques publiques est susceptible d'aboutir à une europanisation des partis et de la compétition électorale doivent donc être précisés.

Les faiblesses conceptuelles et théoriques des approches de l'europanisation peuvent être interprétées comme le résultat du cloisonnement entre études européennes et politique comparée. Ce cloisonnement a conduit à une certaine division des tâches entre d'une part la sociologie des partis, les études électorales et la politique comparée qui ont pris en charge l'étude des systèmes politiques domestiques et d'autre part les études européennes qui se sont consacrées à l'intégration européenne. Les réflexions menées dans une perspective d'europanisation gagnent à être structurées par les outils théoriques développés par la politique comparée, la sociologie politique, l'analyse des politiques publiques et la pensée politique. Or, l'Union européenne n'est abordée au prisme de questions classiques telles que la légitimation du pouvoir, l'identité et l'action collectives ou la représentation politique que relativement récemment, à la faveur d'un processus de « normalisation » des études européennes.<sup>113</sup> Sur le plan théorique, les théories de la compétition électorale et de l'*agenda-setting* ainsi que la notion de structure d'opportunités peuvent être mobilisées pour expliquer les variations observées quant à l'attention consacrée par les partis aux enjeux européens, à leur positionnement européen ou encore à leur évolution programmatique du fait de la transformation de leurs marges de manœuvres. Dans la mesure où l'UE n'affecte pas les partis directement mais par le biais de la perception de contraintes et de ressources liées à l'intégration européenne, une attention particulière doit être portée également à l'évolution des structures cognitives et normatives. Le changement peut dès lors être conçu

---

<sup>113</sup> CAPORASO James A., KEELER John T.S. (1995), « The European Union and Regional Integration Theory », in RHODES Carolyn, MAZEY Sonia (dirs.), *The State of the European Union, vol. 3 : Building a European Polity ?*, Londres : Longman, pp. 29-62 ; HASSENTEUFEL Patrick, SUREL Yves (2000), « Des politiques publiques comme les autres ? Construction de l'objet et outils d'analyse des politiques européennes », *Politique européenne*, 1, pp. 8-24 ; SAURUGGER Sabine (2009), *Théories et concepts de l'intégration européenne, op. cit.*, pp. 399-406.

comme résultant de la perception de pressions et d'incitations liées à la poursuite des trois objectifs classiques des partis politiques : les votes, l'exercice du pouvoir et la mise en place de politiques spécifiques (cf. chapitre 2).

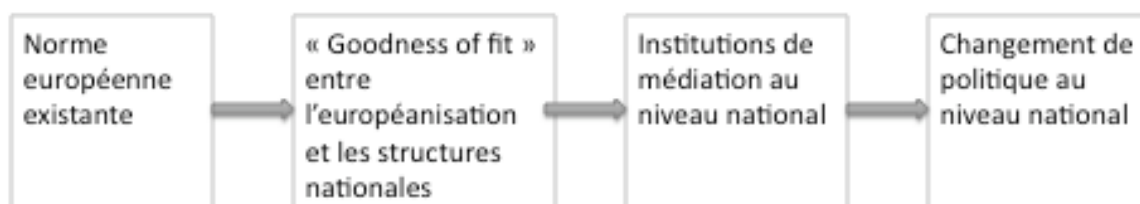
### C. *Mesurer l'eupéanisation.*

Les faiblesses théoriques vont souvent de pair avec des lacunes empiriques. Comme le notent par exemple Claudio Radaelli et Romain Pasquier<sup>114</sup>, les catégories telles que l'inertie, l'absorption, l'accommodation, la transformation ou les résistances ne sont pas aisément opérationnalisables. La spécification d'indicateurs distincts pour « l'adaptation » et « la transformation » n'est pas évidente, si bien que plusieurs auteurs préfèrent redéfinir l'eupéanisation comme *application* des normes européennes, option inadéquate pour mesurer l'impact différencié postulé par nombre de travaux théoriques. De même, l'affirmation répandue selon laquelle une majorité de lois seraient d'origine européenne est particulièrement difficile à tester étant donné les différences de résultats obtenus selon que l'origine européenne est définie par la mention d'une directive européenne, par le lien implicite ou explicite entre la loi et une recommandation de la Commission européenne, ou inclut les effets indirects pouvant être plausiblement mis en relation avec l'UE, comme par exemple les mesures de restriction budgétaires pouvant être interprétées dans le contexte des critères de Maastricht. D'une manière générale, s'il reste ardu d'établir un lien de causalité entre le changement domestique et le processus d'intégration européenne sans trop restreindre le concept d'eupéanisation, le passage du modèle de la causalité séquentielle (figure 1.1) au modèle de la causalité étriquée qui va de pair avec la conception de l'eupéanisation comme un mouvement à double sens (figure 1.2) pose un véritable défi lorsqu'il s'agit de l'opérationnaliser.

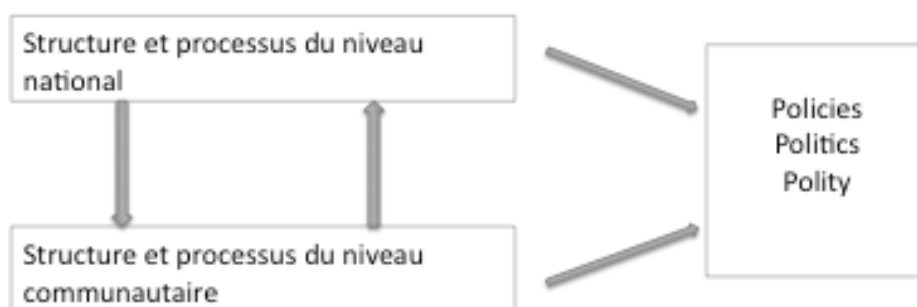
---

<sup>114</sup> RADAELLI Claudio M., PASQUIER Romain (2007), « Conceptual Issues », *op. cit.*, p. 40.

**Figure 1.1** Causalité séquentielle



**Figure 1.2** Causalité étriquée



Source: SAURUGGER Sabine (2009), *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Paris : Presses de Sciences Po, p. 261.

L'un des défis à relever consiste à rendre compte de l'impact « net » de l'intégration européenne, autrement dit de l'influence exercée par l'UE indépendamment de facteurs domestiques ou liés à des phénomènes globaux tels que la modernisation, l'évolution des mœurs, des tendances démographiques communes aux nations industrialisées telles que le vieillissement des populations, et surtout la mondialisation.<sup>115</sup>

Plusieurs options méthodologiques ont été suggérées pour pallier ce problème et améliorer l'administration de la preuve. La première option consiste à mieux prendre en compte la dimension temporelle dans l'analyse en optant pour un design de « process tracing » afin de contrôler la présence ou l'absence de changement à long terme, et surtout la séquence des événements : l'intégration européenne peut être considérée comme l'origine d'un changement domestique dans les situations où le changement se produit d'abord au niveau européen, puis au niveau domestique. Une telle approche implique d'analyser une période relativement longue et de

---

<sup>115</sup> BULMER Simon (2007), « Theorizing Europeanization », in GRAZIANO Paolo, VINK Maarten P. (dirs.) (2007), *Europeanization, op. cit.*, p. 57.



préciser sur le plan théorique l'enchaînement des événements supposé conduire à l'eupéanisation du système politique domestique.<sup>116</sup>

Alternativement, le lien entre intégration européenne et changement domestique peut être établi en testant des hypothèses rivales, par exemple en incluant des cas non-européens<sup>117</sup> ou en recourant à une analyse contre-factuelle.<sup>118</sup> L'enjeu est de ne pas surestimer le facteur européen dans l'explication du changement domestique, en particulier vis-à-vis de la mondialisation ou de processus endogènes aux systèmes politiques nationaux – alternance, réforme institutionnelle, émergence de nouveaux enjeux dans la sphère publique, conjoncture économique, etc. En comparant la libéralisation des télécommunications et du secteur de l'énergie électrique en Europe et en Amérique latine, David Levi-Faur a démontré que l'intégration européenne est au mieux une variable médiatrice et non une variable indépendante.<sup>119</sup> Mark Thatcher parvient aux mêmes conclusions sur la base d'une comparaison franco-britannique du secteur des télécommunications : les initiatives communautaires n'ont finalement eu qu'un impact tardif et marginal eu égard au poids des pressions découlant de l'impératif de modernisation et de compétitivité lié à la globalisation des marchés.<sup>120</sup>

Trois remarques peuvent être formulées sur le défi méthodologique que pose l'étude empirique de l'eupéanisation. Premièrement, les problèmes soulevés ne se posent pas de la même manière en fonction de la question de recherche adoptée. L'origine européenne d'une loi visant à appliquer une directive européenne, de la création d'une commission consacrée aux affaires européennes dans un parlement ou encore de la scission d'un parti politique du fait d'un conflit interne sur des questions européennes ne pose pas réellement problème. Les conséquences de l'intégration « négative » au sens de Fritz Scharpf<sup>121</sup>, les processus institutionnels et politiques catalysés par la compétition et la coopération accrues entre États membres de l'UE, les effets

---

<sup>116</sup> RADAELLI Claudio M. (2005), « Europeanisation : Solution or Problem », *op. cit.* ; HAVERLAND Markus (2007), « Methodology », *op. cit.*

<sup>117</sup> BULMER Simon (2007), « Theorizing Europeanization », *op. cit.*, p. 57 ; HAVERLAND Markus (2007), « Methodology », *op. cit.*

<sup>118</sup> GROTE Jürgen (2003), « Delimiting Europeanization », Communication à la Conférence générale de l'ECPR à Marburg, 18 septembre 2003, disponible en ligne : <http://www.essex.ac.uk/ecpr/events/generalconference/marburg/papers/15/1/grote.pdf> ; LEVI-FAUR David (2004), « On the 'Net Impact' of Europeanization. The EU's Telecoms and Electricity Regimes Between the Global and the National », *Comparative Political Studies*, 37 (1), pp. 3-29.

<sup>119</sup> LEVI-FAUR David (2004), « On the 'Net Impact' of Europeanization. ... », *op. cit.*

<sup>120</sup> THATCHER Mark (1999), *The Politics of Telecommunications : National Institutions, Convergence, and Change in Britain and France*, Oxford : Oxford University Press.

<sup>121</sup> SCHARPF Fritz (2000), *Gouverner l'Europe*, Paris : Presses de Sciences Po. Cf. chapitre 6 pour plus de précisions sur la distinction entre intégration « positive » et intégration « négative ».

horizontaux découlant de la Méthode Ouverte de Coordination ou encore l'impact indirect de la modification des compétences de l'exécutif national sur les promesses électorales des partis sont plus difficiles à établir et exigent de recourir aux options méthodologiques présentées ci-dessus.

Deuxièmement, selon la question de recherches, il n'est pas toujours pertinent de distinguer intégration européenne et mondialisation. Si nous concevons la mondialisation comme un processus de « dénationalisation » aboutissant à un affaiblissement des frontières nationales<sup>122</sup>, il semble difficile d'opérer une distinction avec les évolutions qui relèvent de l'intégration européenne « négative », autrement dit des domaines dans lesquels la seule suppression de frontières nationales ou l'application des traités européens suffit à produire une politique commune. Du fait de pressions adaptatives globales, les gouvernements s'engagent au niveau mondial, notamment au sein de l'OMC, comme au niveau européen à ouvrir leurs marchés. Dans les deux cas, il s'ensuit une compétition économique accrue, une disparition progressive des mesures protectionnistes et une pression croissante sur les salaires et leur réglementation ainsi que sur les mesures de protection sociale, tandis que les gouvernements sont contraints d'avoir recours à des incitations fiscales, financières et infrastructurelles coûteuses pour attirer les investissements internationaux. À cet égard, on peut dans certains cas légitimement renoncer à distinguer les deux phénomènes et considérer l'intégration européenne comme une expression majeure de la mondialisation.<sup>123</sup> Cette assimilation entre européanisation et mondialisation est toutefois discutable s'agissant de l'intégration positive : l'intégration européenne va parfois à l'encontre de la mondialisation en fixant des objectifs d'action publique communs et en adoptant des standards sociaux et environnementaux visant à contrebalancer les effets de l'intégration négative et à garantir la cohésion économique et sociale de la communauté européenne. Cet objectif a été inscrit dans les traités européens dès 1957 et s'est traduit notamment par la mise en place de fonds structurels et d'une politique de recherche commune ainsi que par une certaine attention aux questions sociales dans le traité de Maastricht, le traité d'Amsterdam et lors du Sommet de Luxembourg (1997).

D'une manière générale, toutes les variables pertinentes ne peuvent pas être contrôlées mais la prise de conscience du poids probable de déterminants globaux et domestiques invite à expliciter plus systématiquement le design de recherches des études menées dans une perspective d'européanisation. Pour la *description* du processus d'européanisation dans les cas où le

---

<sup>122</sup> ZÜRN Michael (1998), *Regieren jenseits des Nationalstaats. Globalisierung und Denationalisierung als Chance*, Francfort : Suhrkamp.

<sup>123</sup> KRIESI Hanspeter *et al.* (dirs.) (2008), *West European Politics ...*, *op. cit.*, p. 1.

changement ne peut pas être directement mis en lien avec l'UE, on pourra opter soit pour une étude très détaillée de l'eupéanisation d'un petit nombre de cas (en tenant compte de la dimension temporelle), soit pour la comparaison d'un grand nombre de systèmes politiques incluant éventuellement des pays non membres de l'UE. La sélection des cas doit être justifiée également du point de vue du test des hypothèses explicatives formulées.

\*  
\*       \*

En explorant les effets de l'intégration européenne sur les partis politiques au niveau domestique, cette thèse s'inscrit clairement dans la lignée des travaux menés autour de la notion d'eupéanisation. Les partis politiques – et les *politics* plus généralement – ont été relativement sous-investis par cette littérature qui a privilégié l'étude des politiques publiques. Certains efforts de conceptualisation et de théorisation déployés dans le cadre de l'analyse des *polities* semblent prometteurs pour appréhender l'eupéanisation des partis politiques. Le paramètre de la « congruence » entre systèmes politiques domestiques et système politique de l'UE doit ainsi être pris en compte, mais son impact gagne à être pensé dans une perspective de causalité étriquée, avec une attention particulière au rôle de certains acteurs partisans dans la définition des institutions et des politiques européennes, ainsi qu'aux effets du cadrage et des perceptions des acteurs domestiques sur leurs réponses. Pensée dans une perspective interactionniste, l'eupéanisation ne se manifeste pas exclusivement à travers des contraintes pour les acteurs partisans, mais aussi à travers des ressources et des opportunités.

De même, pour les partis comme pour les politiques publiques, il semble judicieux de ne pas concevoir l'eupéanisation comme un modèle explicatif permettant d'éclairer certaines tendances communes aux systèmes politiques des pays membres de l'UE, mais plutôt comme un *explanandum*, un phénomène aux manifestations différenciées dont il convient d'expliquer les variations. Il semble en effet improbable que les réponses des organisations partisans multiples et variées qui évoluent en Europe soient similaires ou même convergentes et ces dernières sont probablement façonnées par une série de facteurs liés aux partis, aux systèmes de partis et aux pays. Ces réflexions impliquent une analyse en deux temps consistant à *décrire* les réponses partisans, puis à *expliquer* les évolutions constatées.

En revanche, les catégories, les modèles explicatifs et les méthodologies mis en œuvre pour analyser l'eupéanisation des politiques publiques ne se prêtent pas nécessairement à l'analyse des partis politiques. Les deux prochains chapitres s'attachent à élaborer un cadre théorique et méthodologique adapté à cet objet. Le chapitre 2 combine des réflexions émanant de l'étude de l'eupéanisation des systèmes politiques avec des outils d'analyse plus classiques des partis politiques et de la politique comparée pour définir un cadre théorique et des hypothèses de recherche. Le chapitre suivant (chapitre 3) précise l'approche méthodologique retenue pour mettre ces hypothèses à l'épreuve en conservant un rapport souple à la causalité, tout en s'efforçant d'établir un lien clair entre intégration européenne et changement domestique.



## **CHAPITRE 2 : LES PARTIS FACE À L'INTÉGRATION EUROPÉENNE : ÉTAT DE L'ART, CADRAGE THÉORIQUE ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE**

---

Les études de l'eupéanisation des systèmes politiques accordent une attention moindre aux acteurs partisans, par comparaison avec d'autres composantes des systèmes politiques nationaux. Cette thèse part de la supposition que les partis politiques sont affectés par l'intégration européenne, ne serait-ce que parce que leur environnement immédiat – les systèmes politiques nationaux – en est lui-même transformé. Étant donné l'émergence d'institutions supranationales et le nombre croissant de décisions qui ne relèvent plus des agendas nationaux mais de celui de l'UE, les partis politiques n'exercent probablement plus leurs fonctions traditionnelles de représentation, d'agrégation et d'articulation des intérêts dans les mêmes conditions. Restituer de ces transformations en s'appuyant sur une conception interactionniste de l'eupéanisation implique de mener une réflexion sur la transférabilité à l'objet partisan des outils d'analyse développés pour décrire et expliquer l'eupéanisation des politiques publiques, tout en recherchant des manières de penser les relations de causalité entre construction européenne et évolutions domestiques de façon souple et dynamique.

Ce chapitre s'attache à passer en revue, au prisme de ces objectifs, les travaux portant sur l'impact de l'intégration européenne sur les partis politiques. À ce jour, la littérature se structure autour de la distinction entre effets « directs » et « indirects » proposée par Peter Mair. Le flou qui entoure cette dichotomie et le manque d'articulation des recherches existantes avec les cadres d'analyse traditionnels des modes d'action partisans vont de pair avec des faiblesses théoriques considérables lorsqu'il s'agit d'analyser les modalités selon lesquelles les partis sont affectés par la construction européenne. Dans un deuxième temps, nous nous efforçons d'intégrer les réflexions développées dans le cadre des études européennes et de la politique comparée pour élaborer un cadre d'analyse de l'eupéanisation des partis sous la forme d'hypothèses relatives aux canaux d'influence empruntés, de catégories permettant de décrire les transformations partisanses dans leur diversité et de réflexions sur les facteurs susceptibles d'expliquer les variations observées.

## I. Un agenda de recherche en cours de structuration

À ce jour, les relations entre intégration européenne et partis politiques ont principalement été appréhendées au sein de deux champs de recherche : les travaux sur l'émergence d'organisations partisans transnationales et les études des formes de politisation de l'UE. Ces analyses ne s'inscrivent pas toujours explicitement dans l'étude de l'europanisation des systèmes politiques et ont été déployées en ordre dispersé, si bien qu'il n'est pas aisé de s'y repérer.

Dans un texte célèbre, Peter Mair a proposé une typologie permettant de classer ces travaux, en fonction de la définition de l'europanisation sur laquelle ils reposent et de la nature directe ou indirecte des effets analysés.<sup>124</sup> Il suggère tout d'abord de distinguer deux *types d'europanisation* correspondant plus ou moins aux deux premières définitions de l'europanisation présentées dans le chapitre 1 : d'une part, la pénétration de la sphère domestique par des règles, normes, directives et mesures européennes (qui peut être mise en parallèle avec l'europanisation « descendante ») et, d'autre part, l'institutionnalisation d'un système politique européen distinct (l'europanisation comme synonyme d'intégration européenne).<sup>125</sup> Les deux processus sont susceptibles d'exercer une influence sur les partis politiques : l'europanisation descendante peut se répercuter sensiblement sur l'organisation, le programme et les stratégies partisans ainsi que sur les dynamiques de la compétition électorale au niveau domestique, tandis que le développement de structures de gouvernances supranationales favorise les alignements de partis au Parlement européen et l'émergence d'alliances et de formes de coopération transnationale entre partis.

Peter Mair suggère également de distinguer les *effets « directs »* des *effets « indirects »* de l'intégration européenne, tout en soulignant la prédominance des effets indirects s'agissant des partis politiques.<sup>126</sup> Le croisement du critère de la définition de l'europanisation (pénétration, institutionnalisation) et du caractère « direct » ou « indirect » de leur impact permet de distinguer quatre modalités d'europanisation représentées dans la typologie suivante :

---

<sup>124</sup> MAIR Peter (2000), « The Limited Impact of Europe on National Party Systems », *West European Politics*, 23 (4), pp. 27-51 ; MAIR Peter (2007), « Political Parties and Party Systems », *op. cit.*

<sup>125</sup> MAIR Peter (2007), « Political Parties and Party Systems », *op. cit.*, pp. 155-6.

<sup>126</sup> MAIR Peter (2007), « Political Parties and Party Systems », *op. cit.*, pp. 156 et 159. Voir également MAIR Peter (2000), « The Limited Impact... », *op. cit.*, pp. 48-49.

**Tableau 2.1** Europeanization and Party Politics : Four Outcomes

		Mechanism	
		Penetration	Institutionnalisation
Impact	Direct	Emergence of new anti-European parties, or anti-European sentiments within existing political parties.	Creation and consolidation of pan-European party coalitions
	Indirect	Hollowing out of national party competition, constraints on domestic decision-making, devaluation of national electoral competition	Emergence of alternative and non-partisan channels of representation, diffusion of 'Europe' in domestic discourse.

Source: MAIR Peter (2007), « Political Parties and Party Systems », *op. cit.*, p. 157.

Cette typologie offre un canevas utile pour faire un tour d'horizon des principales publications relatives aux liens entre intégration et partis politiques. Les critères utilisés par Peter Mair nous semblent toutefois discutables dans une perspective interactionniste : cette définition de l'eupéanisation questionne la distinction entre eupéanisation « ascendante » et « descendante » en prônant un rapport plus souple à la causalité. Les effets de l'eupéanisation dans son acception interactionniste sont cependant clairement ancrés au niveau domestique, ce qui implique que les phénomènes représentés dans la colonne de droite de la typologie (« institutionnalisation ») ne relèvent pas strictement de l'objet de l'eupéanisation, mais plutôt de l'intégration européenne. En outre, l'auteur ne définit pas à proprement parler ce qu'il entend par effet « direct » et « indirect ». Nous montrerons que cette opposition, reprise par la plupart des auteurs sans qu'un effort de clarification n'ait eu lieu, entretient un flou théorique sur les modalités concrètes selon lesquelles l'intégration européenne affecte les partis politiques, et argumenterons en faveur d'une conception de l'eupéanisation des partis comme intrinsèquement « indirecte ».



## A. Les partis dans le système politique de l'UE : européanisation ou intégration européenne ?

De nombreux auteurs ont souligné la concentration de la quasi-totalité des études de l'européanisation des partis sur les seuls effets « directs ».<sup>127</sup> Historiquement, le premier courant de littérature s'intéressant à la fois aux partis politiques et à l'intégration européenne a traité des conséquences du développement d'institutions européennes pour les organisations partisanes. Si les députés délégués par les parlements nationaux à l'Assemblée de la CECA décidèrent dès 1953 de siéger en fonction de leurs affinités politiques plutôt que de leur nationalité, il faut attendre les années 1970 et le contexte des premières élections du Parlement européen au suffrage universel pour que plusieurs recherches analysent l'émergence de fédérations transnationales de partis (ou « europartis ») et de groupes au Parlement européen.<sup>128</sup>

Quelques études pionnières se sont attachées à décrire les organisations partisanes transnationales et leurs membres. Elles ont montré qu'il reste prématuré de parler de système de partis et même de partis européens mais que l'institutionnalisation de structures de gouvernance européennes favorise les alignements et la genèse d'alliances et de coopérations transnationales entre partis.<sup>129</sup>

Oscar Niedermayer propose de distinguer trois phases dans l'institutionnalisation des europartis : l'établissement de contacts, la mise en place de coopérations et l'intégration de la nouvelle

---

<sup>127</sup> Voir par exemple : HIX Simon, GOETZ Klaus H. (2000), « Introduction : European Integration and National Political Systems », *West European Politics*, 23 (4), p. 10 ; LADRECH Robert (2002), « Europeanization and Political Parties... », *op. cit.*, p. 390 ; MAIR Peter (2007), « Political Parties and Party Systems », *op. cit.*, p. 159.

<sup>128</sup> HENIG Stanley (dir.) (1979), *Political Parties in the European Community*, Londres : Allen and Unwin ; PRIDHAM Geoffrey, PRIDHAM Pippa (1981), *Transnational Party Co-operation and European Integration*, Londres : Allen and Unwin ; BARDI Luciano (1994), « Transnational Party Federations, European Parliamentary Party Groups and the Building of Europarties », in KATZ Richard S., MAIR Peter (dirs.), *How Parties Organize. Change and Adaptation in Party Organizations in Western Democracies*, Londres : Sage, pp. 357-72 ; ANDEWEG Rudy (1995), « The Reshaping of National Party Systems », *West European Politics*, 18 (3), pp. 58-78 ; DIETZ Thomas (2000), « Similar but Different ? The European Greens Compared to Other Transnational Federations in Europe », *Party Politics*, 6 (2), pp. 199-210 ; BARDI Luciano (2002), « Parties and Party Systems in the European Union : National and Supranational Dimensions », in LUTHER Kurt R., MÜLLER-ROMMEL Ferdinand (dirs.), *Political Parties in the New Europe : Political and Analytical Challenges*, Oxford : Oxford University Press, pp. 293-321 ; JOHANNSSON Karl-Magnus, ZERVAKIS Peter A. (2002), *European Political Parties between Cooperation and Integration*, Baden-Baden : NOMOS ; MITTAG Jürgen (dir.) (2006), *Politische Parteien und europäische Integration. Entwicklung und Perspektiven transnationaler Parteienkooperation in Europa*, Essen : Klartext.

<sup>129</sup> PRIDHAM Geoffrey (1975), « Transnational party groups in the European Parliament », *Journal of Common Market Studies*, 13 (2), pp. 266-79 ; FITZMAURICE John (1975), *The Party Groups in the European Parliament*, Farnborough : Saxon House ; PRIDHAM Geoffrey, PRIDHAM Pippa (1979), « The New Party Federations and Direct Elections », *The World Today*, 35 (2), pp. 62-70 ; HENIG Stanley (dir.) (1979), *Political Parties in the European Community*, *op. cit.* ; FEATHERSTONE Kevin (1988), *Socialist Parties and European Integration. A Comparative History*, Manchester : Manchester University Press ; GAFFNEY John (dir.) (1996), *Political Parties and the European Union*, Londres et New York : Routledge ; HIX Simon, LORD Christopher (1997), *Political Parties in the European Union*, Basingstoke : Palgrave MacMillan. Sur la structuration de la compétition partisane au niveau transnational, voir : GABEL Matthew, HIX Simon (2002), « Defining the EU Political Space. An Empirical Study of the European Elections Manifestos, 1979-1999 », *Comparative Political Studies*, 35 (8), pp. 934-64.

organisation.<sup>130</sup> Les plus grands groupes présentent le stade de coopération et d'intégration le plus avancé mais seul le Parti populaire européen (PPE) compte des députés de tous les États membres.

L'extension progressive des pouvoirs du Parlement européen et la reconnaissance des fédérations transnationales de partis par le traité de Maastricht a alimenté les recherches sur le degré de cohésion des europartis et sur les dynamiques partisanes au sein de l'Assemblée, notamment sur la base de l'analyse des votes par appel nominal. En s'inspirant des travaux menés sur le Congrès américain, ces publications ont confirmé le poids des groupes politiques dans le fonctionnement du Parlement européen et montré leur fort degré de cohésion lors des votes.<sup>131</sup> D'autres études s'intéressent aux relations entre les membres des groupes du Parlement européen et leurs partis nationaux en s'interrogeant sur l'articulation et l'équilibrage entre leur identité nationale et transnationale ainsi que sur les dispositifs mis en place par les partis domestiques pour contrôler les activités de leurs députés européens.<sup>132</sup> L'étude comparative de Thomas Poguntke *et al.* explore les ajustement organisationnels liés au contrôle de la délégation au Parlement européen et à la coopération transnationale avec d'autres partis, en prenant en compte des effets indirects tels que le renforcement de l'autonomie des exécutifs partisanes une fois au pouvoir.<sup>133</sup>

---

<sup>130</sup> NIEDERMAYER Oskar (1983), *Europäische Parteien ? Zur grenzüberschreitenden Interaktion politischer Parteien im Rahmen der europäischen Gemeinschaft*, Francfort : Campus Verlag.

<sup>131</sup> ATTINÀ Fulvio (1990), « The Voting Behaviour of the European Parliament Members and the Problem of Europarties », *European Journal of Political Research*, 18 (3), pp. 557-79 ; HIX Simon, LORD Christopher (1997), *Political Parties ...*, *op. cit.* ; RAUNIO Tapio (1997) *The European Perspective. Transnational party groups in the 1989-1994 European Parliament*, Aldershot : Ashgate ; KREPEL Amie (2002), *The European Parliament and the Supranational Party System*, Cambridge : Cambridge University Press ; HIX Simon, NOURY Abdul G., ROLAND Gérard (2002), « A « Normal » Parliament ? Party Cohesion and Competition in the European Parliament, 1979-2001 », *EPRG Working Paper*, 9, disponible en ligne : <http://www.lse.ac.uk/collections/EPRG/pdf/Working%20Paper%209.pdf>. La création, en 1998, du *European Parliament Research Group*, sous l'égide de Simon Hix, a servi de catalyseur à ce type d'approches, notamment en collectant des données sur les votes par appel nominal, voir : <http://www.lse.ac.uk/collections/EPRG/>. Les conclusions relatives au poids croissant des logiques partisanes peuvent toutefois être relativisées au regard de la limitation des votes nominaux à une minorité de cas, des variations de comportements parlementaires en fonction de la nature plus ou moins « politique » des décisions soumises au vote, et de la pluralité de motivations auxquelles un même vote peut correspondre : CARRUBBA Clifford, GABEL Matthew (1999), « Roll-call votes and party discipline in the European Parliament: reconsidering MEP voting behavior », *European Parliament Research Group Working Paper*, 2 ; KLUGER RASMUSSEN Maja (2008), « Another side of the story : a qualitative case study of voting behaviour in the European Parliament », *Politics*, 28 (1), disponible en ligne : <http://www.epin.org/new/files/MRAarticle.pdf>.

<sup>132</sup> RAUNIO Tapio (2000), « Losing Independence or finally Gaining Recognition ? Contacts between MEPs and National Parties », *Party Politics*, 6(2), pp. 211-223 ; RAUNIO Tapio (2002), « Why European integration increases leadership autonomy within political parties », *Party Politics*, 8 (4), pp. 405-422 ; HIX Simon (2002), « Parliamentary Behavior with Two Principals : Preferences, Parties, and Voting in the European Parliament », *American Journal of Political Science*, 46 (3), pp. 688-98 ; OVEY Joey-David (2002), *Between Nation and Europe. Labour, the SPD and the European Parliament 1994-1999*, Opladen : Leske und Budrich ; RAUNIO Tapio (2007), « Open List, Open Mandate ? Links between MEPs and Parties in Finland », *Perspectives on European Politics and Society*, 8(2), pp. 131-46.

<sup>133</sup> POGUNTKE Thomas *et al.* (2007), « The Europeanization of National Party Organizations : A Conceptual Analysis », *European Journal of Political Research*, 46 (6), pp. 747-71 ; POGUNTKE Thomas *et al.* (2007), *The Europeanization of National Political Parties. Power and Organizational Adaptation*, Londres et New York : Routledge.

D'une manière générale, les effets « indirects » de la mise en place d'institutions européennes n'ont quasiment pas été abordés. Peter Mair estime néanmoins que l'intégration européenne affaiblit les partis en limitant leurs points d'entrée au niveau européen tout en encourageant les formes alternatives de représentation des intérêts et en ouvrant la porte à des modes de gouvernance participatifs et non-partisans :

« By taking Europe itself out of national competition, and by working within a supranational structure that clearly lacks democratic accountability, party and political leadership do little to counteract the notion of the irrelevance of conventional politics ». <sup>134</sup>

D'après Peter Mair, l'impossibilité pour les citoyens d'exprimer par le vote une opposition aux politiques européennes et la limitation de la portée des élections domestiques sont susceptibles d'en faire des élections de second rang, au même titre que les élections européennes. <sup>135</sup>

L'étude des fédérations transnationales et des groupes de partis au Parlement européen, et plus généralement des effets partisans de l'institution d'un système politique européen, est de loin la plus établie et la plus abondante. En dépit de la richesse et de l'intérêt évident de ces analyses, leur inscription dans l'agenda de recherche de l'europanisation ne va pas de soi dans la mesure où elles sont ancrées au niveau européen et conçoivent pour la plupart les partis domestiques comme un paramètre explicatif de phénomènes transnationaux. Dans ce sens, ces effets relèvent de la définition de l'europanisation comme synonyme d'intégration européenne – aujourd'hui largement critiquée (cf. section I.A. du chapitre 1) – et s'apparentent donc plus aux questionnements des théories de l'intégration qu'à ceux de l'europanisation. C'est pour cette raison qu'ils ne sont pas directement analysés dans cette thèse, ancrée au niveau domestique du fait de la définition interactionniste de l'europanisation retenue. C'est avant tout l'émergence d'enjeux liés à l'intégration européenne sur l'agenda des partis – notamment à travers l'altération de leurs marges de manœuvre et l'irruption des questions européennes dans certaines campagnes électorales – et les réponses apportées par les partis qui sont au centre de notre réflexion. Les modalités de l'intégration et l'émergence d'un système politique européen ne sont considérées qu'indirectement, lorsqu'elles permettent d'éclairer ces questions. <sup>136</sup>

---

<sup>134</sup> MAIR Peter (2000), « The Limited Impact... », *op. cit.*, p. 49.

<sup>135</sup> MAIR Peter (2007), « Political Parties and Party Systems », *op. cit.*, p. 161.

<sup>136</sup> Par cet ancrage au niveau domestique, la thèse vise à contribuer à combler les lacunes identifiées entre autres par Elisabeth Carter *et al.* : « The lack of attention paid to the domestic level is particularly striking when one considers how much research has been devoted to electoral and party developments at the supranational level. After all, numerous studies have concerned themselves with elections to the European Parliament (EP), while many others have explored the dynamics of party competition and the composition and behaviour of party groups within the EP, and a further body of work has focused on the development of extra-parliamentary parties at the European level, i.e. Europarties. », cf. CARTER Elisabeth, LUTHER Kurt R. et POGUNTKE Thomas (2007), « European integration

## B. L'européanisation de la compétition partisane domestique : vers une intégration des recherches ?

Peter Mair suggère l'existence de deux modalités d'européanisation au niveau domestique : d'une part, la politisation de l'UE – qui a alimenté une littérature fournie marquée par de vives controverses – et, d'autre part, la limitation « indirecte » de la portée des élections nationales – qui constitue au contraire un angle mort des études de l'européanisation des partis. Nous ne contestons pas que l'émergence d'enjeux européens sur l'agenda politique domestique – pouvant donner lieu à des entreprises de politisation de la part des partis – et l'altération de la portée de la compétition électorale du fait du déplacement de la démarcation entre compétences domestiques et communautaires recouvrent des phénomènes bien distincts. Cependant, l'opposition entre effets « directs » et « indirects » ne nous semble pas la plus fructueuse pour conceptualiser ces deux modalités d'européanisation, ni pour penser leur articulation.

Cette distinction extrêmement populaire dans la littérature sur l'européanisation des partis n'a pas fait l'objet d'une définition claire et est généralement établie en se référant à des exemples fluctuants d'un texte à l'autre. Certains différencient les deux types d'effets en fonction du critère difficilement opérationnalisable du caractère « volontaire » (effets directs) ou « involontaire » (effets indirects) de l'impact d'initiatives européennes.<sup>137</sup> De nombreux auteurs utilisent la même dichotomie pour démarquer l'européanisation verticale – les effets directs étant définis comme les formes d'adaptation des politiques domestiques aux normes européennes – de l'européanisation horizontale – les effets indirects comprenant la stimulation de changements domestiques par le renforcement de la compétition et de la coopération entre États, les échanges d'informations et de bonnes pratiques, les mécanismes d'apprentissage réciproque ou même les réalignements électoraux liés aux enjeux européens.<sup>138</sup> S'agissant des partis politiques, l'absence de définition

---

... », *op. cit.*, p. 2. Voir également BELOT Céline, CAUTRES Bruno (2005), « Redéfinitions et recompositions ... », *op. cit.*, p. 6.

<sup>137</sup> BACHE Ian, MARSHALL Adam (2004), « Europeanisation and Domestic Change : A Governance Approach to Institutional Adaptation in Britain », *Europeanisation Online Papers*, 5/2004, Queen's University Belfast, disponible en ligne : <http://www.qub.ac.uk/schools/SchoolofPoliticsInternationalStudiesandPhilosophy/FileStore/EuropeanisationFiles/Fileupload,38447,en.pdf>, pp. 5-6.

<sup>138</sup> HIX Simon, GOETZ Klaus H. (2000), « Introduction », *op. cit.*, pp. 2 et 10-11 ; VINK Maarten P., GRAZIANO Paolo (2007), « Challenges of a New Research Agenda », in GRAZIANO Paolo, VINK Maarten P., (dirs.), *Europeanization : New Research Agendas*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, pp. 8, 10 et 16.

claire des effets « directs » et « indirects » se traduit par la citation systématique des exemples de Peter Mair.<sup>139</sup>

Sur le fond, il est essentiel de souligner que contrairement aux gouvernements et aux administrations, les partis ne peuvent pas être contraints à agir au niveau européen, à parler d'Europe, ni même à se conformer à la législation européenne ou aux décisions de la Cour de justice et de la Commission dans leurs prises de position électorales. Ainsi, s'ils sont affectés par l'extension des prérogatives de l'UE, ce n'est qu'indirectement, autrement dit à travers des canaux tels que l'exercice du pouvoir, les liens entretenus avec les électeurs et plus généralement à travers la perception de contraintes et d'opportunités liées à l'eupéanisation des systèmes politiques domestiques.<sup>140</sup> À partir du moment où l'eupéanisation des partis est conçue comme indirecte par essence, il devient primordial de préciser les canaux par le biais desquels les acteurs partisans sont affectés par l'intégration européenne.

## 1. Enjeux européens et compétition électorale

### 1.1. Décrire la politisation des enjeux européens

Ernst Haas s'est intéressé aux dynamiques du soutien et de l'opposition domestique à la construction européenne dès 1958. Les études européennes, longtemps dominées par la thèse du « consensus permissif »,<sup>141</sup> ont par la suite largement délaissé cette dimension conflictuelle, et ce jusqu'au Traité sur l'Union européenne (TUE) adopté en 1992. Dans la période post-Maastricht, l'extension des compétences de l'Union, les réformes institutionnelles, les référendums qui les ont accompagnées ainsi que les vagues successives d'élargissement à de nouveaux États membres sont allés de pair avec une intensification de la politisation de l'intégration européenne. Dans ce

---

<sup>139</sup> Voir par exemple VINK Maarten P., GRAZIANO Paolo (2007), « Challenges... », *op. cit.*, p. 16 ; LADRECH Robert (2009), « Europeanization and political parties », *op.cit.*, pp. 7 et 8. Dans le même esprit, Stefano Bartolini qualifie de directs les effets qui prennent la forme de « changements ou de conséquences visibles qui apparaissent comme des adaptations et/ou des réactions nécessaires au processus d'intégration européenne » et d'indirects les effets « moins visibles mais pas nécessairement moins importants », comme l'accroissement du pouvoir de certains acteurs au détriment d'autres, la modification des activités et du rôle des partis, l'ouverture de nouvelles opportunités, etc. BARTOLINI Stefano (2001), « La structure des clivages nationaux et la question de l'intégration dans l'Union européenne », *Politique européenne*, 4, pp. 15-45.

<sup>140</sup> LADRECH Robert (2005), « The Europeanization of Interest Groups and Political Parties », in BULMER Simon J., LEQUESNE Christian (dirs.), *The Member States of the European Union*, pp. 331-2 et 334 ; LADRECH Robert (2009), « Europeanization and political parties », *op. cit.*, p. 7 ; LADRECH Robert (2010), « Europeanization and party research », *op. cit.*, p. 5.

<sup>141</sup> LINDBERG Leon, SCHEINGOLD Stuart (1970), *Europe's Would-Be Polity : Patterns of Change in the European Community*, Englewood Cliffs : Prentice Hall. Nous revenons sur la thèse du « consensus permissif » aux chapitres 4 et 5.

contexte, certains comparatistes ont commencé à explorer l'intégration européenne dans la perspective de questions étudiées jusque-là au niveau domestique – opinion publique, partis politiques, conflit et légitimité.<sup>142</sup> L'appréhension de l'intégration européenne à l'aune de la question du conflit a donné lieu à de nombreuses recherches sur les positionnements partisans à l'égard de l'intégration européenne, structurées autour de questionnements variés : comment se présentent les discours partisans vis-à-vis de l'UE ? Comment ordonner la diversité de ces discours ? Quel est l'impact de l'émergence d'enjeux européens sur les systèmes de partis, la compétition électorale et les schémas d'opposition entre partis *mainstream* et partis contestataires ? La construction européenne est-elle à l'origine d'une nouvelle dimension de conflit, de réalignements, voire d'un nouveau clivage ? Dans cette hypothèse, comment cette nouvelle dimension interagit-elle avec les clivages pré-établis<sup>143</sup> ?

Ces recherches, sur lesquelles nous reviendrons plus en détail au chapitre 9, peuvent être différenciées en fonction du niveau d'analyse retenu. Les unes explorent l'impact de l'intégration européenne sur le *format* de la compétition électorale et s'interrogent sur l'émergence éventuelle d'un nouveau « clivage » autour des enjeux européens et sur ses conséquences pour les systèmes de partis. Les conclusions varient diamétralement en fonction de la définition de clivage retenue.<sup>144</sup> Les auteurs qui définissent les clivages de façon extensive comme toute forme de polarisation ancrée socialement démontrent l'existence d'alignements entre électors et organisations partisans critiques à l'égard de l'intégration, les partis pouvant tirer un bénéfice électoral relatif de la politisation des enjeux européens lorsque ces derniers sont saillants.<sup>145</sup> Au

---

<sup>142</sup> Voir parmi beaucoup d'autres : PERCHERON Annick (1991), « Les Français et l'Europe. Acquiescement de façade ou adhésion véritable ? Note de recherche », *Revue française de science politique*, 41 (3), pp. 382-406 ; FRANKLIN Mark, VAN DER EIJK Cees, MARSCH Michael (1995), « Referendum Outcomes and Trust in Government : Public support for Europe in the wake of Maastricht », *West European Politics*, 19 (3), pp. 101-117 ; NIEDERMAYER Oscar, SINNOTT Richard (dirs.) (1995), *Public Opinion and Internationalized Governance*, Oxford : Oxford University Press ; BANCHOFF Thomas F., SMITH Mitchell P. (dirs.) (1999), *Legitimacy and the European Union : The Contested Polity*, Londres et New York : Routledge ; SCHMITT Hermann, THOMASSEN Jacques A. (dirs.) (1999), *Political Representation and Legitimacy in the European Union*, Oxford : Oxford University Press ; HOOGHE Lisbeth, MARKS Gary (1999), « The Making of a Polity : The Struggle Over European Integration », in KITSCHOLT Herbert *et al.* (dirs.), *Continuity and Change in Contemporary Capitalism*, Cambridge : Cambridge University Press, pp. 70-97.

<sup>143</sup> Dans la pratique, les questionnements soulevés par Peter Mair en lien avec les effets de la pénétration de normes d'origine communautaire dans l'arène domestique ont été étendus à l'étude de toutes les formes de politisation partisane de l'UE, qui ne portent pas que sur l'europanisation des politiques mais sur l'ensemble des aspects du projet européen.

<sup>144</sup> ROGER Antoine (2008), « Clivages et partis politiques », in BELOT Céline, MAGNETTE Paul et SAURUGGER (dirs.), *Science Politique de l'Union européenne*, Paris : Economica, pp. 197-215.

<sup>145</sup> HIX Simon (1999), « Dimensions and Alignments in European Union Politics. Cognitive Constraints and Partisan Responses », *European Journal of Political Research*, 35 (1), pp. 69-106 ; VAN DER EIJK Cees, FRANKLIN Mark (2004), « Potential for Contestation on European Matters at national elections in Europe », in MARKS Gary, STEENBERGEN Marco (dirs.), *European Integration and Political Conflict*, Cambridge : Cambridge University Press, pp. 32-50 ; KRIESI Hanspeter, GRANDE Edgar, LACHAT Romain, DOLEZAL Martin, BORNSCHIER Simon, FREY Tim (2006), « Globalization and the Transformation of the National Political Space : Six European Countries

contraire, du point de vue de la théorie « classique » des clivages développées par Martin Seymour Lipset et Stein Rokkan, les « gagnants » et les « perdants » de l'intégration européenne forment respectivement des groupes sociaux trop dispersés et présentent une identité collective trop faible pour justifier le recours au terme de clivage pour désigner les différentes formes de polarisation vis-à-vis de l'UE. Pour ces auteurs, les enjeux européens font donc l'objet d'une traduction suivant la *grammaire* politique en vigueur dans le système de partis et d'une « absorption » par les clivages pré-existants.<sup>146</sup>

Le constat de la permanence du *format* de la compétition électorale, si l'on s'en tient à une définition restrictive des clivages, n'implique pas nécessairement l'absence de tout phénomène d'europanisation de la compétition partisane domestique. D'autres auteurs optent pour une analyse plus fine, ancrée au niveau des partis, voire des acteurs partisans, plutôt qu'à celui des systèmes de partis, et analysent les effets de l'UE sur la *substance* de la compétition électorale, en s'intéressant aux usages des enjeux européens de chaque parti considéré individuellement.<sup>147</sup> L'accélération inédite de la politisation des enjeux liés à l'intégration européenne dans les années 1990 est à l'origine de l'idée de la fin du « consensus permissif » et de la multiplication des recherches sur les discours européens des partis, leur genèse, leur perception et leurs retombées électorales. Ces recherches, qu'elles portent sur un petit nombre de partis ou sur l'ensemble des partis européens, ont d'abord une visée descriptive et alimentent les connaissances des postures adoptées par chaque parti (ou faction) vis-à-vis de l'intégration européenne, sur la base de catégories plus ou moins fines selon l'appareil conceptuel mobilisé et l'approche méthodologique privilégiée.<sup>148</sup>

Les multiples contributions à ce courant de littérature ont en commun de faire l'économie d'une réelle interrogation de la nature de « l'enjeu européen » et semblent postuler l'existence d'une, voire deux dimensions de conflit européennes. Ce flottement reflète l'absence de définition claire

---

Compared », *European Journal of Political Research*, 45 (6), pp. 921-57 ; KRIESI Hanspeter, GRANDE Edgar, LACHAT Romain, DOLEZAL Martin, BORNSCHIER Simon, FREY Tim (dirs.) (2008), *West European Politics in the Age of Globalization*, Cambridge : Cambridge University Press.

<sup>146</sup> HARMSSEN Robert (2005), « L'Europe et les partis politiques nationaux. Les leçons d'un non-clivage », *Revue internationale de politique comparée*, 12 (1), pp. 84-85.

<sup>147</sup> Sur la distinction entre « format » et « substance » de la compétition partisane, voir : GREEN-PEDERSEN Christoffer (2010), « New Issues, New Cleavages, New Parties. How to understand Changes in West European Party Competition », Communication à la Conférence annuelle du *Comparative agendas project*, Seattle, 18 juin.

<sup>148</sup> Se reporter aux sections I et II du chapitre 9 pour une description détaillée de ces analyses et des vifs débats catégoriels qui les animent.

de ce qu'est un « enjeu » dans la littérature de l'*issue-competition* en général.<sup>149</sup> Nous proposons de définir un « enjeu » comme un problème de politique publique avec un cadrage particulier. Dès lors, l'UE peut être abordée au prisme de nombreux enjeux distincts, tels que la Politique agricole commune (PAC), l'adoption de normes environnementales, la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) ou encore l'extension des pouvoirs du Parlement européen. Il semble difficile d'affirmer *a priori* que ces enjeux peuvent être réduits à une ou deux dimensions de conflit.

En outre, la conception *a priori* conflictuelle des modes de politisation de l'UE se traduit par la négligence de l'aspect de la saillance. Ce parti pris est surprenant compte tenu des développements déjà anciens de la littérature sur la compétition électorale, qui n'est plus analysée exclusivement comme une confrontation de vues antagonistes mais aussi comme une lutte portant sur la définition des problèmes prioritaires à placer sur l'agenda électoral. À contre-courant des modèles spatiaux développés dans la lignée des travaux d'Anthony Downs<sup>150</sup>, la théorie de la saillance (*salience theory*) formulée par Ian Budge et son équipe avance ainsi que tous les problèmes politiques ne font pas l'objet de conflits mais que certains d'entre eux sont politisés dans le cadre d'une compétition sur enjeux (*issue competition*) consistant à jouer sur la saillance des questions politiques, en mettant en avant celles qui sont les plus favorables à son parti.<sup>151</sup> Plusieurs théories accordent la même importance à la saillance des enjeux : la notion de « conflit des conflits » chez Schattschneider, la théorie de l'*issue ownership*, le modèle d'évolution des enjeux proposé par Edward Carmines et James Stimson et le principe de dispersion invoqué par William

---

<sup>149</sup> La diversité des catégories définies par le *Comparative Manifesto Project* pour mesurer la saillance relative de différents enjeux témoigne de ce flottement. Ces catégories comprennent des thèmes très larges, comme l'État-Providence, et des questions plus ciblées, comme la décroissance ; des secteurs de politique publique, comme la protection de l'environnement ou l'éducation, et des doctrines et orientations substantielles telles que l'analyse marxiste, le productivisme ou le multiculturalisme. Cf. ZICHA Brandon, GUINAUDEAU Isabelle (2009), « Introducing the Comparative Agendas Project Manifesto Coding Method », Communication à la *2009 PolEtmaal Conference*, Nijmegen, Pays-Bas, 28-29 mai 2009.

<sup>150</sup> DOWNS Anthony (1957), *An Economic Theory of Democracy*, New York : Harper & Brothers ; ENELOW James M., HINICH Melvin J. (1984), *The Spatial Theory of Voting : An Introduction*, Cambridge : Cambridge University Press ; RABINOWITZ George, MACDONALD Stuart E. (1989), « A Directional Theory of Issue Voting », *American Political Science Review*, 83, pp. 93-121 ; MACDONALD Stuart E., LISTHAUG Ola, RABINOWITZ George (1991), « Issues and Party Support in Multiparty Systems », *American Political Science Review*, 85, pp. 1107-31 ; HINICH Melvin J., MUNGER Michael (1997), *Analytical Politics*, New York : Cambridge University Press ; MERRILL Samuel, GROFMAN Bernard (1999), *A Unified Theory of Voting : Directional and Proximity Spatial Models*, Cambridge : Cambridge University Press.

<sup>151</sup> ROBERTSON David (1976), *A Theory of Party Competition*, Londres : Wiley ; BUDGE Ian, FARLIE Denis (1983), *Explaining and Predicting Elections : Issue Effects and Party Strategies in Twenty-Three Democracies*, Londres : Allen & Unwin ; BUDGE Ian, FARLIE Denis (1983), « Party Competition : Selective emphasis or direct confrontation ? An alternative view with data », in DAALDER Hans, MAIR Peter (dirs.), *Western European party systems : continuity and change*, Londres : Sage, pp. 267-305 ; BUDGE Ian *et al.* (dirs.) (2001), *Mapping Policy Preferences : Estimates for Parties, Electors and Governments 1945-1998*, Oxford : Oxford University Press.



Riker.<sup>152</sup> Si l'on sait que l'*issue ownership* est plus contesté que Ian Budge et Denis Farlie ne l'affirmaient initialement et si les travaux actuels menés sur la confrontation électorale tendent à identifier des dynamiques conjointes d'accentuation de certains enjeux et de confrontation<sup>153</sup>, les hypothèses développées par la théorie de la saillance restent incontournables et on ne peut que s'étonner que la politisation des enjeux européens soit conçue *a priori* comme conflictuelle. Restituer systématiquement ces dynamiques de politisation implique de vérifier dans un premier temps si elles sont mobilisées dans le cadre d'une « compétition sur enjeux », en s'intéressant à leur saillance dans la joute partisane.

## 1.2. Entre usages stratégiques et positionnement idéologique.

Lorsqu'il s'agit d'expliquer les variations observées dans la manière dont l'UE est politisée, la thèse dominante est celle d'une localisation de l'euroscépticisme essentiellement à la marge des spectres politiques nationaux.<sup>154</sup> Plus que l'expression d'une « conviction profonde », il constituerait une « pierre de touche contestataire », un instrument de démarcation vis-à-vis des partis établis. Les partis de gouvernement – la plupart des partis sociaux-démocrates, chrétiens-démocrates, libéraux et conservateurs – présentent en effet une attitude globalement favorable au projet européen. L'existence de ce cartel pro-européen au centre du spectre politique peut être interprété en lien avec la restriction de leurs marges de manœuvre du fait de leur implication dans l'élaboration des politiques européennes, mais aussi avec leur intérêt à maintenir leurs enjeux de prédilection sur l'agenda et à éviter l'intrusion d'enjeux difficilement assimilables par les clivages traditionnels.<sup>155</sup> Ainsi, en représentant les positions des partis sur une carte en quatre-quarts

---

<sup>152</sup> SCHATTSCHEIDER Elmer E. (1960), *The Semisovereign People : A Realist's View of Democracy in America*, New York: Holt, Rinehart and Winston ; PETROCIK John R. (1996), « Issue ownership in presidential elections, with a 1980 Case Study », *American Journal of Political Science*, 40, pp. 825-50 ; CARMINES Edward G., STIMSON James A. (1993), « On the Evolution of Political Issues », in RIKER William H. (dir.), *Agenda Formation*, Ann Arbor : University of Michigan Press, pp. 151-168.

<sup>153</sup> RIKER William H. (1986), *The Art of Political Manipulation*, New Haven : Yale University Press ; MEGUID Bonnie (2008), *Party Competition Between Unequals*, Cambridge : Cambridge University Press.

<sup>154</sup> TAGGART Paul (1998), « A Touchstone of Dissent », *op. cit.* ; TAGGART Paul, SZCZERBIAK Aleks (2000), « Opposing Europe... », *op. cit.* ; TAGGART Paul, SZCZERBIAK Aleks (2002), « The Party Politics ... », *op. cit.* ; TAGGART Paul, SZCZERBIAK Aleks (2003), « Theorizing Partybased Euroscépticism... », *op. cit.*

<sup>155</sup> Paul Taggart estime donc que c'est tout au plus au niveau de certains courants que l'euroscépticisme s'exprime au sein de partis établis. Les travaux de Nick Sitter s'inscrivent dans une perspective voisine puisqu'ils conçoivent l'euroscépticisme comme un produit des stratégies partisanes développées dans le cadre de la compétition entre gouvernement et opposition. Ses analyses sont néanmoins plus différenciées car elles distinguent plusieurs configurations à l'origine de différents types d'euroscépticisme, situés aux confins mais aussi au centre du spectre politique. Les partis cartels et les partis « attrape-tout » peuvent être incités à recourir aux arguments euroscéptiques lorsqu'ils sont dans l'opposition et lorsque leur électorat est ambivalent à l'égard de la politique européenne, *a fortiori* si d'autres partis de l'opposition mobilisent sur ces questions. D'autres formes d'euroscépticisme peuvent émerger au sein des partis de la gauche et de la droite traditionnelle qui perçoivent l'État-nation comme un vecteur essentiel de la défense de leurs valeurs et intérêts économiques ou de leur identité. L'usage du registre euroscéptique comme

formée à partir de la dimension gauche-droite<sup>156</sup> et d'une dimension orthogonale opposant « pro » et « anti-intégrationnistes », on obtient une distribution en forme de « U inversé ».

Certains auteurs objectent que la configuration du « U inversé » peut s'expliquer autrement que par un lien entre euroscepticisme et logiques partisanes contestataires. En effet, la représentation des positionnements partisans à l'égard de l'intégration européenne suivant un axe unique revient à assimiler des dynamiques d'opposition fondées sur des bases substantiellement différentes, si ce n'est diamétralement opposées. Si l'euroscepticisme n'est plus étudié comme une « pierre de touche contestataire » mais comme l'émanation de l'idéologie de certains partis, force est de constater que l'opposition de l'extrême gauche ne constitue pas essentiellement un argument anti-système mais répond à la perception d'une menace pour les acquis sociaux domestiques.

« Underlying this reaction is the hard fact that the EU is fundamentally inhospitable to radical Left policy goals. Fritz Scharpf (1996, 1999) has made the point that there is an in-built institutional asymmetry in the European Treaties favoring market-deepening to market-correcting policies. Social Democrats expect that this asymmetry can be countered to achieve moderate reforms. For the radical Left, the EU is biased beyond repair. Even EU institutions that facilitate regulated capitalism will not provide the kind of policies radical Leftists deem essential to curb market forces : public control over capital flows, extensive public investment in industrial policy, a statutory right to work, and a statutory reduction of the working week. And so the radical Left comes to the same conclusion as the radical Right, but for very different reasons. »<sup>157</sup>

Si l'on renonce à décliner l'enjeu européen au singulier, le U inversé apparaît comme l'expression d'idéologies partisanes distinctes, la radicalité de l'anti-libéralisme économique des partis d'extrême-gauche et de l'anti-libéralisme culturel des partis d'extrême-droite allant de pair avec une critique plus radicale de l'intégration européenne. D'une manière plus générale, les tenants de l'hypothèse de « l'absorption » estiment que l'idéologie du parti et son positionnement sur les

---

« pierre de touche contestataire » est le fait des partis plus marginaux. Cf. SITTER Nick (2001), « The Politics of Opposition and European Integration in Scandinavia: Is Euro-Scepticism a Government-Opposition Dynamics ? », *West European Politics*, 24 (4), pp. 22-39 ; SITTER Nick (2002), « Opposing Europe... », *op. cit.*

<sup>156</sup> Par commodité, les termes de « gauche » et de « droite » sont utilisés dans la thèse de façon très générique, pour désigner les partis situés comme tels, sur un continuum gauche-droite, par leurs membres et par la majorité des observateurs. Substantiellement, l'opposition entre la « gauche » et la « droite » ne recouvre pas les mêmes dimensions de conflit d'un pays à l'autre. Dans les trois pays qui nous intéressent, elle est fortement structurée par le clivage possédants-travailleurs, mais aussi par une dimension plus culturelle opposant notamment régionalistes, souverainistes et cosmopolites. Cf. SEILER Daniel-Louis (2000), *Les partis politiques*, Paris : Armand Colin, pp. 54-61. Sur le cas français, voir les controverses menées autour de la thèse d'une « tripartition » défendue par Gérard Grunberg et Étienne Schweissguth : GRUNBERG Gérard, SCHWEISSGUTH Étienne (1997), « Vers une tripartition de l'espace politique », in BOY Daniel, MAYER Nonna (dirs.), *L'électeur à ses raisons*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 179-218 ; ANDERSEN Robert, EVANS Jocelyn A. (2003), « Values, Cleavages and Party Choice in France, 1988-1995 », *French Politics*, 1, pp. 83-114.

<sup>157</sup> HOOGHE Liesbet, MARKS Gary, WILSON Carole J. (2002), « Does Left/Right Structure Party Positions on European Integration? », *Comparative Political Studies*, 35 (8), p. 974. Voir également : DE VRIES Catherine E., EDWARDS Erica E. (2009), « Taking Europe to Its Extremes : Extremist Parties and Public Euroskepticism », *Party Politics*, 15 (1), pp. 5-28.

dimensions de compétition traditionnelles conditionnent largement la manière dont il politise les enjeux européens. Dans une perspective de théorie des clivages classiques, Gary Marks, Carole Wilson et Leonard Ray formulent des hypothèses sur l'influence des clivages historiques (cf. Tableau 2.2).<sup>158</sup> Plusieurs études ont par ailleurs démontré l'importance du positionnement sur l'axe gauche-droite socio-économique, sur la base de jugements d'experts<sup>159</sup> et d'analyses de programmes partisans.<sup>160</sup> Tandis que la droite promeut la création du marché commun et l'intégration positive, la gauche prône les redistributions, la régulation du marché et l'intégration positive en général.<sup>161</sup>

Comparées à la thèse du « U inversé », ces études présentent l'avantage de mieux rendre compte des résistances observables au sein des partis établis. Elles conçoivent les partis politiques comme des organisations avec une tradition idéologique, des domaines de prédilection et une certaine réputation à tenir, abordant tout enjeu inédit à l'aune de ces *Weltanschauungen*.<sup>162</sup> Il semble effectivement plausible que les partis soient affectés différemment par les politiques européennes en fonction de leur domaine de prédilection, de leur idéologie et de leur ligne programmatique. Cette structure d'opportunités propre à chaque parti se trouve au cœur de la dernière modalité d'eupéanisation distinguée par Peter Mair.

---

<sup>158</sup> MARKS Gary, WILSON Carole J., RAY Leonard (2002), « National Political Parties and European Integration », *American Journal of Political Science*, 46 (3), pp. 585-94.

<sup>159</sup> MARKS Gary, WILSON Carole J. (1999), « National Parties... », *op. cit.* ; MARKS Gary, WILSON Carole J. (2000), « The Past in the Present. A Cleavage Theory of Party Responses to European Integration », *British Journal of Political Science*, 30, pp. 433-59.

<sup>160</sup> HELLSTRÖM Johan (2008), « Partisan Responses to Europe : the Role of Ideology for National Political Parties' Positions on European Integration », *Journal of European Public Policy*, 15 (2), pp. 189-207.

<sup>161</sup> Les chercheurs réunis autour de Lisbeth Hooghe ont nuancé un peu ce modèle en affirmant que le positionnement gauche-droite n'affecte les orientations européennes qu'en matière de politiques publiques redistributives et régulatrices et ne joue aucun rôle dans le conflit opposant nationalisme et supranationalisme. Dans cette perspective, l'axe gauche-droite et l'axe opposant les tenants et les adversaires de l'intégration ne se recoupent pas, mais ne sont pas non plus orthogonaux : certains enjeux européens peuvent être absorbés par l'axe gauche-droite mais pas tous. Cf. HOOGHE Lisbeth, MARKS Gary (1999), « The Making of a Polity ... », *op. cit.*, pp. 70-97; HOOGHE Lisbeth, MARKS Gary, WILSON Carole J. (2002), « Does Left/Right Structure Party Positions... », *op. cit.*, pp. 965-89.

<sup>162</sup> MARKS Gary, WILSON Carole J., RAY Leonard (2002), « National Political Parties... », *op. cit.*

**Tableau 2.2 : Cleavage Location and Position on European Integration**

Party family	Cleavage Location: Programmatic Commitments	Position on European Economic Integration	Position on European Political Integration	Overall Position
<b>Extreme left/ Communist</b>	Class cleavage : extreme left position on state regulation of markets, welfare, social justice, democratic decision making. In some countries, these parties take an extreme stand on the <i>new politics</i> cleavage.	strongly opposed : integration increases economic inequality and diminishes the capacity of national governments to regulate markets.	moderately opposed : supranational institutions are undemocratic and controlled by corporate interests.	strongly opposed
<b>Green</b>	<i>New politics</i> cleavage : environmental protection, life style choice, women's and minority rights.	moderately opposed : integration increases economic growth at the expense of human concerns, including the environment.	Mixed : supranational institutions may enforce environmental/social standards, but democratic participation is weakened.	moderately opposed
<b>Social democratic</b>	<i>Class cleavage</i> : moderate left position on state regulation of markets, welfare, economic equality.	moderately in favour : integration increases economic growth, but welfare and other government regulation is constrained by regime competition.	strongly in favour : supranational institutions enhance capacity for European-wide regulation, though they are insufficiently democratic.	moderately to strongly in favour
<b>Liberal</b>	<i>Urban/rural cleavage</i> (UK, Germany) ; <i>church/state</i> cleavage (Low Countries, France, Italy, Spain) : opposition to ascription, clericalism, and aristocracy, and support for economic and political freedoms.	strongly in favour : market competition and economic freedoms are enhanced.	strongly in favour : Supranationalism moderates nationalism; political freedom from borders increased; however, democracy is weakened.	strongly in favour
<b>Agrarian</b>	<i>Center/periphery</i> cleavage (Scandinavia, Switzerland) : defense of farmers and the periphery.	moderately opposed : economic integration includes some agricultural subsidies, but is driven mainly by industrial and commercial interests.	moderately opposed : supranational institutions may aid farmers and weaker regions but they weaken local control	moderately opposed
<b>Christian democratic</b>	<i>Church/state</i> cleavage : support for social market economy, supranational Catholic church, conservative values.	strongly in favour : integration increases economic growth and limits division within Europe.	strongly in favour : supranational institutions provide a capacity for positive regulation while constraining nationalism.	strongly in favour
<b>Protestant</b>	<i>Church/state</i> cleavage (Scandinavia, Switzerland, Netherlands) : fundamentalist Lutheran opposition to liberalism, permissiveness, and central state elites.	moderately in favour : integration weakens the role of the state in the economy.	strongly opposed : integration shifts authority further away from national control to a more alien cultural milieu.	moderately opposed
<b>Conservative</b>	<i>Class</i> cleavage : support for free markets, minimal state intervention, and defense of national community.	strongly in favour : integration extends free markets and pressures competing national governments to reduce market regulation.	strongly opposed : supranational authority undermines national sovereignty, national culture, and democracy.	moderately in favor
<b>Extreme right</b>	<i>New politics</i> cleavage : defense of the nation, national culture, and national sovereignty.	moderately opposed : integration produces losers and undermines national economic control.	strongly opposed : supranational authority undermines national sovereignty.	strongly opposed
<b>Regionalist</b>	<i>Center-periphery</i> cleavage : defense of the ethno-territorial minority against the center and demand for political autonomy.	strongly in favour : integration provides an economic framework favourable for regional political autonomy.	moderately in favour : supranational authority weakens national control and creates a plural Europe	moderately to strongly in favor

Source : MARKS Gary, WILSON Carole J., RAY Leonard (2002), « National Political Parties... », *op.cit.*, p. 587.

## 2. Des marges de manœuvre réduites ?

Par contraste avec les nombreuses études portant sur la politisation partisane des enjeux européens, les configurations dans lesquelles l'origine européenne du changement est plus difficile à démontrer n'ont pas été explorées empiriquement. C'est le cas de la limitation de l'espace de la compétition électorale domestique du fait de la soustraction de certaines compétences à l'autorité exclusive des États-nations présumée par Peter Mair. Pour cet auteur, la perception d'une restriction des marges de manœuvre des gouvernements et des parlements nationaux peut se répercuter sur le spectre des enjeux de politique publique pouvant faire l'objet de promesses électorales, et ce par le biais de trois modalités.

Premièrement, une restriction de l'*espace* politique au sein duquel les partis se livrent concurrence, du fait de l'harmonisation européenne de certaines politiques, qui débouche sur une convergence plus ou moins forcée.

Deuxièmement, une limitation des *instruments* à la disposition des partis qui exercent le pouvoir, suite au transfert de certaines compétences à des agences supranationales telles que la Banque centrale européenne (BCE) ou la Cour de justice européenne (CJEU), qui excluent la représentation d'intérêts partisans.

Troisièmement, un resserrement du *répertoire* politique des partis en lice en raison de l'intégration négative qui revient à éliminer de nombreuses pratiques interférant avec la mise en place du marché commun : mesures protectionnistes, préservation des services publics, mise en place ou maintien de monopoles publics, soutien aux secteurs en difficulté, etc.<sup>163</sup>

Cette restriction des marges de manœuvre des partis politiques intervient dans un contexte où leur aptitude à agréger les intérêts en présence et à proposer des alternatives programmatiques conformes aux attentes de leurs électeurs est déjà ébranlée par l'évolution de la structure sociale des pays industrialisés, le déclin de la base sociale des partis et la volatilité croissante du vote.<sup>164</sup> Étant donné la faible politisation des élections européennes, cette diminution du spectre des alternatives politiques n'est pas contrebalancée par un essor de la compétition partisane au sein

---

<sup>163</sup> MAIR Peter (2007), « Political Parties and Party Systems », *op. cit.*, pp. 159-61. Pour une définition de l'intégration « négative », voir : SCHARPF Fritz (2000), *Gouverner l'Europe*, Paris : Presses de Sciences Po.

<sup>164</sup> KATZ Richard S., MAIR Peter (1995), « Changing Models of Party Organisation and Party Democracy: The Emergence of the Cartel Party », *Party Politics*, 1, pp. 5-28 ; GALLAGHER M., LAVER Michael, MAIR Peter (1995), *Representative Government in Modern Europe*, 2<sup>ème</sup> édition, New York : MacGraw-Hill ; CROUCH Colin (2004), *Post-democracy*, Cambridge : Polity ; MAIR Peter (2005), « Democracy Beyond Parties », *eScholarship Repository* (05'06), 27, disponible en ligne : <http://escholarship.org/uc/item/3vs886v9> ; BLYTH Mark, KATZ Richard S. (2005), « From Catch-all Politics to Cartelisation : The Political Economy of the Cartel Party », *West European Politics*, 28 (1), pp. 33-60.

de l'arène européenne et se traduit donc par une restriction de la portée des élections et du rôle des partis politiques.<sup>165</sup>

À ce jour, cette hypothèse n'a pas donné lieu à un véritable courant de littérature dans le sens où elle n'a pas été testée empiriquement ni discutée directement.<sup>166</sup> Sa probabilité est pourtant renforcée par les travaux innombrables menés dans le domaine de l'europanisation des politiques publiques, qui font apparaître des influences indéniables sur les modes d'action des États membres (cf. chapitre 6). Si l'on conçoit l'europanisation comme interactionniste, on peut toutefois remarquer que la pression adaptative qui résulte de la soustraction d'un domaine de prédilection d'un parti à l'autorité exclusive des États ou d'un conflit entre le droit européen et un instrument politique cher à un parti ne doit pas, *a priori*, être conçue exclusivement comme une contrainte se répercutant automatiquement sur la joute électorale. En effet, ce type de mécanisme dépend largement de la manière dont les acteurs domestiques « construisent » la contrainte adaptative découlant de l'intégration européenne. Dans certains cas, il peut être rationnel d'ignorer ou de nier cette dernière, voire de développer une stratégie européenne visant à adapter l'UE à des objectifs domestiques. En outre, les engagements européens peuvent être vus par les partis promouvant des réformes allant dans le sens des politiques européennes comme une opportunité de renforcer leurs positions domestiques. Cela vaut pour les partis aux affaires, qui peuvent jouir du poids persistant des gouvernements dans l'élaboration des décisions européennes pour faire passer des mesures impopulaires tout en se déchargeant des

---

<sup>165</sup> Stefano Bartolini et Peter Mair partagent ce diagnostic mais développent des arguments différents pour expliquer cette situation. Pour Stefano Bartolini, les tensions ouvertes par l'intégration entre les partisans d'une « ouverture » et d'une « fermeture » des frontières ne trouvent pas d'expression politique dans la structuration d'un clivage au niveau européen dans la mesure où les lignes de faille sont brouillées par l'existence de plusieurs registres (économique, culturels, juridictionnel, administratif) qui ne se recoupent pas et par la possibilité de penser « l'ouverture » et la « fermeture » à plusieurs niveaux – l'aspiration à « fermer » un espace pour le préserver de pressions extérieures peut s'exprimer à travers le rejet de l'intégration européenne, mais aussi à travers le soutien de la construction d'une « forteresse européenne ». Pour Peter Mair, le cartel des appareils politiques qui dominent la compétition partisane nationale n'a pas intérêt à clarifier les débats en s'opposant sur les politiques européennes au niveau supranational, par exemple dans le cadre du Parlement européen. Cf. BARTOLINI Stefano (2005), « Clivages politiques européens », in DÉLOYE Yves (dir.), *Dictionnaire des élections européennes*, Paris : Economica, pp. 98-108 ; BARTOLINI Stefano (2005), *Restructuring Europe*, Oxford: Oxford University Press ; MAIR Peter (2000), « The Limited Impact ... », *op. cit.* ; MAIR Peter (2007), « Political Parties and Party Systems », *op. cit.* Voir également : ROGER Antoine (2008), « Clivages et partis politiques », *op. cit.*, pp. 211-3.

<sup>40</sup> La seule contribution empirique à ce débat que nous ayons identifiée a établi la quasi-absence de passages sur la pénétration de normes européennes dans la sphère domestique dans les programmes électoraux domestiques du Royaume-Uni et des Pays-Bas. Cf. BINNEMA Harmen A. (2002), « How Europe hits parties... or not ? Europeanisation of party programmes in the Netherlands and the United Kingdom », *Working Papers Political Science*, 3/2003, disponible en ligne : [www.fsw.vu.nl/en/Images/How-Europe-hits-parties-or-not\\_tcm31-42726.pdf](http://www.fsw.vu.nl/en/Images/How-Europe-hits-parties-or-not_tcm31-42726.pdf). Il semble toutefois difficile de tirer des conclusions sur cette base dans la mesure où le processus d'adaptation ou de résistance à des pressions adaptatives liées à l'UE ne s'accompagne pas automatiquement de commentaires et de propositions dans le programme électoral.

responsabilités en invoquant l'argument des « mains liées ».<sup>167</sup> Au-delà de la possibilité de contourner un climat d'opinion hostile, l'arène européenne peut permettre aux partis au pouvoir de surmonter d'autres obstacles liés par exemple à leur coalition, au bi-caméralisme, au fédéralisme, ou même à la présence d'une cour constitutionnelle puissante.<sup>168</sup> Le transfert de certaines décisions au niveau européen peut néanmoins également représenter une opportunité pour les partis minoritaires aspirant à obtenir un veto sur certaines mesures, lorsque les objectifs de ces derniers concordent avec les orientations européennes ou lorsqu'ils sont en mesure de former une coalition à ce niveau-là. Généralement, on peut remarquer que la perception des élections européennes comme des élections « de second rang » et leur mode de scrutin favorisent la percée de petites formations qui n'ont parfois aucune chance d'être représentées dans leur parlement national. Les performances électorales du Front national (FN) aux élections européennes de 1984, des Verts français aux élections de 1989 ou du Parti pour l'indépendance du Royaume-Uni (*United Kingdom Independence Party* ou *UKIP*) aux élections de 2004 ont beaucoup joué dans leur ancrage dans le paysage politique. De nos jours, la représentation de petits partis tels que le Parti radical français, le parti de la protection des animaux allemand (*Tierschutzpartei*) ou encore les Verts britanniques au Parlement européen leur permet de jouir d'une visibilité et de ressources matérielles inaccessibles au niveau domestique. Ainsi, l'arène européenne peut constituer un vecteur inédit pour les revendications des petits partis.<sup>169</sup>

L'absence de travaux empiriques sur la transformation des marges de manœuvre partisanes découlant de l'intégration européenne constitue une lacune considérable. Au-delà de l'intérêt intrinsèque de la question, il nous semble que les deux facettes de l'europanisation ancrées au niveau domestique – l'émergence d'enjeux européens sur l'agenda électoral et la restriction de l'espace de la compétition électorale du fait de l'europanisation des politiques publiques – pourraient être mieux analysées conjointement. En effet, il semble difficile de comprendre la saillance des questions européennes et la manière dont elles sont intégrées dans les discours partisans sans tenir compte de la perception de contraintes et d'opportunités politiques découlant de l'intégration. La distinction entre effets « directs » et « indirects » ne permet pas de penser cette

---

<sup>167</sup> MILWARD Alan S. (1992), *The European Rescue of the Nation State*, Berkeley : University of California Press ; MORAVCSIK Andrew (1994), « Why the European Community Strengthens the State : Domestic Politics and International Cooperation », *Center for European Studies Working Paper Series*, 52, Harvard University, disponible en ligne : <http://www.ces.fas.harvard.edu/publications/docs/pdfs/Moravcsik52.pdf> ; MORAVCSIK Andrew (1998), *The Choice for Europe. Social Purpose and State Power from Messina to Maastricht*, Ithaca, NewYork : Cornell University Press.

<sup>168</sup> HIX Simon, GOETZ Klaus H. (2000), « Introduction ... », *op. cit.*, p. 12-13.

<sup>169</sup> HIX Simon, GOETZ Klaus H. (2000), « Introduction ... », *op. cit.*, p. 13.

articulation dans la mesure où cette perspective impliquerait que les effets « indirects » identifiés par Peter Mair se répercutent sur les effets « directs ».

Le passage en revue des travaux relatifs à l'europanisation de la compétition électorale montre la nécessité de formuler des hypothèses plus précises. Les efforts se sont nettement concentrés sur la formulation d'hypothèses sur l'impact plausible de l'intégration européenne et sur la démonstration de l'existence (ou de l'absence) de changement au niveau domestique. Or, étant donné la diversité des configurations observées dans toutes les études de l'europanisation des systèmes politiques domestiques, il semble plus prometteur de concevoir l'europanisation comme ce qu'il s'agit d'expliquer – un *explanandum* – plutôt que de tenter de développer un modèle général expliquant un phénomène domestique par des facteurs liés à l'intégration européenne (cf. section I.B. du chapitre 1). Autrement dit, il importe autant d'établir l'existence d'un changement au niveau domestique que d'expliquer *de quelle manière* l'UE affecte les systèmes politiques nationaux. Or, le flou entretenu autour de la définition des effets « indirects » va de pair avec une absence de théorisation des mécanismes selon lesquels l'europanisation de certaines composantes des systèmes politiques entraîne éventuellement un changement au niveau des partis.<sup>170</sup>

Nous nous sommes efforcée de construire un cadre d'analyse adéquat à partir de deux démarches complémentaires : d'une part, un effort de normalisation théorique consistant à inscrire l'étude dans des cadres d'analyse ordinaires de la compétition électorale et du changement politique ; d'autre part, une démarche d'adaptation des réflexions et des catégories développées dans les études de l'europanisation d'autres composantes des systèmes politiques.

## **II. Un cadre d'analyse construit à partir de plusieurs traditions théoriques**

Comme le montrent les réflexions ci-dessus, l'europanisation de la compétition électorale est susceptible de prendre deux formes que nous pouvons distinguer analytiquement : l'émergence et la politisation d'enjeux liés à l'intégration européenne et l'évolution des offres programmatiques en lien avec l'europanisation des politiques publiques. La conception de ces effets comme

---

<sup>170</sup> LADRECH Robert (2010), « Europeanization and party research », *op. cit.*, pp. 3 et 5.



indirects par essence appelle à préciser les canaux d'influence empruntés et les modalités du changement. Dans cet objectif, nous avons mobilisé plusieurs outils théoriques : l'analyse des motivations des acteurs partisans proposée par Wolfgang Müller et Kaare Strøm, la théorie de la saillance et les modèles de la mise sur agenda.

### **A. L'eupéanisation comme transformation de l'environnement et de la structure d'opportunités<sup>171</sup> des partis – un phénomène indirect par essence**

La question du *comment* l'intégration européenne influence les partis politiques ne va pas de soi. Nous avons donné des arguments montrant que ces derniers ne sont pas « directement » affectés, mais par le biais de l'eupéanisation du système politique dans lequel ils évoluent. Cette observation nous a amenée à appréhender l'eupéanisation des partis en deux séquences : l'évolution des contraintes et des opportunités des acteurs partisans, et la définition et la mise en œuvre de réponses de la part de ces derniers.<sup>172</sup> Considérer l'eupéanisation des systèmes politiques comme un cas particulier de transformation de l'environnement des partis permet de prendre pour point de départ plusieurs hypothèses générales disponibles quant aux réponses des acteurs partisans confrontés à une telle transformation.<sup>173</sup> Afin de construire des hypothèses sur les modalités d'eupéanisation de la compétition électorale, nous nous sommes donc attachée à situer l'étude dans des cadres d'analyse « ordinaires » du comportement partisan.

Les transformations de l'environnement des partis sont susceptibles d'induire une modification du comportement des acteurs – cadres, élus, candidats, par exemple – lorsqu'elles affectent la poursuite de leurs objectifs. Wolfgang Müller et Kaare Strøm distinguent trois motivations

---

<sup>171</sup> Nous parlons parfois de « structure d'opportunités » pour désigner l'ensemble des ressources qui permettent aux acteurs partisans d'atteindre leurs objectifs et des contraintes qui s'exercent sur la réalisation de ces objectifs. Cette acception englobe notamment les marges de manœuvre politiques des gouvernements et les potentiels de mobilisation qui peuvent être liés à certains enjeux. Elle est donc plus large que le concept de « structure des opportunités politiques » défini par Joseph Schlesinger, qui s'intéresse aux mandats convoités par les acteurs partisans, aux règles institutionnelles et aux coutumes encadrant leur conquête. Cf. SCHLESINGER Joseph A. (1991), *Political Parties and the Winning of Office*, Ann Arbor : University of Michigan Press.

<sup>172</sup> Ces deux séquences sont définies à des fins analytiques et ne forment pas un enchaînement chronologique, vu les répercussions éventuelles des réponses partisans sur le déroulement du processus d'eupéanisation.

<sup>173</sup> On peut distinguer schématiquement les facteurs *internes* du changement partisan (par exemple les évolutions liées au renouvellement des cadres du parti ou à un renversement des rapports de force entre plusieurs factions internes) et les facteurs *environnementaux*, qui prennent la forme de pressions adaptatives venant de l'extérieur. L'intégration européenne peut être assimilée à une transformation « externe ». Pour une revue des travaux étudiant ces deux sources de changement, voir : PANEBIANCO Angelo (1988), *Political Parties : organization and power*, Cambridge : Cambridge University Press, chapitres 1 et 13 ; HARMEL Robert, JANDA Kenneth (1994), « An Integrated Theory of Party Goals and Party Change », *Journal of Theoretical Politics*, 6 (3), pp. 259-87 ; MÜLLER Wolfgang C. (1997), « Inside the Black Box. A Confrontation of Party Executive Behaviour and Theories of Party Organizational Change », *Party Politics*, 3 (3), pp. 293-313.

principales des acteurs partisans : la mise en place de politiques publiques spécifiques (*policy*), l'exercice du pouvoir (*office*) et la maximisation des performances électorales (*vote*).<sup>174</sup> Les modalités d'eupéanisation des partis politiques en général et de la compétition électorale en particulier peuvent donc être appréhendées en se demandant comment l'intégration européenne est susceptible d'affecter la poursuite de chacun de ces trois objectifs. Nous avons identifié deux courroies de transmission privilégiées : l'eupéanisation des politiques publiques domestiques et la politisation des enjeux européens dans le débat politique national et dans l'opinion publique.

### 1. *Policy, office, vote* et eupéanisation des politiques publiques

L'eupéanisation des politiques publiques change la donne pour les acteurs partisans aspirant à donner une orientation particulière à certaines politiques ou à faire passer des mesures particulières. Comme nous l'avons vu dans la section précédente, le transfert de compétences au niveau national pourrait se traduire par une évolution du profil programmatique des partis politiques dans l'hypothèse où l'on tiendrait compte, au sein de ces derniers, de la réallocation des compétences entre États-nations et institutions supranationales, et de la substance des normes européennes. Si elle se vérifie, cette modalité d'eupéanisation est certainement différenciée dans la mesure où les partis sont affectés différemment en fonction du degré d'eupéanisation de leurs domaines de prédilection et de congruence entre leur idéologie et les orientations substantielles de la législation européenne. Les partis spécialisés dans des questions fortement eupéanisées et dont les objectifs entrent en conflit avec les décisions européennes sont probablement soumis à une pression adaptative susceptible d'entretenir une tension avec leur aspiration à être à la hauteur de leur réputation et à satisfaire les attentes de leurs militants et de leurs sympathisants. En revanche, d'autres partis se trouvent renforcés par l'émergence de l'arène européenne dans la mesure où ils peuvent contourner l'opinion publique, les partis concurrents ou d'éventuels *veto players* pour obtenir gain de cause. Il est donc possible que les partis développent des stratégies européennes dans le cadre de certaines revendications.

L'eupéanisation des politiques publiques peut infléchir le comportement des acteurs partisans cherchant à exercer le pouvoir. Les partis aux affaires participent à l'élaboration des normes européennes, ce qui pourrait les engager plus que d'autres à conformer leurs programmes aux pressions adaptatives découlant de l'adoption de ces normes. Cette incitation est probablement

---

<sup>174</sup> MÜLLER Wolfgang, STRØM Kaare (dirs.) (1999), *Policy, Office or Votes ? How Political Parties in Western Europe Make Hard Decisions*, Cambridge : Cambridge University Press.

d'autant plus forte qu'une fois élus, ces partis sont en position de tenir leurs promesses électorales, tandis que d'autres peuvent se permettre à moindre coût de prôner des mesures enfreignant le droit communautaire. Ces deux mécanismes pourraient être à l'origine d'une certaine convergence programmatique des partis de gouvernement. En revanche, un ajustement programmatique en réponse à une pression adaptative d'origine européenne est susceptible de mettre à mal certaines perspectives de coalition.

Enfin, l'europanisation des politiques publiques peut influencer la manière dont les acteurs partisans impliqués dans les campagnes électorales cherchent à conquérir les votes. Dans certains cas, elle fournit une ressource rhétorique précieuse permettant de justifier certaines propositions impopulaires en les présentant comme imposées par les institutions européennes. Dans d'autres, la perception d'une incongruence forte entre les normes européennes et certaines promesses électorales pourrait nuire à la crédibilité d'un parti et l'amener à ajuster son programme pour le mettre en conformité.

## **2. *Policy, office, vote* et émergence d'enjeux liés à l'intégration sur l'agenda politique domestique**

L'intrusion de certaines questions européennes sur l'agenda politique domestique peut altérer la structure d'opportunités de partis prônant un changement de cap sur ces questions, au niveau communautaire ou au niveau domestique. La discussion d'une politique sectorielle européenne dont un parti conteste l'orientation peut constituer une occasion de bénéficier de la visibilité de cette question pour la politiser, et éventuellement parvenir à limiter la portée de l'UE. La mise sur agenda de certaines questions européennes congruentes avec les positions domestiques d'un parti (ou ancrées dans l'un des domaines de prédilection du parti) peut offrir des opportunités dans le cadre de la compétition politique nationale. Au contraire, la mise sur agenda de questions européennes et la formation de préférences dans l'opinion publique peut venir limiter les marges de manœuvre des partis aux affaires.

L'émergence d'enjeux européens sur l'agenda politique domestique peut aussi jouer sur les stratégies mises en œuvre en vue de prendre le pouvoir. Dans les systèmes politiques où les partis doivent former une coalition pour entrer au gouvernement, ces derniers sont contraints de tenir compte des positions de leurs partenaires potentiels de coalition. Les questions européennes peuvent être sources de divergences entre partis et peser sur leurs perspectives de coalition.

Inversement, les partis désirant ménager leurs partenaires potentiels sont incités à éviter tout enjeu trop divisif.

Enfin, l'intégration européenne affecte la maximisation des votes à partir du moment où les questions européennes sont à l'origine d'un potentiel de mobilisation.

En somme, notre première hypothèse de recherche peut être formulée comme suit :

*L'intégration européenne transforme l'environnement des partis politiques, les systèmes politiques domestiques, en particulier à travers l'eupéanisation des politiques publiques et à travers l'émergence de nouveaux enjeux potentiellement mobilisateurs.*

Le croisement de ces deux modalités d'eupéanisation avec les trois objectifs partisans dont elles sont susceptibles d'affecter la réalisation permet de différencier six hypothèses relatives à la transformation de la structure d'opportunités des partis (cf. Tableau 2.3).

**Tableau 2.3** Modalités d'eupéanisation de la structure d'opportunités des partis

	Européanisation des politiques publiques	Mise sur agenda des enjeux européens
Policy	Contrainte ou opportunité (selon le degré de congruence entre le programme du parti et l'orientation des politiques européennes).	Opportunité pour ceux qui souhaitent un changement de politique au niveau communautaire ou au niveau domestique.
Office	En cas de pression adaptative : incitation à mettre son programme en conformité afin de rester un parti de gouvernement crédible ; conséquences possibles de tels ajustements programmatiques pour les coalitions potentielles.	En fonction du degré de convergence entre partenaires de coalition, la prise d'importance d'enjeux européens peut influencer les alliances possibles.
Vote	Contrainte ou opportunité : l'UE comme « ressource rhétorique » ; l'UE peut aussi ébranler la crédibilité d'un parti si une incongruence forte entre politiques européennes et promesses électorales est perçue par les électeurs.	Opportunité pour les partis cohésifs sur les questions européennes et présentant une position électoralement prometteuse.

Ces réflexions ont généré une seconde grande hypothèse qui vient préciser la première :

*l'impact de l'eupéanisation des systèmes politiques domestiques sur les contraintes et les opportunités des partis doit être considéré individuellement car il varie en fonction du pays, du système de partis et des caractéristiques du parti.*

## **B. Analyser et classer les réponses partisans à l'eupéanisation des systèmes politiques**

Comment les transformations induites par l'eupéanisation des politiques publiques et l'émergence de nouveaux enjeux électoraux en lien avec l'intégration se répercutent-elles sur les dynamiques de compétition électorale ? Les acteurs partisans perçoivent-ils les opportunités et les contraintes qui en découlent, et renouvellent-ils leurs stratégies en conséquence ? Face à une structure d'opportunités modifiée, ces acteurs ont des raisons d'ajuster leur comportement de façon à éviter que l'eupéanisation des systèmes politiques n'ait de conséquences perturbatrices sur la poursuite de leurs objectifs, ou au contraire pour exploiter les opportunités éventuelles qui découlent de ce processus.

### **1. Les réponses possibles à l'eupéanisation des politiques publiques**

Face au processus d'eupéanisation de certaines politiques publiques, les partis peuvent théoriquement opter pour trois types de réponses.

- (1) au cas où la congruence entre les positions domestiques du parti et les orientations des politiques européennes le permettent, les acteurs partisans peuvent adopter une attitude pro-active consistant à faire usage des ressources européennes pour faire passer certaines mesures. Dans le cadre de la compétition électorale, cela peut se traduire par la référence à des « contraintes » d'origine européenne ou par le reproche adressé aux partis qui sont au gouvernement de ne pas appliquer les normes de l'UE.
- (2) Cette première option n'est pas envisageable pour les partis au programme électoral plus « incongruent » avec les politiques européennes, *a fortiori* pour ceux qui n'entrent pas au gouvernement et qui n'ont que des possibilités limitées d'influencer le *policy-making* de l'UE. Dans cette situation, deux postures sont possibles. La plus probable est certainement l'immobilisme à l'encontre des pressions adaptatives européennes et le maintien des grandes lignes programmatiques traditionnelles. Pour des raisons différentes, les principales théories des partis politiques et de la compétition partisane conçoivent les partis comme des organisations profondément averses au changement. La théorie des clivages analyse la compétition électorale comme modelée par la contrainte de respecter la *grammaire politique* en vigueur, autrement dit de construire son

discours en fonction des antagonismes sociaux, territoriaux ou religieux traditionnels afin d'être intelligibles auprès de son électorat et de ses adhérents, et de confirmer sa réputation.<sup>175</sup> Dans un registre de choix rationnel, Anthony Downs part lui aussi du principe que toute redéfinition idéologique est très coûteuse et que les partis sont donc incités à « l'immobilité » :

« Ideological *immobility* is characteristic of every responsible party, because it cannot repudiate its past actions unless some radical change in conditions justifies this. Therefore its doctrinaire policies alter slowly to meet the needs of the moment. »<sup>176</sup>

Dans la plupart des cas, nous supposons donc qu'un parti confronté à une pression adaptative liée à l'eupéanisation a tendance à faire preuve de résistance au changement.

- (3) Dans certains cas, la participation au gouvernement – et donc à l'élaboration des politiques européennes –, voire l'aspiration à apparaître comme un parti gouvernemental ou comme un partenaire de coalition crédible, peuvent amener un parti à adapter son programme pour tenir compte de l'eupéanisation des politiques publiques.

## 2. Les réponses possibles à la mise sur agenda de questions européennes

Nous l'avons montré plus haut, les recherches qui traitent des modes de politisation de l'UE se structurent largement autour de deux thèses opposées, celle de « l'absorption » des enjeux européens par les clivages existants et celle du « U inversé », développée à partir de diverses typologies de « l'euroscpticisme partisan ». Nous l'avons vu, ces deux lectures ne suffisent pas à rendre compte de la manière dont l'intrusion de nouveaux enjeux liés à l'intégration affecte les dynamiques de compétition électorale. Tandis que la première conclut à l'inocuité de ces enjeux en adoptant une perspective extrêmement large, le *format* de la compétition électorale, et en risquant de passer à côté de modifications au niveau moindre de la *substance* des projets politiques qui s'affrontent, la seconde hypothèse simplifie à l'extrême les modes de politisation de l'UE en les inscrivant dans un espace uni-, voire bi-dimensionnel.

---

<sup>175</sup> ROGER Antoine (2008), « Clivages et partis politiques », *op. cit.*, p. 198. Les recherches menées dans le champ de la psychologie cognitive ont montré l'importance des raccourcis de jugements et des heuristiques dans la formation des attitudes et dans le choix d'un candidat chez les électeurs. Eu égard à la faiblesse de leur connaissance de la politique en général et des alternatives programmatiques proposées par les différents partis, il est essentiel pour les partis de cadrer leur discours en fonction des catégories et des heuristiques utilisées par leur électorat. Cf. SNIDERMAN Paul, BRODY Richard, TEDLOCK Philip (1991), *Reasoning and Choice. Exploration in Political Psychology*, Cambridge : Cambridge University Press. Ces mécanismes peuvent constituer une incitation à domestiquer les enjeux européens et à les interpréter au prisme des clivages traditionnels.

<sup>176</sup> DOWNS Anthony (1957), *An Economic Theory of Democracy*, *op.cit.* Voir également : MAISEL Louis S., COOPER Joseph (dirs.) (1978), *Political Parties : Development and Decay*, Londres : Sage ; PANEBIANCO Angelo (1988), *Political Parties*, *op. cit.*, chapitres 3 ; HARMEL Robert, JANDA Kenneth (1994), « An Integrated Theory of Party Goals and Party Change », *Journal of Theoretical Politics*, 6 (3), p. 264.

Si les enjeux liés à l'intégration et aux politiques européennes sont le plus souvent appréhendés à l'aide de concepts *ad hoc* tels que « l'euro-scepticisme », il n'y a pas de raison empirique de les distinguer d'autres problèmes politisés dans le cadre de la compétition électorale. La spécificité des cadres d'analyse mobilisés est probablement due à la persistance d'une certaine compartimentalisation entre politique comparée et études européennes, affiliées traditionnellement à la politique étrangère qui est présentée par les théories réalistes comme une politique à part, tournée vers l'extérieur, et largement déconnectée de paramètres domestiques tels que l'opinion publique ou la compétition partisane.<sup>177</sup> Or, la vigueur des campagnes tenues à l'occasion des référendums organisés sur des questions européennes dans plusieurs États membres, la prolifération d'organisations mobilisant pour ou contre la monnaie unique au Royaume-Uni ou encore les pressions exercées sur la progression vers l'adoption de l'euro par l'hostilité perceptible dans les résultats de sondages allemands montrent qu'on ne peut pas classer *a priori* la politique européenne à part. En outre, l'européanisation d'un nombre croissant de politiques sectorielles contribue à brouiller d'éventuelles frontières entre politiques « intérieures » et « extérieures » : au-delà de la confrontation de visions de l'architecture institutionnelle de l'UE et du degré d'intégration approprié, la portée de la compétition politique en matière européenne englobe potentiellement l'ensemble des secteurs de politiques publiques soumis de près ou de loin à des normes européennes. Si les questions européennes ne sont pas des enjeux électoraux comme les autres, c'est donc empiriquement qu'il faut l'établir. Une telle démarche implique d'appréhender ces questions en recourant à des outils d'analyse « ordinaires » des modalités de politisation électorale des enjeux de politique publique. C'est ici qu'interviennent de façon complémentaire la théorie de la saillance et la perspective théorique de la mise sur agenda.

Les théories de la saillance<sup>178</sup> et de la compétition sur enjeux<sup>179</sup> postulent que les partis ne se livrent pas uniquement concurrence en adoptant des positions antagonistes, mais surtout en mettant en avant des enjeux distincts. Ainsi, les partis luttent pour le contrôle de l'agenda politique en cherchant à attirer l'attention sur les questions qui leur sont favorables. Dans cette perspective, nous pouvons nous attendre à ce que les partis tendent à politiser les questions européennes dans le cas où ils sont relativement cohésifs sur ces questions et où ils sont en mesure d'adopter une position électoralement prometteuse, par exemple un discours critique

---

<sup>177</sup> BATTISTELLA Dario (2009), *Théorie des Relations internationales*, 3<sup>ème</sup> édition revue et augmentée, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 359-68.

<sup>178</sup> BUDGE Ian *et al.* (dirs) (2001), *Mapping Policy Preferences...*, *op. cit.*

<sup>179</sup> CARMINES Edward G. (1991), « The Logic of Party Alignments », *Journal of Theoretical Politics*, 3 (1), pp. 65-80 ; GREEN-PEDERSEN Christoffer (2007), « The Growing Importance of Issue Competition : The Changing Nature of Party Competition in Western Europe », *Political Studies*, 55, pp. 607-28.

dans un pays marqué par une opinion publique réticente à l'égard de l'UE. Ayant remarqué que l'Union européenne n'est pas forcément politisée de façon générale mais peut être à l'origine de nombreux enjeux différents, nous pouvons imaginer que les partis mettent l'accent sur les facettes qui leur sont les plus favorables. Les partis écologistes pourraient par exemple politiser l'adoption de normes environnementales tandis que les partis d'extrême droite insistent sur la politique d'immigration. S'agissant du positionnement, les partis cherchant avant tout à améliorer leurs performances électorales sont susceptibles d'adopter le cadrage le plus prometteur en termes de votes.

Les théories développées pour analyser la compétition électorale permettent de structurer les réflexions sur les réponses partisans à l'europanisation des systèmes politiques. Elles laissent à penser que ces réponses ne reflètent pas mécaniquement le contexte politique car les partis ne se livrent pas seulement concurrence en s'opposant sur les thèmes d'actualité – dont la construction européenne fait régulièrement partie – mais aussi en tentant d'orienter la joute électorale sur leurs enjeux de prédilection. En effet, les théories de la saillance et de la compétition sur enjeux affirment que la compétition électorale prend la forme d'une lutte relative à la hiérarchisation des questions politiques à mettre à l'ordre du jour plutôt que d'une confrontation directe entre les partis en lice. Compte tenu des contraintes liées à l'image, l'idéologie et la réputation des partis lorsqu'il s'agit de se repositionner pour se rapprocher des préférences des électeurs, leurs candidats ont plus intérêt à déplacer le débat sur des enjeux qui leur sont favorables.<sup>180</sup> Il peut s'agir de problèmes à propos desquels les partis jouissent d'une réputation de compétence, établie sur la base de leur image, de leurs positionnements traditionnels, ou encore de leur bilan dans le cas où ils ont exercé le pouvoir. Les deux facteurs les plus souvent cités dans les considérations entrant en ligne de compte dans la décision de politiser un enjeu sont la proximité entre la position du parti et celle de l'électorat, et le degré de division interne du parti sur cette question.<sup>181</sup>

---

<sup>180</sup> ROBERTSON David (1976), *A Theory of Party Competition*, *op. cit.* ; BUDGE Ian, FARLIE Denis (1983), *Explaining and Predicting Elections : Issue Effects and Party Strategies in Twenty-Three Democracies*, Londres : Allen & Unwin ; CARMINES Edward G., STIMSON James A. (1993), « On the Evolution of Political Issues », *op. cit.* ; GREEN-PEDERSEN Christoffer (2007), « The Growing Importance of Issue Competition ... », *op. cit.*

<sup>181</sup> ALESINA Alberto (1988), « Credibility and Policy Convergence in a Two-Party System with Rational Voters », *American Economic Review*, 78 (4), pp. 796-805 ; BOWLER Shaun (1990), « Voter Perceptions and Party Strategies : An Empirical Approach », *Comparative Politics*, 23 (1) pp. 61-83 ; KOLLMAN Ken, MILLER John, PAGE Scott (1992), « Adaptative Parties and Spatial Elections », *American Political Science Review*, 86 (4), pp. 929-937 ; RIKER William H. (1986), *The Art of Political Manipulation*, *op. cit.* ; RIKER William H. (1996), *The Strategy of Rhetoric. Campaigning for the American Constitution*, New Haven : Yale University Press ; PETROCIC John R. (1996), « Issue Ownership in Presidential Elections, with a 1980 Case Study », *American Journal of Political Science*, 40, pp. 825-50. Voir également : STEENBERGEN Marco R., SCOTT David J. (2004), « Contesting Europe ? The salience of European integration as a party issue », in MARKS Gary, STEENBERGEN Marco R. (dirs.), *European Integration and Political Conflict*, Cambridge : Cambridge University Press, pp. 165-92.



D'une part, les partis sont incités à mettre l'accent sur les problèmes à propos desquels ils ont une position proche de celle de l'électeur médian ou de la position la plus répandue au sein de leur électorat. D'autre part, ils ont intérêt à faire ressortir les enjeux sur lesquels ils sont plus cohésifs que les partis concurrents.<sup>182</sup> Dans cette perspective, certains partis ont intérêt à amplifier les enjeux européens, d'autres à les éviter. Les considérations liées à l'idéologie, à la congruence entre la position du parti et celle de son électorat et à la conflictualité interne des questions liées à la construction européenne constituent un prisme déformant en vertu duquel l'intégration et l'europanisation ne se répercutent pas automatiquement sur les positions adoptées par les partis dans le cadre de la compétition électorale.

Les théories de la saillance, de la compétition sur enjeu et de l'*issue ownership* ont été contestées par des études observant empiriquement une proportion considérable d'enjeux communs à l'argumentaire de plusieurs partis. Les dynamiques de la compétition électorale ne peuvent donc pas être réduites à une opposition stratégique relative à la hiérarchisation des questions à mettre au centre de la campagne. Christopher Green-Pedersen et Peter Mortensen ont proposé un modèle stimulant, soulignant à la fois les stratégies partisanes qui président à la décision de politiser des enjeux politiques et les contraintes liées au caractère systémique de l'agenda partisan.<sup>183</sup> Les deux auteurs s'inspirent de la littérature sur l'*agenda setting*, qui analyse la manière dont les questions sont hiérarchisées dans le cadre de leur mise sur agenda.<sup>184</sup> Ce courant de recherches est marqué par l'idée d'un agenda politique systémique où opinion publique, médias et partis s'influencent réciproquement.<sup>185</sup> Ces acteurs contribuent tous à façonner l'agenda, mais aucun d'entre eux ne le contrôle complètement. Le processus de mise sur agenda prend donc la

---

<sup>182</sup> Pour Marco Steenbergen et David Scott, les divisions internes posent de sérieuses limites à la manipulation stratégique de la saillance des enjeux politiques. Tandis que les partis légèrement divisés sur une question peuvent parvenir à l'éviter, des tensions plus profondes sont susceptibles de provoquer des débats importants et de mettre en avant la pomme de discorde en dépit des objectifs stratégiques du parti. Cf. STEENBERGEN Marco R., SCOTT David J. (2004), « Contesting Europe ? The salience of European integration as a party issue », in MARKS Gary, STEENBERGEN Marco R. (dirs.), *European Integration, op. cit.*, p. 169.

<sup>183</sup> GREEN-PEDERSEN Christoffer, MORTENSEN Peter B. (2010), « Issue Competition and Election Campaigns: Avoidance and Engagement », article non publié.

<sup>184</sup> KINGDON John W. (2002), *Agendas, Alternatives, and Public Policies*, 2<sup>ème</sup> édition, Essex : Longman ; MCCOMBS Maxwell (2004), *Setting the Agenda. The Mass Media and Public Opinion*, Cambridge : Polity ; JONES Bryan D., BAUMGARTNER Frank R. (2005), *The politics of attention. How government prioritizes problems*, Chicago et Londres : University of Chicago Press ; BAUMGARTNER Frank R., JONES Bryan D. (2009), *Agendas and Instability in American Politics*, 2<sup>ème</sup> édition, Chicago et Londres : University of Chicago Press, p. 20.

<sup>185</sup> Voir par exemple : CARMINES Edward G., STIMSON James A. (1986), « On the Structure and Sequence of Issue Evolution », *American Political Science Review*, 80 (3), pp. 901-920 ; CARMINES Edward G., STIMSON James A. (1993), « On the Evolution of Political Issues », in RIKER William H. (dir.), *Agenda Formation*, Ann Arbor : University of Michigan Press, pp. 151-168 ; KLEINNIJENHUIS JAN, RIETBERG Ewald (1995), « Parties, Media, the Publics and the Economy : Patterns of Societal Agenda-Setting », *European Journal of Political Research*, 28, pp. 95-118 ; WALGRAVE Stefaan, VAN AELST Peter (2006), « The Contingency of the Mass Media's Political Agenda Setting Power : Toward a Preliminary Theory », *Journal of Communication*, 56, pp. 88-109.

forme d'une compétition pour imposer différents problèmes sur un ordre du jour intrinsèquement limité et affecté par ailleurs par le contexte politique et la « réalité » – chocs, crises, questions urgentes ou particulièrement visibles, etc. Une fois une question placée sur l'agenda, les acteurs sont contraints de s'en saisir pour ne pas risquer de se marginaliser du débat politique et pour ne pas laisser aux concurrents le monopole de leur cadrage.<sup>186</sup> Ainsi, un parti enclin à éviter les questions européennes peut être contraint de les politiser si celles-ci deviennent trop pressantes ou si d'autres partis ou acteurs – par exemple les médias – parviennent à les placer sur l'agenda.<sup>187</sup> Dans ce cas de figure, les partis se livrent à une compétition positionnelle et cherchent à se démarquer en adoptant des positions distinctes.

En résumé, la mobilisation des théories de la saillance et de la mise sur agenda nous ont amenée à envisager deux réponses possibles face à l'émergence d'enjeux liés à l'intégration sur l'agenda politique domestique :

- (1) la perception d'un potentiel de mobilisation ou l'imposition de ces enjeux sur l'agenda électoral par les partis concurrents peuvent pousser un parti à politiser ces enjeux ;
- (2) la perception d'un potentiel de division ou de l'impopularité des positions européennes du parti au sein des électeurs constituent au contraire une incitation à éviter ces enjeux.

À partir du moment où l'UE n'est plus conçue *a priori* comme un enjeu conflictuel et unitaire, l'impact de l'émergence d'enjeux européens sur la compétition électorale peut être ainsi décrite sur deux registres : le premier a trait à la saillance des différents enjeux européens dans les campagnes électorales successives et vise à établir le poids relatif de ces enjeux dans l'argumentaire de chaque parti ; le second porte sur les positions en présence dans la campagne électorale et s'attache à déterminer la nature des dynamiques de politisation. Une telle approche se prête à la comparaison tout en étant en mesure de produire une description beaucoup plus fluide du positionnement des partis que celles qui sont proposées sur la base des typologies de

---

<sup>186</sup> HOLIAN David B. (2004), « He's Stealing My Issues ! Clinton's Crime Rhetoric and the Dynamics of Issue Ownership », *Political Behavior*, 26, pp. 95-124 ; BAUMGARTNER Frank R., DE BOEF Suzanna L., BOYDSTUN Amber E. (2008), *The Decline of the Death Penalty and the Discovery of Innocence*, Cambridge : Cambridge University Press ; GREEN-PEDERSEN Christoffer (2010), « New Issues, New Cleavages ... », *op. cit.*, p. 6.

<sup>187</sup> Des hypothèses similaires ont été développées par d'autres auteurs ne se situant pas explicitement dans la perspective de l'*agenda setting*. C'est le cas de Schattschneider qui parle de « conflit des conflits » et de compétition entre les clivages pour attirer l'attention du public (cf. SCHATTSCHEIDER (1960), *The Semisovereign People*), mais aussi, plus récemment, de Marco Steenbergen et David Scott qui introduisent le concept de « saillance systémique » pour analyser l'interdépendance entre l'attention accordée par les différents partis aux questions européennes et le niveau général d'attention dans le système de partis, dans les médias, etc. Cf. STEENBERGEN Marco R., SCOTT David J. (2004), « Contesting Europe ? ... », *op. cit.*

l'euroscpticisme partisan, et notamment de mieux restituer les phénomènes d'évitement et de repositionnement.

### **3. Deux dimensions d'eupéanisation à analyser conjointement**

Wolfgang Müller et Kaare Strøm ont montré que les trois objectifs classiques des partis politiques entrent parfois en conflit et que des arbitrages sont alors nécessaires. L'usage stratégique des enjeux européens dans le cadre d'une campagne électorale peut permettre de remporter plus de voix, voire d'accéder au pouvoir, mais peut impliquer de faire des concessions sur le plan programmatique. De même, la mise en conformité des promesses électorales avec les normes européennes permet à long terme aux partis qui prennent le pouvoir de ne pas se retrouver contraints par des engagements électoraux et européens contradictoires, mais présuppose une réorientation programmatique. Le souci de préserver les coalitions possibles en vue d'exercer le pouvoir peut, par ailleurs, aller à l'encontre de l'aspiration à maximiser ses résultats électoraux dans le cas où les préférences de l'électorat du parti ne se recoupent pas avec celles des partenaires potentiels de coalition. Les leaders des partis politiques domestiques peuvent être soumis à une pression adaptative considérable dans la mesure où ce type de conflit est susceptible de renforcer des divisions internes et même de provoquer la création de courants dissidents.

Étant donné la pluralité des réponses partisans possibles à l'eupéanisation des systèmes politiques et au nombre de paramètres susceptibles d'infléchir ces réponses<sup>188</sup>, les effets de l'intégration européenne sur les partis sont très probablement différenciés. À des fins analytiques, il semble dès lors utile de définir des catégories permettant de classer les postures possibles face aux transformations liées à l'UE. En théorie, chacune des trois postures possibles face à l'eupéanisation des politiques publiques peut s'accompagner d'une stratégie de politisation ou d'évitement des enjeux européens (cf. Tableau 2.4). Nous proposons de nommer ces catégories en nous inspirant de celles qui ont été développées dans le cadre de l'analyse de l'eupéanisation des politiques publiques (cf. section I.B. du chapitre 1).<sup>189</sup>

---

<sup>188</sup> Dans le cadre de la section suivante, nous revenons en détail sur des paramètres tels que le degré d'eupéanisation des domaines de prédilection du parti, son degré d'intégration dans le système politique et partisan européen (et donc sa participation au gouvernement au niveau domestique), la saillance des enjeux européens dans le débat politique domestique et les dynamiques de leur politisation.

<sup>189</sup> Ces catégories ne sont pas mobilisées pour saisir les réponses partisans à l'intégration mais elles ont déjà été adaptées pour analyser les comportements et stratégies d'acteurs tels que les groupes d'intérêt. Cf. SAURUGGER Sabine (2007), « Differential Impact : Europeanising French Non-State Actors », *Journal of European Public Policy*, 14 (7), pp. 1079-97.

**Tableau 2.4** Réponses partisanes possibles face à l'eupéanisation des systèmes politiques

		<b>Politisation</b>	<b>Dépolitisation</b>
<b>Congruence</b>	Usage	Usage comme catalyseur (1)	Usage comme « cheval de Troie » (2)
<b>Incongruence</b>	Résistance	Contestation (3)	Inertie (4)
	Ajustement	Transformation (5)	Adaptation (6)

Un parti dont le programme présente d'emblée un fort degré de congruence avec l'orientation des normes européennes (ou un parti en mesure d'imprimer sa marque sur les politiques européennes) peut recourir à l'arène européenne comme catalyseur de politiques publiques qu'il ne serait pas en mesure d'imposer au niveau domestique, tout en faisant usage de l'UE comme ressource discursive, cadrée en termes de « contrainte » (1). Une deuxième option consiste à pousser à l'adoption de certaines mesures au niveau communautaire tout en évitant soigneusement de les politiser dans le cadre de la compétition politique domestique (2).

En cas d'incongruence, le scénario le plus probable est celui de la résistance (maintien des grandes lignes programmatiques en l'état), qui peut se décliner sur le mode d'une contestation ouverte de l'eupéanisation (politisation des enjeux européens, (3)) ou simplement de l'inertie, option consistant à ignorer la pressions adaptative tout en évitant les questions européennes critiques (4).

Enfin, toujours en cas d'incongruence entre le programme du parti et les normes européennes, les acteurs partisans peuvent choisir de mettre en conformité certaines de leurs propositions. Un tel changement peut prendre la forme d'une transformation en profondeur, revendiquée par le parti (5). Eu égard aux coûts souvent liés aux ajustements programmatiques face à une pression adaptative, en termes électoraux notamment, nous supposons que les partis sont plutôt incités à « s'adapter » à la marge, tout en minimisant au maximum la saillance des domaines concernés et de l'intégration européenne (6).

L'analyse des réactions des acteurs partisans face aux évolutions liées à l'eupéanisation des systèmes politiques, au prisme de ces six réponses idéal-typiques, doit permettre de décrire l'eupéanisation des partis de façon différenciée.

### **C. Des facteurs de variation multiples répartis sur plusieurs niveaux.**

Une fois le *comment* de l'europanisation de la compétition électorale décrit, il reste à élucider les facteurs permettant d'expliquer *pourquoi* les partis apportent des réponses différentes. Les travaux passés en revue au sein des études européennes et de la politique comparée permettent d'envisager plusieurs facteurs de variations. Notre troisième grande hypothèse de recherche peut donc être formulée de la manière suivante :

*les réponses apportées par les partis politiques sont différenciées dans la mesure où elles sont modelées par des paramètres liés au pays, au système de partis et au parti.*

### **1. Variations liées au contexte national**

Le paramètre du contexte national est évoqué occasionnellement dans les études des discours partisans sur l'UE<sup>190</sup> mais n'a pas fait l'objet d'une analyse comparative systématique. Nous pouvons plausiblement supposer que ce contexte façonne la perception et la construction de contraintes et d'opportunités liées à l'intégration européenne ainsi que les réponses apportées par les partis. En effet, si l'on adhère au postulat réaliste de l'existence d'un « intérêt national » lié à la répartition de la puissance au sein du système international<sup>191</sup> ou même à l'analyse intergouvernementaliste libérale selon laquelle les gouvernements nationaux défendent un intérêt national défini par un processus de confrontation et d'agrégation au niveau domestique, on peut s'imaginer qu'une majorité de partis français tendent par exemple à s'accorder sur un maintien de la Politique agricole commune et sur le principe de la protection des services publics, tandis que leurs homologues britanniques poussent au contraire à une libéralisation des marchés.

Nous concevons les effets d'europanisation des partis comme indirects, passant avant tout par les vecteurs de l'europanisation des politiques publiques et de la formation de préférences européennes chez les électeurs. Les travaux comparatifs menés sur ces deux phénomènes ont montré que tous les États-nations ne sont pas concernés de la même manière. Ces derniers présentent des histoires, des institutions, des sociétés, des cultures, des mémoires collectives, des économies et des systèmes de protection sociale distincts ainsi que différents degrés d'investissement dans l'élaboration des politiques européennes, qui altèrent à la fois les ressources

---

<sup>190</sup> Dans la pratique, cet aspect est rarement pris en compte dans les études de la politisation des questions européennes. L'étude de Mark Aspinwall fait exception : dans un article de 2002, l'auteur analyse les positions des gouvernements sur des projets étudiés durant la conférence intergouvernementale qui a précédé la signature du Traité d'Amsterdam en 1997 et n'observe aucun impact de la nationalité sur les préférences européennes. Il confirme en revanche le poids de l'idéologie.

<sup>191</sup> WALTZ Kenneth (1979), *Theory of International Politics*, New York : McGraw-Hill.

et les contraintes liées à l'UE et les attitudes individuelles à l'égard des politiques européennes.<sup>192</sup> Comprendre l'impact de l'intégration sur la structure d'opportunités des partis implique donc d'en savoir plus sur l'eupéanisation du système politique dans lequel ils évoluent. C'est dans cette nécessité que réside tout l'intérêt d'éclairer l'eupéanisation des *politics* à la lumière des résultats des nombreuses études menées sur les autres dimensions des systèmes politiques, en particulier les *policies*.<sup>193</sup>

## 2. Variations liées au système de partis

Wolfgang Müller et Kaare Strøm ont démontré l'influence déterminante de caractéristiques du système de partis sur les priorités opérées par les acteurs partisans entre leurs différents objectifs. Leurs arbitrages entre maximisation des votes, objectifs programmatiques et aspiration à prendre le pouvoir sont soumis à des considérations liées à la nécessité de préserver les coalitions possibles dans les cas où ils ne peuvent pas seuls former de gouvernement.

D'autres contraintes ont trait à la compétitivité du système de partis, à sa division et à son degré de polarisation. Selon Wolfgang Müller et Kaare Strøm, plus un système de partis est compétitif – c'est-à-dire marqué par une volatilité électorale importante et par des élections fréquentes conduisant à une alternance régulière –, plus la recherche des votes tend à prendre le pas sur les autres objectifs partisans. On peut supposer que les partis établis sont moins incités à ajuster leur programme face aux pressions adaptatives européennes en présence de partis plus radicaux susceptibles d'attirer l'attention sur ces ajustements et de capter leurs électeurs déçus. De même, une stratégie « d'évitement » des enjeux européens peut être plus difficile à tenir dans un système multi-partisan dans lequel la mise sur agenda de ces enjeux par un autre parti, pour des raisons stratégiques ou idéologiques, est plus probable que dans un système bi-partisan.

---

<sup>192</sup> HEDETOFT Ulf (1995), *Signs of Nations – Studies in the Political Semiotics of Self and Other in Contemporary European Nationalism*, Aldershot : Dartmouth ; DIEZ MEDRANO Juan (2003), *Framing Europe*, Princeton, Princeton : Princeton University Press.

<sup>193</sup> Robert Ladrech estime que le *policy misfit* ne génère aucune pression susceptible d'entraîner un changement partisan. Son argument principal est que la plupart des partis établis sont pro-UE et n'ont jamais tenté de remettre en cause le transfert de compétences au niveau supranational, même dans des domaines essentiels comme la politique de concurrence (cf. LADRECH Robert (2010), « Europeanization and party research : a critical restatement », Communication aux *ECPR Joint Sessions* de Münster, 23 mars, p. 5). Cet argument est contestable dans la mesure où une attitude globalement favorable à l'égard de l'intégration européenne n'exclut pas l'opposition à certaines politiques européennes et surtout où l'absence de politisation de l'UE ne signifie pas forcément que les partis ne sont pas contraints par cette dernière : ils peuvent tout simplement être réticents à reconnaître que leurs mains sont liées, ou encore éviter le sujet en raison de dissensions internes.

### 3. Variations liées aux caractéristiques du parti

Le poids relatif des pressions adaptatives et des ressources découlant de la construction européenne est étroitement lié à l'idéologie et aux lignes programmatiques traditionnelles de chaque parti, et plus précisément au degré d'eupéanisation de ses domaines de prédilection et à la congruence entre ses orientations et celles des normes européennes. De façon similaire, les préférences substantielles de l'électorat des partis en matière européenne et dans les domaines eupéanisés sont susceptibles de peser sur les réponses formulées.

Le rapport au pouvoir constitue un autre facteur probable de variation. Les partis qui exercent le pouvoir sont plus incités à ajuster leur programme face à une pression adaptative que les autres. D'une part, le coût de la formulation de promesses électorales inapplicables à moins d'enfreindre le droit communautaire est supérieur pour les partis qui se retrouvent en position de réaliser leur programme électoral une fois au pouvoir que pour les autres. D'autre part, dans une perspective interactionniste, il faut souligner que les partis aux affaires sont impliqués dans l'élaboration des politiques et des traités européens, ont la possibilité de modeler ces derniers dans un sens qui leur est favorable et peuvent donc plus difficilement les contester une fois venu le moment d'appliquer les décisions européennes dans leur pays. Au contraire, les partis « contestataires »<sup>194</sup> ne sont pas incités à adapter leur programme à d'éventuelles contraintes européennes au risque de renier leur doctrine – ils rejettent généralement le cadre même dans lequel ces contraintes sont générées<sup>195</sup> – et de perdre des électeurs, mais ont de bonnes raisons stratégiques et idéologiques de politiser les questions européennes.

Enfin, l'intrusion des enjeux européens sur l'agenda politique domestique est susceptible de lancer un défi aux partis qui sont divisés sur ces questions et de jouer sur les incitations à prendre

---

<sup>194</sup> Dans la thèse, nous employons le terme de « partis contestataires » (par opposition aux « partis de gouvernement » ou « partis du *mainstream* ») comme synonyme du terme anglais « challenger parties », que Sara Hobolt et Catherine de Vries définissent comme n'exerçant pas le pouvoir et comme les plus distants de l'électeur et du parti médian sur les dimensions dominantes de la compétition politique. Cf. HOBOLT Sara B., DE VRIES Catherine E. (2010), « Issue Entrepreneurship and the Dynamics of Multiparty Competition », Communication à la conférence annuelle de la *Midwest Political Science Association*, Chicago, 22-25 avril 2010, p. 4. Cette catégorie regroupe certes un ensemble de partis extrêmement hétérogène eu égard à leur poids électoral et à leur projet idéologique mais elle est utile afin de cerner la différence de situation entre les « partis du cartel » au sens de Richard S. Katz et Peter Mair, et ceux qui sont exclus du pouvoir et de l'élaboration des politiques européennes. Remarquons que ces deux catégories ne permettent pas de classer l'ensemble des organisations, notamment les partis de niche, tels que les définit Bonnie Méguid, qui participent au gouvernement. Nous serons donc ponctuellement amenée à considérer ces partis individuellement. Cf. KATZ Richard S., MAIR Peter (1995), « Changing Models of Party Organization and Party Democracy : The Emergence of the Cartel Party », *Party Politics*, 1 (1), pp. 5-28 ; MEGUID Bonnie (2008), *Party Competition Between Unequals*, Cambridge : Cambridge University Press.

<sup>195</sup> Certains partis d'extrême gauche n'envisagent pas d'appliquer leur programme dans le cadre d'un système capitaliste. Pour leur part, les partis d'extrême droite promettent pour beaucoup d'abandonner la monnaie unique, de renforcer les frontières nationales et parfois même de sortir de l'UE.

des positions tranchées sur les questions européennes. En cas de tensions internes importantes, les conflits sur l'UE ont pu générer la formation de nouvelles factions, voire de nouveaux partis, à l'image du *Social-Democratic Party* britannique ou du mouvement *Demain la France* fondé par Charles Pasqua. Si le facteur des divisions internes est brièvement abordé dans les publications théoriques de Robert Ladrech<sup>196</sup>, cet aspect est le plus souvent négligé dans les études empiriques qui conçoivent, pour beaucoup d'entre elles, les partis politiques comme des acteurs unitaires. Quelques études de cas centrées sur un ou deux partis ont montré le poids des tensions partisans<sup>197</sup> mais ce phénomène n'a pas été analysé dans une perspective comparative plus large.

\*  
\*       \*

Les relations entre partis politiques et intégration européenne ont été abordées avant tout dans une perspective d'eupéanisation « ascendante », à travers des questionnements sur l'émergence d'un système de partis européen et sur le poids et les dynamiques du jeu partisan au Parlement européen. Au niveau domestique, les travaux se sont concentrés sur la question de la politisation de l'intégration européenne, appréhendée dans la plupart des cas au prisme des phénomènes « eurosceptiques » et de la question du conflit. La limitation de la portée de la compétition électorale domestique dont Peter Mair fait l'hypothèse n'a, quant à elle, jamais été testée empiriquement.

Cette répartition asymétrique des recherches met au jour des lacunes empiriques qui se doublent de faiblesses théoriques, en particulier l'absence de conceptualisation des mécanismes exacts selon lesquels l'intégration européenne affecte les partis politiques. Aborder les effets

---

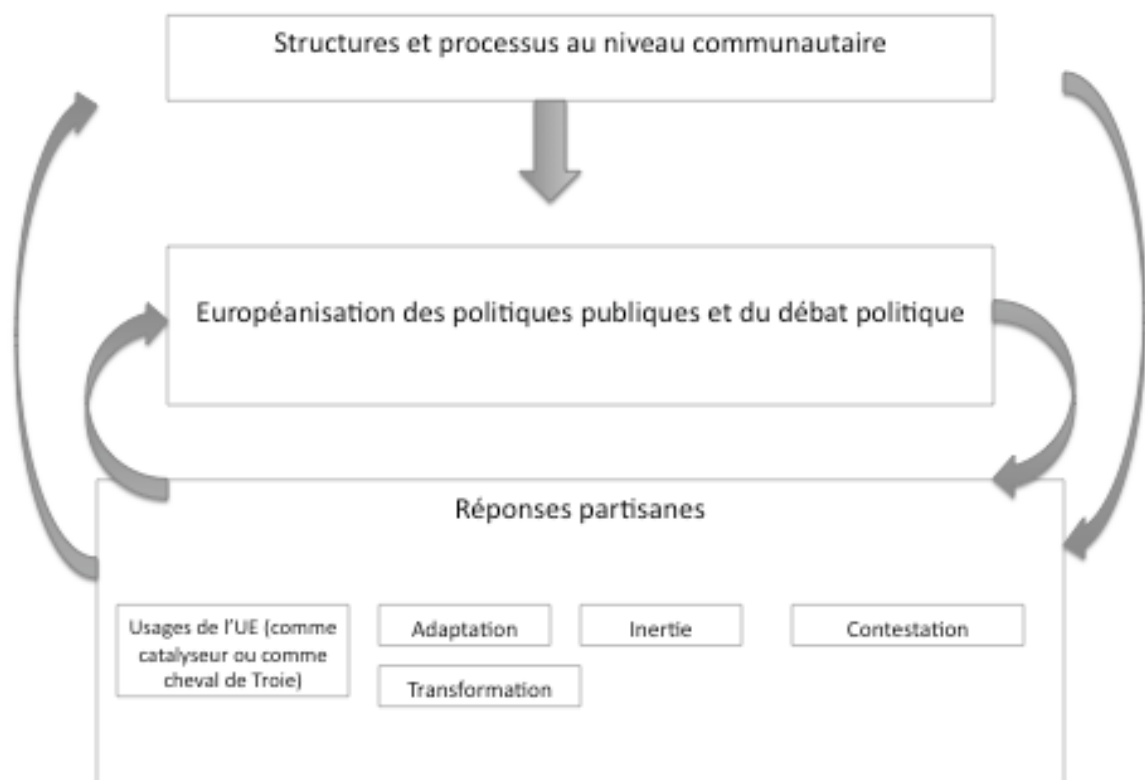
<sup>196</sup> LADRECH Robert (2002), « Europeanization and Political Parties ... », *op. cit.*, p. 397 ; LADRECH Robert (2009), « Europeanization and political parties », *Living Reviews in European Governance* 4 (1), disponible en ligne : [www.livingreviews.org/lreg-2009-1](http://www.livingreviews.org/lreg-2009-1), p. 7.

<sup>197</sup> BAKER David, GAMBLE Andrew, LUDLAM Steve (1993), « Conservative Splits and European Integration », *Political Quarterly*, 64 (4), pp. 420-35 ; SOWEMIMO Matthew (1996), « The Conservative Party and European Integration 1988-95 », *Party Politics*, 2 (1), pp. 77-97 ; EVANS Geoffrey (1998), « Euroscepticism and Conservative Electoral Support : How an Asset Became a Liability », *British Journal of Political Science*, 28 (4), pp. 573-90 ; HU Grégory, FERTIKH Karim, JUHEM Philippe (2007), « Critique et Défense de « l'Europe » au sein du Parti socialiste français et du Parti social-démocrate allemand », Communication au Congrès de l'AFSP de Toulouse, septembre 2007 ; CRESPIY Amandine (2008), « La cristallisation ... », *op. cit.* ; LYNCH Philippe, WHITAKER Richard, LOOMES Gemma (2010), « Managing the European issue: the British Conservatives and UK Independence Party », Communication aux *ECPR Joint Sessions* de Münster, 26 mars ; JENNY Marcelo, MÜLLER Wolfgang C., EDER Nikolaus (2010), « How « Europe » Affects Party Cohesion and Competitiveness. The Cognitive Maps of Party Elites in Eurosceptic Austria », Communication aux *ECPR Joint Sessions* de Münster, 26 mars.



d'européanisation des partis comme intrinsèquement indirects permet de replacer le débat dans la littérature classique sur la compétition électorale. L'intégration européenne peut dès lors être appréhendée en tant que facteur de transformation de l'environnement de partis politiques domestiques tendanciellement réfractaires au changement. Cette entreprise de normalisation théorique nourrit une analyse plus systématique de la manière dont l'intégration européenne est susceptible d'affecter la poursuite des objectifs traditionnels des partis et permet de prendre conscience du rôle médiateur de l'opinion publique et de l'européanisation des politiques (cf. Figure 2.1).

**Figure 2.1** L'européanisation de la compétition électorale. Un modèle de causalité étriquée.



Cette thèse explore les mécanismes d'européanisation de l'environnement des partis politiques, avec une attention particulière à l'européanisation des politiques domestiques, à la saillance des enjeux européens dans le débat politique et aux orientations européennes des électeurs, afin de comprendre l'impact de l'intégration européenne sur la structure d'opportunités de chaque parti (chapitres 4, 5 et 6). La perception de cet impact chez les acteurs partisans et les réponses apportées sont analysées dans un deuxième temps, à l'aide des catégories descriptives et des facteurs explicatifs proposés (chapitres 7, 8 et 9). Le prochain chapitre (chapitre 3) présente le dispositif méthodologique élaboré pour mener cette étude en deux temps.

## CHAPITRE 3 : UNE COMPARAISON DYNAMIQUE, NOURRIE PAR LA COMPLÉMENTARITÉ DES MÉTHODES

---

L'adoption d'une conception interactionniste et indirecte de l'europanisation de la compétition électorale et les réflexions menées en croisant la perspective de l'europanisation avec des outils d'analyse plus classiques du jeu partisan nous ont amenée à structurer la présente recherche autour des questions suivantes :

- (1) De quelle manière l'europanisation des politiques et du débat politique domestiques affecte-t-elle la structure d'opportunités des partis au niveau national ?
- (2) Comment les opportunités et les ressources qui découlent de l'intégration européenne sont-elles perçues et appréhendées par les acteurs partisans ?
- (3) Quelles sont les réponses apportées par ces acteurs aux changements induits par l'intégration européenne ? Il s'agit ici d'explorer les modes de politisation des enjeux européens présents sur les agendas domestiques ainsi que les ajustements programmatiques éventuels découlant de l'altération de la structure d'opportunités en lien avec l'intégration européenne.
- (4) Comment expliquer les différences observées ?

Ce chapitre introduit la méthodologie comparative mise au point pour répondre à ces questions. Pour être en mesure de rendre compte de l'europanisation de la compétition électorale en tant que *processus* différencié, cette méthodologie présente la caractéristique d'être à la fois dynamique et comparative – avec plusieurs niveaux d'analyse –, tout en combinant des analyses quantitatives à des recherches qualitatives portant sur un corpus varié.

### I. Une démarche dynamique

La classification des effets de l'intégration européenne en effets « directs » et « indirects » masque un flou théorique eu égard aux mécanismes causaux à l'œuvre dans l'europanisation des partis (cf. chapitre 2). Le choix de concevoir ces effets comme intrinsèquement indirects appelle une démarche de décomposition des processus analysés en plusieurs séquences. Cette reconstitution des liens de causalité en plusieurs causalités partielles permet une meilleure restitution des

phénomènes d'eupéanisation, qui n'ont aucune raison de constituer un facteur d'influence statique et qui connaissent probablement une alternance d'accélération et de pauses. Elle étaye en outre l'administration de la preuve de l'existence de liens entre construction européenne et changement partisan au niveau domestique : la question du « pourquoi » les partis politisent les questions européennes, ajustent leurs programmes et renouvellent leurs stratégies électorales implique une reconstitution dynamique du « comment » les acteurs partisans sont affectés par le processus d'intégration. Ainsi, les effets d'eupéanisation seront étudiés en deux temps, en opérant une distinction analytique entre (1) l'eupéanisation de l'environnement des partis – le système politique domestique – dont découlent de nouvelles ressources et de nouvelles contraintes et (2) la prise de conscience éventuelle de ces transformations au sein des partis et l'élaboration de réponses permettant d'optimiser la poursuite des objectifs des acteurs partisans.

Suivant les hypothèses développées dans le chapitre précédent, l'eupéanisation de l'environnement des partis est appréhendée à travers l'exploration des modalités de mise sur agenda des questions européennes et d'eupéanisation des politiques publiques. La reconstitution du fil des événements est un moyen de surmonter toute vision trop statique de l'eupéanisation des partis en repérant des « moments critiques » du processus d'eupéanisation. Pour chacun d'entre eux, les implications pour les partis politiques sont scrutées et des hypothèses différenciées – notamment en fonction du degré d'eupéanisation des domaines de prédilection de chaque parti – sont formulées sur les changements attendus. Dans un deuxième temps, les prises de position des partis dans le cadre de la compétition électorale domestique sont analysées au prisme de ces hypothèses. Dans la mesure où l'évolution des contraintes et des opportunités des partis politiques n'est pas nécessairement perçue de façon réaliste au sein de ces derniers, il est essentiel de faire un compte rendu préalable de la manière dont les acteurs partisans perçoivent l'intégration européenne au fil du temps.

Afin de ne pas surestimer l'ampleur et la portée de nos observations et de replacer ces dernières dans les tendances de long-terme, les dynamiques d'eupéanisation des systèmes politiques et de la compétition électorale sont analysées sur une période relativement longue couvrant plus de deux décennies. Les années 1986-2009 s'ouvrent sur l'adoption de l'Acte unique et s'achèvent avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Elles se caractérisent par une accélération du rythme de l'intégration européenne et par la recherche de compromis institutionnels à l'origine d'une succession de conférences intergouvernementales et de traités souvent controversés. Au-delà de cette tendance à l'accélération favorable au repérage des effets d'eupéanisation, cet

horizon temporel large doit permettre de mettre à profit notre approche dynamique pour identifier des séquences de renforcement et d'atténuation de l'impact de l'intégration européenne sur les systèmes politiques domestiques.

L'administration de la preuve s'appuie en somme sur la recherche d'enchaînements chronologiques témoignant d'une européanisation de l'environnement des partis suivie de changements partisans, mais aussi sur la mise à l'épreuve empirique d'hypothèses substantielles quant à la nature des évolutions attendues. L'impact des variables intervenantes telles que le type de parti, l'idéologie ou le pays est également analysé suivant une démarche hypothético-déductive, sur la base d'une analyse comparative des positionnements électoraux structurée par un ensemble d'hypothèses et par la recherche de « variations concomitantes ».

## II. Le design comparatif

La nécessité de comparer découle de l'aspiration à dépasser la simple description de changements domestiques pouvant d'une manière ou d'une autre être mis en lien avec l'intégration européenne et à explorer des éléments d'explication permettant de rendre compte des variations observées. Depuis les débuts des sciences sociales, la comparaison s'est établie comme un moyen efficace pour relever des régularités dans des contextes différents<sup>198</sup> et elle reste incontournable afin de distinguer la part d'« invariant » et de « contexte » dans les phénomènes partisans.<sup>199</sup>

Étant donné le caractère exploratoire de notre travail et la disponibilité limitée des données au moment où cette thèse a été débutée, nous avons opté pour la comparaison d'un petit nombre de cas. La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni présentent l'avantage de comporter de nombreuses similarités facilitant la comparaison : ces trois pays sont les plus « grands » de l'UE.<sup>200</sup> Ils font partie des membres les plus anciens puisque les pays fondateurs, dont la France et l'Allemagne, ont été rejoints par le Royaume-Uni en 1973. Cette ancienneté permet une prise de recul vis-à-vis d'effets d'européanisation survenus il y a plusieurs décennies, ce qui ne serait pas possible avec des membres plus récents. Le choix de ces trois pays nous confère une position privilégiée pour saisir la nature « interactionniste » de l'européanisation puisqu'ils ont tous joué un

---

<sup>198</sup> VIGOUR Cécile (2005), *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris : La Découverte.

<sup>199</sup> SEILER Daniel-Louis (1986), *De la comparaison des partis politiques*, Paris : Economica, p. 8.

<sup>200</sup> En 2009, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni représentent 41,6 % de la population de l'Union européenne (source : Eurostat), un tiers des voix au Parlement européens et plus du quart des voix au Conseil des ministres.

rôle central dans le processus d'intégration : l'impact de l'un ou l'autre peut se révéler considérable dans l'élaboration de certaines politiques européennes ; en témoignent le poids de la France en matière agricole, le rôle joué par le Royaume-Uni dans l'approfondissement du marché commun et l'empreinte allemande sur l'Union monétaire. Au-delà de ces atouts, la sélection des cas a été guidée avant tout par les hypothèses à tester, relatives au contexte national, au système de partis et au parti.

### **A. Trois pays, trois contextes nationaux contrastés**

Nous supposons que le contexte national façonne la perception et la construction de contraintes et d'opportunités liées à la construction européenne, ainsi que les réponses apportées par les partis. La comparaison des partis français, allemands et britanniques est un moyen de contrôler en particulier l'impact de facteurs tels que la « culture » nationale, les orientations européennes des citoyens, les intérêts (économiques, sociaux et politiques) en présence dans chaque pays et l'europanisation des politiques publiques.

Pour Juan Diez-Medrano, la « culture » et la mémoire collectives forment le cadrage des questions européennes dans les discours médiatiques, politiques et littéraires. En raison d'expériences historiques bien distinctes, le projet européen est susceptible d'être perçu et appréhendé sous différents angles d'un pays à l'autre.<sup>201</sup> Les trois pays sélectionnés sont très souvent cités en exemple pour illustrer cet argument. En Allemagne, où la construction européenne est couramment considérée comme la condition *sine qua non* de la réhabilitation du pays sur le plan international, les partis ne politisent probablement pas les enjeux européens de la même manière qu'en France – où la politique européenne est souvent vue comme un vecteur de la puissance française dans la tradition gaulliste – et au Royaume-Uni, marqué par une politique étrangère à l'horizon bien plus large que les frontières européennes, un fort attachement au *Commonwealth*, un relatif isolement géographique et des réticences à s'impliquer dans certains volets de l'intégration.

Plus précisément, le choix de travailler sur la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni est intéressant au regard des différences perceptibles dans les analyses portant sur les orientations européennes des citoyens. Globalement et quel que soit l'indicateur retenu, les sondages

---

<sup>201</sup> Jean Diez-Medrano définit la culture comme « l'ensemble des connaissances, des habitus, des histoires, des mémoires et des manières de voir le monde sur lesquels les personnes s'appuient plus ou moins consciemment pour cadrer des objets et des problèmes » (notre traduction). Cf. DIEZ MEDRANO Juan (2003), *Framing Europe : Attitudes to European Integration in Germany, Spain, and the United Kingdom*, Princeton : Princeton University Press, p. 6.

comparatifs tels que les enquêtes Eurobaromètre comme les travaux basés sur des approches plus qualitatives confirment régulièrement le niveau relativement élevé d'euroscpticisme chez les Britanniques, tandis que l'opinion est plutôt favorable à la construction européenne en France et en Allemagne.<sup>202</sup> S'il faut revenir plus en détail et de façon dynamique sur ces conclusions (nous le faisons au chapitre 5), on peut plausiblement supposer que les contrastes observés ne sont pas sans répercussion sur les stratégies et discours partisans en matière européenne.

Enfin, ces trois pays présentent une configuration appropriée pour saisir la portée d'un facteur couramment étudié dans le cadre de travaux sur l'europanisation des politiques publiques, mais négligé à propos des partis politiques : le degré de congruence entre normes européennes et politiques domestiques. En effet, les choix politiques opérés dans le contexte des chocs pétroliers et de la crise économique des années 1970 ont placé nos trois pays dans des situations singulières vis-à-vis des politiques européennes adoptées à partir des années 1980. Face à la montée de l'inflation et du chômage, à l'imbrication et l'interdépendance croissantes des économies, à l'augmentation des dépenses sociales et au tournant monétariste impulsé par Ronald Reagan, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni ont été soumis à des pressions adaptatives auxquelles ils n'ont pas apporté les mêmes réponses. Arrivés au pouvoir dans le contexte du choc pétrolier de 1974, les travaillistes britanniques ont renoncé rapidement aux mesures sociales et à l'expansion salariale promises durant la campagne électorale pour accorder la priorité à la lutte contre l'inflation, la rigueur budgétaire et au soutien aux entreprises, au prix de conflits sociaux profonds et dévastateurs sur le plan électoral. Ce tournant libéral a été entériné par Margaret Thatcher et à plus long terme par les gouvernements conservateurs qui se sont succédé au pouvoir jusqu'en 1997 et qui ont précocement réformé l'État-providence.<sup>203</sup> La France a, quant à elle, mieux résisté aux pressions à la libéralisation : François Mitterrand ne s'est résolu au « tournant de la rigueur » qu'en 1983 et les gouvernements français ont maintenu un niveau de protection sociale élevé afin d'amortir les conséquences de la crise. L'Allemagne présente un cas intermédiaire dans la mesure où ses politiques sociales sont mises à l'épreuve par la politique monétariste restrictive décidée par la *Bundesbank*.

Le Royaume-Uni incarne avec l'Irlande la conception libérale de la protection sociale, marquée par la priorité accordée au marché dans l'allocation des ressources et par la tolérance de disparités importantes entre les plus démunis, dépendants des aides sociales, et ceux qui peuvent se

---

<sup>202</sup> Voir les références citées dans la section 2 du chapitre 5.

<sup>203</sup> PIERSON Paul (1994), *Dismantling the Welfare State ? Reagan, Thatcher and the Politics of Retrenchment*, Cambridge : Cambridge University Press.

permettre d'assurer leur protection grâce au marché. La France et l'Allemagne relèvent au contraire du régime « bismarckien », dans lequel le niveau de protection sociale lié au statut professionnel et catégoriel est garanti par des mécanismes de maintien du revenu et des droits sociaux.<sup>204</sup>

Vu ces différences, nos trois pays ne sont pas affectés de la même manière par les politiques communautaires. Tandis que la France a été l'une des chevilles ouvrières de l'UEM, de la charte sociale et de la charte des droits fondamentaux de l'UE, le Royaume-Uni a négocié une clause d'exemption à l'égard de ces trois volets. Dans ce pays caractérisé depuis longtemps par un marché du travail flexible et une tradition relativement libérale, des voix s'élèvent régulièrement pour critiquer les rigidités et la bureaucratie communautaires, accusées de peser sur la compétitivité britannique.<sup>205</sup> En revanche, le Royaume-Uni a poussé à la dérégulation et à la libéralisation du marché commun, alors que la France a rechigné à appliquer les directives européennes en la matière afin de préserver ses « services publics » accordant une place privilégiée aux politiques « distributives ».<sup>206</sup> Ainsi, l'intégration européenne joue probablement sur les ressources à la disposition des partis qui s'affrontent suivant le clivage « possédants-travailleurs », mais les traditions d'intervention étatique, à l'origine d'une européanisation différenciée des politiques publiques, semblent constituer une variable intervenante incontournable dont nos trois pays doivent permettre de saisir la portée. La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni présentent en outre l'intérêt de comporter des systèmes de partis aux caractéristiques variées.

## **B. Des systèmes de partis différents**

Les contrastes entre les partis allemands, français et britanniques peuvent être interprétés à la lumière des propriétés des systèmes de partis dans lesquels ils évoluent – cadre institutionnel, nombre de partis, degré de polarisation et dynamiques de compétition. Durant la période qui nous intéresse, dans la tradition de Giovanni Sartori, le système partisan britannique est généralement désigné comme « bipartite », marqué par la présence de deux grands partis

---

<sup>204</sup> PALIER Bruno (2010), « L'Europe et le social », in DEHOUSSE Renaud (dir.), *Politiques européennes*, Paris : Presses de Sciences Po, encadré pp. 282-3 ; ESPING-ANDERSEN G. (1999), *Les Trois Mondes de l'État-Providence*, Paris : PUF.

<sup>205</sup> SCHMIDT Vivien A. (2007), « Délibération publique et discours de légitimation en France et au Royaume-Uni face à l'intégration européenne », Communication au congrès de l'AFSP, Toulouse, 5 septembre 2007.

<sup>206</sup> BALME Richard, WOLL Cornelia (2005), « France : Between Integration and National Sovereignty », in BULMER Simon, LEQUESNE Christian (dirs.), *The Member States of the European Union*, Oxford : Oxford University Press, p. 110.

adversaires, les partis travailliste et conservateur, qui se succèdent au gouvernement.<sup>207</sup> En France et en Allemagne, les systèmes partisans sont communément décrits comme multipartites dans la mesure où les partis à vocation majoritaire que sont en France le parti socialiste (PS), le Rassemblement pour la République (RPR) et, depuis 2002, l'Union pour un mouvement populaire (UMP), et, en Allemagne, les partis social-démocrate (SPD) et chrétien-démocrate (CDU), exercent le pouvoir en coalition avec d'autres partis – d'une part, le Parti communiste française (PCF), les Verts et l'Union pour la démocratie française (UDF) et, d'autre part, le parti libéral (FDP) et le parti vert (*Die Grünen*) allemands. La France se démarque de l'Allemagne par une polarisation partisane plus forte du fait de tensions centrifuges initiées par les partis situés aux confins du spectre politique, en particulier le Front national à droite et le Parti Communiste et de nombreuses formations anticapitalistes à gauche.<sup>208</sup> Si des partis comparables existent outre-Rhin, principalement le Parti du socialisme démocratique (PDS/Die Linke) à gauche, et le Parti national allemand (NPD) et les Républicains à droite, leurs résultats électoraux modestes au niveau domestique limitent la portée de leur influence par comparaison avec leurs homologues français.<sup>209</sup> Ainsi, les réseaux de relations qui constituent les systèmes de partis britanniques, allemands et français ne se tissent pas selon les mêmes logiques, et génèrent des dynamiques de compétition distinctes.

Conformément au cadre d'analyse de Wolfgang Müller et Kaare Strøm présenté au chapitre précédent, nous pouvons nous attendre à ce que les arbitrages des partis français, britanniques et allemands entre maximisation des votes, objectifs programmatiques et aspiration à prendre le pouvoir soient soumis à des considérations différentes en fonction de la nécessité de ménager des partenaires de coalition et des électeurs susceptibles d'être mobilisés par des partis concurrents. L'inclusion de ces trois pays doit permettre de vérifier si les pressions adaptatives d'origine européenne sont plus fortes dans les systèmes multipartisans que sont l'Allemagne et la France qu'au sein du système bipartite britannique. Nous supposons que la présence de partis contestataires cherchant à déplacer le débat sur des enjeux qui leur sont plus favorables que les

---

<sup>207</sup> SARTORI Giovanni (1976), *Parties and Party Systems : A Framework for Analysis*, New York : Cambridge University Press. Le caractère bipartite du système de partis britannique a été remis en question depuis 2010, lorsque le parti conservateur fut contraint de s'allier aux libéraux-démocrates pour former une coalition et être en mesure d'exercer le pouvoir.

<sup>208</sup> Ces forces centrifuges s'expriment également à travers l'affirmation d'éléments dissidents au sein du PS, du RPR et de l'UDF, notamment au début des années 1990, lorsque les conflits relatifs au traité de Maastricht ont provoqué une série des scissions. Cf. COLE Andrew (2003), « Stress, strain and stability in the French party system », in EVANS Jocelyn (dir.), *The French Party System*, Manchester : Manchester University Press, pp. 11-26.

<sup>209</sup> À gauche, cette différence s'est nuancée avec la création en 2005 du parti *Die Linke*, qui obtient des résultats supérieurs à ceux du PCF aux élections régionales et nationales. Cependant, le poids électoral de ce nouveau parti de gauche n'est pas comparable à celui des formations d'extrême gauche françaises, si on agrège leurs résultats.



thèmes électoraux « traditionnels » peut se manifester à travers une saillance accrue des questions européennes sur l'agenda partisan. À partir du moment où elles sont abordées par les partis concurrents, le coût des stratégies d'évitement de ces questions s'accroît pour les partis à vocation majoritaire.

Nous avons par ailleurs émis l'hypothèse selon laquelle les partis à vocation majoritaire sont les plus enclins à se transformer face à une pression adaptative d'origine européenne. Il nous semble que les incitations à faire évoluer son programme électoral et sa ligne idéologique en réponse à de telles pressions sont moindres en situation de concurrence avec des partis plus radicaux. Notre analyse vise entre autres à établir si les deux grands partis britanniques se repositionnent plus volontiers que leurs homologues allemands et surtout français.

### C. Des partis aux caractéristiques variées

L'intérêt de la sélection de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni réside enfin dans la diversité des partis en présence. Afin de circonscrire la collecte et l'analyse des documents et données dans des limites réalistes, l'étude couvre l'ensemble des *relevant parties* au sens de Giovanni Sartori, autrement dit tous les partis qui comptent pour le jeu parlementaire et la formation du gouvernement. Nous en avons recensé quatorze: les partis à vocation majoritaire des trois pays – Labour, Conservateurs, PS, RPR (UMP à partir de 2002), SPD et CDU-CSU –, les partis associés à certaines coalitions – PCF, Verts, UDF, Die Grünen et FDP –, auxquels nous ajoutons le Front national français, le Parti du socialisme démocratique allemand (PDS, fondé en 1989, fondu dans le parti de gauche *Die Linke* depuis 2005) et les libéraux-démocrates britanniques, trois partis ponctuellement à même d'influencer la campagne électorale et la vie parlementaire, voire même la survie parlementaire du gouvernement dans le cas des libéraux britanniques à certains moments particuliers. L'inclusion de ces quatorze organisations nous permet d'étudier une large gamme de partis, des partis de gouvernement aux partis contestataires, réputés présenter des orientations européennes variées.

Ces formations sont aussi marquées par des degrés divers de cohésion interne sur les questions européennes, condition nécessaire pour évaluer l'influence des divisions intra-partisanes sur la propension des partis à se saisir d'enjeux européens dans le cadre de la compétition électorale. Au sein des partis traditionnels allemands, des libéraux-démocrates britanniques ou du parti de

centre-droit français (UDF), la position pro-européenne est largement partagée.<sup>210</sup> D'autres partis, comme les communistes et le Front national français, se distinguent par une forte unité interne sur une position plus critique. De nombreux partis sont au contraire réputés plus divisés, les questions européennes devenant un sujet de conflit interne. La littérature existante (voir le tour d'horizon ci-dessous) et la consultation de la presse des trois pays (cf. chapitre 4) permettent de classer ces partis en trois groupes très génériques : les partis cohésifs (1), les partis dont les divergences au sujet de l'Europe existent mais ne mènent pas à des conflits ouverts, du fait de loyautés à l'égard de la direction (2), et enfin, les partis divisés (3). Sur cette base, nous avons attribué un score entre 1 et 3 à chaque parti pour chacune des années électorales (cf. tableau 3.1).

**Tableau 3.1** Degré de division sur les questions européennes au sein des partis britanniques, français et allemands<sup>211</sup>

	1986	1987	1988	1990	1992	1993	1994	1997	1998	2001	2002	2005	2007	2009
<i>PCF</i>	1		1			2		1			1		1	
<i>Verts</i>	2		2			2		1			1		2	
<i>PS</i>	2		2			3		2			2		3	
<i>UDF</i>	1		1			2		1			1		1	
<i>RPR/UMP</i>	2		2			3		2			2		2	
<i>FN</i>	1		1			1		1			1		1	
<i>PDS/Linke</i>				2			2		2		2	2		2
<i>Die Grünen</i>		2		2			2		1		1	1		1
<i>SPD</i>		1		1			1		1		1	2		1
<i>FDP</i>		1		1			1		1		1	1		1
<i>CDU-CSU</i>		1		1			2		1		1	2		1
<i>Labour</i>		2			2			2		2		2		
<i>LibDem</i>		1			1			1		1		1		
<i>Conservative</i>		2			3			3		3		3		

(1) Partis cohésifs ; (2) Partis partagés ; (3) Partis divisés.

<sup>210</sup> Sur le cas allemand, voir : POGUNTKE Thomas (2007), « Europeanization in a consensual environment? German political parties and the European Union », in POGUNTKE Thomas *et al.* (dirs.), *The Europeanization of National Political Parties. Power and Organizational Adaptation*, Londres et New York : Routledge, pp. 108-133 ; LEES Charles (2002), « Coalitions. Beyond the Politics of Centrality ? », in PADGETT Stephen, POGUNTKE Thomas (dirs.), *Continuity and Change in German Politics : Beyond the Politics of Centrality. A Festschrift for Gordon Smith*, Berlin, Frank Cass, pp. 117-138.

<sup>211</sup> Dans la mesure où le paramètre de la division interne est étudié dans cette recherche comme un déterminant du positionnement électoral, les scores sont donnés pour toutes les années d'élections législatives.

Le Parti socialiste français est divisé depuis sa création en plusieurs courants, qui ont longtemps respecté la ligne politique décidée par François Mitterrand. Ainsi, la décision de ce dernier de maintenir la France dans le Système monétaire européen (SME) et de poursuivre l'intégration européenne fut loin de faire l'unanimité parmi les adhérents et les militants. Cependant, la loyauté à l'égard du Président a conduit les opposants à observer un silence relatif et la signature de l'Acte unique européen s'est déroulée sans heurts. Le référendum sur le traité de Maastricht a tout de même entraîné le départ de Jean-Pierre Chevènement et d'autres anciens membres du CERES qui ont créé une nouvelle formation de gauche, de sensibilité souverainiste.<sup>212</sup> Il a aussi ouvert un débat profond entre tenants et adversaires du Traité, dans la mesure où des courants du parti comme *La Gauche Socialiste* ou le *Nouveau Parti Socialiste* n'ont pas hésité à critiquer fortement les orientations libérales de l'UE. Ces divisions ont été ravivées lors de la campagne pour le référendum sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe (TCE), Laurent Fabius et d'autres leaders faisant ouvertement campagne pour le « Non », contrairement à la position officielle du parti, qui avait été établie par référendum interne.<sup>213</sup>

En 1992, le parti gaulliste français RPR était lui aussi partagé entre la nécessité de tenir compte de l'orientation pro-européenne de son principal partenaire de coalition, l'UDF, et le challenge posé par la campagne efficace menée par plusieurs de ses leaders contre le Traité.<sup>214</sup> Le référendum de 2005 sur le TCE fut marqué par une division moindre, mais bien existante au sein du parti issu de la fusion entre le RPR et une partie de l'UDF, l'UMP. Les Verts français, bien que traditionnellement plutôt pro-européens, ont eux aussi rencontré des difficultés pour s'entendre sur une position commune quant à l'orientation à donner à la construction européenne.<sup>215</sup> Le traité de Maastricht et le TCE furent aussi des moments importants de l'histoire des écologistes français, dans la mesure où les militants et les cadres furent largement divisés sur la position à adopter.<sup>216</sup> Le PCF n'est pas parvenu non plus à rassembler ses rangs de façon cohésive autour du

---

<sup>212</sup> Les socialistes proches de Jean-Pierre Chevènement, organisés depuis la fondation du parti à Epinay (1971) en un courant, le Centre d'études, de recherches et d'éducation socialiste (CERES, rebaptisé *Socialisme et République* à partir de 1986), s'étaient déjà à plusieurs reprises élevés contre certains aspects de la construction européenne, notamment les modalités de création du SME.

<sup>213</sup> COLE Andrew (1996), « The French Socialists », in GAFFNEY John (dir.), *Political Parties and the European Union*, Londres et New York : Routledge, pp. 71-85 ; OLIVIER Laurent (2005), « Le parti socialiste et l'eupéanisation de l'espace de confrontation : le clivage national à l'épreuve du clivage sur l'intégration européenne », *Politique européenne*, 16, pp. 157-184 ; BERGOUNIOUX Alain, GRUNBERG Gérard (2005), *L'ambition et le remords : les socialistes français et le pouvoir. 1905-2005*, Paris : Fayard, p. 482 ; CRESPIY Amandine (2008), « Dissent over the European Constitutional Treaty within the French Socialist Party : between response to anti-globalization protest and intra-party tactics », *French Politics*, 6 (1), pp. 23-44.

<sup>214</sup> Philippe Séguin et Charles Pasqua figurèrent ainsi au premier rang des opposants conservateurs au Traité, cf. SHIELDS Jim (1996), « The French Gaullists », in GAFFNEY John (dir.), *op. cit.*, p. 86-109.

<sup>215</sup> FAUCHER-KING Florence (1999), *Les habits verts de la politique*, Paris : Presses de Sciences Po.

<sup>216</sup> Pour mémoire, en 2004, seuls 53% des adhérents ont voté « oui » au référendum interne relatif au TCE.

rejet du texte prôné par la tête du parti et certaines de ses responsables, Charles Fiterman et Philippe Herzog notamment, ont signé avec Alain Lipietz (Les Verts) et Jean-Pierre Chevènement un appel à renégocier. Le Front national s'est, quant à lui, montré uni dans son rejet du texte et n'a pas dû faire face à de tels positionnements dissidents.

La ratification du traité de Maastricht révéla aussi de très profondes divisions au sein du parti conservateur britannique. Dans la foulée du discours de Margaret Thatcher à Bruges en 1988, les critiques internes croissantes contre l'intégration européenne ont entraîné la structuration d'une tendance clairement eurosceptique au sein du parti.<sup>217</sup> Ces tensions se sont révélées décisives dans la démission de Margaret Thatcher comme dans la contestation du leadership de John Major dès le début de son mandat, et ont bénéficié aux travaillistes et à l'*United Kingdom Independence Party* (UKIP) depuis 1993. C'est précisément cette division des conservateurs à propos des enjeux européens qui a amené les travaillistes à adopter une ligne plus unie. Au début des années 1980, le parti était encore largement divisé sur l'appartenance britannique à la Communauté économique européenne (CEE). En 1981, ces divisions ont même mené à la création du *Social Democratic Party* par des membres du Labour rejetant sa promesse de sortir de la CEE. Par la suite, la position du parti s'est modérée et les divisions internes se sont progressivement résorbées. L'avènement du *New Labour*<sup>218</sup> et sa victoire sur les conservateurs furent marquées par l'affirmation de positions pro-européennes modérées. Dès son arrivée au pouvoir, Tony Blair mit un terme à la politique de la chaise vide et devint plus actif dans les négociations du Conseil.<sup>219</sup> Le Labour reste cependant divisé sur certains aspects, notamment sur l'euro.<sup>220</sup>

En comparaison, la stabilité interne des partis allemands n'a pas été mise à mal par des débats européens. Wolfgang Rüdig montre que le traité de Maastricht a contraint les Verts allemands à développer une perspective plus cohérente à l'égard de l'UE et à adopter une position plus pro-européenne, partagée par la majorité du parti.<sup>221</sup> Il faut se rappeler que le débat interne plus général entre *Fundis* (fondamentalistes) et *Realos* (réalistes) portait entre autres sur l'intégration

---

<sup>217</sup> GEDDES Andrew (2004), *The European Union and British Politics*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, p. 197.

<sup>218</sup> « New Labour » ne devient pas le nom officiel du parti, mais constitue un slogan efficace utilisé par Tony Blair dans ses discours et repris par de nombreux travaillistes et observateurs de la vie politique britannique. Nous revenons au chapitre 8 sur la « modernisation » du parti travailliste et sur les changements programmatiques impulsés par Tony Blair.

<sup>219</sup> FAUCHER-KING Florence, LE GALÈS Patrick (2010), *Les gouvernements New Labour : le bilan de Tony Blair et de Gordon Brown*, Paris : Presses de Sciences Po.

<sup>220</sup> Gordon Brown, chancelier de l'Échiquier entre 1997 et 2005, s'est longtemps montré très hostile à l'adoption de la monnaie unique.

<sup>221</sup> RÜDIG Wolfgang (1996), « Green parties and the European Union », in GAFFNEY John (dir.), *op. cit.*, pp. 254-274.

européenne. La domination des *Realos* s'est traduite par l'alignement des militants verts sur une position plutôt pro-européenne. Si la CSU, parti frère bavarois de la CDU allemande fut dirigée par les cadres plutôt eurosceptiques qui n'ont pas hésité à faire des déclarations publiques très hostiles à l'Europe dans le contexte de la ratification du traité de Maastricht, cela n'a pas empêché les deux partis de se présenter ensemble aux élections européennes, promouvant clairement l'Union monétaire et le principe de subsidiarité.<sup>222</sup>

Le choix d'étudier les *relevant parties* allemands, britanniques et français offre un échantillon assez diversifié en même temps qu'homogène de partis inscrits dans des systèmes politiques comparables. La comparaison de ces quatorze partis doit nous permettre de comprendre l'impact respectif de facteurs liés au pays et au système de partis et de caractéristiques propres à chaque parti, telles que l'idéologie, le degré de division interne et le rapport du parti au pouvoir.

### **III. L'association d'une démarche quantitative à des recherches qualitatives**

Le choix de comparer trois pays et quatorze partis répond à l'aspiration à produire des résultats pouvant faire l'objet d'une certaine généralisation tout en rendant compte le mieux possible de la complexité des mécanismes d'europanisation des systèmes politiques et la fluidité des positionnements partisans à différents niveaux – partis, factions, leaders, etc. Ce compromis entre comparaison à grande échelle et étude de cas, entre montée en généralité et restitution de la réalité politique dans sa complexité, a des implications importantes en termes méthodologiques. Cette tension est encore renforcée par le choix de traiter une période relativement longue et d'appréhender l'europanisation de la compétition électorale de façon dynamique, en la replaçant dans le contexte plus général de l'europanisation des systèmes politiques.

Le nombre et la variété des canaux d'influence explorés – médias, opinion, politiques publiques – rendent nécessaire la collecte et l'analyse d'un corpus de données considérable, qui se prête au recours à des méthodes de traitement quantitatives. Ces méthodes présentent l'avantage de se prêter à la mise à l'épreuve de certaines hypothèses liées aux caractéristiques des partis dans la mesure où l'inclusion de quatorze organisations et de dix-huit élections (cf. annexe n°1) fournit un nombre de cas suffisant. Néanmoins, les analyses quantitatives ne permettent pas de saisir

---

<sup>222</sup> PATERSON William (1996), « The German Christian Democrats », in GAFFNEY John (dir.), *op. cit.*, pp. 65-68.

toutes les dimensions de l'europanisation : si elles se prêtent bien à l'éclairage de certaines caractéristiques – comme par exemple la saillance des questions européennes dans les discours médiatiques et partisans –, les méthodes plus qualitatives permettent d'approfondir les observations en appréhendant des facettes telles que le cadrage des questions européennes, les prises de position des acteurs partisans et les mécanismes en jeu à l'arrière-plan des tendances mises au jour.

Une difficulté principale de ce travail a résidé dans la recherche de sources appropriées pour reconstituer les séquences de l'europanisation de la compétition électorale sur l'ensemble de la période étudiée. Nous avons privilégié l'analyse de contenu à la réalisation d'entretiens eu égard aux difficultés de trouver des acteurs partisans à même de relater de façon rétrospective les débats européens et les modalités d'élaboration des stratégies électorales pour les quatorze partis et les deux décennies étudiées (voir l'introduction du chapitre 7 pour une argumentation plus détaillée). Cette section présente les différents types de sources mobilisées, parmi lesquelles les programmes électoraux occupent une place prépondérante, et expose les grandes lignes du dispositif méthodologique mis en place pour les exploiter.

#### **A. Retracer l'europanisation de l'environnement des partis politiques – médias, opinion, politiques publiques**

Le chapitre précédent a identifié deux mécanismes essentiels de l'europanisation des partis et de la compétition électorale : l'émergence des questions européennes sur l'agenda politique et l'europanisation des politiques publiques. Le premier mécanisme est abordé à travers l'étude de la couverture médiatique de l'Europe ainsi que des orientations européennes des citoyens des trois pays. Le second est principalement étudié à partir de la littérature disponible sur le sujet.

##### *Saillance et cadrage des questions européennes dans l'opinion et dans les médias*

L'étude de la saillance des enjeux européens dans les préoccupations des individus et dans les médias permet de se faire une première idée des dynamiques d'imposition et de retrait de ces enjeux dans les agendas politiques des trois pays. Deux types de sources ont été mobilisées à cette fin.

Premièrement, la priorisation des questions européennes par rapport à d'autres questions a été appréhendée sur la base de données d'enquête longitudinales sur les *most important problems* du moment, disponibles régulièrement sur l'ensemble de la période étudiée pour l'Allemagne (*Politbarometer*) et le Royaume-Uni (*Gallup*), mais malheureusement pas pour la France.<sup>223</sup>

Deuxièmement, les fluctuations dans l'importance accordée aux questions européennes ont été évaluées sur la base de leur couverture dans trois médias occupant une position centrale dans les champs médiatiques allemand, britannique et français : les quotidiens *Le Monde*, *The Guardian* et *Die Süddeutsche Zeitung*. À l'aide d'une recherche par mot-clé décrite plus en détail au début du chapitre 4, nous avons constitué une base de données recensant la date de parution et le titre de plus de 80 000 articles – 32 057 pour *Die Süddeutsche Zeitung*, 30 292 pour *Le Monde* et 17 777 pour *The Guardian*. Ce corpus a fourni un outil précieux à plusieurs étapes de cette recherche. Il a avant tout permis de mettre en relation le nombre d'articles publiés chaque mois en relation avec les questions européennes avec le nombre total d'articles parus afin d'évaluer le poids relatif de l'Europe au fil du temps. De cette manière, le traitement quantitatif du corpus issu de la presse a mis en évidence des pics d'attention à la politique communautaire dans les trois pays.

L'exploitation de ce corpus a été affinée selon une démarche plus qualitative en lisant les articles de presse publiés lorsque la politique européenne a occupé le devant de la scène médiatique. Ces textes fournissent un observatoire privilégié de la construction européenne et de la vie politique des trois pays, des années 1980 aux années 2000, et permettent de « revivre » au quotidien les campagnes électorales et les événements marquants de la vie communautaire. Afin de multiplier les points de vue sur les événements à l'origine de l'intrusion de l'Europe sur l'agenda politique domestique, des articles parus dans d'autres journaux tels que *Libération*, *Le Figaro*, *The Economist*, *Die Frankfurter Allgemeine Zeitung*, *Der Spiegel* ainsi que plusieurs tabloïdes allemands et britanniques ont fait l'objet de recherches plus ciblées dans le temps. Pour chaque pic d'attention, il s'est agi d'identifier les événements couverts, les acteurs partisans et non-partisans impliqués, les cadres discursifs en présence dans chaque pays, ainsi que le ton sur lequel les péripéties européennes sont relatées.

---

<sup>223</sup> Ces données ont été gracieusement fournies, respectivement par le centre d'archives GESIS de Cologne ([www.gesis.org](http://www.gesis.org)) et par Peter John, professeur à l'université de Manchester.

## *Orientations individuelles à l'égard de l'intégration*

L'affirmation des questions européennes sur l'agenda politique domestique est susceptible d'affecter les partis politiques *via* les préférences de leurs électeurs : les ressources et les contraintes liées à ces questions et les formes de politisation choisies varient sans doute en fonction des orientations européennes sensibles au sein de leur électorat. L'étude de ces orientations dans trois pays et sur plus de deux décennies représente un véritable défi méthodologique : il n'existe pas de données d'enquête strictement comparables dans le temps et dans l'espace (cf. chapitre 5 pour plus de détails). De même, s'il existe des enquêtes plus qualitatives dressant un portrait extrêmement informatif des perceptions de l'UE et des orientations européennes des citoyens ordinaires, aucune d'entre elles n'a été répliquée dans le temps et dans les trois pays.<sup>224</sup>

La découverte des travaux de James Stimson et en particulier de son ouvrage *Public Opinion in America* a permis de surmonter ces écueils liés à l'éclatement des données. Suivant la méthodologie de développement d'un *public mood* proposée par Stimson (cf. chapitre 5), nous avons collecté de nombreuses séries comparatives relatives aux orientations européennes des Allemands, des Britanniques et des Français, que nous avons combinées pour construire un indice longitudinal unique par pays, permettant de les comparer dans le temps. Si la méthodologie de Stimson suscite un intérêt croissant au-delà des frontières des États-Unis, en France en particulier<sup>225</sup>, notre démarche constitue, à notre connaissance, la première application comparative de cette technique.

La mesure agrégée du *public mood*, qui nous renseigne sur les fluctuations générales de « l'opinion » au sein de chaque contexte national a été complétée par des analyses descriptives différenciées en fonction de la proximité partisane des personnes interrogées afin d'évaluer les incitations respectives des différents partis étudiés.

---

<sup>224</sup> BRUTER Michael (2005), *Citizens of Europe ? The Emergence of a Mass European Identity*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, en particulier les chapitres 5 et 8 ; GAXIE Daniel, HUBÉ Nicolas, DE LASSALE Marine, ROWELL Jay (2010), *L'Europe des Européens. Enquête comparative sur les perceptions de l'Europe*, Paris : Economica ; GARCIA Guillaume, VAN INGELGOM Virginie (2010), « Étudier les rapports ordinaires à l'Europe à partir de focus groups : une illustration des problèmes du comparatisme national en méthodologie qualitative », *Revue internationale de politique comparée*, 17 (1), pp. 131-63.

<sup>225</sup> STIMSON James A., TIBERJ Vincent, THIÉBAUT Cyrille (2010), « Le Mood, un nouvel instrument au service de l'analyse dynamique des opinions. Application aux évolutions de la xénophobie en France (1990-2009) », *Revue française de science politique*, 60 (5), pp. 901-926 ; BROUARD Sylvain, GUINAUDEAU Isabelle (2012), « Nuclear Politics in France. High Profile Policy and Low Salient Politics », in MÜLLER Wolfgang C., THURNER Paul (dirs.), *Nuclear Policy in Europe*, Oxford : Oxford University Press, à paraître.



## *Européanisation des politiques publiques*

Là encore, les informations ont été affinées progressivement. Les politiques publiques ont dans un premier temps été classées en fonction de leur schéma d'élaboration, tel qu'il est défini par les traités communautaires. Les conséquences de l'intégration pour les marges de manœuvre des gouvernements et des partis ont ensuite été passées au crible en nous appuyant sur la littérature disponible sur l'eupéanisation des principaux secteurs de politique publique. Les ressources et les contraintes découlant du transfert de certaines compétences au niveau communautaire ont enfin été éclairées en tenant compte du degré d'intégration des thèmes de prédilection de chaque parti ainsi que de la congruence substantielle entre normes européennes et positions des partis.

### **B. Appréhender l'eupéanisation des partis et de la compétition électorale**

#### *La perception des ressources et des contraintes d'origine européenne*

S'il est nécessaire d'étudier les ressources et les contraintes découlant pour chaque parti de l'émergence ponctuelle d'enjeux européens sur l'agenda politique et de l'eupéanisation des politiques publiques, ces dernières ne constituent pas une donnée objectivable. Autrement dit, ce n'est pas parce que la réalisation des promesses électorales d'un parti irait à l'encontre du droit communautaire que les membres de ce parti perçoivent une incompatibilité entre leur programme et les normes européennes et encore moins que le parti opère nécessairement un ajustement programmatique afin de se mettre en conformité.

La prise de conscience et la « construction sociale » de contraintes et de ressources d'origine européenne au sein des partis constitue donc une séquence du processus d'eupéanisation analysée à part entière, entre l'eupéanisation de l'environnement des partis et les réponses apportées par ceux-ci. Afin d'identifier les moments et les acteurs de la construction d'enjeux européens, il est essentiel d'ouvrir la « boîte noire » des partis politiques et de retracer la genèse et le développement d'éventuels débats européens entre les acteurs qui donnent forme aux partis. Vu les recherches empiriques considérables qu'une telle démarche implique, nous avons dû renoncer à traiter cet aspect pour l'ensemble des formations étudiées et nous nous sommes résolue à nous concentrer sur trois cas qui nous paraissaient particulièrement intéressants : le parti travailliste britannique, le parti socialiste français et le parti social-démocrate allemand. Il nous semblait, en effet, que ces trois partis traditionnellement interventionnistes font face à des

contraintes similaires en lien avec la construction européenne (cf. chapitre 6 pour une argumentation plus détaillée). Sur la base de comptes rendus de congrès et d'articles de presse, nous nous sommes donc efforcée d'analyser le processus de construction des questions européennes et de discussion des réponses appropriées. Pour cela, un grand nombre de documents d'archive ont été recueillis auprès de la fondation Jean Jaurès (Paris), de l'*Archiv der sozialen Demokratie* (Bonn) et du *Labour History Archive and Study Centre* (Manchester), puis analysés.

### *Les programmes électoraux, observatoire privilégié des évolutions idéologiques et des processus de politisation*

La dernière séquence étudiée est celle de l'europanisation de la compétition électorale à proprement parler, que nous explorons au prisme des campagnes électorales et des programmes publiés à cette occasion. Moment crucial de la séquence électorale, la campagne constitue un observatoire de choix des évolutions idéologiques et des processus de politisation. Etudier les campagnes à travers les programmes électoraux et à travers leur couverture médiatique fournit des éléments de compréhension précieux des stratégies partisans de mobilisation des citoyens et de conquête de leur vote.

Les critiques du recours aux programmes électoraux pour analyser les dynamiques de compétition électorale sont à la hauteur de leur popularité comme support d'étude.<sup>226</sup> Cette démarche peut sembler vaine dans la mesure où les programmes sont très peu lus par les électeurs et où l'on peut percevoir une grande divergence entre les programmes et les politiques effectives. Cependant, ces documents nous semblent bien se prêter aux besoins de cette recherche qui met l'accent sur les enjeux politisés et les ajustements programmatiques – et non sur les politiques adoptées par les partis au gouvernement. Premièrement, les programmes électoraux regroupent les principales prises de position des partis et nous pouvons justifier à ce titre de les considérer comme la concrétisation de leur idéologie. Deuxièmement, ils participent d'un discours officiel validé par la direction des partis, fruit de l'articulation des préférences en présence et accepté pour l'essentiel par la majorité de leur organisation. En cela, ils fournissent un corpus de documents relativement homogènes et comparables dans l'espace et dans le temps. Troisièmement, ces manifestes forment le support principal des débats électoraux et le ciment de

---

<sup>226</sup> De nombreux travaux menés à plus ou moins grande échelle s'appuient sur une étude de programmes électoraux. Le projet de recherche le plus ancien et le plus célèbre est le *Comparative Manifesto Project*, lancé en 1979 par une équipe réunie autour de Ian Budge. L'étude de programmes électoraux est néanmoins beaucoup plus marginale au sein de la science politique française.

l'argumentation des candidats. S'ils ne sont pas lus par beaucoup de citoyens, les positions politiques qu'ils défendent bénéficient ainsi d'une visibilité non-négligeable à travers les médias de masse. Les thèmes de la campagne et les alternatives proposées par les partis en lice font l'objet de discours politiques et journalistiques abondamment relayés.

Enfin, les sources empiriques alternatives comportent des inconvénients considérables. Certains jugements d'expert sont utilisés afin de positionner les partis sur un axe opposant adversaires et avocats de l'intégration européenne.<sup>227</sup> Si cette technique présente l'avantage de livrer une mesure quantitative des positions partisans, elle se prête mal à une comparaison diachronique telle que la nôtre puisque les experts ne sont pas en mesure de déterminer précisément leur évolution de façon rétrospective.<sup>228</sup> Plus problématique encore, les jugements d'experts conçoivent la compétition électorale dans un cadre d'analyse simplifié à l'extrême réduisant les joutes partisans à une série d'oppositions (voir le chapitre 9 pour une argumentation plus développée). Ce type de données ne permet donc ni d'étudier l'aspect de la saillance des enjeux européens, ni de décliner ces derniers au pluriel, ni d'observer des changements dans la manière dont ces enjeux sont cadrés. On voit mal par ailleurs comment analyser, à partir de telles données, les éventuels ajustements programmatiques en lien avec des contraintes adaptatives d'origine européenne. Plus généralement, les biais qui découlent de l'utilisation par les experts d'une vaste gamme de sources – programmes, tracts, discours, communiqués, etc. – peuvent être limités en appréhendant les positionnements partisans à partir d'un corpus de documents relativement uniformes et comparables, représentatifs de la position officielle des partis à un moment donné. Les autres sources envisageables – débats télévisés, discours des porte-parole et des candidats par exemple – posent également problème étant donné le nombre de documents qu'il faudrait collecter afin de couvrir nos quatorze partis sur l'ensemble de la période. Les candidats aux élections nationales ont en effet un recours exponentiel aux médias et il serait nécessaire de sélectionner les médias, les partis ou le type de discours, ce qui risquerait de biaiser nos analyses. Les prises de position des élites partisans n'engagent d'ailleurs qu'elles mêmes et ne présentent pas l'avantage d'être reconnues dans les grandes lignes par l'ensemble de l'organisation partisane.

---

<sup>227</sup> MARKS Gary, HOOGHE Liesbet, STEENBERGEN Marco, BAKKER Ryan (2007), « Cross validating Data on Party Positioning on European Integration », *Electoral Studies*, 26 (1), pp. 23-38. Voir également la présentation du sondage réalisé en 2002 par Michael Laver, Kenneth Benoit et Nicolas Sauger, auprès de politologues français : SAUGER Nicolas (2005), « Sur la mutation contemporaine des structures de la compétition partisane en France : les partis de droite face à l'intégration européenne », *Politique européenne*, 16, p. 108.

<sup>228</sup> BUDGE Ian (2000), « Expert Judgements of Party Policy Positions : Uses and Limitations in Political Research », *European Journal of Political Research*, 37 (2), pp. 103-15.

Les programmes électoraux présentés par nos quatorze partis à toutes les élections législatives de la période étudiée ont été collectés auprès des archives du GESIS (Cologne), qui conservent l'ensemble des documents codés par le *Comparative Manifesto Project* (CMP).<sup>229</sup> Dans un premier temps, ces programmes ont fait l'objet d'une analyse quantitative similaire à l'étude des contenus médiatiques détaillée ci-dessus qui a permis de donner une mesure de la saillance des enjeux européens, comme marque de l'incorporation de ces enjeux dans l'argumentaire des partis politiques. Une fois les fluctuations dans la place accordée aux questions européennes restituées, l'analyse qualitative des passages qui leur sont consacrés a visé à saisir comment elles sont assimilées par les partis politiques en recherchant les cadres discursifs et les prises de position en présence. Cette étape nous semble indispensable dans la mesure où il n'est pas possible de partir du principe que l'UE est perçue de la même manière au sein des trois pays et des quatorze partis. L'examen des discours que sont les manifestes électoraux a donc visé à identifier sous quel angle le projet européen est appréhendé par les différentes formations partisanes, avant de nous pencher sur leurs positionnements.

Les manifestes électoraux ont également fourni une source précieuse pour aborder la question des comportements partisans face à l'eupéanisation des politiques publiques. L'usage de l'UE comme « catalyseur » de politiques publiques se traduit concrètement par des références à « contraintes européennes » pour justifier certains points du programme. La démonstration d'une transformation ou d'une adaptation des programmes en cas de *misfit* est plus compliquée. Si les conséquences de l'eupéanisation des politiques publiques pour le rapport de forces partisan au niveau domestique sont scrutées dans leur ensemble, l'examen systématique des réponses apportées par tous les partis revenait à explorer l'intégralité de leurs changements programmatiques au prisme des ressources et des contraintes liées à l'UE, ce qui était évidemment impossible dans le cadre de cette recherche doctorale. Nous nous sommes donc « limitée » à tester nos hypothèses dans le *most-likely case* du programme socio-économique du Labour, du PS et du SPD, soumis d'après nous à des pressions adaptatives particulièrement fortes. L'analyse comparée des discours de ces trois partis sur la base de catégories d'analyse issues de la littérature sur les politiques économiques et sociales a été structurée par la recherche de convergences et de divergences ainsi que par les hypothèses formulées au Chapitre 6.

La conviction de l'intérêt substantiel du support programmatique n'a pas occulté certaines limites. Avant tout, les programmes offrent une porte d'entrée pertinente pour saisir les priorités

---

<sup>229</sup> La liste des programmes analysés est produite en annexe (n°2).

thématiques et les principaux positionnements des partis mais ils ne permettent pas de restituer les dynamiques parfois inattendues qui animent les campagnes. En outre, les élections législatives sont loin de former l'unique arène de la compétition électorale dans nos trois pays. Nous devons à cet égard souligner la prédominance des élections présidentielles en France et la portée des élections régionales en Allemagne. Enfin, les modalités d'élaboration des lignes programmatiques révèlent la multitude d'acteurs aux objectifs parfois divergents – cadres, fractions, courants, simples adhérents et militants – qui donnent vie aux partis. Les programmes font toujours l'objet de compromis plus ou moins difficiles sur lesquels la structure interne des partis exerce une influence prépondérante.<sup>230</sup> Il importe donc d'approfondir l'analyse au-delà des discours officiels que sont les programmes et de tenir compte de positionnements dissidents qui jouissent ponctuellement d'une visibilité considérable. Pour toutes ces raisons, l'étude de l'eupéanisation de la compétition électorale a été enrichie par le dépouillement ciblé des articles traitant des questions européennes dans les colonnes du *Monde*, de la *Süddeutsche Zeitung* et du *Guardian* en période de campagne législative, de campagne présidentielle (en France) et de campagnes régionales (Allemagne). La lecture systématique des articles parus dans le contexte d'événements marquants de la construction européenne – adoption du traité de Maastricht, crise de la vache folle, difficultés rencontrées par plusieurs pays pour respecter les critères de l'euro par exemple – a permis de mettre au jour de nombreux débats internes aux partis et des entreprises de politisation émanant exclusivement de certaines personnalités ou de certains courants.

D'une manière plus générale, les années de master et de doctorat ont été l'occasion d'effectuer des séjours réguliers en Allemagne et au Royaume-Uni, de parfaire notre connaissance de l'allemand et de l'anglais et de rassembler des documents et des informations factuelles sur la perception de la construction européenne dans les trois pays, sur les discours partisans en matière

---

<sup>230</sup> En général, les programmes sont élaborés par une commission ou un groupe de travail chargé par chaque parti de rédiger une proposition sur la base de documents programmatiques existants et des contributions de certains experts. Cette première version est généralement soumise à une validation de la part de la direction du parti et est souvent approuvée par le congrès – c'est le cas des partis allemands, mais aussi du parti travailliste britannique. Les partis se distinguent par le degré d'ouverture du processus de rédaction du programme et par le degré d'intervention du responsable principal. Les programmes de partis tels que les Verts français ou le PS sont le fruit de l'articulation de plusieurs contributions, ce qui se manifeste parfois par des formules relativement floues en matière européenne. Dans la plupart des partis – *New Labour*, Conservateurs, Libéraux-Démocrates, RPR et UDF en particulier – c'est le secrétaire général et la direction du parti qui dominent le processus et qui ont le dernier mot en cas de divergences. Sur l'élaboration des sections de programmes consacrées à l'Europe, cf. NIEDERMAYER Oskar (1989), *Innerparteiliche Partizipation*, Opladen : Westdeutscher Verlag, pp. 225-32 ; CARTER Elisabeth, LADRECH Robert (2007), « Government Change, Organisational Continuity. The Limited Europeanization of British Political Parties », in POGUNTKE Thomas *et al.* (dirs.), *The Europeanization...*, *op. cit.*, pp. 73-4 ; LADRECH Robert (2007), « Continuity amidst political system change. Why French party organization remains immune to EU adaptive pressures », in POGUNTKE *et al.* (dirs.), *The Europeanization ...*, *op. cit.*, pp. 95-6 ; POGUNTKE Thomas (2007), « Europeanization in a consensual environment? German political parties and the European Union », in POGUNTKE *et al.* (dirs.), *The Europeanization...*, *op. cit.* pp. 121-2.

européenne et sur les événements qui ont marqué les campagnes électorales et les élections de 2005 (Allemagne, Royaume-Uni), 2007 (France) et 2009 (Allemagne). À cette fin, nous avons parcouru régulièrement la presse des trois pays, suivi assidument l'actualité politique à la radio et à la télévision, effectué des recherches en bibliothèque et recueilli des tracts et des supports de communication complémentaire des programmes. Cette imprégnation a constamment nourri notre intérêt pour les cas d'étude et a significativement contribué à enrichir notre réflexion.

\*  
\*      \*

En résumé, l'altération des opportunités des partis en lien avec l'europanisation de leur système politique, et les réponses apportées par les acteurs partisans sont appréhendées dans cette recherche de façon dynamique et comparative. Le cadre méthodologique présenté dans ce chapitre repose en effet à la fois sur la reconstitution chronologique et analytique du fil des événements visant à dégager les mécanismes causaux à l'œuvre, et sur la confrontation de nos hypothèses avec nos observations empiriques.

Le choix de comparer trois pays et quatorze partis répond à notre aspiration à une certaine montée en généralité prenant la forme de généralisations analytiques et statistiques. Un certain éclectisme méthodologique découle de la tension entre l'objectif de généralisation et celui du respect de la complexité et de la diversité de la réalité politique. La démarche appliquée à un large corpus de sources dont la variété reflète la globalité de notre approche de l'europanisation des partis est toujours la même : celle d'une exploration à l'aide de méthodes quantitatives affinées, dans un deuxième temps, dans le cadre d'une analyse de contenu qualitative. Les sources retenues – articles de presse, données de sondage, comptes rendus de congrès et programmes électoraux principalement – n'épuisent pas les supports d'analyse possibles mais représentent un compromis opéré sous la double-contrainte de la nécessité de trouver des sources couvrant l'ensemble de la période étudiée et d'être en mesure de traiter de façon rigoureuse le corpus constitué dans un délai raisonnable.



## **DEUXIÈME PARTIE**

---

### **L'EUROPÉANISATION DE L'ENVIRONNEMENT DES PARTIS**

---





## CHAPITRE 4 : UN DÉBAT POLITIQUE DOMESTIQUE EUROPÉANISÉ ? RÉTROSPECTIVE DES DYNAMIQUES DE MISE SUR AGENDA DES QUESTIONS EUROPÉENNES

---

Les partis politiques ne sont pas affectés directement par l'intégration européenne, mais par le biais de l'eupéanisation des systèmes politiques dans lesquels ils évoluent. La construction européenne est en particulier à l'origine de l'émergence de nouveaux enjeux sur l'agenda politique domestique, parfois couverts par les médias et perçus comme importants au sein des électors. Les études de l'eupéanisation des partis ne s'intéressent généralement pas de façon différenciée aux dynamiques de la mise sur agenda des questions européennes. Elles postulent pour beaucoup – parfois de manière implicite – une saillance accrue des enjeux européens sur les agendas nationaux accompagnée d'une montée des euroscepticisms. Autrement dit, les questions européennes sont supposées occuper une part grandissante dans le débat politique domestique, attirer l'attention des responsables politiques et des citoyens, voire même structurer le comportement politique de ces derniers.<sup>231</sup>

Afin d'éviter l'écueil d'une conceptualisation floue et statique de la variable explicative de « l'intégration européenne », ce chapitre explore les phénomènes d'eupéanisation du débat politique domestique allemand, britannique et français susceptibles d'altérer les opportunités des partis de ces trois pays. Il part du constat établi par Edward Carmines et James Stimson que la plupart des enjeux politiques n'affectent les dynamiques partisanes que très ponctuellement :

« Most issues most of the time lie dormant, stirring interest only in those especially informed and in those especially affected. They lend no weight to the color, tone, and meaning of partisan debate. They neither define party systems nor undergird party alignments. But occasionally issues rise from partisan obscurity and become so

---

<sup>231</sup> VAN DER EIJK Cees, FRANKLIN Mark N. (1996), *Choosing Europe ? The European Electorate and National Politics in the Face of Union*, Ann Arbor : University of Michigan Press ; FRANKLIN Mark, WLEZIEN Christopher (1997), « The responsive public : Issue salience, policy changes, and preferences for European unification », *Journal of Theoretical Politics*, 9 (3), pp. 351-2 ; VAN DER EIJK Cees, FRANKLIN Mark (2004), « Potential for Contestation... », *op. cit.* ; RAY Leonard (2003), « When Parties Matter : The Conditional Influence of Party Positions on Voter Opinions about European Integration », *Journal of Politics*, 65 (4), pp. 978-94 ; KRITZINGER Sylvia, CAVATORTA Francesco, CHARI Raj S. (2004), « Continuity and Change in Party Positions Towards Europe in Italian Parties : An Examination of Parties' Manifestos », *Journal of European Public Policy*, 11 (6), p. 956 ; EVANS Geoffrey, BUTT Sarah (2007), « Explaining Change in British Public Opinion on the European Union : Top Down or Bottom Up ? », *Acta Politica* 42, pp. 173-90 ; GARCIA LUPATO Fabio (2008), *Europeanisation and political parties. Saliency and usage of Europe in Italian and Spanish electoral and parliamentary competition*, Thèse de doctorat, Université de Sienna. Les problèmes liés à l'usage impressionniste du terme « saillance » dans les études européennes ont été présentés en détail par Sara Hobolt, cf. : HOBOLT, Sara B. (2004), « When Europe Matters : The salience of European integration », Communication à la 5<sup>ème</sup> Annual Regional Conference of the University for Contemporary European Studies, Cambridge, mai 2004.

contentious, so partisan, and so long lasting that they come to define the party system in which they arise, to transform the grounds of debate which were their origin. »<sup>232</sup>

Pour être en mesure de rendre compte de cette alternance entre marginalité et saillance des problèmes politiques européens, l'analyse est fondée sur une étude quantitative de l'intensité de la couverture médiatique des questions européennes, prise comme un indicateur de la place de ces dernières sur l'agenda domestique. Les données collectées permettent effectivement de mettre en évidence des périodes d'attention accrue à la construction européenne, allant peut-être de pair avec une forte incitation des partis politiques à se saisir de cet enjeu<sup>233</sup>, mais aussi de longues périodes durant lesquelles l'intégration européenne n'est pas discutée. L'approche quantitative est complétée par une analyse qualitative des articles publiés en période de forte attention à la politique européenne et à l'aide de la littérature disponible sur les débats européens menés dans les trois pays. Les tendances observées sont interprétées à la lumière des contraintes et des opportunités qu'elles génèrent pour les partis politiques, en tenant compte de l'évolution des orientations européennes des électeurs français, allemands et britanniques.

## **I. Rétrospective historique. Consensus permissif et prédominance des questions domestiques sur l'agenda politique, entre 1950 et 1985.**

L'idée de consensus permissif, courante pour caractériser l'opinion publique en matière européenne jusque dans les années 1980 ou 1990, implique une place relativement marginale des questions européennes sur les agendas politiques domestiques. À la faveur d'attitudes favorables relativement diffuses, la construction européenne n'est pas réellement débattue.<sup>234</sup> La thèse du consensus permissif et celle de sa remise en cause depuis l'Acte unique ou le traité de Maastricht peut être interprétée en lien avec le rythme du processus d'intégration. Les conférences

---

<sup>232</sup> CARMINES Edward G., STIMSON James A. (1986), « On the Structure and Sequence of Issue Evolution », *American Political Science Review*, 80 (3), p. 901.

<sup>233</sup> Edward Carmines et James Stimson désignent ces phases en utilisant le terme de « moment critique » : « The critical moment is a mass polarization along the new line of issue cleavage large enough to be noticeable, but considerably less dramatic than the critical election of traditional realignment theory. ... Critical moments occur, we presume, with some frequency. The new linkages between issues and parties which these critical moments establish often lose electoral relevance as quickly as it was gained. But in some cases the critical moment becomes the signal for a less dramatic, but more substantial secular redefinition of the issue bases of political life ». Cf. CARMINES Edward G., STIMSON James A. (1986), « On the Structure and Sequence of Issue Evolution », *op. cit.*, p. 902.

<sup>234</sup> LINDBERG Leon, SCHEINGOLD Stuart (1970), *Europe's Would-Be Polity : Patterns of Change in the European Community*, Englewood Cliffs : Prentice Hall ; EICHENBERG Richard C., DALTON Russell J. (1993), « European and the European Community: the Dynamics of Public Support for European Integration », *International Organization*, 47 (4), pp. 507-34.

intergouvernementales (CIG)<sup>235</sup> liées aux vagues successives d'élargissement mises à part, seulement quatre conférences intergouvernementales ont eu lieu entre 1955 et 1985 – celle de Messine (1955), à l'origine de la CEE et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEa), celle de 1965 qui a entériné la fusion de ces communautés et celles de 1970 et 1975 qui ont modifié les pouvoirs budgétaires du Parlement européen et introduit le régime des ressources propres pour le budget des Communautés. Depuis 1985, on peut en dénombrer six, à intervalles de plus en plus rapprochés.<sup>236</sup> La période étudiée est donc marquée par une accélération relative de la construction européenne allant de pair avec un poids croissant de la législation européenne (cf. chapitre 6) : cette accélération s'est-elle accompagnée d'une prise d'importance des enjeux européens dans la vie politique domestique des trois pays étudiés ? Quels sont les facteurs qui contribuent à placer ces enjeux sur l'agenda ? Dans quelle arène sont-ils débattus et avec quelles implications pour les partis politiques ?

Comme nous l'avons évoqué au paragraphe précédent, il est courant de postuler l'existence d'un consensus permissif historique durant les premières décennies de la construction européenne. Une brève rétrospective historique du processus d'intégration et des débats subséquents en Allemagne, en France et au Royaume-Uni suffit pour constater que l'intégration européenne n'a jamais fait consensus et constitue au contraire un processus intrinsèquement conflictuel. Depuis les origines, les controverses opposant fédéralistes et intergouvernementalistes, voire opposants à l'adhésion ou partisans de la sortie de la Communauté européenne dans des pays comme le Royaume-Uni, se sont doublées de conflits sur l'orientation à donner au projet européen, marqués par l'opposition entre interventionnisme étatique et libéralisme, et par l'affrontement d'intérêts nationaux. Cette première section s'attache à retracer ces débats afin de rendre compte des modalités de mise sur agenda des questions européennes et de l'ampleur des controverses : ces dernières justifient-elles de parler de consensus permissif ?

C'est avant tout en France que les premiers développements de la construction européenne ont été débattus. Ce pays a joué un rôle de premier plan dans les premières initiatives, de la Déclaration Schuman du 9 mai 1950 proposant la création de la Communauté européenne du

---

<sup>235</sup> Une conférence intergouvernementale est une réunion des représentants des gouvernements des États membres convoquée spécifiquement pour modifier les traités communautaires.

<sup>236</sup> 1985 : préparation de l'Acte unique ; 1990-1991 : deux CIG sur l'Union monétaire et l'Union politique ; 1996 : CIG chargée de réviser les traités ; 2000 : CIG chargée d'une nouvelle réforme institutionnelle et de la définition du statut des nouveaux États membres à l'issue de l'élargissement à l'Est ; 2003 : CIG chargée de réformer les institutions de l'UE ; suite à l'échec de la ratification du TCE, nouvelle CIG en 2007, qui aboutit à l'adoption du traité de Lisbonne.

charbon et de l'acier (CECA) à l'idée de mettre en place une CEEA, en passant par le projet de Communauté européenne de défense (CED), qui trouve son origine dans une proposition du premier ministre français René Pleven. Ces initiatives ont fait l'objet de débats politiques importants. Ainsi, Jean Monnet, à la tête de la CECA à partir de sa création en 1952, s'est trouvé contraint de rechercher un compromis entre planification et libéralisme. La délicate question du réarmement de l'Allemagne dans le cadre de la CED et de la mise en commun de forces armées européennes est également controversée, si bien que le traité ne parvient pas à être ratifié par l'Assemblée nationale française. La Conférence intergouvernementale de Messine débouche néanmoins en 1957 sur le traité de Rome et sur la création de la CEE et de la CEEA, affichant des objectifs ambitieux : mise en place d'une union douanière entre les Six, d'une politique de concurrence, d'une politique commerciale et d'un tarif extérieur communs, assortis d'une Politique agricole commune. Ce dernier volet contribue sensiblement à l'acceptation et à la ratification du traité en France où seul le Parti Communiste (PCF) s'oppose clairement à l'orientation capitaliste du projet. La progression vers les objectifs fixés à Rome est rapide et les objectifs sont atteints à court terme – notamment en matière agricole. La politique européenne n'en est pas moins maintenue sur l'agenda suite à l'opposition de Charles de Gaulle aux deux premières candidatures britanniques à l'adhésion (en 1961 et 1967), à l'élaboration et au rejet des deux plans Fouchet (en 1961 et 1962), mais aussi à la crise de la « chaise vide » en 1965-1966. Dans le contexte de négociations difficiles relatives au règlement financier de la politique agricole, en protestation contre la perspective du recours à la majorité qualifiée au sein du Conseil des ministres et contre l'attitude entreprenante de Walter Hallstein, président de la Commission, les représentants français désertent les réunions du Conseil des ministres et du COREPER pendant six mois. Cette politique de la « chaise vide » débouche en janvier 1966 sur le compromis de Luxembourg qui établit la nécessité de trouver l'unanimité au Conseil des ministres sur les questions particulièrement sensibles.

Durant cette première phase d'intégration, les débats sont plus limités en République Fédérale d'Allemagne et au Royaume-Uni. Certes, le parti social-démocrate allemand, dans l'opposition, refuse au départ le projet de remilitarisation de l'Allemagne dans le cadre de la CED ainsi que les perspectives de gestion commune des ressources en charbon et en acier. Toutefois, le SPD se rallie rapidement au projet européen dans toutes ses dimensions.<sup>237</sup> La nécessité de s'engager dans la construction européenne pour renouer avec une identité collective, se réhabiliter sur la scène

---

<sup>237</sup> KLOTZBACH Kurt (1996), *Der Weg zur Staatspartei. Programmatik, praktische Politik und Organisation der deutschen Sozialdemokratie 1945-1965*, Bonn : Dietz, pp. 356-60. Voir également BERGOUNIOUX Alain, GRUNBERG Gérard (1996), *L'utopie à l'épreuve. Le socialisme européen au XXème siècle*, Paris : Fallois.

internationale, bénéficier d'une protection apaisant les craintes à l'égard de l'Union soviétique et progresser vers la réunification du pays et la prospérité économique fait dès lors consensus au sein des élites politiques allemandes, si bien que, pour des décennies, aucune étape majeure de l'intégration européenne ne suscitera de débat important. Cette attitude a été décrite par Hanrieder comme « une nécessité primant sur les choix » et « un choix coïncidant avec la nécessité ».<sup>238</sup>

Le Royaume-Uni, seul pays européen sorti victorieux de la Seconde guerre mondiale, se trouve dans une situation diamétralement opposée et n'a pas les mêmes incitations à s'engager dans la mise en place de coopérations et d'institutions supranationales. Partis travailliste et conservateur – qu'il s'agisse des députés, des cadres ou des adhérents du parti – partagent un consensus défavorable à l'implication du pays dans la construction européenne. La politique étrangère britannique s'inscrit dans la perspective définie par Winston Churchill, qui parlait d'un Royaume-Uni situé au centre de trois cercles concentriques : transatlantique, *Commonwealth* et, seulement en troisième ligne, européen. Conservateurs et travaillistes font preuve d'un attachement fort à la souveraineté nationale (et parlementaire) et nourrissent des craintes à l'égard des conséquences d'une adhésion britannique à la CECA sur l'industrie du charbon et de l'acier.<sup>239</sup> Cette importance accordée à la question de la souveraineté s'exprime à travers les prises de position des gouvernements britanniques successifs en faveur d'organisations intergouvernementales. Aux projets de Communauté européenne de défense et de Communauté économique européenne, le Royaume-Uni oppose des alternatives intergouvernementales, respectivement l'Union de l'Europe occidentale (UEO, depuis 1954) et l'Association européenne de libre-échange (AELE, depuis 1960). Les enjeux européens n'étant pas considérés comme d'actualité, ils sont absents de l'agenda politique et du débat domestique britanniques.<sup>240</sup>

---

<sup>238</sup> HANRIEDER Wolfram F. (1989), *Germany, America, Europe. Forty Years of German Foreign Policy*, New Haven : Yale University Press, pp. 2 et 7. Voir également : BULMER Simon, PATERSON William E. (1987), *The Federal Republic of Germany and the European Community*, Londres : Allen et Unwin, pp. 5-6 ; BERGER Thomas U. (1996), « Norms, Identity, and National Security in Germany and Japan », in KATZENSTEIN Peter J. (dir.), *The Culture of National Security : Norms and Identity in World Politics*, New York : Columbia University Press, pp. 317-56 ; MARKOVITZ Andrei, REICH Simon (1997), *The German Predicament : Memory and Power in the New Europe*, Ithaca : Cornell University Press.

<sup>239</sup> Ayant procédé à la nationalisation de l'industrie du charbon et de l'acier après la guerre, le gouvernement travailliste n'avait aucun intérêt à faire entrer le Royaume-Uni dans un marché commun dans ce secteur.

<sup>240</sup> En 1961, la première demande d'adhésion à la CEE, formulée par le gouvernement conservateur MacMillan au vu du succès de cette dernière, provoque un certain regain d'intérêt pour les questions européennes dans le débat public. Suite à l'échec des négociations et au veto opposé par De Gaulle en 1963, le gouvernement Wilson (travailliste) demande à nouveau l'adhésion du Royaume-Uni en 1967 mais bute là encore sur le veto de Charles De Gaulle. Ces candidatures successives ont sans doute contribué à rendre les questions européennes d'actualité mais les controverses ont été limitées dans la mesure où, dans les deux cas, le gouvernement est resté vague et s'est borné à s'informer sur la possibilité d'une candidature, ce qui a restreint les marges de manœuvre de l'opposition ; le veto

Cette situation change progressivement avec la prise de conscience du déclin du *Commonwealth* et de la nécessité de développer des relations commerciales avec les pays européens. Au terme de dix-huit mois de négociations (juin 1970 - janvier 1972) et à la faveur de la démission de Charles de Gaulle en 1969, le gouvernement Heath obtient finalement l'entrée du pays dans la CEE. En raison de la faiblesse de la majorité d'Edward Heath et de la force numérique des « anti-européens » sur les bancs conservateurs et surtout travaillistes, le *European Communities Act* n'est ratifié par le parlement de Westminster qu'en troisième lecture, après neuf mois de délibérations, à 301 voix contre 284. Le Royaume-Uni adhère à la CEE le premier janvier 1973, en même temps que l'Irlande et le Danemark. Dans un climat général d'hostilité à l'égard du projet européen, les travaillistes s'engagent dès la campagne électorale de 1974 à renégocier les termes de l'adhésion dans sept domaines<sup>241</sup>, mais surtout à organiser un référendum consultatif sur la question du maintien du pays dans la CEE.<sup>242</sup> L'annonce du référendum provoque la création de deux fédérations d'organisations transversales aux principaux partis. D'une part, *Britain in Europe* (BIE) rassemble la majorité de l'establishment politique et défend le maintien du Royaume-Uni dans la Communauté européenne au nom de ses retombées économiques positives. D'autre part, la *National Referendum Campaign* (NRC) prône au contraire l'attribution exclusive des compétences législatives et fiscales au Parlement britannique, le rejet du marché commun et le rétablissement du libre-échange avec le reste du monde. Les bataillons du NRC sont formés par des eurosceptiques issus des partis travaillistes et conservateurs, mais également du parti gallois *Plaid Cymru*, du *Scottish National Party*, du parti des *Ulster Unionists* irlandais ainsi que de nombreux mouvements éclectiques, notamment féministes, nationalistes ou encore communistes. Cette diversité pèse sur la capacité du NRC à se coordonner et à définir une stratégie et un programme collectifs : alors que la gauche rejette le Marché commun comme une émanation capitaliste, la droite souligne au contraire son attachement au libre-échange et son refus du protectionnisme. Le

---

précoce opposé par Charles de Gaulle a par ailleurs clos rapidement le débat. Cette période voit toutefois la formulation de critiques à l'égard des conséquences prévisibles de la PAC pour les pratiques agricoles britanniques et de la remise en cause des liens avec le Commonwealth et de la souveraineté nationale, ainsi que la fondation de plusieurs organisations défavorables à l'adhésion au sein du Labour (en particulier le *Labour Committee for the Five Safeguards on the Common Market*, fondé en 1967) et du parti conservateur (*Anti-Common Market League*, créée en 1961, et *Keep Britain Out*, créé en 1962). Cf. FORSTER Anthony (2002), *Euroscepticism in Contemporary British Politics*, op. cit. p. 10.

<sup>241</sup> TVA sur les biens de base, protection de la balance des paiements britanniques par le biais d'une limitation des mouvements de capitaux avec la CE ; UEM ; réforme de la PAC en faveur des producteurs des pays en développement et d'une baisse des prix ; aides aux exportateurs du Commonwealth ; marges de manœuvre accrues pour les politiques régionale et industrielle britanniques ; réduction de la contribution britannique au budget européen.

<sup>242</sup> Cette nouvelle arène était certes plus difficile à contrôler que l'arène parlementaire mais Harold Wilson espérait que l'organisation de ce référendum permettrait au Labour de résoudre ses problèmes de division interne sur les enjeux européens – particulièrement visibles lors des débats parlementaires de 1971 –, de se présenter comme plus démocratiques que les Conservateurs et de se soustraire à la responsabilité de prendre la décision finale sur la question européenne. Cf. BUTLER David, KITZINGER Uwe (1976), *The 1975 Referendum*, London : Macmillan.

référendum se solde par une défaite cuisante du NRC, avec 17 millions de votes en faveur du maintien du Royaume-Uni dans la Communauté européenne et 8 millions contre. Alors que les décennies 1965-1985 peuvent être vues comme une longue période de stagnation durant laquelle l'élargissement prend le pas sur l'approfondissement, ce référendum a contribué à placer les questions européennes en première ligne sur l'agenda politique britannique alors qu'elles passent à l'arrière-plan en France et en Allemagne où la politique européenne a tendance à se « banaliser » et où même la décision de faire élire le Parlement européen au suffrage universel (1976), l'annonce de l'objectif d'instaurer un SME (1978) et la tenue des premières élections européennes (1979) n'attirent pas particulièrement l'attention.

La période étudiée ici (1986-2009) s'ouvre en somme sur une situation différente dans les trois pays. C'est en Allemagne que le terme de « consensus » est le plus justifié dans la mesure où la plupart des avancées de la construction européenne font consensus au sein de la classe politique comme de l'opinion publique. En France et au Royaume-Uni, les controverses européennes sont plus nombreuses et les questions européennes sont donc plus présentes sur l'agenda politique. Le terme de « consensus permissif » nous semble toutefois légitime pour qualifier la circonscription des débats publics à des moments très particuliers. Les controverses restent largement confinées aux arènes inter-gouvernementales, parlementaires et intra-partisanes. Au Royaume-Uni, le référendum de 1975 a certes contribué à déplacer le débat vers la sphère publique et médiatique mais le niveau d'attention important atteint à ce moment là retombe au plus tard au début des années 1980. En effet, le cantonnement des travaillistes dans l'opposition et la tenue des élections européennes de 1979 à 1984 peu avant les élections générales ont pesé sur leurs tentatives de politisation<sup>243</sup> en plaçant les enjeux domestiques au premier plan. Par la suite, la politisation des questions européennes est limitée par la conjonction du déclin de cette hostilité travailliste et de la politique thatchérienne de communication publique intransigeante qui coupe court à toute opposition au sein des conservateurs. En France également, l'absence de débat public d'envergure sur les questions européennes doit beaucoup à la ligne politique pro-européenne adoptée à partir de 1983 par le président Mitterrand et par les premiers ministres socialistes successifs, et à la décision de maintenir la France dans le SME en dépit de contraintes macro-économiques considérables. Si ces orientations sont loin de faire l'unanimité parmi les militants

---

<sup>243</sup> Au début des années 1980, c'est au sein de la gauche que la construction européenne est la plus débattue au Royaume-Uni. Le repositionnement du Labour à gauche qui a lieu avec l'avènement de Michael Foot à la tête du parti s'accompagne d'une montée en puissance des critiques de l'intégration, qui bénéficient de craintes liées à ses implications pour la mise en œuvre du programme travailliste. Cette hostilité culmine en 1983, lorsque la promesse de quitter la Communauté européenne est inscrite dans le programme électoral du Labour party.



du PS et parmi les Français, la loyauté à l'égard du président a conduit les opposants à observer un silence relatif. La saillance limitée des enjeux européens dans la sphère publique des trois pays durant la période 1950-1985 reflète le rythme modéré de la construction européenne et le caractère intergouvernemental des prises de décision, mais aussi l'absence d'acteurs influents cherchant à placer ces enjeux potentiellement divisifs sur l'agenda politique.

## II. Accélération du processus d'intégration et irruption de l'Europe sur l'agenda, entre 1986 et 1999.

Les mandats successifs des trois Commissions présidées par Jacques Delors entre 1985 et 1994 constituent une période d'avancées significatives de la construction européenne : réforme des institutions avec l'adoption de l'Acte unique (1986), première révision formelle du Traité de Rome en trente ans<sup>244</sup>, conférences intergouvernementales sur l'Union politique et la politique monétaire, adoption du traité de Maastricht, progression vers l'Union monétaire et précision graduelle des perspectives d'élargissement à l'Est à partir de 1990. Ces étapes importantes s'accompagnent d'une augmentation sensible du volume de la législation européenne (cf. chapitre 4). On considère généralement que cette accélération est à l'origine d'une rupture du consensus permissif et d'une montée des euroscepticisms. Un tel phénomène devrait se traduire par une saillance accrue des questions européennes dans le débat public des États membres.

Tester cette hypothèse implique de disposer d'un indicateur de l'évolution de l'attention publique vouée à la Communauté européenne dans les trois États. Malheureusement, aucune enquête longitudinale et comparative n'inclut d'indicateur relatif aux *most important problems* basé sur une question ouverte, comme c'est le cas des enquêtes menées au Royaume-Uni par l'institut *Gallup* et du baromètre allemand *Politbarometer* qui interrogent régulièrement les Anglais et les Allemands sur les deux questions politiques les plus importantes depuis des décennies. Ces données permettent de se faire une première idée de l'évolution de la saillance des questions européennes dans ces deux pays.<sup>245</sup> En Allemagne, les questions européennes sont évoquées pour la première

---

<sup>244</sup> Pas important vers le marché unique et l'Union politique, ce traité élargit les compétences communautaires à de nouvelles politiques (cohésion économique et sociale, protection de l'environnement, politique sociale, recherche, politique étrangère), modifie les procédures de prises de décision au profit du vote à la majorité qualifiée et renforce le poids du Parlement européen et la procédure de co-décision, tout en formalisant l'existence et la composition du Conseil européen. Il contribue à l'accélération de la construction européenne en se fixant comme objectif l'achèvement du marché unique au 1er janvier 1993.

<sup>245</sup> Les données allemandes sont disponibles pour la période 1977-2007 auprès du *GESIS – Leibniz Institut für Sozialwissenschaften* (<http://www.gesis.org/en/institute/>). Les données britanniques, qui couvrent une période

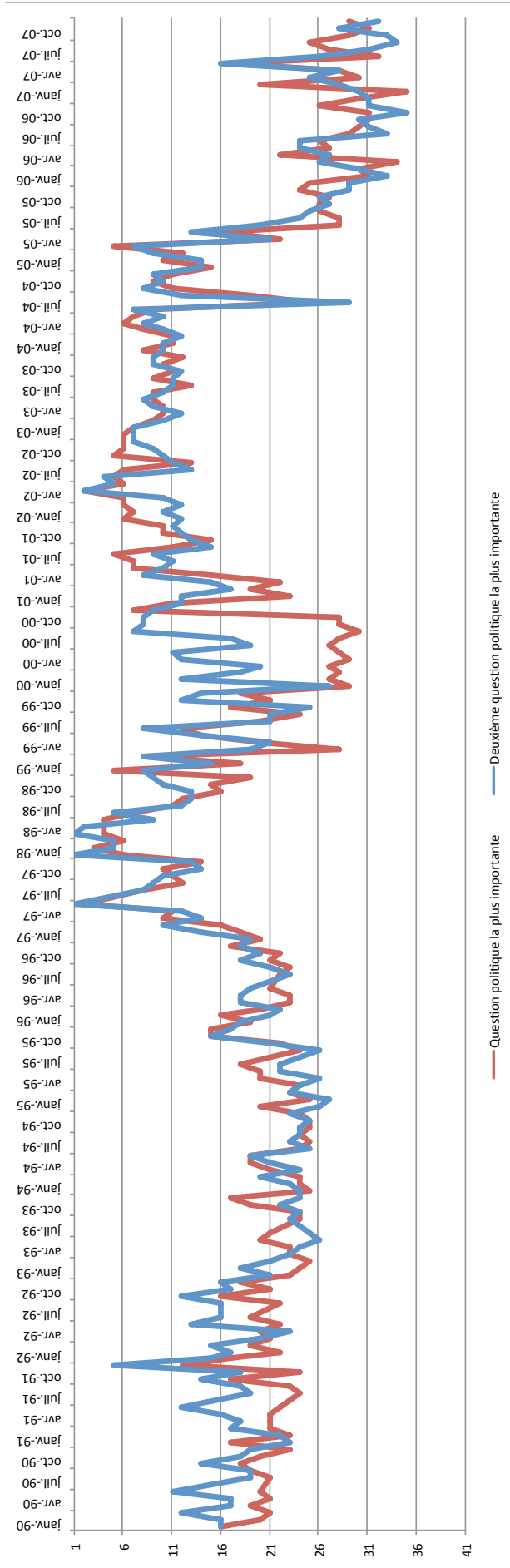
fois en janvier 1990, dans le contexte de la réunification mais n'atteignent le top 10 que dans des circonstances bien particulières : signature du traité de Maastricht en décembre 1991, controverses sur l'adoption de l'euro entre 1997 et 1999 et, dans une moindre mesure, débats sur l'élargissement et l'approfondissement de l'UE dans les années 2000 (cf. graphique 4.1). Au Royaume-Uni, après avoir été érigés en questions de premier plan dans les années qui ont suivi l'adhésion du pays, les enjeux européens ne sont quasiment jamais cités comme problème politique le plus important dans les années 1980. Ils réapparaissent en juin 1991, dans le contexte de la ratification du traité de Maastricht et sont depuis mentionnés systématiquement parmi les dix problèmes politiques les plus importants, avec une priorité accrue à l'issue des référendums français de 1992 et 2005, durant toute la CIG de 1996-1997 et la phase de préparation de l'Union monétaire. Les années 2000 voient un processus de retrait progressif des questions européennes au sein des priorités citées par les Britanniques, même si elles gagnent en importance lors de la remise du projet de TCE au Conseil européen par la *Convention sur l'avenir de l'Europe* en juin 2003, lors de l'adoption de ce traité en juin 2004 et juste après les référendums français et néerlandais qui ont mis fin à son processus de ratification (cf. graphique 4.2).

---

exceptionnellement longue (1959-2010), sont décrites en détail et partiellement disponibles dans : KING Anthony, WHYBROW Robert (2001), *British Political Opinion 1937-2000*, Londres : Politicos. Nous tenons à remercier Peter John qui nous a fourni une base de données actualisées. Le rang des questions européennes a été obtenu sur la base de l'addition des scores des catégories « Communauté européenne, Europe, Marché commun » et « Euro » en Allemagne, et de la catégorie « Common market » qui regroupe les mentions du marché commun, de l'UE, de l'Europe et de la monnaie unique, au Royaume-Uni.

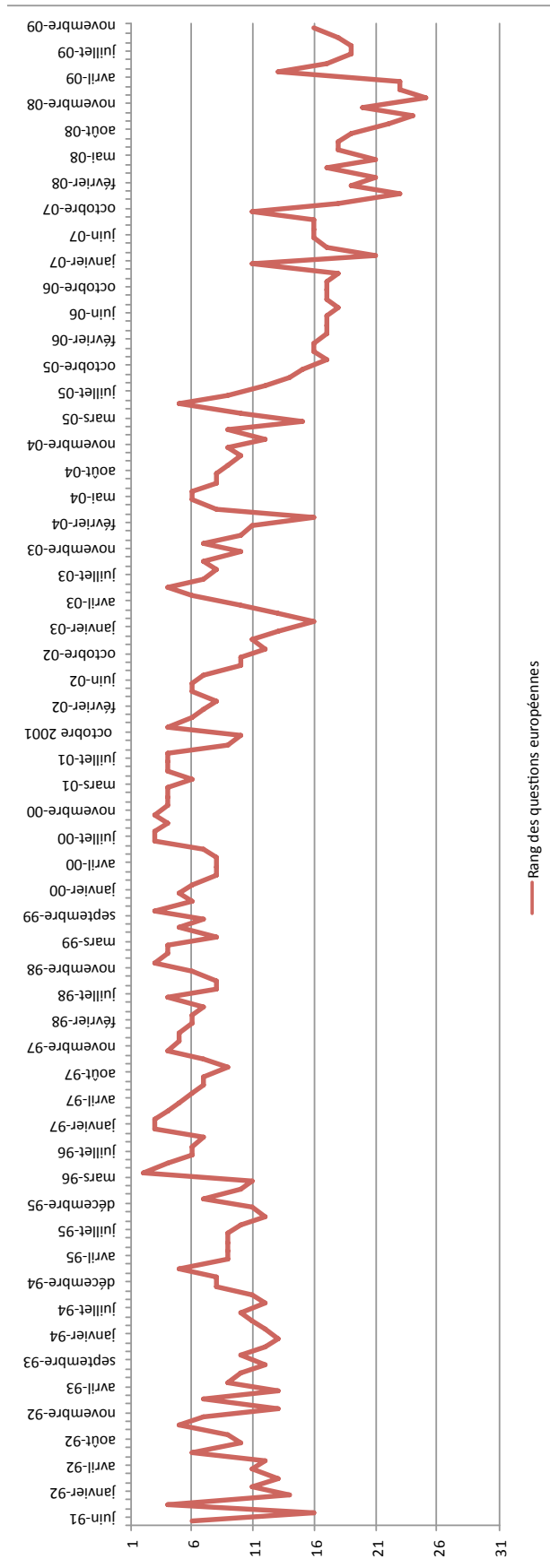
Nous ne disposons malheureusement pas de données longitudinales comparables pour la France. Les réponses apportées lorsque la question a été posée ponctuellement (par exemple dans le cadre des baromètres SOFRES / La Croix et IFOP) montrent cependant qu'il est extrêmement rare que les questions européennes soient citées spontanément. Voir par exemple la série partielle de données IFOP citée pour les années 2003-2006 par Emiliano Grossman et Cornelia Woll : GROSSMAN Emiliano, WOLL Cornelia (2011), « The French Debate over the Bolkestein Directive », *Comparative European Politics*, 9 (3), pp. 344-66.

**Graphique 4.1** Rang des enjeux européens parmi les questions politiques les plus importantes citées par les Allemands (1990-2007)



Source : Politbarometer (propres analyses)

**Graphique 4.2** Rang des enjeux européens parmi les questions politiques les plus importantes citées par les Britanniques (1991-2009)



Source : Gallup polls (propres analyses)

Pour se faire une idée de l'évolution du niveau d'attention aux questions européennes depuis 1986 en l'absence de données françaises comparables à celles du *Politbarometer* et des *Gallup polls*, une option possible consiste à s'intéresser à leur couverture dans des médias comparables.<sup>246</sup> Les outils fournis par la base de données *Factiva* et par les moteurs de recherche en ligne proposés sur les sites Internet de journaux nous ont permis de recenser l'ensemble des articles publiés en lien avec la Communauté européenne (l'Union européenne depuis 1993) dans un quotidien majeur de chaque pays depuis 1986 : *Le Monde* en France (tirage de 32 000 exemplaires), *The Guardian* au Royaume-Uni (34 000 exemplaires) et *Die Süddeutsche Zeitung* (43 000 exemplaires) en Allemagne.<sup>247</sup> Ces trois journaux ont des orientations politiques comparables et ont tous les trois au moins un correspondant à Bruxelles. Plusieurs études ont observé des niveaux d'attention très variables d'un média à l'autre dans chaque pays<sup>248</sup> et ces trois journaux ne peuvent donc pas être considérés comme représentatifs du *niveau* de couverture médiatique et du cadrage des questions européennes. En revanche, le calcul du pourcentage d'articles consacré mensuellement et annuellement par chaque quotidien aux questions européennes permet de se faire une idée de la dynamique d'évolution de l'attention à ces questions dans les trois pays (cf. graphiques 4.3 et 4.4).<sup>249</sup>

---

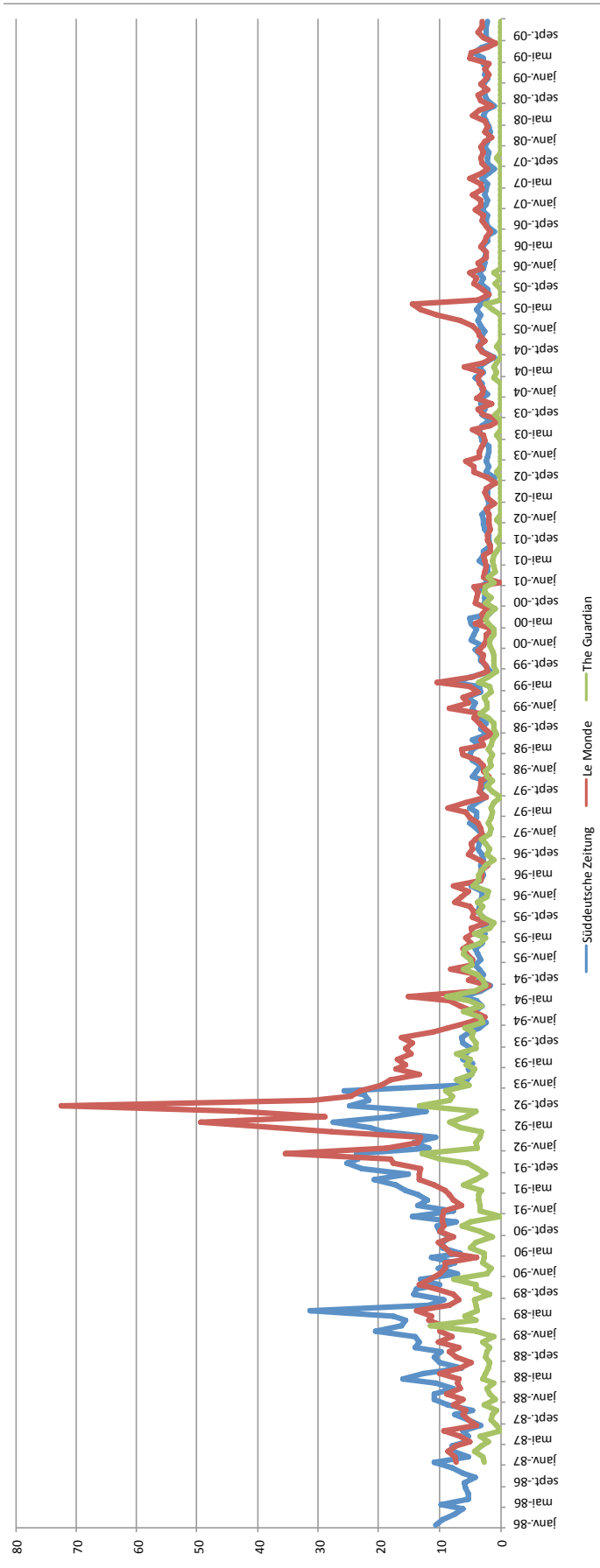
<sup>246</sup> Nous avons défini et mis en œuvre l'approche présentée ici en collaboration avec Simon Persico, doctorant au Centre d'Études Européennes. La thèse de Simon Persico porte sur la politisation des questions liées à l'environnement par les partis *mainstream*. Bien que nous travaillions sur des enjeux électoraux différents, nous avons en commun de nous interroger sur les réponses partisans face à la mise sur agenda de nouvelles questions. Nous avons donc développé des synergies entre nos projets et réfléchi ensemble aux moyens d'appliquer les théories de la saillance et de la mise sur agenda à l'étude de la compétition électorale.

<sup>247</sup> En raison de l'indisponibilité des données pour *Le Monde* et *The Guardian* durant l'année 1986, ces deux séries ne commencent qu'en 1987. Il est extrêmement dommage de ne pas disposer de données sur l'attention aux questions européennes durant la période de la discussion et de l'adoption de l'Acte unique dans la mesure où les réformes institutionnelles et la suppression du veto britannique par le biais de l'extension du vote majoritaire ont rencontré des résistances particulières au Royaume-Uni. Cependant, la majorité confortable de Margaret Thatcher au Parlement, l'attitude pragmatique du « wait and see » adoptée par la plupart des députés conservateurs et le soutien des Libéraux et des Sociaux-Démocrates ont joué en faveur d'une adoption rapide de l'Acte unique. En France également, le traité a été ratifié sans heurts, à la faveur de la loyauté du Parti Socialiste à l'égard du président Mitterrand.

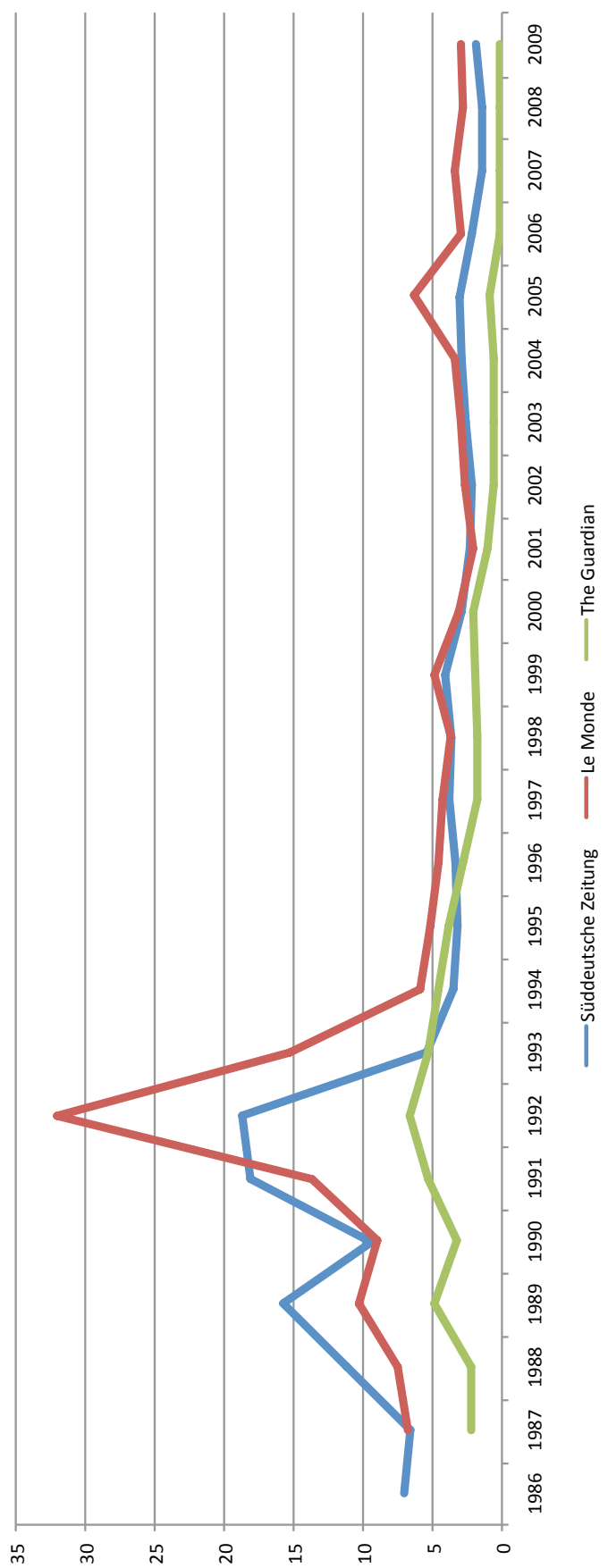
<sup>248</sup> KEVIN Deidre (2003), *Europe in the Media. A Comparison of Reporting, Representation, and Rhetoric in National Media Systems in Europe*, Mahwah, New Jersey : Lawrence Erlbaum Associates Publishers ; GARCIA Guillaume, LE TORREC Virginie (dirs.) (2003), *L'Union européenne et les médias*, Paris : L'Harmattan (voir en particulier les contributions d'Olivier BAISNEE, de Nicolas HUBÉ, de Neil GAVIN, et de Virginie LE TORREC et Guillaume GARCIA) ; MARCETTI Dominique (dir.) (2004), *En quête d'Europe. Médias européens et médiatisation de l'Europe*, Rennes : Presses universitaires de Rennes ; voir également les différents rapports publiés dans le cadre du projet EUROPUB, disponibles en ligne : <http://europub.wz-berlin.de>

<sup>249</sup> Ce pourcentage a été obtenu en divisant par le nombre total d'articles le nombre d'articles publiés sur les questions européennes. Pour identifier ces publications, nous avons effectué une recherche en utilisant les mots-clés « CEE » et « UE » (« EEC » et « EU » en anglais, « EG » et « EU » en allemand) et constitué une base de données comprenant l'ensemble des articles utilisant ces mots, à partir du listing de résultats.

**Graphique 4.3** Pourcentage d'articles consacré mensuellement aux questions européennes dans *Le Monde*, *The Guardian* et *Die Süddeutsche Zeitung* depuis 1986



**Graphique 4.4** Pourcentage d'articles consacré annuellement aux questions européennes dans *Le Monde*, *The Guardian* et *Die Süddeutsche Zeitung* depuis 1986



L'évolution par année (graphique 4.4) permet de mettre au jour des fluctuations très générales et de distinguer trois phases caractérisées par des tendances relativement similaires dans les trois pays : les années 1980 sont marquées par une augmentation de l'attention aux enjeux européens dans les trois pays, avec toutefois un creux à la fin de la décennie – probablement en lien avec l'intrusion sur l'agenda médiatique d'autres questions telles que la Guerre du Golfe et surtout la réunification allemande. La période de la négociation, de la ratification et de l'entrée en vigueur du traité de Maastricht se distingue par une couverture particulièrement fournie des questions européennes dans les trois pays et en France en particulier. Depuis 1994, leur poids s'est stabilisé autour de 3% dans les colonnes du *Monde* et de la *Süddeutsche Zeitung*, tout en déclinant constamment dans celles du *Guardian* qui ne publie presque plus aucun article en lien avec les enjeux européens dans les années 2000.

Au-delà de ces tendances, l'attention publique aux enjeux européens semble très ponctuée, avec une alternance brutale de pics d'attention et de retrait de ces enjeux de l'agenda médiatique, en particulier dans *Le Monde* (cf. graphique 4.3). Cette caractéristique va dans le sens des observations des études des agendas politiques, qui concluent généralement à la nature ponctuée de l'attention publique, particulièrement marquée s'agissant d'agendas médiatiques :

« media attention to public issues tend to follow a pattern of either feast or famine. Important political questions are often ignored for years, but during certain periods, almost every general media outlet features similar stories prominently. ... Issues are low on the public and media agenda during certain periods, but during others a huge proportion of the general media outlets in the United States may feature coverage. »<sup>250</sup>

L'impression de ponctuation est confirmée par le calcul de la kurtose pour chacune des séries de données : la distribution est légèrement ponctuée chez *The Guardian* (L=4.43) et *Die Süddeutsche Zeitung* (L=4.53) et clairement leptocurtique chez *Le Monde* qui présente une valeur de kurtose extrêmement élevée (L=26,51).<sup>251</sup> L'étude plus fine des pics d'attention, en lien avec l'évolution

---

<sup>250</sup> BAUMGARTNER Frank R., JONES Bryan D. (2009), *Agendas and Instability in American Politics*, Chicago et Londres : University of Chicago Press, p. 20. Voir également : JONES Bryan D., BAUMGARTNER Frank R. (2005), *The politics of attention. How government prioritizes problems*, Chicago et Londres : University of Chicago Press.

<sup>251</sup> La kurtose est une mesure très courante dans l'analyse des agendas de politique publique pour caractériser la distribution et estimer le degré de ponctuation. Elle est interprétée par rapport à la valeur de 3, qui correspond à une distribution normale. Une valeur supérieure à 3 indique une distribution leptocurtique, avec une sur-représentation des changements minimes et des changements de grande ampleur (dans notre cas, une surreprésentation de mois avec une augmentation importante et soudaine de la proportion d'articles consacrés à l'UE, mais aussi de mois avec une proportion stable). Une telle distribution indique la présence de variations d'attention rares, importantes et brutales. Cf. JONES Bryan D., BAUMGARTNER, Frank R. (2005), *The politics of attention*, op. cit. ; BAUMGARTNER Frank R., JONES Bryan D. (2009), *Agendas and Instability in American Politics*, op. cit. Pour une présentation détaillée des différentes méthodologies utilisées pour appréhender la ponctuation, voir : BROUARD Sylvain (2009), « The Stick-Slip Process of Attention Allocation and Its Origins : Evidence from Issue Attention in



de la hiérarchisation des questions européennes au sein des problèmes politiques les plus importants en Allemagne et au Royaume-Uni, permet de mieux comprendre les dynamiques en jeu.

La fin des années 1980 et le début des années 1990 sont marqués par une saillance croissante et des variations d'attention ponctuées dans les trois pays. C'est la *Süddeutsche Zeitung* qui consacre le plus d'articles aux questions européennes, avec une part oscillant entre 5 et 15% à la fin des années 1980. Cette part importante est surprenante au premier abord dans la mesure où il est devenu courant d'observer une absence généralisée des thématiques européennes dans les médias de tous les pays membres, notamment en Allemagne.<sup>252</sup> L'analyse des titres montre que cette couverture extensive est l'expression d'un compte rendu constant et efficace des événements qui jalonnent la construction européenne – décisions de la Commission, négociations intergouvernementales, signature et entrée en vigueur de l'Acte unique (respectivement en février 1986 et en janvier 1987), réforme de la PAC en 1986-1987 et surtout élections européennes de 1989, qui font passer la part des articles publiés en lien avec la Communauté européenne à presque 14% en France et à plus de 30% en Allemagne.<sup>253</sup>

La médiatisation considérable de la politique européenne observée en Allemagne mérite un commentaire. Contrairement à une idée reçue, toutes les étapes de l'intégration européenne ne font pas consensus outre-Rhin. La CSU, parti frère bavarois de la CDU chrétienne-démocrate, alimente notamment plusieurs débats en critiquant l'intégration de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce dans la Communauté européenne, le fonctionnement du Parlement européen ou encore la réforme de la PAC qui a placé le gouvernement bavarois en position délicate vis-à-vis de son électorat paysan. Au sein du *Bundesrat*, la Bavière a d'ailleurs fait campagne pour conditionner la ratification de l'Acte unique à une série de conditions garantissant l'implication des *Bundesländer*

---

Parliamentary Questions in the French National Assembly », Communication à la *Second Conference on Parliamentary Accountability*, ECPR Standing Group on Parliaments, 12-14 mars 2009.

<sup>252</sup> STRUK Thomas (2000), « Redigierpraxis von Tageszeitungen bei Agenturnachrichten », in WILKE Jürgen (dir.), *Von der Agentur zur Redaktion. Wie Nachrichten gemacht, bewertet und verwendet werden*, Cologne, Weimar et Vienne : Böhlau ; HUBÉ Nicolas (2003), « L'Union européenne à la « une » : un cadrage difficile d'une actualité peu visible. Regard comparé sur la presse française et allemande », in GARCIA Guillaume, LE TORREC Virginie (dirs.), *L'Union européenne et les médias*, op. cit., pp. 67-89.

<sup>253</sup> Ces élections sont notamment marquées en Allemagne par la percée des *Republikaner*, nouvelle formation partisane qui créent la surprise en obtenant 7,1 pourcent des voix au terme d'une campagne menée sur le slogan « L'Europe oui – cette Communauté européenne non ! ». Les *Republikaner* rencontrent un écho particulier en Bavière, où ils atteignent un score de 14,6 pourcent. Ce succès fait suite à ceux des élections municipales de Berlin et de Francfort (début 1989) et consacre une affirmation relative de l'extrême-droite, contraignant le Chancelier Kohl à aborder la politique européenne sous l'angle de thématiques telles que l'immigration et l'insécurité – avec les propositions de créer une police européenne et de progresser vers une harmonisation des législations en matière de droit d'asile.

dans l'élaboration et l'application des politiques européennes, mais ces efforts n'ont pas empêché la ratification unanime du traité au mois de décembre 1986. D'autres débats ont trait aux négociations menées dans la perspective de l'Union monétaire et sont marqués par des prises de position particulièrement sceptiques des responsables de la *Bundesbank* qui freinent le processus de mise en place d'une Banque centrale européenne. Néanmoins, les données du *Politbarometer* montrent que la Communauté européenne n'est pas citée une seule fois comme problème politique le plus important et que les débats restent confinés à certains milieux et ne se propagent pas dans l'ensemble de la sphère publique allemande. Le poids accordé par la *Süddeutsche Zeitung* aux questions européennes reflète probablement le rôle croissant de l'Allemagne dans le processus d'intégration : à la fin des années 1980, ce pays s'est opposé avec la France aux conservateurs britanniques sur le thème de l'Europe sociale, a pesé lourd dans les négociations relatives à la politique monétaire, et la mise en œuvre de l'Acte unique a connu une accélération remarquable durant la présidence allemande de la Communauté (janvier-juin 1988), qui provoque un regain d'attention aux enjeux européens. Enfin, la prépondérance de ces enjeux doit être interprétée à la lumière de la situation spécifique de l'Allemagne qui continue à avoir besoin du cadre européen pour s'affirmer sur la scène internationale. Bien plus, la question allemande se trouve au coeur de toutes les initiatives diplomatiques prises au niveau européen à la fin des années 1980. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la part des questions européennes dans la ligne éditoriale de la *Süddeutsche Zeitung* se tasse dans les mois qui suivent la chute du mur de Berlin, du fait de la priorité accordée désormais aux problèmes liés à la réunification du pays.

À la même période, le Royaume-Uni connaît une montée des critiques du projet européen à la suite de l'accélération de l'intégration sous l'impulsion de Jacques Delors, du célèbre discours prononcé par ce dernier au congrès du *Trade Union Congress*<sup>254</sup> et du changement de cap opéré par Margaret Thatcher. Contrainte par la remise en cause de son leadership et par la montée des eurosceptiques au sein de son parti, surprise par l'effet d'entraînement de l'Acte unique qui débouche rapidement sur des projets d'Union monétaire et d'intégration politique, Margaret Thatcher adopte un discours critique à l'égard de l'intégration européenne et du projet d'Union

---

<sup>254</sup> En promettant aux syndicalistes britanniques de pousser les gouvernements européens à adopter des mesures sociales, le président de la Commission déclenche de vives discussions outre-Manche. Cf. ROSAMOND Ben (1998), « The Integration of Labour? British Trade Union Attitudes to European Integration », in BAKER David, SEAWRIGHT David (1998), *Britain For and Against Europe : British Politics and the Question of European Integration*, Oxford : Oxford University Press, pp. 134-5.

monétaire.<sup>255</sup> Le discours tenu à Bruges le 20 septembre 1988 (cf. annexe n°3) devient rapidement un symbole de cette nouvelle position :

«The Bruges speech of 1988 set the seal on a new phase characterised by Margaret Thatcher's move from an instrumental and pragmatic position on European integration to an ideological one. She therefore shifted from initially seeing membership of the European Community as an opportunity, to a position where EC membership was perceived as a threat.»<sup>256</sup>

Alors que les arguments eurosceptiques s'étaient élevés jusqu'alors à l'encontre du marché commun, le discours de Bruges développe de nouvelles idées s'opposant au projet d'Union Politique et Economique et à ses implications pour la souveraineté britannique, et donne ainsi une impulsion nouvelle aux critiques conservatrices de la construction européenne. Ce discours débouche également sur la création d'une nouvelle organisation, le *Friends of Bruges Group*, qui fut l'une des plus actives dans la campagne menée à l'encontre du traité de Maastricht. Ce contexte de scepticisme croissant fournit un terrain fertile à la campagne menée en novembre 1990 par le tabloïde *Sun* à l'encontre de Jacques Delors et de son projet d'Union monétaire, qui contribua de façon décisive à attirer l'attention des Britanniques sur la politique européenne.<sup>257</sup> La déception ressentie au sein du parti conservateur quant aux retombées de la politique européenne menée dans les années 1980 et de l'Acte unique précipite néanmoins la chute de la dame de fer. En novembre 1990, John Major lui succède à la tête d'un parti conservateur de plus en plus divisé. Ces événements sont à l'origine d'un regain modéré d'attention aux questions européennes dans les trois pays.

Entre décembre 1990 et décembre 1991, les négociations relatives au traité de Maastricht suscitent une attention renouvelée aux questions européennes. Les derniers mois de négociations et la ratification du texte sont d'ailleurs à l'origine d'importants pics d'attention simultanés dans les trois pays. Le nouveau traité marque la création de l'Union européenne, union politique appelée à progresser vers l'Union monétaire. Les politiques communautaires sont étendues à de nouveaux domaines et désormais organisées en trois piliers : un pilier régi par la méthode

---

<sup>255</sup> Sceptique dès le départ sur ce volet de l'intégration européenne, Margaret Thatcher avait d'ailleurs obtenu de retarder l'adhésion au système de change du Système Monétaire européen à 1990.

<sup>256</sup> FORSTER Anthony (2002), *Euroscepticism in Contemporary British Politics. Opposition to Europe in the British Conservative and Labour Parties since 1945*, Londres et New York : Routledge, p. 64.

<sup>257</sup> Le *Sun* titre en particulier « Up Yours Delors ! » le 1<sup>er</sup> novembre 1990, dans une édition regorgeant de sarcasmes à l'égard du président de la Commission et de la France : « The Sun today calls on its patriotic family of readers to tell the feeble French to FROG OFF ! ». Le *Sun* appelle par ailleurs son lectorat à protester collectivement : « At midday tomorrow Sun readers are urged to tell the French fool where to stuff his ECU » et n'hésite pas à attaquer la France sous l'angle de la politique de Napoléon Bonaparte ou de sa position durant la Deuxième guerre mondiale. Cf. WILKES George, WRING Dominic (1998), « The British Press and European Integration: 1948-1996 », in BAKER David, SEAWRIGHT David (dirs.), *Britain For and Against Europe: British Politics and the Question of European Integration*, Oxford : Oxford University Press, pp. 197-8.

communautaire couvrant l'ensemble des domaines intégrés et deux piliers caractérisés par une coopération de type intergouvernemental, le premier relatif à la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et le second à la Justice et aux affaires intérieures (JAI). Les négociateurs peinent à s'entendre sur la forme à donner à la nouvelle Union : la structure en piliers adoptée, qui renforce l'intergouvernementalisme en confinant la méthode communautaire à des domaines spécifiques et bien circonscrits, porte la marque des réticences françaises et britanniques à renoncer à leur souveraineté, à l'encontre du plaidoyer d'Helmut Kohl en faveur d'une Union fédérale et largement supranationale. Les exigences françaises en matière sociale sont par ailleurs à l'origine d'une pomme de discorde majeure. Dans les années 1980, François Mitterrand avait déjà vainement prôné une Europe « sociale » fondée notamment sur une relance par la demande dans l'esprit de Keynes et une politique industrielle commune. Les négociateurs de Maastricht se divisent profondément sur la question de l'inclusion d'une Charte sociale européenne dans le traité. John Major négocie une clause d'exemption, mais aussi la possibilité d'entrer dans l'Union monétaire au moment choisi par le Royaume-Uni.

Comme l'illustrent nos données médiatiques et la relégation des questions européennes à l'arrière-plan derrière d'autres problèmes politiques par les Allemands et les Britanniques, les résistances eurosceptiques sont restées relativement limitées durant le processus de négociation. Le regain d'attention observé durant l'année 1991 reflète des controverses importantes sur le conflit yougoslave – l'occasion pour l'Allemagne réunifiée d'élever sa voix sur des questions de sécurité régionale et de se démarquer de ses partenaires européens – plus que des débats substantiels sur le traité de Maastricht.<sup>258</sup> Dans les trois pays, les négociateurs bénéficient de l'opacité des négociations. En Allemagne, les défis liés à la réunification occupent le devant de la scène et outre-Manche, le *Friends of Bruges Group* mis à part, John Major bénéficie de la confiance de la plupart des conservateurs et de l'attitude globalement favorable des autres partis. En revanche, l'aboutissement des négociations et la publication du texte dans sa forme définitive ouvrent une période marquée par une prépondérance inédite des enjeux européens sur les agendas politiques français, allemands et britanniques, ainsi que par de nombreux pics d'attention. Dans les trois pays, la signature des accords de Maastricht déclenche en effet une virulente

---

<sup>258</sup> En annonçant de façon unilatérale – et à l'encontre de la position officielle de la Communauté européenne – que cette dernière devrait envisager d'accepter l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie en cas d'échec des médiations, le gouvernement allemand a mis un terme aux tentatives des pays membres de présenter un front uni s'agissant du conflit yougoslave. Cf. GRUNDMANN Reiner, SMITH Dennis, WRIGHT Sue (2000), « National Elites and Transnational Discourses in the Balkan War : a Comparison between the French, German and British Establishment Press », *European Journal of Communication*, 15 (3), pp. 299-320, disponible en ligne : <http://academia.edu.documents.s3.amazonaws.com/73903/EJC.pdf>

campagne de presse et un débat public d'envergure qui dure plusieurs mois, révélant les réserves d'une partie de l'opinion.

En France, l'annonce de la fin des négociations est à l'origine de polémiques sur leur contenu, en particulier sur la nature des engagements contractés à Maastricht, mais aussi sur la procédure de ratification souhaitable avec l'évocation de l'option du référendum dès le départ.<sup>259</sup> À l'issue du sommet de Maastricht, les éloges et les critiques fusent en ordre dispersé, révélant la division profonde de l'opposition : tandis que la majorité de l'UDF et du PS, à l'exception des disciples de Jean-Pierre Chevènement, se félicite du compromis négocié, plusieurs personnalités du RPR attaquent le texte avec des arguments parfois contradictoires.<sup>260</sup> D'autres critiques émanent de partis de gauche comme le PCF ou les Verts, où l'on déplore que l'UEM ne soit pas assortie d'un volet social et environnemental, et de partis d'extrême-droite comme le FN.

Dans un contexte politique de plus en plus tendu, confronté à la sanction de la gauche aux élections régionales de 1992 et à une pression croissante à l'approche des législatives de 1993, François Mitterrand annonce qu'il soumet la révision constitutionnelle nécessaire à la ratification du traité de Maastricht au Parlement tout en se réservant la possibilité de recourir à la voie référendaire en cas d'échec par la voie parlementaire. Cette annonce déclenche de vives discussions au sein des partis parlementaires et entre ces derniers. Ces divisions s'expriment à travers le succès remporté par l'exception d'irrecevabilité déposée par Philippe Séguin, qui a été votée par la moitié du groupe RPR, par l'ensemble des communistes ainsi que par trois députés UDF (dont Philippe de Villiers) et cinq députés socialistes (dont Jean-Pierre Chevènement), cumulant ainsi 101 voix.<sup>261</sup> Au fil des débats, Philippe Séguin et Jean-Pierre Chevènement sont de plus en plus isolés dans leurs camps respectifs et la révision constitutionnelle est adoptée par une large majorité.

---

<sup>259</sup> C'est Raymond Barre qui aborde le sujet le premier en invoquant immédiatement après le sommet de Maastricht la révision constitutionnelle qui serait probablement nécessaire du fait des pertes de souveraineté majeures découlant du traité, en particulier sur le plan monétaire. Cf. *Le Monde* du 13 décembre 1991, « Les réactions dans les partis politiques et à l'Assemblée nationale. L'UDF est satisfaite, le RPR est réservé ».

<sup>260</sup> Pour ne citer qu'un exemple, Alain Juppé émet des réserves relatives à la présentation de l'UEM comme une décision « irréversible » et à l'adoption « automatique » de la monnaie européenne sans consultation préalable du parlement ou des Français, tandis qu'Edouard Balladur regrette au contraire que l'Europe ne se dote pas sur le champ d'une monnaie unique. Philippe Séguin et Charles Pasqua, alors président du groupe RPR au Sénat, se sont rapidement affirmés comme les porte-paroles des opposants au traité, en se présentant dans la lignée des visions de De Gaulle d'une Europe composée d'États-nations forts fidèles aux valeurs républicaines.

<sup>261</sup> GARRIGUES Jean (2007), « 'Oui nous voulons l'Europe, mais debout'. Philippe Séguin s'oppose à la ratification du traité de Maastricht (5 mai 1992) », *Parlements*, 3, pp. 137-42.

Durant le mois de mai, les partis politiques se déchirent sur la question des modalités de la ratification du traité et de nombreuses voix s'élèvent pour réclamer un référendum, en particulier au sein du RPR et du PS. Si la plupart des pays membres optent pour la voie parlementaire, le Danemark et l'Irlande<sup>262</sup> annoncent une ratification par référendum et plusieurs sondages confirment que les Français souhaitent être consultés eux aussi.<sup>263</sup> L'annonce de la victoire du « non » au référendum danois du 2 juin 1992 donne une nouvelle opportunité aux adversaires du traité de relancer les débats, dans l'arène du Sénat – alors en train de délibérer sur la révision constitutionnelle – mais aussi dans la sphère publique. Pris à contre-pied, François Mitterrand promet d'organiser une consultation populaire. Cette décision motivée par l'aspiration du président à surmonter les forces centrifuges qui menacent l'adoption du traité a également été analysée dans la presse comme une stratégie pour attiser les tensions qui divisent l'opposition, voire pour renforcer sa position dans la perspective probable d'une nouvelle cohabitation.

La campagne qui fait rage entre juin et septembre 1992 se manifeste à travers un niveau d'attention aux questions européennes exceptionnel dans les colonnes du Monde (plus de 40% des articles durant l'été et près de 73% au mois de septembre). Cette campagne se singularise en effet par sa vigueur, par des dissensions intra-partisanes majeures et par des rapprochements surprenants, qu'il s'agisse d'Alain Lipietz (Verts), Jean-Pierre Chevènement, Charles Fiterman et Philippe Herzog, principaux chefs de file de courants contestataires au sein du PS et du PCF, qui appellent ensemble à renégocier le traité, ou encore d'Elisabeth Guigou (PS) et Valéry Giscard d'Estaing (UDF) qui mobilisent de concert pour le texte au sein du *Mouvement européen* – une association fondée au lendemain de la Seconde guerre mondiale afin de rassembler les tenants de l'intégration européenne au-delà des clivages politiques –, suscitant les protestations du RPR. De même, l'appel « pour l'Europe, contre Maastricht » lancé par la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) est signé par plusieurs membres du PS et par René Dumont, ancien candidat écologiste à l'élection présidentielle de 1974. Le déchirement du RPR se traduit par une affiche officielle présentant les deux points de vue<sup>264</sup> et par la répartition égale du temps d'antenne attribué au parti pour la campagne officielle entre le camp du « oui » et celui du « non ».

---

<sup>262</sup> Dans ce pays, l'organisation d'un référendum est obligatoire pour pouvoir modifier la constitution.

<sup>263</sup> Voir par exemple les deux sondages publiés par *Le Quotidien de Paris* (16 mai) et *Le Point* (16-22 mai), réalisés respectivement par l'IFOP et IPSOS. Plus de 60% des personnes interrogées souhaitent qu'un référendum soit organisé.

<sup>264</sup> L'affiche interroge les électeurs : « Le traité de Maastricht est-il un progrès dans la bonne direction ? Certains pensent que non et souhaitent la renégociation d'un nouveau traité. Certains considèrent qu'il y aurait plus d'inconvénients que d'avantages à le refuser. (...) A vous de décider en votre âme et conscience. » (cf. *Le Monde* du 30 août 1992, « La campagne pour le référendum. Le RPR partage en deux son temps d'antenne »).

La campagne pour le « oui » est marquée par l'engagement du chef de l'État qui fait plusieurs interventions télévisées, du gouvernement qui lance une campagne d'information sur le traité, de plusieurs figures emblématiques de l'opposition comme l'ancien Président de la République Valéry Giscard d'Estaing, mais aussi de Jacques Delors qui annonce son intention de démissionner en cas de référendum négatif. Ces acteurs mettent en avant leur aspiration à ancrer la France dans l'édifice communautaire et les mérites de la construction européenne dans un contexte de compétition mondiale accrue ; ils exaltent la citoyenneté européenne, appelée à transcender les patriotismes, tout en recommandant d'appréhender le référendum indépendamment de toute considération de politique intérieure.

Le camp du « non » voit la structuration d'une critique sociale, autour du PCF, de la LCR et de certaines personnalités du PS et des Verts, qui associent l'intégration européenne et en particulier l'Union monétaire avec le tournant de la rigueur et le chômage, et craignent les implications des critères de convergence et des contraintes budgétaires qui vont de pair avec l'adoption de l'euro. Nombre d'opposants de gauche regrettent l'asymétrie entre intégration économique et politique, et déplorent l'absence d'une « Europe sociale » ou « écologique ». Dans le camp adverse, des critiques sont formulées en termes nationaux et souverainistes, au nom de « l'Europe des nations », et relayées par le FN, par la Coordination pour l'Europe des nations – orchestrée par Philippe de Villiers (UDF) et composée de parlementaires UDF et RPR –, et par le Rassemblement pour le non au référendum, lancé en juillet par Philippe Séguin et Charles Pasqua. Ce volet de critique met l'accent sur la perte de souveraineté que représente le traité qui remet en cause selon eux les fondements mêmes de l'État et de la nation, en entérinant un glissement irrémédiable vers une Europe fédérale gouvernée par une élite technocrate indépendante des gouvernements et subordonnée à des intérêts étrangers – en particulier ceux de l'Allemagne réunifiée, dont beaucoup craignaient la domination. Les inquiétudes ont trait en particulier à la question du droit de vote et à l'éligibilité des citoyens européens aux élections municipales et européennes, perçus comme une intrusion, mais aussi à celle du coût de la construction européenne et à ses conséquences pour le niveau d'imposition en France. Jean-Pierre Chevènement et le Mouvement des citoyens (MDC) qu'il fonde fin août argumentent à la fois sur le registre social et souverainiste en mettant en garde contre les pertes de souveraineté, l'ébranlement de la République et les conséquences sociales de l'Union monétaire. Les adversaires du traité mènent une campagne extrêmement efficace et multiplient opérations de

communication, meetings et publications,<sup>265</sup> si bien que le « non » - largement minoritaire au début de l'été – progresse régulièrement dans les sondages. Cette montée en puissance du « non » et la publication fin août de plusieurs sondages annonçant un renversement du rapport de forces en faveur du rejet du traité<sup>266</sup> entretiennent la dynamique de la campagne et décuplent l'énergie des pro-Maastricht. Ces efforts sont raillés par leurs adversaires qui dénoncent la censure de leurs positions dans les médias et la « campagne de désinformation » menée par le gouvernement, accusé de défendre le texte de manière « simpliste ».

La vigueur de la campagne sur le référendum de 1992 s'exprime également à travers la mobilisation de la société civile. Le comité pour le « oui » formé au mois d'août comprend des hommes politiques, ministres et parlementaires, mais également de nombreux intellectuels, artistes, scientifiques et chefs d'entreprise. De même, le *Comité pour une autre Europe* regroupe des personnalités aussi diverses que Georges Montaron, directeur de l'hebdomadaire *Témoignage Chrétien*, Jean Ristat, directeur des *Lettres françaises*, Bernard Langlois, directeur de *Politis*, René Andrieu, ancien rédacteur en chef de *L'Humanité* ainsi que beaucoup d'autres journalistes et membres d'associations. La campagne voit par ailleurs la fondation d'une *Association des maires pour Maastricht et l'Union européenne* dans l'objectif de fédérer les soutiens au référendum au-delà des clivages politiques et d'inciter les maires à jouer un rôle de relais de la politique européenne auprès des citoyens. Parmi beaucoup d'autres initiatives prises au mois de septembre, citons enfin le comité de soutien au traité créé par une centaine d'universitaires français de renom et la prise de position de six grands patrons français en faveur du « oui ».<sup>267</sup>

Le 3 septembre, l'intervention télévisée de François Mitterrand suivie d'un débat avec Philippe Séguin marque à la fois un point culminant et un tournant de la campagne. Les sondages enregistrent immédiatement une hausse des intentions de vote pour le « oui » et un recul des abstentions et des indécis. Au terme de six mois de polémiques, le traité est ratifié de justesse le 20 septembre, avec 51,04% des suffrages exprimés et une participation relativement modeste. Si les partis établis s'attachent par la suite à éviter les questions européennes – dont ils ont expérimenté à leurs propres frais le potentiel divisif –, « l'Europe de Maastricht » constitue

---

<sup>265</sup> Philippe de Villiers publie notamment un *vademecum* sur « Les sept raisons de voter non ». Le *Rassemblement pour le non* publie quant à lui un manifeste prônant une intégration européenne cantonnée à des domaines spécifiques (monnaie, commerce, sécurité collective, environnement) et le rétablissement de la règle de l'unanimité au Conseil et du contrôle des Parlements nationaux pour toutes les politiques européennes.

<sup>266</sup> Voir par exemple le sondage IPSOS publié par *Le Point* du 26 août qui donne le « non » gagnant à 52% contre 48% des suffrages exprimés pour le « oui ».

<sup>267</sup> « La campagne pour le référendum sur le traité de Maastricht. Des patrons et des économistes pour le « oui », *Le Monde*, 10 septembre 1992.



désormais un référentiel puissant dans la structuration d'une critique « nationale », mais aussi d'une critique « sociale » mettant en garde contre les effets de l'intégration sur les États-Providence, les services publics et les conditions de travail.

La ratification du traité de Maastricht est peut-être plus délicate encore au Royaume-Uni. En dépit des concessions obtenues, John Major se trouve dans une situation inconfortable, contraint de convaincre un parti toujours plus sceptique que l'attitude modérément pro-européenne qu'il adopte lors des conférences intergouvernementales va porter ses fruits sur le plan économique sans courir le risque de glisser vers une Europe fédérale. La ratification du texte est particulièrement difficile et prend plus d'un an, 70 votes et pas moins de 61 débats totalisant plus de 210 heures.<sup>268</sup> En effet, il bute sur l'opposition de plusieurs groupes de parlementaires issus des deux principaux partis. Le *Fresh Start Group*, fondé à l'issue de deux *Early Day Motions* relatives à l'abandon du traité de Maastricht et au retrait du SME pour lutter contre la ratification du traité et pour obtenir un référendum devient rapidement un « parti dans le parti » conservateur, fort d'une cinquantaine de députés, de nombreux militants et de ressources financières et matérielles importantes. Extrêmement efficace, le *Fresh Start Group* propose plus de 500 amendements et 100 nouvelles clauses, sans hésiter à enfreindre la discipline partisane de mise au sein du parti conservateur.<sup>269</sup> Dans le camp travailliste, la période de la ratification du traité de Maastricht voit la réactivation du *Labour Common Market Safeguards Committee* (créé en 1967 en réaction à la seconde demande d'adhésion britannique à la Communauté européenne) sous la forme du *Labour Euro Safeguards Campaign*. On reproche notamment à l'intégration européenne de ne pas être à la hauteur des promesses sur le plan économique et de générer des coûts inutiles par le biais du protectionnisme, de la PAC, de la Charte sociale et de la régulation européenne en général.

Les résistances déployées au Parlement de Westminster se doublent d'une opposition extra-parlementaire efficace. Forster ne dénombre pas moins de 27 organisations conservatrices créées dans les 18 mois qui ont suivi la signature du traité : *European Foundation*, *Campaign for UK Conservatism*, *League of Concerned Conservatives*, *Red Lion Talks*, *Conservative Youth against a Federal Europe*, etc.<sup>270</sup> Quelques mouvements travaillistes ont également fait campagne contre le traité, à l'image de la *Campaign Against Euro-Federalism*, mais ce type de mobilisation est resté très limité. Sur les arguments classiques invoquant l'indépendance du Royaume-Uni, la souveraineté

---

<sup>268</sup> BAKER David, GAMBLE Andrew, LUDLAM Steve (1994), « The Parliamentary Siege of Maastricht 1993 : Conservative Divisions and British Ratification », *Parliamentary Affairs*, 47 (1), pp. 37-60.

<sup>269</sup> ALEXANDRE-COLLIER Agnès (2002), « Le phénomène eurosceptique au sein du Parti conservateur britannique », *Politique européenne*, 6, pp. 53-73.

<sup>270</sup> FORSTER Anthony (2002), *Euroscepticism in Contemporary British Politics*, op. cit., p. 88.

parlementaire et les spécificités britanniques se greffent de nouvelles critiques plus précises, ciblées sur les caractéristiques de la Communauté européenne et révélatrices d'une excellente connaissance du droit communautaire.

Ces résistances rencontrent un écho important dans la sphère publique et, au-delà du *Guardian*, dans les médias en général. À ce moment là, plusieurs journaux influents adoptent une ligne éditoriale critique à l'égard du projet européen, à l'image du *Daily Telegraph*, du *Sunday Times*, du *Times* – qui a notamment fait campagne pour la tenue d'un référendum britannique – et surtout du *Sun*, dont le tirage impressionnant a permis de peser de façon déterminante.<sup>271</sup> La presse a donc joué un rôle majeur dans la mise sur agenda des questions européennes en offrant aux critiques une plate-forme de choix pour diffuser leurs discours.

Durant l'année 1992, la situation précaire de John Major est encore fragilisée par la réduction de sa majorité à une peau de chagrin à l'issue des élections générales d'avril 1992, par le rejet du traité de Maastricht par référendum danois du 2 juin, par la vigueur du débat français et la progression du « non » dans les sondages et par la sortie de la Livre sterling du SME en septembre de la même année.<sup>272</sup> Le « non » danois conduit le gouvernement à repousser la poursuite des délibérations au mois de novembre. Ce contexte explique que le référendum français ait fait l'objet d'une couverture médiatique particulièrement fournie. En juillet 1993, le gouvernement Major doit faire du traité une question de confiance pour obtenir sa ratification, à quarante voix près. Cet événement correspond à la dernière hausse d'attention aux questions européennes dans le *Guardian*, la couverture médiatique de ces questions décroît continuellement depuis.

En Allemagne également, la publication du texte du Traité déclenche une avalanche de réactions et une campagne de presse virulente à l'origine du pic d'attention considérable observé sur le dernier trimestre 1991 et du classement des questions européennes à la cinquième place lorsque les Allemands sont interrogés sur le deuxième problème politique le plus important en décembre 1991. Les critiques sont relayées aussi bien par la presse populaire dont le *Bild Zeitung* que par des titres couramment considérés comme plus légitimes comme l'hebdomadaire le magazine *Spiegel*

---

<sup>271</sup> WILKES George, WRING Dominic (1998), « The British Press and European Integration... », op. cit., pp. 185-205.

<sup>272</sup> L'attention suscitée par ces deux échéances se traduit par une attention accrue aux enjeux européens dans les mois qui suivent les référendums danois et français. Les données *Gallup* voient en effet les enjeux européens atteindre la 6<sup>ème</sup> place parmi les questions politiques les plus importantes citées par les Britanniques en juillet et la 5<sup>ème</sup> place en octobre 1992.

ou le quotidien conservateur *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, pourtant proche du parti chrétien-démocrate au pouvoir.

Cette campagne voit la coalition d'intérêts divers et la cohabitation d'arguments de multiples natures. Certains *Länder* regrettent que le traité ne confère pas à l'UE une structure fédérale et aux régions un poids adéquat dans l'élaboration des politiques européennes.<sup>273</sup> Plusieurs formations d'extrême-droite, en particulier *Die Republikaner* qui obtiennent plus de 10% dans le *Land* du *Baden-Württemberg* et la *Deutsche Volksunion* avec plus de 6% dans le *Land* du *Schleswig-Holstein* aux élections régionales de 1992, exploitent un certain sursaut nationaliste face à l'abandon du *Deutschmark* et dénoncent le caractère bureaucratique des institutions européennes. À gauche au contraire, on critique la persistance de la logique intergouvernementale et on juge insuffisant le renforcement de l'intégration politique et du poids du Parlement européen décidé à Maastricht.

Les controverses se polarisent toutefois largement sur les engagements contractés sur le plan monétaire, qui font l'objet de critiques véhémentes de la part de personnalités aussi diverses qu'Oscar Lafontaine (vice-président du SPD) et Peter Gauweiler (CSU), d'universitaires économistes<sup>274</sup> et même des responsables de la Banque fédérale d'Allemagne et de son président, Helmut Schlesinger.<sup>275</sup> Les réticences exprimées ont trait aux regrets d'abandonner le *Deutschmark*, symbole de la puissance de l'Allemagne, mais aussi au décalage entre intégration économique et intégration politique, au calendrier trop précipité, aux critères de convergence – jugés à la fois trop flous et trop arbitraires –, au manque de garanties concernant l'indépendance de la Banque centrale européenne, etc. Ces différentes causes se révèlent étonnamment fédératrices et rencontrent un écho considérable dans l'opinion publique, sur fond d'inquiétudes relatives au coût social, économique et psychologique de la réunification. Ainsi, tous les sondages confirment

---

<sup>273</sup> Durant les négociations, les *Länder* ont multiplié les propositions relatives au rôle des régions dans la future UE, en proposant de renforcer la notion de subsidiarité, d'impliquer les régions dans le travail du Conseil européen ainsi que la mise en place d'un comité des régions et d'un droit de saisine de la Cour de Justice Européenne pour ces dernières. Ces revendications n'ont été reprises que partiellement dans le traité de Maastricht. Cf. BEUTER Rita (1994), « Germany and the ratification of the Maastricht Treaty », in LAURSEN Finn, VANHOONACKER Sophie (dirs.), *The Ratification of the Maastricht Treaty. Issues, Debates and Future Implications*, Dordrecht, Boston et Londres : Martinus Nijhoff Publishers, pp. 95-96.

<sup>274</sup> Un « manifeste de 60 économistes contre Maastricht » (*Manifest von 60 Ökonomen gegen Maastricht*) est publié en juin 1992, rapidement suivi d'une « prise de position des grandes banques par rapport au manifeste des 60 » (*Stellungnahme der Großbanken zum Manifest der 60*).

<sup>275</sup> HRBEK Rudolf (1992), « Kontroversen und Manifeste zum Vertrag von Maastricht : Zur Einführung », *Integration*, 15 (4), pp. 225-45.

l'hostilité d'une majorité d'Allemands à l'égard de l'abandon du *Deutschmark* et laissent penser que l'issue d'un référendum sur le traité de Maastricht n'irait pas de soi.<sup>276</sup>

L'ampleur du débat a paradoxalement conduit les responsables politiques à la tête des partis établis à couper court aux polémiques en affirmant leur soutien au texte adopté à Maastricht. Ainsi, la direction du SPD se distancie de déclarations d'Oskar Lafontaine et annonce dès le 9 mars 1992 que le parti social-démocrate renonce à obtenir des améliorations avant la ratification du traité. Dans la foulée, la direction de la CDU, de la CSU et du parti libéral FDP se positionnent clairement en faveur du traité. De son côté, le chancelier Kohl multiplie les messages d'apaisement et les arguments pro-Maastricht, tout en promettant de lutter pour le respect de la subsidiarité et contre la « furie réglementaire » régnant à Bruxelles. Pour pallier les incertitudes qui pèsent sur la ratification du texte par le *Bundesrat*, il s'entend par ailleurs avec les ministres-présidents des *Länder* sur un amendement constitutionnel élargissant leurs droits dans une Europe unie. Plusieurs membres du SPD, des *Grünen*, de la CSU et du FDP<sup>277</sup> tentent bien d'exiger un référendum mais la coalition au pouvoir peut invoquer l'absence de telles procédures dans la constitution allemande pour confiner le débat à l'arène parlementaire.

L'aspiration des cadres de tous les partis sauf le PDS à couper court aux controverses a considérablement limité la teneur des débats tenus au *Bundestag* entre octobre et décembre 1992. Ces derniers sont surtout marqués par la critique du manque de transparence des négociations (FDP et Verts) et du principe d'un enchaînement « automatique » des étapes vers l'Union monétaire (FDP et SPD), et par les arguments en faveur d'un approfondissement de l'union politique (SPD et Verts), seul le PDS exprimant un rejet de principe au nom de « l'Europe sociale », si bien que le traité est adopté par la quasi-totalité des députés.<sup>278</sup> Comme l'indique la baisse brutale de l'attention aux questions européennes entre décembre 1992 et janvier 1993, ces dernières sont évincées de l'agenda politique suite à la ratification du texte du *Bundesrat*. L'examen de deux de la vingtaine de plaintes déposées auprès de la Cour constitutionnelle allemande est à l'origine d'un regain d'attention, qui traduit la réflexion politique, journalistique et scientifique très dense que les délibérations de la Cour ont suscitée à propos du fonctionnement démocratique des institutions européennes. Le pourcentage d'articles publiés en lien avec les

---

<sup>276</sup> NOELLE-NEUMANN Elisabeth (1994), « Die Bürger : Was wissen, befürchten oder hoffen sie von einem gemeinsamen Europa ? », in SCHOLZ Rupert (dir.), *Deutschland auf dem Weg in die Europäische Union : Wieviel Eurozentrismus – Wieviel Subsidiarität ?*, pp. 37-8.

<sup>277</sup> A l'image de Peter Gauweiler (CSU) ou de Manfred Brunner (FDP).

<sup>278</sup> BEUTER Rita (1994), « Germany and the ratification of the Maastricht Treaty », op. cit., p. 92.

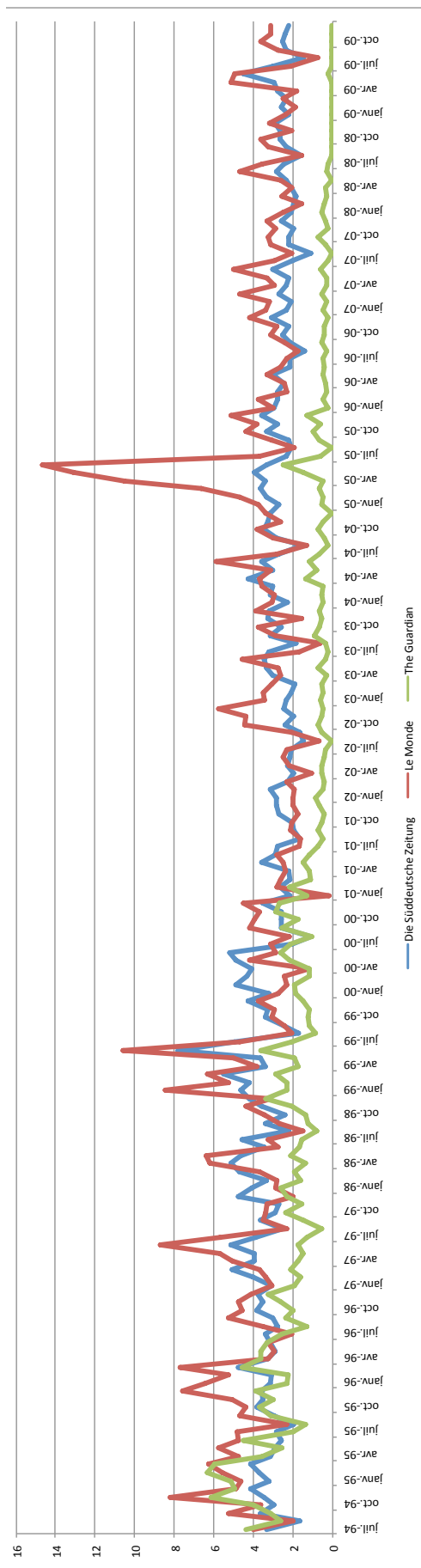
enjeux européens chute toutefois rapidement après le rejet des deux recours, pour se stabiliser à 3% environ.

En France, en Allemagne et au Royaume-Uni, la période de la ratification du traité de Maastricht est incontestablement celle où les questions européennes sont les plus saillantes. Ce niveau d'attention exceptionnellement élevé est lié à la révélation de leur potentiel divisif et à l'ampleur des controverses menées dans les trois pays – encore alimentées par le « non » danois du 2 juin – mais les modalités de leur mise sur agenda diffèrent néanmoins largement d'un pays à l'autre, avec un rôle variable de la presse, du parlement, des régions et de l'existence de courants dissidents internes à certains partis. C'est en France, où les citoyens ont été consultés par référendum, que la part des articles publiés en lien avec les questions européennes est la plus importante et que les débats ont pris le tour le plus polémique. Le niveau d'attention aux enjeux européens décroît d'ailleurs plus progressivement dans ce pays avec une moyenne mensuelle de 15% en 1993 et une couverture considérable des élections de 1994 (près de 14% en juin 1994). L'intérêt voué à cette échéance est lié aux débats récents sur le traité de Maastricht qui ont fait de l'Europe un véritable enjeu électoral, mais aussi à l'approche des présidentielles de 1995. Tandis que de nombreux pays – dont l'Allemagne – se caractérisent par une relative similitude des programmes européens des partis établis, la France se distingue par la structuration d'une offre critique dans la lignée de la campagne pour le « non », relayée sous ses différents registres par le PCF, le Mouvement des citoyens de Jean-Pierre Chevènement, la Majorité pour l'autre Europe de Philippe de Villiers, le Front national conduit par Jean-Marie Le Pen, ou encore Chasse, pêche, nature et traditions. La multiplication de ces listes pèse incontestablement sur la campagne des partis établis, qui avaient tous fait campagne pour le « oui » mais qui sont contraints de réagir en intégrant certains arguments critiques dans leur discours.<sup>279</sup> À l'issue des élections européennes, la stabilisation immédiate du poids des questions européennes dans les colonnes du *Monde* autour de 5% montre que la couverture extensive des semaines précédentes est plus liée aux dernières ondes de choc de la polémique de 1992 qu'à un véritable ancrage de l'Europe dans l'agenda politique national.

---

<sup>279</sup> Au-delà de la campagne officielle, la couverture médiatique des élections est renforcée par l'écho rencontré par trois nouvelles listes conduites par des personnalités populaires, au nom de causes au fort « potentiel dramatique » : *Sarajevo* (menée par Léon Schwartzberg), *Energie radicale* (Bernard Tapie) et la *Majorité pour l'autre Europe* de Philippe de Villiers. Cf. GERSTLE Jacques (1995), « La dynamique nationale d'une campagne européenne », in PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette (dirs.), *Le Vote des Douze. Les élections européennes de juin 1994*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 203-28. Les listes de Philippe de Villiers, de Bernard Tapie, du FN et du PCF parviennent à rallier de nombreux électeurs, si bien que le RPR tombe à 25,6% et le PS à à peine 14,5%. Ce score contraint Michel Rocard, tête de liste du PS, à démissionner de son poste de premier secrétaire.

**Graphique 4.5** Pourcentage d'articles publiés mensuellement en lien avec les questions européennes par *Die Süddeutsche Zeitung*, *Le Monde* et *The Guardian* (juillet 1994 –décembre 2009)



Depuis 1994, les questions européennes occupent une place plus modeste dans les articles du *Monde*, du *Guardian* et de la *Süddeutsche Zeitung*, avec des variations nettement moins importantes que dans les années précédentes. Le graphique 4.5, centré sur cette période, permet de visualiser plus clairement la répartition de ces pics d'attention que les précédents graphiques.

Au Royaume-Uni, la crise de la vache folle a placé la politique européenne au premier plan en 1996-1997. Les éleveurs britanniques sont de loin les plus touchés par l'épidémie et par les mesures prises au niveau européen pour l'endiguer. L'embargo décidé par plusieurs pays européens dont la France, suivi de l'interdiction de l'exportation de viande bovine du Royaume-Uni par la Commission européenne, déclenchent une nouvelle campagne médiatique à l'encontre de l'Union européenne orchestrée entre autres par le *Sun*, le *Mail* et le *Daily Mirror*. Le *Sun* appelle ses lecteurs à répondre par téléphone à un « sondage » et révèle que 95% des participants souhaitent que soit organisé un référendum sur l'opportunité de poursuivre l'intégration européenne.<sup>280</sup> La crise de la vache folle explique que les enjeux européens occupent la deuxième place parmi les questions politiques les plus importantes citées par les Britanniques au mois de mai 1996 et s'exprime à travers plusieurs hausses d'attention dans les colonnes du *Guardian*, qui restent toutefois relativement modestes par comparaison avec les pics d'attention que connaissent d'autres titres plus hostiles à l'UE et donc plus engagés dans la campagne médiatique.

Dans les années 1990, c'est toutefois essentiellement sur la question de la monnaie que portent les controverses européennes. Le compromis négocié par François Mitterrand, qui est parvenu à rallier les négociateurs au projet d'Union monétaire avancé par Jacques Delors en apportant son soutien à la réunification allemande et surtout en se conformant aux exigences élevées des Allemands et des Britanniques quant aux garanties de l'indépendance de la future BCE et du respect des engagements des gouvernements, est mis à mal dès l'année 1992. En effet, le « non » danois, les incertitudes françaises et les effets de la réunification amènent la *Bundesbank*, puis les banques centrales de la plupart des autres pays membres, à relever leurs taux d'intérêt en dépit de la mauvaise conjoncture économique pour contenir les tensions inflationnistes. Le mois de septembre 1992 voit l'éjection de la lire et de la livre sterling, puis la dévaluation du peseta. Cette crise débouche sur la décision d'élargir les marges de fluctuation au sein du SME, à l'été 1993. À l'issue de cette période d'incertitude, les résistances se sont largement focalisées sur la question de la monnaie unique dans les trois pays et les étapes successives définies à Maastricht pour

---

<sup>280</sup> WILKES George, WRING Dominic (1998), « The British Press and European Integration », *op. cit.*, pp. 200-204.

progresser vers l'Union monétaire à l'horizon 1999 contribuent épisodiquement à placer l'Europe sur leurs agendas politiques respectifs.

Le scepticisme à l'égard de l'euro est particulièrement sensible au Royaume-Uni et en Allemagne. Dans les deux pays, on émet des réserves sur l'engagement « irréversible » des pays membres à réaliser l'Union monétaire d'ici 1999<sup>281</sup> et l'on s'inquiète de la capacité réelle de la future BCE à mener sa politique en toute indépendance et de la fiabilité des engagements des gouvernements. En Allemagne en particulier, l'indépendance de la BCE apparaît comme le seul rempart contre les poussées inflationnistes dont le pays garde un traumatisme. Les craintes liées à l'abandon du *Deutschmark* – véritable symbole du miracle économique allemand et gage de stabilité – sont alimentées par le poids économique de la réunification et les Allemands de l'Est sont réticents face à un deuxième changement de monnaie en l'espace d'une décennie. Tout au long des négociations, si la fraction sociale-démocrate au *Bundestag* ne fait pas obstacle à la progression vers l'Union monétaire, la question divise la classe politique allemande comme les banquiers (de la *Bundesbank* aux *Landesbanken*, en passant par les banques mutuelles), les chefs d'entreprise, les responsables de la *Bundesbank*, les universitaires, les fonctionnaires européens et l'opinion publique.

En juillet 1993, l'audition par la Cour constitutionnelle de Karlsruhe de nombreuses personnalités politiques dont plusieurs membres des *Grünen* et l'ancien fonctionnaire européen Manfred Brunner, à l'origine des deux plaintes déposées à l'encontre du traité de Maastricht, le ministre des finances Theo Waigel, ainsi que des parlementaires européens et des responsables de la *Bundesbank* donnent lieu à l'affrontement d'arguments relatifs à la perte de souveraineté que marque l'adoption d'une monnaie unique, à ses implications dans les domaines de l'épargne et de l'industrie, à l'importance des critères de convergence et au calendrier.<sup>282</sup> Les tourmentes monétaires et les polémiques sur les déficits publics enregistrés par plusieurs pays européens alimentent également les controverses.

---

<sup>281</sup> Conformément aux décisions prises à Maastricht, les gouvernements doivent établir d'ici 1996 si une majorité des pays satisfait aux critères de convergence et se mettre d'accord sur un échéancier pour l'introduction de la monnaie unique. Si aucun accord n'est trouvé, il est prévu que l'Euro soit introduit automatiquement au 1<sup>er</sup> janvier 1999 par les pays respectant les conditions.

<sup>282</sup> Comme nous l'avons évoqué plus haut, les deux recours ont été rejetés en octobre 1993 mais la Cour constitutionnelle de Karlsruhe a néanmoins annoncé un contrôle rigoureux des étapes vers la monnaie unique et précisé que le passage à la troisième phase nécessiterait l'aval du *Bundestag*.



Les étapes successives franchies entre 1994 et 1999 déclenchent systématiquement des discussions et des prises de position de tous bords. De grands industriels allemands, à l'image de Manfred Scholz ou Jürgen Strube, pressent les gouvernements européens d'adopter la monnaie unique dont ils espèrent qu'elle stimulera le commerce en supprimant les risques liés au change. Plusieurs banques émettent au contraire des réserves à l'égard des conséquences possibles sur l'épargne des Allemands. Ainsi, entre 1997 et 1999, les questions européennes se maintiennent parmi les 5 à 10 problèmes politiques les plus importants cités par les Allemands dans le cadre du *Politbarometer* et se hissent occasionnellement même à la deuxième ou à la troisième place.

Le débat principal a trait à la définition et à la question de l'assouplissement des critères d'adhésion. Pour aller à l'encontre des craintes sensibles dans le débat allemand, le ministre des finances prône des critères très stricts, notamment relatifs à la limitation des déficits publics, et trouve l'appui de l'ancêtre de la BCE, l'Institut Monétaire Européen (IME) et de ses présidents successifs qui tiennent à ce que les gouvernements respectent scrupuleusement leurs engagements. Ces critères ambitieux donnent lieu à des critiques et l'émergence de doutes sur les perspectives d'adoption de la monnaie unique à l'horizon 1999 de la part de deux commissaires européens (Peter Schmidhuber et Martin Bangemann), de nombreux entrepreneurs, banquiers et universitaires allemands (à l'image de l'Institut Allemand de Recherche Economique, *Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung*), comme de l'ancien chancelier Helmut Schmidt. Ces réserves rencontrent un écho d'autant plus important que les rapports publiés par l'IME et la Commission européenne dans les années 1995-1997 révèlent les difficultés de la quasi-totalité des pays – dont l'Allemagne – pour respecter les critères de convergence.

À l'opposé, un certain nombre de personnes estiment que le pacte de stabilité prôné par Theo Waigel n'est pas suffisant. C'est le cas de l'Institut de l'Economie Mondiale de Kiel (*Institut für Weltwirtschaft*), mais aussi de groupes représentant des intérêts industriels, commerciaux et bancaires qui publient en octobre 1996 la déclaration de Petersberg en faveur d'un pacte juridiquement contraignant, ou encore de la CSU qui réclame un pacte supplémentaire liant les régions aux mêmes exigences que les États. Ces revendications se doublent de vives controverses quant aux astuces comptables utilisées par les États pour limiter en apparence leurs déficits et s'approcher de la limite de 3% du PIB.<sup>283</sup> En amont de la conférence d'Amsterdam, plusieurs voix

---

<sup>283</sup> Ces polémiques débouchent notamment sur le dépôt d'une plainte auprès de la Cour constitutionnelle allemande à l'encontre des modalités d'adoption de l'Euro et des actions d'EUROSTAT, à qui l'on reproche de tolérer des manipulations budgétaires de la part de plusieurs gouvernements européens. Le plaignant, un journaliste bavarois, se réfère en particulier à la décision d'octobre 1993, lorsque la Cour avait accepté le traité de Maastricht mais annoncé

s'élèvent par ailleurs en faveur d'une meilleure prise en compte de l'objectif d'emploi. Si la fraction sociale-démocrate au *Bundestag* ne s'oppose pas aux mesures prises en vue de l'adoption de la monnaie unique, le parti n'en connaît pas moins des débats internes sur le coût et les implications de la monnaie unique et Oscar Lafontaine critique ouvertement les conditions négociées à Maastricht et réclame la mise en place parallèle d'une union politique, suscitant ainsi à plusieurs reprises des réprobations de la direction du SPD. Ponctuellement toutefois, le parti se joint à la confédération allemande des syndicats pour faire valoir l'objectif de lutte contre le chômage dans l'optique de l'Union monétaire. C'est également le cas, courant 1996, de la commissaire européenne Monika Wulf-Mathies, issue du milieu syndicaliste.

Cet ensemble de critiques a contribué à maintenir l'enjeu de l'euro sur l'agenda jusqu'à son adoption en 1999, ce qui s'exprime à travers des hausses d'attention modestes mais régulières dans la *Süddeutsche Zeitung* et à travers une priorisation des enjeux européens dans les cinq à dix questions européennes plus importantes, parfois même en première ou deuxième place. Face à ces réticences, le gouvernement allemand – en particulier le chancelier Helmut Kohl, le vice-chancelier Klaus Kinkel et le ministre des finances Theo Waigel – comme le président de la fraction CDU Wolfgang Schäuble ont continué à affirmer régulièrement leurs convictions pro-euro (souvent en tandem avec d'autres hommes politiques européens) et à taxer leurs détracteurs de populistes et d'irresponsables. La pression exercée par les sceptiques de tous bords a néanmoins amené Kohl à se montrer intransigent sur les critères d'adhésion vis-à-vis des partenaires européens tout au long des négociations et en particulier au sommet d'Amsterdam.

Au Royaume-Uni, on retrouve le même type d'arguments qu'en Allemagne sur le calendrier jugé intenable, l'absence de mécanisme efficace garantissant le respect des engagements et les inquiétudes liées à la perte de souveraineté nationale. Les adversaires britanniques de l'euro invoquent par ailleurs les spécificités britanniques, notamment le rôle essentiel des taux d'intérêt dû à la proportion considérable de propriétaires, l'interdépendance avec le dollar du fait de la production nationale de pétrole, etc. Les travaillistes insistent au contraire sur le caractère capitaliste du projet européen, sur les implications de la perte de l'instrument monétaire pour la recherche de la croissance et de l'emploi au niveau domestique, sur l'orientation monétariste des critères de convergence et du pacte de stabilité et sur les contraintes budgétaires allant de pair avec l'adoption de l'euro. Dans les médias britanniques, les étapes de l'intégration monétaire ont

---

un contrôle strict des développements de l'union monétaire. La plainte est rejetée en janvier 1998 mais contribue à alimenter les débats.

été rythmées par une grande campagne de presse hostile à l'euro, impliquant avant tout le *Sun*, le *Times*, le *Daily Telegraph*, le *Daily Mail* et, dans une moindre mesure, le *Spectator*.

« The sceptical press also played a leading role in maintaining the salience of the European issue in the public arena. The News International group of papers continued to argue against the Euro and to promote a « Save the Pound » campaign. *The Sun* was prominent in fighting moves towards the Euro by stealth, particularly under its new editor David Yelland. The Prime Minister's apparent support for the Euro at the Cardiff European Council in June 1998 was, for instance, promptly followed by a front page picture of a masked Blair with the headline « Is this the most dangerous man in Britain? »<sup>284</sup>

Étant donné le contexte de scepticisme et d'hostilité à l'égard de la monnaie unique, le niveau d'attention accordé aux questions européennes est moins élevé chez les médias plus favorables au projet. Ceci explique probablement la différence d'attention palpable entre le *Guardian*, qui relègue ces questions à l'arrière-plan et l'opinion publique. Comme l'illustre le maintien des enjeux européens parmi les cinq problèmes politiques les plus fréquemment cités par les Britanniques, le débat a été alimenté jusqu'à la fin des années 1990 par l'engagement des partis travailliste et conservateur à tenir un référendum avant l'adoption de la monnaie unique. Les leaders des deux partis auraient sans doute préféré confiner les débats à l'arène parlementaire mais ils ont été exposés à de fortes pressions. Dans le camp conservateur, l'influence croissante des eurosceptiques au parlement et au gouvernement, combinée à l'érosion de la majorité conservatrice et au scepticisme perceptible dans l'opinion publique ont contraint John Major à présenter un programme électoral hostile à l'Union monétaire et à promettre un référendum dès les élections générales de 1997. La présence d'eurosceptiques dans les rangs du Labour est contrebalancée par l'arrivée de Tony Blair, dont la ligne « modernisatrice » va de pair avec une orientation pro-européenne, à la tête du parti en 1994, puis du gouvernement en 1997. L'hostilité perceptible dans la presse comme dans l'opinion publique et la pression exercée par l'opposition et par plusieurs mouvements – à l'image des *Referendum Movement*, *Democracy Movement*, *New Europe movement* –, contraignent néanmoins les travaillistes à promettre à leur tour d'organiser un référendum.

Les discussions prennent un tour différent en France où les partis établis évitent désormais les questions européennes dont ils ont expérimenté à leurs frais le potentiel divisif lors de la campagne référendaire. Jacques Chirac tente certes de placer ces questions sur l'agenda lors du lancement précoce de sa campagne présidentielle en promettant à plusieurs reprises d'organiser

---

<sup>284</sup> FORSTER Anthony (2002), *Euroscepticism in Contemporary British Politics*, op. cit., p. 124. Voir également : ALLEN David (2005), « The United Kingdom : A Europeanized Government in a non-Europeanized Polity », in BULMER Simon, LEQUESNE Christian (dirs.), *The Member States of the European Union*, Oxford : Oxford University Press, p. 129.

un nouveau référendum avant le passage à la monnaie unique. Cette proposition relance les polémiques de 1992 et provoque un pic d'attention en novembre 1994. Elle permet au candidat Chirac de se démarquer de son rival Edouard Balladur tout en s'assurant le soutien de Philippe Séguin et en faisant un appel aux électeurs hostiles à l'abandon du franc, nombreux à avoir voté pour les listes conduites par Philippe de Villiers et Jean-Marie Le Pen au mois de juin 1994. Néanmoins, confronté aux réactions négatives des milieux financiers et monétaires, aux critiques d'une partie du RPR et surtout des centristes ainsi qu'aux inquiétudes exprimées en Allemagne, Jacques Chirac fait rapidement machine-arrière et s'attache à éviter les thèmes européens.

Ainsi, alors que cette entrée en campagne conjuguée aux rumeurs sur la candidature de Jacques Delors et à l'agenda européen chargé<sup>285</sup> pouvaient laisser penser que l'Europe deviendrait un enjeu central, la campagne présidentielle de 1995 est surtout marquée par un réaligement des forces, au terme duquel la critique de l'UE et de l'Union monétaire devient l'apanage des opposants qui n'ont pas de véritable chance d'accéder au pouvoir. Tandis que Jacques Chirac bénéficie à la fois du soutien d'Alain Juppé, fervent partisan de l'Union monétaire, et de Philippe Séguin, Edouard Balladur compte, quant à lui, Charles Pasqua dans les rangs de ses partisans. La campagne est marquée par un retrait des questions européennes, avec une large concordance de vues entre les trois candidats principaux – Jacques Chirac, Edouard Balladur et Lionel Jospin<sup>286</sup> – qui évitent toutefois soigneusement de se positionner sur les questions épineuses telles que la date de réalisation de la troisième étape de l'Union monétaire, les implications institutionnelles de l'élargissement et le renoncement au droit de veto dans certains domaines de compétence communautaires. Seuls leurs opposants, en particulier Philippe de Villiers, Jean-Marie Le Pen et Robert Hue, ironisent sur la similitude de leurs discours, s'inquiètent des conséquences de la perte de souveraineté entérinée à Maastricht et réclament un nouveau référendum, mais ces candidats ne sont pas en mesure d'imposer les thèmes européens sur l'agenda politique. En somme, le réaligement opéré en 1995 s'accompagne d'un retrait des enjeux européens de l'agenda politique. D'ailleurs, les sondages de l'Eurobaromètre montrent qu'une large majorité de Français adhèrent au projet de monnaie unique et cette perspective ne suscite pas les mêmes débats qu'en Allemagne et au Royaume-Uni.

---

<sup>285</sup> L'imminence de la conférence intergouvernementale chargée de réformer les institutions européennes, les étapes supplémentaires vers la monnaie unique, l'actualité des discussions relatives à l'élargissement à l'Est et le fait que la France préside l'UE durant la campagne présidentielle auraient pu jouer en faveur d'une intrusion des questions européennes dans la joute électorale. En pratique, c'est un peu le contraire qui s'est produit, avec une présidence française marquée par l'enjeu de la présidentielle.

<sup>286</sup> Tous prônent une politique étrangère axée en priorité sur la construction européenne, une réalisation des objectifs définis à Maastricht et notamment de la monnaie unique et une extension des compétences communautaires en particulier à la politique étrangère.

« L'Europe de Maastricht » n'en continue pas moins de constituer un référentiel important dans la structuration d'une critique « sociale » mettant en garde contre les effets de l'intégration sur les États-Providence, les services publics et les conditions de travail. Les critiques de « l'Europe libérale » sont progressivement intégrées dans les argumentaires déployés lors des grands mouvements sociaux, en particulier lors des mobilisations contre la déréglementation des services publics – massives chez les salariés d'EDF et de la SNCF – et surtout lors des grèves de novembre-décembre 1995, ce qu'indique l'augmentation de l'attention aux enjeux européens à ce moment là.<sup>287</sup> Les revendications exprimées à ces occasions – assouplissement des critères de Maastricht, prise en compte de l'objectif de l'emploi par la BCE, contrôle de cette dernière par un gouvernement économique européen, etc. – sont diamétralement opposées aux exigences allemandes et britanniques d'une orthodoxie accrue pour adopter la monnaie unique. À la faveur de la dissolution ratée de 1997, l'arrivée au pouvoir du gouvernement Jospin qui rassemble des socialistes, des Verts et des communistes quelques jours à peine avant le sommet d'Amsterdam nourrit les espoirs de voir la politique et l'emploi placés au cœur de la construction européenne. En effet, les partis au pouvoir ont tous fait de la politique européenne un thème de leur campagne. Pierre Moscovici, le nouveau ministre délégué aux affaires européennes, critique depuis de nombreuses années à l'égard du « budgétarisme » de Maastricht, est à l'origine des quatre conditions que Lionel Jospin promet de poser à l'adoption de la monnaie unique : participation de l'Italie, de l'Espagne et du Royaume-Uni ; adoption d'un ensemble d'instruments de coordination pour ancrer l'emploi dans les objectifs de l'Union ; mise en place d'un « gouvernement économique » coordonnant les politiques et travaillant en concertation avec la BCE ; assouplissement des règles de discipline budgétaire et adoption d'un « pacte pour la croissance et l'emploi ».

Ce sont donc des intérêts divergents qui se heurtent lors de la Conférence intergouvernementale qui s'ouvre en mars 1996 et qui débouche en juin 1997 sur la signature du traité d'Amsterdam. Les grandes réformes institutionnelles à l'ordre du jour en amont de l'élargissement de l'UE sont reportées à une échéance ultérieure mais l'avènement d'hommes politiques pro-européens dans plusieurs pays permet d'obtenir des avancées et de progresser vers la monnaie unique. Le traité crée notamment un « espace de liberté, de sécurité et de justice » comportant la communautarisation à terme d'une partie non négligeable des mesures relevant du troisième pilier (intergouvernemental pour l'heure), révisé le cadre de la Politique Étrangère et de Sécurité

---

<sup>287</sup> Voir par exemple le numéro de janvier 1996 du *Monde Diplomatique*, qui titre : « La Grande Révolte Française contre l'Europe Libérale. Quand la société dit 'non'. »

Commune, renforce la procédure de codécision au bénéfice du Parlement et institue la possibilité de recourir à des coopérations renforcées. Afin de rassurer les gouvernements qui, comme les Allemands et les Britanniques, exigent des garanties supplémentaires sur l'indépendance de la BCE et le respect des engagements, une fois que la monnaie unique serait adoptée, Lionel Jospin doit accepter l'adoption du Pacte de stabilité et de croissance. En revanche, Tony Blair concède l'insertion dans le Traité d'un nouveau chapitre sur l'emploi permettant de coordonner les politiques des États membres afin de stimuler l'emploi et adopte la Charte sociale européenne.

La visibilité accrue des questions européennes pendant le sommet d'Amsterdam peut être mise en lien avec deux facteurs. D'une part, le premier semestre 1997 connaît un pic inédit de mobilisations collectives transnationales, dont les grèves et les actions spectaculaires organisées pour protester contre la fermeture de l'usine Renault à Vilvorde.<sup>288</sup> Ces mobilisations connaissent un apogée lors du sommet d'Amsterdam, lorsque les « Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions » rassemblent près de 50 000 européens dans les rues de la capitale des Pays-Bas. De nombreux marcheurs ont parcouru l'Europe en faisant plusieurs étapes, avant de converger vers le lieu du sommet.<sup>289</sup> Bien couvertes par les médias, ces marches constituent un événement fondateur puisque les sommets suivants, notamment la Conférence de Luxembourg quelques mois plus tard, seront accompagnés de manifestations contestant les dérives économiques et sociales de l'UE.

D'autre part, le sommet d'Amsterdam confronte le gouvernement allemand à un durcissement des critiques. Le *Politbarometer* de juin 1997 révèle que la cote de popularité du gouvernement Kohl et en particulier celles du chancelier et de son ministre des finances atteint des niveaux historiquement bas et que les questions européennes sont considérées comme le deuxième problème le plus important en Allemagne, juste après le chômage et devant la question des retraites. Au lendemain du sommet, le journaliste Winfried Münster écrit dans les colonnes de la

---

<sup>288</sup> IMIG Doug, TARROW Sidney (2002), « La contestation politique dans l'Europe en formation », in CHABANET Didier, WRIGHT Vincent (dirs.), *L'action collective en Europe*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 195-223. Les deux auteurs identifient plusieurs facteurs permettant d'expliquer le tour européen pris par ces mobilisations : le fait que leur cible était une firme multinationale, le rôle d'encouragement des fonctionnaires de la Communauté et le lieu du conflit, à proximité de la capitale de l'UE, où se trouvent la Fédération européenne de la métallurgie et un contingent important de journalistes qui firent de cette contestation un événement de dimension européenne.

<sup>289</sup> CHABANET Didier (2002), « Chômeurs de tous les pays, unissez-vous ! Les marches contre le chômage et la précarité en Europe », in CAUTRÈS Bruno, REYNIÉ Dominique (dirs.), *L'opinion européenne 2002*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 131-51.

*Süddeutsche Zeitung*: « L'euro va être à la source de tellement de disputes dans les douze prochains mois qu'on en a déjà les oreilles qui bourdonnent. »<sup>290</sup>

Dans ce contexte, des polémiques éclatent au sein des principaux partis. Dans son propre camp, Helmut Kohl se voit reprocher par Edmund Stoiber, ministre-président (CSU) de la Bavière de risquer l'enjeu des élections fédérales de 1998. Stoiber, soutenu par le ministre des finances de la Rhénanie du Nord-Westphalie Heinz Schluëßer, annonce que la Bavière n'approuvera pas l'adoption de l'euro au Bundesrat si les critères de stabilité ne sont pas remplis. D'autres voix chrétiennes-démocrates s'élèvent pour demander un report et Kurt Biedenkopf, ministre-président de la Saxe, mène une véritable campagne prônant une phase de test de cinq ans durant laquelle les taux de change seraient gelés. La direction du parti et celle du groupe CDU-CSU réagissent en demandant aux rebelles de ne pas attiser les inquiétudes, en leur reprochant de viser à déstabiliser le secrétaire du parti Theo Waigel et de poursuivre des objectifs purement électoraux en lançant une campagne pro-euro pour convaincre l'opinion publique allemande. Le parti social-démocrate connaît lui aussi des divisions internes, souvent alimentées par les échéances électorales : ce sont souvent des sociaux-démocrates en campagne qui critiquent les modalités d'adoption de l'euro, à l'image de Henning Voreschau, maire de Hambourg luttant pour sa réélection en septembre, ou Gerhard Schröder en campagne à la fois dans le Bundesland de la Basse-Saxe et dans la perspective des élections fédérales puisqu'il est le candidat social-démocrate plébiscité par les sondages.

À l'automne 1997, les controverses prennent une telle ampleur qu'elles suscitent l'intervention de Wim Duisenberg, président de l'IME, et de Jacques Santer, président de la Commission européenne, qui précisent que le respect des critères d'adhésion à la virgule près n'est pas si crucial. Comme de par le passé, le débat voit l'implication d'entrepreneurs, de banquiers et d'universitaires : à l'appel en dix points publié en août 1997 par 58 économistes allemands de renom hostiles au déroulement du débat allemand et à l'obsession du respect scrupuleux des critères budgétaires, on peut opposer la déclaration publiée en février 1998 par 155 autres économistes, réclamant au contraire un report de l'Union monétaire. Les polémiques se poursuivent en 1998, notamment à l'occasion de la lettre publiée en janvier par le chancelier Kohl dans le *Bild Zeitung*, de l'adoption de l'euro par le Bundestag, avec le soutien de l'ensemble des fractions à l'exception du groupe PDS mais marquée par les réserves de Gerhard Schröder et Edmund Stoiber, du rejet des recours déposés à la Cour constitutionnelle de Karlsruhe et des

---

<sup>290</sup> MÜNSTER Winfried, « Mit dem Euro in den Wahlkampf », *Süddeutsche Zeitung*, 18 juin 1997.

délibérations au Bundesrat. Le ministre fédéral des finances doit négocier avec plusieurs Bundesländer qui exigent la mise en place de mesures d'accompagnement du type « pacte de stabilité » au niveau régional et communal ainsi que le règlement de la répartition des amendes entre État fédéral et *Bundesländer* en cas de non-respect des critères de Maastricht.

En somme, chaque nouvelle étape vers la monnaie unique s'accompagne d'un certain regain d'attention dans *Le Monde* et *Die Süddeutsche Zeitung*. Nous pouvons remarquer que le quotidien français accorde une attention notable – parfois supérieure à celle du journal munichois ! – aux controverses qui ont lieu outre-Rhin. Le ralliement progressif de la population allemande, interprété comme le fruit des efforts déployés par les gouvernements successifs mais aussi comme l'expression d'une certaine résignation, génère un retrait des questions européennes de l'agenda politique des deux pays, comme l'indique la baisse de la part consacrée à ces questions dans les journaux et la priorisation des problèmes politiques mesurée par le *Politbarometer*. La fixation irrévocable des taux de change entre les monnaies des pays concernés et l'adoption de l'euro par onze pays dont la France et l'Allemagne ne suscitent qu'un regain d'attention modeste et éphémère et la mise en circulation des pièces et des billets en janvier 2002 ne provoque pas de réaction particulière.

Au Royaume-Uni, où l'adoption du Pacte de stabilité ne rassure pas les conservateurs qui craignent que le pacte ne soit amendé pour accorder plus de poids à l'objectif de l'emploi, la proportion d'articles consacrés par le *Guardian* aux questions européennes stagne à 2-3% et les questions européennes sont citées assez fréquemment comme problème politique le plus important jusqu'à l'année 2001. Durant cette période, le gouvernement continue de prendre des mesures pour permettre au pays d'adopter la monnaie unique : indépendance de la Banque d'Angleterre sur la base d'un mandat visant à se rapprocher autant que possible d'un taux d'inflation de 2,5%, plan de transition pour préparer le pays à l'adoption de l'euro dans l'hypothèse d'un référendum favorable, attention portée à la rigueur budgétaire, etc. Confrontés à l'incapacité de poids lourds de la zone euro à respecter leurs engagements, au scepticisme des électeurs britanniques et à la réaffirmation par les conservateurs de leur rejet de l'euro lors de la campagne électorale de 2001, les travaillistes ajournent la question de l'adhésion du pays à la zone euro et se contentent de réitérer leur promesse de ne pas prendre de décision sans référendum préalable. Depuis lors, la question monétaire et la construction européenne en général semblent avoir complètement disparu de l'agenda politique.



### III. Enlissement de l'intégration et retrait des enjeux européens dans les années 2000

Dans les trois pays, les questions européennes restent à l'arrière-plan durant les années 2000, à l'exception des débats provoqués par le sommet de Nice et de la secousse déclenchée par le rejet du Traité constitutionnel européens, lors des référendums français et néerlandais de 2005. Ces années se caractérisent à la fois par une accélération du rythme des conférences intergouvernementales et des sommets européens chargés de régler des questions d'ampleur, et par un certain enlissement suite aux échecs des tentatives successives de réformer les institutions communautaires en profondeur en vue de son élargissement. Cette situation se traduit par l'absence de pic d'attention, avec toutefois des hausses d'amplitude plus modeste reflétant les crises, les controverses et les débats qui ponctuent l'agenda européen, comme par exemple les scandales qui ont conduit à la démission de la Commission Santer en mars 1999.

En France, la couverture des questions européennes s'accroît notamment durant les trois derniers mois de la présidence française qui a débouché en décembre 2000 sur le sommet de Nice. Plusieurs articles sont publiés par *Le Monde* sur les grandes questions à l'ordre du jour de la présidence, mais c'est plutôt la conjonction des difficultés économiques de la zone euro sur fond de polémiques entre gouvernements et responsables de la BCE<sup>291</sup>, de la crise de la vache folle et des tensions palpables au sommet de Nice, qui est à l'origine de ce regain d'attention. L'attention particulière accordée à l'événement par les médias français reflète également l'affrontement auquel il donne lieu entre le premier ministre Lionel Jospin et le président Jacques Chirac, dans la perspective des présidentielles de 2002. Les deux hommes sont pris entre la nécessité de mettre en veille leurs rivalités afin d'éviter un échec des négociations qui leur serait préjudiciable à tous les deux, et l'aspiration à revendiquer tout succès de la présidence française pour leur camp.

Le sommet de Nice clôt la conférence intergouvernementale chargée de réformer l'architecture institutionnelle de l'Union en profondeur suite à l'échec d'Amsterdam. Déchirée par l'affirmation des intérêts nationaux et en particulier par de fortes tensions franco-allemandes, cette conférence marque une nouvelle déception dans la mesure où elle n'est parvenue à réformer les institutions européennes qu'à la marge et reporte la question du statut politique de l'Union à une nouvelle

---

<sup>291</sup> Les mois de septembre, octobre et novembre 2000 voient une dépréciation historique de l'euro que les interventions successives de la BCE peinent à faire remonter. Face aux inquiétudes croissantes quant aux retombées de cette situation monétaire pour l'industrie européenne et l'économie mondiale, les gouvernements reprochent son impuissance à Wim Duisenberg, président de la BCE, tandis que celui-ci fustige le « laxisme budgétaire » de certains États dont la France.

échéance, avec un maintien de la règle de l'unanimité dans les domaines essentiels et un report du plafonnement du nombre de commissaires européens au jour où l'UE compterait 27 États membres. Si les négociateurs trouvent un compromis sur la question de l'élargissement et adressent un signal fort aux pays candidats en définissant leur poids au sein des institutions communautaires et en précisant l'horizon temporel de l'adhésion, le bilan de la conférence intergouvernementale et de la présidence française fait l'objet d'après critiques abondamment relayées par la presse française et, dans une moindre mesure, allemande.

Le dernier trimestre 2002 marque un nouveau regain d'attention aux questions européennes dans la presse française, de nouveau en raison de la conjonction de débats sur l'euro – cette fois sur le pacte de stabilité, affecté par les difficultés budgétaires de plusieurs pays dont la France et l'Allemagne, et attaqué avec virulence par le président de la Commission Romano Prodi – et de la tenue à Copenhague, d'un nouveau sommet où sont abordées les questions de l'élargissement et de la réforme institutionnelle de l'UE. À cette occasion, de nombreux articles sont publiés sur les progrès réalisés par les pays candidats à l'adhésion, sur leurs exigences de garanties quant aux perspectives d'adhésion mais aussi sur les vifs débats alimentés par la candidature turque. En parallèle, le sommet de Copenhague s'accompagne d'un bilan des travaux de la *Convention sur l'avenir de l'Europe*, chargée quelques mois plus tôt d'engager une réflexion sur l'architecture institutionnelle de l'UE. Valéry Giscard d'Estaing, président de la convention, prend d'ailleurs position à plusieurs reprises sur les dossiers à l'ordre du jour du Conseil européen.

En juin 2003, les travaux de la Convention débouchent sur un projet de Constitution européenne, dans un contexte marqué par l'hostilité de nombreux gouvernements à l'égard de toute réforme de la présidence du Conseil, de la composition de la Commission et des règles de décision<sup>292</sup> ainsi que par des polémiques sur les fondements de l'identité européenne et sur l'inscription d'une référence aux racines chrétiennes de l'Europe dans le préambule de la constitution, défendue entre autres par un grand nombre de chrétiens-démocrates. *Le Monde* et *Die Süddeutsche Zeitung* rendent compte de ces controverses et des efforts de Valéry Giscard d'Estaing et d'autres membres de la Convention pour obtenir un consensus en échangeant

---

<sup>292</sup> C'est avant tout le gouvernement espagnol qui s'oppose au projet élaboré par la convention dans la mesure où il refuse de revenir sur le statut quo (favorable à l'Espagne) concernant les règles de représentation des États membres au sein des institutions communautaires. Les « petits » pays craignent quant à eux une perte d'influence liée à la représentation des États en fonction de leur poids démographique, au plafonnement de l'effectif de la Commission et à l'élection d'un président du Conseil européen. Le gouvernement britannique refuse de renoncer à la règle de l'unanimité en matière de fiscalité et de politique étrangère tandis que son homologue français, au nom de l'exception culturelle, défend le maintien de l'unanimité dans les négociations commerciales menées dans le secteur culturel.

successivement avec des députés nationaux, des représentants des gouvernements, des parlementaires européens et des membres de la commission.

Le texte du compromis est finalement déposé le 6 juin, juste à temps pour être examiné par le sommet européenne de Salonique. Il opère une simplification et une consolidation des traités en substituant un traité unique aux textes des traités fondateurs de l'UE, avec une procédure de législation ordinaire inspiré de la méthode communautaire mettant fin aux trois « piliers » établis à Maastricht – même si un certain nombre de domaines sensible comme la politique étrangère, la fiscalité, la politique sociale et la coopération policière sont maintenus sous un régime intergouvernemental. La convention s'est notamment attachée à clarifier la répartition des compétences entre États membres et institutions communautaires tout en prévoyant la mise en place d'un mécanisme de contrôle du respect du principe de subsidiarité par les parlements nationaux. Les institutions de l'UE sont enfin remodelées, avec une diminution du nombre de commissaires européens, la création des mandats de président permanent du Conseil européen et de ministre des Affaires étrangères de l'Union et le renforcement des compétences du Parlement européen.

L'attention suscitée par la publication du projet de constitution retombe rapidement et les enjeux européens disparaissent de l'agenda pour de longs mois. Ni les échéances qui ont abouti à l'élargissement à dix nouveaux membres en mai 2004, ni les élections européennes de la même année<sup>293</sup> – pourtant immédiatement suivies de l'annonce de Jacques Chirac de sa décision de soumettre le traité constitutionnel à un référendum –, ni la signature de ce dernier à Rome au mois d'octobre ne contribuent à mettre la politique européenne au premier plan. Comme le notent Nicolas Sauger, Sylvain Brouard et Emiliano Grossman, les mois qui suivent l'annonce du référendum sont marqués par un relatif désintérêt de l'opinion publique par rapport à cet enjeu, et ce jusqu'en février 2005.<sup>294</sup> Nos données médiatiques corroborent cette analyse puisqu'elles indiquent une augmentation spectaculaire de l'attention vouée aux questions européennes entre mars et juin 2005, d'ailleurs suivie d'une retombée tout aussi spectaculaire dès le mois de juillet. L'analyse des articles publiés durant cette période fait apparaître la conjonction de plusieurs facteurs dans cette irruption de l'Europe sur l'agenda politique national.

---

<sup>293</sup> DELWITT Pascal, POIRIER Philippe (2005), *Parlement puissant, électeurs absents ? Les élections européennes de juin 2004*, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.

<sup>294</sup> SAUGER Nicolas, BROUARD Sylvain, GROSSMAN Emiliano (2007), *Les Français contre l'Europe ? Les sens du référendum du 29 mai 2005*, Paris : Presses de Sciences Po, p. 51.

Premièrement, la visibilité précoce des arguments du « non » a donné une première impulsion à la campagne. Cette dernière est bien sûr liée à l'entrée en campagne précoce des formations opposées à la ratification du traité, notamment du Mouvement des citoyens (MDC) de Jean-Pierre Chevènement, du Mouvement pour la France (MPF) de de Villiers, du PCF, des partis d'extrême-gauche, dont Lutte Ouvrière (LO) et la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), et d'extrême-droite avec le Front national et le Mouvement national républicain (MNR) de Bruno Mégret. L'hostilité affichée sur fond de course à la présidentielle par des hommes politiques issus de partis majoritairement favorables vient renforcer la visibilité de la campagne pour le « non ». C'est le cas de Nicolas Dupont-Aignan (UMP), de Francine Bavay (Verts) mais surtout de personnalités du PS comme Laurent Fabius, Henri Emmanuelli, Jean-Luc Mélenchon et Gérard Filloche. La Confédération générale du travail (CGT) connaît parallèlement une crise majeure lorsque sa direction (pro-TCE) est mise en minorité par le comité confédéral national. Les tensions qui résultent de ces dissidences et les mesures prises, dans certains cas, par la direction des partis alimentent la couverture médiatique du débat référendaire. La fronde menée par Laurent Fabius, le numéro deux du PS qui avait été impliqué dans la préparation de tous les grands traités européens depuis l'Acte unique, à l'encontre de la direction du parti reste en particulier très présente dans les médias durant toute la campagne.

Deuxièmement, la campagne référendaire a été catalysée par l'irruption au cœur du débat de la directive relative aux services dans le marché intérieur (dite « Directive Bolkestein »). Comme le montre Amandine Crespy, cette directive, adoptée à l'origine dans l'indifférence, se constitue en « ressource discursive cruciale » pour les opposants au traité.<sup>295</sup> Avec son corollaire, la figure du « plombier polonais » venu travailler en France aux conditions en vigueur dans son pays d'origine, la directive cristallise l'hostilité des adversaires de gauche du TCE en incarnant les dérives néolibérales de la construction européenne. Si la « directive services » n'est pas liée en substance – du moins sur le plan juridique – au traité soumis au référendum, elle illustre avec éloquence, du point de vue des tenants du « non », les conséquences de la philosophie libérale de l'intégration telle que définie dans les traités européens, le TCE en particulier. Ainsi se construit, autour du rejet de la directive, un argumentaire plus large appelant à la construction d'un modèle social

---

<sup>295</sup> CRESPIY Amandine (2008), « La cristallisation des résistances de gauche à l'intégration européenne : les logiques de mobilisation dans la campagne référendaire française de 2005 », *Revue internationale de politique comparée*, 15 (4), pp. 589-603 ; CRESPIY Amandine, SANDRI Giulia (2008), « Eine 'Infizierung' durch die Linke ? Der Europadiskurs in Frankreich seit 2000 anhand des Beispiels der Bolkestein-Richtlinie », in *Frankreich Jahrbuch 2008*, Opladen : Verlag für Soziawissenschaften, pp. 97-116 ; CRESPIY Amandine (2010), « Les résistances à l'Europe néolibérale : interactions, institutions et idées dans le conflit sur la Directive Bolkestein », Thèse de doctorat, Université Libre de Bruxelles. Voir également : GROSSMAN Emiliano, WOLL Cornelia (2011), « The French Debate over the Bolkestein Directive », *op. cit.*

européen et au refus de l'économie de marché, à même de rassembler au-delà des formations partisans de gauche. L'engagement d'associations, d'ONG, d'organisations syndicales et d'acteurs altermondialistes comme José Bové, ATTAC (Association pour une taxation des transactions financières et pour l'aide au citoyen) et la fondation Copernic (à l'origine de « l'Appel des 200 »<sup>296</sup>) est un trait distinctif de la campagne et a contribué de façon décisive à la diffusion des débats. Dans le contexte de grogne sociale qui caractérise le premier semestre 2005 – hausse du chômage et du prix des carburants, conflits sociaux sur le niveau des salaires du secteur public et sur l'assouplissement des 35 heures, mouvement lycéen, mécontentement social attesté par les sondages et encore attisé par l'affaire Hervé Gaymard<sup>297</sup> –, les arguments contre « l'Europe libérale » trouvent un écho favorable dans l'opinion publique. L'impact des polémiques relatives à la directive Bolkestein est paradoxal : critiquée par l'ensemble de la gauche et même par une partie de la droite, sa politisation devient l'apanage du « non » qui bénéficie du cadrage du débat référendaire en termes économiques et sociaux. L'écho croissant de la campagne est donc lié à l'incapacité des promoteurs du traité à maintenir la directive hors de l'agenda politique.<sup>298</sup> Si d'autres thèmes comme l'adhésion de la Turquie et le « déficit démocratique » de l'Union ont été abordés, tous les observateurs s'accordent à constater la prédominance des questions sociales au cours de la campagne.<sup>299</sup>

Troisièmement, c'est surtout la cristallisation des intentions de vote à l'origine d'un retournement des sondages en faveur du « non » à partir du mois de mars qui donne une impulsion nouvelle à la campagne.<sup>300</sup> Confrontés à une pression croissante, les tenants du « oui » doivent redoubler leurs efforts. Le mois d'avril voit notamment l'entrée en campagne de Jacques Chirac qui se prête

---

<sup>296</sup> Cet appel a été signé par 200 membres de partis politiques, responsables associatifs, syndicalistes, universitaires, intellectuels et artistes de gauche.

<sup>297</sup> Hervé Gaymard, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, doit démissionner en février 2005 après que le Canard enchaîné eut révélé que son appartement de fonction, d'une superficie supérieure à 600 m<sup>2</sup>, coûtait plus de 14 000 EUR par mois à l'État, alors que l'appartement dont il était propriétaire à Paris avait été mis en location pour en tirer des revenus.

<sup>298</sup> Les députés tentent de reporter les débats en adoptant une résolution exigeant le « réexamen du projet », mais cette exigence provoque les protestations des nouveaux États membres et de certains membres de la commission, que Jacques Chirac s'efforce de faire taire. Le projet de directive sera finalement remis à plat, au grand soulagement des partisans du « oui ».

<sup>299</sup> SAUGER Nicolas, BROUARD Sylvain, GROSSMAN Emiliano (2007), *Les Français contre l'Europe ?*, op. cit., pp. 65-71 ; PIAR Christophe, GERSTLÉ Jacques (2005), « Le cadrage du référendum sur le traité constitutionnel européen : la dynamique d'une campagne à rebondissements », in LAURENT Annie, SAUGER Nicolas (dirs.), *Le référendum du 29 mai : dynamiques, résultats et conséquences*, Paris : Cahiers du CEVIPOF, 42, août 2005, pp. 42-73 ; IVALDI Gilles (2006), « Beyond France's 2005 Referendum on the European Constitutional Treaty : Second-Order Model, Anti-Establishment Attitudes and the End of the Alternative European Utopia », *West European Politics*, 29 (1), pp. 47-69.

<sup>300</sup> Pour une analyse détaillée des dynamiques de la campagne électorale et de l'impact du revirement de sondages en mars 2006, voir SAUGER Nicolas, BROUARD Sylvain et GROSSMAN Emiliano (2007), *Les Français contre l'Europe ?*, op. cit., p. 54-55 et p. 58.

avec un succès contesté à un débat télévisé avec des jeunes, de Daniel Cohn-Bendit, de Simone Veil et même d'hommes politiques issus d'autres États européens comme le ministre allemand Joschka Fischer. Les tenants du « oui » et du « non » consolident leurs argumentaires respectifs et les débats se font plus précis tout en prenant un tour plus dramatique. Lors du débat du 14 avril, Jacques Chirac n'hésite pas à affirmer qu'en cas de rejet du traité, « la construction européenne s'arrêterait ». L'intensification spectaculaire de la campagne s'exprime à travers le succès en librairie des multiples ouvrages qui paraissent sur l'enjeu du scrutin et le contenu du traité. *Le Monde* publie une série d'articles sur les implications du TCE à différents niveaux comme les services publics, la protection sociale ou encore la citoyenneté.

Au fil des dernières semaines précédant le référendum du 29 mai, le maintien du « non » dans les sondages continue de stimuler la campagne pro-TCE et alimente les spéculations sur les suites éventuelles d'un rejet du traité, en France et à l'étranger comme l'indique le regain d'attention aux questions européennes dans les colonnes du *Guardian* et de la *Süddeutsche Zeitung*. Dans le journal britannique, il s'agit de la seule réelle hausse d'attention depuis le sommet de Nice. La prédominance du « non » dans les sondages et le rejet du TCE avec 54,7% des suffrages exprimés créent la surprise en Europe. La couverture accrue de la politique européenne aux mois de mai et juin 2005 dans les trois pays est due aux nombreux comptes rendus et analyses du résultat des référendums français et néerlandais, mais également à de nombreux articles sur leurs conséquences : réactions dans les autres pays membres, interrogations sur le décalage sensible entre élites et électeurs, suspension du processus de ratification dans plusieurs États dont le Royaume-Uni, instabilité des marchés...

En France, l'attention est plus élevée car l'analyse du scrutin et le bilan de la campagne donnent lieu à des affrontements abondamment relayés par la presse au sein des familles politiques les plus divisées. Au Royaume-Uni, le regain d'attention est plus important dans l'opinion (les questions européennes se hissent au cinquième rang des plus citées dans l'enquête *Gallup* au mois de juin 2005) que dans les colonnes du *Guardian* où la hausse est considérable exprimée en termes relatifs (+ 300% entre avril et mai 2005) mais où le niveau absolu d'attention reste dérisoire (il passe de 0,5% à 1,6%). Eu égard à la division du parti conservateur et à l'hostilité sensible dans les sondages à l'égard du TCE, personne n'a réellement intérêt à placer les questions européennes sur l'agenda et le résultat des référendums français et néerlandais constitue une opportunité pour Tony Blair de geler un processus de ratification laborieux, à l'issue plus qu'incertaine, et de se concentrer sur la politique intérieure. En Allemagne, le traité est ratifié à la quasi-unanimité par le

Bundestag, puis par le Bundesrat. En dépit des tentatives de mobilisation à droite – le député CSU Peter Gauweiler tente vainement de s’opposer à la ratification en se tournant vers le Conseil constitutionnel – comme à gauche – à travers les actions de certains syndicats, du nouveau parti de la gauche radicale *Die Linke* et du réseau Attac-Allemagne –, le regain d’attention aux questions européennes est modeste et à interpréter avant tout avec l’inquiétude suscitée par le succès persistant du « non » dans les sondages français et néerlandais.

Entre le printemps 2005 et la fin de l’année 2009, les questions européennes n’ont plus fait intrusion sur l’agenda domestique des trois pays. On constate seulement de très légers sursauts de l’attention à ces questions en France et en Allemagne, comme en juin 2007, lorsqu’à l’issue de la présidence allemande, le conseil européen adopte l’idée d’un traité simplifié qui sera adopté au mois de décembre (Traité de Lisbonne<sup>301</sup>) ou en juin 2008, lorsque les Irlandais rejettent le traité de Lisbonne par référendum et lorsque le conseil européen décide de poursuivre le processus de ratification malgré tout.<sup>302</sup> En lien avec la voie parlementaire retenue dans tous les États membres, sauf en Irlande, pour ratifier le traité de Lisbonne, mais aussi avec les craintes du potentiel divisif de la question, les débats sont restés limités et confinés à l’arène parlementaire.

\*  
\*       \*

La rétrospective des modalités de la mise sur agenda des questions européennes dans les trois pays montre que la période de la ratification du traité de Maastricht a eu un impact décisif dans la mesure où elle a vu un déplacement des débats européens vers de nouvelles arènes où ils ont acquis une forte visibilité. Néanmoins, nous ne pouvons pas constater de tendance linéaire à la prise d’importance puisque la totalité des pics d’attention observés dans les trois journaux analysés intervient entre 1989 et 1994. Contrairement à ce qu’on aurait pu attendre, eu égard à l’accélération du rythme des conférences intergouvernementales et à l’actualité de débats d’envergure sur la réforme des institutions communautaires et sur l’élargissement de l’Union, le niveau d’attention est moindre dans la seconde moitié des années 1990 et diminue encore dans

---

<sup>301</sup> Le Traité de Lisbonne hérite des travaux de la Convention sur l’avenir de l’Europe mais à la différence du TCE, il ne remplace pas les traités existants mais les modifie, plus modestement, à travers deux séries d’amendements : le Traité sur l’Union européenne (TUE) qui fusionne l’Union et les Communautés, et le Traité sur le fonctionnement de l’Union européenne (TFUE). La France a obtenu la suppression de références au libéralisme économique.

<sup>302</sup> L’Irlande adoptera le traité de Lisbonne à l’issue d’un second référendum organisé le 2 octobre après l’obtention d’un certain nombre de dérogations.

les années 2000. Les controverses relatives à l'Union monétaire dans les années 1997-1998 et la ratification avortée du traité constitutionnel européen en 2005 provoquent une hausse de l'attention aux enjeux européens, mais dans des proportions bien moindres que celle du début des années 1990. Autrement dit, l'ampleur des discussions menées sur la politique européenne n'est pas forcément fonction du poids réel de l'Union dans le *policy-making* ni le processus d'eupéanisation des politiques publiques. Ces résultats vont dans le sens des observations de Vivien Schmidt qui s'intéresse à la manière dont le discours « co-ordinatif » – par lequel les acteurs politiques génèrent les politiques européennes – est adapté par les élites politiques dans leur discours « communicatif », et qui montre que ces discours domestiques ne reflètent pas nécessairement la réalité « matérielle » de l'UE.<sup>303</sup>

Nous pouvons noter, par ailleurs, que les regains d'attention ne correspondent pas toujours aux mêmes événements dans les trois pays (cf. tableau 4.1). L'intrusion des questions européennes dans le débat domestique dépend de la présence d'acteurs ayant un intérêt à ce qu'elles soient discutées et disposant des ressources nécessaires pour les imposer sur l'agenda. Il semble que la France soit le pays comportant la constellation la plus favorable à l'émergence des questions européennes : non seulement l'attention à ces questions est sensiblement plus élevée dans les colonnes du *Monde*, mais le nombre de pics d'attention est aussi largement supérieur.<sup>304</sup>

**Tableau 4.1** « Moments critiques » de la mise sur agenda des questions européennes depuis 1986<sup>305</sup>

Allemagne	* Années 1988-1989 * Ratification du traité de Maastricht * Préparation de l'Union monétaire (1996-1999)
France	(* Elections européennes) * Ratification du traité de Maastricht (* Début de la campagne présidentielle de 1995 (débat sur l'opportunité d'un référendum sur l'euro)) (* Conflit social de décembre 1995) * Sommet d'Amsterdam et préparation de l'Union monétaire (1996-1999) * Campagne référendaire de 2005
Royaume-Uni	* Fin des années 1980 * Ratification du traité de Maastricht * Crise de la « vache folle » et période de préparation de l'Union monétaire (* Débats sur le TCE)

<sup>303</sup> SCHMIDT Vivien A. (2006), *Democracy in Europe*, Oxford : Oxford University Press.

<sup>304</sup> Nos données ne permettent pas directement de tirer des conclusions comparatives quant au niveau d'attention aux questions européennes dans les trois pays dans la mesure où les différences constatées peuvent être attribuées à des divergences de ligne éditoriale plutôt qu'à des dynamiques nationales distinctes. Nous noterons néanmoins que le *Guardian* passe pour être l'un des journaux britanniques les plus favorables à la construction européenne et les plus enclins à informer sur l'UE.

<sup>305</sup> Les événements mis entre parenthèse correspondent à un gain d'attention modeste.



Les spécificités nationales soulèvent la question des facteurs affectant la mise sur agenda des enjeux liés à l'UE. Carmines et Stimson mènent une réflexion générale sur l'émergence de nouveaux enjeux : pour les deux auteurs, un tel phénomène se produit lorsque les nouveaux enjeux sont en mesure de combler une niche nouvelle, ouverte du fait de l'évolution de l'environnement politique. Quatre conditions susceptibles d'aboutir à la mise sur agenda de nouveaux problèmes politiques sont envisagées plus précisément : (1) la promotion de nouveaux enjeux par des hommes politiques stratégiques dans le cadre de leur lutte pour le pouvoir ; (2) l'intrusion de nouvelles questions en lien avec des perturbations « externes » ; (3) la différenciation progressive d'anciens enjeux aboutissant à la formation de nouveaux enjeux ; (4) des changements d'attention résultant de contradictions internes aux partis ou aux coalitions souvent unis sur les questions principales, mais pas sur l'ensemble du spectre des problèmes potentiels.<sup>306</sup>

Le tableau 4.2 présente une vue d'ensemble des moments et des dynamiques de la mise sur agenda des questions européennes et permet de se faire une idée du poids relatif de ces paramètres.

---

<sup>306</sup> CARMINES Edward G., STIMSON James A. (1993), « On the Evolution of Political Issues », *in* RIKER William H. (dir.), *Agenda Formation*, Ann Arbor : University of Michigan Press, p. 153-156. La troisième modalité de mise sur agenda nous paraît moins pertinente que les autres s'agissant des questions européennes dans la mesure où celles-ci ne dérivent pas d'enjeux préalables mais peuvent être considérées comme un ensemble de nouveaux enjeux.

**Tableau 4.2** Événements à l'origine de la mise sur agenda des questions européennes depuis 1986

	Allemagne	France	Royaume-Uni
1987-1989	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Imbrication de la politique européenne et de la question allemande</li> <li>- Événements européens (entrée en vigueur de l'Acte unique, réforme de la PAC, présidence allemande, élections européennes)</li> <li>- Opposition de la CSU et débats au <i>Bundesrat</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Événements européens relayés par François Mitterrand et par Jacques Delors</li> </ul>	
1988-1991			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discours de Bruges et création du <i>Friends of Bruges Group</i></li> <li>- Montée des eurosceptiques au sein du parti conservateur, chute de Margaret Thatcher</li> </ul>
1991-1994	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagne de presse (Bild, FAZ, Spiegel...)</li> <li>- Responsables de la Banque fédérale allemande</li> <li>- Opposition de certains Länder</li> <li>- Factionnalisme au sein du SPD et de la CDU-CSU.</li> <li>- Mobilisation extraparlamentaire (syndicats, scientifiques...) et hostilité perceptible dans les sondages</li> <li>- Plaintes auprès de la Cour constitutionnelle</li> <li>- Facteurs « externes »: référendums danois et français, crise du SME...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Débats sur l'opportunité d'un référendum découlant de la nécessité d'une révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité de Maastricht. Décision de François Mitterrand d'organiser un référendum;</li> <li>- Factionnalisme au sein du PS, du RPR et de l'UDF.</li> <li>- Campagne de partis plus marginaux comme le PCF, la LCR et le FN</li> <li>- Engagement de Jacques Delors</li> <li>- Mobilisation de la société civile et de certains intellectuels</li> <li>- Issue incertaine du référendum</li> <li>- Elections européennes de 1994 (répercussions de la campagne référendaire; figures médiatiques)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Factionnalisme au sein du parti conservateur: débats longs et difficiles au parlement, mettant John Major en difficulté</li> <li>- Débats sur l'opportunité d'un référendum (campagne du Times)</li> <li>- Campagne de presse (Sun, Daily Telegraph...)</li> <li>- Mobilisation extraparlamentaire</li> <li>- Facteurs « externes »: référendum danois, éjection de la livre sterling du SME, référendum français...</li> </ul>
1996-1999	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sondages hostiles à la monnaie unique</li> <li>- Prises de position répétées des responsables de la Bundesbank</li> <li>- Engagement d'économistes, d'industriels, de banquiers et de syndicats dans le débat</li> <li>- Opposition de plusieurs <i>Bundesländer</i></li> <li>- Factionnalisme au sein du SPD et de la CDU-CSU</li> <li>- Facteurs « externes »: difficultés de plusieurs États dont la France à respecter les critères d'adhésion à l'euro, inquiétudes liées à l'arrivée de la gauche au pouvoir en France en 1997.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Débats sur l'opportunité d'un référendum (notamment suite à la proposition de Jacques Chirac lors de son entrée en campagne pour les présidentielles de 1995).</li> <li>- Opposition des partis à la marge du spectre politique</li> <li>- Structuration progressive d'une critique sociale au sein de laquelle « l'Europe de Maastricht » constitue un référentiel important (grèves de 1995; mobilisations contre la libéralisation de plusieurs secteurs)</li> <li>- Alternance juste avant le sommet d'Amsterdam</li> <li>- Facteurs « externes »: controverses allemandes sur les critères d'adhésion à l'euro</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagne de presse hostile à l'euro</li> <li>- Promesse des deux partis principaux à tenir un référendum sur l'Union monétaire</li> <li>- Mobilisation extraparlamentaire</li> </ul>
2000-2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facteurs « externes »: référendum français</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présidence française et critique du traité de Nice (opposition, manifestations, réactions dans le reste de l'Europe)</li> <li>- Décision de Jacques Chirac de soumettre le TCE à un référendum</li> <li>- Divisions partisans et syndicales</li> <li>- Campagne efficace pour le « non » impliquant les partis les plus radicaux, certaines factions des partis établis mais aussi des mouvements altermondialistes, politisation de la directive Bolkestein</li> <li>- Articulation des conflits sociaux avec la critique de « l'Europe libérale »</li> <li>- Retournement de la tendance en faveur du « non » dans les sondages à partir du mois de mars 2005</li> <li>- Réaction des tenants du « oui » et montée en intensité du débat.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facteurs « externes »: référendum français</li> </ul>

Conformément au modèle de Edward Carmines et James Stimson, l'étude de la mise sur agenda des questions européennes dans les trois pays met en évidence le rôle prépondérant des acteurs partisans.<sup>307</sup> Dans les systèmes multi-partisans en présence en Allemagne et en France, les efforts de politisation des politiques européennes reflètent parfois les dynamiques d'opposition entre partis établis et partis contestataires, avec une aspiration des partis contestataires et des partis de niche situés à l'extrême-gauche du spectre politique – LO, LCR (NPA depuis 2009), PDG en France ; PDS et *Die Linke* en Allemagne ; ponctuellement et, dans une moindre mesure, les partis écologistes et le PCF<sup>308</sup> –, et à l'extrême-droite – Front national, *Republikaner* – à ébranler l'agenda sur lequel les partis établis assoient leur prédominance. Les controverses opposant clairement les partis établis sont plus rares, même si des débats relatifs à l'intégration européenne ont opposé travaillistes et conservateurs à plusieurs reprises au parlement de Westminster.

Dans la mesure où les partis contestataires n'ont pas les ressources nécessaires pour façonner l'agenda politique, ce sont surtout les dynamiques de compétition internes aux partis – en particulier les partis établis –, aux fractions et aux coalitions qui pèsent sur la mise sur agenda des enjeux liés à l'UE. La direction des grands partis se trouve généralement embarrassée de devoir se positionner sur ces enjeux qui transcendent les grands clivages traditionnels. Elle tente le plus souvent de limiter les débats (à l'image de la direction du RPR au début de l'été 1992 ou du PS en 2005, qui ont vainement réclamé le silence). Ce type de situation incite visiblement les acteurs partisans qui occupent des positions de prétendants à se démarquer de la position officielle de leur parti en politisant la construction européenne, puisque ce phénomène est commun à tous les grands partis français, allemands et britanniques. Le factionnalisme a été particulièrement fort dans le Labour Party du début des années 1980, dans le parti conservateur (au sein duquel les questions européennes ont constitué une ressource importante dans la remise en cause du leadership de Margaret Thatcher, puis de John Major) et dans les grands partis français lors des

---

<sup>307</sup> Selon les deux auteurs, les acteurs partisans – direction de parti, présidents de la république, députés, etc. – jouent eux-mêmes un rôle déterminant dans la mise sur agenda de nouveaux enjeux : « Conventional accounts of party realignment accord a fundamental role to mass electorates, treating institutional actors as responding to more central electoral forces. Such accounts provide a distorted picture of elite/mass dynamics. Tied to the normative democracy and the mechanistic metaphor of the US Constitution, they require political professionals to have knowledge of issues – in both policy and political senses – that is *less* advanced than that of the amateur electorate. The origin of the policy dialogue between politicians and voters must lie, we believe, with the former, who provide definition to a multitude of issue conflicts. The role of the electorate in issue evolution is to respond to some issues and not to others. » Cf. CARMINES Edward G., STIMSON James A. (1986), « On the Structure and Sequence of Issue Evolution », op. cit., p. 915 ; voir également pp. 903-4.

<sup>308</sup> Eu égard à la participation ponctuelle du PCF au gouvernement et à l'attention quasi-exclusive accordée par ce parti aux thématiques économiques et sociales, il est plus approprié de le qualifier de parti de niche que de parti contestataire.

campagnes référendaires de 1992 et 2005. La CDU-CSU, le SPD et les Verts allemands ont connu des dissensions du même type, mais de moindre ampleur.

En Allemagne, le fédéralisme donne lieu à des logiques d'opposition distinctes, mettant aux prises les partis au pouvoir dans les *Bundesländer* et au gouvernement fédéral, mais aussi des sensibilités régionales parfois prononcées au sein des partis. Ce phénomène a parfois joué un rôle non-négligeable dans la mise sur agenda des enjeux européens, à travers l'opposition récurrente de la CSU bavaroise à la réforme de la PAC, à l'adoption de grands traités et surtout à la progression vers l'Union monétaire, mais aussi à travers les divergences entre représentants de *Bundesländer* riches et moins riches durant les débats sur l'adoption de l'euro.

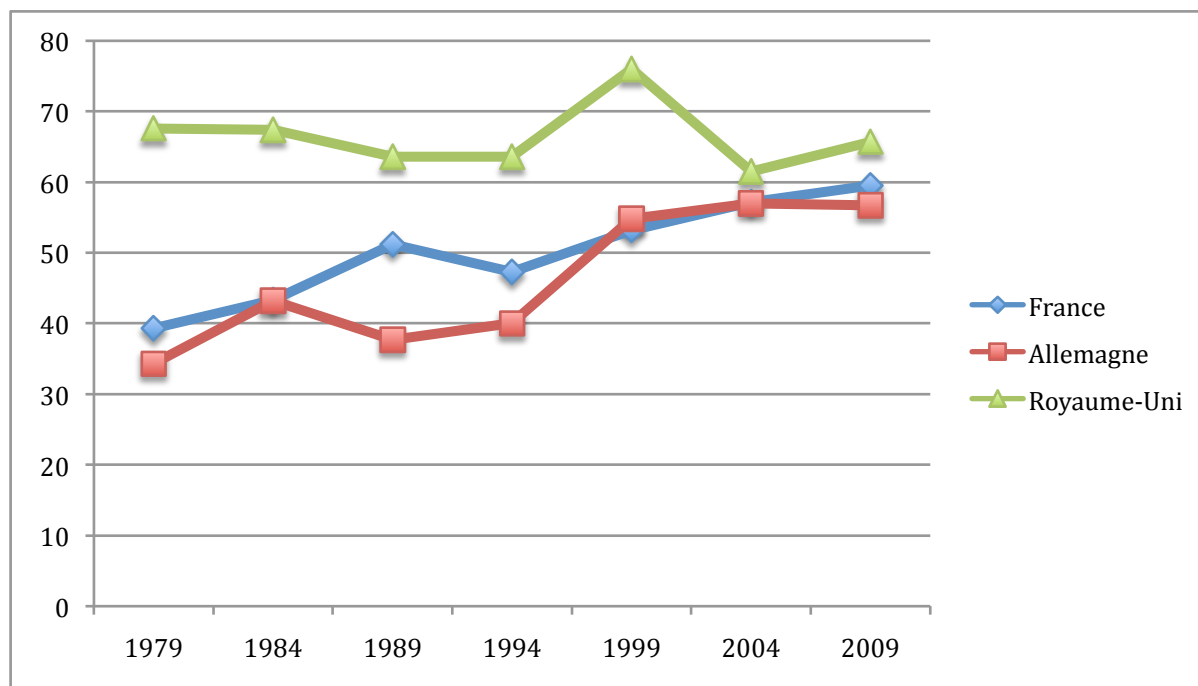
Notre rétrospective montre que l'agenda politique n'est pas exclusivement façonné par des acteurs partisans. L'impact de certaines étapes importantes de la construction européenne comme l'adoption du traité de Maastricht et l'échec de la ratification du TCE, mais aussi d'autres événements comme la tenue de référendums sur des questions européennes (au Danemark, en Irlande, en France, etc.) ou les crises successives du SME, témoigne du poids des facteurs « externes », ceux que Edward Carmines et James Stimson désignent par « the external world ».<sup>309</sup> Ces derniers sont particulièrement décisifs dans l'Allemagne de la fin des années 1980 du fait de l'imbrication entre la politique européenne et la question allemande. Notons cependant que de nombreux événements clés du processus d'intégration n'attirent pas particulièrement l'attention : l'adoption des traités d'Amsterdam et de Nice, les vagues d'élargissement de 1995, 2004 et 2007, l'introduction de l'euro (1999) et la mise en circulation des pièces et des billets en euros (janvier 2002) ne se sont pas accompagnées de débats substantiels. Les élections européennes – en particulier celles de 1994 – génèrent une hausse modeste mais éphémère de l'attention, sensible surtout en France. Cette observation confirme leur statut d'élection de second rang : du fait du faible intérêt des électeurs pour les questions européennes, de leurs connaissances limitées des compétences du Parlement européen et de l'enjeu du scrutin, et des incitations plus ou moins fortes en fonction du calendrier national des partis nationaux à se livrer compétition sur des enjeux domestiques, les élections européennes n'apparaissent pas comme une échéance électorale importante et sont souvent avant tout une occasion de sanctionner le gouvernement. Ainsi, elles ne contribuent pas de façon décisive à populariser les débats européens, comme l'atteste d'ailleurs le niveau d'abstention, supérieur dans les trois pays au taux habituel pour les élections nationales

---

<sup>309</sup> CARMINES Edward G., STIMSON James A. (1993), « On the Evolution of Political Issues », op. cit., p. 155 : « The external world causes disruptions and shocks, raises challenges and opportunities, and, in general, prevents any organic system from being driven entirely by internal imperatives. »

et en constante augmentation depuis 1979 en France et en Allemagne, où il avoisine désormais le niveau particulièrement élevé observé au Royaume-Uni depuis la première élection (cf. graphique 4.6).

**Graphique 4.6** Taux d'abstention aux élections européennes (1979-2009)



La revue des modalités selon lesquelles les questions européennes se sont ponctuellement invitées dans le débat politique français, allemand et britannique souligne l'influence de facteurs supplémentaires :

- (1) L'éventualité de la tenue d'un référendum contribue sensiblement à amplifier les débats européens.<sup>310</sup> L'opportunité d'organiser un référendum a été discutée au Royaume-Uni (à propos de l'Union monétaire dans les années 1990 et du TCE en 2005) et en France, du fait de la nécessité de modifier la Constitution avant l'adoption des traités les plus

<sup>310</sup> Les différents facteurs distingués ici agissent le plus souvent de façon interactive. Ainsi, ce sont fréquemment les partis de l'opposition qui réclament la tenue d'un référendum, en prévoyant par exemple de tirer profit de leur plus grande marge de manœuvre, ou de laisser les partis au pouvoir supporter seuls le coût politique d'une ratification des traités européens par la voie parlementaire. Néanmoins, nous distinguons l'éventualité d'un référendum des facteurs exclusivement partisans dans la mesure où les débats sur l'opportunité d'une consultation peuvent aussi résulter de contraintes constitutionnelles – comme c'est le cas en Irlande et au Danemark où les traités européens font systématiquement l'objet d'un référendum, mais aussi en moindre mesure en France où le Président doit arbitrer entre voie parlementaire et voie référendaire en cas de révision constitutionnelle préalable –, de pressions liées à l'annonce de référendums dans d'autres pays – comme en 2005, lorsque l'annonce d'un référendum britannique sur le TCE par Tony Blair interféra dans le débat français –, de traditions, de la publication récurrente de sondages favorables à une consultation populaire, etc.

importants, mais aussi de la proposition de Jacques Chirac de consulter les Français avant d'adopter l'euro. La discussion et la tenue de référendums a systématiquement soustrait les débats européens au cercle restreint des experts et des dirigeants politiques pour les propager à l'ensemble de la sphère publique. En Allemagne, si les référendums organisés à l'étranger alimentent parfois les discussions, le *Grundgesetz* ne connaît pas l'institution du référendum fédéral et les électeurs ne sont appelés à prendre position que lors des élections législatives. Or, à l'exception des élections législatives françaises, nos données établissent une légère tendance à la baisse de l'attention aux enjeux européens durant les trois mois précédant les élections nationales des trois pays. En période de campagne, les sujets de politique étrangère semblent ainsi passer à l'arrière-plan (tableau 4.3).

**Tableau 4.3** Comparaison de l'attention moyenne aux enjeux européens en période pré-électorale et en période normale

Süddeutsche Zeitung		Le Monde			The Guardian	
Elections législatives	Général	Elections législatives	Elections présidentielles	Général	Elections législatives	Général
4,30%	5,90%	6,90%	4,70%	6,70%	2,20%	2,30%

NB : les moyennes des périodes pré-électorales sont calculées sur la base de la couverture médiatique durant les trois mois précédant l'élection.

- (2) Les médias sont parfois impliqués dans la mise sur agenda des questions européennes. C'est particulièrement vrai de la presse écrite britannique et allemande qui ont vu la mise en œuvre de véritables campagnes à l'encontre de l'Union monétaire, à travers des tabloïdes comme *Sun* ou *Bildzeitung*, mais aussi des titres tels que *Daily Telegraph*, *Times*, *Spiegel* ou *Frankfurter Allgemeine Zeitung*. La campagne référendaire de 2005 a été également marquée en France par une couverture médiatique intense et par l'adoption d'une ligne éditoriale favorable au « oui » par la plupart des grands médias de la presse écrite, de la télévision et de la radio.<sup>311</sup> Comme le remarque David Allen à propos du Royaume-Uni, la portée des médias varie en fonction de la fermeté de la position adoptée par le gouvernement et de la clarté du débat entre les partis<sup>312</sup> : les campagnes les plus virulentes ont été déployées durant la ratification du traité de Maastricht et la phase de préparation de l'Union monétaire, marquées au Royaume-Uni par la vulnérabilité du gouvernement et

<sup>311</sup> ABOURA Sofiane (2005), « French Media Bias and the Vote on the European Constitution », *European Journal of Political Economy*, 21 (4), pp. 1093-8.

<sup>312</sup> ALLEN David (2005), « The United Kingdom... », *op.cit.*, p. 129.

par des dissensions majeures au sein des conservateurs<sup>313</sup>, et en Allemagne par l'absence de débat lisible entre les principaux partis combinée à un scepticisme croissant dans l'opinion publique.

- (3) Il arrive enfin que « l'opinion publique »<sup>314</sup> telle qu'elle s'exprime dans les sondages, les orientations des électeurs et les mobilisations extra-parlementaires qui ont pu avoir lieu en lien avec la construction européenne, attirent l'attention sur les enjeux européens. La révélation par des sondages du scepticisme des Allemands à propos de la monnaie unique au début des années 1990 et des Français sur la question du TCE en 2005 ont véritablement catalysé les débats. Au-delà des enquêtes d'opinion, les thèmes européens donnent lieu ponctuellement à des mobilisations d'envergure. La ratification du traité de Maastricht, la préparation et la création de la monnaie unique ont vu la naissance de nombreuses organisations au Royaume-Uni et l'engagement dans le débat européen de personnalités de la société civile allemande, à l'image de responsables de la Bundesbank, de scientifiques, de banquiers, d'entrepreneurs, de syndicalistes, etc. Ces différents acteurs ont eu recours à une panoplie de moyens pour faire entendre leur voix, de la publication de lettres ouvertes au recours auprès du Conseil constitutionnel, en passant par l'organisation de manifestations.

En France, de grands mouvements sociaux mettent occasionnellement les questions européennes à l'ordre du jour. « L'Europe de Maastricht » et « l'Europe libérale » constituent une ressource discursive mobilisatrice pour les manifestations altermondialistes qui se multiplient dans les années 2000, qu'il s'agisse des actions du mouvement Attac, créé en 1999<sup>315</sup>, des Forums sociaux européens tenus tous les ans ou tous les deux ans depuis 2002, des marches européennes contre le chômage, des contre-sommets tenus en marge des rencontres du G7/8 et des sommets européens (en

---

<sup>313</sup> David Allen remarque que la presse s'est au contraire majoritairement alignée sur la position de John Major après qu'il eut remporté les élections générales de 1992 sur un programme promettant de « placer la Grande-Bretagne au cœur de l'Europe ». Cf. ALLEN David (2005), « The United Kingdom... », op. cit., p. 129.

<sup>314</sup> De nombreux auteurs ont critiqué la notion « d'opinion publique » comme floue, artificielle, prêtant le flan à l'instrumentalisation et peu à même de rendre compte de la réalité sociale. Cf. BOURDIEU Pierre (1973), « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps Modernes*, 318, pp. 1292-309 ; BLONDIAUX Loïc (1997), « Ce que les sondages font à l'opinion », *Politix*, 10 (37), pp. 117-36 ; BLONDIAUX Loïc (1998), *La Fabrique de l'opinion – Une histoire sociale des sondages*, Paris : Éditions du Seuil. À des fins analytiques, nous mobilisons toutefois cette approximation, que nous opérationnalisons à l'aide de données de sondages, afin d'appréhender les opportunités et les contraintes liées aux évolutions du climat d'opinion à l'égard de l'intégration européenne dans chaque pays (chapitre 5). Si les enquêtes d'opinion rendent imparfaitement compte de la réalité sociale, elles permettent d'identifier des tendances et constituent un indicateur d'autant plus pertinent dans notre cas que l'analyse des comptes rendus de congrès révèle que les sondages font l'objet d'une attention soutenue de la part des acteurs partisans (chapitre 7).

<sup>315</sup> HEINE Sophie (2007), « Les résistances altermondialistes à l'Union européenne. Analyse comparative des idéologies d'Attac-France et d'Attac-Allemagne », *Congrès de l'AFSP*, Toulouse, septembre 2007.

particulier à Nice en 2000) ou du rassemblement organisé sur le plateau du Larzac en août 2003. L'engagement des mouvements altermondialistes a contribué à l'amplification des controverses de la campagne pour le référendum de mai 2005.

En somme, les acteurs partisans allemands, britanniques et français n'ont été confrontés à l'intrusion des questions européennes dans le débat domestique que ponctuellement. L'europanisation de l'agenda politique ne peut pas être conçue comme un phénomène exogène résultant exclusivement d'évolutions situées au niveau européen puisque ce sont le plus souvent des acteurs partisans eux-mêmes qui sont à l'origine des pics d'attention aux questions européennes.<sup>316</sup> Notre analyse illustre ainsi à quel point il est utile de penser l'europanisation comme « interactionniste » et montre l'utilité de la perspective de l'*agenda-setting* pour passer d'un modèle causal séquentiel à un modèle de la causalité étriquée.

Que les questions européennes aient été soulevées par des événements « externes », des partis concurrents, une faction dissidente, une campagne médiatique ou un retournement dans l'opinion publique, leur émergence dans le débat confronte les partis à une certaine pression adaptative. Pour certains, ces questions représentent une opportunité de se profiler vis-à-vis des autres en adoptant une position spécifique, pour d'autres une source potentielle de divisions et de perte d'influence par rapport aux partis concurrents. Nous avons postulé plus haut (chapitre 2, section II) que ces différentes structures d'opportunités varient notamment avec les préférences des électeurs – en particulier au sein de l'électorat des partis – et avec les implications programmatiques des questions européennes en jeu dans le débat. À la lumière de ces facteurs, les chapitres 5 et 6 analysent les opportunités et les contraintes qui découlent pour chaque parti parlementaire de la saillance des questions européennes durant les « moments critiques » identifiés.

---

<sup>316</sup> Les partis politiques gagnent ainsi à être appréhendés dans leur pluralité et non comme des acteurs unitaires. Notre analyse met en évidence la centralité des dynamiques d'interaction, d'influence réciproque et d'opposition entre la direction, la fraction parlementaire, les membres de l'exécutif et la base des partis pour comprendre la mise sur agenda des questions européennes. Les phénomènes de factionnalisme et de contestation interne du leadership doivent donc être pris en compte pour expliquer leurs positions officielles et leurs stratégies de campagne.





## CHAPITRE 5 : ORIENTATIONS EUROPÉENNES DES ÉLECTEURS ET INCITATIONS À POLITISER LES ENJEUX EUROPÉENS

---

Le plus souvent, les enjeux européens ne font pas partie des questions saillantes du débat politique domestique. Néanmoins, le chapitre précédent a établi qu'à la faveur d'étapes importantes de la construction européenne ou d'efforts de politisation, ils s'invitent ponctuellement dans les médias, les préoccupations des électeurs et le discours des responsables politiques et peuvent alors rapidement être propulsés au rang des priorités politiques de premier plan.

De quelle manière cette intrusion des questions européennes affecte-t-elle les partis politiques ? Les théories du changement partisan laissent à penser que les partis politiques changent afin de préserver la poursuite de leurs objectifs de perturbations liées à l'émergence des enjeux liés à l'UE, ou au contraire afin d'exploiter les opportunités éventuelles que représentent ces enjeux (chapitre 2). Dans la mesure où la maximisation des performances électorales appartient aux objectifs classiques des partis politiques, la polarisation de l'opinion publique et des orientations des électeurs constitue un vecteur probable d'europanisation des partis. Plus précisément, nous pouvons supposer qu'il existe une incitation à politiser les questions européennes à partir du moment où elles représentent un potentiel de mobilisation, autrement dit où un acteur partisan est en mesure d'adopter une position électoralement prometteuse – un discours critique dans un pays marqué par un climat réticent, ou au contraire un discours intégrationniste lorsque l'opinion publique est favorable à la construction européenne. Le degré de division de l'électorat du parti est susceptible de jouer sur ce potentiel mobilisateur dans la mesure où la politisation des enjeux européens est facilitée si les sympathisants partagent des vues similaires en la matière.

Ce chapitre examine les incitations des partis français, allemands et britanniques à politiser les enjeux européens lors des « moments critiques » identifiés au chapitre précédent. Une première section analyse l'évolution de l'opinion publique en période de saillance accrue de l'intégration : cette montée en importance s'accompagne-t-elle d'une polarisation des orientations européennes des électeurs ? Répondre à cette question nécessite de disposer d'au moins une série de données longitudinales et comparatives couvrant à la fois les trois pays et l'ensemble de la période étudiée. Du fait de la rareté des enquêtes internationales et de nombreuses ruptures dans les séries de données, ce n'est malheureusement pas le cas. Cet obstacle a été contourné en recourant à

l'instrument du *public mood*, développé par James Stimson et permettant de construire un indice longitudinal de préférences publiques. Dans un deuxième temps, les répercussions de l'évolution des orientations européennes des électeurs sur la structure d'opportunités des partis politiques sont explorées plus en détail : les dynamiques identifiées sont-elles transversales aux clivages politiques ou ont-elles un impact différencié sur les différents partis ?

## I. La construction d'un indice d'orientations européennes longitudinal et comparatif

L'étude de la couverture médiatique des questions européennes lorsque ces dernières sont en première ligne sur l'agenda politique donne à penser que la prise d'ampleur des débats va souvent de pair avec une polarisation de l'opinion publique : les articles du *Guardian*, du *Monde* et de la *Süddeutsche Zeitung* décrivent la montée du scepticisme des conservateurs britanniques à l'égard de la politique européenne de Jacques Delors à la fin des années 1980, les doutes croissants sensibles dans les sondages des trois pays durant la ratification du traité de Maastricht, l'hostilité perceptible durant la phase de préparation de l'Union monétaire et les questionnements occasionnés par les controverses relatives au Traité constitutionnel européen. Cette section vise à rendre compte plus précisément de l'évolution des orientations européennes des Allemands, des Britanniques et des Français.

L'analyse empirique de tendances dans l'opinion publique est rendue extrêmement délicate par l'obstacle récurrent de l'absence de séries de données consistantes dans le temps. La question des orientations européennes ne fait pas exception au problème, qui se complique encore si l'on travaille dans une perspective comparative. Les enquêtes communes aux pays membres de l'UE restent relativement rares et font, à l'exception des Eurobaromètres<sup>317</sup>, l'objet de sondages espacés dans le temps (cf. Tableau 5.1).

---

<sup>317</sup> Créées en 1973 sous l'égide de la Commission européenne avec pour objectif de favoriser l'émergence d'une « opinion publique européenne », les enquêtes Eurobaromètre ont lieu deux fois par an. Chaque vague de l'Eurobaromètre standard comporte un volet de questions relatives aux orientations et perceptions des Européens à l'égard de la Communauté européenne. Cf. BRÉCHON Pierre, CAUTRÈS Bruno (dirs.) (1998), *Les enquêtes eurobaromètres. Analyse comparée des données socio-politiques*, Paris : L'Harmattan ; BRINEGAR Adam P., JOLLYS Seth K. (2004), « Measuring Support for European Integration using the Eurobarometer », in GEER John (dir.), *Public Opinion and Polling around the World*, Denver : CO : ABC : CLIO, pp. 497-503 ; BAINÉE Olivier (2007), « The European public sphere does not exist (At least it's worth wondering... »), *European Journal of Communication*, 22 (4), pp. 493-503 ; BELOT Céline, CAUTRÈS Bruno (2008), « Opinion Publique », in BELOT Céline, MAGNETTE Paul et SAURUGGER Sabine (dirs.), *Science politique de l'Union européenne*, Paris : Economica, pp. 153-174.

**Tableau 5.1** Principales enquêtes effectuées régulièrement dans plusieurs pays de l'UE<sup>318</sup>

Enquête	Pays	Période couverte
Eurobaromètre	Ensemble des pays membres de l'UE (ainsi qu'un certain nombre de pays candidats à l'adhésion pour un certain nombre de vagues)	Enquête annuelle entre 1970 et 1976, puis semestrielle depuis 1977.
ESS (European Social Survey)	Ensemble des pays membres de l'UE (ainsi qu'un certain nombre de pays candidats à l'adhésion et d'autres pays comme la Suisse, la Norvège ou Israël).	Une enquête tous les deux ans depuis 2002
ISSP ( <i>International Social Survey Program</i> )	L'enquête a été progressivement élargie des quatre pays fondateurs (Allemagne, Royaume-Uni, Australie et États-Unis) à une quarantaine de pays. La France ne participe à l'ISSP que depuis 1996.	Une enquête par an depuis 1985
EVS ( <i>European Values Study</i> )	Ensemble des pays membres de l'UE, ainsi qu'un nombre croissant d'autres pays européens. L'enquête est répliquée dans des pays non-européens dans le cadre de la <i>World Values Study</i> .	Quatre vagues : 1981, 1990, 1999 et 2008.
European Election Studies	Ensemble des pays membres de l'UE	Une enquête pour chaque élection européenne à l'exception de celles de 1984, soit : 1979, 1989, 1994, 1999, 2004 et 2009.

La rareté des données longitudinales collectées à intervalles réguliers et relativement rapprochés se double de difficultés liées aux nombreuses ruptures dans les séries de données. Les enquêtes listées ci-dessus fonctionnent toutes à partir d'un petit noyau de questions posées systématiquement, complétées soit par des modules propres à chaque enquête, soit par des modules « tournants », à l'image de l'ISSP qui alterne les enquêtes sur *Le rôle du gouvernement*, *Les réseaux sociaux*, *Les inégalités*, *La famille*, *Le sens du travail*, *La religion*, *L'environnement* et *L'identité nationale*. Ainsi, la majorité des indicateurs n'est pas disponible pour toutes les vagues d'enquêtes, ce qui espace encore les intervalles entre les données disponibles. De surcroît, même les questions appartenant au « noyau dur » des enquêtes font régulièrement l'objet de modifications plus ou moins importantes en fonction du contexte, des intérêts scientifiques et des inclinations méthodologiques des équipes en charge de l'élaboration du questionnaire. Les tableaux 2 et 3 illustrent ce problème de rupture des séries de données en proposant une vue d'ensemble des questions relatives aux orientations européennes disponibles au moins deux fois depuis 1986 dans les *Eurobaromètres*.

<sup>318</sup> Des informations plus détaillées peuvent être consultées sur les sites respectifs de ces enquêtes, ainsi que sur le site du GESIS – Leibniz Institut für Sozialwissenschaften (<http://zacat.gesis.org/>).

**Tableau 5.2** Indicateurs relatifs aux orientations européennes disponibles dans les enquêtes Eurobaromètres depuis 1986

VARIABLE	QUESTION
<i>EUROPEAN UNIFICATION - FOR/AGAINST</i>	« In general, are you for or against efforts being made to unify Western Europe ? » (If for: are you very much for this, or only to some extent? / If against: are you only to some extent against or very much against? / Don't know (DK)).
<i>EC MEMBERSHIP - GOOD BAD</i>	« Generally speaking, do you think that (country's) membership of the European Community (common market) is a good thing, a bad thing, or neither good nor bad ? » (Good thing ; Bad thing ; Neither good nor bad, DK) <sup>319</sup>
<i>EU DISSOLUTION - REGRET</i>	« If you were to be told tomorrow that the European Community (the Common Market) had been scrapped, would you be very sorry about it, indifferent about it, or relieved ? » (Very sorry ; Indifferent ; Relieved ; DK)
<i>EC SINGLE MARKET - GOOD/BAD THING</i>	« Overall, do you think that the completion of the Single European Market in 1992 will be - for people like you - a good thing, a bad thing, or neither a good nor a bad thing ? » (A good thing ; A bad thing ; Neither good, nor bad thing ; DK)
<i>EC MEMBERSHIP REFERENDUM - STAY/LEAVE</i>	« Finally, if there were a referendum tomorrow, would you vote for staying in the EC or for leaving it ? » (For staying in ; For leaving ; Would not vote ; DK) <sup>320</sup>
<i>EC MAASTRICHT TREATY - FOR/AGAINST</i>	« If there were a (F: another) referendum on whether to agree to the Maastricht Treaty or not, would you vote for or against ? » (For ; Against ; Undecided)
<i>EUROPEAN UNIFICATION GOING FURTHER</i>	« Are you in favour of going even further than the single Common European Market towards the unification of Europe ? » (Yes ; No ; DK)
<i>EC SINGLE MARKET EVALUAT PERSONALLY</i>	« Personally, would you say that the single European Market which will come about by 1992 makes you feel very hopeful, rather hopeful, rather fearful or very fearful ? » (Very hopeful ; Rather hopeful ; Rather fearful ; Very fearful ; DK) <sup>321</sup>
<i>EUROPEAN UNION - PESSIMISTIC/OPTIMISTIC</i>	« I am going to read out a number of words which may describe how you feel about the European Union. When you think of the European Union, do you feel pessimistic or optimistic ? » (Pessimistic ; Optimistic ; DK)
<i>EU FUTURE - OPTIMISTIC/PESSIMISTIC</i>	« Would you say that you are very optimistic, fairly optimistic, fairly pessimistic or very pessimistic about the future of the European Union ? » (Very optimistic ; Fairly optimistic ; Fairly pessimistic ; Very pessimistic ; DK)
<i>EUROPEAN UNION - FOR/AGAINST</i>	« I am going to read out a number of words which may describe how you feel about the European Union. When you think of the European Union, do you feel for or against it ? » (For ; Against ; DK)
<i>EC MEMBERSHIP - COUNTRY BENEFIT</i>	« Taking everything into consideration, would you say that (our country) has on balance benefited or not from being member of the European Community / European Union ? » (Benefited ; Not benefited ; DK)
<i>EU IMAGE - POSITIVE/NEGATIVE</i>	« In general, does the European Union conjure up for you a very positive, fairly positive, neutral, fairly negative or very negative image ? » (Very positive ; Fairly positive ; Neutral ; Fairly negative ; Very negative ; DK)
<i>EU EFFECT - PERSONAL (DIS)ADVANTAGE</i>	« Do you think you, yourself, have got more advantages or more disadvantages from (OUR COUNTRY) being a member of the European Union ? » (Many more advantages ; More advantages ; As many advantages as disadvantages ; More disadvantages ; Many more disadvantages ; DK)
<i>EC SINGLE MARKET - COUNTRY ADVANTAGE</i>	« Do you think that the Single European Market brings more advantages or more disadvantages for (YOUR COUNTRY) ? » (Advantages ; Disadvantages ; DK)
<i>COMMON CURRENCY - DISADVANTAGES</i>	« Do you believe that the European currency will or will not have more disadvantages than advantages ? » (Will ; Will not ; DK)
<i>EU EVALUAT PERSONALLY</i>	« Taking everything into consideration, would you say this new 'European Union', as it is now called, makes you feel very hopeful, rather hopeful, rather fearful or very fearful ? » (Very hopeful ; Rather hopeful ; Rather fearful ; Very fearful ; DK)

Source : Eurobaromètre.

<sup>319</sup> À partir de 1993, « European Union » remplace « European Community ».

<sup>320</sup> Les années suivantes, la question devient : « If there were a referendum tomorrow, asking whether (our country) should stay in the European Union or leave the EU, how would you vote ? ».

<sup>321</sup> Après 1992, la question est formulée comme suit : « Personally, would you say that the Single European Market which came about at the beginning of 1993 makes you feel very hopeful, rather hopeful, rather fearful or very fearful ? ».



Tableau 5.3 Séries relatives aux orientations européennes disponibles dans les enquêtes Eurobaromètre depuis 1986

	EB25	26	27	28	29	30	31	31A	32	33	34	35	35.1	36	37	38	38.1	39	40	41	41.1	42	43.1	43.1 bis	44	44.1	44.2 bis	45 .1
European unification – for/against	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	
EC membership – Good Bad	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	
EU dissolution – regret	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	
EC single market – good/bad thing									x	x	x	x	x	x	x	x												
EC membership referendum																											x	
EC Maastricht Treaty – for/against																x	x	x	x									
European unification going further				x																								
EC single market evaluated personally				x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x								x			x		
European Union – pessimistic / optimistic																												
EU future – optimistic/pessimistic																												
European Union – for/against																										x		
EC membership – country benefit	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				x			x	x	x
EU image – positive/negative																												
EU effect – personal (dis)advantage																												
EC single market – country advantage																												
Common currency – disadvantages																												
EU Evaluated personally																												x

	46	47	47.1	47.2	48	49	50	51	52	53	54.1	55.1	56.2	57.1	58.1	59.1	60.1	61	62	62.2	63.4	64.2	65.1	65.2	66.1	67.2	68.1
European unification – for/against																											
EC membership – Good/Bad	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
EU dissolution – regret	x						x												x								
EC single market – good/bad thing				x																							
EC membership referendum																											
EC Maastricht Treaty – for/against																											
European unification going further																											
EC single market evaluated personally	x																										
European Union – pessimistic / optimistic																											x
EU future – optimistic/pessimistic																											
European Union – for/against																											
EC membership – country benefit	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
EU image – positive/ negative																											
EU effect – personal (dis)advantage																											
EC single market – country advantage																											
Common currency – disadvantages	x						x																				
EU Evaluated personally																											



Seul l'indicateur demandant si l'appartenance du pays à la Communauté européenne est une bonne ou une mauvaise chose s'est maintenu sur l'ensemble de la période. Certaines questions intéressantes n'ont été posées que deux ou trois fois, comme celle qui interroge les Européens sur l'opportunité de poursuivre l'intégration, d'autres de nombreuses fois mais pas systématiquement. D'autres encore ne peuvent pas être utilisées facilement du fait de problèmes de comparabilité dans le temps liés à des modifications de leur formulation ou des modalités de réponse. Le caractère hétérogène en termes de fréquence, de régularité et de formulations des questions complique considérablement la mise en évidence de tendances des orientations européennes. S'il est toujours possible d'analyser l'évolution des réponses apportées à l'indicateur disponible sur l'ensemble de la période, les conclusions que l'on peut en tirer peuvent prêter à discussion dans la mesure où la concentration sur un indicateur unique accroît la probabilité d'une distorsion, comme l'expliquent très clairement James Stimson, Vincent Tiberj et Cyrille Thiébaud dans un article récent :

« Chaque série de questions est susceptible d'être sujette à plusieurs sources d'erreur. Celles-ci peuvent être dues aussi bien au répondant et à sa compréhension de la question qu'à la façon de l'interroger. Aux biais traditionnels qui motivent les critiques portées contre les sondages d'opinion – la possible imposition de problématique, l'inconsistance des opinions, ainsi que la désirabilité sociale d'avoir une opinion, voire certaines opinions plutôt que d'autres – il en est un qui préoccupe plus particulièrement ceux qui utilisent ces outils pour faire de la comparaison longitudinale : les évolutions du sens des séries dans le temps. Ainsi, une des séries les plus régulières des enquêtes Cevipof porte sur l'opinion à l'égard des privatisations. Cette question a-t-elle le même sens en 1988, où le débat concernait les secteurs bancaires et industriels nationalisés par la gauche, et en 2007, où les privatisations potentielles portent sur la SNCF, la Poste, EDF et GDF ? À cela s'ajoutent les marges d'erreur technique induites par l'outil lui-même : outre la marge d'erreur classique à toute enquête d'opinion par sondage (et *a fortiori*, à tout sondage répété ou « baromètre ») due à la procédure d'échantillonnage, on sait depuis longtemps que l'ordre du questionnaire peut affecter les réponses. Déjà potentiellement problématique dans le cas d'une enquête unique, ce biais peut l'être encore plus dès lors qu'on compare plusieurs enquêtes. Enfin, on ne peut négliger le possible effet enquêteur, dont l'impact potentiel est similaire au précédent.

D'une manière générale, fonder la mesure d'un phénomène et de ses évolutions sur une seule variable est toujours hasardeux. C'est pour cette raison qu'ont été conçues les échelles d'attitude. Parce que chacune des questions sélectionnées dans une échelle comporte plusieurs sources d'erreur, on postule qu'elles comportent à la fois une approximation de l'attitude qu'on souhaite mesurer ... et une part d'aléas. En les additionnant, on peut espérer que les erreurs de mesure s'annulent et qu'avec un nombre croissant de questions, on se rapproche du niveau réel ... Si la méthode des échelles d'attitudes est pratiquée régulièrement pour l'analyse d'une enquête unique, elle s'avère beaucoup plus difficile à mettre en œuvre dans une perspective longitudinale, puisque

toutes les questions formant l'échelle doivent être présentes à tous les points temporels analysés. »<sup>322</sup>

C'est pour résoudre ce problème que James Stimson a développé l'instrument du *public mood*, qu'il a appliqué à l'étude de l'évolution des orientations des Américains à l'égard du libéralisme et du conservatisme depuis les années 1950.<sup>323</sup> Basée sur l'algorithme « dyad ratios », cette méthodologie est de plus en plus utilisée pour créer un indicateur de préférences publiques à partir de données hétérogènes à partir de l'estimation d'une attitude latente à l'origine de variations communes aux différentes séries de questions disponibles.<sup>324</sup> Cette section présente la manière dont nous avons utilisé la méthodologie proposée par Stimson pour mettre au point un indice longitudinal et comparatif d'orientations européennes, puis analyse l'évolution du potentiel de mobilisation des Allemands, des Britanniques et des Français sur la base de ce nouvel indicateur.

Conformément aux instructions de Stimson, nous avons sélectionné l'ensemble des indicateurs présents au moins dans deux vagues de l'Eurobaromètre et permettant de faire une distinction claire entre les attitudes positives et négatives à l'égard de la Communauté européenne (puis de l'UE) ou du processus d'intégration (cf. Tableau 2 ci-dessus). Pour chaque pays<sup>325</sup>, un « index de soutien à l'intégration européenne » a ensuite été élaboré sur la base du ratio des réponses positives par rapport à la somme des réponses positives et négatives à chacune des questions. Les réponses des personnes qui ne se positionnent pas ou optent pour une réponse « neutre » n'ont pas été prises en compte dans le calcul de cet index qui est donc sensible aux passages d'attitudes

---

<sup>322</sup> STIMSON James A., TIBERJ Vincent, THIÉBAUT Cyrille (2010), « Le *Mood*, un nouvel instrument au service de l'analyse dynamique des opinions. Application aux évolutions de la xénophobie en France (1990-2009) », *Revue française de science politique*, 60 (5), pp. 902-3. Sur les variations de réponses induites par le cadrage des questions, leur ordre, les réponses proposées ou encore le caractère ouvert ou fermé des réponses, voir FODDY William H. (1993), *Constructing questions for interviews and questionnaires : theory and practice in social research*, Cambridge : Cambridge University Press.

<sup>323</sup> STIMSON James A. (1999), *Public Opinion in America. Moods, Cycles, and Swings*, Boulder : Westview Press, 2<sup>ème</sup> édition. La méthodologie novatrice développée par Stimson a été présentée en français dans l'article cité ci-dessus, qui traduit *public mood* par « indice longitudinal de préférences publiques » : STIMSON James A., TIBERJ Vincent, THIÉBAUT Cyrille (2010), « Le *Mood*... », op. cit., pp. 901-26.

<sup>324</sup> L'instrument du *mood* a notamment contribué à mieux comprendre les dynamiques d'évolution des orientations des Américains vis-à-vis de la peine de mort. Cf. BAUMGARTNER Frank R., DE BOEF Suzanna L., BOYDSTUN Amber E. (2008), *The Decline of the Death Penalty and the Discovery of Innocence*, Cambridge : Cambridge University Press. En France, il a été appliqué à l'étude des opinions xénophobes et à celle des préférences en matière de politique nucléaire. Cf. STIMSON James A., TIBERJ Vincent, THIÉBAUT Cyrille (2010), « Le *Mood*... », op. cit. ; BROUARD Sylvain, GUINAUDEAU Isabelle (2012), « Nuclear Politics in France. High Profile Policy and Low Salient Politics », in MÜLLER Wolfgang C., THURNER Paul (dirs.), *Nuclear Policy in Europe*, Oxford : Oxford University Press, à paraître.

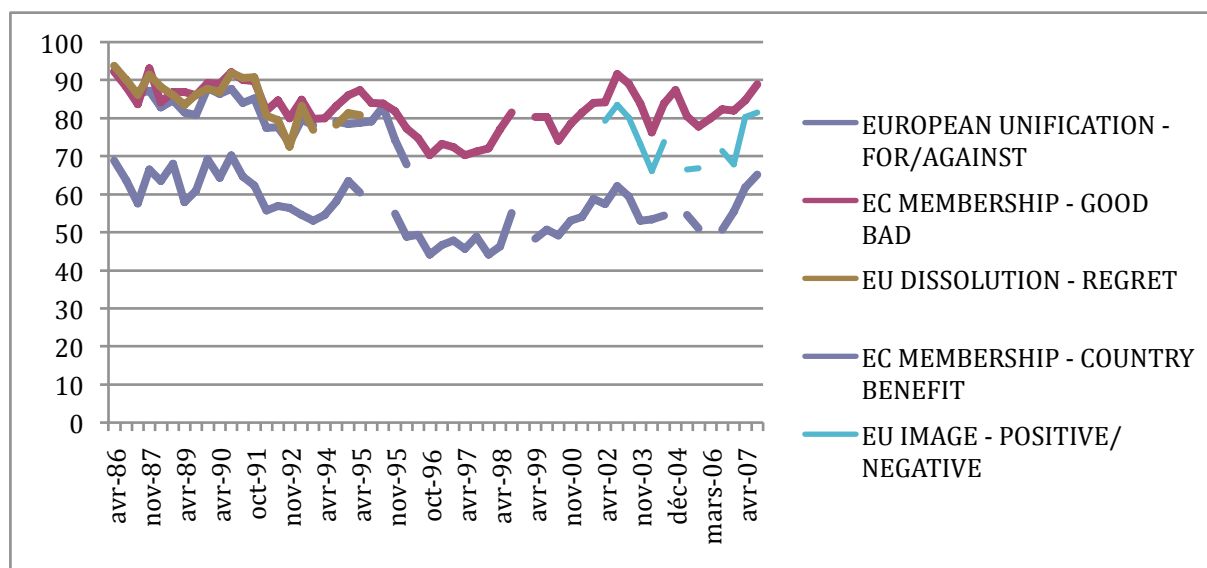
<sup>325</sup> Pour l'Allemagne, deux *public moods* ont été calculés dans la mesure où il est problématique d'utiliser le même indicateur pour l'Allemagne de l'Ouest jusqu'en 1990 et pour l'Allemagne réunifiée par la suite. Le premier *mood* couvre l'ensemble de la période et ne représente que les attitudes des Allemands de l'Ouest. Le second ne couvre que les années postérieures à la réunification et englobe les attitudes de l'ensemble des Allemands.

positives à des attitudes négatives (et vice-versa), mais aussi de non-attitudes ou d'attitudes ambivalentes à des attitudes positives ou négatives. En tout, l'index de soutien à l'intégration européenne est basé pour chaque pays sur 223 points de données issus de 17 séries réparties sur 54 points dans le temps entre 1986 et 2007.

Comme le fait James Stimson<sup>326</sup>, il est intéressant de comparer l'évolution de l'index de soutien à l'intégration européenne tel qu'on peut le calculer sur la base des différents indicateurs. Pour une meilleure lisibilité, nous nous concentrons ici sur cinq des séries les plus complètes (cf. graphique 5.1).

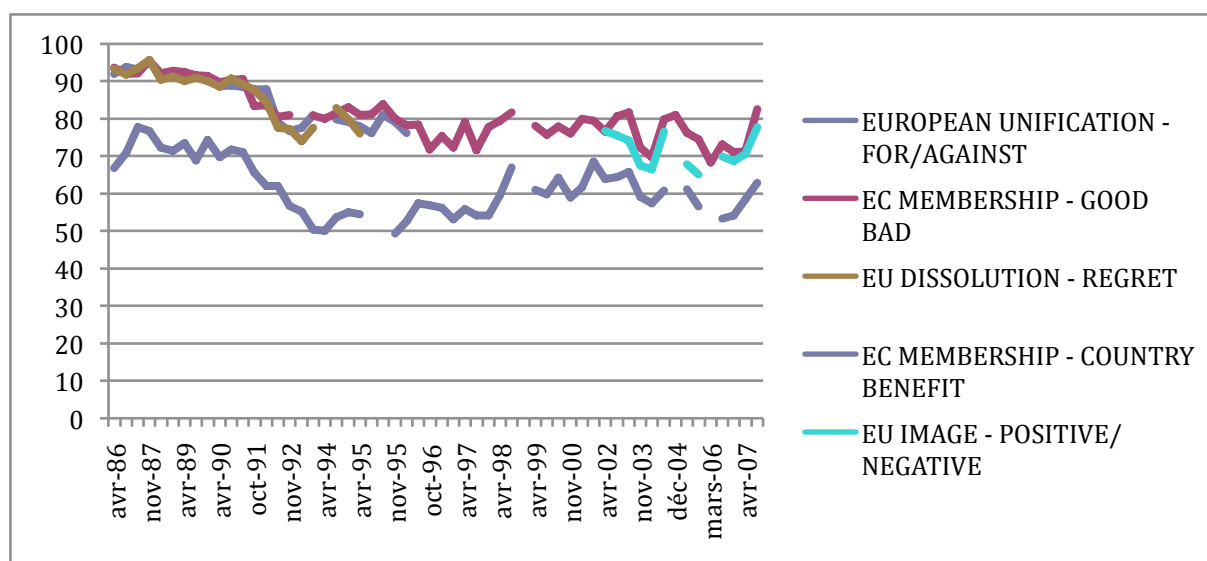
**Graphique 5.1** Exemples d'évolutions de l'index de soutien à l'intégration européenne (Allemagne de l'Ouest, France, Royaume-Uni)

**Allemagne de l'Ouest**

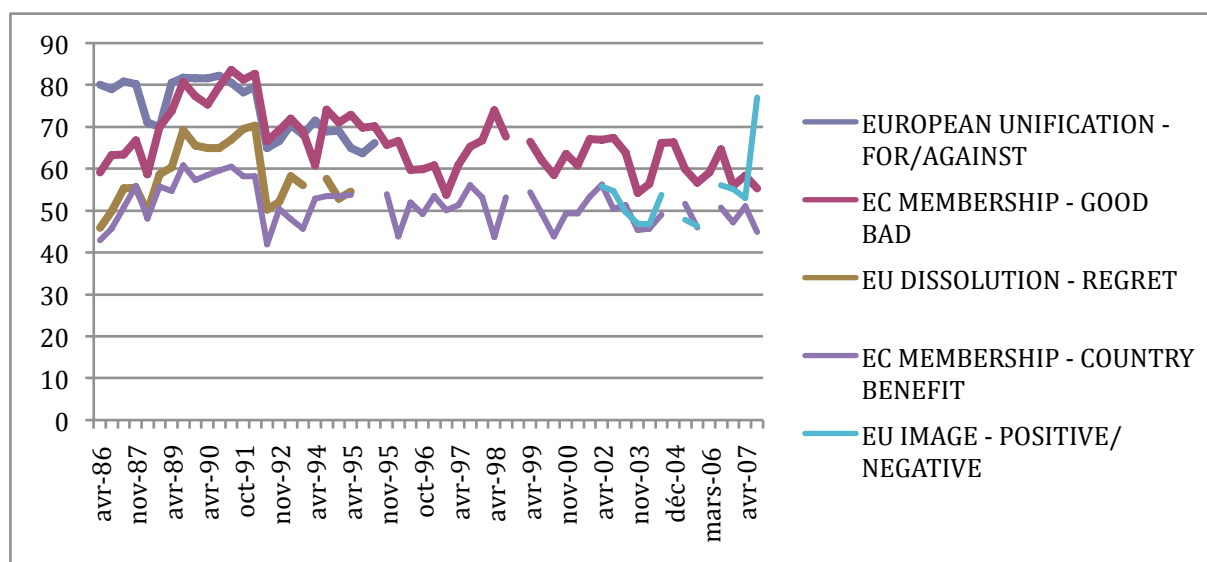


<sup>326</sup> STIMSON James A. (1999), *Public Opinion in America...*, op. cit., pp. 37-47.

## France



## Royaume-Uni

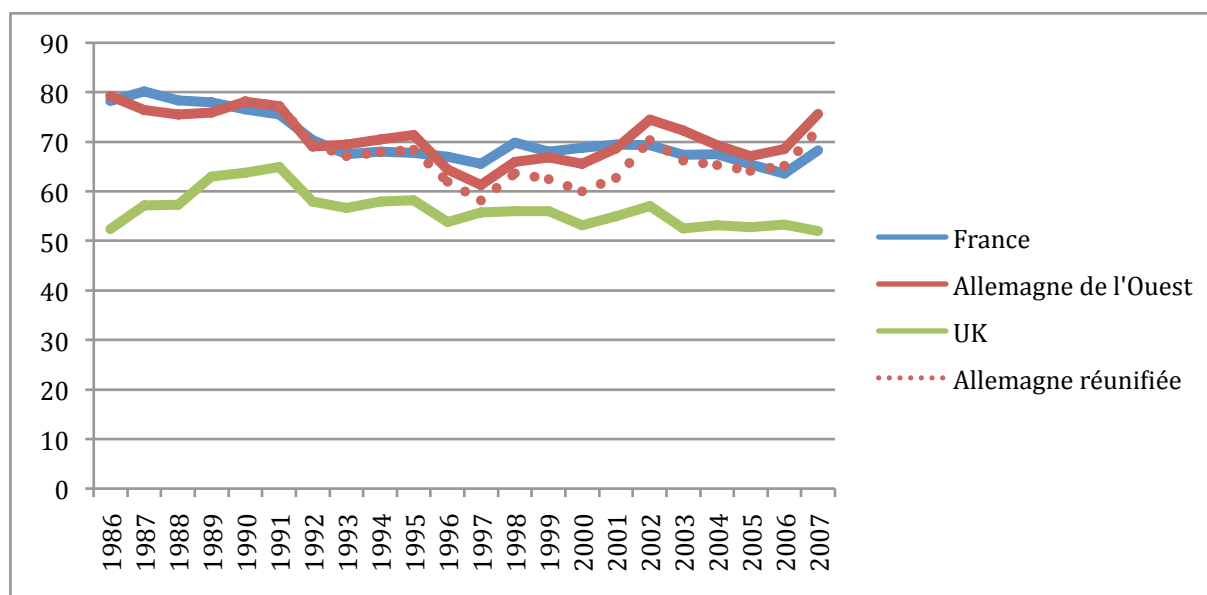


Deux conclusions importantes peuvent être tirées des graphiques précédents. Premièrement, nous observons des écarts importants en fonction de la question : les Européens se montrent par exemple nettement plus critiques quand il s'agit d'évaluer dans quelle mesure leur pays a bénéficié de l'appartenance à la Communauté européenne que si on leur demande simplement si cette appartenance est une bonne ou une mauvaise chose. Selon l'intitulé, on constate un écart relativement stable de 20 points entre ces deux indicateurs apparemment relativement proches, ce qui confirme le caractère problématique d'une analyse portant sur une question unique. Deuxièmement et en revanche, les différentes séries semblent soumises à des variations de même ordre à quelques exceptions près. En France par exemple, on peut identifier une période de

stabilité relative jusqu'en 1992, une érosion importante du soutien à l'intégration européenne entre 1992 et 1994 suivie d'une nouvelle période de stabilité, puis une nouvelle baisse après 2005. Cette concordance des dynamiques au-delà du niveau absolu de soutien semble indiquer la présence d'une attitude latente vis-à-vis de la construction européenne, dont les variations se répercutent sur chacune des séries étudiées. C'est cette attitude que le *public mood* de Stimson vise à mesurer.

Le *public mood* des Allemands, des Britanniques et des Français a été construit à l'aide du logiciel Wcalc.<sup>327</sup> Sur la base de la corrélation entre les séries calculées pour chaque point auquel elles sont disponibles en même temps, ce logiciel opère une simulation permettant de reconstituer les séries interrompues, puis construit le *mood* en visant une corrélation maximale avec les séries qui le constituent. L'indice longitudinal obtenu est illustré par le graphique 5.2.

**Graphique 5.2** *Mood* des Allemands, des Britanniques et des Français à l'égard de l'intégration européenne (1986-2007)



<sup>327</sup> Ce logiciel est disponible en accès libre sur le site de Stimson : <http://www.unc.edu/~jstimson/resource.html>. Pour obtenir un indice longitudinal avec WCalc, il suffit d'ouvrir une syntaxe très simple listant chaque point de données avec le nom de l'indicateur, la date, l'effectif et l'index de soutien correspondant. Le logiciel produit alors un output dans lequel les valeurs du mood sont listées pour chaque année (ou chaque mois, selon l'option demandée). Pour plus d'informations sur l'algorithme « Dyad Ratios », se reporter à l'annexe méthodologie de l'article paru dans la *Revue française de science politique* (cf. STIMSON James A., TIBERJ Vincent, THIÉBAUT Cyrille (2010), « Le Mood... », op. cit., pp. 924-6) ainsi qu'au chapitre 3 de STIMSON James A. (1999), *Public Opinion in America*, op. cit.

## II. Les Allemands, les Britanniques et les Français face aux enjeux européens. Un potentiel de mobilisation ?

Si les tendances dégagées sur la base du calcul du *public mood* semblent bien refléter les variations communes aux indicateurs étudiés ci-dessus en détail, c'est d'abord la stabilité du *mood* comparé aux données médiatiques analysées précédemment qui est frappante. Cette relative continuité reflète sans doute la nature des attitudes.<sup>328</sup> Tandis que l'agenda médiatique est soumis à une forte friction en raison de la coexistence d'une multitude d'enjeux importants et des efforts que différents acteurs sont susceptibles de déployer pour imposer certains d'entre eux à la une, les attitudes des citoyens sont probablement structurées par des valeurs et des raccourcis heuristiques à l'origine d'une certaine constance.<sup>329</sup> Les enquêtes Eurobaromètres et les études montrent que les connaissances de l'UE et l'intérêt pour la politique européenne sont très limités et que les individus ne sont pas informés de façon extensive et régulière sur le sujet. Le système politique de l'UE répond en outre à une logique largement intergouvernementale et limite les consultations directes des citoyens aux élections européennes et aux référendums ponctuellement organisés dans certains pays. De ce fait, les orientations européennes des individus ne sont pas confrontées très souvent à de nouvelles informations et perspectives.

L'évolution du *mood* des Allemands, des Britanniques et des Français se caractérise par des changements nettement plus progressifs et incrémentaux que ceux que nous avons mis au jour au niveau de la couverture médiatique, mais des tendances ne s'en dessinent pas moins. Le Royaume-Uni se distingue à la fois par un soutien nettement inférieur à celui des deux autres pays (15% d'écart en moyenne) et par des dynamiques différentes. Le degré d'adhésion moindre outre-Manche confirme de nombreuses analyses portant plusieurs indicateurs de l'Eurobaromètre qui montrent la persistance de contrastes nationaux importants s'agissant du degré de soutien à l'intégration européenne.<sup>330</sup> Le Royaume-Uni appartient systématiquement au groupe des pays où

---

<sup>328</sup> La stabilité du *public mood* s'explique aussi en partie par les modalités de sa construction. Dans la mesure où il cherche à capter la variance commune aux indicateurs qui le constituent, il n'est pas sensible aux variations d'un seul indicateur ni aux variations de faible ampleur. Ainsi, il représente un outil plus adapté pour mesurer une attitude, autrement dit une disposition latente et relativement consistante à l'égard de l'UE, tandis que les indicateurs pris séparément évoluent de façon plus volatile et mesurent probablement des opinions plus sujettes aux fluctuations.

<sup>329</sup> HURWITZ Jon, PEFFLEY Mark (1987), « How are Foreign Policy Attitudes Structured? A Hierarchical Model », *American Political Science Review*, 81 (4) ; SNIDERMAN Paul, BRODY Richard, TEDLOCK Philip (1991), *Reasoning and Choice. Exploration in Political Psychology*, New York : Cambridge University Press.

<sup>330</sup> BRINEGAR Adam P., JOLLY Seth K. (2005), « Location, Location, Location. National Contextual Factors and Public Support for European Integration », *European Union Politics*, 6 (2), pp. 155-80 ; TRÜDINGER Eva-Marie (2008), « Die Europäische Integration aus Sicht der Bevölkerung : Akzeptanz trotz Vielfalt ? », in GABRIEL Oscar W., KROPP Sabine (dirs.), *Die EU-Staaten im Vergleich. Strukturen, Prozesse, Politikinhalt*, 3<sup>ème</sup> édition actualisée, Wiesbaden : VS Verlag für Sozialwissenschaften, pp. 215-235 ; FUCHS Dieter, GUINAUDEAU Isabelle,

le soutien à l'intégration européenne est le plus faible et où les critiques sont les plus virulentes.<sup>331</sup> Tandis que le taux le plus élevé de réponses favorables à l'égard de l'UE est observé dans les pays du Bénélux, en Espagne, en Irlande et en Italie, la France et l'Allemagne s'inscrivent dans un groupe de pays intermédiaire. Historiquement, ces deux pays sont considérés comme « europhiles » au regard de l'adhésion massive de leurs citoyens au principe de l'intégration. Appréhendée sous l'angle de l'évaluation de l'appartenance à l'UE pour le pays, cette adhésion est toutefois moindre et a eu tendance à décliner dans les années 1990.

Les variations nationales perceptibles dans le degré de soutien à la construction européenne ont alimenté de nombreux travaux. Dans les trois cas qui nous intéressent, il semble que la mémoire collective et la définition d'attentes vis-à-vis de l'avenir, d'une identité, d'une culture et d'intérêts nationaux pèsent sur le cadrage des questions européennes. Plusieurs études insistent en particulier sur le poids de l'histoire, avec des retombées opposées en Allemagne et au Royaume-Uni. Pour Hedetoft, la mémoire de la Seconde guerre mondiale tend à renforcer le sentiment de fierté nationale et de démarcation à l'égard du reste de l'Europe des Britanniques tandis qu'elle pèse sur la capacité des Allemands à affirmer leur identité nationale et les a incité à investir le niveau européen.<sup>332</sup> Dans le même esprit, Diez-Medrano interprète l'identification faible des Britanniques à l'Europe à la lumière de l'aptitude du Royaume-Uni à consolider son empire à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. L'Allemagne n'ayant pas réalisé de « projet supranational » au-delà des frontières européennes, elle est plus incitée à s'engager dans la construction européenne, ce qui se répercute sur les orientations européennes des Allemands.<sup>333</sup> Céline Belot confirme le rôle du sentiment d'appartenance nationale dans la structuration des attitudes européennes des jeunes Français et Britanniques, qui expriment des attentes différentes à l'égard de l'UE :

---

SCHUBERT Sophia (2009), « National Identity, European Identity and Euroscepticism », in FUCHS Dieter, MAGNI-BERTON Raul, ROGER Antoine (dirs.), *Euroscepticism*, Opladen : Budrich, pp. 91-112.

<sup>331</sup> Voir par exemple : CROWLEY John (2002), « Le Royaume-Uni, le Commonwealth et l'Europe », *Politique européenne*, 6, pp. 36-52 ; GEDDES Andrew (2004), *The European Union and British Politics*, Basingstoke : Palgrave, pp. 211-24. Généralement, au bas de l'échelle de soutien à l'intégration européenne, les Britanniques côtoient les Autrichiens, les Hongrois et, dans une moindre mesure, les Danois, les Lettons, les Suédois, les Finlandais et, plus récemment, les Tchèques. Cf. : LECONTE Cécile (2010), *Understanding Euroscepticism*, Basingstoke : Palgrave, p. 70 ; BERTONCINI Yves, CHOPIN Thierry (2010), *Politique européenne. États, pouvoirs et citoyens de l'Union européenne*, Paris : Presses de Sciences Po et Dalloz, pp. 366-7.

<sup>332</sup> HEDETOFT Ulf (1993), « National Identity and Mentalities of War in Three EC Countries », *Journal of Peace Research*, 30 (3), pp. 281-300. Voir également : KUFER Astrid (2009), « Images of Europe – the meaning and perception of 'Europe' by citizens of EU member states », in FUCHS Dieter, MAGNI-BERTON Raul, ROGER Antoine (dirs.), *Euroscepticism, op. cit.*, pp. 35-53.

<sup>333</sup> DIEZ-MEDRANO Juan (2003), *Framing Europe : attitudes to European integration in Germany, Spain and the United Kingdom*, Princeton : Princeton University Press.

« Le consensus des Français autour de la vision d'un ordre international de grandes puissances les engage à formuler de fortes demandes, alors que les Britanniques, qui partagent la vision d'un ordre international surtout structuré autour de liens d'influence interétatiques, n'attribuent à l'Union européenne qu'un rôle limité dans ce domaine. »<sup>334</sup>

Les contrastes nationaux palpables lorsqu'on s'intéresse au degré d'adhésion à la construction européenne sont généralement abordés sur la base d'une enquête comparative. Le calcul d'un *public mood* comparable nous permet d'aller au-delà du constat d'un soutien plus faible au Royaume-Uni et de faire apparaître des dynamiques d'évolution distinctes.

### **A. Une dynamique d'opinion favorable à la construction européenne dans les années 1980**

En France et en Allemagne, c'est au début de la période que les attitudes sont les plus favorables à la Communauté européenne. Le ratio de soutien se maintient alors à près de 80%, ce qui s'explique partiellement par ce qu'Annick Percheron a qualifié « d'acquiescement de façade » allant de pair avec un manque d'information sur la politique européenne, par opposition à « l'acquiescement véritable » qui ne caractérise selon elle qu'une minorité de Français.<sup>335</sup> Eu égard à la saillance forte des questions européennes dans *Le Monde* et *Die Süddeutsche Zeitung* par rapport au reste de la période (cf. chapitre 4), il semble plausible que la cohésion d'une majorité de Français et d'Allemands autour du projet européen reflète également le poids du moteur franco-allemand dans la relance du processus d'intégration qui a lieu dans les années 1980. L'initiative du chancelier Kohl et du président Mitterrand de lancer une conférence intergouvernementale relative à l'union politique et la politique étrangère a par exemple été accueillie favorablement dans les deux pays. Ajoutons que le projet européen revêt alors une importance particulière pour les Allemands aspirant à la réunification du pays.

Entre 1986 et 1991, le *mood* des Britanniques semble converger vers celui, beaucoup plus favorable, des Français et des Allemands : en cinq ans, il progresse de 12,5 points, passant de 52% à presque 65%. Cette évolution peut surprendre au regard de la montée en puissance des

---

<sup>334</sup> BELOT Céline (2005), « Les attitudes des citoyens à l'égard de l'intégration européenne. Apports heuristiques d'une comparaison franco-britannique », in NADAL Emmanuel, MARTY Marianne, THIRIOT Céline (dirs.), *Faire de la politique comparée. Les terrains du comparatisme*, Paris : Karthala, pp. 159-65. Voir également : BELOT Céline (2000), *L'Europe en citoyenneté. Jeunes Français et Britanniques dans le processus de légitimation de l'Union européenne*, Grenoble, Thèse de doctorat.

<sup>335</sup> PERCHERON Annick (1991), « Les Français et l'Europe. Acquiescement de façade ou adhésion véritable ? », *Revue française de science politique*, 41 (3), pp. 382-406.



discours critiques vis-à-vis de l'intégration européenne, au sein du parti conservateur notamment. Elle s'inscrit cependant dans une vague d'enthousiasme perceptible dans l'ensemble des États membres, où la réalisation du marché commun a été accueillie très favorablement<sup>336</sup> et peut être par ailleurs interprétée à la lumière du repositionnement pro-européen du parti travailliste.

## B. Maastricht ou l'ébranlement du « consensus permissif »

Dans les trois pays, le soutien à l'intégration européenne décroît brutalement durant l'année 1992 et la difficile ratification du traité de Maastricht. Dans un contexte marqué par des campagnes de presse critiques, des inquiétudes liées à la perspective de l'Union monétaire ainsi que par des efforts de politisation de la part de certaines formations politiques (cf. chapitre 4), le *mood* des Allemands, des Britanniques et des Français enregistre une baisse spectaculaire (respectivement 8,1%, 7,0% et 5,1% entre 1991 et 1992). Le tableau que brosse Jacques Gerstlé de l'opinion publique française un an après le référendum de septembre 1992 illustre avec éloquence une situation commune à de nombreux États membres :

« Un an après le référendum sur le traité de Maastricht, ces manoeuvres interviennent dans un climat d'opinion caractérisé par la montée de l'euroscpticisme fortement souligné par les sondages et leurs commentaires médiatiques à la mi-septembre 1993. Dans l'enquête SOFRES/*Europe 1/Le Figaro*, une majorité relative de sondés se prononcent en faveur d'une « pause dans la construction européenne ». L'enquête BVA/RTL/*Le Monde* indique que le traité ne serait pas ratifié, le rejet certes hypothétique l'emportant par 56% des voix contre 44% alors que 17% des personnes interrogées n'ont pas exprimé d'intention de vote. Ce résultat fortement symbolique est accompagné de toute une série d'autres enquêtes qui vont dans le même sens. »<sup>337</sup>

Cette onde de choc peut être interprétée à la lumière de l'extension significative des compétences de l'UE entérinée par le traité, peut-être à l'origine d'une prise de conscience de la portée du processus d'intégration, et de l'impact des consultations référendaires sur la saillance des enjeux

---

<sup>336</sup> EICHENBERG Richard C., DALTON Russell J. (2007), « Post-Maastricht Blues : The Transformation of Citizen Support for European Integration 1973-2004 », *Acta Politica*, 42, p. 128 et p. 134 ; EICHENBERG Richard C., DALTON Russell J. (1993), « European and the European Community: the Dynamics of Public Support for European Integration », *International Organization*, 47 (4), pp. 507-34 ; NIEDERMAYER Oscar (1995), « Trends and Contrasts », in NIEDERMAYER Oscar, SINNOTT Richard (dirs.), *Public Opinion and Internationalized Governance*, Oxford : Oxford University Press, pp. 53-72.

<sup>337</sup> GERSTLÉ Jacques (1995), « La dynamique nationale d'une campagne européenne », in Perrineau Pascal, Ysmal Colette (dirs.), *Le Vote des Douze. Les élections européennes de juin 1994*, Paris : Presses de Sciences Po, p. 206-7. Cf. également : FRANKLIN Mark, MASH Michael, MCLAREN Lauren (1994), « Uncorking the Bottle : Popular Opposition to European Unification in the Wake of Maastricht », *Journal of Common Market Studies*, 32 (4), pp. 455-72. Pour une analyse plus détaillée des dynamiques d'opinions dans l'ensemble des pays membres, voir : NIEDERMAYER Oscar (1995), « Trends and Contrasts », op. cit. ; EICHENBERG Richard C., DALTON Russell J. (2007), « Post-Maastricht Blues... », op. cit., pp. 128-52.

européens et sur le nombre de sondages publiés sur la question.<sup>338</sup> Elle a par ailleurs été mise en relation avec plusieurs tendances lourdes indépendantes de la construction européenne : la crise de confiance dans les élites politiques<sup>339</sup> et la récession économique qui frappe les pays membres au début des années 1990, en particulier l'Allemagne qui supporte les coûts de sa réunification et le Royaume-Uni qui doit faire face à l'éviction de la livre sterling du SME en 1992.<sup>340</sup> La posture plus sceptique des Européens va de pair avec une évaluation plus critique des retombées économiques de l'intégration, probablement renforcée par les difficultés du SME, les négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et les polémiques relatives aux implications macro-économiques et sociales de l'application des critères de convergence adoptés en vue de l'Union monétaire.<sup>341</sup> Richard Balme note en effet une coïncidence entre les débats français relatifs au traité de Maastricht et une tendance au recul du libéralisme économique dans l'opinion publique par rapport au début des années 1980.<sup>342</sup>

### C. Fluctuations post-Maastricht

La période ouverte par la ratification du traité de Maastricht se caractérise à la fois par une saillance limitée des questions européennes et par une grande stabilité du *public mood* dans les trois pays, où il se maintient au niveau de 1992-1993. Ces tendances indiquent un désintérêt croissant de l'opinion publique pour la politique européenne. Au Royaume-Uni, où les conservateurs ont expérimenté à leurs frais le potentiel divisif des enjeux européens, le gouvernement prend soin de les maintenir hors de l'agenda et multiplie les efforts pour endiguer toute tentative de politisation. En Allemagne, l'engagement européen semble moins déterminant une fois la guerre froide révolue et la réunification du pays acquise. Seule la France, qui connaît des regains d'attention ponctuels aux questions européennes à l'occasion des débats sur l'opportunité d'adopter l'euro

---

<sup>338</sup> Pour une revue des principales hypothèses relatives à l'origine du « blues post-Maastricht », voir : EICHENBERG Richard C., DALTON Russell J. (2007), « Post-Maastricht Blues... », op. cit., pp. 139-40.

<sup>339</sup> LECONTE Cécile (2010), *Understanding Euroscepticism*, op. cit., p. 167-8.

<sup>340</sup> EICHENBERG Richard C., DALTON Russell J. (1993), « European and the European Community, op. cit., pp. 507-34 ; ANDERSON Christopher, REICHERT Shawn M. (1995), « Economic Benefits and Support for Membership in the EU : A Cross-National Analysis », *Journal of Public Policy*, 15 (3), pp. 231-49 ; GAMBLE Andrew (1995), « Economic recession and disenchantment with Europe », in HAYWARD J. (dir.), *The crisis of representation in Europe*, Londres : Frank Cass, pp. 158-74 ; ANDERSON Christopher, KALTENTHALTER Karl (1996), « The Dynamics of Public Opinion toward European Integration, 1973-93 », *European Journal of International Relations*, 2 (2), pp. 175-99.

<sup>341</sup> Comme nous l'avons évoqué au chapitre 3, les controverses ont été particulièrement vives en Allemagne où le Deutschmark incarnait la prospérité, la puissance et la stabilité de l'économie allemande. Cf. également : RATTINGER Hans, « Public Attitudes to European Integration in Germany after Maastricht : Inventory and Typology », *Journal of Common Market Studies*, 32 (4), pp. 525-40.

<sup>342</sup> BALME Richard (2006), « Convergences, fragmentation et majorités cycliques dans l'opinion publique », in CULPEPPER Pepper D., HALL Peter A., PALLIER Bruno (dirs.), *La France en mutation, 1980-2005*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 375-422.

par référendum lancés par Jacques Chirac en novembre 1994, du mouvement de grèves de 1995 et de controverses relatives aux critères de convergence vers la monnaie unique, présente une érosion légère mais continue du soutien public à l'intégration jusqu'en 1997.

Deux événements contribuent à mettre un terme à cette période de stabilité au Royaume-Uni, puis en Allemagne. En 1996, la crise de la vache folle se traduit par une hausse sensible de l'attention des Britanniques à l'égard de la politique européenne et par une montée des ressentiments vis-à-vis de l'UE et de certains pays membres (le *public mood* britannique enregistre une baisse de 4,5% entre 1995 et 1996). Ces polémiques se doublent de vives craintes à l'égard du projet de monnaie unique, alimentées par plusieurs campagnes de presse de grande ampleur et par la publication de nombreux sondages exprimant l'hostilité des Britanniques. C'est précisément dans le contexte de la préparation de l'Union monétaire que le *mood* des Allemands connaît la chute la plus importante de la période : les débats virulents menés dans la presse et dans la société civile sur les risques liés à l'abandon du *Deutschmark*, sur les critères de convergence et sur les garanties exigées par l'Allemagne auprès des autres pays, se manifestent à travers une saillance accrue des enjeux européens et une baisse de 10% du soutien à la construction européenne entre 1995 et 1997. Cette défiance culmine en juin 1997, lorsque le *Politbarometer* indique un niveau d'insatisfaction historique à l'égard du gouvernement combiné à une place de premier plan des questions européennes dans les priorités affichées par les Allemands :

« Au-delà des controverses politiciennes, ces années de vive discussion au sujet de l'euro marquent un tournant majeur dans l'évolution de l'attitude de l'Allemagne vis-à-vis de la construction européenne ; si les personnes favorables à l'Europe donnent toujours le *la* dans le discours politique et académique sur l'intégration, le credo pro-européen traditionnel n'est désormais plus épargné par la contestation. »<sup>343</sup>

La résignation des Allemands, puis l'acceptation de la monnaie unique vont de pair avec le retrait de la politique européenne de l'agenda et avec une hausse du *public mood* des Français et des Allemands en 1998 – probablement due en partie à l'alternance qui porte la gauche au gouvernement dans les deux pays –, suivie au début des années 2000 d'une nouvelle période de stabilité, voire de progression des attitudes favorables à l'Europe chez les Allemands. On retrouve un phénomène similaire au Royaume-Uni, à l'issue de l'ajournement de la question de l'Union monétaire par le gouvernement travailliste, immédiatement suivi d'une progression du soutien à la construction européenne (en 2001-2002).

---

<sup>343</sup> LARAT Fabrice (2000), « Entre Bonn, Berlin et Bruxelles : l'opinion publique allemande face à l'Europe », in CAUTRÈS Bruno, REYNIÉ Dominique (dirs.), *L'Opinion européenne en 2000*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 120-42.

L'année 2003 marque un nouveau retournement dans les trois pays en ouvrant une nouvelle période de déclin du soutien à la construction européenne, lié à la fois aux craintes relatives à l'élargissement à l'Est, aux débats sur le projet constitutionnel et sur la directive Bolkestein, et à la crise déclenchée par les référendums français et néerlandais de 2005. En France en particulier, ces événements sont à l'origine de controverses sur l'impact de l'intégration européenne sur l'emploi et sur l'opportunité de contrebalancer le caractère « libéral » de l'UE en réalisant une Europe « sociale ».<sup>344</sup> En France et surtout en Allemagne, l'élaboration et l'adoption du traité de Lisbonne sous l'impulsion d'Angela Merkel et de Nicolas Sarkozy semblent avoir enrayer cette érosion du *mood* en 2007, même si nous avons vu précédemment que la saillance des questions européennes est restée faible durant cette période.

### III. Des incitations différenciées.

L'analyse du *public mood* des Allemands, des Britanniques et des Français fait ressortir des parallèles frappants avec celle de la saillance des enjeux européens. Les « moments critiques » identifiés au chapitre précédent correspondent à des changements rapides et importants dans l'opinion publique. Au début de la période, l'attention soutenue à la politique européenne constatée en Allemagne et au Royaume-Uni s'accompagne d'une progression des attitudes pro-intégrationnistes. Par la suite, la mise sur agenda des questions européennes s'est systématiquement répercutée négativement sur le soutien à l'UE, en particulier lors de la ratification du traité de Maastricht, lors des années de préparation de l'Union monétaire et lors des négociations sur l'élargissement à l'Est et le Traité constitutionnel européen. En revanche, les orientations européennes restent stables – ce qui induit un impact cumulatif des diminutions successives du soutien à l'UE comme au Royaume-Uni – ou ne connaissent que des évolutions modestes et incrémentales lorsque les questions européennes passent à l'arrière-plan. Le tableau 4 synthétise nos observations en précisant la tendance de l'opinion publique pour chacun des « moments critiques » de la politisation de l'UE.

---

<sup>344</sup> IVALDI Gilles (2006), « Beyond France's 2005 referendum on the European constitutional treaty : Second-order model, anti-establishment attitudes and the end of the alternative European utopia », *West European Politics*, 29 (1), p. 61.

**Tableau 5.4** Tendances de l'opinion publique lors des « moments critiques » de la politisation des enjeux européens (1986-2007)

<b>Allemagne</b>	1988-1989	Soutien à la construction européenne élevé et en progression
	Ratification du traité de Maastricht	Contestation croissante
	Préparation de l'Union monétaire	Contestation croissante
<b>Royaume-Uni</b>	Jusqu'en 1991	Soutien croissant
	Ratification du traité de Maastricht	Contestation croissante
	Crise de la « vache folle » et préparation de l'Union monétaire	Contestation croissante
	Débats sur le TCE	Contestation croissante
<b>France</b>	Jusqu'en 1991	Soutien à la construction européenne élevé, mais en érosion constante
	Ratification du traité de Maastricht	Contestation croissante
	Conflit social de décembre 1995, sommet d'Amsterdam et préparation de l'Union monétaire	Contestation croissante
	Campagne référendaire de 2005	Contestation croissante

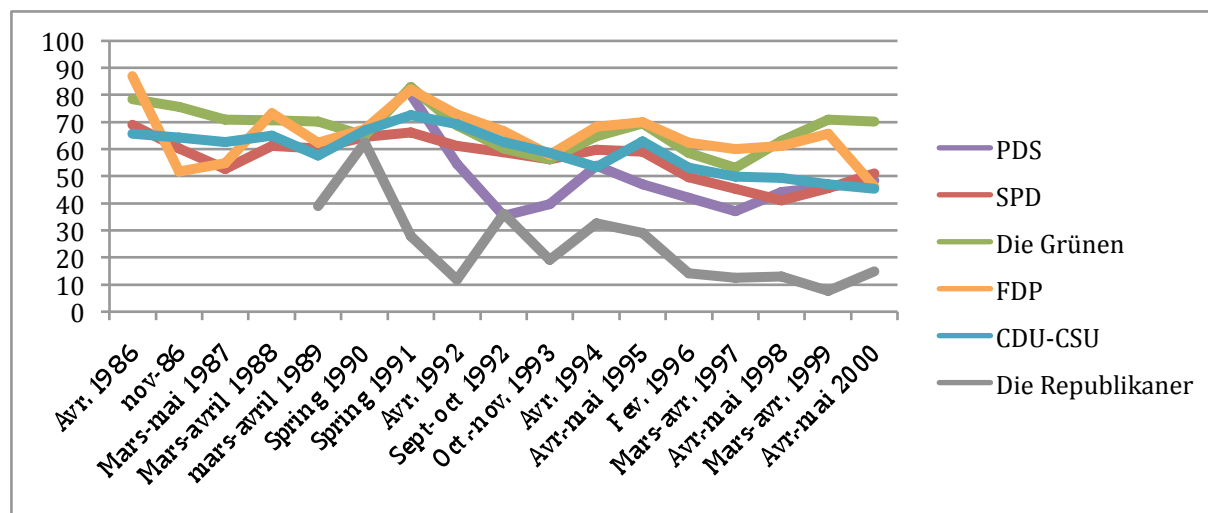
Ces conclusions vont dans le sens d'une incitation à politiser les questions européennes dans une perspective intégrationniste dans l'Allemagne et le Royaume-Uni des années 1980. Au contraire, les décrochages successifs du *mood* dans les années 1990 et 2000 sont susceptibles de générer un potentiel de mobilisation à l'encontre de la construction européenne. Les controverses menées autour de la ratification du traité de Maastricht semblent avoir révélé l'existence d'un espace politique de contestation peu investi par les partis politiques.

Afin de préciser la nature de ce potentiel de mobilisation, il est intéressant d'étudier plus en détail le profil des sympathisants des différents partis. L'incitation à se saisir des enjeux européens varie en effet probablement en fonction de l'homogénéité et de la nature des positions en présence au sein de l'électorat de chaque parti. Les graphiques 5.3, 5.4 et 5.5 permettent d'identifier des dynamiques différenciées en opérant une désagrégation de la tendance générale en fonction des sympathies partisans exprimées.<sup>345</sup>

---

<sup>345</sup> La question utilisée pour mesurer le soutien à l'intégration européenne est : « Tout bien considéré, estimez-vous que (notre pays) a bénéficié ou non de son appartenance à la Communauté européenne/ l'Union européenne ? ». Les graphiques indiquent le pourcentage de personnes ayant répondu que leur pays a bénéficié de cette appartenance. Cet indicateur présente l'intérêt d'être disponible quasiment dans chaque vague de l'Eurobaromètre et d'être plus précise et discriminante que d'autres questions qui indiquent systématiquement un soutien massif à l'intégration européenne. Si la question peut être considérée a priori comme mesurant plus une évaluation des coûts et des bénéfices immédiats de l'intégration, on peut estimer que les réponses apportées reflètent plutôt une orientation diffuse dans la

**Graphique 5.3** Evolution du soutien à l'intégration européenne dans l'électorat de chaque parti allemand (1986-2000)



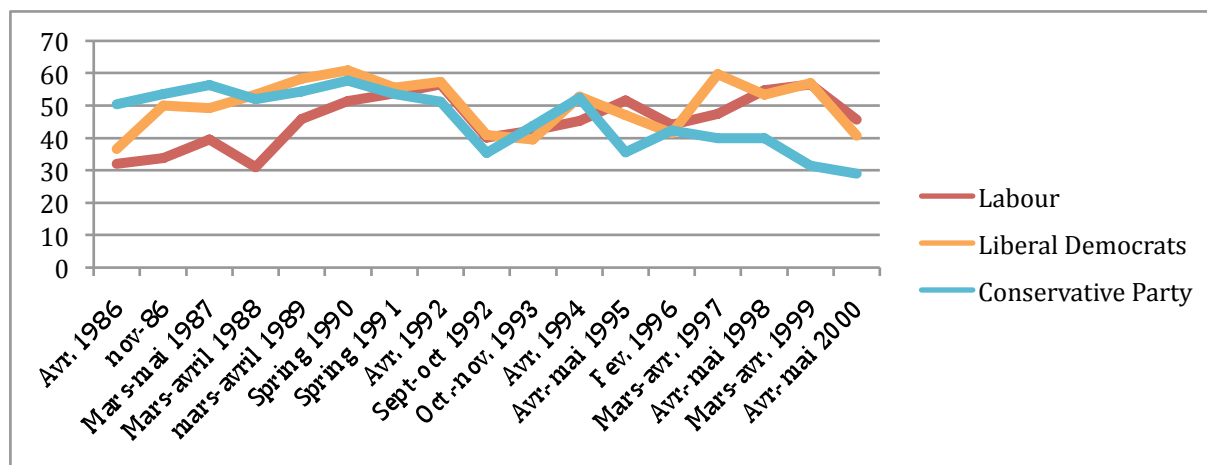
Source : EB25-53.

Dans l'Allemagne de la fin des années 1980, les sympathisants de l'ensemble des grands partis apportent un soutien massif à la construction européenne, en particulier les Verts et les libéraux. Si tous les partis semblent donc incités à adopter des positions intégrationnistes, ils le sont peut-être moins à investir beaucoup de ressources dans la politisation des questions européennes, eu égard à la convergence de vues entre les principales formations politiques et leurs électeurs. À partir du début des années 1990, deux partis attirent une minorité d'Allemands nettement plus critiques : le profil européen des sympathisants du parti souverainiste *Die Republikaner* et, dans une moindre mesure, de ceux du parti de la gauche radicale PDS se démarque nettement de celui des électeurs proches des autres partis. Il semble donc que ce soient avant tout les partis contestataires qui soient incités à investir l'espace de contestation ouvert par les décrochages successifs du soutien des Allemands à l'Union européenne observés dans le contexte de l'adoption du traité de Maastricht et de la préparation de l'Union monétaire. L'érosion du soutien des sympathisants sociaux-démocrates et chrétiens-démocrates a toutefois pu encourager la prise de positions dissidentes au sein du SPD et de la CDU-CSU.

---

mesure où les personnes interrogées n'ont généralement pas d'idée précise sur les implications concrètes, positives ou négatives, de l'appartenance de leur pays à la Communauté européenne (Cf. NIEDERMAYER Oscar (1995), « Trends and Contrasts », op. cit., p. 55). Les graphiques ont été obtenus en croisant l'indicateur de soutien à l'intégration européenne avec celui du parti pour lequel la personne interrogée voterait si des élections législatives avaient lieu le dimanche suivant – malheureusement disponible seulement jusqu'en 2000. Seuls les partis faisant l'objet d'un nombre suffisant de déclarations d'intention de vote pour permettre une analyse significative de l'évolution des orientations de leurs sympathisants sont représentés.

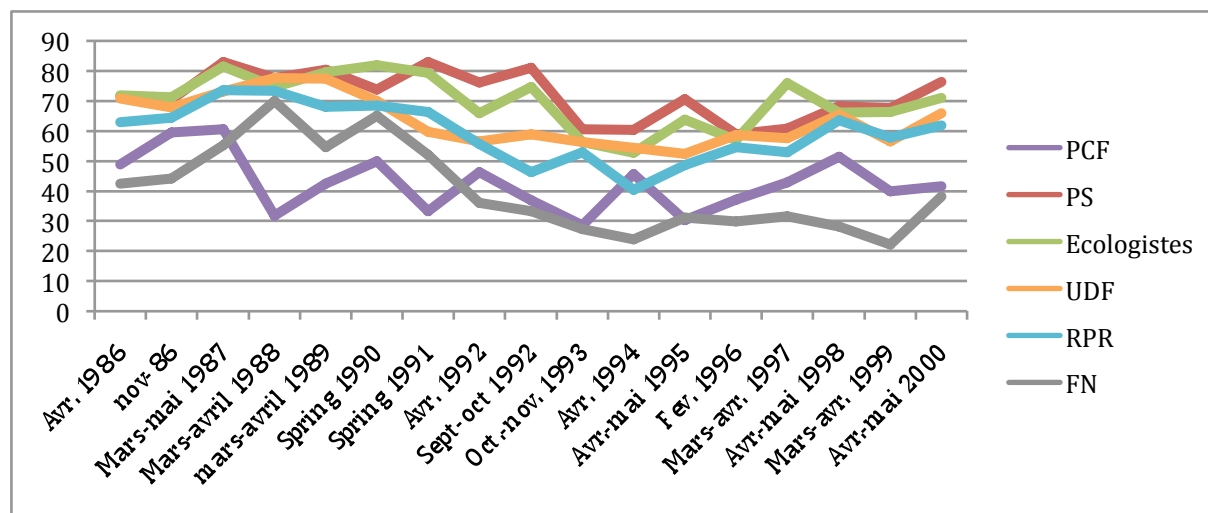
**Graphique 5.4** Evolution du soutien à l'intégration européenne dans l'électorat de chaque parti britannique (1986-2000)



Source : EB25-53.

La désagrégation des données en fonction du profil partisan révèle que la hausse du *mood* des Britanniques dans les années 1980 reflète avant tout le déclin de l'opposition des travaillistes. Ces derniers se montrent beaucoup plus critiques que les sympathisants des conservateurs et des libéraux au début de la période, mais leur évaluation s'aligne progressivement, pour atteindre le même niveau en 1992. Si ce sont à l'origine surtout les libéraux et les conservateurs qui ont des motivations électorales à adopter des positions pro-intégration, les incitations du parti travailliste vont donc en grandissant. Le profil des électeurs des trois partis suit une évolution similaire entre 1992 et 1996. La crise de la vache folle et la phase de préparation de l'Union monétaire ouvrent une dernière phase de scepticisme croissant au sein des sympathisants conservateurs et de soutien croissant parmi les électeurs du *Labour Party* et des *Liberal Democrats*. L'affaiblissement du soutien des Britanniques à la construction européenne, indiqué par les baisses ponctuelles de leur *mood*, n'est observable que parmi les sympathisants des *Tories*. Des trois grands partis, les conservateurs semblent donc être en mesure d'attendre les retombées électorales les plus favorables d'une contestation des politiques européennes. Remarquons que sur l'ensemble de la période, le *mood* des Britanniques semble intrinsèquement lié à leur attitude à l'égard du parti aux affaires : les orientations européennes sont systématiquement sensiblement plus négatives lorsque leur parti se trouve dans l'opposition (chez les sympathisants travaillistes dans les années 1980 et chez les sympathisants conservateurs à la fin des années 1990).

**Graphique 5.5** Evolution du soutien à l'intégration européenne dans l'électorat de chaque parti français (1986-2000)



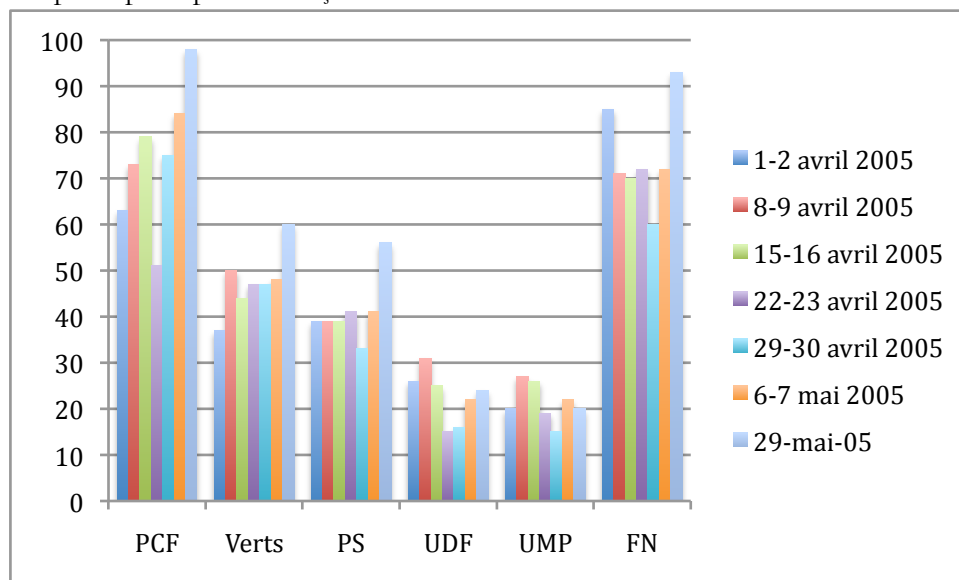
Source : EB 25-53.

En France, sur l'ensemble de la période, les sympathisants du parti socialiste et ceux des écologistes sont ceux qui tirent le bilan le plus positif de l'intégration européenne. Le climat largement pro-européen de la fin des années 1980 a donc pu encourager ces deux partis à prôner l'approfondissement du processus d'intégration. On peut penser que le déclin du soutien des électeurs proches du centre et de la droite, encore très élevé jusqu'en 1988, est lié à une attitude critique à l'égard de l'engagement européen du président Mitterrand dans la mesure où leur attitude vis-à-vis de l'UE s'aligne rapidement sur celle des sympathisants écologistes et socialistes après l'élection de Jacques Chirac en 1995. Sur l'ensemble de la période, les électeurs du PCF et du FN présentent des positions nettement plus critiques que ceux des autres partis. Nous aurions pu nous attendre à un bilan plus négatif encore de la part des sympathisants du parti d'extrême-droite et nous pouvons nous étonner que, jusqu'en 1992, ce soient les communistes qui se montrent les plus sceptiques en matière européenne. La tendance s'inverse après le traité de Maastricht sous l'effet de la dégradation importante des orientations européennes des électeurs du FN – dont la proportion de personnes tirant un bilan positif de l'appartenance de la France à la Communauté européenne passe de plus de 60% au printemps 1991 à à peine 20% en avril 1994. La contestation grandissante de la politique européenne, dans le contexte de la campagne référendaire de 1992 et de la préparation de l'Union monétaire, génère un potentiel de mobilisation qui semble donc surtout prometteur pour le FN et, dans une moindre mesure, pour le PCF. Ponctuellement, les électeurs du RPR se montrent toutefois très critiques, eux aussi, comme entre 1992 et 1995, lorsque leur soutien à l'UE n'atteint pas les 50%.



À défaut de pouvoir analyser l'évolution du profil européen de l'électorat de chaque parti jusqu'en 2009, les sondages IPSOS-Le Figaro effectués à intervalles réguliers durant la campagne référendaire de 2005 permettent de prendre la mesure des rapports de force parmi les sympathisants de chaque parti français durant le dernier « moment critique » de la politisation des enjeux européens identifié (cf. graphique 5.6). Comme précédemment, ce sont de loin les sympathisants du FN et du PCF qui sont les plus opposés au traité, avec une proportion de 70% environ d'électeurs souhaitant la victoire du « non » durant la campagne et la quasi-totalité déclarant avoir voté « non » à la sortie des urnes. Notons que si les proches du FN sont dès le départ farouchement opposés au texte, l'attitude des communistes est moins claire et se précise progressivement au cours de la campagne.

**Graphique 5.6** Proportion d'individus souhaitant la victoire du « non » parmi les sympathisants des principaux partis français<sup>346</sup>



Source : IPSOS – Le Figaro (propres analyses)

Si la posture nettement plus critique parmi les sympathisants des partis situés aux extrêmes du spectre politique s'inscrit dans la continuité des observations précédentes, le poids considérable des tenants du « non » au sein de l'électorat des Verts et du PS – entre 30 et 40% durant la campagne et près de 60% le jour du scrutin – constitue un élément de rupture. Ce sont désormais les proches de l'UDF et de l'UMP qui sont les plus favorables avec à peine 20% de sympathisants

<sup>346</sup> Sondage IPSOS – Le Figaro, dont les rapports sont disponibles en ligne sur le site d'IPSOS ([www.ipsos.fr](http://www.ipsos.fr)). La question utilisée est : « Et personnellement, à l'occasion de ce référendum, souhaitez-vous la victoire du « oui » ou du « non » ? ». Pour le sondage réalisé à la sortie des urnes le 29 mai 2005, le graphique montre la proportion d'individus affirmant avoir voté « non ».

favorables au « non ». La proximité à l'égard des partis aux affaires et des partis de l'opposition semble, là encore, jouer un rôle : la présidence de Jacques Chirac (à l'Élysée depuis dix ans en 2005) et l'exercice du pouvoir par la droite (au gouvernement depuis trois ans) va de pair avec un scepticisme accru au sein de la gauche et des orientations plus pro-européennes à droite. La dynamique de campagne, cadrée largement sous l'angle des implications sociales de la construction européenne (cf. chapitre 4), a encore renforcé ces tendances : le « non » a progressé au sein de toutes les formations de gauche tandis qu'il a eu tendance à stagner, voire même à reculer au sein de l'électorat de l'UDF et de l'UMP. La tendance au déclin du soutien des Français à l'intégration européenne dans les années 2000 dans laquelle s'inscrit l'épisode de 2005 semble donc être à l'origine de deux nouveaux espaces de contestation : le premier s'articule autour de la revendication d'une Europe plus sociale et est susceptible d'être investi par le PCF, et dans une moindre mesure par les autres partis de gauche. Le second, potentiellement source de voix pour l'extrême-droite, est structuré par des arguments souverainistes et par une opposition de principe à la construction européenne.<sup>347</sup>

\*  
\*       \*

Le recours à la méthodologie développée par James Stimson pour approcher le *public mood* permet de compléter l'analyse de l'eupéanisation de l'environnement des partis par une étude longitudinale des attitudes des Allemands, des Britanniques et des Français à l'égard de la construction européenne. Les évolutions retracées grâce à l'indice créé à partir des données de l'Eurobaromètre sont plus progressives et incrémentales que celles de la saillance des questions européennes dans les médias. Des parallèles peuvent cependant être identifiés et les périodes d'attention accrue à l'UE dans les médias correspondent généralement à des revirements du *public mood* dans les pays concernés.

La fin des années 1980, et en particulier le mois de juin 1989 durant lequel se déroulent les élections européennes, voient la conjonction d'une saillance forte des enjeux européens et d'un niveau de soutien à l'intégration européenne historiquement élevé dans les trois pays. Cette

---

<sup>347</sup> Pour une analyse plus précise des dynamiques du rejet du TCE, voir : BROUARD Sylvain, TIBERJ Vincent (2006), « The French Referendum : The Not So Simple Act of Saying Nay », *PS : Political Science and Politics*, 39, pp. 261-8 ; SAUGER Nicolas, BROUARD Sylvain, GROSSMAN Emiliano (2007), *Les Français contre l'Europe ?*, op. cit., pp. 65-71.

situation est *a priori* susceptible de favoriser une politisation de la politique européenne bienveillante à l'égard de la réforme des institutions et de la progression vers l'Union monétaire, envisagées à l'époque. L'étude du profil européen des sympathisants des principaux partis révèle néanmoins l'absence de contrastes clairs. Cette situation va dans le sens de l'idée de consensus permissif : les questions européennes attirent certes l'attention du fait de l'agenda particulièrement chargé de la Communauté européenne à la fin des années 1980 mais l'incitation à les politiser reste limitée du fait du consensus large rassemblant les électeurs des principales formations en matière européenne.

Les « moments critiques » qui jalonnent les années 1990 et 2000 – ratification du traité de Maastricht, crise de la « vache folle », sommet d'Amsterdam et préparation de l'Union monétaire, ratification avortée du TCE – s'accompagnent d'un affaiblissement progressif du soutien à l'UE dans les trois pays. Cette tendance donne lieu à un nouvel espace de contestation que les partis sont plus ou moins incités à investir en fonction des orientations européennes de leurs électeurs respectifs. Nous pouvons remarquer que les sympathisants des partis de l'opposition – les travaillistes britanniques et les Gaullistes français dans les années 1980, les proches des *Tories* à partir de la fin des années 1990 et les électeurs du PS et des Verts durant la campagne référendaire de 2005 – sont souvent plus critiques à l'égard de la construction européenne que ceux qui soutiennent les partis au gouvernement.<sup>348</sup> Dans les systèmes multi-partisans, ce sont en particulier les partis contestataires, situés aux confins du spectre politique, qui semblent en mesure de pouvoir le mieux bénéficier de la politisation des questions européennes sur le plan électoral : alors que les sympathisants des autres partis sont le plus souvent partagés, ceux du PCF, du PDS et surtout du FN et des *Republikaner* sont, de loin, ceux qui tirent le bilan le plus négatif de l'intégration européenne.<sup>349</sup> Ces partis ont donc la possibilité d'investir l'espace de mobilisation ouvert par l'ébranlement du consensus permissif qui prévalait auparavant à moindre

---

<sup>348</sup> Ceci est moins vrai en Allemagne, où le profil relativement pro-européen des proches des Libéraux, des *Grünen*, et, dans une moindre mesure, de ceux du SPD et de la CDU se maintient en dépit de plusieurs alternances. Dans l'opinion publique allemande, les attitudes eurosceptiques semblent en grande partie cantonnées au camp des partis contestataires qui n'accèdent jamais au pouvoir. L'érosion du soutien des Allemands perceptible dans le contexte des débats sur l'union monétaire se fait toutefois particulièrement ressentir chez les sociaux-démocrates et les chrétiens-démocrates, parmi lesquels plus de 50% tirent un bilan négatif de l'appartenance de l'Allemagne à l'UE en 1998-1999. Cette division croissante de l'électorat a pu inciter des personnalités du SPD et de la CDU à adopter une attitude dissidente.

<sup>349</sup> Faute de disposer de données comportant un nombre de cas suffisants, nous ne pouvons pas dresser de tableau précis des orientations européennes des électeurs d'autres petits partis comme les partis trotskistes français, le UKIP britannique ou encore le SNP écossais, mais leur structure d'opportunités est probablement affectée dans le même sens que celle des autres partis contestataires.

coût, tout en jouant sur la division observée en matière européenne au sein de l'électorat de la plupart des partis établis.<sup>350</sup>

Nos réflexions relatives aux implications de l'intrusion des enjeux européens dans le domaine des dynamiques de la compétition électorale peuvent donner l'impression d'une adhésion implicite à une vision « bottom-up » ou « voter-driven ».<sup>351</sup> Dans la tradition des travaux d'Anthony Downs, certains auteurs estiment ainsi que le positionnement des acteurs partisans est largement déterminé par l'anticipation des choix de leurs électeurs, considérés comme rationnels et bien informés des alternatives proposées par les partis.<sup>352</sup> Les mécanismes d'ajustement entre offre et demande électorale font toutefois l'objet de vives controverses, d'autres auteurs suggérant au contraire que les préférences des électeurs sont façonnées par le positionnement des leaders politiques.<sup>353</sup> Ce débat se retrouve dans l'analyse des dynamiques de formation des préférences européennes : dans la lignée des théories néo-fonctionnalistes, c'est le modèle « top-bottom » ou « party-driven » qui a longtemps prédominé et pour une majorité d'auteurs, l'opinion des électeurs tend à refléter la position de leur parti favori dans la mesure où les citoyens ordinaires n'ont pas les ressources cognitives nécessaires pour se forger une opinion indépendante.<sup>354</sup> Dans cette perspective, formuler des hypothèses sur l'incitation des partis à prendre position en fonction des préférences de leurs électeurs semble inapproprié. Toujours est-il que des travaux plus récents avancent que la saillance et la contestation grandissantes de la politique européenne dans les années 1990 ont pesé sur la capacité des élites politiques à structurer les orientations européennes des citoyens et que les partis sont de plus en plus contraints par les préférences

---

<sup>350</sup> Catherine De Vries et Sara Hobolt démontrent que les partis contestataires ont intérêt à agir en *entrepreneurs d'enjeux* (*issue entrepreneurs*). Elles entendent par partis contestataires des organisations n'exerçant pas le pouvoir et situées relativement loin des positions de l'électeur et du parti médian sur les dimensions dominantes de la compétition politique. Cf. DE VRIES Catherine, HOBOLT Sara B., « Issue Entrepreneurship and the Dynamics of Multiparty Competition », Communication présentée à la 68<sup>ème</sup> *Annual MPSA National Conference*, Chicago, 22-25 avril 2010.

<sup>351</sup> EVANS Geoffrey, BUTT Sarah (2007), « Explaining Change in British Public Opinion on the European Union : Top Down or Bottom Up ? », *Acta Politica*, 42, pp. 173-90.

<sup>352</sup> DOWNS Anthony (1957), *An Economic Theory of Democracy*, New York : Harper and Brothers ; BUDGE Ian, FARLIE Denis (1977), *Voting and Party Competition*, Londres, New York, Sydney, Toronto Wiley ; KLINGEMANN Hans-Dieter, BUDGE Ian, HOFFERBERT Richard I. (1994), *Parties, Policies and Democracy*, Boulder, Colorado : Westview Press.

<sup>353</sup> LUPIA Arthur, MCCUBBINS Mathew D., POPHIN Samuel L. (2000), *Elements of Reason. Cognition, Choice and the Bounds of Rationality*, New-York : Cambridge University Press ; SARIS Willem E., SNIDERMAN Paul M. (dirs.) (2004), *Studies in Public Opinion : Attitudes, Nonattitudes, Measurement Error, and Change*, Princeton, N.J. : Princeton University Press. Voir également le « modèle en cascade » proposé dès 1968 par Karl Deutsch (cf. DEUTSCH Karl (1968), *The Analysis of International Relations*, Englewood Cliffs, N.J. : Prentice-Hall.

<sup>354</sup> WEBELS Bernhard (1995), « Support for Integration: Elite or Mass-Driven ? », in NIEDERMAYER Oscar, SINNOTT Richard S. (dirs.), *Public Opinion and Internationalized Governance*, op. cit., pp. 137-62 ; RAY Leonard (2003), « When Parties Matter : The Conditional Influence of Party Positions on Voter Opinions about European Integration », *Journal of Politics*, 65 (4), pp. 978-94.

européennes de leurs électeurs.<sup>355</sup> Ces développements soulèvent des interrogations sur les conséquences électorales d'une incongruence sensible entre la position officielle d'un parti et les préférences européennes prédominantes au sein de son électorat.

Cette thèse ne vise pas à contribuer au débat entre *party-* et *voter-driven models*. Les théories de l'*agenda-setting* qui nourrissent sa réflexion conçoivent d'ailleurs l'agenda politique comme systémique, soumis à l'influence des responsables politiques, des acteurs partisans, des médias de masse et des électeurs sans qu'aucun de ces acteurs ne soit en mesure de le contrôler complètement (cf. chapitre 2). Une saillance accrue des questions européennes accompagnée d'un revirement de l'opinion publique peut parfaitement résulter de la mise sur agenda de ces questions par un acteur partisan, auquel cas nos hypothèses seraient formulées à l'envers – on peut par exemple supposer que la prédominance des eurosceptiques parmi les sympathisants de partis contestataires constitue le résultat des prises de position de ces derniers plus qu'une incitation à politiser l'UE. Les questionnements qui structurent cette thèse nous conduisent cependant à nous concentrer sur les implications pour les partis politiques des attitudes des électeurs à l'égard de l'UE. Indépendamment de la manière dont se forment ces attitudes, nous partons du principe qu'elles constituent un paramètre pertinent pour comprendre les positionnements partisans, sans préjuger de l'existence d'effets inverses et d'une certaine endogénéité. Si les partis politiques ont un pouvoir structurant sur les orientations de leurs électeurs, les structures issues de la compétition électorale à un moment donné façonnent la réputation des partis et les attentes des électeurs par la suite, si bien qu'une volte-face programmatique peut amener les sympathisants du parti à s'en détourner. Les attentes et signaux exprimés dans les sondages d'opinion et lors des élections font donc probablement l'objet d'une observation attentive parmi les leaders politiques. En outre, l'origine partisane d'un changement dans l'opinion publique n'interdit pas de s'intéresser à l'impact de ce changement sur le positionnement des partis et de leurs principaux leaders dans la mesure où les partis politiques rassemblent des acteurs aux objectifs et aux stratégies de mobilisation parfois divergents. La politisation d'enjeux européens par une faction dissidente peut par exemple affecter les marges de manœuvre électorales d'un parti.

---

<sup>355</sup> EVANS G., BUTT S. (2007), « Explaining Change in British Public Opinion on the European Union... », op. cit.; MARKS Gary, STEENBERGEN Marco (dirs.) (2004), *European Integration and Political Conflict*, Cambridge : Cambridge University Press. La thèse d'une formation relativement indépendante des préférences européennes des électeurs, avec un impact sur les marges de manœuvre des partis, avait été défendue dès le milieu des années 1990. Cf. FLICKINGER Richard (1994), « British Political Parties and Public Attitudes towards the European Community : Leading, Following or Getting Out of the Way ? », in BROUGHTON David, FARRELL David M., DENVER David, RALLINGS Colin (dirs.), *British Elections and Parties Yearbook 1994*, Londres : Frank Cass.

Les chapitres 4 et 5 ont montré que l'intrusion ponctuelle des questions européennes sur la scène politique est susceptible d'altérer les lignes de conflit et les dynamiques de compétition électorale en créant de nouvelles sources de soutien ou d'opposition aux partis. Sur le plan électoral, l'analyse longitudinale des préférences européennes des sympathisants des principales formations politiques montre que les espaces de contestation ouverts lors des « moments critiques » de la construction européenne sont surtout prometteurs pour les partis de l'opposition et en particulier pour les partis contestataires qui n'accèdent pas au pouvoir. Ces incitations sont susceptibles de se conjuguer au fait que les partis établis ont intérêt à maintenir sur l'agenda les enjeux sur lesquels ils ont bâti leur prédominance – dont la construction européenne ne fait pas partie – et au fait que les partis aux affaires n'ont aucun intérêt à alimenter les polémiques sur les politiques européennes dans lesquelles ils sont impliqués eux-mêmes.

Le chapitre suivant complète nos hypothèses relatives aux conséquences de l'eupéanisation des systèmes politiques domestiques dans le domaine de la compétition électorale, en analysant l'impact de l'eupéanisation des politiques publiques des trois pays sur la poursuite des objectifs programmatiques et idéologiques des principaux partis.



## CHAPITRE 6 : EUROPÉANISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET COMPÉTITION ÉLECTORALE : QUELLES CONTRAINTES ET QUELLES OPPORTUNITÉS ?

---

Si l'intégration européenne n'a pas d'impact direct sur la compétition électorale, l'eupéanisation des systèmes politiques des États membres n'est probablement pas sans effet sur les marges de manœuvre des partis politiques. Les chapitres précédents ont montré que certains des événements de la construction européenne et de la vie politique communautaire s'accompagnent d'une intrusion ponctuelle des questions européennes dans le débat politique domestique, qui est à l'origine de nouveaux espaces de compétition politique que les partis politiques sont plus ou moins incités à investir. Ces mécanismes ne reflètent pas nécessairement le poids de l'Union et de la législation européenne dans le *policy-making* domestique mais nous ne pouvons pas en conclure pour autant que l'extension des compétences communautaires reste sans effet sur les partis politiques. Par le biais d'autres canaux liés à l'eupéanisation des politiques domestiques, ce processus est susceptible d'affecter leurs contraintes et leurs opportunités de mettre en œuvre des objectifs politiques et programmatiques.

Les implications pour les stratégies et les marges de manœuvre des acteurs partisans de la mise en conformité, l'ajustement et l'adaptation des politiques des États membres dans le contexte de l'intégration européenne représentent à ce jour un angle mort des travaux portant sur l'eupéanisation des partis. Or, étant donné le nombre croissant de décisions ne relevant plus exclusivement des agendas nationaux mais aussi de celui de l'UE, il existe de bonnes raisons de croire que les partis politiques ne peuvent plus exercer leurs fonctions traditionnelles de représentation, d'agrégation et d'articulation des intérêts, de législation et de formation de gouvernement de la même manière qu'auparavant. Peter Mair a notamment formulé trois hypothèses célèbres : premièrement, un effet majeur de la communautarisation de certains domaines de compétences est de limiter l'espace politique de la compétition électorale domestique, et ce en conséquence de l'harmonisation de certaines politiques au niveau européen et de la convergence plus ou moins volontaire qui en découle parfois.<sup>356</sup> Deuxièmement, le

---

<sup>356</sup> Peter Mair remarque que les gouvernements nationaux et les partis qui les composent peuvent avoir des interprétations distinctes de ces incitations à la convergence et observe la persistance de spécificités nationales. Il souligne cependant qu'il est très rare que l'interprétation et la construction de la pression adaptative liée à une décision européenne varie entre les partis d'un même pays : les décisions de ne pas appliquer une mesure particulière sont habituellement prises sur la base d'un accord entre gouvernement et opposition, ce qui contribue à limiter toute



transfert de certaines compétences à des agences supranationales excluant la représentation d'intérêts partisans – qu'il s'agisse de la BCE, de la Cour européenne de Justice, des nombreuses agences de régulation qui prolifèrent actuellement à tous les niveaux de la *polity* européenne<sup>357</sup>, voire de la Commission<sup>358</sup> – se traduit par un resserrement de la gamme d'instruments politiques à la disposition des partis aux affaires. Troisièmement, le réaménagement du cadre d'exercice de la souveraineté des États membres contribue à restreindre le répertoire politique des partis nationaux par le biais de l'élimination de nombreuses pratiques interférant avec la mise en place du marché commun : mesures protectionnistes, préservation des services publics, mise en place ou maintien de monopoles publics, soutien aux secteurs industriels en crise, etc. (cf. chapitre 2).

L'eupéanisation des politiques publiques est donc susceptible de changer la donne électorale. Les conjectures de Peter Mair peuvent être affinées en différenciant leurs implications en fonction du type de parti considéré. Dans l'hypothèse où les acteurs partisans tiennent compte de la réallocation des compétences entre États membres et institutions communautaires, ce processus pourrait être à l'origine d'une évolution du profil programmatique de partis politiques, *a fortiori* de ceux dont les secteurs de prédilection sont fortement communautarisés. Encore faut-il opérer une distinction entre les partis dont les objectifs entrent en conflit avec les orientations des politiques européennes – qui sont soumis à une pression adaptative – et ceux qui se trouvent au contraire renforcés dans leurs positions par les décisions prises dans l'arène européenne. Les partis exerçant le pouvoir ou en mesure d'y accéder au niveau domestique sont particulièrement incités à conformer leurs promesses électorales aux pressions adaptatives générées par l'eupéanisation des politiques publiques dans la mesure où ils sont impliqués eux-mêmes dans l'élaboration des politiques européennes et où ils ont intérêt à éviter de se trouver en position d'appliquer des promesses allant à l'encontre du droit communautaire.

Si les hypothèses de Peter Mair sont fréquemment citées et reprises<sup>359</sup>, elles n'ont quasiment jamais été mises à l'épreuve d'analyses empiriques. Il semble donc nécessaire de revenir plus

---

politisation. Cf. MAIR Peter (2007), « Political Parties and Party Systems », in GRAZIANO Paolo, VINK Maarten P., (dirs.), *Europeanization : New Research Agendas*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, pp. 154-66.

<sup>357</sup> Ces agences, parfois appelées « autorités », « centres » ou « offices » ont été mises en place à partir des années 1970 afin d'accomplir des tâches techniques.

<sup>358</sup> Si la Commission européenne, qui se présentait à l'origine comme une agence, a connu un processus de gouvernementalisation, elle continue de fonder largement ses propositions sur un mode rationnel-légal et expert, et non sur des considérations partisanses.

<sup>359</sup> Voir par exemple ROGER Antoine (2007), « Les résistances partisanses à l'intégration européenne. Un objet de comparaison à consolider », in ROMAN Ramona, LACROIX Justine (dirs.), *Résister à l'intégration européenne*, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, pp. 31-47 ; ROGER Antoine (2009), « The Impact of European Policies on National Political Parties : a Theoretical Outlook », in FUCHS Dieter, MAGNI-BERTON Raul,

précisément sur la façon dont l'intégration européenne affecte la compétition électorale domestique : quels sont les mécanismes susceptibles d'entrer en jeu ? Avec quelles conséquences probables sur le positionnement électoral des partis politiques ?

Répondre à ces questions implique de s'intéresser à l'européanisation des politiques publiques allemandes, britanniques et françaises et d'analyser ses implications politiques et programmatiques pour chacun des partis politiques. La littérature relative à l'européanisation des politiques publiques est particulièrement riche (cf. chapitre 1). Toutefois, un tour d'horizon des travaux disponibles témoigne de toute la difficulté de tirer des conclusions générales et même d'ordonner la diversité des modalités d'européanisation en proposant des types ou des catégories, du fait du caractère à la fois sélectif et progressif du transfert de compétences du niveau national vers le niveau européen. Une lecture superficielle des Traités européens<sup>360</sup> peut donner l'impression que les compétences de l'Union comprennent l'ensemble du spectre de l'action publique – de la monnaie à la justice, en passant par l'emploi, l'immigration, l'agriculture, la lutte contre les discriminations, les transports, la recherche et le tourisme. Des contrastes importants existent néanmoins quant au champ de ces politiques, à la portée de leurs objectifs, au schéma décisionnel auquel elles sont soumises, au niveau de contrainte qu'elles impliquent et aux ressources qu'elles représentent. L'ampleur du transfert de souveraineté opéré pour un secteur donné reflète le degré de convergence atteint lors des négociations intergouvernementales : tandis que les premières politiques européennes, confinées dans une large mesure aux différentes facettes de la réalisation du marché unique et de l'union douanière, ont été placées sous le signe de l'intégration et ont donné lieu à d'importants transferts de souveraineté, l'extension du domaine de compétences de la Communauté européenne à de nouvelles politiques plus liées aux fonctions régaliennes – coopération policière et judiciaire, immigration, politique étrangère, fiscalité – est allée de pair avec l'affirmation d'une logique de « coopération » caractérisée par une

---

ROGER Antoine (dirs.), *Euroscepticism. Images of Europe among mass publics and political elites*, Opladen et Farmington Hills : Barbara Budrich, pp. 273-87. Robert Ladrech va dans le même sens lorsqu'il remarque que l'intégration européenne remet en question la « pertinence » des partis politiques nationaux et leur capacité à tenir leurs promesses électorales. Il parle alors de « potential for growing irrelevance as a consequence of increasing EU policy competences ». Cf. LADRECH Robert (1999), « Political Parties and the Problem of Legitimacy in the European Union », in BANCHOFF Thomas, SMITH Mitchell P. (dirs.), *Legitimacy and the European Union. The Contested Polity*, Londres et New York: Routledge, pp. 93 et 97.

<sup>360</sup> A ce jour, deux traités constituent les fondements de l'action communautaire : le Traité de la Communauté européenne (TCE) et le Traité sur l'Union Européenne (TUE), qui trouvent respectivement leurs origines dans le Traité de Rome de 1957 et le traité de Maastricht de 1992. Ces Traités fondateurs ont été amendés, principalement avec l'Acte Unique de 1986, les Traités de Maastricht, d'Amsterdam, de Nice et de Lisbonne. Pour une meilleure lisibilité, les amendements adoptés à Lisbonne ont donné lieu à la publication de deux traités consolidés, publiés au *Journal Officiel de l'Union européenne* le 17 décembre 2007, et complétés par un ensemble de protocoles et de déclarations : le nouveau Traité sur l'Union européenne (TUE) et le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

prise de décision sensiblement moins contraignante. Sur la base des facteurs du degré d'implication des institutions communautaires, de la règle de décision au Conseil et de la nature juridique des actes adoptés, Paul Magnette suggère de distinguer trois schémas dominants de prise de décision dans l'Union : la *méthode communautaire*, la *coopération entre gouvernements* et la *coordination ouverte*, auxquelles il ajoute la *régulation centralisée* (cf. tableau 6.1).

**Tableau 6.1** Schémas dominants d'élaboration de la décision dans l'UE

	<b>Implication des institutions européennes</b>	<b>Règle de décision</b>	<b>Nature des actes adoptés</b>
<b>Méthode communautaire</b>	La base de la décision est une proposition de la Commission en accord avec le PE.	En général la majorité qualifiée	Directive
<b>Coopération entre gouvernements</b>	La Commission dispose d'un droit d'initiative limité et partagé avec les gouvernements. Le PE est au mieux consulté sur certains aspects.	Unanimité	Instruments juridiques ad hoc peu contraignants
<b>Coordination ouverte</b>	Rôle limité de la Commission dans la phase proprement décisionnelle : pouvoir d'initiative et de contrôle dilués.	Pas de politique commune à proprement parler, mais affirmation de critères de convergence.	Forme de « droit souple ».

Tableau élaboré d'après : MAGNETTE Paul (2009), *Le Régime politique de l'Union européenne*, Paris : Presses de Sciences Po (3<sup>ème</sup> édition revue et augmentée), chapitre 2.

L'objet de ce chapitre est de donner une vue d'ensemble de l'empreinte de l'UE sur le *policy-making* des secteurs relevant de chaque schéma décisionnel et de ses conséquences sur la poursuite des objectifs programmatiques des partis. Pour chacun des schémas d'élaboration des politiques européennes, une première section s'attache à décrire les modalités du *policy-making* et à dresser la liste des principaux secteurs concernés, sur la base des traités communautaires et de la littérature disponible. Une telle entreprise implique une approche dynamique pour rendre compte du fait que le poids de l'UE n'est pas fixé dans le temps mais évolue avec les traités et la manière dont l'agenda européen est investi au fil du temps. Dans une deuxième section, cette lecture formalisatrice est affinée sur un registre plus politique en donnant un aperçu des effets d'eupéanisation des politiques publiques allemandes, britanniques et françaises dans les différents secteurs – tels qu'ils ont été décrits dans les travaux existants. Ces travaux montrent que la portée de l'eupéanisation ne reflète pas nécessairement le degré de contrainte accepté par les gouvernements lors de l'élaboration des traités, mais aussi les usages que les acteurs des politiques publiques et en particulier les gouvernements font de l'existence d'une arène et de politiques européennes. Enfin, les implications des modalités d'eupéanisation identifiées pour les partis politiques font l'objet d'une réflexion différenciée en fonction de leurs domaines de prédilection, de leurs orientations substantielles et de leur statut au sein du système de partis.

## I. Des transferts de compétences obéissant à des logiques variables

### A. Quand l'Union se substitue aux États : réalisation du marché commun, politique monétaire et politique de concurrence

Dans certains domaines, les gouvernements ont considéré qu'une fois les grandes orientations politiques établies, la prise de décision ne pourrait être efficace et adéquate que si elle était confiée à une institution supranationale et indépendante et ont opté pour un mode de régulation centralisé. Il est très rare que ce type de régulation très contraignant soit accepté par les gouvernements. On peut expliquer sa mise en œuvre par l'existence d'impératifs de crédibilité, par la prise en compte des ressources de l'Union en termes d'experts ainsi que par certains calculs quant à la légitimation de l'action publique, des mesures impopulaires pouvant dès lors être imputées aux institutions communautaires.<sup>361</sup> Les domaines où l'Union se substitue véritablement aux États se limitent en pratique à plusieurs champs liés à la régulation du marché : la réalisation de l'Union douanière et du marché commun, l'application des principes de concurrence et la politique commerciale et monétaire.

L'intégration économique s'est faite par étapes progressives, sous le chapeau de la Commission et de la Cour de justice européenne. Les droits de douanes et les restrictions à la libre circulation ont été supprimés peu à peu, avec des régressions liées à la tendance à recréer de nouveaux obstacles aux importations. La régulation centralisée constituait donc la condition *sine qua non* de l'achèvement du marché commun, dans la mesure où les États devaient s'assurer que leurs partenaires respecteraient eux aussi leurs engagements. La Cour de justice joua effectivement un rôle essentiel dans la réalisation du marché intérieur, objectif atteint en 1992, puis dans la libéralisation des services, au cours des années 1990 et 2000.

Suivant la même logique, l'application des principes de concurrence a été d'emblée conçue comme relevant de la régulation centralisée.<sup>362</sup> Là encore, les États avaient tout intérêt à s'assurer que leurs partenaires respecteraient ces principes ; ils ont donc conféré à la Commission et à la Cour des pouvoirs de contrôle et de sanction. La politique de concurrence européenne vise à

---

<sup>361</sup> MAGNETTE Paul (2009), *Le régime politique de l'Union européenne*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 84-6. Voir également : TALLBERG Jonas (2002), « Delegation to Supranational Institutions : Why, How, and with What Consequences ? », *West European Politics*, 25 (1), pp. 23-46.

<sup>362</sup> LE CACHEUX Jacques (2004), « Les logiques économiques de l'intégration européenne », in LEQUESNE Christian, SUREL Yves (dirs.), *L'intégration européenne. Entre émergence institutionnelle et recomposition de l'État*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 41-2.

éviter la monopolisation de certains marchés, la création et l'abus de positions dominantes par le biais de fusions, acquisitions et alliances – y compris lorsqu'il s'agit de monopoles publics<sup>363</sup> –, ainsi qu'à empêcher les aides publiques qui faussent la concurrence en favorisant certaines entreprises. Pour cela, la Commission dispose du pouvoir d'enquêter sur les entreprises suspectées de pratiques monopolistes et de prendre des sanctions éventuelles, voire de saisir la Cour.<sup>364</sup>

La politique monétaire constitue un dernier domaine dans lequel les États ont reconnu la nécessité de déléguer des pouvoirs à une institution supranationale et indépendante, la BCE. Le transfert de compétence dans l'optique de la création d'une monnaie commune a lui aussi été progressif, avec tout d'abord la mise en place du Système Monétaire Européen, puis l'inscription de l'Union Européenne Monétaire dans le traité de Maastricht. L'année 1998 vit la création de la BCE, qui forme avec les banques centrales nationales le Système européen des banques centrales (SEBC), par essence complètement indépendant des gouvernements nationaux et chargé de la définition et de la mise en œuvre de la politique monétaire au sein de la zone euro. Ainsi, après avoir déterminé les orientations de ces politiques, les gouvernements ont perdu tout pouvoir de contrainte sur le SEBC et ne peuvent plus l'influencer que marginalement, *via* des négociations informelles.

## **B. Méthode communautaire et directives européennes**

Les autres champs d'action communautaires sont régis par des mécanismes laissant plus de marges de manœuvre aux États. La méthode communautaire se caractérise par une collaboration entre institutions communautaires et gouvernements dans la prise de décision. En effet, ces derniers se prononcent, généralement à la majorité qualifiée, sur une proposition émise par la Commission en accord avec le Parlement Européen. Les actes adoptés prennent le plus souvent la forme de directives, contraignantes quant à l'objectif à atteindre mais laissant aux États membres le soin de les transposer en droit national et donc des marges de manœuvre importantes quant aux instruments utilisés à cette fin. Si la souveraineté des États membres s'exerce au sein du Conseil, celle-ci est sensiblement limitée par le recours à la majorité qualifiée et par la primauté du

---

<sup>363</sup> Les services d'intérêt général de nature sociale (systèmes publics de santé, de sécurité sociale et d'enseignement) échappent à ces règles ainsi que les secteurs qui relèvent des fonctions régaliennes (police, justice).

<sup>364</sup> D'ARCY François (2003), *Les politiques de l'Union européenne*, Paris : Montchrestien, p. 54-7 ; LE CACHEUX Jacques (2004), « Les logiques économiques de l'intégration européenne », *op. cit.* pp. 42-3.

droit communautaire, garantie par la Cour de justice dont les arrêts sont opposables aux droits domestiques.<sup>365</sup>

La méthode communautaire a longtemps constitué le schéma décisionnel de base de la Communauté européenne. C'est l'interaction du « triangle institutionnel » constitué par la Commission, le Conseil et le Parlement européen qui a permis l'intégration économique parachevée par la réalisation du marché et de la monnaie unique. De ce fait, les domaines qui relèvent de la méthode communautaire sont nombreux et variés : les fonctions de régulation positive du marché unique – notamment l'adoption de normes environnementales, de sécurité sanitaire et de protection des consommateurs – , plusieurs politiques sectorielles telles que la recherche, l'énergie et les transports, ainsi que certaines mesures sociales spécifiques (lutte contre les discriminations, formation professionnelle et sécurité au travail). La méthode communautaire a permis de surmonter les difficultés des gouvernements à s'entendre sur des mesures de régulation des marchés et de développer une réglementation abondante sous forme de normes de sécurité industrielle et sanitaire, de réglementations de la publicité et des conditions de vente, de règles concernant la gestion des déchets et des risques technologiques, la pollution de l'air et de l'eau, la protection de la biodiversité, etc. Les traités d'Amsterdam, de Nice et de Lisbonne ont en outre entériné l'extension progressive du champ régi par la méthode communautaire à plusieurs aspects de la coopération judiciaire et policière. À ce jour, les directives représentent 80% de la législation européenne et font l'objet d'une attention particulière de la Commission qui surveille leur application et publie des rapports sur le taux de transposition dans chacun des États membres.<sup>366</sup> Ainsi, en dépit de l'affirmation du Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement, c'est largement de la méthode communautaire que s'inspire la « procédure législative ordinaire » consacrée par le Traité de Lisbonne.<sup>367</sup>

Notons toutefois que ce schéma décisionnel s'applique presque exclusivement à des matières économiques et que les États ont rechigné à l'étendre à l'union politique. Cette restriction peut être illustrée par le nombre de directives adoptées annuellement par secteur, données accessibles grâce à la base de données juridiques de l'Union européenne – EUR-Lex, ex-CELEX – qui offre la possibilité d'effectuer des recherches sur toutes les formes de législation, avec notamment un

---

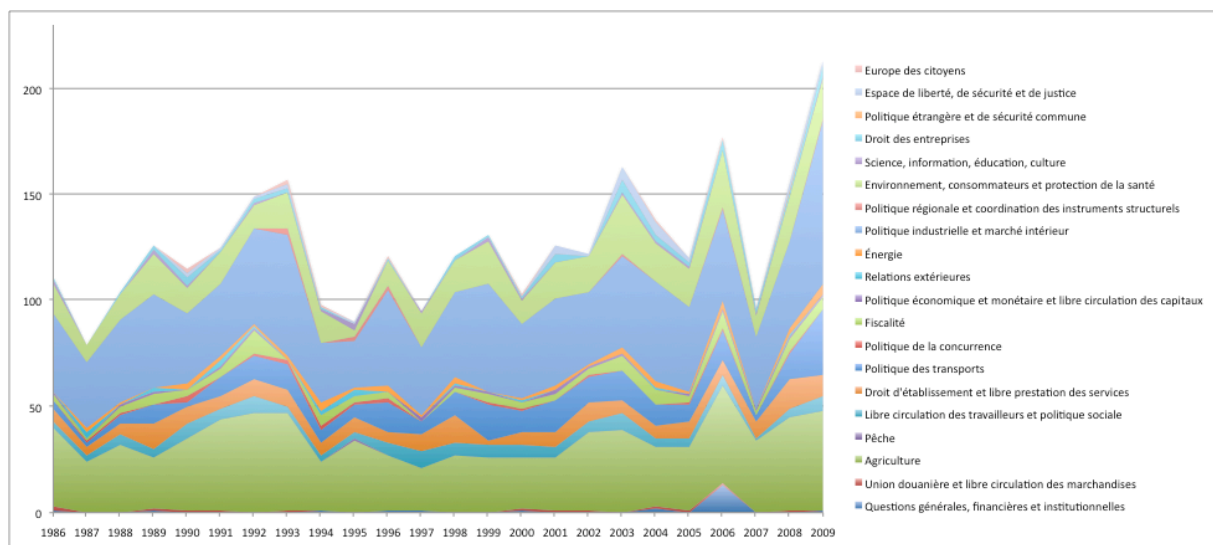
<sup>365</sup> MAGNETTE Paul (2009), *Le régime politique ...*, op. cit., pp. 77-8 ; DEHOUSSE Renaud (2009), *Politiques européennes*, Paris : Presses de Sciences Po, p. 13 ; QUERMONNE Jean-Louis (2010), *Le système politique de l'Union européenne*, Paris : Montchrestien, p. 71-72.

<sup>366</sup> MASTENBROEK Ellen (2003), « Surviving the Deadline : The Transposition of EU Directives in the Netherlands », *European Union Politics*, 4 (4), pp. 371-95.

<sup>367</sup> QUERMONNE Jean-Louis, *Le système politique ...*, op. cit. pp. 9-10 et p. 71.

système de classification par secteur comprenant vingt catégories (cf. graphique 6.1). Les données EUR-Lex révèlent la prédominance de deux secteurs sur l'ensemble de la période considérée : la politique industrielle et le marché intérieur (plus de 32% des directives adoptées entre 1986 et 2009) et l'agriculture (26,3%), suivis de loin par la protection de l'environnement, des consommateurs et de la santé publique (12,4%), les transports (8%), le droit d'établissement et la libre prestation des services (5,9%), la libre circulation des travailleurs et la politique sociale (3,9%), la fiscalité (3,1%) et le droit des entreprises (1,6%). Le profil sectoriel des directives adoptées laisse apparaître l'Union comme un « État régulateur »<sup>368</sup>, concentré avant tout sur des missions de nature macro-économique. Les champs d'action plus politiques, à l'image de la politique étrangère, de la sécurité, de la justice, de la citoyenneté, de la politique culturelle et de l'éducation ne représentent qu'une part marginale des directives adoptées (1% ou moins). Cela ne signifie pas nécessairement que ces domaines sont complètement exclus de l'agenda communautaire mais indique dans certains cas qu'ils relèvent d'autres schémas décisionnels que celui de la méthode communautaire. Pour les matières les plus sensibles, les gouvernements se sont généralement réservé un contrôle plus important.<sup>369</sup>

**Graphique 6.1** Nombre de directives adoptées annuellement par secteur (1986-2009)



Source : EUR-Lex (propres analyses).

<sup>368</sup> MAJONE Giandomenico (1996), *La Communauté européenne – un État régulateur*, Paris : Montchrestien.

<sup>369</sup> Les secteurs les moins représentés comprennent également des champs d'intervention économique qui avaient déjà été abondamment réglementés avant 1986, comme la politique de la concurrence (avec un pic législatif dans les années 1960) ou l'Union douanière (dont la plupart des directives ont été adoptées dans les années 1970 et 1980). Cf. FLIGSTEIN Neil, MCNICHOL Jason (1998), «The Institutional Terrain of the European Union», in SANDHOLTZ Wayne, STONE SWEET Alec (dirs.), *European Integration and Supranational Governance*, Oxford : Oxford University Press, pp. 80-81.

### C. Coopération intergouvernementale

Les politiques les plus liées à l'exercice des fonctions régaliennes – politique étrangère, de sécurité et de défense, justice et affaires intérieures, politique budgétaire – sont régies dans le cadre d'une coopération entre gouvernements marquée par un rôle prédominant du Conseil. À leur égard, la Commission ne dispose que d'un droit d'initiative limité et partagé avec les gouvernements qui prennent les décisions à l'unanimité, le Parlement Européen n'étant, au mieux, que consulté sur certains aspects.<sup>370</sup> Chaque gouvernement dispose donc *de facto* d'un droit de veto pour les décisions qui ne sont d'ailleurs le plus souvent appliquées que *via* des instruments juridiques *ad hoc*, peu soumis au contrôle de la Cour. La méthode de la coopération intergouvernementale répond donc à une logique sensiblement différente des précédentes, dans la mesure où la dimension supranationale y est quasiment inexistante. Cette logique s'est institutionnalisée avec le Traité de Maastricht, lorsqu'il s'avéra impossible d'étendre la méthode communautaire aux domaines relevant de l'union politique que les négociateurs souhaitaient réaliser. Les réticences des gouvernements à renoncer à leur souveraineté se sont manifestées à travers la mise en place d'une structure en piliers, le pilier communautaire se voyant complété par deux piliers intergouvernementaux, régissant respectivement la politique étrangère et la coopération judiciaire et policière.<sup>371</sup> Les politiques sociales redistributives ont été elles aussi maintenues dans leur quasi-totalité dans le champ de compétences des États et les modalités d'action européennes sont encadrées par des conditions très restrictives.

Cette préférence pour la coopération intergouvernementale s'est traduite dans les années 1990 et 2000 par la montée en puissance du Conseil européen dont les négociations, souvent longues et de plus en plus âpres suite aux élargissements successifs de l'Union à de nouveaux États membres, débouchent sur des décisions reflétant des compromis entre intérêts nationaux. Malgré les mises en garde contre une paralysie complète des décisions européennes émises par la Commission, le Parlement européen, plusieurs États membres et certains spécialistes des questions européennes, les gouvernements se montrent très attachés à ce mode de prise de décision. Le traité de Lisbonne supprime certes formellement la structure en piliers établie à Maastricht, mais la PESC, la fiscalité et les politiques sociales les plus sensibles continuent de faire l'objet de procédures législatives dites « spéciales », marquées par des décisions prises à

---

<sup>370</sup> MAGNETTE Paul (2009), *Le régime politique ...*, op. cit., pp. 78-81.

<sup>371</sup> Par la suite, la coopération en matière de Justice et d'Affaires intérieures a été progressivement intégrée au pilier communautaire avec les traités d'Amsterdam, de Nice et de Lisbonne.



l'unanimité du Conseil européen, avec des interventions limitées de la Commission et du Parlement européen.

#### **D. Méthode ouverte de coordination**

La coordination ouverte, souvent appelée Méthode ouverte de coordination (MOC), est un mode de régulation souple, à mi-chemin entre méthode communautaire et coopération intergouvernementale, développé pour permettre la convergence des politiques des États membres dans des domaines confinés dans le champ de compétences des États membres mais pour lesquels la concertation est considérée comme avantageuse par toutes les parties. Dès le début des années 1990, les gouvernements ont expérimenté une forme de coordination souple de leurs politiques économiques et budgétaires, dans la perspective de l'UEM. Au sommet d'Amsterdam, confrontés aux coûts du dumping social et fiscal dans un contexte de concurrence accrue, ils ont mis au point la MOC avec le lancement de la « stratégie européenne pour l'emploi ». Au Sommet de Lisbonne (2000), la MOC a été étendue à plusieurs aspects liés à l'éducation, la formation professionnelle, la croissance et la compétitivité dans l'objectif d'entrer dans une « économie de la connaissance ».

Cette méthode vise à encourager la coordination et l'harmonisation des politiques nationales dans le respect de la subsidiarité, en privilégiant le recours à l'émulation plutôt qu'à la contrainte. La Commission dispose d'un pouvoir d'initiative dilué consistant à soumettre des propositions – formulées sur la base de rapports arrêtés par les gouvernements – au Conseil européen, qui décide à la majorité qualifiée quelles orientations générales les États membres devront adopter. Il ne s'agit pas de politique commune à proprement parler, mais plutôt de l'adoption de lignes directrices et de critères d'évaluation qualitatifs et quantitatifs des politiques nationales (*benchmarking*). Ces orientations générales ne constituent pas de normes directement applicables, de sorte que les engagements contractés ne sont pas juridiquement contraignants. Cependant, des mécanismes de surveillance « mutuelle » ou « multilatérale » (*peer review* et *monitoring*) tels que l'obligation de rendre un rapport sur les progrès effectués – examiné chaque année par le Conseil et la Commission qui peuvent adresser des recommandations aux États – ainsi que les phénomènes d'apprentissage collectif (*policy learning* et échanges de *best practices*), contribuent à produire des effets en pratique.<sup>372</sup>

---

<sup>372</sup> MAGNETTE Paul (2009), *Le régime politique ...*, op. cit., pp. 81-3.

Le tableau 6.2 livre un aperçu des schémas décisionnels dont relèvent les principaux domaines de compétences de l'UE au fil du temps. L'envergure des domaines intégrés et le degré de contrainte accepté par les gouvernements varie sensiblement au fil du temps et en fonction du secteur. Les conséquences de l'intégration de compétences domestiques sur la structure d'opportunités des partis politiques sont probablement différenciées en fonction de ces paramètres. Les travaux portant sur l'eupéanisation des politiques domestiques mettent précisément en évidence des effets extrêmement différenciés d'un secteur, d'une période et d'un pays membre à l'autre.

**Tableau 2** Évolution des schémas dominants d'élaboration des politiques publiques dans les principaux secteurs

	Acte Unique (en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 1987)	TUE (en vigueur le 1 <sup>er</sup> novembre 1993)	Amsterdam (en vigueur le 1 <sup>er</sup> mai 1999)	Nice (en vigueur le 1 <sup>er</sup> février 2003)	Lisbonne (en vigueur depuis le 1 <sup>er</sup> décembre 2009)*
Union douanière	Régulation centralisée	Régulation centralisée	Régulation centralisée	Régulation centralisée	Régulation centralisée
Règles de concurrence dans le cadre du marché intérieur	Régulation centralisée	Régulation centralisée	Régulation centralisée	Régulation centralisée	Régulation centralisée
Politique monétaire (euro)	Coordination ouverte	Coordination ouverte	Régulation centralisée (pays membres de la zone euro)	Régulation centralisée (pays membres de la zone euro)	Régulation centralisée (pays membres de la zone euro)
Politique commerciale extérieure (pour les aspects définis par les traités)	Méthode communautaire	Méthode communautaire	Méthode communautaire	Méthode communautaire	Régulation centralisée pour certaines négociations
Réalisation et régulation du marché intérieur	Méthode communautaire	Méthode communautaire	Méthode communautaire	Méthode communautaire	Méthode communautaire
Agriculture et pêche	Méthode communautaire	Méthode communautaire	Méthode communautaire	Méthode communautaire	Méthode communautaire
Protection des consommateurs	Méthode communautaire	Méthode communautaire	Méthode communautaire	Méthode communautaire	Méthode communautaire
Environnement	Méthode communautaire	Méthode communautaire	Méthode communautaire	Méthode communautaire	Méthode communautaire
Transports, énergie	Méthode communautaire	Méthode communautaire	Méthode communautaire	Méthode communautaire	Méthode communautaire
Recherche, innovation et développement technologique (pour les aspects définis par les traités)	Méthode communautaire	Méthode communautaire	Méthode communautaire	Méthode communautaire	Méthode communautaire
Politique sociale (aspects spécifiques définis par les traités : lutte contre les discriminations, santé et sécurité au travail ...)	Méthode communautaire	Méthode communautaire	Méthode communautaire	Méthode communautaire (étendue à la lutte contre l'ensemble des discriminations, à la Sécurité sociale des travailleurs migrants)	Méthode communautaire (étendue à la lutte contre l'ensemble des discriminations, à la Sécurité sociale des travailleurs migrants)
Education et formation professionnelle		Méthode communautaire pour certains aspects	Méthode communautaire pour certains aspects	Coordination ouverte pour certains aspects (protection sociale, retraites, santé)	Coordination ouverte pour certains aspects (champ d'application étendu)
		Méthode communautaire pour certains aspects	Méthode communautaire pour certains aspects	Coordination ouverte pour certains aspects	Procédure législative ordinaire pour certains aspects
		Méthode communautaire pour certains aspects	Méthode communautaire pour certains aspects	Coordination ouverte pour certains aspects	Coordination ouverte pour certains aspects

Justice et affaires intérieures (Coopération policière et judiciaire en matière pénale)	Coopération intergouvernementale	Coopération intergouvernementale	Coopération intergouvernementale	Coopération intergouvernementale (droit de la famille, coopération opérationnelle entre les autorités de lutte contre la criminalité...)
				Extension de la méthode communautaire en matière de gestion des frontières extérieures, d'immigration, de libre circulation des personnes, d'asile et, sous certaines réserves, à la coopération policière et judiciaire en matière civile et pénale, avec toutefois plusieurs limitations importantes et surtout un système de dérogation (notamment au profit du Royaume-Uni, en vertu de sa non participation aux accords de Schengen).
Politique étrangère	Coopération intergouvernementale	Coopération intergouvernementale	Coopération intergouvernementale	Coopération intergouvernementale
				Extension de la méthode communautaire (certains aspects de la libre circulation des personnes, de la coopération judiciaire civile, de l'immigration, des visas et du droit d'asile).
Autres domaines « sensibles » (fiscalité, protection sociale, culture ...)	Coopération intergouvernementale	Coopération intergouvernementale	Coopération intergouvernementale	Coopération intergouvernementale (procédures législatives dites « spéciales »)
				Certains éléments de la politique sociale et de la politique culturelle sont régis par la méthode communautaire
Politiques économiques	Coopération intergouvernementale	Coopération intergouvernementale	Coopération intergouvernementale	Coordination ouverte, avec des dispositions particulières pour les pays membres de la zone euro
				Coordination ouverte
Emploi (lutte contre le chômage et l'exclusion sociale)	Coopération intergouvernementale	Coopération intergouvernementale	Coopération intergouvernementale	Coordination ouverte
				Coordination ouverte
Tourisme, jeunesse, sport, protection civile et coopération administrative	Coopération intergouvernementale	Coopération intergouvernementale	Coopération intergouvernementale	Certains aspects sont désormais régis par la méthode communautaire
				Coordination ouverte

\* Le Traité de Lisbonne opère une distinction entre les compétences exclusives de l'Union, les compétences partagées entre celle-ci et les Etats membres (catégorie correspondant aux politiques régies par la méthode communautaire) et les compétences subsidiaires ou d'appui, autrement dit les politiques pour lesquelles l'UE peut apporter son appui à la coordination ouverte de politiques conduites au niveau domestique.

Sources : FLIGSTEIN Neil, MCNICHOL Jason (1998), « The institutional terrain of the European Union », in SANDHOLTZ Wayne, STONE SWEET Alec (dirs.), *European Integration and Supranational Governance*, Oxford : Oxford University Press, pp. 59-91 ; BERTRAND Geneviève (2002), *La prise de décision dans l'Union européenne*, Paris : La Documentation Française ; BERTONCINI Yves, CHOPIN Thierry (2010), *Politique européenne. Etats, pouvoirs et citoyens de l'Union européenne*, Paris : Presses de Sciences Po et Dalloz, pp. 96-109 ; CHALTELL Florence (2010), *Le processus européen de décision après le traité de Lisbonne*, Paris : La Documentation Française (deuxième édition) ; MAGNETTE Paul (2009), *Le régime politique de l'Union européenne*, Paris : Presses de Sciences Po (3<sup>ème</sup> édition revue et augmentée), chapitre 2 ; QUERMONNE Jean-Louis (2010), *Le système politique de l'Union européenne*, Paris : Montchrestien.

## II. L'européanisation des politiques publiques allemandes, britanniques et françaises. Un impact différencié.

Si l'on part du principe que le facteur européen est d'autant plus déterminant pour les changements de politiques publiques des États membres que le degré de contrainte concernant la prise de décision et l'application des normes européennes est important, c'est dans les domaines régis par la régulation centralisée et, dans une moindre mesure, par la méthode communautaire qu'il faut s'attendre aux effets d'européanisation les plus prononcés. Dans cette perspective, nous supposons que les champs d'intervention économiques, qui représentent la totalité des aspects soumis à la régulation centralisée et l'écrasante majorité de ceux qui sont gérés dans le cadre de la méthode communautaire, sont ceux qui sont le plus affectés par l'intégration européenne. Dans le champ même de la politique macro-économique, on observe un contraste qui a été décrit comme une asymétrie d'origine institutionnelle entre intégration *négative* – autrement dit la suppression d'obstacles à la libre concurrence et à la circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes, à l'origine d'une certaine harmonisation du fait de la compétition économique accrue qui en résulte – et intégration *positive* – la mise en place d'une action publique communautaire, en particulier pour contrebalancer les effets de l'intégration négative en adoptant un système de réglementation et de régulations –, au profit de l'intégration négative.<sup>373</sup>

L'asymétrie entre les capacités institutionnelles de l'intégration positive et de l'intégration négative provient d'une part des transferts de souveraineté importants opérés dans les politiques relevant de cette dernière. Le principe de l'intégration négative est inscrit dans les Traités européens depuis 1957. Ainsi, tandis que l'intégration positive est tributaire d'accords difficiles entre gouvernements, la réduction et la suppression des obstacles à la libre circulation – droits de douane et restrictions quantitatives – et à la libre concurrence, objectif affiché explicitement par le Traité de Rome, purent être poursuivies au fil des interventions de la Commission et de la Cour de justice européenne. La Commission et la Cour disposent d'importants pouvoirs de contrôle et de sanction en matière de politique de concurrence : la première peut réagir en cas de rupture des engagements contractés dans les traités, la seconde dispose du droit d'interprétation du droit européen de la concurrence et rend des arrêts et des décisions préjudicielles en cas de manquement aux obligations des États membres. Certes, la politique de concurrence ne relève

---

<sup>373</sup> SCHARPF Fritz (2000), *Gouverner l'Europe*, op. cit. ; KAPTEYN Paul (1991), « Civilization Under Negotiation. National Civilization and European Integration. The Treaty of Schengen », *Archives européennes de sociologie*, 32, pp. 363-80 ; MERKEL Wolfgang (1993), *Ende der Sozialdemokratie ? Machtressourcen und Regierungspolitik im westeuropäischen Vergleich*, Francfort et New York : Campus.

pas en soi de l'intégration négative puisque les contrôles des cartels et des abus de position dominante ont été pensés comme un correctif des dérives liées à la suppression des frontières. Néanmoins, les règles communautaires ont été souvent interprétées dans le sens de l'approfondissement de l'intégration négative, sur la base d'une conception large des restrictions aux échanges, et ont contribué à justifier et à entraîner des processus de libéralisation et d'ouverture des services publics à la concurrence.

De nombreux hommes politiques, économistes et politologues ont mis en garde contre les dérives possibles d'une libéralisation excessive, susceptibles à terme de remettre en cause l'action publique menée dans certains États membres dans le cadre du secteur public, concernant en particulier différentes dimensions de la protection sociale, la culture, mais aussi des domaines marqués par un partage des tâches entre le public et le privé, comme la santé, l'éducation, l'approvisionnement électrique, certaines activités bancaires, etc.<sup>374</sup> Ceci est particulièrement vrai en France, pays marqué traditionnellement par une conception extensive des services publics, englobant la mise à disposition sur l'ensemble du territoire d'un réseau dense d'infrastructures et de transport, d'approvisionnement énergétique et de télécommunications, par le biais du maintien de monopoles d'État. Tandis que le gouvernement britannique a anticipé le mouvement et procédé à la privatisation précoce, dès le milieu des années 1980, de secteurs tels que les transports aériens, les télécommunications ou le secteur électrique, et tandis que le gouvernement allemand s'est adapté rapidement aux contraintes européennes et internationales – n'hésitant pas à en faire usage pour légitimer certaines privatisations, les gouvernements français ont dû faire face à une forte pression à la libéralisation des nombreux services publics ainsi que des entreprises industrielles qui avaient été nationalisées après-guerre.<sup>375</sup>

---

<sup>374</sup> Par exemple : FITOUSSI Jean-Paul (2002), *La Règle et le choix. De la souveraineté économique en Europe*, Paris : Le Seuil ; LE CACHEUX Jacques (2004), « Les logiques économiques de l'intégration européenne », op. cit. pp. 42-3.

<sup>375</sup> THATCHER Mark (2000), « The National Politics of European Regulation: Institutional Reform in Telecommunications », *Current Politics and Economics of Europe*, 9 (3), pp. 387-405 ; EISING Rainer, JABKO Nicolas (2001), « Moving Targets: Institutional Embeddedness and Domestic Politics in the Liberalization of EU Electricity Markets », *Comparative Political Studies*, 34 (7), pp. 742-67 ; SCHMIDT Vivien A. (2004), « Europeanization and the mechanics of economic policy adjustment », in LEQUESNE Christian, SUREL Yves (dirs.), *L'intégration européenne...*, op. cit., pp. 202-7 ; THATCHER Mark (2004), « Winners and Losers in Europeanisation: Reforming the National Regulation of Telecommunications », *West European Politics*, 27 (2), pp. 284-309 ; ALLEN David (2005), « The United Kingdom: A Europeanized Government in a non-Europeanized Polity », in BULMER Simon, LEQUESNE Christian (dirs.), *The Member States of the European Union*, Oxford: Oxford University Press, p. 137 ; ANDERSON Jeffrey (2005), « Germany and Europe: Centrality in the EU », in BULMER Simon, LEQUESNE Christian (dirs.), *The Member States...*, op. cit., pp. 90-1 ; BALME Richard, WOLL Cornelia (2005), « France: Between Integration and National Sovereignty », in BULMER Simon, LEQUESNE Christian (dirs.), *The Member States...*, op. cit., pp. 97-118 ; SCHMIDT Vivien A. (2007), « Trapped by their ideas: French elites' discourses of European integration and globalization », *Journal of European Public Policy*, 14 (7), p. 995.

Pour pallier les risques liés à une interprétation excessive des règles de la concurrence, les gouvernements font certes preuve d'une vigilance accrue et tentent de plus en plus souvent d'infléchir les interprétations de la Cour en lui soumettant des observations.<sup>376</sup> En outre, la Commission et la Cour ont été amenées à réviser leur interprétation du droit communautaire dans le sens d'une préservation des services d'intérêt général et à tolérer des exceptions dans les secteurs définis comme relevant de cette catégorie.<sup>377</sup> Ce type d'arbitrage s'est toutefois révélé compliqué du fait de conceptions divergentes des services d'intérêt général, si bien que les années 1990 et 2000 ont somme toute vu l'accentuation du processus de libéralisation, étendu progressivement aux télécommunications, à l'énergie, aux transports, aux médias et aux services postaux, à la faveur de majorités conservatrices-libérales au Conseil et au Parlement européen durant les Commissions Prodi et Barroso, qui ont vu leur tâche facilitée par une interprétation toujours plus audacieuse du droit communautaire par la Cour.

La tendance dérégulatrice induite par la politique européenne de concurrence se manifeste également à travers la prohibition des mesures d'encouragement aux fusions d'entreprises et de soutien, sous forme d'incitations fiscales, de subventions ou de mesures protectionnistes, aux firmes et secteurs en difficulté, qui constituaient un pilier essentiel de la politique industrielle de certains pays membres. Là encore, tous les États membres n'ont pas la même tradition d'intervention et tous n'ont pas été affectés de la même manière. Du fait de son interventionnisme consistant notamment à favoriser l'affirmation de « champions nationaux » tels qu'EDF ou Thomson, la France fait face à des pressions adaptatives particulièrement fortes. Dans les années 1980 et 1990, ce pays s'est joint à d'autres pays membres pour demander à la Commission d'assouplir sa ligne mais elle s'est heurtée aux contrôles accrus déployés par cette dernière à l'égard des États les plus prospères et a été sanctionnée à plusieurs reprises pour avoir soutenu des entreprises comme Air France, et même des secteurs entiers, comme l'industrie textile.<sup>378</sup> Les gouvernements allemands sont traditionnellement les plus fervents partisans d'une application stricte des règles de concurrence, tout en veillant à ce que les entreprises et les régions allemandes bénéficient d'aides de l'État et de la Communauté tant que celles-ci sont autorisées. Au cours des années 1990, les difficultés économiques rencontrées par les *Bundesländer* de l'Est ont néanmoins amené le gouvernement allemand à revoir ses pratiques et à intervenir dans la

---

<sup>376</sup> Ceci est vrai en particulier des gouvernements français, allemands et britanniques. Cf. MAGNETTE Paul (2009), *Le régime politique ...*, op. cit., pp. 199-200.

<sup>377</sup> D'ARCY François (2003), *Les politiques de l'Union européenne*, op. cit., p. 65.

<sup>378</sup> LE GALÈS Patrick (2001), « Est Maître des Lieux celui qui les Organise : How Rules Change when National and European Policy Domains Collide », in STONE SWEET Alec, SANDHOLTZ Wayne, FLIGSTEIN Neil (dirs.), *The Institutionalization of Europe* (dirs.), Oxford : Oxford University Press.

restructuration de certains secteurs économiques vulnérables à la concurrence, comme par exemple l'industrie de l'acier. Cette réorientation allemande est à l'origine de tensions persistantes avec la Commission.<sup>379</sup>

Les capacités régulatrices des États ont par ailleurs été restreintes suite au transfert complet de la politique monétaire au niveau européen, qui prive les gouvernements de tout pouvoir de décision en la matière et contribue à leur soustraire leurs instruments traditionnels d'intervention macro-économique. Dès les années 1980, certains pays impliqués dans le SME comme la France ou l'Italie ont fait les frais de distorsions structurelles entre les économies des participants et de dépréciations considérables de leur monnaie en période de récession. Confronté à l'échec de sa politique de relance keynésienne, le gouvernement socialiste au pouvoir en France depuis 1981 a dû dévaluer le franc à trois reprises en deux ans. En 1983, ce n'est qu'au prix d'une révision fondamentale de sa politique macro-économique et du tournant de la « rigueur » que François Mitterrand a décidé de maintenir la France dans le SME. Ce virage monétariste et pro-européen imposé par le président à ses troupes a été déterminant pour les marges de manœuvre des gouvernements français, et en particulier des socialistes, par la suite.<sup>380</sup> Plus récemment, lors de la création de la BCE, la subordination de l'objectif de soutien à la croissance à celui de la stabilité des prix a engagé les gouvernements dans un agenda monétariste dont ils ne peuvent plus réellement se distancer.<sup>381</sup> D'autre part, l'engagement des gouvernements à maintenir leur déficit en deçà de 3% du PIB afin de se prémunir contre les conséquences néfastes de l'endettement sur l'inflation et les taux d'intérêt limite sensiblement leurs marges d'action en termes de politique budgétaire. Les orientations fiscales et budgétaires restent théoriquement confinées au niveau national mais l'obligation de respecter les critères d'équilibre budgétaire définis dans le Pacte de Stabilité ainsi que les critères de convergence imposés dans l'optique de l'Union monétaire – la stabilité des prix, l'équilibre des finances publiques, la stabilité de la monnaie et la limitation des taux d'intérêt à long terme – pèsent considérablement sur les marges de manœuvre des gouvernements, qui doivent renoncer à financer l'État-Providence de façon trop extensive ou se résoudre à le faire par le biais d'une augmentation des impôts.<sup>382</sup> Cette contrainte est en théorie renforcée par la surveillance macro-économique exercée par le Conseil EcoFin, devant lequel les

---

<sup>379</sup> ANDERSON Jeffrey (2005), « Germany and Europe », op. cit., p. 91.

<sup>380</sup> FRANK Robert (2003), « La Gauche et l'Europe », in BECKER Jean-Jacques, CANDAR Gilles (dirs.), *Histoire des gauches en France*, pp. 465-7.

<sup>381</sup> HIX Simon, GOETZ Klaus H. (2000), « Introduction : European Integration and National Political Systems », *West European Politics*, 23 (4), p.4 ; JOBERT Bruno (2003), « Europe and the Recomposition of National Forums », *Journal of European Public Policy*, 10 (3), p. 471.

<sup>382</sup> LE CACHEUX Jacques (2004), « Les logiques économiques de l'intégration européenne », op. cit. p. 31 ; BERTONCINI Yves, CHOPIN Thierry (2010), *Politique européenne*, op. cit., p. 94.



gouvernements nationaux doivent justifier leurs politiques et stratégies au regard des intérêts européens définis dans les Grandes Orientations de Politique Economique (GOPE).<sup>383</sup>

À l'origine, la France et l'Allemagne ne sont pas affectées de la même manière par ces contraintes budgétaires dans la mesure où les critères de convergence n'ont été acceptés qu'à contre-cœur, sous la pression d'Helmut Kohl, par les gouvernements français successifs de gauche et de droite – tous en faveur d'une interprétation plus souple du seuil des 3%, d'une meilleure prise en compte de l'objectif de l'emploi par la BCE, voire de la mise en place d'un gouvernement économique européen pour encadrer ses activités. Ainsi, tandis que l'Union monétaire mise en place est largement calquée sur le système allemand, la France est passée d'un système monétaire contrôlé par l'État dans un esprit néo-keynésien à un système d'inspiration monétariste, organisé autour d'une banque centrale indépendante.<sup>384</sup> À partir de la fin des années 1990, en dépit de ces situations d'origine très différentes, les deux pays ont dû faire face à des difficultés similaires pour respecter leurs engagements (cf. graphique 6.2) et à des remontrances répétées de la part des institutions communautaires.<sup>385</sup> Le chancelier Schröder s'est d'ailleurs distancé de la position traditionnelle de l'Allemagne en se prononçant à plusieurs reprises pour un assouplissement des principes monétaristes de la BCE permettant de stimuler la croissance et l'emploi de façon plus efficace. Le Pacte de Stabilité et de Croissance a été réformé dans ce sens au mois de mars 2005.

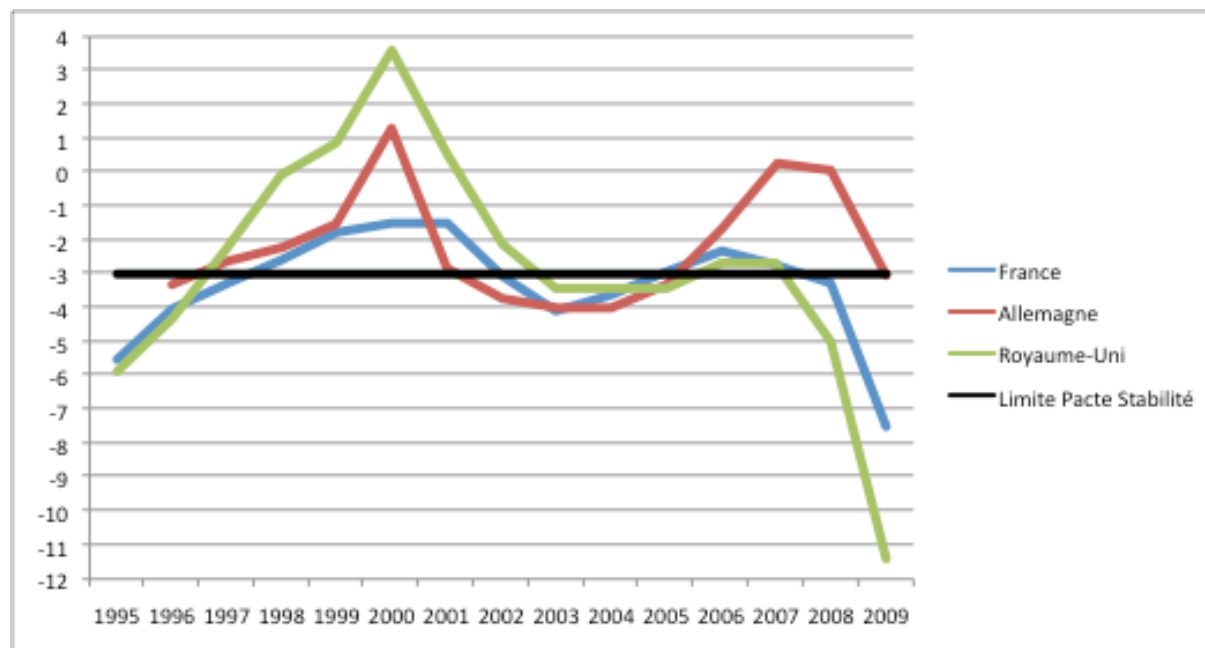
---

<sup>383</sup> HIX Simon, GOETZ Klaus H. (2000), « Introduction... », op. cit. pp. 4-6.

<sup>384</sup> HOWARTH David (2002), « The French State in the Euro-Zone : 'Modernization' and Legitimizing *Dirigisme* », in DYSON Kenneth (dir.), *European States and the Euro*, Oxford : Oxford University Press, pp. 145-72 ; ROSS George (2004), « Monetary Integration and the French Model », in MARTIN Andrew, ROSS George (dirs.), *Euros and Europeans*, Cambridge : Cambridge University Press, pp. 76-102.

<sup>385</sup> La procédure enclenchée à l'encontre de plusieurs pays dont la France et l'Allemagne pour cause de « déficits excessifs » n'a toutefois débouché sur aucune sanction à ce jour.

**Graphique 6.2** Évolution du déficit budgétaire en France, en Allemagne et au Royaume-Uni (1995-2009)

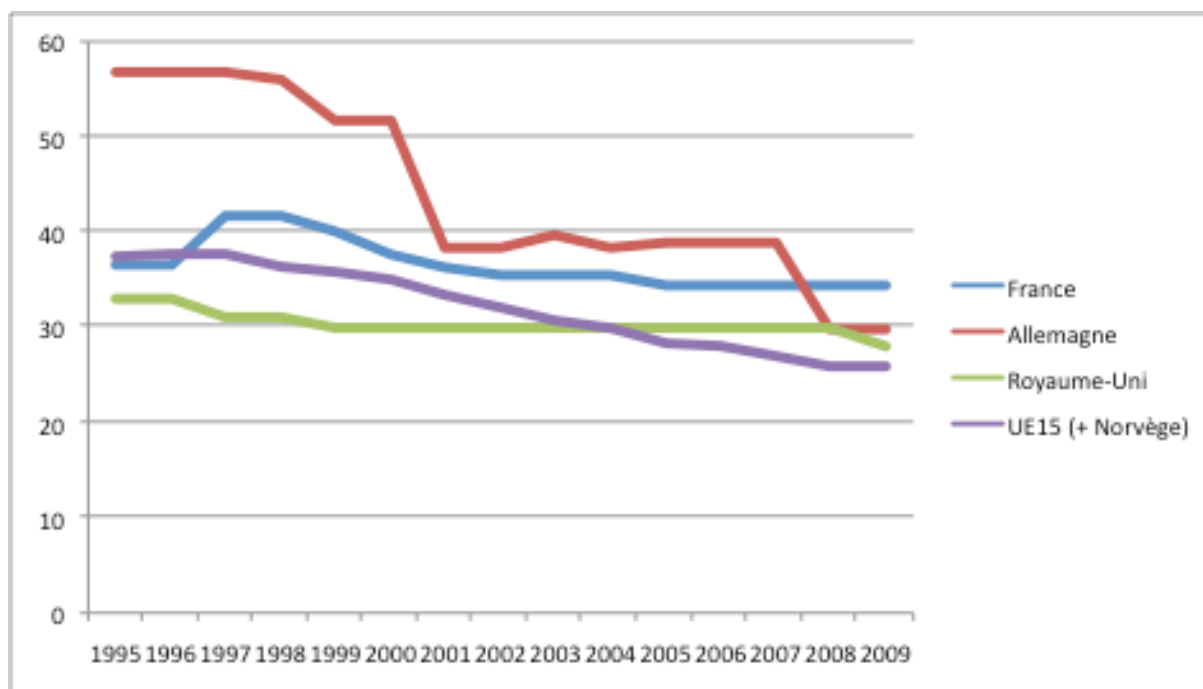


Source : EUROSTAT (propres analyses).

Les contraintes budgétaires qui découlent de l'Union monétaire pèsent sur les capacités des gouvernements à financer leurs politiques. Leurs marges de manœuvre sont d'autant plus restreintes que les engagements à contenir le déficit public ne peuvent être entièrement compensés par une augmentation de la fiscalité. Depuis l'intégration de la Grèce (1981), de l'Espagne et du Portugal (1986), pays qui présentent comme l'Italie un niveau relativement modeste de dépenses sociales et donc de cotisations sociales, l'ouverture des frontières et des marchés est à l'origine d'une compétition accrue qui se traduit en particulier par des pressions à la baisse des impôts sur les sociétés (cf. graphique 6.3), des taxes professionnelles et des cotisations sociales.<sup>386</sup>

<sup>386</sup> SCHARPF Fritz (2000), *Gouverner l'Europe*, op. cit. ; SCHARPF Fritz (2002), « The European social model : Coping with the challenge of diversity », *Journal of Common Market Studies*, 40 (4), pp. 645-70 ; PALIER Bruno (2010), « L'Europe et le social », in DEHOUSSE Renaud (dir.), *Politiques européennes*, op. cit., pp. 283-91 ; SCHMIDT Vivien A. (2004), « Europeanization and the Mechanics of Economic Policy Adjustment », in LEQUESNE Christian, SUREL Yves (dirs.), *L'intégration européenne. Entre émergence institutionnelle et recomposition de l'État*, Paris : Presses de Sciences Po, p. 191. Pour une description de la « bataille des charges » menée dans les années 1980 par le patronat français en invoquant les contraintes liées à la compétition européenne, consulter : PALIER Bruno (2005), *Gouverner la Sécurité sociale*, Paris : PUF, chapitre 7.

**Graphique 6.3** Évolution du taux maximum d'imposition des revenus des sociétés en Allemagne, en France et au Royaume-Uni (1995-2009)



Source : Eurostat (propres analyses).

Si la stimulation de la croissance et les fonds structurels communautaires ont contribué à aider les États membres méditerranéens à se rapprocher des standards européens de protection sociale, les vagues d'élargissement qui ont suivi dans les années 1990 et surtout 2000 ont vu l'entrée dans la Communauté de pays dont l'hétérogénéité des systèmes sociaux a été de nature à renforcer cette compétition et ce dumping fiscal et social. Pour attirer firmes et investisseurs, les membres de la zone euro sont d'autant plus tentés de recourir à des stratégies non coopératives qu'ils ne disposent plus des instruments monétaires de la dévaluation compétitive ou de la désinflation compétitive.<sup>387</sup>

On peut ainsi supposer que les correspondances qui existent entre les calendriers de réformes de certains États membres ne sont pas fortuites : la première moitié des années 1990 et les années 2000 ont vu de nombreuses réformes des services publics, des systèmes de retraite, de protection sociale et d'assurance-chômage, allant dans le sens d'un État-Providence moins coûteux, fondé sur l'équité plutôt que sur l'égalité et la redistribution, l'incitation au travail plutôt que la garantie de revenus minimum et la recherche d'une performance accrue par la mise en concurrence des

<sup>387</sup> POCHET Philippe, VANHERCKE Bart (dirs.) (1998), *Social Challenges of Economic and Monetary Union*, Actes du colloque de l'Observatoire Social Européen, *Work and Society*, 18, Bruxelles : European Interuniversity Press.

prestataires plutôt que l'uniformité et l'universalité des prestations.<sup>388</sup> Tandis que ce type de changements avaient déjà eu lieu dans le Royaume-Uni des années 1980, ils ont des conséquences particulièrement profondes dans le cas des systèmes fondés sur l'assurance et la répartition – comme les États providence français et allemands – qui misent désormais également sur la capitalisation et accordent une importance accrue à la contributivité.<sup>389</sup> Ces réformes ont souvent été justifiées au nom de la concurrence internationale et européenne et des engagements contractés dans le cadre du traité de Maastricht et des Grandes Orientations de Politique Economique. Certains travaux mettent par ailleurs en avant les effets possibles de la MOC sur le calendrier et le cadrage des réformes structurelles.<sup>390</sup>

Étant donné l'asymétrie structurelle entre intégration négative et positive, la restriction des politiques domestiques ne peut être compensée par l'adoption, au même rythme d'accords communautaires recréant un système de régulation et d'intervention au niveau européen. L'objectif de cohésion économique et sociale de la communauté européenne a été affiché dès le traité de Rome<sup>391</sup>, mais les compétences de régulation du marché unique et de protection des consommateurs, de l'environnement, de la santé publique et des travailleurs ne se sont concrétisées, sous l'impulsion de Jacques Delors, qu'à partir de l'Acte unique<sup>392</sup> et restent soumises à la méthode communautaire qui confère aux gouvernements une marge de manœuvre non négligeable. Comme nous l'avons vu plus haut, le profil sectoriel des directives adoptées

---

<sup>388</sup> Parmi d'autres, on peut citer les réformes Balladur (1993), Juppé (1995), Fillon (2003) et Woerth (2010) du régime de retraite français et la succession des Rentenreformen (1992, 1997, 2001-2004) effectuées en Allemagne. Les systèmes de santé ont également été réformés en profondeur, en particulier en Allemagne avec les réformes Seehofer (1993 et 1997) et plusieurs réformes de l'assurance-maladie dans les années 2000. Cf. HASSENTEUFEL Patrick (2003), « L'eupéanisation par la libéralisation ? Les réformes des systèmes de protection maladie dans l'Union européenne », in HASSENTEUFEL Patrick, HENION-MOREAU Sylvie (dirs.), *Concurrence et protection sociale en Europe*, Rennes : Presses universitaires de Rennes. Pour une comparaison des politiques de l'emploi menées au Royaume-Uni et en France, voir : ERHEL Christine, ZAJDELA Hélène (2004), « The Dynamics of Social and Labour Market Policies in France and the United Kingdom : Between Path Dependence and Convergence », *Journal of European Public Policy*, 7 (1), pp. 44-62.

<sup>389</sup> PALIER Bruno (2010), « L'Europe et le social », *op. cit.*, p. 297.

<sup>390</sup> PALIER Bruno (2000), « Does Europe matter ? Eupéanisation et réforme des politiques sociales des pays de l'Union européenne », *Politique européenne*, 2, pp. 7-28 ; CHAPON Séverine, EUZEBY Chantal (2002), « Vers une convergence des modèles sociaux européens ? », *Revue internationale de sécurité sociale*, 55 (2), pp. 49-71 ; BOISMENU Gérard (2008), « L'UE et les déterminants des politiques sociales », in BOISMENU Gérard, PETIT Isabelle (dirs.), *L'Europe qui se fait. Regards croisés sur un parcours inachevé*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 103-24 ; PALIER Bruno (2010), « L'Europe et le social », *op. cit.*

<sup>391</sup> C'est le gouvernement français, préoccupé par les répercussions du marché unique sur la compétitivité des pays au système de protection sociale étendu qui s'attacha à placer les questions sociales sur l'agenda européen. Ces dernières sont toutefois restées secondaires dans les négociations, si bien qu'à l'exception de l'affirmation du principe d'égalité salariale entre hommes et femmes et de la création du Fonds social européen pour soutenir l'emploi, le traité de Rome révèle surtout la réticence des gouvernements à déléguer des compétences à la CEE et une conception très restreinte des politiques sociales – les conditions de vie et de travail des Européens doivent être améliorées avant tout à travers les bienfaits du marché commun.

<sup>392</sup> L'Acte unique inclut un ensemble d'articles à visée sociale et environnementale qui permettent l'adoption de plusieurs directives, notamment en matière de conditions de travail et de préservation de l'environnement.

révèle que la prise de décision européenne est plus fréquente en matière économique qu'en matière de régulation sociale et environnementale : sur l'ensemble de la période étudiée, seulement 12,4% des directives ont trait à la protection de l'environnement, des consommateurs et de la santé publique et à peine 3,9% à la libre circulation des travailleurs et à la politique sociale.

Cette situation s'explique en partie par le fait que certains États, en particulier le Royaume-Uni, ont fait obstacle à la mise en place de normes contraignantes établissant un niveau minimum de protection sociale, environnementale et sanitaire. En 1985, Jacques Delors tente de mettre en place un dialogue social européen en chargeant les partenaires sociaux de proposer des mesures sociales pour accompagner le marché unique. Ces négociations débouchent sur l'élaboration d'une Charte des droits sociaux fondamentaux, affirmant une trentaine de principes liés à la santé et à la sécurité au travail, au dialogue social, aux droits des travailleurs, à la formation, etc. Le gouvernement conservateur britannique refuse à deux reprises d'adopter cette charte, lors du sommet de Strasbourg de 1989 et lors des négociations relatives au traité de Maastricht. De ce fait, la Charte est reléguée du rang de « chapitre social » à celui de « protocole social » additionnel, annexé au traité, et le gouvernement britannique est exempté d'appliquer les normes découlant de l'application de ce texte jusqu'en 1997, lorsque le gouvernement travailliste de Tony Blair met fin à la clause d'exemption britannique. Ce revirement permet l'intégration de la *Charte sociale* au traité d'Amsterdam, qui accorde par ailleurs une place inédite aux questions liées au droit du travail. Dans les années qui suivent, ces nouvelles dispositions permettent l'adoption d'une série de directives sur l'égalité professionnelle, les conditions de travail, les travailleurs immigrés, l'éducation et la formation, etc.<sup>393</sup> Parallèlement, la réaffirmation et le renforcement de principes liés à la protection de l'environnement dans les traités de Maastricht et d'Amsterdam permettent l'adoption d'un nombre considérable de normes et la mise en place d'une politique environnementale transversale.<sup>394</sup> Cependant, les mesures sociales se cantonnent à des questions relativement restreintes et l'action régulatrice de l'Union est, plus généralement, limitée par sa restriction à des interventions complémentaires de celles des États, dans le respect du principe de subsidiarité.

---

<sup>393</sup> SHAW Jo (2000), *Social Law and Policy in an Evolving European Union*, Oxford and Portland : Hart Publishing ; FALKNER Gerda (2007), « Social policy », in GRAZIANO Paolo, VINK Maarten P. (dirs.), *Europeanization. New Research Agendas*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, pp. 253-65 ; PALIER Bruno (2010), « L'Europe et le social », op. cit.

<sup>394</sup> MCCORMICK John (1999), « Environmental policy », in CRAM Laura, DINAN Des, NUGENT Neill (dirs.), *Developments in the European Union*, Londres : Macmillan.

Si les directives européennes sont formellement contraignantes, les moyens utilisés pour atteindre les objectifs communautaires restent d'ailleurs à la discrétion des États et la Commission constate chaque année un nombre non-négligeable de manquements et de retards dans le processus de transposition des directives européennes.<sup>395</sup> Dans une perspective d'européanisation, il semble donc justifié de s'interroger sur les conséquences domestiques des politiques européennes menées pour réguler et encadrer le marché, notamment en matière de politique sociale et environnementale. Ce type de questionnement a alimenté une littérature fournie depuis le milieu des années 1990, autour de la notion d'européanisation des politiques publiques<sup>396</sup> : ces études ont démontré l'existence d'un impact de l'intervention de l'UE dans l'ensemble des pays membres, qui ont été incités à adopter des approches spécifiques et des standards plus exigeants. Cet impact doit toutefois être relativisé eu égard au caractère lent et incrémental des ajustements, à l'existence de contrastes considérables entre les pays et au poids d'autres facteurs globaux et domestiques – en particulier des réponses apportées par les acteurs des politiques publiques. Ce sont généralement les pays présentant le niveau de régulation le plus élevé qui, à l'image de la France, œuvrent à l'élaboration de politiques communautaires dans l'objectif d'harmoniser les standards européens vers le haut. L'adoption et l'application des décisions butent sur les résistances déployées par les autres pays qui peuvent jouer sur le fait que les politiques communautaires ne forment pas un ensemble cohérent mais s'apparentent plutôt à un « patchwork » de mesures et de normes parfois ambiguës, n'appelant pas nécessairement à converger vers des pratiques communes uniformes.<sup>397</sup> Ainsi, certains pays se soustraient, au

---

<sup>395</sup> Les facteurs invoqués le plus couramment pour expliquer les difficultés de certains États membres à appliquer les directives européennes ont trait aux capacités institutionnelles domestiques, au nombre de *veto players* susceptibles de bloquer la transposition, au niveau de développement économique ainsi qu'à la saillance de l'enjeu concerné dans la sphère publique et au potentiel de mobilisation sur cet enjeu. Cf. BÖRZEL Tanja (2001), « Non-compliance in the European Union : pathology or statistical artefact ? », *Journal of European Public Policy*, 8 (5), pp. 803-24 ; KAEDING Michael (2008), « Lost in Translation or Full Steam Ahead: The Transposition of EU Transport Directives Across Member States », *European Union Politics*, 9 (1), pp. 115-43 ; KÖNIG Thomas, LUETGERT Brooke A. (2009), « Troubles with Transposition ? Explaining Trends in Member-State Notification and the Delayed Transposition of EU Directive », *British Journal of Political Science*, 39 (1), pp. 163-94.

<sup>396</sup> Voir les contributions de Tanja Börzel et de Gerda Falkner au volume dirigé par Paolo Graziano et Marteen Vink sur l'européanisation pour une vue d'ensemble de la littérature relative à l'européanisation des politiques environnementales et sociales. Les volumes dirigés par Jordan et Liefferink (2004), qui analysent systématiquement l'européanisation des politiques de l'environnement dans dix États membres, dont la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, et par Gerda Falkner *et al* (2005) sur l'application de six directives relatives aux droits des travailleurs dans l'UE des 15, sont particulièrement éclairants pour les cas qui nous intéressent. Cf. : JORDAN Andrew, LIEFFERINK Duncan (dirs.) (2004), *Environmental Policy in Europe : The Europeanization of National Environmental Policy*, Londres et New York : Routledge ; FALKNER Gerda, TREIB Oliver, HARTLAPP Miriam, LEIBER Simone (2005), *Complying with Europe : EU Harmonisation and Soft Law in the Member States of the EU*, Cambridge : Cambridge University Press.

<sup>397</sup> HÉRITIER Adrienne (1996), « The Accomodation of Diversity in European Policy-Making and its Outcomes : Regulatory Policy as a Patchwork », *Journal of European Public Policy*, 3 (2), pp. 149-67.

moins provisoirement, aux ajustements les plus coûteux en n'appliquant la législation européenne que partiellement ou approximativement.<sup>398</sup>

Le Royaume-Uni fait face à une pression adaptative particulièrement forte face aux politiques sociales et environnementales communautaires. En matière d'égalité hommes-femmes, ce pays présente par exemple des effets d'europanisation nettement plus marqués que la France.<sup>399</sup> Cette situation résulte d'une part de la préférence des gouvernements britanniques pour le libre-échange et la dérégulation du marché, qui s'exprime aussi bien au niveau des modalités traditionnelles du dialogue social que des politiques environnementales britanniques, caractérisées par une approche régulatrice et avant tout réactive, visant les problèmes observés. Ainsi, les projets d'intégration positive prenant la forme de l'application de normes substantielles et de principes tels que le principe de précaution ont toujours posé problème aux dirigeants britanniques, suspicieux à l'égard de toute intégration trop poussée et de toute manifestation du « socialisme supranational », pour reprendre les mots de Margaret Thatcher.<sup>400</sup> D'autre part, les réticences européennes des gouvernements britanniques conservateurs qui se sont succédé à partir de 1979 les ont cantonnés dans une posture passive alors qu'ils auraient eu les ressources nécessaires pour peser dans la définition des politiques communautaires. Confrontés à une législation impliquant des réformes d'ajustement considérables (situation de *misfit*), ils ont commencé par les rejeter, avant de se mettre en conformité, puis d'adopter une attitude plus proactive à partir des années 1990.<sup>401</sup> L'UE constitue donc un facteur décisif dans l'évolution de la législation sociale et environnementale britannique. Au-delà de considérations liées au coût financier et politique de la non-application de normes européennes, certains ministres britanniques isolés au sein de leur gouvernement ont pu recourir à des alliances au niveau européen et invoquer des impératifs communautaires pour faire passer certaines mesures.

---

<sup>398</sup> Marina Bourgain illustre ce phénomène par l'exemple de la transposition de la législation européenne en matière de licenciements collectifs en France et en Allemagne, cf. BOURGAIN Marina (2004), « L'Europe dans les débats parlementaires nationaux sur les licenciements collectifs », in JACQUOT Sophie, WOLL Cornélia (dirs.), *Les usages de l'Europe. Acteurs et transformations européennes*, Paris : L'Harmattan, pp. 233-59.

<sup>399</sup> CAPORASO James A., JUPILLE Joseph (2001), « The Europeanization of Gender Equality Policy and Domestic Structural Change », in COWLES Maria G., CAPORASO James A., RISSE Thomas (dirs.), *Transforming Europe : Europeanization and Domestic Change*, Ithaca : Cornell University Press, pp. 21-43.

<sup>400</sup> ALLEN David (2005), « The United Kingdom... », *op. cit.*, p. 137. Dans une autre citation célèbre, la dame de fer a pu qualifier le processus d'intégration européenne de « socialism through the backdoor », cf. HIX Simon, GOETZ Klaus (2000), « Introduction ... », *op. cit.*, p. 3-4.

<sup>401</sup> Ceci est particulièrement vrai s'agissant de la protection de l'environnement, cf. KNILL Christoph, LENSCHOW Andrea (1998), « Coping with Europe : the Impact of British and German Administrations on the Implementation of EU Environmental Policy », *Journal of European Public Policy*, 5 (4), pp. 595-614 ; GEDDES Andrew (2004), *The European Union and British Politics*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, p. 136. Si Tony Blair a mis fin à la clause d'exemption d'application de la *Charte sociale* négociée à Maastricht, son gouvernement et celui de Gordon Brown se sont opposés, dans la lignée des gouvernements précédents, à l'adoption de mesures de régulation supplémentaires au niveau européen.

La France et l'Allemagne ont opéré des adaptations de moindre ampleur. La France présente un État-Providence et une législation sociale particulièrement développés et a continuellement cherché à placer les questions sociales sur l'agenda communautaire, mais l'application de certaines directives environnementales et même de certaines dispositions relatives aux droits des travailleurs ont posé problème dans ce pays.<sup>402</sup> L'Allemagne se distingue, quant à elle, par une opinion publique particulièrement sensible aux questions écologiques, par des entreprises à la pointe du progrès dans le domaine de la protection environnementale et des économies d'énergie, et par des standards environnementaux allant généralement au-delà des normes européennes. Ce pays a mis à profit les nombreuses ressources dont il dispose pour pousser à l'adoption d'une régulation environnementale stricte et extensive, en adoptant des positions tranchées et en n'hésitant pas à faire pression sur la Commission européenne.<sup>403</sup> En revanche, les gouvernements allemands ont dû faire plus d'efforts pour s'adapter à plusieurs aspects de la législation sociale européenne, qui entre en conflit avec certaines pratiques allemandes, par exemple la tradition d'un dialogue social mené de façon autonome vis-à-vis de l'État.

Les effets d'europanisation liés à la dynamique d'intégration positive sont donc sensibles dans les trois pays, mais extrêmement différenciés. Limités pour les pays qui disposaient déjà d'une législation exigeante, ils sont plus prononcés dans le cas du Royaume-Uni qui a dû procéder à de profondes réformes d'ajustement. L'action publique de l'Union est toutefois restreinte à des interventions régulatrices conçues comme complémentaires de celles des États et partiellement respectées par ces-derniers, complétées par un ensemble de politiques sectorielles distributives découlant d'impératifs fonctionnels, comme par exemple la politique de l'agriculture, du développement régional, des transports ou de la recherche.<sup>404</sup> On peut donc douter que ces

---

<sup>402</sup> SCHMIDT Vivien A. (2007), « Trapped by their ideas... », *op. cit.*, p. 996 ; BÖRZEL Tanja (2001), « Non-compliance in the European Union : pathology or statistical artefact ? », *Journal of European Public Policy*, 8 (5), pp. 803-24.

<sup>403</sup> ANDERSON Jeffrey (2005), « Germany and Europe », *op. cit.*, p. 90-1. Les travaux d'Andrea Lenschow montrent toutefois que l'Allemagne s'est opposée à certaines directives environnementales introduisant des instruments plus orientés sur le fonctionnement des marchés, l'apprentissage, l'autonomie et la consultation des citoyens. Les résistances observées à l'égard de ces directives sont précisément attribuées à l'existence préalable d'un cadre légal dense sur la protection de l'environnement. Cf. LENSCHOW Andrea (2002), *Environmental Policy Integration. Greening Sectoral Policies in Europe*, Londres : Earthscan.

<sup>404</sup> Ces politiques distributives profitent plus à certains États membres qu'à d'autres. La PAC a été conçue dès le départ comme une contrepartie concédée au gouvernement français qui estimait l'industrie allemande avantagée par la réalisation du marché commun. La France a résisté depuis à toutes les tentatives de réformer la PAC en profondeur et cette politique continue de peser considérablement sur les contributions allemandes et britanniques au budget européen. Le Royaume-Uni s'est montré d'autant plus réticent à financer ce poste budgétaire que la mise en œuvre de la PAC l'a contraint à renoncer à sa préférence commerciale « impériale » au profit de la préférence communautaire et à réformer son système de subventions agricoles au détriment des agriculteurs et des consommateurs britanniques. Cf. ALLEN David (2005), « The United Kingdom... », *op. cit.*, p. 135.



politiques suffisent à contrebalancer l'asymétrie entre intégration négative et positive mentionnée plus haut, d'autant plus qu'étant donné les implications économiques considérables des politiques d'encadrement du marché, les gouvernements ont opté pour une coordination ouverte, voire pour une prise de décision intergouvernementale dans les domaines de politique sociale les plus sensibles.

La méthode ouverte de coordination expérimentée depuis la fin des années 1990 a certes permis de surmonter les résistances de certains États membres et d'étendre le champ de compétences de l'UE à de nouveaux domaines tels que les politiques de l'emploi, les politiques économiques et les réformes structurelles. Suite à l'adhésion de pays scandinaves à l'État-Providence particulièrement développé et à l'arrivée au pouvoir des travaillistes au Royaume-Uni, les acteurs « sociaux » tels que les syndicats et la Direction générale « Emploi et Affaires sociales » ont vu dans la coordination ouverte l'opportunité de placer la recherche du plein-emploi au rang des objectifs politiques de l'Union et de coordonner les politiques sociales de façon à contrebalancer les pressions croissantes à la réforme découlant de l'intégration négative. L'évaluation des dispositifs mis en place pour inciter les gouvernements à harmoniser leurs pratiques est complexe du fait du caractère souple et diffus des MOC et de la difficulté d'établir des critères permettant de comparer leur impact d'un pays à l'autre. Leurs effets se conjuguent probablement à d'autres facteurs d'influence, ancrés au niveau domestique comme au niveau global et il est toujours délicat d'attribuer un changement à la MOC. Les travaux existants tendent néanmoins à conclure que l'incidence de ce dispositif a été largement surestimée en raison de l'absence d'articulation avec les modes d'interventions juridiques (directives) et budgétaires (subventions) classiques de l'UE et des défis supplémentaires posés par l'élargissement aux Pays d'Europe centrale et orientale (PECO), qui ont amené l'UE à se détourner de la coordination des réformes au profit de la mise en concurrence des modèles sociaux.<sup>405</sup> On peut toutefois mentionner plusieurs orientations idéologiques affirmées par le biais de la MOC. La définition de normes d'actions

---

En revanche, les régions britanniques et, à partir des années 1990, les régions de l'ex-République Démocratique Allemande ont bénéficié de généreux financements communautaires dans le cadre de la politique régionale européenne, qui vise à réduire les disparités de développement en soutenant les régions et les secteurs industriels en difficulté. Ces aides sont en principe dispensées dans le cadre d'orientations stratégiques et subordonnées au respect des priorités définies par l'UE, notamment le développement d'infrastructures de base. Les gouvernements britanniques et le ministre allemand de l'économie ont toutefois résisté avec plus ou moins de succès à l'application de certains de ces objectifs d'intégration. Cf. ALLEN David (2005), « The United Kingdom... », *op. cit.* p. 136 ; ANDERSON Jeffrey (2005), « Germany and Europe », *op. cit.*, p. 92.

<sup>405</sup> POCHET Philippe, DE LA PORTE Caroline (2004), « The European Employment Strategy : Existing Research and Remaining Questions », *Journal of European Social Policy*, 14 (1), pp. 71-9 ; ZEITLIN Jonathan (2005), « The Open Method of Co-ordination in Action : Theoretical Promise, Empirical Realities, Reform Strategy », in ZEITLIN Jonathan, POCHET Philippe (dirs.), *The Open Method of Coordination in Action : The European Employment and Social Inclusion Strategies*, Bruxelles : Peter Lang, p. 449.

communes et le processus de *benchmarking* à l'œuvre dans ce cadre voient l'émergence d'un paradigme commun de politique économique impliquant des ajustements des marchés de l'emploi et des régimes de protection sociale. Malgré une certaine attention portée à l'origine à des questions telles que la capacité d'insertion professionnelle et la lutte contre les discriminations sur le marché du travail, ce paradigme tend toujours plus à s'inscrire idéologiquement dans les approches économiques centrées sur l'offre, avec pour objectif principal l'équilibrage des finances publiques, comme l'illustre clairement la citation suivante :

« Ce modèle est défini par quelques grands principes nouveaux, transversaux aux différentes MOC, lisibles dans les objectifs et les lignes directrices définies au fil des années. D'une façon générale, il s'agit d'adapter les systèmes de protection sociale à une politique d'offre et non plus de demande. Selon les nouvelles normes en cours d'élaboration, l'État-Providence doit être mis au service de la compétitivité (des entreprises, des États, des individus). Les réformes doivent rendre les systèmes de protection sociale plus favorables à l'emploi en réduisant leurs coût et non plus en augmentant les dépenses sociales ... Les programmes sociaux doivent aussi être plus favorables à l'emploi en offrant des prestations plus incitatives, qui rendent préférable de travailler plutôt que de recevoir une prestation sociale à ne rien faire. »<sup>406</sup>

Étant donné la portée pour l'heure limitée de la MOC et le caractère majoritairement libéral des orientations adoptées dans ce cadre, cette dernière ne contribue probablement pas significativement à atténuer les conséquences de l'intégration négative pour les marges de manœuvre des États en matière économique et sociale.

Les effets d'eupéanisation des politiques publiques sont modérés dans les domaines régis par des mécanismes décisionnels strictement intergouvernementaux puisque les gouvernements conservent toutes leurs compétences et ne s'engagent que dans des directions qu'ils cautionnent de toute façon. Les champs limités de coopération établis semblent ainsi découler de la convergence de volontés autonomes plus que d'une réelle intégration des politiques.<sup>407</sup> L'institutionnalisation d'une consultation réciproque avec l'Acte unique, puis d'un second pilier consacré à la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), prolongés ensuite par la création du poste de Haut Représentant pour la PESC et par la mise en place d'une défense européenne indépendante, n'en permettent pas moins aux États membres de disposer de ressources supplémentaires pour accroître leur poids et leur autonomie diplomatiques et

---

<sup>406</sup> PALIER Bruno (2010), « L'Europe et le social », *op. cit.*, p. 296. Voir également : JOBERT Bruno (2003), « Europe and the Recomposition of National Forums », *op. cit.*, p. 471, qui montre comment l'émergence d'une communauté d'experts construite au niveau européen et la stratégie européenne pour l'emploi ont contribué à renforcer le poids cognitif et normatif de l'idéologie libérale dans les politiques économiques et sociales domestiques. Cette tendance s'est affirmée au cours du temps, notamment lorsque la Stratégie de Lisbonne a été recentrée en 2005 sur les objectifs de compétitivité économique, au détriment des objectifs sociaux et environnementaux.

<sup>407</sup> IRONDELLE Bastien (2003), « Europeanization without the European Union ? French military reforms 1991-1996 », *Journal of European Public Policy*, 10 (2), pp. 208-26.

militaires. Ceci est particulièrement vrai pour les petits États, mais aussi pour l'Allemagne qui a trouvé dans la politique étrangère commune un cadre légitime pour agir sur le plan international. La France et le Royaume-Uni sont toutefois incités également à s'investir dans la procédure de consultation et à s'aligner sur les positions communes élaborées dans la mesure où la PESC leur confère les ressources politiques et matérielles nécessaires pour exercer à nouveau une certaine influence dans le monde et notamment dans leurs anciennes colonies asiatiques et africaines.<sup>408</sup>

Ces incitations n'empêchent pas les États membres à se démarquer en cas de divergence de vues trop importante. Si l'on cite souvent le cas des gouvernements français et britanniques, Reuben Wong souligne que cela a également été le cas de l'Allemagne qui a reconnu la Croatie et la Slovénie de façon unilatérale durant les affrontements en ex-Yougoslavie.<sup>409</sup> L'interaction des acteurs domestiques impliqués dans la définition de la politique étrangère est susceptible de contribuer à une harmonisation cognitive, allant dans le sens d'une européanisation des conceptions des intérêts nationaux, voire à un rapprochement de certains aspects des politiques menées par les États membres : ainsi, le Royaume-Uni et l'Allemagne, qui accordent traditionnellement la priorité à l'OTAN pour assurer la sécurité de l'Europe, se sont ralliés au projet de force de réaction rapide européenne, tandis que la France, qui s'est toujours positionnée en faveur d'une défense européenne autonome, a réintégré le commandement militaire intégré de l'OTAN après l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République. Cependant, les divisions profondes qui ont pesé sur la coordination des politiques étrangères durant les conflits dans les Balkans et, plus récemment, lors de la Guerre en Irak de 2003 montrent que la PESC appartient aux domaines de coopération les plus délicats et que les gouvernements ne sont pas prêts à modifier le cours de leur politique domestique en profondeur.

Les coopérations policières et les réseaux informels de renseignements sont relativement anciennes. Il fut toutefois très difficile d'institutionnaliser une coopération européenne dans ce domaine sensible et ce sont finalement la France, l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas qui ont pris la décision de s'engager à supprimer graduellement les contrôles aux frontières intérieures tout en garantissant la sécurité des personnes, et de signer seuls l'Accord de

---

<sup>408</sup> WONG Reuben (2007), « Foreign Policy », in GRAZIANO Paolo, VINK Maarten P. (dirs.), *Europeanization*, op. cit., p. 235 : « By acting as an agent of European foreign policy, Britain, France, Belgium, Portugal and the Netherlands could claim more credit for their dual national/European roles in troubled areas in the African Great Lakes regions, Southeast Asia and even discussions on North Korea. » Voir également: WHITE Brian (2001), *Understanding European Foreign Policy*, Basingstoke : Palgrave Macmillan ; WONG Reuben (2006), *The Europeanization of French Foreign Policy : France and the EU in East Asia*, Basingstoke : Palgrave Macmillan.

<sup>409</sup> WONG Reuben (2007), « Foreign Policy », op. cit., p. 326.

Schengen de 1985. Face aux craintes et aux critiques suscitées par la décision, avec l'Acte unique, d'instaurer la libre circulation des travailleurs et des personnes, l'idée était de permettre aux autorités policières et pénales de s'adapter à cette nouvelle donne en favorisant les échanges d'informations et les coopérations dans le cadre des enquêtes, de l'exécution des décisions de justice et du contrôle des frontières extérieures de l'espace Schengen. L'Accord de Schengen fut ratifié petit à petit par les autres membres de l'Union, à l'exception de l'Irlande et du Royaume-Uni, et intégré au TUE sous la forme d'un troisième pilier intergouvernemental, puis progressivement et partiellement intégré au premier pilier. Cette communautarisation a rendu possible l'élaboration de normes et de pratiques européennes communes dans de nombreux domaines. Les contrôles de la circulation des personnes entre États membres ont été supprimés, les décisions judiciaires font l'objet d'une reconnaissance mutuelle et les collaborations se sont multipliées dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, le crime organisé, le trafic de drogues, la pédophilie et, plus récemment, les transactions financières suspectes. La coopération prend généralement la forme d'actions conjointes plutôt que d'une harmonisation ou de la mise en place de capacités réelles au niveau européen. La coordination est articulée principalement autour de trois agences : Europol, Eurojust et Frontex, qui organisent respectivement la coopération entre services policiers, services judiciaires et services responsables du contrôle des frontières extérieures. Comme le montre Bigo, ces activités intenses ne se répartissent pas de façon harmonieuse entre les objectifs de sécurité, de liberté et de justice :

« ... si les mesures européennes en faveur de la sécurité, des contrôles aux frontières, de la surveillance à l'intérieur comme au-delà des frontières, ne se comptent plus, si les mesures en faveur des investigations judiciaires communes sont fréquentes, il n'en va guère de même pour les droits de la défense en matière judiciaire ou pour une extension à la même vitesse des droits et libertés des citoyens et des étrangers vivant sur le territoire de l'Union. »<sup>410</sup>

Si l'insertion dans le traité d'Amsterdam d'un nouveau titre intitulé « Espace de liberté, de sécurité et de justice » étend le domaine des affaires intérieures à la protection des droits et des libertés individuels et si le sommet de Tampere est marqué par l'adoption d'un certain nombre de mesures en faveur de la protection des libertés, les attentats du 11 septembre 2001 mettent un terme à ce mouvement en altérant le cadrage des questions de circulation, de tourisme, de migration ou d'asile qui sont abordées sous l'angle de la sécurité. Ainsi, l'euphémisation de la police et de la justice tend à favoriser l'extension des pouvoirs discrétionnaires des services de

---

<sup>410</sup> BIGO Didier (2010), « Un espace de sécurité, de liberté et de justice ? », in DEHOUSSE Renaud (dir.), *Politiques européennes, op. cit.*, p. 331.

police et de renseignement qui gagnent en autonomie à l'égard des contrôles juridiques.<sup>411</sup> Il n'empêche que la portée de l'eupéanisation est limitée par la lenteur des convergences dans les domaines sensibles, comme par exemple le rapprochement des inculpations, et par l'existence de clauses d'exemption d'application négociées notamment par le Royaume-Uni, moins incité que d'autres pays à s'investir au niveau européen dans la mesure où son insularité représente une protection naturelle et efficace de ses frontières.

Le transfert de compétences sélectif et progressif du niveau national au niveau européen ne reste pas sans effet sur les marges de manœuvre des gouvernements domestiques, même si la littérature abondante disponible sur l'eupéanisation des politiques publiques fait apparaître une empreinte extrêmement contrastée de l'intégration en fonction du secteur et du pays considérés<sup>412</sup> : dans certains domaines marqués par un transfert de souveraineté important, tels que la politique monétaire, les choix politiques nationaux sont sensiblement contraints, ce qui n'exclut pas des manifestations de résistance de la part de certains États membres. Dans d'autres cas, comme à propos de la protection sociale, les alternatives sont réduites de façon plus indirecte. Les politiques les plus sensibles, comme la politique étrangère, restent quant à elles largement, voire entièrement contrôlées par les États membres. La prochaine section analyse les implications de ces changements pour les partis politiques et la compétition électorale.

### III. Quelles conséquences pour les partis politiques ?

L'eupéanisation différenciée des politiques publiques altère la structure d'opportunités des partis politiques. D'une part, les interventions européennes ne sont pas neutres sur le plan idéologique et favorisent des politiques prônées par certains partis et rejetées par d'autres. De ce fait, elles affectent les ressources à la disposition des différents partis. D'autre part, les modalités de la communautarisation des compétences domestiques et de l'élaboration des politiques européennes n'ont pas la même incidence sur les partis de l'opposition et les partis au

---

<sup>411</sup> BIGO Didier (2010), « Un espace de sécurité, de liberté et de justice ? », *op. cit.*, pp. 331-52.

<sup>412</sup> SCHMIDT Vivien A. (2004), « Europeanization and the mechanics of economic policy adjustment », in LEQUESNE Christian, SUREL Yves (dirs.), *L'intégration européenne...*, *op. cit.*, pp. 202-7 ; SMITH Andy (2008), « L'intégration européenne des politiques françaises », in BORRAZ Olivier, GUIRAUDON Virginie (dirs.), *Politiques publiques. 1, La France dans la gouvernance européenne*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 197-214.

gouvernement, qui ont l'opportunité de contribuer à façonner les normes et politiques communautaires.

Du fait de l'intégration relativement poussée des politiques socio-économiques, l'eupéanisation des politiques publiques se répercute avant tout sur les ressources à la disposition des partis qui s'opposent dans le cadre du clivage « possédants/ travailleurs », qui est le plus structurant dans les trois pays étudiés.<sup>413</sup> Comme le note Fritz Scharpf, l'opposition entre *market-making* – la réalisation de marchés et la libéralisation, prônées par les forces politiques anti-interventionnistes comme les partis libéraux – et *market-correcting* – l'encadrement et la régulation des marchés, soutenus par les formations interventionnistes, comme les partis sociaux-démocrates – ne se recouvre pas complètement avec celle qui existe entre intégration positive et négative. Nous avons toutefois mis en évidence que l'intégralité des mesures d'intégration négative relève du *market-making*, tandis que l'intégration positive peut aller dans le sens de l'institution comme de la réglementation des marchés selon les cas.<sup>414</sup> L'asymétrie observée entre les capacités institutionnelles de l'intégration négative et positive, et les effets d'eupéanisation qui en découlent, jouent en défaveur des politiques interventionnistes et des intérêts qu'elles relaient. Ainsi, le transfert de compétences liées à la politique de concurrence et à la politique monétaire restreint le champ d'action gouvernemental et les marges d'action des partis aux affaires, si bien que les partis politiques interventionnistes ne peuvent plus mettre en œuvre de politique macro-économique keynésienne, doivent renoncer à certaines pratiques classiques de politique industrielle et au maintien de monopoles et de services publics, tandis que les contraintes qui pèsent sur les instruments budgétaires et fiscaux diminuent leurs capacités distributives et redistributives et incitent à opérer des réformes structurelles d'orientation libérale. Nous l'avons vu, cette réduction des alternatives politiques au profit des forces libérales et au détriment des interventionnistes est particulièrement sensible en France (et, dans une moindre mesure, en Allemagne), où la politique macro-économique et fiscale, les services publics et le système de protection sociale font face à des pressions adaptatives importantes. Ces tendances changent la donne politique en renforçant les partis qui, à l'image de la CDU et du FDP allemands, ou de l'UDF, du RPR et de l'UMP français, prônent des politiques libérales et en rendant difficile l'application d'une partie non-négligeable du programme socio-économique des partis ouvriers et sociaux-démocrates français et allemands, comme le PCF, le PS, le PDS et le SPD.

---

<sup>413</sup> LIPSET Martin Seymour, ROKKAN Stein (1967), *Party Systems and Voter Alignments. Cross-national Perspectives*, Toronto : The Free Press. Voir également : SEILER Daniel-Louis (2000), *Les partis politiques*, Paris : Armand Colin, chapitre 5.

<sup>414</sup> SCHARPF Fritz (2000), *Gouverner l'Europe*, op. cit., pp. 53-4.

En dépit de la prédominance des dynamiques d'intégration négative, l'adoption de normes de protection de l'environnement a renforcé les partis écologistes dans leurs positions sur le plan domestique.

En raison d'une situation de départ relativement différente, l'impact de l'intégration européenne sur les forces qui s'opposent suivant le clivage de classe n'est probablement pas de même nature au Royaume-Uni. Ce pays avait anticipé dès le début des années 1980 les réformes structurelles qui ont eu lieu une ou deux décennies plus tard dans le reste de l'Europe, et présentait dès le départ un stade de dérégulation et de libéralisation avancé. Non seulement il n'a pas été confronté à une pression adaptative aussi forte que la France et l'Allemagne, mais les dirigeants britanniques se sont ménagé des marges de manœuvre plus importantes en se tenant à l'écart de l'UEM. En revanche, le Royaume-Uni a dû ajuster sa législation sociale et environnementale, en particulier suite à la décision de Tony Blair d'adopter la *Charte sociale*. Les politiques européennes de protection de l'environnement, des travailleurs, des consommateurs et de la santé publique ont contribué à l'adoption de mesures prônées par le parti travailliste et rejetées par le parti conservateur et par le parti libéral. Leur impact a été moindre en France et en Allemagne où la législation était déjà relativement développée à l'origine, mais les ajustements nécessaires sont allés dans le sens des revendications des partis écologistes (en matière environnementale) et des partis ouvriers et sociaux-démocrates (en matière sociale).

L'intégration de champs d'intervention plus politiques, comme la politique étrangère, le contrôle des frontières ou les affaires intérieures peut constituer une opportunité pour les partis au gouvernement de développer des stratégies européennes pour atteindre des objectifs programmatiques relevant traditionnellement de compétences domestiques, tels que l'affirmation du pays sur le plan international ou l'amélioration de la lutte contre la criminalité. Selon Robert Ladrech, la dynamique d'intégration négative devrait inciter tout particulièrement les partis de gauche à coopérer entre eux au niveau européen et de nombreux efforts sont d'ores et déjà déployés au sein du *Parti Socialiste européen* pour formuler des propositions en matière économique et sociale dans la lignée des positions idéologiques traditionnelles des partis sociaux-démocrates et socialistes qui s'y investissent. Le PPE produit quant à lui des positions communes sur la politique étrangère, la sécurité et le droit d'asile.<sup>415</sup> Le partage de la souveraineté, *a fortiori* dans des domaines aussi sensibles, va toutefois à l'encontre de la ligne programmatique de partis

---

<sup>415</sup> LADRECH Robert (1999), « Political Parties ... », *op. cit.*, pp. 103-4.

capitalisant sur la mise en exergue de l'identité et de la souveraineté nationales, à l'image du FN et du MPF en France, des *Republikaner* allemands et du UKIP britannique.

Nos réflexions illustrent à quel point il est réducteur de considérer la variable européenne exclusivement comme une « contrainte » pesant sur la compétition électorale. La restriction relative des alternatives politiques s'offrant aux gouvernements peut jouer comme une ressource ou comme une opportunité selon le point de vue adopté. Dans de nombreux cas, l'invocation de l'intégration européenne, des « contraintes » qui en découlent et d'exemples de politiques menées dans les autres États membres, constitue une ressource rhétorique précieuse permettant d'influencer le cadrage d'enjeux politiques et de faire adopter et accepter des réformes impopulaires telles qu'une réforme du système de protection sociale.<sup>416</sup> En outre, nous avons vu que certains partis politiques sont loins d'adopter une posture passive à l'égard de la construction européenne et de l'élaboration des politiques communautaires, et que ces modalités d'influence ont des répercussions importantes sur les dynamiques d'eupéanisation des politiques domestiques.

Partis gouvernementaux et opposition ne sont pas sur un pied d'égalité à cet égard : les premiers disposent d'un accès privilégié aux négociations intergouvernementales et aux organes de décision européens, et peuvent donc plus facilement faire usage du transfert de questions politiques vers l'arène supranationale que les autres partis. L'intégration est donc à l'origine d'une asymétrie en termes d'information et de décision entre partis gouvernementaux et partis de l'opposition, en particulier ceux qui n'accèdent jamais au pouvoir. Notons cependant que le mode de scrutin des élections européennes permet à certains « petits » partis de s'impliquer dans le *policy-making* dans le cadre du Parlement européen, alors qu'ils en sont exclus au niveau domestique. Il faut également souligner que si l'eupéanisation des politiques publiques rend inapplicables les propositions de nombreux partis contestataires d'extrême gauche et d'extrême droite, rien ne contraint ces derniers à tenir compte des contraintes liées à l'intégration dans leurs prises de position programmatiques et électorales. Ils ont même d'autant moins intérêt à le faire qu'ils ne reconnaissent pas la légitimité du cadre dans lequel ces contraintes sont générées et qu'une mise en conformité avec le droit communautaire reviendrait dans de nombreux cas à une rupture avec leur ligne idéologique traditionnelle. Les partis en mesure d'entrer au gouvernement

---

<sup>416</sup> JACQUOT Sophie, WOLL Cornélia (dirs.) (2004), *Les usages de l'Europe. Acteurs et transformations européennes*, Paris : L'Harmattan.



nous semblent nettement plus incités à s'ajuster en fonction des pressions adaptatives identifiées puisqu'ils peuvent se retrouver dans la position d'appliquer leurs promesses électorales.

\*  
\*       \*

L'européanisation des politiques publiques constitue un vecteur d'influence essentiel de l'intégration européenne sur les partis politiques. Les implications de ce processus pour l'espace politique de la compétition électorale et l'étendue du répertoire et des instruments à la disposition des partis varient néanmoins considérablement au fil du temps et en fonction du pays considéré. Cet impact différencié découle en grande partie du rôle joué par l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni dans le processus d'intégration et le *policy-making* européen dans le secteur considéré. Ainsi, les gouvernements et les partis allemands semblent confrontés à une pression adaptative moindre du fait de l'empreinte considérable des négociateurs allemands sur la conception de la politique de concurrence, de la coopération économique et monétaire et de la politique environnementale.

Ces observations montrent l'intérêt de tenir compte des résultats disponibles sur l'européanisation des politiques publiques, qui permettent de formuler nos hypothèses en appréhendant la variable européenne et les mécanismes d'européanisation des partis de façon plus différenciée. C'est dans le domaine socio-économique que l'incidence de l'intégration européenne sur les ressources des partis est la plus marquée, avec des effets distincts en France et en Allemagne, d'une part, et au Royaume-Uni, d'autre part. Dans les autres champs d'intégration – immigration, culture, politique étrangère, etc. – l'européanisation semble moins évidente, étant donné l'exigence des modalités de prise de décision et le caractère souple des actes juridiques communautaires. Le partage de compétences va par ailleurs à l'encontre de la ligne programmatique des partis souverainistes et nationalistes, mais profite ponctuellement aux partis écologistes en facilitant l'adoption de normes environnementales plus exigeantes.

Nos conclusions peuvent être mises en perspective avec celles des deux chapitres précédents. Nous nous sommes attachés à analyser les modalités selon lesquelles l'intégration européenne affecte la structure d'opportunités des partis politiques domestiques au prisme de la mise sur agenda des questions européennes, des orientations européennes des électeurs et de

l'eupéanisation des politiques publiques. Les chapitres 4 et 5 ont établi que l'intrusion ponctuelle des questions européennes dans le débat politique est susceptible d'altérer les lignes de conflit et les dynamiques de compétition électorale en produisant de nouvelles sources de soutien et d'opposition à certains partis. Durant ces « moments critiques » de la construction européenne, nous avons établi que les partis de l'opposition, et en particulier les organisations contestataires exclues de l'exercice du pouvoir, sont plus incitées à politiser les enjeux européens que les partis aux affaires : ces forces politiques ne sont pas impliquées dans l'élaboration des politiques communautaires et ont intérêt à déplacer la joute politique vers de nouveaux clivages sur lesquels la prédominance des partis du *mainstream* n'est pas établie. Cette incitation est d'autant plus forte que les électeurs des partis contestataires se montrent particulièrement critiques à l'encontre de la construction européenne. À propos de l'eupéanisation des politiques publiques, ce chapitre 6 a montré l'existence d'influences multiples et variées en fonction de l'orientation idéologique du parti et du contexte domestique.

Le tableau 6.3 propose une synthèse de nos hypothèses, organisée en fonction des facteurs explicatifs permettant d'expliquer l'impact différencié de l'eupéanisation des systèmes politiques sur la structure d'opportunités des partis : l'opposition entre partis à vocation majoritaire, d'une part, et partis contestataires et partis de niche, d'autre part, et l'orientation idéologique, présentant un degré de congruence variable avec les changements induits par l'eupéanisation des politiques publiques (*fit*, auquel cas l'eupéanisation représente une ressource, ou *misfit* se traduisant par une pression adaptative).

**Tableau 6.3** Intégration européenne et structure d'opportunités des partis.

		Incitation à politiser l'UE dans les « moments critiques »	Intégration socio-économique	Intégration politique
Partis mainstream	Droite : libéraux, conservateurs et chrétiens-démocrates	Faible	Fit (sauf pour les conservateurs britanniques)	Fit (ou peu de pression adaptative)
	Gauche : partis social-démocrate, travailliste et socialiste		Misfit (sauf pour les travaillistes britanniques)	
	Ecologistes	Forte dans les années 1980, faible à partir du moment où ces partis exercent le pouvoir	Fit (normes environnementales)	
Partis contestataires	Extrême-gauche : communistes, néo-communistes, trotskistes...	Forte	Misfit	-
	Partis souverainistes et d'extrême-droite		Misfit	Misfit

Quelles sont les réponses apportées par les partis allemands, britanniques et français à ces nouvelles contraintes et opportunités ? Les motivations à ajuster la ligne programmatique pour se conformer aux pressions adaptatives qui s'exercent sur certains partis diffèrent probablement en fonction de leur rapport au pouvoir : les partis en mesure d'accéder au gouvernement semblent plus incités à se mettre en conformité que les partis contestataires. L'attitude adoptée à l'égard de l'euro-péanisation des politiques – usage, résistance, ajustement – est, quant à elle, susceptible de se répercuter sur l'incitation des partis à politiser les questions européennes. Ainsi, deux scénarios probables se dégagent de nos réflexions :

- (1) Les acteurs qui évoluent au sein des partis à vocation majoritaire, dont les grandes lignes programmatiques ne vont pas fondamentalement à l'encontre des politiques européennes, sont enclins à faire usage des ressources européennes comme « catalyseur » de politiques ou comme « cheval de Troie », en cas de *fit*. Cette option est particulièrement attractive pour les responsables gouvernementaux qui peuvent faire au

niveau européen ce qu'ils ne peuvent ou ne veulent pas assumer à l'échelle nationale. En cas de *misfit*, ils sont plus incités que les autres partis à ajuster leur programme.

- (2) Les partis contestataires, exposés à des pressions adaptatives plus marquées et dont ils ne reconnaissent pas la légitimité, ne peuvent pas s'y conformer sans remettre en cause le cœur de leur idéologie. Nous supposons donc qu'ils ont tendance à résister à ces pressions, tout en contestant le projet européen, dans son ensemble ou en ciblant certaines modalités de sa réalisation.

Les trois chapitres qui suivent s'attachent à mettre à l'épreuve les conjectures précédentes en explorant empiriquement les réponses apportées par les principaux partis français, allemands et britanniques. Le chapitre 7 a trait à la manière dont les enjeux liés à la construction européenne sont perçus et construits au sein des partis. Le chapitre 8 étudie la question des ajustements programmatiques, qui constitue à ce jour un angle mort des études empiriques de l'europanisation des partis politiques. Le chapitre 9 complète l'analyse en examinant les usages électoraux des enjeux européens, avec une attention particulière aux « moments critiques » de la construction européenne. Cette problématique est abordée au prisme de la question des modalités de la politisation de l'Europe et de son pouvoir structurant sur la compétition électorale domestique.



## **TROISIÈME PARTIE**

---

### **LA COMPÉTITION ÉLECTORALE À L'ÉPREUVE DE L'EUROPÉANISATION. ENTRE INERTIE ET CHANGEMENT.**

---



## CHAPITRE 7 : LA CONSTRUCTION DES CONTRAINTES ET DES OPPORTUNITÉS LIÉES À L'INTÉGRATION. L'EUROPE AU MIROIR DES DISCOURS PARTISANS

---

L'intégration européenne et l'europanisation des politiques publiques ont un impact significatif sur la structure d'opportunités des partis. Les « moments critiques » de la construction européenne voient l'émergence sur l'agenda politique domestique d'enjeux qui peuvent constituer un potentiel de mobilisation – en particulier pour les partis contestataires, pour ceux dont les positions traditionnelles sont en phase avec celles de leur électorat et de leurs partenaires de coalition, ainsi que pour ceux qui sont plus cohésifs que les formations concurrentes en matière européenne (chapitres 4 et 5). L'intégration, sous la forme qu'elle a prise historiquement, se répercute sur les ressources à la disposition des partis qui se livrent compétition suivant les lignes de faille classiques. L'analyse des dynamiques d'europanisation des politiques publiques établit qu'elle a pu constituer une opportunité considérable, en particulier pour la gauche britannique et les forces libérales françaises et allemandes, ainsi que pour les partis écologistes des trois pays. La limitation des marges de manœuvre macro-économiques des gouvernements, alors que la portée du volet social des politiques communautaires reste relativement modeste, est au contraire susceptible d'exercer une pression adaptative sur les partis de gauche, particulièrement en France et en Allemagne, les partis gouvernementaux étant plus incités à se mettre en conformité que les partis contestataires (chapitre 6).

Pour autant, nous ne pouvons pas partir du principe que les pressions adaptatives et les ressources découlant de ce processus donnent nécessairement lieu à des transformations et à des usages.<sup>417</sup> Les réponses apportées par les partis politiques sous la forme d'ajustements programmatiques et de politisation des questions européennes reflètent probablement la perception de contraintes et d'opportunités liées à l'europanisation. Cette section vise à restituer la construction des enjeux européens au sein des partis allemands, britanniques et français : quelles sont les facettes mises en avant au fil du temps ? Sont-elles cadrées par les acteurs partisans comme des contraintes ou au contraire comme des opportunités ? Les acteurs des différents niveaux – membres du gouvernement, députés, parlementaires européens, cadres du

---

<sup>417</sup> Sur la distinction entre « opportunité » et « usage », voir : JACQUOT Sophie, WOLL Cornelia (2004), « Usages et travail politiques : une sociologie compréhensive des usages de l'intégration européenne », in JACQUOT Sophie, WOLL Cornelia (dirs.), *Les usages de l'Europe. Acteurs et transformations européennes*, Paris : L'Harmattan, pp. 10-1.



parti, militants – appréhendent-ils globalement la politique européenne de la même manière ou différentes perceptions co-existent-elles ?

Répondre à cette question implique de mener une enquête poussée au sein de chaque parti. L'analyse en profondeur de la construction des enjeux européens dans les quatorze partis étudiés pourrait à elle seule alimenter plusieurs recherches doctorales. Face à l'ampleur de la tâche, nous n'avons pas renoncé à traiter cet aspect qui nous paraissait essentiel, mais nous sommes résolue à restreindre cette partie de l'analyse à trois partis comparables : le Labour britannique, le Parti socialiste français (PS) et le Parti social-démocrate allemand (SPD). Ces organisations, qui appartiennent historiquement à une même famille idéologique et à une même internationale<sup>418</sup>, prônent traditionnellement un interventionnisme économique poussé, mis à mal par la prédominance de l'intégration négative.<sup>419</sup> Les partis travailliste, socialiste et social-démocrate ont également en commun d'avoir exercé le pouvoir durant la période étudiée, et donc d'appartenir à la catégorie de partis dont nous supposons qu'ils ne peuvent pas se permettre de faire complètement abstraction des contraintes européennes. Ces trois partis font donc face à un dilemme : ils voient leurs instruments d'intervention traditionnels remis en question par le processus d'internationalisation, tout en ayant de nombreuses raisons de s'adapter aux contraintes qui découlent de ce processus. Dans une telle situation, l'adaptation, l'indifférence et la contestation (cf. chapitre 2) constituent toutes des réponses possibles, ce qui est potentiellement source de divisions internes. Les similarités relatives du Labour, du PS et du SPD eu égard à leur structure organisationnelle (cf. annexe n°5), leur rapport au pouvoir et leur tradition idéologique présentent un intérêt supplémentaire, dans la mesure où ils s'inscrivent dans des contextes domestiques relativement distincts. L'étude de l'évolution programmatique de trois partis comparables évoluant dans des pays affectés différemment par le processus d'eupéanisation doit nous éclairer sur le pouvoir explicatif des paramètres liés à l'État membre et au système de partis.

---

<sup>418</sup> Depuis 1992, ces trois partis sont membres du *Parti socialiste européen*. Les organisations rassemblées au sein du PSE adoptent un manifeste commun pour toutes les élections européennes depuis 1994.

<sup>419</sup> Au-delà de cette orientation globalement commune, il faut préciser que, contrairement au Labour et au PS, le SPD a rompu dès 1959 avec sa doctrine d'inspiration marxiste en adoptant le programme de Bad-Godesberg, qui reconnaît l'économie de marché et affirme l'aspiration du parti à représenter l'ensemble des catégories sociales, et non plus uniquement les travailleurs. Le PS et le Labour ne se sont résolus à des réorientations allant dans le même sens que beaucoup plus tard, avec l'adoption d'une déclaration de principes par le PS au congrès de Rennes en 1990 et avec la révision de la clause IV des statuts du Labour, au milieu des années 1990. Cf. BERGOUNIOUX Alain, GRUNBERG Gérard (1996), *L'utopie à l'épreuve. Le socialisme européen au XXe siècle*, Paris : Éditions de Fallois, chapitre 7. Sur la « modernisation » du Labour, voir également le chapitre 8.

Une manière opérationnelle de rendre compte de la perception des enjeux européens parmi les socialistes, les travaillistes et les sociaux-démocrates consiste à passer au crible les discours tenus lors des congrès organisés régulièrement par ces partis.<sup>420</sup> Dans les trois cas, le congrès constitue l'instance suprême qui établit les grandes lignes de la politique du parti et désigne ses dirigeants. Le rythme de ces réunions varie d'une organisation à l'autre : les congrès ordinaires du Labour sont organisés annuellement, tandis que ceux du SPD ont lieu tous les deux ans et ceux du PS tous les trois ans (cf. Tableau 7.1). Des congrès anticipés et des congrès extraordinaires ont ponctuellement lieu en lien avec des événements exceptionnels. Le congrès socialiste de Rennes, marqué par l'incapacité des courants à surmonter leur division pour parvenir à une synthèse, a par exemple ouvert une période de quatre ans pendant lesquels les congrès se succèdent au rythme de un par an.<sup>421</sup> De même, en 2005, le premier secrétaire François Hollande décide d'anticiper le congrès qui devait avoir lieu l'année suivante afin de rassembler les socialistes qui s'étaient déchirés à l'occasion du référendum sur le TCE. Le SPD organise pour sa part des congrès extraordinaires en amont des élections pour établir les grandes lignes de son programme, mais aussi pour avaliser le contrat de coalition lorsqu'il remporte les élections.

Événement couvert par des centaines de journalistes, les congrès offrent un observatoire privilégié des différentes conceptions de l'Europe qui se jouxtent à un moment donné. Ils sont le lieu de la délibération des grandes lignes programmatiques, sur la base de contributions élaborées en impliquant les membres du parti sur une base relativement large.<sup>422</sup> Les interventions au débat émanent de membres de la direction du parti, mais aussi de simples délégués fédéraux et, dans le cas du Labour, de délégués syndicaux. Les électeurs, les sympathisants et les militants y sont également, indirectement présents à travers les réflexions de certains orateurs à propos de leurs

---

<sup>420</sup> Ces discours sont retranscrits intégralement dans les comptes rendus de congrès disponibles auprès du Centre d'étude et d'archives sur l'histoire du Labour et des fondations Jean Jaurès et Friedrich Ebert.

<sup>421</sup> Le congrès de l'Arche de la Défense a été organisé en décembre 1991 pour obtenir un accord sur le projet socialiste et surmonter ainsi les divergences de Rennes. L'année suivante, le congrès de Bordeaux visait à adapter les statuts du PS et à adopter un programme en vue des élections législatives de 1993. Après le congrès ordinaire du Bourget, celui de Liévin a été convoqué en 1994 pour tirer les conséquences de l'échec cuisant du parti aux élections européennes du mois de juin.

<sup>422</sup> Au SPD et au Labour, c'est le bureau national qui prépare les grandes lignes du document programmatique soumis au débat, mais chaque section ou fédération peut soumettre une contribution thématique. Ces dernières font l'objet d'un travail de tri, de priorisation et de regroupement de contributions similaires en vue du congrès – ce travail est effectué au SPD par la commission des résolutions (*Antragskommission*) et au Labour par le *National Policy Forum*. Depuis la création du *New Labour*, l'influence des membres du parti sur l'élaboration du programme a été limitée au profit du leadership. Au parti socialiste où les tendances sont véritablement institutionnalisées sous forme de « courants », les sensibilités qui traversent l'organisation s'expriment à travers la proposition de nombreuses contributions générales et thématiques par les membres du conseil national, élaborées en concertation avec certaines fédérations et sections. Plusieurs textes de motions sont préparés à partir de ces contributions, soumis au vote des militants, puis débattus au congrès. À la commission des résolutions du congrès, une synthèse est généralement négociée entre les délégués de plusieurs ou de l'ensemble des motions. À défaut, c'est la motion majoritaire adoptée par le congrès qui fixe la ligne politique du PS.

attentes et de leurs réactions, sondages et impressions à l'appui. Le contenu de ces interventions reflète donc beaucoup mieux la diversité des conceptions en présence que les documents officiels. La lecture des comptes rendus de congrès met au jour le caractère contesté et fluctuant de la construction des contraintes et ressources européennes dans les discours partisans. Il n'est pas rare que celles-ci soient analysées différemment par une même personne au fil du temps. Interroger *a priori* les intervenants aux débats européens des vingt-cinq dernières années ne semblait pas évident car une telle démarche supposait que ces personnes soient accessibles<sup>423</sup> et capables de se souvenir précisément de l'évolution de leurs perceptions, parfois en admettant s'être trompé et avoir changé d'avis. Il nous a donc semblé plus fiable et plus réaliste de fonder ce chapitre sur une analyse exhaustive du contenu des débats aux congrès plutôt que sur des entretiens.

Les « moments critiques » de la construction européenne identifiés dans la seconde partie de cette recherche permettent de distinguer schématiquement quatre phases principales : la phase de relance de l'intégration à partir de 1986, les débats sur le traité de Maastricht, la prise du pouvoir par les trois partis qui les place au cœur de l'élaboration des politiques européennes à partir de la fin des années 1990, et les controverses relatives au projet de constitution européenne au milieu des années 2000. Pour chacune de ces phases, les références à la construction européenne ont été scrutées afin d'établir dans quelle mesure elles reflètent les ressources et les contraintes identifiées en lien avec l'européanisation de l'environnement des partis allemands, britanniques et français.

---

<sup>423</sup> Le groupe des personnes qu'il aurait été intéressant d'interroger est relativement facile à établir s'agissant du PS et du SPD dans la mesure où les débats révèlent un phénomène de spécialisation de certains délégués et membres de la direction dans les questions européennes. La délimitation d'une telle liste de personnes est beaucoup plus compliquée pour le Labour, où les personnalités qui se positionnent à plusieurs reprises sur la politique européenne, se comptent sur les doigts d'une main. Dans les trois cas, nombre de « spécialistes » des enjeux européens occupent aujourd'hui des responsabilités politiques importantes et il serait probablement extrêmement difficile d'obtenir un entretien avec eux.

**Tableau 7.1 : Congrès tenus par le PS, le Labour et le SPD entre 1985 et 2009** <sup>424</sup>

	<b>Labour</b>	<b>PS</b>	<b>SPD</b>
1985	Bournemouth (29 septembre – 4 octobre)	Toulouse (11-13 octobre) <sup>425</sup>	
1986	Blackpool (28 septembre – 3 octobre)		Nürnberg (25-29 août)
1987	Brighton (27 septembre – 2 octobre)	Lille (3-5 avril)	<i>Bonn (14 juin)</i>
1988	Blackpool (2-7 octobre)		Münster (30 août – 2 septembre)
1989	Brighton (1-6 octobre)		<i>Berlin (18-20 décembre)</i>
1990	Blackpool (30 septembre – 5 octobre)	Rennes (15-18 mars)	Berlin (26 septembre)
1991	Brighton (29 septembre – 4 octobre)	<i>Arche de la Défense (13-15 décembre)</i>	<i>Bremen (28-31 mai)</i>
1992	Blackpool (27 septembre – 2 octobre)	<i>Bordeaux (10-12 juillet)</i>	<i>Bonn (16-17 novembre)</i>
1993	Brighton (26 septembre – 1 <sup>er</sup> octobre)	<i>Le Bourget (22-24 octobre)</i>	<i>Essen (25 juin)</i> Wiesbaden (16-19 novembre)
1994	Blackpool (3-7 octobre)	Liévain (18-20 novembre)	<i>Halle (22 juin)</i>
1995	Brighton (2-6 octobre)		Mannheim (14-17 novembre)
1996	Blackpool (30 septembre – 4 octobre)		
1997	Brighton (29 septembre – 3 octobre)	Brest (21-23 novembre)	Hannover (2-4 décembre)
1998	Blackpool (28 septembre – 2 octobre)		<i>Leipzig (17 avril 1998)</i> <i>Bonn (25 octobre 1998)</i>
1999	Blackpool (27 septembre – 1 <sup>er</sup> octobre)		Bonn (12 avril 1999)
2000	Brighton (24-28 septembre)	Grenoble (24-26 novembre)	
2001	Brighton (28 septembre – 1 <sup>er</sup> octobre)		Nürnberg (19-22 novembre)
2002	Blackpool (29 septembre – 3 octobre)		
2003	Bournemouth (28 septembre – 2 octobre)	Dijon (16-18 mai)	Bochum (17-19 novembre 2003)
2004	Brighton (26-30 septembre)		
2005	Brighton (25-29 septembre)	<i>Le Mans (18-20 novembre)</i>	Karlsruhe (14-16 novembre 2005)
2006	Manchester (24-28 septembre)		
2007	Bournemouth (23-27 septembre)		Hamburg (26-28 octobre 2007)
2008	Manchester (20-24 septembre)	Reims (14-16 novembre)	
2009	Brighton (27 septembre – 1 <sup>er</sup> octobre)		Dresden (13-15 novembre)

Sources : Fondation Jean Jaurès, Fondation Friedrich Ebert, Labour History Archive and Study Centre.

<sup>424</sup> Les congrès extraordinaires ou anticipés sont indiqués en italique.

<sup>425</sup> Le congrès socialiste de Toulouse, organisé en 1985, a été étudié bien qu'il soit antérieur à la période étudiée, afin de pouvoir nous faire une idée des conceptions de l'Europe co-existant au sein du PS à la veille des élections de 1986.

## I. L'intégration comme vecteur de paix, de prospérité et de progrès

La seconde moitié des années 1980 marque une accélération du processus d'intégration européenne, ce qui se traduit par une saillance relativement élevée des questions européennes dans les médias. Tandis que les orientations des Français et des Allemands sont largement favorables au projet européen, le scepticisme des Britanniques se résorbe progressivement, en particulier parmi les sympathisants du *Labour Party*. Les standards sociaux et environnementaux adoptés au niveau communautaire et le projet de charte sociale impulsé par Jacques Delors vont dans le sens de revendication des travaillistes, dans l'opposition depuis 1979. En revanche, la réalisation du marché commun, la préparation de l'Union monétaire et la prédominance des gouvernements conservateurs au Conseil des ministres laissent entrevoir des contraintes significatives, susceptibles de peser sur l'application des programmes socio-économiques du PS et du SPD. Comment ces évolutions sont-elles perçues au sein des trois partis ?

La lecture des congrès socialistes, travaillistes et sociaux-démocrates de la fin des années 1980 révèle que le niveau d'attention aux questions européennes n'est pas le même dans les trois partis. Ces questions occupent une place de premier choix lors des congrès tenus par le SPD, qui prévoient généralement un débat spécifique sur le sujet, avec plusieurs exposés, suivis de longs débats où les demandes de prise de parole sont si nombreuses que toutes ne peuvent être acceptées. De très nombreuses interventions mettent en avant la nécessité pour le SPD de s'intéresser à l'UE et de s'investir sur le plan européen, en se félicitant de la place croissante occupée par les débats européens dans les congrès du parti.<sup>426</sup> Les congrès du PS et surtout ceux du Labour accordent une attention moindre aux thématiques européennes.<sup>427</sup> En outre, conformément aux attentes formulées sur la base de nos observations relatives à l'europanisation du débat politique et des politiques publiques des trois pays, les enjeux

---

<sup>426</sup> Au seul congrès de Nürnberg (1986), Dieter Schinzel, Hans-Joachim Seeler, Karl-Heinz Mihr, Dieter Rogalla et Rudi Ardnt constatent avec satisfaction la prise de conscience qui a lieu au sein du SPD sur le poids politique croissant de la Communauté européenne et les chances qu'elle offre pour la réalisation des objectifs sociaux-démocrates (voir parmi beaucoup d'autres aussi le début des interventions de Gerhard Schmid et de Detlev Samland au congrès de Brême).

D'autres orateurs, souvent parlementaires européens, appellent à renforcer cette tendance en faisant du SPD « le parti de l'Europe », en coordonnant mieux les activités européennes du SPD, en investissant des organisations telles que la fédération européenne des syndicats ou la fédération européenne des partis socialistes, en soutenant les combats menés par les députés européens sociaux-démocrates, en ne faisant pas l'impasse sur les questions européennes lors des campagnes électorales domestiques et en ne compartimentant pas politique européenne et politique domestique dans les débats. Voir notamment : Robert Antretter, Karl-Heinz Mihr et Beate Weber, congrès de Nürnberg (1986), Horst Ehmke, congrès d'Offenburg ; Gerd Walter, tête de liste aux européennes de 1989, congrès de Münster ; Björn Engholm, congrès de Brême.

<sup>427</sup> Les congrès travaillistes de 1986, 1987 et 1988 ne réservent pas de place pour un débat spécifique consacré à la politique européenne. La part des questions européennes a toutefois tendance à s'accroître, en particulier lors du congrès de 1991.

européens ne sont pas perçus de la même manière par les trois partis. La différence principale réside dans le fait que les discussions menées au sein du Labour n'appréhendent la politique européenne que sous l'angle de ses opportunités, tandis que les attitudes discernables chez les socialistes français et les sociaux-démocrates allemands sont plus ambivalentes.

Lors des congrès du Labour, la construction européenne est clairement considérée comme un moteur de la poursuite des objectifs travaillistes et comme un domaine dans lequel le parti peut avantageusement se démarquer de son adversaire conservateur. C'est cette opposition entre un parti conservateur réfractaire et un parti travailliste enthousiaste, prêt à faire bénéficier le Royaume-Uni de toutes les opportunités liées à la construction européenne, qui structure tous les discours. Certains déplorent que le pays ait laissé passer les opportunités énormes du marché commun en termes d'investissements, d'innovation et de croissance.<sup>428</sup> D'autres remarquent que l'agitation de John Major a fait perdre à Londres la possibilité de devenir le siège de la future BCE.<sup>429</sup> D'autres encore regrettent que l'opacité du Conseil des ministres permette à ces derniers de travestir leurs véritables positions dans les médias nationaux.<sup>430</sup> Ce sont avant tout les résistances « délibérées » de la majorité à l'égard de l'adoption de standards sociaux et environnementaux qui cristallisent les critiques : nombreux sont ceux qui regrettent que leur pays soit le seul à ne pas avoir adopté la Charte sociale, mais aussi un salaire minimum, les droits liés à la maternité, les libertés syndicales et les normes environnementales en vigueur ailleurs.<sup>431</sup>

« For years, the Tories deliberately, deceitfully, obstructed progress on the environment. I know, I saw it first hand : how they fought legislation to reduce the poisonous pollution spewed out from cars and lorries, from large combustion plants, the carbon dioxide emission ; how they defied laws to deal with filthy beaches and impure drinking water ; how they struggled, even after Chernobyl – and this is perhaps not widely known – struggled alongside the other nuclear powers to prevent the application of rigid standards of levels of radioactivity in our food. The health and the safety of our citizens took second place.

And they still resist every attempt to use environmental legislation to really force the pace of change. They prefer to exhort rather than to act. That is why they are still being brought before the European Court of Justice, only a few days ago, for failing to transpose properly into our law the environmental impact assessment directive. »<sup>432</sup>

---

<sup>428</sup> Bill Jordan, congrès de 1991.

<sup>429</sup> Jim King, congrès de 1991.

<sup>430</sup> Lord Clinton-Davis of Hackney, membre de la Chambre des Lords et ancien commissaire européen au transport et à l'environnement, congrès de 1991.

<sup>431</sup> Voir par exemple les interventions de Jim King, Bill Jordan, Glyn Ford – le leader de la délégation travailliste britannique au Parlement européen – et de Lord Clinton-Davis.

<sup>432</sup> Lord Clinton-Davis of Hackney, congrès de 1991.

Lors du même congrès, Glyn Ford, leader du groupe travailliste au Parlement européen évoque la « colère » de la Commission face à l'attitude du gouvernement britannique, qui réduit selon lui les fonds accordés aux collectivités dès lors qu'elles obtiennent un soutien communautaire. Toutes les interventions soulignent à quel point les travaillistes se comporteraient différemment une fois au gouvernement, en mettant un terme aux soupçons qui pèsent sur l'engagement européen des Britanniques, en respectant le droit communautaire, en approfondissant ses relations excellentes au sein de la famille socialiste européenne et en travaillant à la mise en place des politiques européennes au lieu de les combattre :

« It is clear in so many ways, as we look at Britain from Strasbourg and Brussels, how much we need a Labour government, not just for the United Kingdom, but for the whole of Europe. »<sup>433</sup>

Contrairement aux débats du Labour, ceux du PS et du SPD donnent lieu à de multiples références à plusieurs types de « contraintes » d'origine européenne. L'europeanisation des politiques publiques allemandes suscite un intérêt évident lors des congrès du SPD. L'impact profond de la Communauté européenne sur les politiques domestiques fait l'objet de nombreuses prises de paroles, qu'il s'agisse du constat général de son caractère contraignant<sup>434</sup> ou de l'analyse de ses conséquences dans des domaines précis, souvent sous la forme de mises en garde et de réserves :

« Je souhaite remettre un peu la discussion en question dans la mesure où c'est bien sûr très bien de demander tout ce que nous souhaitons à la Communauté européenne. Je suis pour que nous regardions d'abord comment se présente la réalité. ... La Communauté européenne est perçue concrètement à bien des égards comme un instrument permettant de faire obstacle à ce que nous voudrions avoir nationalement. »<sup>435</sup>

Les contraintes européennes ne sont pas seulement perçues au niveau national. Le congrès de Brême est marqué par une vive discussion sur le risque de voir les *Bundesländer* privés de leurs compétences au profit du gouvernement, représenté au Conseil des ministres européen : des craintes profondes sont exprimées sur les menaces pesant sur le fonctionnement du fédéralisme et sur la limitation de la portée des élections régionales et plusieurs prises de parole appellent à

---

<sup>433</sup> Glyn Ford, congrès de 1991. Voir également les phrases ironiques de Bill Fry : « Well, comrades, I can tell you that it is us and not the Tories who are in tune with a progressive Europe. They are like a ukelele in a string quartet – out of touch, out of time, and even out of tune. The John Major party, the Tories in Europe, giving Britain abroad a bad name. »

<sup>434</sup> À Nürnberg (1986), Heidemarie Wieczorek-Zeul constate à deux reprises que la Communauté « détermine » la politique intérieure allemande ; Inge Wettig-Danielmeier, rapporteure de la commission de rédaction du programme observe quant à elle que « pas un seul domaine important s'agissant de la politique économique et sociale n'est régi sans impliquer la Communauté européenne ».

<sup>435</sup> Norbert Wieczorek, congrès de Nürnberg (1986). Les citations originales en allemand sont traduites par nos soins.

refuser tout nouveau transfert de compétences tant que le principe de subsidiarité ne serait pas respecté.<sup>436</sup>

Pour Hans-Jochen Vogel, président du SPD, « l'eupéanisation » constitue, au même titre que la « flexibilisation » et la « dérégulation », un slogan utilisé pour justifier la remise en cause du modèle allemand de cogestion des entreprises et le « démantèlement » de la *Bundespost*, auxquels le SPD s'oppose.<sup>437</sup> Plusieurs congrès voient ainsi l'émission de craintes relatives aux conséquences de directives européennes et du processus de libéralisation sur les droits des travailleurs, en particulier le niveau des salaires et la cogestion<sup>438</sup>, et parfois aussi sur les standards environnementaux et les droits des consommateurs.<sup>439</sup> Des contraintes sont identifiées également en lien avec les marges de manœuvre disponibles pour une politique macro-économique de gauche : à plusieurs reprises, on déplore que le programme économique de la gauche européenne soit devenu impossible à réaliser à cause de l'internationalisation de l'économie et de l'emprise de l'Europe sur de nombreux aspects.<sup>440</sup> À cet égard, Oskar Lafontaine cite l'exemple des socialistes français pour illustrer les difficultés grandissantes des gouvernements européens à mener une politique de plein-emploi d'inspiration keynésienne.<sup>441</sup>

C'est justement avant tout pour justifier certains aspects du bilan de François Mitterrand et, à partir de 1988, du gouvernement socialiste, que les socialistes font références aux « contraintes » parmi lesquelles l'Europe occupe une place de choix – même si son impact n'est pas analysé aussi précisément que chez les sociaux-démocrates allemands. Au congrès de Toulouse (1985) par exemple, Lionel Jospin constate le consensus sur « la réalité des contraintes qui pèsent sur nous, sur les choix globaux de politique économique », notamment en lien avec le SME, et Pierre Mauroy détaille longuement la liste des contraintes pesant sur les choix économiques du gouvernement pour justifier sa « politique de rigueur ». Après avoir évoqué « la contrainte

---

<sup>436</sup> Karsten Voigt, Johannes Rau, Henning Voscherau et Jürgen Büssow, congrès de Brême. Dans ce débat, seul Rolf Linkohr conteste cette analyse en remarquant que la perte d'influence des régions européennes n'est pas évidente et que la Communauté a contribué à renforcer les régions dans d'autres pays.

<sup>437</sup> Hans-Jochen Vogel, congrès de Münster. Voir également les paroles de Ernst Breit, président de la fédération allemande des syndicats, au même congrès : « Nous nous opposons aussi aux tentatives d'instrumentaliser la création du marché commun pour réaliser les projets conservateurs de dérégulation, pour vider la codécision de sa substance ou pour réduire nos standards sociaux. »

<sup>438</sup> Hans Urbaniak, Willi Rothley, Norbert Wiczorek et Karl-Heinz Mihr, congrès de Nürnberg (1986) ; Gerd Walter, congrès de Münster.

<sup>439</sup> Norbert Wiczorek, congrès de Nürnberg ; Beate Weber, congrès de Nürnberg (1986) ; Roland Issen, congrès de Brême.

<sup>440</sup> Peter Glotz, congrès de Nürnberg ; Horst Ehmke, congrès d'Offenburg ; Rudi Ardnt et Magdalene Hoff, congrès de Münster ; voir surtout le discours de Gerd Walter à Münster.

<sup>441</sup> Oskar Lafontaine, congrès de Münster.



économique et monétaire, la fameuse balance des paiements sans laquelle il n'y a que des gouvernements éphémères », il s'étend sur celle qui découle de l'intégration :

« Il est enfin une troisième contrainte qui est sans doute la plus dure, à la fois la plus exaspérante et la plus exaltante, c'est la construction européenne. Dur, mes camarades, de se marier pour l'industrie française, avec l'industrie allemande qui nous est, dans certains domaines, supérieure. Exaspérant que de relancer la consommation, en 1981, en devant constater que, finalement, l'industrie allemande en profite plus que l'industrie française. Exaltant pourtant l'enjeu de la construction européenne, et voilà pourquoi, dès le premier jour, nous sommes demeurés dans le système monétaire européen, par réalisme et par choix politique, ... »<sup>442</sup>

L'ambiguïté décrite par Pierre Mauroy est très représentative de l'attitude de la plupart de ceux qui prennent la parole aux congrès du PS et du SPD. Beaucoup d'entre eux voient la limitation de leurs marges d'action comme un mal nécessaire à la construction européenne, considérée comme un objectif en soi<sup>443</sup> : « On ne fait pas l'Europe en voulant rester complètement enfermés dans nos frontières nationales. Faire l'Europe, c'est aller de l'avant, accepter certaines choses et certains lieux de supranationalité, notamment sur les problèmes monétaires ». <sup>444</sup> Les adaptations indispensables à la progression vers l'adoption d'une monnaie commune prennent la forme d'une « meilleure harmonisation des politiques économiques » dans le discours de Laurent Fabius à Toulouse, et de « certains abandons dans nos pratiques habituelles », notamment dans le domaine fiscal, dans celui tenu par Dominique Strauss-Kahn à Lille.

Remarquons que parmi les sociaux-démocrates allemands, le seul à prôner une adaptation en profondeur du programme du SPD est Gerd Walter. Les réponses aux contraintes européennes apportées par les autres intervenants sont plus volontiers formulées en termes de propositions de réformes de la Communauté européenne. Ces propositions se recoupent très largement avec celles que font les travaillistes à la même époque. Vu le cantonnement des deux partis dans l'opposition depuis le début des années 1980, certains se plaignent en particulier du transfert de compétences au profit du Conseil des ministres – dans lequel les conservateurs prédominent – et réclament à la fois une meilleure information sur les décisions des gouvernements allemands et britanniques au niveau communautaire et un rééquilibrage institutionnel en faveur du Parlement

---

<sup>442</sup> Pierre Mauroy, congrès de Toulouse.

<sup>443</sup> Cette adhésion au principe de l'intégration européenne peut être illustrée par le rapport de la Commission des affaires étrangères du congrès de Lille, présenté par Edwige Avice : « De bout en bout, nous avons assisté à un véritable hymne à l'Europe. »

<sup>444</sup> Dominique Strauss-Kahn, congrès de Lille. Voir également l'intervention de Michel Rocard : « Pour faire l'Europe, il faut vouloir que l'Europe maintenant fixe, chez nous, les règles du jeu économique, ce n'est pas le choix de la Droite, mais c'est le nôtre. »

européen et des parlements nationaux.<sup>445</sup> Dans la même perspective, plusieurs travaillistes et sociaux-démocrates appellent à rendre la Communauté opérationnelle dans leurs domaines de prédilection : protection de l'environnement, emploi, développement technologique, politique sociale et, dans le cas du SPD, politique étrangère.<sup>446</sup> Tandis que les socialistes français mettent en avant le rôle de Jacques Delors et de François Mitterrand dans l'adoption de l'Acte unique, leurs homologues allemands et britanniques soulignent la modestie de cet accord et demandent des compromis institutionnels plus audacieux.<sup>447</sup>

En dépit du cadrage de certains aspects de la construction européenne en tant que « contraintes » chez le PS et le SPD, leurs congrès font globalement ressortir les avantages. Les membres des trois partis s'accordent largement à voir l'Europe comme une option privilégiée pour reconquérir des marges de manœuvre perdues au niveau domestique dans le contexte de la mondialisation et de la guerre froide, comme l'illustrent les citations de Willy Brandt, à Nürnberg en 1986, et de Mel Read au congrès travailliste de 1991 :

« Les sociaux-démocrates allemands se battent pour l'europanisation de la politique. Nous ne renonçons pas au projet de la social-démocratie ... La social-démocratie ne peut pas être réalisée exclusivement en Allemagne, mais seulement en Europe, dans une Europe unie, unie le plus étroitement possible. »<sup>448</sup>

« We know that more and more problems, environmental, economic and industrial, are too big for our country to solve. They have to be tackled on a European level. »<sup>449</sup>

D'une part, l'association des États européens doit leur permettre de s'affirmer politiquement et économiquement face à des « géants » tels que les États-Unis, l'URSS ou même le Japon, comme l'explique Laurent Fabius au congrès de Toulouse :

---

<sup>445</sup> Sur la nécessité de contrôler le travail de la majorité dans le cadre du Conseil des ministres, voir l'exposé de Heidemarie Wiczorek-Zeul et les interventions des députés européens Beate Weber et Willi Rothley au congrès de Nürnberg (1986). Les plaidoyers en faveur d'une « parlementarisation » de la Communauté reviennent presque systématiquement dans les interventions aux débats européens du SPD, comme le constate le parlementaire européen Hans-Joachim Seeler au congrès de Nürnberg. À celui de Brême, Jürgen Büssow réclame la participation immédiate des Bundesländer au Conseil des ministres pour les domaines qui les concernent mais d'autres orateurs, dont Hermann Scheer, jugent cette proposition irréaliste. Sur les réformes réclamées par les travaillistes, voir les discours de Glyn Ford, Bill Jordan, Lord Clinton-Davis of Hackney et Jim King au congrès de 1991.

<sup>446</sup> Hans-Joachim Seeler, congrès de Nürnberg (1986) ; Klaus Hänsch, congrès de Brême ; Glyn Ford, Bill Jordan Lord Clinton-Davis of Hackney et Jim King au congrès travailliste de 1991.

<sup>447</sup> Heidemarie Wiczorek-Zeul, Willi Rothley et Hans-Joachim Seeler, congrès de Nürnberg (1986).

<sup>448</sup> Discours de clôture tenu par Willy Brandt au congrès de Nürnberg (1986). Remarquons au passage que Willi Brandt utilise ici le terme « d'europanisation » dans un sens tout à fait différent de celui qu'il prend dans la bouche de Hans-Jochen Vogel.

<sup>449</sup> Mel Read, députée européenne, congrès de 1991. Ce type d'argument est développé au congrès de Nürnberg (1986) dans les exposés de Wim Kok, président du Parti du Travail néerlandais et invité à prendre la parole, et de Heidemarie Wiczorek-Zeul, repris à leur compte par presque tous les intervenants au débat. À Münster, Hans-Jochen Vogel constate dans son discours de clôture : « Nous sommes le parti qui a, mieux que les autres, identifié les interdépendances globales et qui recourt donc de nouveau aux traditions internationalistes qui ont marqué son histoire. »

« Notre croissance sera d'autant plus forte qu'elle sera européenne. La France, aujourd'hui, se trouve face à des géants et elle doit impérativement s'associer à d'autres : ou bien ce sera la dépendance à l'égard d'un des super-grands, ou bien ce sera l'indépendance par l'Europe et face aux empires. »<sup>450</sup>

D'autre part, des actions semblent possibles au niveau européen en faveur d'un « nouvel internationalisme », en luttant pour la paix, le respect des droits de l'homme, le développement et – seulement chez les sociaux-démocrates et les travaillistes – le désarmement.<sup>451</sup> Au PS et surtout au SPD, de nombreux intervenants plaident pour la mise en place d'une politique étrangère commune<sup>452</sup>, mais aussi d'une défense commune permettant d'avoir droit au chapitre à propos de la sécurité du continent.<sup>453</sup>

Une particularité allemande contribue à expliquer la place comparativement importante de l'Europe dans les échanges entre les membres du SPD. Pour nombre d'entre eux, non seulement, la construction européenne doit servir le projet social-démocrate mais elle est aussi présentée comme un moyen de poursuivre les intérêts de l'Allemagne. Plusieurs membres du SPD voient dans la Communauté européenne le cadre approprié pour assurer la sécurité du pays dans la mesure où une majorité de sociaux-démocrates et d'Allemands rejettent toute intervention de la *Bundeswehr*.<sup>454</sup> L'implication dans le projet européen semble en outre servir de caution pour

---

<sup>450</sup> Parmi beaucoup d'autres exemples, voir les paroles d'Henry Savy lors du même congrès sur la nécessité d'une autre échelle de valeur monétaire que le dollar, ainsi que les discours tenus au congrès de Lille par Dominique Strauss-Kahn sur le besoin de protéger le marché européen contre « le vent de l'Atlantique » et par Pierre Guidoni sur le poids d'une voix rassemblant les pays européens dans les négociations commerciales internationales. Ces idées sont présentes également aux congrès du SPD, notamment à travers les interventions de Heidemarie Wiczorek-Zeul, mais quasiment absentes de ceux du Labour, qui se démarque par une position nettement plus atlantiste.

<sup>451</sup> Jacques Huntzinger, congrès de Toulouse. Cet argument est récurrent dans les débats du SPD. Il n'est pas mis en avant lors des congrès du Labour mais il est présent dans les brochures éditées par le parti en 1988 : Labour Party (1988), *Social Justice and Economic Efficiency. First Report of Labour's Policy Review for the 1990s*, p. 46 ; Labour Party (1988), *Meet the challenge. Make the change. Final Report of Labour's Policy Report for the 1990s*, p. 80.

<sup>452</sup> A Lille, Jean Poperen et Louis Le Pensec souhaitent que l'Europe parle d'une seule voix pour aider les pays pauvres, dialoguer avec l'Europe de l'Est sur les questions liées à la sécurité et promouvoir les mécanismes d'intégration économique régionale dans le reste du monde. Ce thème revient régulièrement au fil des congrès du SPD, qui se fixe comme priorité d'obtenir le retrait des missiles américains et soviétiques stationnés en Europe : Heidemarie Wiczorek-Zeul, Klaus Hänsch, Barbara Simons et Rudi Arndt, congrès de Nürnberg (1986) ; Karsten Voigt, congrès d'Offenburg ; Gerd Walter, congrès de Münster. Voir également les discours de Willy Brandt à tous les congrès de cette époque.

<sup>453</sup> Robert Chapuis, congrès de Toulouse ; À Lille, Edwige Avice rapporte que la Commission des affaires étrangères est unanime pour réclamer une défense européenne, idée reprise par Lionel Jospin dans son discours de clôture ; au congrès de Rennes, la décision est prise de tenir une convention sur ce même projet. Lors des congrès du SPD, la construction d'une « superpuissance militaire européenne » est rejetée à plusieurs reprises (voir par exemple le discours de Karsten Voigt à Münster et celui de Johannes Rau à Brême) et l'accent est mis sur le maintien de la paix. Pour certains, ce n'est pas la Communauté européenne mais la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe qui constitue le cadre approprié de cette européanisation : Markus Meckel, congrès de Berlin de 1989 ; Björn Engholm et Katrin Fuchs, congrès de Brême.

<sup>454</sup> Karsten Voigt, congrès de Nürnberg (1986).

L'expression de sentiments patriotiques et, à partir de 1989, de plaidoyers en faveur de l'unité de l'Allemagne :

« Les sociaux-démocrates allemands sont des patriotes assumant leurs responsabilités européennes et engagés infatigablement en faveur de la préservation durable de la paix. »<sup>455</sup>

Politique européenne et question allemande apparaissent comme intrinsèquement liées. Beaucoup de sociaux-démocrates se préoccupent des craintes suscitées par la chute du mur de Berlin et la réunification du pays, et appellent à rassurer les partenaires européens en affirmant leur engagement européen et en promettant de faire de l'unification de l'Allemagne un moteur du processus plus large de réunification de l'Europe, placée sous le signe de la démilitarisation et de la pacification :

« Tous nos voisins doivent savoir : nous, les Allemands, nous avons tiré les leçons de notre histoire. Nous ne menaçons personne et ne voulons plus imposer notre volonté à personne. »<sup>456</sup>

Autre particularité, française cette fois, l'intégration européenne est très fréquemment invoquée au sein du PS comme un espoir d'une régulation du capitalisme international et de la spéculation boursière<sup>457</sup>, mais aussi comme un cadre prometteur pour restaurer la puissance publique face aux contraintes économiques et mettre en place les politiques que le parti socialiste n'est pas parvenu à appliquer au niveau domestique :

« Dans la lutte pour la croissance, je me demande si les politiques d'inspiration keynésienne, dont les limites, à l'évidence, sont maintenant démontrées dans le cadre spécifiquement national, ne peuvent pas garder davantage d'impact et présenter moins d'inconvénients dans le cadre plus vaste de la réalité européenne. Je pense que nous devrions proposer à nos partenaires ... une politique de stimulation, une politique de grands travaux, qui utiliserait toute la puissance, toutes les ressources du marché intérieur européen, avec, si nécessaire, une protection de ce marché contre les résurgences protectionnistes du puissant compétiteur américain. (Applaudissements) »<sup>458</sup>

---

<sup>455</sup> Willy Brandt, discours de clôture du congrès d'Offenburg. À Bonn, en 1987, l'ancien chancelier répètera : « Notre parti doit rester ce qu'il est au fond depuis plus de cent ans : un rassemblement de patriotes allemands assumant leurs responsabilités européennes et au service de la paix et du progrès social – à l'intérieur comme à l'extérieur. »

<sup>456</sup> Hans-Jochen Vogel, congrès de Berlin de 1989. Lors du même congrès, Markus Meckel, Willy Brandt, Egon Bahr, Gerd Walter et Rudi Ardnt soulignent que réunification de l'Allemagne et de l'Europe vont de pair.

<sup>457</sup> Voir les discours de Michel Rocard, au congrès de Toulouse, et de Roger Quillot au congrès de Rennes.

<sup>458</sup> Discours de clôture tenu par Lionel Jospin au congrès de Toulouse. Le discours prononcé en 1990 par Oskar Lafontaine, alors candidat à la chancellerie allemande invité au congrès de Rennes, offre un autre exemple de vision de l'Europe comme vecteur du rétablissement du politique face à l'économie : « Tandis que le champ d'action économique est international depuis longtemps, le champ d'action de la politique économique n'a guère encore dépassé les institutions nationales. C'est pour cela que la politique économique est de moins en moins efficace, et cette pauvre politique ne pourra que courir après l'économie, sans espoir de jamais la rattraper, à moins que nous ne lui donnions les mêmes chances, c'est-à-dire une organisation transnationale. Comment donc pourrions-nous construire un espace social européen qui reflète notre idéal Socialiste de liberté et de démocratie, si nous ne pouvons pas, par des moyens politiques efficaces, contrôler le développement économique ? Plus les partis Socialistes

En somme, les trois partis voient en l'intégration européenne un moyen de relayer les intérêts de la famille sociale-démocrate. Partout, les plaidoyers se multiplient en faveur d'une redistribution juste des fruits de la croissance générée par le marché commun et d'une « européanisation » plus poussée dans les domaines de la protection sociale, de l'emploi, du droit du travail et de protection de l'environnement. Dans les trois partis, le terme « d'Europe sociale » s'impose comme un slogan pour exprimer ce type de revendications.<sup>459</sup> Les opportunités de « l'Europe sociale » sont particulièrement palpables dans le discours des travaillistes qui se félicitent de la pression exercée sur le gouvernement conservateur : l'adoption de la Charte sociale et d'une future Charte environnementale ainsi que la transposition des directives européennes doivent catalyser l'amélioration des conditions de vie et de travail des Britanniques et le développement de la démocratie au travail.<sup>460</sup> Les fonds régionaux doivent par ailleurs profiter aux régions les plus pauvres et aux secteurs en crise du Royaume-Uni à travers des investissements massifs dans la formation, l'emploi, l'industrie et les infrastructures.<sup>461</sup>

Comme nos observations sur l'européanisation des politiques publiques allemandes, britanniques et françaises le donnaient à penser, les retombées positives de l'Europe sociale sont perçues moins nettement par les Allemands et surtout les Français, qui bénéficient d'ores et déjà de standards nationaux exigeants. Certains socialistes perçoivent des résistances importantes à la réalisation de « l'Europe sociale » de la part des « conservateurs » et de la « droite », très majoritaires au Conseil des ministres.<sup>462</sup> Le caractère encore virtuel de cette Europe et les obstacles à surmonter pour s'engager dans cette voie sont longuement débattus au congrès de Rennes : Jean Auroux constate que les secteurs de l'économie sociale sont « bien mal traités par l'évolution actuelle et fort libérale de la construction européenne » ; Louis Mexandeau déplore le « sort du service public à l'heure européenne » et se demande si les socialistes sont « suffisamment armés au plan des principes pour résister à ce mouvement qu'on appelle parfois de dérégulation » ; dans son rapport des activités du groupe socialiste au Parlement européen, Jean-Pierre Cot craint le basculement « inévitable » des autorités prévues dans le cadre de l'UEM « sur la pente des politiques monétaristes thatchériennes si leur contrôle démocratique n'est pas

---

s'entendent pour construire l'Europe politique, moins nous courons le risque d'un dumping social ou écologique sur le grand marché. »

<sup>459</sup> Sur le thème de « l'Europe sociale » dans les discussions du SPD, consulter : Ernst Breit, congrès de Münster. Voir également : Heidemarie Wiczorek-Zeul, Norbert Wiczorek et Ingomar Hanchler, congrès de Nürnberg (1986) ; Wolfgang Roth, congrès d'Offenburg ; Hans-Jochen Vogel, Magdalene Hoff et Roland Issen, congrès de Münster.

<sup>460</sup> Glyn Ford et Alex Smith congrès de 1991.

<sup>461</sup> Glyn Ford et Alex Smith, congrès de 1991.

<sup>462</sup> La résistance des gouvernements conservateurs est abordée notamment par Henry Savy, à Toulouse, et par Edwige Avice, à Lille.

assuré » ; pour sa part, Jean-Pierre Chevènement met en garde contre le risque que l'Europe soit « le prétexte d'une harmonisation qui se ferait au rebours des intérêts du monde du travail » et contre l'abandon des instruments de la politique industrielle domestique. Beaucoup voient donc l'Europe sociale comme « le parent pauvre » de la construction européenne<sup>463</sup> et appellent donc à « batailler » pour son avènement « se fasse au même rythme et avec la même force ».<sup>464</sup> Parmi les stratégies évoquées, l'association avec les forces socialistes des autres États membres, mais aussi la lutte pour la démocratisation de la Communauté européenne à travers la suppression du « verrou de l'unanimité » au Conseil et la reconnaissance d'un véritable pouvoir de co-législation au Parlement européen, censées permettre aux forces de gauche de mieux peser sur ses décisions.<sup>465</sup>

Le dilemme que nous avons identifié à propos des effets de l'eupéanisation sur les grands partis de gauche est donc perçu par les socialistes avec de plus en plus d'acuité au fil des congrès, comme l'illustre le discours prononcé à Rennes par Lionel Jospin :

« Sur la CEE, chers camarades, nous connaissons bien le dilemme. Sans elle, nous ne sommes pas assez forts ; en elle, si elle est trop exclusivement conservatrice et libérale, nous courons le risque de nous perdre. Il faut donc être pleinement dans la Communauté économique européenne et en même temps, la faire changer dans le sens de la justice, dans le sens de nos idées Socialistes. Deux espérances peuvent nous y aider, peut-être, la victoire possible de Kinnock contre Mme Thatcher, et d'Oskar Lafontaine ici présent contre Helmut Kohl. (Applaudissements, bans d'applaudissements). En somme, chers camarades, il faut être Européens convaincus, Français attentifs et Socialistes vigilants. »<sup>466</sup>

Autour de Jean-Pierre Chevènement, les socialistes rassemblés dans le courant *Socialisme et République*, issu du CERES<sup>467</sup>, tiennent les propos les plus critiques. À cette époque, contrairement à ce que nous aurions pu penser, aucun de ceux qui prennent la parole pour ce courant, qu'il s'agisse de Jean-Pierre Chevènement, Max Gallo ou Pierre Guidoni, n'est foncièrement hostile au principe de l'intégration européenne. Aux congrès de Toulouse et de Lille, qui voient le ralliement du courant à la motion majoritaire, Jean-Pierre Chevènement se borne à ne pas « mettre le patriotisme français en congé » et à « réinventer une grandeur française » capable de faire avancer l'idée européenne. Leurs discours ne s'opposent pas en substance à ceux des autres courants mais

---

<sup>463</sup> Jean Poperen, congrès de Rennes. Voir également le discours de Laurent Fabius.

<sup>464</sup> Michel Rocard, congrès de Rennes.

<sup>465</sup> Discours de Jean-Pierre Cot, président du groupe socialiste au Parlement européen, de Pierre Bérégovoy et de Laurent Fabius, congrès de Rennes. La revendication de l'extension du vote à la majorité était déjà réclamée lors des congrès précédents, notamment par Laurent Fabius.

<sup>466</sup> Lionel Jospin, congrès de Rennes.

<sup>467</sup> Voir la note de bas de page n° 212.

ont une tonalité plus réservée, à l'image de Pierre Guidoni :

« C'est là que le débat commence, car à vrai dire, mes camarades, puisque nous sommes d'accord, l'Europe entre nous ne peut plus être seulement un slogan, ne peut plus être un thème que l'on lance en étant sûr d'être applaudi. Il faut en parler, en discuter, choisir, aussi clairement, aussi nettement que nous le faisons pour n'importe quel sujet de politique intérieure. Il faut se dire que pour nous, l'Europe, c'est devenu de la politique intérieure. L'Europe ne peut pas être seulement une espérance vague. Nous devons dire très précisément ce que nous voulons faire et comment nous voulons le faire. »<sup>468</sup>

À Rennes, les négociations relatives à l'adoption d'une déclaration de principes prenant acte de la fin de la guerre froide sont longues et difficiles en matière européenne<sup>469</sup> et la synthèse n'est pas atteinte. Jean-Pierre Chevènement, tour à tour applaudi et hué, partage les craintes exprimées par d'autres sur l'orientation libérale des politiques européennes, mais argumente aussi sur un autre registre : l'appel au patriotisme<sup>470</sup> et à la défense des intérêts de la France, surtout face à l'Allemagne dont la réunification lui fait craindre un ébranlement de l'équilibre économique et stratégique de l'Europe. Cette mobilisation de la France doit à la fois servir l'Europe sociale et s'inscrire dans une campagne plus générale que Jean-Pierre Chevènement souhaite mener sur le « patriotisme républicain » afin de « ne pas laisser le Front national dévoyer les valeurs de la patrie » avec son « nationalisme xénophobe ». Les membres des autres courants répondent aux chevènementistes en arguant que la Communauté européenne reste le seul garant possible de la souveraineté et de l'indépendance dans le contexte de la mondialisation :

« Chers camarades, nous ne pouvons plus aujourd'hui, que perdre ou partager notre souveraineté nationale. La Communauté européenne, exemple imparfait, mais dynamique de souveraineté partagée, doit devenir demain une référence positive pour les Socialistes. »<sup>471</sup>

Si l'incidence de l'europanisation des politiques publiques donne lieu à des perceptions différenciées, qu'en est-il des opportunités liées à la politisation des questions européennes ? Les membres des trois partis semblent considérer la politique européenne comme un domaine dans lequel ils peuvent avantageusement se démarquer de leur principal adversaire. Eu égard à la cote

---

<sup>468</sup> Pierre Guidoni, congrès de Lille.

<sup>469</sup> Gérard Fuchs rapporte les débats sur la construction européenne : « Jusqu'au bout, certains de nos camarades, ceux de « Socialisme et République » pour ne pas les nommer, ont voulu que le texte initial qui mentionnait simplement l'existence souhaitable d'organisations internationales dotées de pouvoirs réels, jusqu'au bout, ces camarades ont souhaité que le texte demeure inchangé. »

<sup>470</sup> C'est Max Gallo qui, tout en affirmant l'identité européenne des membres du mouvement, développe le plus longuement les arguments identitaires motivant leur scepticisme. Il souhaite un débat sur les frontières de l'Europe, sur la notion de communauté et sur le lien entre identité nationale et identité européenne.

<sup>471</sup> Gérard Fuchs, congrès de Rennes.

élevée de la Communauté européenne dans l'opinion, tout particulièrement chez les sympathisants socialistes et écologistes, les socialistes voient un potentiel dans la mise en avant du bilan européen de Jacques Delors, de François Mitterrand et du parti socialiste depuis 1981, présentés comme des artisans essentiels de l'élargissement à l'Espagne et au Portugal, de la réalisation du marché commun, du déblocage institutionnel de la Communauté, du projet Eureka, et de l'adoption d'une position commune lors des négociations du GATT, et comme des acteurs incontournables pour les projets de monnaie et de défense communes.<sup>472</sup> Ce potentiel semble d'autant plus attractif que le RPR est présenté comme incapable de définir une ligne pour sa politique européenne.<sup>473</sup> À Lille, en amont des élections de 1988, Pierre Mauroy présente ainsi l'Europe comme l'un des thèmes prioritaires, Laurent Fabius appelle à faire du PS « le premier parti vraiment européen de France »<sup>474</sup> et Louis Mermaz constate les socialistes peuvent « étendre leur audience » à partir de leurs propositions européennes.

Le SPD et le Labour sont dans l'opposition et ne peuvent donc pas se prévaloir des avancées de la construction européenne. Les sociaux-démocrates et les travaillistes estiment toutefois que la mise sur agenda des enjeux européens leur est favorable. Toujours contrebalancées par l'affirmation d'un engagement européen sans faille<sup>475</sup>, leurs critiques sont souvent attribuées à la mauvaise politique présumée des gouvernements d'Helmut Kohl et de John Major, et à la prédominance des conservateurs en Europe. La majorité allemande se voit successivement reprocher de ne pas saisir les chances de reconquérir des marges de manœuvre politiques grâce à l'intégration, de ne pas avoir de politique européenne coordonnée, de mener une « politique du veto », de freiner la réforme de la PAC, l'Union monétaire et l'adoption de politiques pour l'emploi, de ne pas appliquer certaines directives, de se soumettre face au Royaume-Uni et aux États-Unis, d'instrumentaliser l'existence de politiques européennes pour justifier son inaction

---

<sup>472</sup> Voir les interventions de Jacques Huntzinger, Henri Savy et Jean-Pierre Chevènement au congrès de Toulouse ; celles de Pierre Mauroy et d'Edwige Avice à Lille. Nous pouvons imaginer que les membres du courant *Socialisme et République* ne partagent pas cette analyse mais ces derniers restent assez discrets sur les thématiques européennes dans la période qui précède celle de la ratification du traité de Maastricht.

<sup>473</sup> Voir par exemple le discours de clôture du congrès de Lille, tenu par Lionel Jospin : « J'entends souvent affirmer qu'il y a consensus en France sur la politique étrangère et c'est vrai d'un certain nombre de grands thèmes. On peut aussi en avoir l'impression quand on voit M. Chirac désavouant tantôt son ministre de la Défense, tantôt son ministre des Affaires étrangères, courir derrière le Président Mitterrand. Mais ce consensus global ou apparent ne doit pas masquer les différences sensibles sur l'Afrique du Sud, sur l'Amérique centrale, sur les rapports avec le tiers-monde, sur la conception de l'Europe, ... »

<sup>474</sup> Laurent Fabius, congrès de Lille. À Rennes, dans le même esprit, Gérard Gaume définit la « lutte pour l'Europe sociale » comme un élément constitutif de l'identité du parti. Voir également les discours de Michel Rocard aux congrès de Lille et de Rennes et celui de Pierre Bérégofoy, à celui de Rennes.

<sup>475</sup> Le seul aspect qui pose véritablement problème aux deux partis est la Politique agricole commune, qui doit être selon eux réformée pour coûter moins cher et être plus respectueuse de l'environnement. Voir par exemple le discours de David Clark, député, *Shadow minister* pour l'alimentation et les affaires rurales, au congrès de 1991. Voir également la brochure *Policy Review for the 1990s*, éditée par le Labour en 1988.



dans le domaine du développement, et de nuire ainsi à la réputation de l'Allemagne dans les pays partenaires.<sup>476</sup> On ironise également sur le décalage qui existerait entre les « discours du dimanche » pro-européens des chrétiens-démocrates et leur politique effective. Les résistances déployées par certains membres de la CSU sont raillées, avec le slogan : « L'Europe oui, mais la Bavière par dessus-tout. »<sup>477</sup>

Au sein du Labour également, les opportunités perçues en lien avec les pressions adaptatives exercées sur le gouvernement consercateur en matière sociale et environnementale se doublent d'un potentiel de mobilisation étant donné l'orientation de plus en plus pro-européenne des Britanniques en général, et des sympathisants travaillistes en particulier<sup>478</sup> :

« No matter what John Major thinks, no matter what John Major does, conference, Europe will be a key issue at the election and we must resist the temptation simply to watch the Tories self-destruct. Maggie's « No, no, no ! » has been replaced by John Major's impersonation of an ostrich or of a Latter-day King Canute thinking that the tide of Europe will either not be there or can be turned back. »<sup>479</sup>

## II. Nuances et divisions autour du traité de Maastricht

L'intrusion de questions liées au traité de Maastricht marque un tournant dans les délibérations des trois partis. Ce tournant n'intervient pas simultanément partout et ce ne sont pas les mêmes aspects qui sont discutés. Les congrès du PS et du Labour abritent des controverses relatives à l'attitude à adopter à l'égard du traité dès la CIG de 1991 – soit à partir des congrès de l'Arche de la Défense (décembre 1991)<sup>480</sup> et de Blackpool (septembre-octobre 1992)<sup>481</sup>. En revanche, il faut

---

<sup>476</sup> Heidemarie Wieczorek-Zeul, Barbara Simons, Karsten Voigt, Beate Weber et Rudi Ardnt, congrès de Nürnberg (1986) ; Hans Appel, congrès d'Offenburg.

<sup>477</sup> Horst Ehmke, congrès d'Offenburg. Voir également les paroles de Willy Brandt à Bonn, en 1987 : « Il ne suffit pas de rouspéter après Bruxelles et après les absurdités dans le domaine agricole que l'on a contribué à produire. Le gouvernement ne doit pas se défiler face à ses responsabilités ; sa politique européenne faiblarde est célèbre ; ce n'est pas avec des sournoiseries et un esprit centré sur le veto que l'on avance. »

<sup>478</sup> Les paroles de Bill Jordan au congrès de 1991 illustrent cette prise de conscience : « The British public are pro-Europe. They have seen the widening prosperity gap between Britain and our near neighbours. They understand the potential of Europe. They are waiting for the opportunity of Europe. »

<sup>479</sup> Alex Smith, congrès de 1991.

<sup>480</sup> Le calendrier fait que les thématiques européennes sont « au centre de la vie politique du PS », comme l'observe Elisabeth Guigou au congrès de Bordeaux, et sur le devant de la scène en 1992 et 1993. Au congrès de Bordeaux, Gérard Lindeperg, dans son rapport d'activité du parti, précise que « les questions européennes ont mobilisé l'essentiel des activités » : réunion d'un Comité directeur extraordinaire, publication de fiches pédagogiques et d'affiches, numéro spécial de Vendredi, réunions tenues à l'initiative des fédérations et mise en place d'une équipe de campagne en faveur du « oui » au référendum. Le sujet de l'Europe « domine » le congrès du Bourget (voir le constat de Laurent Fabius à cet égard). En effet, les trois options concernant le degré d'intégration souhaitable – allant d'une simple extension du vote majoritaire à la construction d'une nation européenne, en passant par la mise en place d'un véritable gouvernement européen – recueillent chacune exactement un tiers des voix des militants.

attendre les congrès de Wiesbaden et Mannheim, en 1993 et 1995, pour voir le SPD débattre de certaines clauses du traité de Maastricht, après que certains candidats à des élections régionales – comme Gerhard Schröder par exemple – aient fait campagne sur le terrain des inquiétudes à l'égard de l'euro.<sup>482</sup>

La portée limitée des débats sur Maastricht parmi les sociaux-démocrates allemands s'explique par le calendrier des congrès du SPD : le congrès de 1991 a lieu au mois de mai, bien avant la CIG, tandis que celui de 1992 a lieu seulement à l'automne. Entre-temps, une campagne de presse hostile à l'Union monétaire et les critiques émises par plusieurs leaders de gauche comme de droite (cf. chapitre 4, section II) ont divisé les grands partis et alimenté les doutes des Allemands. Dans ce contexte, les sociaux-démocrates rechignent à afficher leurs divisions au congrès et se concentrent sur des aspects relativement consensuels comme la PESC<sup>483</sup>, l'élargissement de l'UE<sup>484</sup>, la réforme de la PAC<sup>485</sup> et la démocratisation des institutions communautaires, en mettant l'accent sur les opportunités offertes par l'intégration.<sup>486</sup>

Au contraire, le traité est discuté abondamment par le PS et par le Labour, où les arguments se cristallisent d'ailleurs suivant des lignes similaires, avec dans les deux cas une minorité issue de l'aile gauche du parti s'opposant à la ratification du traité. Au sein du parti travailliste, les critiques sont formulées par Tony Benn, membre du bureau national, et par quelques délégués, dont Malcom Crane, délégué de la section de Bolsover, à l'origine d'une motion exigeant la renégociation du traité et la tenue d'un référendum, Paul Gallett, Thomas Murphy, Alison Miller et plusieurs délégués syndicaux. Trois arguments principaux sont mobilisés : premièrement, le

---

<sup>481</sup> Ce congrès travailliste a lieu en 1992 quelques jours à peine après la sortie de la livre hors du SME, et les discussions tournent en partie autour du traité de Maastricht, qu'une minorité propose de rejeter ou de soumettre à un référendum. À la veille des élections de 1997, les réserves se sont quasiment résorbées au profit d'une politisation de la mauvaise politique européenne du gouvernement conservateur et de la promesse d'un engagement européen franc du parti une fois au pouvoir.

<sup>482</sup> À Wiesbaden, un forum de quatre heures est organisé sur le thème de « l'Allemagne en Europe ». Le congrès de Mannheim est marqué par des échanges animés sur l'engagement du SPD en faveur du projet européen et, en particulier, de la monnaie unique.

<sup>483</sup> Heidemarie Wieczorek-Zeul, congrès de Brême.

<sup>484</sup> À Brême, Björn Engholm, Willi Brandt, Heidemarie Wieczorek-Zeul et Klaus Hänsch présentent l'élargissement aux pays scandinaves, à l'Autriche et aux PECO comme relevant de la responsabilité et des intérêts de l'Allemagne. Gerhard Schmid, Markus Meckel, Christa Randzio Plath, Karsten Voigt et Peter Weisskirchen prônent des mesures de soutien pour aider les pays d'Europe de l'Est à opérer les transformations nécessaires pour être en mesure d'adhérer : investissements, transferts financiers, construction d'infrastructures et ouverture du marché ouest-européen.

<sup>485</sup> Les objectifs affichés sont notamment la protection des consommateurs et de l'environnement ainsi que la réduction du coût de la PAC pour dégager des ressources afin de soutenir les pays d'Europe de l'Est. Cf. Christa Randzio-Plath, congrès de Brême.

<sup>486</sup> Björn Engholm, Heidemarie Wieczorek-Zeul et Peter Weisskirchen, congrès de Brême. Pour certains, ces réformes doivent être une précondition indispensable avant tout nouveau transfert de compétences. Voir : Gerhard Schmid, Klaus Hänsch et Hermann Scheer, congrès de Brême.

texte serait trop libéral : il n'irait pas assez loin dans l'adoption de droits pour les salariés, donnerait les pleins pouvoirs sur la politique monétaire à une BCE indépendante, « gérée par des banquiers pour des banquiers »<sup>487</sup>, et dont le seul objectif serait de contenir l'inflation et les déficits indépendamment du niveau de chômage.<sup>488</sup>

« What is the point of the party campaigning to get us into the Social Chapter, protection union and workers' rights, if those same workers' jobs are to be sacrificed on the cross of preserving our spending limits within 3 per cent of GDP ? The current Tory government has similar aims, but for all its cutbacks it cannot currently keep within the limits laid down in the treaty, so far more stringent cuts will follow to welfare provision, education and the NHS. »<sup>489</sup>

Deuxièmement, l'Union européenne esquissée à Maastricht ne serait pas assez démocratique et ne mettrait pas un terme à la prédominance de la Commission par rapport au Parlement européen.<sup>490</sup>

Troisièmement, plusieurs travaillistes estiment que l'adoption d'un texte de l'importance du traité de Maastricht ne peut être légitime que si elle donne lieu à un référendum au cours duquel les Britanniques peuvent se prononcer eux-mêmes. Pour Paul Gallett, l'absence de débat qui résulte de la ligne officielle pro-Maastricht adoptée par les trois partis principaux entretient une profonde ignorance sur les conséquences du traité.<sup>491</sup> Mais c'est Tony Benn, l'un des membres du bureau national situés les plus à gauche, qui fait le plaidoyer le plus étayé en faveur d'un référendum : il ne voit pas pourquoi les Britanniques seraient moins qualifiés que les Danois, les Irlandais et les Français pour se prononcer eux-mêmes et il appelle à recourir aux mêmes règles que pour l'élection du secrétaire général au sein du parti ou la décision d'organiser une grève au sein des syndicats.

Chez les socialistes, aux congrès de l'Arche et de Bordeaux, seuls Jean-Pierre Chevènement et son disciple Rolland Carraz plaident franchement pour le rejet du traité de Maastricht, mais ils bénéficient d'un certain écho puisque leur motion obtient plus de 12% en 1991. En substance, les arguments invoqués rejoignent ceux de la gauche du Labour. D'une part, l'Europe ne serait pas assez démocratique eu égard à l'opacité des négociations, à la prévalence de la « démocratie

---

<sup>487</sup> Paul Gallett.

<sup>488</sup> Malcom Crane, Paul Gallett, Thomas Murphy, Julie Grimble et Alison Miller, congrès de 1992.

<sup>489</sup> Paul Gallett, congrès de 1992.

<sup>490</sup> Joan Abrahams, congrès de 1992.

<sup>491</sup> Paul Gallett, congrès de 1992. Voir également le discours de Thomas Murphy qui taxe les avocats d'une ratification parlementaire de « paternalistes ».

jurisprudentielle » et à la consécration d'une BCE indépendante avec des gouverneurs « inamovibles ». D'autre part, le projet est considéré « tourner le dos aux choix fondateurs » du PS en « acceptant la réalité capitaliste du monde ». Roland Carraz, dont l'intervention suscite applaudissements et invectives, refuse « la liquidation du Socialisme sur l'autel du libéralisme et de la nation au profit de l'Europe monétariste et supranationale ». Cette crainte est explicitée par Jean-Pierre Chevènement et Roland Carraz qui s'inquiètent avant tout du plafonnement des déficits publics à 3%, susceptible de limiter les possibilités de mener une initiative européenne de croissance et une politique en faveur de l'industrie et de l'emploi, déjà restreintes par le maintien de la règle de l'unanimité en matière industrielle. Jean-Pierre Chevènement redoute ainsi que l'Europe n'engage la France dans une « spirale déflationniste » et ne devienne « un alibi à la politique régressive des gouvernements ».<sup>492</sup>

« Nos marges de manœuvre, budgétaires, fiscales, réglementaires, vont se réduire comme une peau de chagrin. Nos marges industrielles aussi puisqu'à la politique industrielle se substitue une politique de la concurrence. Que reste-t-il de la politique d'aménagement du territoire ? Pour l'élu, que je suis, d'une région cruellement frappée par la mutation de l'industrie automobile, qui a perdu plus de 20% de ses emplois, depuis une dizaine d'années, qui en perdra encore beaucoup, je sais ce dont je parle. »

Il remarque enfin que le champ de « l'Europe sociale » est réduit et n'englobe ni les rémunérations, ni le droit de grève, ni le droit syndical : « s'il intéresse certains pays, ce sont les pays les moins avancés beaucoup plus que la France. »<sup>493</sup> Pour Jean-Pierre Chevènement, le traité de Maastricht doit donc être revu en profondeur pour permettre le lancement d'une initiative de croissance, la démocratisation des institutions européennes et pour garantir la soumission de l'adoption de la monnaie unique à un vote parlementaire.

Aux congrès du PS et du Labour, les plaidoyers anti-Maastricht déclenchent une avalanche de protestations et amènent les membres de la majorité à affirmer l'engagement européen du parti. Nous pouvons classer leurs arguments en deux catégories : d'abord, les arguments tactiques présentant la poursuite de l'intégration comme un domaine dans lequel le parti peut favorablement se démarquer ; ensuite, les arguments substantiels en faveur du traité. Vu la division du RPR et du parti conservateur à l'égard du traité, nombreux sont ceux qui souhaitent bénéficier d'un contraste avantageux en affichant la cohésion de leur parti autour du projet européen. Les travaillistes promettent pour beaucoup de ne pas laisser passer les chances offertes par la construction européenne, comme ils estiment que les Conservateurs l'ont fait en laissant la

---

<sup>492</sup> Jean-Pierre Chevènement, congrès de l'Arche.

<sup>493</sup> Jean-Pierre Chevènement, congrès de Bordeaux.

livre sortir du SME et en n'adoptant pas de politique européenne claire :

The Tories « cannot make up their minds whether Maastricht is a good thing or a bad thing. Mr Michael Howard, the Environment Secretary, seems to be saying that it is awful and needs to be renegotiated. Mr Garel-Jones from the Foreign Office is definitively saying that it is marvellous. Mr Major takes the intermediate position : he just does not know. »<sup>494</sup>

Quelques prises de parole émettent des craintes à l'égard de l'option référendaire, susceptible de profiter au gouvernement Major, libre d'interpréter un « non » comme une caution pour se détourner de ses engagements européens et un « oui » comme une acceptation du traité amendé de la Charte sociale<sup>495</sup>, et de raviver de vieilles tensions au sein du Labour :

« It would become the Pearl Harbour of the Labour Party. Last time we went around this track, almost twenty years ago, we were told it would be a healing process, yet the scars still remain. The party would be divided again, with MP speaking against MP, activist campaigning against activist, member voting against member. »<sup>496</sup>

Les Socialistes comptent pour leur part profiter de la division du RPR sur des questions telles que l'élargissement et le vote des ressortissants de l'UE aux élections municipales et européennes.

« Sur l'Europe, la Droite est divisée, entre le fédéralisme des uns et l'archéo-gaullisme des autres, c'est le grand écart et il nous revient de montrer aux Français ces divisions. »<sup>497</sup>

Pour beaucoup, les socialistes peuvent d'autant mieux miser sur les enjeux européens qu'ils peuvent se prévaloir du bilan de François Mitterrand à la présidence de la République et de Jacques Delors à celle de la Commission :

« Vu de l'histoire, je suis convaincu que ce sera le grand acquis des septennats Mitterrand. La conférence de Maastricht va déboucher sur un nouveau traité de Rome. ... Tout engagement national aura désormais une résonance européenne, et 80 ans après Jaurès, le Socialisme dans ses analyses, dans son programme, dans ses instances, deviendra nécessairement européen. »<sup>498</sup>

Substantiellement, les tenants du traité recourent à plusieurs registres argumentatifs. Une première ligne argumentative part du constat de l'impossibilité de renégocier le traité de

---

<sup>494</sup> Gerald Kauffman, congrès de 1992. Voir également les discours de Glyn Ford et George Robertson au même congrès.

<sup>495</sup> Alan Tuffin, congrès de 1992.

<sup>496</sup> Glyn Ford, congrès de 1992. Voir également le discours de Gerald Kaufman au même congrès.

<sup>497</sup> Pierre Moscovici, congrès de l'Arche ; Jean-Pierre Bayle, congrès de l'Arche. Voir également les paroles de Gérard Lindeperg, Gérard Fuchs au congrès de Bordeaux. Ce dernier voit dans la saillance des questions européennes aussi un potentiel pour renforcer les liens du parti avec les partenaires communistes : « Au Parti Communiste apparaît une forte minorité qui parle de renégociation du traité. Je pense pour ma part qu'une telle position est trop tardive et très dangereuse. Mais il est intéressant de souligner aujourd'hui qu'il existe des Communistes qui acceptent la finalité politique et monétaire de l'Union Européenne. Cela créera, je n'en doute pas, des convergences possibles pour l'avenir. »

<sup>498</sup> Laurent Fabius, congrès de l'Arche. Voir les mots d'André Billardon, Édith Cresson, Lionel Jospin, Michel Rocard, Michel Vauzelle et Jean-Pierre Bayle, au même congrès.

Maastricht dans un sens positif pour la gauche étant donné le rapport de forces favorable aux conservateurs en Europe.<sup>499</sup> En invoquant les contraintes découlant de la mondialisation de l'économie et de la prédominance du *Deutschmark* en Europe, elle présente le texte comme un pas insuffisant et imparfait, mais positif, vers la reconquête, au niveau européen, des marges de manœuvre perdues au niveau domestique.<sup>500</sup> Glyn Ford, Alan Tuffin, Mike Griffith et Peter Bury estiment que le Royaume-Uni pourra adopter la Charte sociale plus tard et ne souhaitent pas prendre le risque qu'une renégociation menée par les Conservateurs ne débouche sur un traité encore plus modeste, que la progression vers l'Union monétaire ne se poursuive sans les Britanniques et que la Commission européenne continue à adopter des directives sur la base du *statu quo*.<sup>501</sup> Nous retrouvons les mêmes idées au PS, dans la bouche de Gilles Martinet, qui craint qu'en cas de « non », le marché ne reste en place mais que l'Europe politique, industrielle, sociale et stratégique ne soit abandonnée.<sup>502</sup> Les phrases de Gérard Collomb illustrent très bien ce type d'appels au pragmatisme :

« ... la différence est entre ceux qui croient encore possible de mener des politiques totalement autonomes, dans un cadre purement national, qui croient que la seule contrainte qui pèserait sur notre pays serait précisément la construction européenne, sa discipline monétaire notamment, et puis ceux qui pensent que désormais la mondialisation de l'économie a périmé largement le cadre de l'État-nation, entraînant en tout cas un redéploiement des fonctions de l'État régulateur de type keynésien à un État stratège ... Pour ceux-là, l'Europe est au contraire un moyen de retrouver des marges de manœuvre. »<sup>503</sup>

Le traité est enfin défendu en mettant en lumière ses avantages intrinsèques. Les travaillistes vantent l'extension des pouvoirs du Parlement européen et de la majorité au Conseil en matière sociale et environnementale, la Charte sociale adoptée par onze pays, les fonds structurels présentés comme une opportunité pour certaines régions britanniques et une série d'aspects relevant de l'idée d'une « Europe des peuples » – libre-circulation des travailleurs, citoyenneté européenne, droit de vote aux élections locales et européennes pour les ressortissants de l'UE.<sup>504</sup> Au PS, on se félicite aussi des avancées en matière sociale, de l'amélioration du contrôle démocratique et de la reconnaissance d'une citoyenneté européenne, mais aussi de la réunion des moyens monétaires et financiers, jugée très prometteuse pour la croissance et l'emploi, et des

---

<sup>499</sup> Alan Tuffin et Peter Bury, congrès de 1992 ; Gilles Martinet et Laurent Fabius, congrès de Bordeaux.

<sup>500</sup> Glyn Ford, congrès de 1992. Au Congrès de l'Arche, Fabius parle aussi des défis liés à la chute du Communisme, à la prédominance du Japon et des États-Unis et à la surpopulation : « C'est l'Europe qui est seule à la bonne taille et qui peut le mieux assurer la contagion de la démocratie et de la paix. » Voir également les discours de Pierre Moscovici, de Lionel Jospin et de Michel Rocard au congrès de l'Arche et celles de Gérard Fuchs, Jean Poperen et Pierre Bérégovoy au congrès de Bordeaux.

<sup>501</sup> Glyn Ford, Alan Tuffin, Mike Griffith et Peter Bury, congrès de 1992.

<sup>502</sup> Gilles Martinet, congrès de Bordeaux.

<sup>503</sup> Gérard Collomb, congrès de l'Arche.

<sup>504</sup> Gerald Kaufman et Diane Hayter, congrès de 1992.

perspectives de réalisation d'une PESC devant permettre de conserver indépendance et opérationnalité sur la scène internationale.<sup>505</sup> Comme l'illustrent les citations suivantes de Gerald Kaufman et de Gérard Fuchs, la majorité de ceux qui prennent la parole perçoit de réelles opportunités en lien avec le traité :

« How can we oppose a treaty which contains more Labour party policy than Tory party policy ? »<sup>506</sup>

« Je ne comprends pas comment on peut se dire de gauche et refuser Maastricht alors que c'est le premier traité européen qui inclut de véritables politiques volontaristes, une politique sociale, avec enfin la décision majoritaire, une politique économique qui permet plus de croissance, une politique d'industrie et de recherche pour supporter, résister, combattre les concurrences extérieures, une politique d'aménagement du territoire afin de garantir notre cohésion sociale. Tout cela serait possible avec Maastricht, tout cela, ce sont des politiques de gauche. »<sup>507</sup>

Dans les deux partis, les perceptions des contraintes et des opportunités qui découlent du traité de Maastricht font donc débat. La stigmatisation des anti-Maastricht dans la bouche de la majorité des socialistes montre que la mobilisation des questions européennes est vue comme une ressource dans la compétition interne au parti socialiste. Elisabeth Guigou accuse les tenants du « non » d'être de mauvaise foi et d'essayer d'exploiter les craintes en « jouant de la désinformation, manipulant les émotions ».<sup>508</sup> Ils sont accusés, Jean-Pierre Chevènement en particulier, de s'opposer au traité pour contester les rapports de force établis dans le PS :

« Les Français sont prêts à admettre que nous ayons des divergences pourvu que ces divergences soient fondées sur des préoccupations qui touchent à l'avenir de notre pays, non aux intérêts de tel ou tel sous-clan. »<sup>509</sup>

Plusieurs personnes soulignent qu'être opposé au traité revient à être anti-européen et mettent en avant que seuls des partis d'extrême-droite se sont clairement positionnés contre la ratification.<sup>510</sup> Jean-Pierre Chevènement et Roland Carraz rappellent l'ancienneté des débats au sein du PS<sup>511</sup>, revendiquent le droit de défendre leurs positions « dans un parti qui se veut et se prétend démocratique, qui se veut ouvert au débat d'idées » et se défendent d'être anti-européens :

---

<sup>505</sup> André Billardon, Gérard Collomb, Edith Cresson et Jean-Pierre Bayle, congrès de l'Arche ; Jacques Delors, Louis Mermaz, Gérard Fuchs, Michel Rocard, Jean-Paul Bachy, Laurent Fabius et Gérard Lindeperg, congrès de Bordeaux.

<sup>506</sup> Gerald Kaufman, congrès de 1992.

<sup>507</sup> Gérard Fuchs, congrès de Bordeaux.

<sup>508</sup> Elisabeth Guigou, congrès de Bordeaux.

<sup>509</sup> Gérard Collomb, congrès de l'Arche. Voir également Christian Pierret et Lionel Jospin au congrès de Bordeaux. Lionel Jospin rappelle Jean-Pierre Chevènement à la discipline : « Ne plus respecter les décisions majoritaires dans notre Parti sur ce sujet, mais aussi sur d'autres plus futiles, devient le nouveau jeu à la mode, une latitude que chacun s'accorde et ce sont des jeux qui, à terme, peuvent détruire une formation politique comme la nôtre. »

<sup>510</sup> André Billardon, Laurent Fabius et Gérard Fuchs, congrès de l'Arche ; Laurent Fabius, congrès de Bordeaux.

<sup>511</sup> À la Défense et à Bordeaux, il ravive le souvenir des controverses menées sur le projet de CED et sur la mise en place du SME.

« ... il n'y a pas d'un côté les Européens et les anti-Européens. Il y a d'un côté ceux qui subordonnent les progrès de la construction européenne au contenu des politiques, et puis d'autres qui se mettent à la remorque de toute mesure dès lors qu'elle apparaît comme 'européenne', fut-ce une mesure qui hâte l'Europe du capital. D'un côté il y a les volontaristes et de l'autre il y a les 'suivistes' »<sup>512</sup>

Si les congressistes des trois partis s'accordent en majorité à voir l'intégration européenne et le traité de Maastricht comme une opportunité, notre analyse des opinions européennes dans les trois partis (chapitre 5) révèle une érosion du soutien à l'intégration parmi les Français et les Allemands, notamment chez les sympathisants du SPD et du PS durant les années 1990. Ce décalage est visiblement perçu dans les deux partis où de nombreux discours évoquent la peur et le rejet de l'Europe, le « décrochage » et la défiance de l'opinion, l'usage de l'UE comme d'un bouc-émissaire et, en France, la perméabilité du débat politique aux thèses de l'extrême droite.<sup>513</sup>

« Mais reconnaissons qu'une part non négligeable de notre électorat ne s'est pas reconnue dans ce traité dont les dimensions sociales et démocratiques demeurent très insuffisantes. Reconnaissons aussi que certains tréteaux où se cotoyaient des responsables issus de nos rangs et d'autres, issus de la droite alors que le Parti s'efforçait de promouvoir un oui de gauche, n'ont pas aidé à la mobilisation de ceux qui nous faisaient confiance ! »<sup>514</sup>

Dans ce climat, la perception des conséquences de l'intégration européenne se différencie et certaines carences sont intégrées dans un débat globalement toujours très optimiste :

« Mes camarades, le temps du romantisme européen, c'est fini, fini le temps où l'on regardait l'objectif avec la lunette de l'astrophysicien, la planète s'est rapprochée, elle n'est pas si bleue, ses aspérités, sa dureté apparaissent à l'œil nu. »<sup>515</sup>

Au sein du PS comme du SPD, on voit d'abord la « crise de l'Europe » comme le produit de son orientation trop libérale et de son inaction face au problème du chômage.<sup>516</sup> Au congrès du Bourget, plusieurs fédérations proposent des amendements appelant à accorder une priorité à la construction d'une « Europe sociale » et Gérard Collomb rapporte que les débats menés au sein de la commission « La nouvelle donne européenne » ont vu l'affirmation du rejet d'un ajustement par le bas des salaires et de la protection sociale. Les craintes sont grandes de voir les pressions à

---

<sup>512</sup> Jean-Pierre Chevènement, congrès de Bordeaux. Il est intéressant que le même argument soit avancé par Thomas Murphy, délégué travailliste, qui explique au congrès de 1992 que la résolution déposée en faveur d'un référendum ne répond pas à un esprit anti-européen mais part d'une critique substantielle.

<sup>513</sup> Laurent Fabius, Pierre Moscovici, André Billardon et Lionel Jospin, congrès de l'Arche ; Geneviève Domenach-Chich, Charles Josselin et Pervenche Bérès, congrès du Bourget ; Dominique Strauss-Kahn, congrès de Liévain ; Willi Arens, Johannes Rau et Robert Antretter, congrès de Wiesbaden ; Klaus Hänsch, Rolf Linkohr et Bernd Faulenbach, congrès de Mannheim.

<sup>514</sup> Daniel Vaillant, congrès du Bourget.

<sup>515</sup> Charles Josselin, congrès du Bourget.

<sup>516</sup> Gérard Collomb, Charles Josselin, congrès du Bourget. Les propos de John Major, censé avoir dit « À vous la protection sociale, à nous les emplois », sont évoqués par Michel Debout et Jean-Louis Cottigny, au Bourget, et par Henri Emmanuelli, à Liévain.



la libéralisation s'intensifier, les délocalisations comme celle de l'usine Hoover de Longvic, près de Dijon, vers l'Écosse se multiplier, les pressions à la baisse sur les droits des travailleurs renforcées et la demande européenne comprimée, avec des effets dévastateurs sur l'emploi.<sup>517</sup> Ainsi, Jean Poperen déplore que le PS n'ait pas été « à la pointe de la riposte » lorsque sévissait ce qu'il appelle « la déferlante antisociale » qui affecte l'Europe des 12<sup>518</sup> et Julien Dray, qui ne croit plus qu'il faut « en passer par un compromis avec la démocratie chrétienne, construire une Europe libérale parce que viendrait après l'Europe sociale », estime qu'entre 1988 et 1993, le PS a commis l'erreur d'accepter « la réalité ». <sup>519</sup> Les pistes suggérées pour redresser le cap sont toujours un peu les mêmes : préparation d'une nouvelle « charte sociale » dans le cadre d'États-Généraux de la gauche européenne,<sup>520</sup> réforme institutionnelle de l'Europe avec une extension du système majoritaire, lutte contre la déréglementation du droit du travail et mise en place d'une initiative de croissance à l'échelle européenne misant sur de grands travaux d'infrastructures et des investissements dans l'industrie, les technologies, la recherche et l'environnement.<sup>521</sup> Comme l'illustre le discours de clôture tenu par Henri Emmanuelli à Liévain, le ton plus critique des congrès de 1993 et 1994 répond à la perception de pressions importantes, mais aussi de contraintes électorales significatives :

« Les Socialistes sont pour l'Europe, non pas parce que c'est une nécessité, mais parce qu'ils croient que c'est notre avenir. Mais tout en étant pour l'Europe, nous ne pouvons ignorer qu'aujourd'hui, dans la tête des Françaises et des Français, l'idée européenne recule...

Le moment est venu de mettre fin au consensus entre sociaux-démocrates et démocrates chrétiens qui a été le mode de gestion de l'Europe pendant trente ans (applaudissements) parce que ce mode de gestion trouve aujourd'hui ses limites. Que l'on me comprenne bien. Il a été d'une très grande utilité et sans lui, vraisemblablement, l'Europe n'aurait pas vu le jour, l'Europe ne se serait pas développée, l'Europe n'aurait pas grandi, mais croyez-vous que nous puissions continuer longtemps à faire des campagnes électorales où nous disons : l'Europe que nous voulons n'est pas l'Europe du libéralisme, l'Europe que nous voulons n'est pas l'Europe des marchands, l'Europe que nous voulons c'est l'Europe sociale, c'est l'Europe de ceux qui travaillent, bref c'est l'Europe de gauche ?

Croyez-vous que nous puissions continuer à le dire longtemps si au lendemain des élections européennes, à Bruxelles, à Strasbourg, nous nous retrouvions dans un

---

<sup>517</sup> Gérard Collomb, congrès du Bourget ; Julien Dray et Pervenche Bérès, congrès de Liévain.

<sup>518</sup> Jean Poperen, congrès de Liévain.

<sup>519</sup> Julien Dray, congrès de Liévain.

<sup>520</sup> Cette proposition de Jean Poperen, qui recueille un large assentiment, est retenue par le congrès.

<sup>521</sup> Gérard Collomb, Henri Weber, Jean-Louis Cottigny, Pierre Moscovici, Marie-Noëlle Lienemann, Pierre Mauroy, congrès du Bourget ; Michel Debout et Laurent Fabius, congrès de Liévain. Au Bourget, cette idée est développée et chiffrée par Michel Rocard autour du slogan de « new deal européen ».

compromis dont il est évident aujourd'hui, sauf à ne vouloir rien voir, qu'il ne profite qu'au libéralisme économique et à sa logique ? (Applaudissements) »<sup>522</sup>

La présence de débats similaires aux congrès SPD de Brême, de Wiesbaden et surtout de Mannheim est frappante. Comme au PS, on s'inquiète de la négligence de la dimension sociale du marché commun.<sup>523</sup> Willi Arens et Hans Urbaniak soulignent qu'il ne faut pas s'étonner de la défiance des citoyens à l'égard de la Communauté européenne, si la compétition européenne et l'ouverture progressive du marché aux PECO génèrent des suppressions d'emplois et une nivellation par le bas des salaires et des prestations sociales.<sup>524</sup> Dans cette perspective, les propositions rejoignent celles des socialistes. Les sociaux-démocrates réclament une uniformisation des standards sociaux et environnementaux, notamment pour préserver la cogestion à l'allemande.<sup>525</sup> Willi Arens souhaite des subventions pour éviter la délocalisation de certaines productions comme le charbon.<sup>526</sup> Klaus Hänsch privilégie pour sa part l'investissement dans les secteurs d'avenir plutôt que la « réparation » de vieilles branches industrielles.<sup>527</sup> Magdalene Hoff, membre du bureau national du SPD, mentionne le positionnement de la fraction SPD du Bundestag en faveur d'une extension du vote à la majorité du Conseil des ministres européen, afin de pouvoir rendre ce type de propositions plus réalistes.<sup>528</sup>

Un ensemble de contraintes est identifié par les congressistes du SPD en lien avec l'Union monétaire. Deux analyses diamétralement opposées sont développées à Wiesbaden et à Mannheim. En 1993, deux délégués bavarois insistent sur les conséquences pour les marges de manœuvre macro-économiques de la mise en place d'une BCE indépendante, centrée sur la stabilité des prix, et des critères exigeants définis pour pouvoir adopter la monnaie unique. Ils estiment que les prestations sociales sont susceptibles d'en pâtir cruellement et qu'un soutien à

---

<sup>522</sup> Henri Emmanuelli, congrès de Liévin. Voir également le discours de Jean Poperen au même congrès, qui met en garde contre les conséquences électorales qu'aurait un rejet de l'Europe au sein du monde du travail et des soutiens du PS.

<sup>523</sup> Heidemarie Wiczorek-Zeul et Christa Randzio-Plath, congrès de Brême ; Willi Arens et Hans Urbaniak, congrès de Wiesbaden ; Hans Urbaniak, Ursula Engelen-Kefer et Klaus Hänsch, congrès de Mannheim.

<sup>524</sup> Willi Arens et Hans Urbaniak, congrès de Wiesbaden.

<sup>525</sup> Willi Arens et Hans Urbaniak, congrès de Wiesbaden ; Hans Urbaniak, Ursula Engelen-Kefer et Bernd Faulenbach, congrès de Mannheim. À Mannheim, plusieurs personnes appellent avec Heidemarie Wiczorek-Zeul à adopter une charte des droits fondamentaux européens couvrant les droits de l'homme, les droits et libertés politiques, et les droits sociaux.

<sup>526</sup> Willi Arens, congrès de Wiesbaden.

<sup>527</sup> Klaus Hänsch, congrès de Mannheim.

<sup>528</sup> Magdalene Hoff, congrès de Mannheim.

ces orientations est contradictoire avec l'affirmation de la priorité accordée à l'emploi.<sup>529</sup> Au contraire, à Mannheim, Peter Conradi reprend l'argument développé par plusieurs sociaux-démocrates – dont Gerhard Schröder et Henning Voscherau – lors de leurs campagnes électorales régionales, selon lequel les critères de Maastricht ne sont pas assez stricts pour garantir la stabilité de la future monnaie unique. Ce revirement intervient dans un contexte d'hostilité ambiante à l'égard de l'abandon du *Deutschmark*, régulièrement documentée dans les sondages (cf. chapitre 5, section II.C). Pour Conradi, refuser cette discussion revient à ignorer l'inquiétude qui croît parmi les électeurs allemands sur le futur de leur monnaie.

Une dernière série de contraintes abordées parmi les socialistes français et les sociaux-démocrates allemands a trait à l'élargissement de l'UE. Tandis que tous se montraient très enthousiastes au début des années 1990, les voix se font plus pragmatiques, voire plus sceptiques, au milieu des années 1990. D'une part, on redoute que l'élargissement de l'Europe « jusqu'à l'Oural » ne soit synonyme de dilution et ne pèse sur le processus d'approfondissement, laissant l'UE réduite à une simple zone de libre-échange.<sup>530</sup> D'autre part, on prône la fermeté sur les critères économiques, sociaux et écologiques à respecter avant de pouvoir adhérer.<sup>531</sup> Enfin, la question du coût et du financement de l'élargissement, absente au départ, gagne en importance au fil des congrès du SPD.<sup>532</sup>

Si de plus en plus de contraintes d'origine européenne sont donc perçues au sein du PS et du SPD, les dirigeants et les membres de la majorité des deux partis continuent de mettre en avant les opportunités en termes de solutions aux problèmes posés par la mondialisation et de réaffirmer leur engagement européen.<sup>533</sup> À ceux qui se préoccupent d'éventuelles dérives socio-économiques de l'intégration, ils opposent l'argument établi selon lequel il n'est plus possible de mener une politique sociale-démocrate au seul niveau domestique. Dans cette perspective, un

---

<sup>529</sup> Werner Schieder et Walter Schweigert, congrès de Wiesbaden. Heidemarie Wiczorek-Zeul répond vaguement qu'il s'agit d'un malentendu et que le cadre temporel d'adoption de la monnaie unique doit être élargi afin d'éviter que ce processus ne se fasse au prix de suppressions d'emplois.

<sup>530</sup> Jean Poperen, congrès de Bordeaux ; Pervenche Bérès et Laurent Fabius, congrès de Liévin ; Günther Verheugen, congrès de Bonn (1992) ; Klaus Hänsch, congrès de Wiesbaden et de Mannheim.

<sup>531</sup> Charles Josselin et Pervenche Bérès, congrès du Bourget ; Heidemarie Wiczorek-Zeul, congrès de Wiesbaden ; Klaus Hänsch, congrès de Mannheim.

<sup>532</sup> Christa Randzio-Plath, congrès de Wiesbaden ; Heidemarie-Wiczorek-Zeul et Magdalene Hoff, congrès de Mannheim ; Klaus Hänsch, congrès de Hanovre.

<sup>533</sup> Daniel Vaillant, Michel Rocard et Pervenche Bérès, congrès du Bourget. Klaus Hänsch, Markus Meckel et Sigrid Skarpelis-Sperk, congrès de Wiesbaden ; Klaus Hänsch, congrès de Mannheim.

approfondissement de l'union politique nécessite l'adoption préalable d'une monnaie unique, assortie des garanties négociées à Maastricht.<sup>534</sup>

Ces discours s'en prennent généralement aux « sceptiques » avec véhémence. À Wiesbaden, ce sont les voies dissidentes à l'intérieur de la CDU et de la CSU – Edmund Stoiber en particulier – qui sont accusées de faire preuve de cynisme, de se soustraire à leurs responsabilités en incriminant les directives européennes, de confondre patriotisme et nationalisme et de nuire à l'image internationale de l'Allemagne, en donnant l'impression que le pays n'a soutenu le projet européen que parce qu'il en avait besoin après la Seconde Guerre mondiale.<sup>535</sup> À Mannheim, ce sont avant tout les sociaux-démocrates qui ont fait campagne aux élections régionales en s'adressant aux électeurs réticents à propos de l'Union monétaire, qui sont stigmatisés : Gerhard Schröder et Peter Conradi doivent faire face à une avalanche de reproches, notamment ceux de nuire à la réputation internationale du SPD, d'avoir déclenché l'inquiétude et la colère parmi les sympathisants et les partis frères du SPD en lançant une polémique démagogique sans se concerter avec les leaders du parti, de reprendre des arguments utilisés en Autriche par Jörg Haider et de préparer le terrain pour l'extrême droite.<sup>536</sup>

« Mais, Gerhard ça ne devrait pas passer comme tu l'as fait, peux-tu t'imaginer comme cela fait mal lorsque des députés et des camarades autrichiens impliqués actuellement dans une campagne difficile viennent et disent 'Merci pour cette contribution ! Monsieur Haider se balade à travers les montagnes autrichiennes et cite abondamment des sociaux-démocrates sur le thème national de l'euro et de l'Union monétaire.' Nous ne pouvons plus nous traiter de cette manière. »<sup>537</sup>

La majorité des sociaux-démocrates déplore par ailleurs « l'horrible populisme national autour du D-Mark », qu'ils jugent nuisible et superflu, dans la mesure où ils estiment que le recours au registre nationaliste et la mobilisation stratégique des peurs des électeurs durant la campagne ne sont pas porteurs et risquent de diviser le parti comme ils l'ont fait chez les conservateurs britanniques.<sup>538</sup>

---

<sup>534</sup> Monika Wulf-Mathies, Christa Randzio-Platz, Rudolf Scharping, Karin Junker, Klaus Hänsch, Oskar Lafontaine, Norbert Wiczorek et Dieter Schulte, congrès de Mannheim.

<sup>535</sup> Heidemarie Wiczorek-Zeul, Peter Glotz, Karsten Voigt, Klaus Hänsch et Johannes Rau, congrès de Wiesbaden.

<sup>536</sup> Christa Randzio-Plath, Willi Görlach, Karin Junker, Klaus Hänsch, Rolf Linkohr et Oskar Lafontaine, congrès de Mannheim. Déjà, à Wiesbaden, Peter Glotz mettait en garde les sceptiques en les appelant à ne pas confondre lutte contre la bureaucratie et agitation anti-européenne : « Je dis cela car je peux aussi m'imaginer des hommes politiques régionaux du SPD qui voudraient remporter leurs élections contre M. Stoiber ou contre quelqu'un d'autre en recourant à des mots-clés tels que la subsidiarité ou la fausse bureaucratie, et qui perdent donc de vue l'objectif européen. Cela ne doit pas arriver, camarades ! »

<sup>537</sup> Willi Görlach, congrès de Mannheim.

<sup>538</sup> Kerstin Griese, congrès de Mannheim. Voir également les contributions de Peter Glotz et Monika Wulf-Mathies au même congrès.

En somme, la période ouverte par la CIG de 1991 et les controverses relatives au traité de Maastricht est marquée dans les trois partis par la construction d'images de l'Europe qui viennent concurrencer celles qui prévalaient jusqu'alors. Ces images se caractérisent par une attention accrue aux contraintes liées à l'intégration européenne et sont relayées par des minorités internes aux trois formations. Des membres de courants situés à la gauche du Parti socialiste, du Labour et, dans une moindre mesure, du SPD s'inquiètent de dérives sociales de l'intégration européenne, en particulier en lien avec les critères établis en vue de l'unification monétaire. Les contraintes mises en évidence au chapitre 6 sont donc perçues et abordées lors des congrès dans les trois cas. Les alertes formulées par quelques sociaux-démocrates allemands désirant adopter des critères plus stricts encore peuvent paraître plus inattendues de la part de membres d'un parti prônant des mesures de relance d'inspiration keynésienne.

Les mises en garde contre ces contraintes peuvent aussi être analysées comme une réponse à la dégradation de la cote de popularité du projet européen, palpable dans les sondages et lors des référendums de ratification du traité de Maastricht. Dans ce contexte, aborder les conséquences négatives de la construction européenne peut relever d'une stratégie payante pour des candidats en campagne électorale ou pour des membres de courant minoritaires cherchant à renverser les rapports de force au sein du parti.<sup>539</sup> C'est en tout cas l'analyse de la majorité des trois partis, qui s'attache à décrédibiliser les critiques de l'Europe en les présentant comme eurosceptiques, anti-européennes, démagogiques, populistes ou encore nuisibles, puisque la majorité des sympathisants reste acquise à la cause européenne.

Cette période s'achève sur un retour à une cohésion relative sur les questions européennes au SPD et au Labour, où les dirigeants des partis parviennent à rappeler à l'ordre ceux qui contestaient la ligne européenne de la majorité. Au congrès de Hanovre, nombreux sont ceux qui se félicitent du « chemin parcouru depuis le congrès précédent »<sup>540</sup> et du plaidoyer franc tenu par Oskar Lafontaine en faveur de l'Europe et de l'euro : « Nous, le SPD, entrerons dans la campagne de 1998 avec une position claire sur l'euro. »<sup>541</sup> Tony Benn et Dennis Skinner, les deux

---

<sup>539</sup> Ce n'est pas un hasard si c'est en 1995 que le SPD affiche les controverses les plus fortes de la période étudiée sur les questions européennes. Le congrès de Mannheim, où les sociaux-démocrates tentent de tirer des leçons des échecs électoraux successifs, est placé sous le signe de la recherche d'un leader après que Rudolf Scharping ait perdu sa légitimité en échouant aux élections et en congédiant Gerhard Schröder de son poste de porte-parole pour la politique économique. Dans le conflit qui oppose Scharping et Schröder, Lafontaine adopte souvent une attitude médiane et médiatrice qui lui permet de devancer largement Scharping à Mannheim et de devenir le président du parti. Les questions européennes offrent un terrain d'affrontement important aux trois hommes politiques.

<sup>540</sup> Monika Wulf-Mathies, congrès de Hanovre.

<sup>541</sup> Heidemarie Wieczorek-Zeul, congrès de Hanovre.

membres du bureau national les plus à gauche du parti travailliste britannique se voient quant à eux marginalisés après que leur demande de tenir un référendum ait été rejetée à vingt-quatre voix contre deux par le bureau national et par une large majorité lors du congrès. L'arrivée de John Smith à la tête du parti, l'éviction de Tony Benn du bureau national et le retrait de Bryan Gould, chef de file des députés travaillistes hostiles au traité de Maastricht, du ministère de l'ombre du commerce et de l'industrie, renforcent la marginalisation de l'aile gauche du parti et de ses discours axés sur les contraintes d'origine européenne. Ainsi, au congrès de 1996, l'Europe n'est plus présentée par la direction du parti, par les parlementaires nationaux et européens et par les syndicalistes que sous l'angle des opportunités.<sup>542</sup> Cette posture pro-européenne devient un pilier essentiel de la stratégie d'opposition du Labour, comme l'illustrent les railleries qui ponctuent les congrès et la publication de brochures moquant la politique européenne des conservateurs.<sup>543</sup>

### III. L'intégration européenne vue « de l'intérieur » (1997-2002)

Un élément essentiel influence la construction des questions européennes dans les discours de gauche à partir de 1997 : le 2 mai 1997, le parti travailliste remporte les élections générales britanniques pour la première fois depuis 1974 ; le PS sort vainqueur des élections législatives qui ont lieu en France le mois suivant ; enfin, le SPD, dans l'opposition depuis 1982, prend le pouvoir au mois de septembre 1998. En 1999, des membres de l'internationale socialiste sont représentés dans douze des quinze gouvernements de l'UE, dont onze sont dirigés par des sociaux-démocrates.

---

<sup>542</sup> Voir par exemple les discours de Tony Blair, du parlementaire européen Wayne David et du ministre de l'ombre des affaires étrangères Robin Cook. La crise de la vache folle, à l'origine d'une campagne de presse virulente à l'encontre des politiques européennes, est interprétée par les orateurs travaillistes uniquement comme le résultat des carences du gouvernement conservateur et n'alimente pas de discours critiques à l'égard de l'UE.

<sup>543</sup> Labour Party (1994), *Whose manifesto ? Why the Conservatives are divided on Europe, divided in Europe and divided from Europe*.

**Tableau 7.2** Gouvernements dans lesquels des sociaux-démocrates sont représentés en 1999

Allemagne	Gouvernement Schröder
Autriche	Gouvernement Klima
Belgique	Gouvernement Verhofstadt
Danemark	Gouvernement Rasmussen
Espagne	-
Finlande	Gouvernement Lipponen
France	Gouvernement Jospin
Grèce	Gouvernement Simitis
Italie	Gouvernement Prodi
Irlande	-
Luxembourg	-
Pays-Bas	Gouvernement Kok
Portugal	Gouvernement Guterres
Royaume-Uni	Gouvernement Blair
Suède	Gouvernement Persson

À gauche, cette situation suscite de nombreux espoirs de pouvoir équilibrer la construction européenne au profit de l'emploi et des politiques sociales. Aux congrès qui ont lieu entre 1997 et 1998, les membres des trois partis se félicitent réciproquement pour leur succès et esquissent de grandes attentes sur la réorientation de la politique européenne. Ainsi, en décembre 1997, Gillian Harris note que l'arrivée au pouvoir des travaillistes a été un soulagement non seulement au Royaume-Uni, mais aussi en Europe.<sup>544</sup> Les espoirs nourris par le renversement des rapports de force en Europe sont palpables en Allemagne dès le congrès de Hanovre, avant même les élections législatives de 1998 :

« Depuis les élections en Grande-Bretagne et en France, pour la première fois depuis le traité de Rome, nous avons une majorité de gouvernements dirigés par des sociaux-démocrates dans l'Union européenne et ainsi la chance, avec cette majorité, d'effectuer une réorientation politique en notre faveur. »<sup>545</sup>

---

<sup>544</sup> En décembre 1997, Gillian Harris note que le succès des travaillistes a été un soulagement non seulement en Grande-Bretagne, mais aussi en Europe. L'Europe n'est pas un thème très important lors de ce congrès, mais plusieurs intervenants multiplient les promesses en vue de la présidence britannique pour une Europe 'plus juste' et pour un référendum sur la monnaie unique. Voir les interventions de Gillian Harris, Jach Cunningham et le discours de Tony Blair.

<sup>545</sup> Heidemarie Wieczorek-Zeul, congrès de Hanovre. Dans le même esprit, Detlev Albers estime que les Européens sont au début d'un « travail énorme de réinterprétation de la construction européenne ». Oskar Lafontaine, président du SPD, remercie le gouvernement Jospin d'avoir placé le thème de l'emploi sur l'agenda de l'UE et se réjouit que Tony Blair ait adopté le chapitre social. Oskar Lafontaine, Heidemarie Wieczorek-Zeul, Monika Wulf-Mathies, Wolfgang Clement et Christa Randzio-Plath appellent à poursuivre la progression vers une Europe plus sociale, avec des propositions en faveur d'une lutte coordonnée et concertée contre le chômage, de l'adoption de mesures anti-dumping fiscal, social et environnemental et d'une harmonisation fiscale au sein de l'UE.

Le congrès de Bonn, juste après les élections de 1998, s'ouvre sur un discours triomphal de Gerhard Schröder. Les difficultés posées par l'absence de coordination des politiques économiques, sociales et fiscales et par le risque de renforcement du dumping après l'adoption de la monnaie unique sont certes analysées de plus en plus précisément ainsi que la réduction des marges de manœuvre domestiques en matière de lutte pour l'emploi et de financement de l'État-Providence. Le ton est néanmoins euphorique, avec de nombreuses allusions aux « attentes » suscitées par l'alternance dans toute l'Europe et une palette de promesses relatives à la démocratisation des institutions<sup>546</sup>, à la coordination des politiques macro-économiques, à l'harmonisation de la fiscalité et l'adoption de standards sociaux et environnements, ainsi que d'un pacte pour l'emploi.<sup>547</sup>

L'atmosphère est semblable sur les bancs socialistes au congrès de Brest, qui a lieu en novembre 1997, en même temps que la conférence de Luxembourg. La construction d'une « Europe sociale » est affichée comme une priorité du gouvernement Jospin et beaucoup mettent d'ores et déjà en avant le renforcement de l'UE et le rééquilibrage en faveur de l'emploi obtenus à Luxembourg, avec de grands objectifs de réduction du chômage et un recours aux fonds de la Banque européenne d'investissements dans certains secteurs.<sup>548</sup> Les orateurs promettent d'œuvrer de concert avec les autres forces sociales-démocrates à la mise en place d'un gouvernement politique, à une harmonisation « par le haut » de la fiscalité et des salaires, à un rééquilibrage des objectifs de l'UE en faveur de la croissance et de l'emploi et, plus généralement, à une « internationalisation » de l'intervention publique face à des problèmes tels que la protection des travailleurs, la pollution, la bioéthique et la militarisation.<sup>549</sup>

« Je ne sous-estime ... pas plus que d'autres le poids des contraintes du pacte de stabilité, dont certaines ne sont pas aussi européennes qu'il est commode de le dire, et j'imagine bien qu'en matière d'Europe sociale, nous ne sommes qu'au début d'un long et difficile parcours. Mais je ne sous-estime pas non plus la dynamique et la puissance des forces sociales lorsqu'elles prennent conscience d'elles-mêmes. À Luxembourg, outre M. Chirac et ses considérations tardives sur les expériences hasardeuses (il n'est vraisemblablement pas le meilleur expert en la matière), il y avait 30 000 manifestants répondant à l'appel de

---

<sup>546</sup> Klaus Hänsch, congrès de Bonn (1999) ; Norbert Wieczorek et Ulrike Rodust, congrès de Nürnberg (2001). Tous prônent un renforcement du Parlement européen, une réforme du Conseil des ministres, un rétrécissement de la Commission et un respect scrupuleux du principe de subsidiarité.

<sup>547</sup> Discours de Gerhard Schröder, Klaus Hänsch, Rudolf Scharping, Monika Wulf-Mathies, Wolfgang Clement et Josef Leinen, congrès de Bonn (1998).

<sup>548</sup> Alain Claeys, Jean-Christophe Cambadélis, Pierre Guidoni, Henri Nallet, Louis Mermaz, Henri Emmanuelli, Elisabeth Guigou, Claude Bartholone et François Hollande, congrès de Brest.

<sup>549</sup> Laurent Fabius, Pervenche Bérès, Lionel Jospin, Pierre Moscovici et Henri Emmanuelli. Ces espoirs sont renforcés par le discours d'Oskar Lafontaine, invité au congrès, qui promet de travailler dans la même direction si le SPD remporte les élections de 1998.



la Confédération européenne des syndicats qui a salué positivement l'horizon des 35 heures. »<sup>550</sup>

À l'époque charnière des années 1997-1998, le PS est le seul parti où cette analyse résolument optimiste est contestée par certains courants, tous ancrés à la gauche du parti. Cette spécificité peut être lue en lien avec l'érosion du soutien à l'idée européenne, à l'occasion des grèves de 1995, des controverses sur les critères de convergence pour l'adoption de la monnaie unique et des mobilisations organisées face au sommet d'Amsterdam.<sup>551</sup> Nous avons vu qu'à cette époque, une partie significative de l'électorat socialiste est susceptible de se montrer sensible aux mobilisations des organisations d'extrême-gauche contre « l'Europe de Maastricht », même si le PS reste le parti dont les sympathisants sont les plus pro-européens (cf. chapitre 5). Comme le révèlent les nombreuses initiatives relatives à la politique européenne – convention nationale sur « la mondialisation, l'Europe, la France » en mars 1996, séminaire de réflexion sur les questions européennes en avril 1998, convention nationale sur le thème « nation et Europe » en mars 1999 –, le PS accorde une grande attention à ce sujet.

Les conséquences de l'intégration sur la structure d'opportunités de la gauche font l'objet d'un vif débat, comme l'illustrent les échanges des congrès de Brest en 1997 et de Grenoble en 2000. Il s'agit même d'un enjeu saillant d'opposition entre les motions présentées aux deux congrès et c'est en raison de divergences de vue sur l'attitude à adopter face à la construction européenne que certaines d'entre elles ne se rallient pas à la synthèse proposée par la majorité. À Brest, ce sont les motions B (« Réussir à Gauche », défendue par des ex-poperenistes autour de Marie-Thérèse Mutin et Alain Vidalies, qui obtient 5,4%) et C (« État d'urgence sociale : pour une autre cohérence », présentée par le courant *Gauche Socialiste*, avec Marie-Noëlle Lienemann et Julien Dray, qui totalise 10,2%). À Grenoble, on retrouve une motion présentée par la *Gauche Socialiste* (« Attika », 13,3%) mais aussi une autre motion, « Démocratie, Égalité », présentée par Henri Emmanuelli, Alain Vidalies et Christian Bataille (13,8%).

À Brest, les réticences de la motion B sont exposées par Alain Vidalies et celles de la *Gauche Socialiste* par Julien Dray, Marie-Noëlle Lienemann, Jean-Luc Mélenchon, Harlem Désir, Laurence Rossignol et Isabelle Thomas. Les deux motions se rejoignent largement en matière européenne pour déplorer le « délitement du modèle social européen », les dérégulations et le

---

<sup>550</sup> Henri Emmanuelli, congrès de Brest.

<sup>551</sup> Cette érosion semble bien perçue par certains intervenants au congrès de Brest. Jean-Christophe Cambadélis parle de « désenchantement de l'Europe », tandis que Harlem Désir observe : « Nous voyons naître précisément depuis Vilvorde et la manifestation de mars 1997 à Bruxelles, depuis les marches européennes pour l'emploi convergeant à Amsterdam, depuis les manifestations de la Confédération Européenne des Syndicats à Bruxelles et, il y a deux jours encore, à Luxembourg, les prémices d'une conscience sociale, d'un mouvement social européen. »

« démantèlement » des services publics, et analysent la réforme de la retraite lancée par Alain Juppé et la privatisation de France Telecom comme des manifestations de l'orientation libérale de l'UE.<sup>552</sup>

« Sa seule raison d'être, c'est le spectre du déficit budgétaire. Les fameux 3,0% érigés comme principe immuable et indépassable, dogme absolu de l'actuelle Union européenne. La privatisation de France Télécom a rapporté 37,5 milliards à l'État, soit 0,2% du PIB. Grâce à cette privatisation juteuse la France sera parmi les meilleurs élèves de la dogmatique Banque centrale européenne. »<sup>553</sup>

Julien Dray appelle longuement le parti socialiste à tirer des leçons des « échecs passés » en rappelant que la politique de rigueur décidée en 1983 ne devait être qu'une parenthèse et que l'intégration politique ne s'est jamais enclenchée automatiquement suite à l'intégration économique.

« À peine la victoire acquise aux élections législatives, la même question a resurgi lors du sommet d'Amsterdam : 'Comment la France peut-elle mener une politique de gauche tout en étant au cœur de la construction d'une Europe de plus en plus libérale et dont l'objet est bien de se débarrasser de toutes les réglementations nationales et tous les acquis sociaux pour permettre la mise en concurrence la plus forte ?' Serons-nous alors condamnés de nouveau à devoir choisir entre l'Europe et les intérêts des salariés ? Ou pourrions-nous proposer une autre politique capable de tenir les deux bouts de la chaîne ? »<sup>554</sup>

Une autre ligne argumentaire s'en prend au « déficit démocratique » considéré peser sur la légitimité des institutions communautaires. Alain Vidalies, Harlem Désir, Marie-Noëlle Lienemann et Jean-Luc Mélenchon prennent position pour une démocratisation rapide de ces institutions, jugées « opaques, incompréhensibles aux citoyens, mais ouvertes à tous les lobbies »<sup>555</sup>, à travers le renforcement du Parlement européen face à la Commission et au Conseil.

Ces discours prônent la renégociation du traité d'Amsterdam, considéré comme un « échec ». En effet, si l'absence de marges de manœuvre de la Banque de France face aux fluctuations du Deutschmark et du Dollar est reconnue, le passage à l'UEM n'est pas considéré en soi comme un gage de progrès, « tout dépend de la manière dont elle est utilisée ».<sup>556</sup> Or, les tenants des motions

---

<sup>552</sup> Alain Vidalies, Harlem Désir, Laurence Rossignol, Isabelle Thomas, Jean-Luc Mélenchon, Marie-Noëlle Lienemann et Julien Dray, congrès de Brest. Julien Dray se livre à une analyse détaillée des contraintes macro-économiques liées à l'intégration : il considère la lutte contre l'inflation menée par les banques centrales et ministres des Finances comme un objectif discutable, eu égard à des tendances déflationnistes et à un ralentissement de la croissance engendrés par des taux d'intérêt élevés et une surévaluation importante du Franc. Pour lui, le « triple verrou monétaire, budgétaire et salarial » est à l'origine d'une contraction de la demande, de nombreuses faillites et d'un chômage structurel de masse.

<sup>553</sup> Isabelle Thomas, congrès de Brest.

<sup>554</sup> Julien Dray, congrès de Brest.

<sup>555</sup> Harlem Désir, congrès de Brest.

<sup>556</sup> Julien Dray, congrès de Brest.

B et C ne partagent pas le diagnostic porté par la majorité sur la réalisation des quatre conditions préalables à l'adoption de la monnaie unique fixées par le PS.<sup>557</sup> Ils déplorent l'absence de véritable gouvernement économique pour compenser le poids de la BCE, le refus d'adopter un pacte de croissance et la disproportion entre le caractère contraignant des obligations fixées en matière budgétaire et monétaire et le flou des décisions en matière sociale et fiscale. Ils réclament donc l'adoption de critères de convergence en termes d'emploi, la réglementation des droits sociaux, la mise en place d'un moratoire sur la libéralisation des services publics et un plan de relance budgétaire européen.<sup>558</sup>

Les socialistes ralliés à la majorité répondent à ces arguments sur un ton cordial, en constatant une « différence d'approche assez nette », en saluant la « franchise » d'Alain Vidalies et en se félicitant que le débat continue « sans drames, sans déchirements ».<sup>559</sup> Ils ne contestent pas l'analyse des contraintes européennes sur le fond, en particulier sur la question des réformes institutionnelles, mais appellent à la patience et au pragmatisme.<sup>560</sup>

« Il nous semble qu'il ne sert à rien ou à pas grand chose de se lamenter à longueur de temps et de congrès, du caractère exagérément libéral de la construction européenne, si l'on ne saisit pas parallèlement toutes les occasions de faire progresser chez nous, au PSE, au Parlement européen, dans les Parlements nationaux, auprès de la Commission, au sein du Conseil européen, les idées que nous défendons. »<sup>561</sup>

Lionel Jospin et Pierre Moscovici se défendent d'avoir accepté la mise en place d'une Europe libérale à Amsterdam. Pour Pierre Moscovici, qui évoque le scepticisme et l'hostilité des partenaires au début de la conférence de Luxembourg, un retrait français de la monnaie unique n'aurait pas manqué de déclencher une crise qui aurait contribué à faire perdre son crédit et ses capacités de changement au gouvernement Jospin, et non à réorienter la construction européenne. Les représentants de la majorité du PS se disent ainsi optimistes sur les capacités du

---

<sup>557</sup> Ces quatre exigences ont été expliquées en détail au chapitre 4, section II.

<sup>558</sup> Voir les discours des représentants des motions B et C, mais aussi le rapport de la commission des résolutions présenté par Claude Estier, qui relate en détail les débats menés entre les différents courants sur le passage à l'Euro.

<sup>559</sup> Jean-Pierre Bel, congrès de Brest. François Hollande s'adresse à la motion C en parlant des « amis de la Gauche Socialiste » et en affirmant « respecter son point de vue ».

<sup>560</sup> François Hollande indique par exemple que « l'Europe ne se fera pas en un jour, qu'elle se construira par étapes » ; Lionel Jospin juge les interventions de la Gauche Socialiste « intéressantes » mais n'y voit pas de déclarations « permettant de dégager une pratique que nous pourrions conduire effectivement dans nos rapports avec d'autres gouvernements souverains » ; Alain Bergounioux juge que la France « ne peut plus se permettre une politique de la chaise vide et encore moins de faire trébucher la monnaie unique ». Seul Dominique Strauss-Kahn adopte un ton stigmatisateur à l'égard de Julien Dray : « Vois-tu, tu as beaucoup critiqué la Banque centrale indépendante, les institutions, Julien... Mais il ne faut pas vouloir rester tout seul dans son coin. (Protestations). Tu vois, en Europe, comme au Parti Socialiste, Julien, je te le dis avec amitié, il vaut mieux une solidarité partagée que les illusions d'une souveraineté sans partage (Applaudissements). »

<sup>561</sup> Henri Nallet, congrès de Brest.

gouvernement à changer l'Europe, pour retrouver en France des marges de manœuvre, mais insiste sur la nécessité de faire des « compromis » :

« Nous ne sommes pas les seuls architectes de l'Union Européenne, il ne suffit pas que la France parle pour qu'on nous écoute, et qu'on nous suive. En Europe, nous ne faisons pas ce que nous voulons, et l'Europe se fait à 15 aujourd'hui, demain à 20, peut-être après-demain à 25. C'est pourquoi en Europe aussi notre méthode est d'avancer, doit être d'avancer par la négociation, par la persuasion, avec les autres, que ce soit des États, des syndicats, ou le patronat.

La deuxième chose, c'est qu'on ne modifie pas le cours des choses en claquant des doigts, on n'inverse pas 50 ans de construction européenne libérale en six mois, et en Europe aussi le « tout de suite » n'est pas possible, et c'est pourquoi ce sont deux raisons pour lesquelles Luxembourg, à mon sens, est un bon compromis parce que c'est un compromis d'avenir et parce que c'est un compromis pour l'emploi. »<sup>562</sup>

La lecture attentive des congrès du Labour et du SPD dans les années qui suivent leur prise du pouvoir met au jour l'existence de craintes du même ordre que celles qui sont formulées à la gauche du PS. Au congrès travailliste de 2000, les syndicalistes Brenda Warrington et Tony Dubbins émettent par exemple des doutes sur les bénéfices tirés de l'intégration et remarquent que le « modèle social européen » reste flou et qu'un certain nombre de directives sociales n'ont pas été complètement appliquées par le Royaume-Uni. De même, on trouve au sein du SPD quelques inquiétudes relatives à l'absence de réforme institutionnelle profonde pour accompagner les transferts de compétences de plus en plus importants ne s'accompagnent pas de réforme profonde<sup>563</sup>, aux pressions exercées en faveur d'une libéralisation du marché de l'électricité<sup>564</sup> et au poids d'un pacte de stabilité conclu par des gouvernements conservateurs.<sup>565</sup> C'est d'ailleurs entre autres au nom de telles craintes et de la revendication d'une harmonisation fiscale en Europe qu'Oskar Lafontaine, ministre des finances du gouvernement Schröder, se brouille avec le reste du gouvernement et démissionne, dès le mois de mars 1999.

Toutefois, la perception de ce type de contraintes reste marginale et les questions européennes perdent considérablement en importance dans les débats du SPD comme du Labour, où la politique européenne est éclipsée par les autres sujets de politique internationale – intervention au Kosovo, questions liées au terrorisme et ripostes en Afghanistan et en Irak. L'UE semble alors simplement appartenir aux domaines d'action mis en avant par les gouvernements Blair et Schröder pour vanter leur bilan. En Allemagne, on fait volontiers référence aux avancées obtenues à propos de la contribution allemande au budget communautaire, de l'élargissement,

---

<sup>562</sup> Pierre Moscovici, congrès de Brest.

<sup>563</sup> Martin Schulz et Evelyne Gebhardt, congrès de Berlin (1999).

<sup>564</sup> Anja Liedtke, congrès de Nürnberg (2001).

<sup>565</sup> Sigrid Skarpelis-Sperk, congrès de Nürnberg (2001).

des fonds structurels, de la lutte contre le terrorisme et le crime organisé et du renforcement du Parlement européen face à la Commission.<sup>566</sup> Au Royaume-Uni, on se félicite des résultats de la présidence britannique de 1998 et on affirme que le pays, placé par le parti « au cœur de l'Europe », bénéficie de nombreuses politiques européennes : directive sur le temps de travail et la protection de l'environnement et des consommateurs, fonds structurels, processus de Lisbonne, lutte contre le crime organisé, engagement de l'UE en faveur du plein-emploi, élargissement...<sup>567</sup> Au début des années 2000, les congressistes du Labour perçoivent indéniablement une certaine hostilité des Britanniques à l'égard de l'intégration européenne et du projet d'Union monétaire<sup>568</sup>, mais cette prise de conscience ne les amène pas à mobiliser autour de l'idée de « contraintes européennes ». En revanche, ce climat de scepticisme a exercé une pression importante sur la direction du parti, qui s'est traduite par sa décision de promettre finalement la tenue d'un référendum sur la monnaie unique.<sup>569</sup>

Si, au début du mandat des gouvernements Blair, Jospin et Schröder, « l'Europe sociale » constituait une ressource rhétorique puissante et un vecteur d'espoirs au sein des trois partis, cet intérêt semble décliner dans le temps. La modeste perçue des résultats des sommets d'Amsterdam et de Nice n'a pas fait de l'Europe un aspect attractif du bilan des trois gouvernements. Ceci se traduit par un recul spectaculaire de la priorité accordée à la politique européenne par le Labour et le SPD et par la persistance de divergences de vue substantielles au sein du PS sur l'attitude à adopter face aux dilemmes que presque tous identifient en lien avec l'intégration.

---

<sup>566</sup> Klaus Hänsch, Gerhard Schröder, congrès de Bonn (1999) ; Gerhard Schröder, Heidemarie Wieczorek-Zeul, congrès de Berlin (1999) ; Gerhard Schröder, Günther Verheugen, Klaus Hänsch et Udo Bullman, congrès de Nürnberg (2001).

<sup>567</sup> Brenda Warrington, Robin Cook, Pammi Taylor et Simon Murphy, congrès de Brighton (2000). Tony Blair souligne par conséquent que « l'Europe n'est pas une menace pour la Grande-Bretagne » mais au contraire une « opportunité ».

<sup>568</sup> Au congrès de 2000, Pammi Taylor et Robin Cook s'en prennent à « la propagande xénophobe des Conservateurs » et aux « calomnies » qui seraient proférées par des organes de presse tels que le *Daily Mail* ; Simon Murphy constate quant à lui que « l'Europe n'est pas aimée » et que les travaillistes n'ont pas réussi à éveiller l'enthousiasme des Britanniques pour le projet européen. Tous regrettent que les citoyens soient mal informés et craignent l'UE, au lieu de prendre conscience de ses bienfaits. En 2001, Simon Murphy observe, optimiste : « Opinion polls show that many people oppose our membership of the Euro, yet the same opinion polls show that even more people think one day we will join. »

<sup>569</sup> Tony Blair réitère cette promesse à tous les congrès des années 2000 et se montre plus réservé en précisant que les conditions économiques doivent être réunies avant d'envisager le référendum. Ses adversaires l'accusent d'utiliser ces conditions comme une excuse afin de pouvoir attendre que l'opinion des Britanniques soit plus favorable. Voir également les discours de Simon Murphy aux congrès de 2000 et de 2001, avec un plaidoyer étayé pour le référendum et pour le « oui ».

#### IV. Débats sur le projet de constitution européenne (2003-2005)

L'analyse de la couverture médiatique des questions européennes a fait apparaître la portée limitée des débats menés entre 2003 et 2007 à propos du Traité constitutionnel européen et du Traité de Lisbonne, en Allemagne et au Royaume-Uni. Le même constat peut être fait à la lecture des congrès du Labour et du SPD, où l'Europe semble susciter un intérêt décroissant dans les années 2000.<sup>570</sup> Dans les deux partis, l'UE est n'évoquée que très ponctuellement, en général pour attirer l'attention sur une initiative issue de la gauche. La stratégie de Lisbonne est par exemple évoquée par Angelica Schwall-Düren au congrès SPD de 2003. En 2004 et 2005, les ministres travaillistes de la Défense et des Affaires étrangères Geoff Hoon et Jack Straw soulignent leur bonne collaboration avec leurs partenaires européens sur plusieurs questions. Les travaux de la convention sur l'avenir de l'Europe sont, quant à eux, quasiment absents des débats.<sup>571</sup> De même, le contenu du TCE et les événements qui ont marqué le début de son processus de ratification sont à peine discutés aux congrès de Brighton et de Karlsruhe qui, ont lieu à l'automne 2005.<sup>572</sup> Jack Straw, sur la défensive face à des sondages défavorables au projet de constitution, se limite à affirmer de façon extrêmement générale son soutien au projet et à promettre une ratification par référendum :

« Now, what the Conservatives have sought to suggest is that this constitution will somehow end civilisation as we know it. They have literally claimed that it would end our veto over tax and social security, abolish habeas corpus and jury trials, steal our oil and gas, lose control of our armed forces, take our seat in the United Nations Security Council. And one paper, and I promise you, even claimed that this new constitution could force Her Majesty the Queen to abdicate. It's all complete nonsense (Applause).

And we, I tell you, are going to win the referendum. We're going to win the referendum by telling the truth about the new constitution, there's nothing to fear in it and a great deal to gain. More influence for member states like the United Kingdom, an end to all talk of a new European superstate, much greater say over European Union business for our

---

<sup>570</sup> L'Europe ne joue pas de rôle significatif dans les débats travaillistes des années 2000, ce qui se traduit par sa place marginale dans les discours de Tony Blair, principalement centrés sur la politique domestique, en particulier sur l'éducation et le système de santé. Au sein des questions internationales, l'UE est relayée au second plan par la lutte contre le terrorisme et la guerre en Irak. La marginalisation des questions européennes au sein du SPD peut-être illustrée par l'introduction de Heidemarie Wiczeorek-Zeul aux débats de politique étrangère en 2003 : l'ancienne députée européenne, qui faisait traditionnellement partie de ceux qui appelaient à concentrer plus d'attention sur l'UE, place la paix, le développement et la lutte contre le terrorisme au centre de son discours et ne prononce pas une seule phrase sur la politique européenne.

<sup>571</sup> Parmi les rares exceptions, voir l'approbation exprimée par Angelica Schwall-Düren, au congrès SPD de 2003, à l'égard de la proposition d'établir un ministre des affaires étrangères communs et son regret que les décisions continuent d'être prises à l'unanimité en la matière. Aux congrès du Labour, seul Jack Straw relate brièvement le projet de constitution qu'il présente comme un succès, même si les Britanniques n'en ont selon lui « pas entendu beaucoup parler dans leurs journaux. »

<sup>572</sup> Martin Schulz, membre du bureau national du SPD, se félicite que le contrat de coalition signé avec la CDU se positionne favorablement sur le TCE dont il estime qu'il permet de lutter plus efficacement contre le dumping social. Pour Martin Schulz, le développement de l'Europe sociale passe par la démocratisation des institutions européennes et par le renforcement du Parlement européen.

Westminster Parliament and, if this happens to be your bag, for the first time ever clear and explicit procedures by which a member state can actually withdraw from the European Union. »<sup>573</sup>

En 2005, Gary Tittley, leader du groupe travailliste au Parlement européen, analyse le rejet des électeurs français et néerlandais comme un rappel à l'ordre, exigeant de fournir des résultats avant de parler constitution et procédures. Dans ce contexte, Tittley invite les travaillistes à informer les Britanniques sur les améliorations qui découlent des politiques européennes : protection de la santé et de l'environnement, sécurisation des frontières de l'UE, paix, bénéfices pour les consommateurs, etc.<sup>574</sup>

Le SPD, et dans une moindre mesure, le Labour connaissent toutefois quelques discussions relatives à la directive services qui a été abondamment politisée dans le contexte de la ratification du TCE. Au congrès travailliste de septembre 2005, Linda Lord, déléguée du syndicat GMB, note la défiance grandissante du public européen à l'égard de l'UE et redoute les conséquences de la directive :

« The government must oppose the deregulatory EU service's directive which will undermine our collective agreements, threaten core public and health services and risk social dumping. Forget the country of origin principle.<sup>575</sup> We say when in Rome, do as the Romans do, and every plumber in Poland is welcome on those terms. »

Au congrès de Karlsruhe, Angelica Schwall-Düren, vice-présidente du groupe SPD et responsable des affaires européennes, souligne l'intérêt du parti pour cette directive et relate les débats internes : d'une part, le marché des services représenterait un potentiel de croissance considérable et il semblerait prometteur de réaliser un véritable marché commun dans ce domaine. D'autre part, la suppression des barrières et de la bureaucratie comporterait des risques importants liés à la compétition sociale.<sup>576</sup> Pour Schwall-Düren, la directive doit être amendée afin de restreindre son domaine d'application à certains services et de supprimer le principe du pays d'origine. Elle se réjouit donc que Gerhard Schröder ait clairement refusé d'accepter la directive en l'état et souligne le rôle joué en faveur de l'amendement du texte par sa collègue Evelyne Gebhardt, députée européenne et rapporteure de la Commission Marché intérieur et protection

---

<sup>573</sup> Jack Straw, congrès de 2004.

<sup>574</sup> Gary Tittley, congrès de 2005.

<sup>575</sup> Ce principe prévoyait qu'un prestataire de services puisse intervenir dans un autre pays tout en étant soumis au droit du pays où son siège est établi.

<sup>576</sup> Cette ligne argumentative est développée à Karlsruhe par plusieurs personnes, dont le délégué du Baden-Württemberg Peter Dressen, qui met en avant « l'indignation » des électeurs au sujet de la directive.

des consommateurs chargée du dossier.<sup>577</sup> La thèse d'Amandine Crespy, qui a interrogé Evelyne Gebhardt, permet d'en savoir plus sur son rôle dans le revirement du gouvernement Schröder au printemps 2005. À l'origine en faveur de la directive, le gouvernement doit revoir sa position face à la contestation émanant des syndicats et de la fraction sociale-démocrate du *Bundestag*, organisée par Evelyne Gebhardt et les députées Sigrid Skarpelis-Sperk et Angelica Schwall-Düren. Leur mobilisation rencontre la résistance du ministre de l'économie social-démocrate, Wolfgang Clement, qui doit finalement s'incliner face à la décision du chancelier Schröder d'adopter une position critique.<sup>578</sup> Comme le relate Peter Dressen au congrès de Karlsruhe, c'est cette position critique qui s'impose lors des négociations menées en octobre 2005 avec la CDU, favorable au projet Bolkestein, pour former une grande coalition.<sup>579</sup> Une fois la question tranchée, la politique européenne est en retrait dans les débats menés au congrès du SPD. En 2007, les seules références à l'UE ont trait au scrutin des élections européennes de 2009.

Contrairement aux congrès du Labour et du SPD, le congrès socialiste de Dijon (2003) donne lieu à de longues discussions sur la préparation et la ratification du TCE. Les divisions exprimées à Brest et à Grenoble s'y retrouvent exacerbées par la nécessité de prendre position pour ou contre les travaux de la convention, d'ores et déjà à l'origine d'une polarisation forte des oppositions. Ces tensions connaîtront un paroxysme durant la campagne référendaire de 2005. D'un côté, les personnalités ralliées à la motion majoritaire conduite par le premier secrétaire du parti, François Hollande, expriment des attentes importantes à l'égard de la convention et souhaitent progresser vers une « Europe fédérale », en acceptant de mettre en place une défense, une diplomatie et une justice communes, ainsi qu'un gouvernement économique, mais en exigeant en contrepartie la réforme du pacte de stabilité et la préservation des systèmes de protection sociale et des services publics. Dans la ligne d'arguments présents depuis les premiers congrès analysés, ces discours insistent sur l'absence d'alternative crédible à l'option européenne pour être en mesure de mener une politique de gauche, et sur la nécessité de faire des compromis afin de faire prévaloir la conception de l'Europe des socialistes.<sup>580</sup> D'un autre côté, les signataires de la motion *Nouveau Monde* conduite par Henri Emmanuelli et Jean-Luc Mélenchon, tout en adhérant eux aussi à l'idéal fédéraliste, constatent une crise institutionnelle, sociale et politique

---

<sup>577</sup> Angelica Schwall-Düren, congrès de Karlsruhe.

<sup>578</sup> CRESPIY Amandine (2010), « Les résistances à l'Europe néolibérale : interactions, institutions et idées dans le conflit sur la Directive Bolkestein », Thèse de doctorat, Université Libre de Bruxelles.

<sup>579</sup> Peter Dressen, congrès de Karlsruhe.

<sup>580</sup> Jean-Marc Ayrault, Colombe Brossel, Gilles Savary, Elisabeth Guigou et Pierre Moscovici, congrès de Dijon. La motion de François Hollande rassemble largement, y compris des personnalités du *Nouveau Parti Socialiste* comme Julien Dray, et obtient 61,4% des voix.



profonde de l'Europe et estiment que la convention n'apporte pas de réponses appropriées au « déficit démocratique », aux dérives liées aux délocalisations et à la libéralisation des services publics et à la division des États membres sur des questions internationales comme la guerre en Irak. Ils regrettent en particulier l'absence de garantie sur la protection des services publics et l'absence de réforme significative des institutions de l'Union, des statuts de la BCE et du pacte de stabilité, et appellent donc à s'opposer à l'évolution de la construction européenne.

« Oui, parce que nous sommes européens, nous sommes fédéralistes, oui nous continuons à penser que l'Europe est notre meilleur outil contre les méfaits du libéralisme mondialisé, mais l'Europe d'aujourd'hui, l'Europe qui se construit, c'est tout le contraire de cela. Oui, parce que nous sommes socialistes, nous refusons de faire l'Europe des riches contre l'Europe des pauvres. Oui, parce que nous sommes internationalistes et socialistes, nous voulons accomplir l'histoire et tourner la page de Yalta. ... Remettons en cause Giscard et sa convention et exigeons une véritable assemblée constituante élue au suffrage universel, sans laquelle aucune construction institutionnelle ne peut fonder légitimement la souveraineté populaire. »<sup>581</sup>

Les nombreuses positions intermédiaires exprimées à Dijon témoignent de l'inconfort de nombreux socialistes face à l'intégration européenne. Les membres du *Nouveau Parti Socialiste*<sup>582</sup>, s'ils partagent le diagnostic d'une crise européenne porté par les proches d'Emmanuel et de Mélenchon, et reconnaissent que « faire de l'Europe une puissance au service de modèles alternatifs à la mondialisation libérale, ça ne va pas de soi », mettent en garde contre les conséquences d'un refus de la constitution, alors que l'élargissement aux PECO est déjà décidé :

« Nous n'avons pas peur de nouvelles avancées européennes si elle s'engagent sous le contrôle des citoyens, mais nous redoutons à l'inverse les effets conjugués de l'élargissement de l'Europe et d'institutions mal raccommodées. »<sup>583</sup>

Pervenche Bérès appelle à « réconcilier utopie et réalisme » et à négocier avec Jacques Chirac le soutien des socialistes au traité constitutionnel, pour obtenir le respect de la laïcité et des progrès sur la protection des services publics, l'harmonisation fiscale et l'adoption de normes sociales.<sup>584</sup>

Hubert Védrine, ancien ministre des Affaires étrangères, estime quant à lui que c'est une erreur

---

<sup>581</sup> Béatrice Patrie, congrès de Dijon. Voir également l'intervention d'Anne Ferreira et celle d'Alain Vidalies. La motion Nouveau Monde obtient 16,3% des voix.

<sup>582</sup> Fondé peu avant le congrès de Dijon sous l'égide d'Arnaud Montebourg, Vincent Peillon et Julien Dray, ce courant rassemble plusieurs courants de la gauche du PS, dont la *Gauche socialiste*, et fait de la critique des dérives libérales de l'UE un élément constitutif de son discours.

<sup>583</sup> Voir par exemple le discours de Christian Paul, congrès de Dijon. La motion du Nouveau parti socialiste (NPS), conduite par Arnaud Montebourg, Benoît Hamon et Vincent Peillon, obtient 16,9% des voix à Dijon.

<sup>584</sup> Pervenche Bérès, congrès de Dijon. Voir aussi les paroles d'Harlem Désir, qui appelle à mener un « combat autour de la constitution européenne » afin de conquérir la reconnaissance des services publics, la convergence vers le haut des droits sociaux, la révision des statuts de la BCE, le renforcement du Parlement européen et la mise en œuvre d'une véritable PESC.

de se rallier à la formule d'une Europe fédérale à 25, en continuant d'espérer qu'une Europe plus généreuse naîtra de nouveaux abandons de souveraineté :

« ... plusieurs événements récents ont confirmé que les positions de la France, et *a fortiori* celles de la gauche française, plus ambitieuses, sont minoritaires au sein de l'Union européenne actuelle dans beaucoup de domaines très sensibles : l'exception et la diversité culturelle, l'Europe puissance, une politique étrangère vraiment européenne, les services publics, le social en général... Passer aujourd'hui au vote à la majorité dans ces domaines alors que nous aurons environ 9% des droits de vote dans l'Union élargie, verrait triompher non pas une Europe fédérale et sociale, mais une Europe fédérale, mais une Europe libérale, pacifiste et atlantiste. »<sup>585</sup>

Ainsi, préconiser l'Europe fédérale dans « le pire des contextes internationaux et européens » que les socialistes aient connu impliquerait de « sacrifier » le programme du parti. Hubert Védrine souhaite donc que les socialistes se ressaisissent d'un levier dans la négociation européenne en travaillant activement, au sein du PSE, à réunir les conditions politiques du passage progressif à la majorité qualifiée.

Les échanges du congrès de Dijon, en particulier l'allocution d'Hubert Védrine nous renseignent sur la perception différenciée des contraintes et des opportunités liées à l'intégration européenne, avec le plus souvent les deux perspectives imbriquées dans le même discours. Les débats auxquels prête cette structure d'opportunités ne peuvent pas être tranchés suivant une approche stratégique consistant à aller au devant des attentes majoritaires au sein de l'électorat du PS dans la mesure où les sondages semblent indiquer que les sympathisants socialistes sont, avec les proches des Verts, les plus divisés sur la question du TCE (cf. chapitre 5, section III). L'articulation et la mobilisation de ces intérêts conflictuels se traduit en 2004-2005 par le déchirement du parti, suite à l'insurrection de plusieurs personnalités contre le « oui » au TCE de la majorité, puis par l'organisation de deux campagnes socialistes, l'une pour le « oui », l'autre pour le « non » (cf. chapitre 4).

Le congrès du Mans, organisé de façon anticipée, en novembre 2005, dans l'objectif du surmonter les divisions du PS, et celui de Reims en 2008, ne donnent pas lieu à des discours très précis sur les contraintes et les opportunités liées à la construction européenne. Soucieux de mettre fin aux polémiques qui ont nui à l'image du parti durant la campagne référendaire, les partisans du « oui » et du « non » qui parlent à la tribune mettent un point d'honneur à affirmer leur volonté de « tourner la page » et évitent soigneusement d'entrer dans les détails en matière européenne. Tous les discours convergent vers ce qui semble constituer un dénominateur

---

<sup>585</sup> Hubert Védrine, congrès de Dijon.

commun, c'est-à-dire la promesse de respecter «la volonté populaire», le diagnostic des problèmes d'une «Europe en panne», la dénonciation de la politique de la Commission européenne et l'évocation très générale d'objectifs tels que l'adoption d'un traité beaucoup plus court, se limitant à la simplification des institutions, et la réorientation de la construction européenne dans une direction plus sociale.<sup>586</sup>

« Au plan européen, nous devons nous mobiliser pour une Europe qui, de nouveau, avance. C'est l'appel que des millions de femmes et d'hommes de gauche ont lancé le 29 mai 2005 dans la diversité de leur vote : oui à une Europe différente, non à sa dérive libérale ! Plutôt que de nous diviser sur le chemin, ce qui compte, ce sont les objectifs, et ceux-là peuvent nous rassembler : pas de directives anti-sociales mais une directive services publics ; préparation d'une constitution courte, lisible, centrée sur les institutions et les valeurs ; réorientation économique, sociale et monétaire de la zone euro vers la croissance et l'emploi ; traité social ; nouvelle politique commerciale de l'Union avec notamment un tarif extérieur commun pour que l'essor de la Chine, de l'Inde et d'autres ne signifie pas la précarisation du Nord ; initiatives fortes avec nos partenaires proches, dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'énergie et de la défense. L'Europe que nous voulons ne rime pas avec la mondialisation libérale, elle préfigure un autre monde. »<sup>587</sup>

À Reims, seuls les signataires de la motion C (*Un monde d'avance, reconstruire l'espoir à gauche*) emmenée par Benoît Hamon, qui crée la surprise en remportant 18,5% des suffrages, vont au-delà du dénominateur commun défini au Mans en s'inquiétant de « dérives européennes » et en exigeant une palette de mesures visant à réorienter les politiques européennes dans un sens plus social.<sup>588</sup> Les rapports de la commission des résolutions indiquent d'ailleurs que c'est notamment sur ces revendications que les tentatives de synthèse avec la motion E présentée par Ségolène Royal ont échoué. Tandis que Benoît Hamon se rapproche de Martine Aubry, Jean-Luc Mélenchon et Marc Dolez quittent le PS et créent le Parti de la Gauche. Cette nouvelle formation, qui n'est pas sans rappeler celle fondée par Oskar Lafontaine en Allemagne, relaie l'image d'une UE en proie à des dérives libérales, dans laquelle les contraintes économiques et sociales prennent le pas sur les opportunités.

---

<sup>586</sup> Voir les discours de Harlem Désir, Pierre Moscovici, Françoise Castex, Isabelle Thomas, Vincent Peillon, Dominique Strauss-Kahn et François Hollande, congrès du Mans. Voir également les phrases d'Elisabeth Guigou, Henri Weber, Bernard Soulage, Nathalie Perrin-Gilbert, François Hollande, Laurent Fabius, Harlem Désir, Bertrand Delanoë et Pierre Moscovici, congrès de Reims.

<sup>587</sup> Laurent Fabius, congrès du Mans.

<sup>588</sup> Voir les propos de Benoît Hamon, Anne Ferreira, Pierre Larrouturou, Marie-Noëlle Lienemann ainsi que le texte de la motion C, qui prônent des mesures pour garantir l'égalité d'accès aux soins en Europe, des négociations avec la Chine pour la contraindre à respecter les conventions sociales du BIT, la négociation d'un véritable « traité de l'Europe sociale », la création d'un impôt européen sur les bénéfiques et la reconnaissance immédiate des services publics.

\*  
\*      \*

Les comptes rendus de congrès offrent une vue d'ensemble intéressante des discours européens qui co-existent dans chaque parti, même s'il faut parfois reconsidérer nos observations à la lumière de la fonction de légitimation à usage interne et externe de ces congrès. L'absence de débat ne doit par exemple pas être nécessairement interprétée comme l'expression d'une non-perception de l'impact de l'intégration européenne, mais plutôt comme la volonté de ne pas afficher de désaccords. *A contrario*, la présence, dans de nombreux discours, de contraintes et ressources que nous avons identifiées à partir de notre étude de la mise sur agenda des questions européennes, des orientations européennes révélées par les sondages et de l'eupéanisation des politiques publiques, témoigne de leur impact sur les perceptions de la construction européenne à l'intérieur des trois partis.

Comme nos analyses de l'eupéanisation de l'environnement des partis nous avaient amenée à le supposer, les enjeux liés à l'intégration européenne sont associés à la fois à des contraintes et à des opportunités au sein de la famille sociale-démocrate, à l'intérieur de chaque parti et même souvent au fil de la même intervention. Dans les trois partis, les discours oscillent entre une vision de l'Europe comme chance de surmonter les défis posés par la mondialisation et une autre vision mettant l'accent sur les pressions adaptatives exercées sur la gauche par la Communauté européenne. La première conception prévaut dans les années 1980, en particulier chez les travaillistes britanniques qui sont renforcés dans leurs positions face au gouvernement conservateur par les standards sociaux et environnementaux communautaire, mais tend à s'effacer à partir de l'adoption du traité de Maastricht au profit de la seconde. Cette tendance peut être interprétée à l'aune du scepticisme croissant des opinions exprimées dans les sondages, mais aussi de la déception des espoirs relatifs à l'avènement de « l'Europe sociale » et à l'arrivée au pouvoir des sociaux-démocrates dans de nombreux pays. Des pressions adaptatives de plus en plus fortes sont alors mises en avant pour justifier certains aspects du bilan gouvernemental et pour proposer des réformes de l'UE. Dans les années 2000, l'élargissement à l'Est de l'UE et les débats sur la directive Bolkestein contribuent à intensifier les craintes, voire la défiance des électeurs, les inquiétudes face au dumping social et le sentiment d'impuissance donné par les sociaux-démocrates qui sont toujours au gouvernement dans certains États membres.

Les dynamiques d'opposition au sein des systèmes de partis semblent enfin jouer un rôle décisif. La mise en avant d'un discours pro-européen axé sur les chances inhérentes à l'intégration participe par exemple d'une stratégie de démarcation du Labour vis-à-vis des conservateurs, vulnérables eu égard à leur division et à leur refus de signer la Charte sociale acceptée par tous les autres gouvernements d'Europe. Les socialistes ont recours au même registre pour vanter le bilan de François Mitterrand, puis l'action du gouvernement Jospin. C'est probablement aussi la spécificité du système partisan français, plus polarisé que celui de l'Allemagne et du Royaume-Uni, qui permet d'expliquer la saillance comparativement élevée des questions européennes et l'affirmation nettement plus prononcée de contraintes pour la gauche au sein du PS. Contrairement au Labour et au SPD, ce parti doit faire face à des formations d'extrême-gauche au potentiel mobilisateur non-négligeable, qui articulent des discours critiques à l'encontre de l'UE.

L'assimilation de chances et de contraintes européennes dans les discours partisans tenus aux congrès des trois partis indique la perception, chez certaines personnalités politiques au moins, de fluctuations d'opinion à l'égard de l'Europe et de l'eupéanisation des politiques publiques. Un élément récurrent, en particulier dans les congrès des socialistes français, est le constat de pressions adaptatives sur ce qui constitue traditionnellement le cœur du programme des partis sociaux-démocrates : les politiques macro-économiques d'inspiration keynésiennes, les systèmes de protection sociale et de redistribution et les services publics. Le chapitre suivant se penche sur les réponses apportées à ces pressions adaptatives par le Labour, le PS et le SPD.

## CHAPITRE 8 : DES MARGES DE MANŒUVRE RÉDUITES ? INTÉGRATION EUROPÉENNE ET AJUSTEMENTS PROGRAMMATIQUES

---

Le chapitre précédent traite de la perception et de la construction des enjeux européens au sein du Labour, du PS et du SPD, *via* l'étude des discours tenus lors des congrès. L'incidence effective de l'eupéanisation des politiques publiques sur le spectre des alternatives politiques présentées aux élections constituent un angle mort des études de l'eupéanisation des partis. Certains auteurs émettent certes des hypothèses sur l'influence de l'intégration européenne sur les clivages politiques et sur les marges de manœuvre respectives des partis, mais ces hypothèses ne sont pas testées empiriquement.

La concentration des recherches sur la question de la politisation des enjeux européens, plutôt que sur celle de l'impact de l'Europe sur les positions électorales et la ligne programmatique des partis, s'explique en partie par les défis méthodologiques inhérents à l'étude de cet aspect. L'identification de tendances communes à plusieurs partis européens ou conformes aux effets d'eupéanisation attendus ne témoigne pas en elle-même du pouvoir explicatif de facteurs liés à l'intégration européenne et il est extrêmement délicat d'évaluer leur portée par rapport à celle de facteurs globaux – la mondialisation, mais aussi la modernisation, les discours scientifiques ou même l'évolution des mœurs. Dans la mesure où l'invocation de « contraintes » et « d'opportunités » européennes dans un programme ou un discours électoral peut-être de nature purement stratégique, il semble réducteur et inadapté de s'en remettre exclusivement aux liens opérés par les acteurs partisans eux-mêmes entre leur positionnement électoral et l'intégration européenne. Cet écueil exige un travail de reconstruction des modalités de positionnement des partis, s'attachant à comprendre le cadrage cognitif des questions et les motivations des acteurs impliqués. Une telle entreprise semble difficile à mener à bien sur une longue période pour l'ensemble des partis allemands, britanniques et français, d'autant plus que les compétences européennes embrassent à des degrés divers la quasi-totalité des champs d'intervention politique, et que cela reviendrait donc à traquer les empreintes européennes dans l'ensemble des positionnements adoptés depuis 1986.

Ce chapitre poursuit un objectif plus modeste en explorant l'eupéanisation de l'offre programmatique au prisme du *most-likely case* des politiques socio-économiques, le domaine le plus

susceptible d'être affecté par les politiques européennes. L'intégration européenne semble en effet favoriser un modèle économique dans lequel l'interventionnisme étatique est limité : les gouvernements de la zone euro se sont privés de toute capacité d'influence sur les orientations de la politique monétaire, la politique européenne de concurrence contraint fortement les instruments traditionnels de la politique industrielle et la compétition dérégulatrice accrue avec l'achèvement du Marché commun se conjugue aux engagements contractés dans le Pacte de Stabilité et de croissance pour restreindre les marges de manœuvre en matière de politique budgétaire. Le chapitre précédent a fait apparaître que ces tendances sont perçues et assimilées dans certains des discours prononcés aux congrès du Labour, du PS et du SPD.

Ce chapitre analyse l'évolution du positionnement socio-économique de ces trois partis à l'aune des contraintes et des opportunités perçues en lien avec la construction européenne. Il s'agit d'interroger l'effectivité d'une européanisation des programmes politiques : comment les passages sur l'intégration s'articulent-ils avec la définition du programme socio-économique ? Les acteurs partisans font-ils preuve d'inertie face aux transformations de leur structure d'opportunités ou adoptent-ils une posture plus active en recourant aux ressources européennes ou, au contraire, en s'adaptant aux pressions internationales ? Les ajustements éventuels des projets des trois partis étudiés sont appréhendés sur la base d'une analyse de contenu qualitative appliquée aux sections de politique économique et sociale de leurs programmes électoraux. Ces productions textuelles peuvent être vues comme un révélateur de l'évolution de la ligne programmatique et de l'idéologie des partis.<sup>589</sup>

L'analyse de contenu qualitative des programmes électoraux a porté sur tous les programmes présentés par le Labour, le PS et le SPD aux élections législatives qui ont eu lieu entre 1986 et 2009.<sup>590</sup> La première étape a consisté à sélectionner les parties relatives aux politiques économiques. Les manuels distinguent généralement les politiques *structurelles* des politiques *conjoncturelles*.<sup>591</sup> Les premières se préoccupent à long terme des conditions de fonctionnement des marchés et du potentiel de croissance de l'économie. Il s'agit principalement des politiques réglementaires relatives à l'organisation de la concurrence et aux conditions de travail, des politiques sectorielles, des politiques de l'emploi et de la mise à disposition de biens collectifs et

---

<sup>589</sup> Des arguments en faveur du recours au matériau empirique des programmes électoraux ont été livrés à la section III. B) du chapitre 3.

<sup>590</sup> Certains programmes plus anciens ont été consultés à titre indicatif, lorsqu'il s'agissait de documenter les prises de position traditionnelles des trois partis.

<sup>591</sup> Par exemple : GÉNÉREUX JACQUES (1999), *Introduction à la politique économique*, 3<sup>ème</sup> édition, Paris : Seuil ; FERRANDON Benoît (2004), *La politique économique et ses instruments*, Paris : La Documentation Française.

d'infrastructures. Au contraire, les politiques conjoncturelles sont investies d'une mission de stabilisation à plus court terme de l'économie par le biais du contrôle de la demande globale par des interventions ponctuelles. L'État peut, par exemple, agir sur la politique budgétaire, la politique salariale, la politique monétaire et la politique de change. Les politiques sociales sont incluses dans le champ des politiques économiques lorsqu'elles sont justifiées par l'objectif d'assurer l'équilibre macro-économique. Cette conception relativement large des politiques économiques nous a amenée à analyser une proportion conséquente, souvent plus de la moitié, des programmes des trois partis.

Pour chacun des volets délimités – politique industrielle, politique de l'emploi, politique fiscale, et politiques de relance de l'économie –, les orientations prônées par chaque programme ont été listées, ce qui a permis de caractériser précisément, sur vingt-trois ans, l'évolution du positionnement de chaque parti sur ces questions. Dans un deuxième temps, les tendances ont été comparées, en recherchant des divergences et des points communs dans les réponses apportées aux défis identifiés au sein des trois partis. Enfin, les variations observées ont été analysées dans le contexte de l'internationalisation et de l'intégration européenne, en tentant de mettre en perspective le pouvoir explicatif et l'intérêt relatif des théories de l'europanisation par rapport à des facteurs ancrés au niveau national et global.

Il nous semble important de reconnaître que les programmes électoraux ne présentent pas systématiquement le même format et n'ont pas toujours la même fonction : leur longueur peut varier de quelques pages – comme le programme présenté par le PS aux élections législatives de 1993 – à près de 200 pages pour le programme du PS en 1988. Les programmes socialistes français, probablement les plus hétérogènes<sup>592</sup>, sont relativement peu diffusés et semblent être élaborés avant tout à l'usage des candidats, qui reçoivent des dossiers synthétisant les principales propositions. Le Labour conçoit au contraire son manifeste comme un véritable contrat avec les Britanniques, que les candidats aux élections présentent en détail et qui sert de base pour évaluer la politique des élus travaillistes. Le format des programmes, en général relativement courts et présentés de façon synthétique, se prête à une diffusion large et à l'identification rapide des principales propositions. Ces dernières font l'objet de vives discussions aux congrès et sont reprises une par une dans les bilans que tire Tony Blair chaque année de son action

---

<sup>592</sup> Certains des programmes se présentent comme un bref inventaire des propositions phares, à l'image des célèbres 110 propositions de François Mitterrand en 1981. La plupart d'entre eux prennent une forme plus discursive, avec une alternance d'analyses et de propositions, et une mise en page ne facilitant pas leur diffusion à grande échelle et leur lecture par un public large.



gouvernementale, à partir de 1997. Le SPD constitue un cas intermédiaire : la définition du programme donne lieu à de nombreux débats et implique les membres du parti sur une base relativement large. Jusqu'en 1998, un congrès extraordinaire a lieu avant chaque élection pour se mettre d'accord sur les priorités électorales et les principales orientations. Les programmes du parti social-démocrate allemand témoignent d'efforts de mise en page qui semblent indiquer que ces derniers sont conçus pour être diffusés, mais leur longueur et leur contenu extrêmement précis peuvent au contraire donner à penser que ces documents sont élaborés avant tout à usage interne. Ces différences peuvent être interprétées à la lumière des caractéristiques des trois systèmes de partis. Les partis au gouvernement sont peut-être plus liés à leurs engagements électoraux dans un système bi-partisan, comme celui du Royaume-Uni, que dans une configuration où ils exercent le pouvoir dans une coalition diluant les responsabilités et limitant les marges de manœuvre, comme c'est le cas en France et en Allemagne.<sup>593</sup>

Les différences qui peuvent être constatées d'un parti à l'autre, et d'une élection à l'autre, ne doivent donc pas être surestimées. L'analyse des manifestes électoraux sur une période de plus de deux décennies permet toutefois de mettre au jour des tendances de long terme. Elle présente un intérêt comparatif indéniable en révélant des continuités et des mouvements de repositionnement et de renouvellement programmatiques propres à chaque parti.

## **I. Contrainte internationale et retrait des instruments traditionnels de la politique économique : vers l'économie sociale de marché.**

Au début des années 1980, le Labour, le PS et le SPD ont des conceptions distinctes de l'interventionnisme étatique mais tous reconnaissent une grande responsabilité à l'État dans la définition des objectifs et des stratégies de politique économique. Dans les programmes des trois partis, on juge archaïque la confiance dans les mécanismes d'équilibrage des marchés et on s'accorde à souhaiter que l'État prenne ses responsabilités face aux vicissitudes de l'économie mondiale, aux changements structurels liés à l'innovation technique, aux problèmes d'approvisionnement énergétique et aux impératifs de croissance et d'emploi.

---

<sup>593</sup> À propos de l'impact du système partisan sur l'acuité de la perception de la responsabilité du gouvernement, voir : POWELL Bingham G., WHITTEN Guy D. (1993), « A Cross-National Analysis of Economic Voting : Taking Account of the Political Context », *American Journal of Political Science*, 37 (2), pp. 391-414 ; WHITTEN Guy D., PALMER Harvey D. (1999), « Cross-national Analyses of Economic Voting », *Electoral Studies*, 18 (1), pp. 49-67.

Les trois partis prônent ainsi une action publique portant aussi bien sur le cadre général du marché – régulations, réglementations, construction d'infrastructures – que sur les processus économiques – définition, voire planification des orientations économiques, industrielles et sectorielles, maintien d'un secteur public puissant et redistribution des richesses. La mise en œuvre d'une politique industrielle alliant planification, grands travaux publics, réduction des inégalités régionales, aides publiques aux secteurs en difficulté et aux secteurs de pointe, constitue alors un pilier du programme économique des trois partis.<sup>594</sup> À cette époque, le PS et le Labour partagent même une vision très proche de « l'économie mixte », adossée à deux piliers : la planification tripartite, considérée comme la garante de la cohérence à long terme et de la légitimité des interventions de l'État, et les nationalisations. Dans ce cadre, les entreprises publiques doivent permettre à l'État de concrétiser l'intérêt général en poursuivant à la fois des objectifs d'ordre défensif – garantie de l'indépendance des gouvernements vis-à-vis des banques, protection contre l'intervention d'intérêts étrangers, financement de besoins que le secteur privé ne couvre pas – mais également d'ordre offensif avec des initiatives industrielles et la création d'entreprises dans des secteurs à risque.<sup>595</sup>

Cet ensemble de politiques industrielles, placé traditionnellement au cœur du programme des trois partis, semble difficilement compatible avec les modalités de réalisation du marché commun, en particulier avec la politique européenne de concurrence, qui proscrie les monopoles et la plupart des mesures de soutien aux entreprises, tout en poussant à la libéralisation des services publics. À plus long terme, ces politiques sont également susceptibles d'être limitées, eu égard à leur coût, par la restriction des marges de manœuvre budgétaires des États membres (cf. chapitre 6). Comme nous l'avons vu au chapitre 7, la Communauté européenne est effectivement présentée par certains des délégués qui prennent la parole aux congrès du PS et du SPD comme un « obstacle » à la réalisation de leurs aspirations domestiques, notamment dans le domaine des

---

<sup>594</sup> Ces grandes orientations sont notamment définies dans les programmes socialistes, sociaux-démocrates et travaillistes publiés dans les années 1970 et dans la première moitié des années 1980. Parmi les secteurs à soutenir, le PS, le Labour et le SPD citent tous l'industrie, le secteur agricole, l'artisanat et les professions libérales. Le SPD juge par ailleurs nécessaire de soutenir les secteurs de la protection environnementale, de l'économie maritime, de l'industrie textile, du charbon et de l'acier.

<sup>595</sup> Cf. les programmes du Labour de 1979 (pp. 3-4 et 7-8) et de 1983 (pp. 306-314) qui ne recourent pas au terme « d'économie mixte » mais qui adhèrent à l'ensemble des composantes de ce que recouvre ce slogan dans les discours du PS. Parmi les programmes socialistes, celui qui définit le plus précisément l'économie mixte est celui de 1988 (pp. 26-27 ; p. 33 ; p. 42). Le principe de la planification n'apparaît dans un programme du SPD qu'en 1983 (p. 21), mais les sociaux-démocrates allemands partagent l'adhésion de leurs homologues français et britanniques à une politique structurelle profonde comprenant des aides aux secteurs en difficulté (voir par exemple le programme SPD de 1980, p. 19-20).

politique macro-économique.<sup>596</sup> Quelles ont été les réponses apportées à ces pressions adaptatives ?

La lecture des programmes des trois partis révèle un mouvement commun d'infléchissement progressif de leurs positions en matière d'interventionnisme économique. Le PS et le Labour abandonnent les principes de la planification et des nationalisations, mais pas en même temps. Les programmes travaillistes de 1987 et 1992 marquent un déclin rapide des politiques industrielles traditionnelles, qui n'intervient dans les programmes du PS qu'à partir de 1993.<sup>597</sup> Les mesures proposées sont moins nombreuses, plus vagues et moins centrées sur l'articulation entre planification et nationalisations, les entreprises publiques perdant progressivement leur rôle de levier de l'action étatique. En 1987, les travaillistes mentionnent certes que le ministère de l'économie et de l'industrie doit disposer de pouvoirs renforcés pour pouvoir mener une politique industrielle efficace. Le détail des mesures n'en montre pas moins le déclin de la politique industrielle et sectorielle, la disparition du contrôle des prix et du principe de planification ainsi que l'ancrage du plan de relance envisagé au niveau européen.<sup>598</sup> Le PS connaît une évolution similaire à partir de 1993 : le programme présenté aux législatives revendique vaguement l'avènement d'une « économie mixte »<sup>599</sup> mais le PS abandonne durablement ses deux principes constitutifs. De même, l'État se fait plus discret dans le programme économique du SPD et son intervention est cantonnée à des domaines particuliers, comme l'approvisionnement énergétique, l'adoption d'un cadre réglementaire, le redressement économique des *Länder* de l'est et la modernisation des secteurs du charbon et de l'acier.

Dans tous les programmes du milieu des années 1990, nous observons un glissement d'une politique sectorielle conçue comme un ensemble d'investissements publics et de subventions directes de l'État vers une politique de soutien indirect, sous forme de recherche-développement et de qualification de la main d'œuvre, de modernisation des infrastructures et d'incitations fiscales.<sup>600</sup> L'évolution de la politique agricole prônée par le SPD est symptomatique de ces glissements. Alors que ce parti prônait encore un soutien direct des agriculteurs à la fin des

---

<sup>596</sup> Ce n'est pas le cas du Labour mais nous ne pouvons pas exclure que ce type de contraintes soit quand même perçu, mais évité comme objet de débat, au moment où ce parti est en train de se repositionner plus favorablement à l'égard de l'intégration européenne.

<sup>597</sup> Le PS infléchit son discours dès 1988 en déplorant la « lente dérive » du Plan « du rôle d'agence d'objectifs à celui d'organisme de prévision », déjà assumé par d'autres instances (p. 42), et en admettant qu'il serait nécessaire d'assouplir le fonctionnement des groupes publics en les laissant « respirer » (p. 33).

<sup>598</sup> Programme travailliste de 1987, p. 321.

<sup>599</sup> Programme socialiste de 1993, p. 2.

<sup>600</sup> Programme travailliste de 1992, pp. 7, 9 et 12 ; programme socialiste de 1993 p. 22 ; programme social-démocrate de 1994 (p. 9), 2002 (p. 19) et 2005, p. 39.

années 1980, sa politique agricole est progressivement placée sous le signe de l'écologie et de la compétitivité, avec des mesures de réglementation et de contrôle de qualité.<sup>601</sup> Parallèlement, une partie des revendications traditionnelles est « transférée » au niveau européen. Les trois partis proposent par exemple la mise en œuvre de stratégies sectorielles européennes.<sup>602</sup>

Le PS et le Labour affirment à plusieurs reprises leur refus de la privatisation des services publics et leur « transformation en objets de profit ».<sup>603</sup> C'est au nom de la notion de service public et de l'accès universel à des biens tels que la santé, l'eau, le gaz, l'électricité et les télécommunications que le Labour prône le maintien de certaines entreprises dans le giron de l'État.<sup>604</sup> Dans les années 1990, ce parti a toutefois tendance à nuancer cette position et à adopter, comme le SPD, une définition beaucoup plus restrictive des services publics,<sup>605</sup> tandis que le PS, campé sur sa position traditionnelle, reste sur la défensive vis-à-vis de la Commission européenne :

« Nous stopperons toute nouvelle dérégulation des services publics, toute nouvelle ouverture à la concurrence tant qu'une directive européenne ne définira pas clairement les services d'intérêt général et tant qu'elle ne garantira pas le droit de chaque État de maintenir le monopole dans certains secteurs. »<sup>606</sup>

Le retrait des instruments traditionnels de la politique économique des trois partis laisse place chez le SPD et le Labour à une vision dans laquelle l'État agit surtout sur le cadre général de l'économie, sans hésiter à s'appuyer par ailleurs sur les forces du marché et de la concurrence. Tandis que le Labour et le PS se montrent historiquement très critiques vis-à-vis de la concurrence et du « libre-marché »<sup>607</sup>, l'attitude favorable du SPD à leur égard n'est pas nouvelle. Les programmes des sociaux-démocrates allemands les présentent dès le début des années 1980 comme un moteur du changement, de la croissance et de la création d'emplois.<sup>608</sup> Le SPD appelle ainsi très tôt à stimuler la concurrence en luttant contre la concentration économique, et s'est déclaré favorable à l'harmonisation du droit européen et international de la concurrence.<sup>609</sup> À partir de 1998, il définit le modèle de « l'économie sociale de marché », qui doit bénéficier tant

---

<sup>601</sup> Programmes SPD de 1990 (p. 10), 1994 (p. 14), 1998 (p. 22), 2002 (p. 37) et 2005 (p. 40).

<sup>602</sup> Voir par exemple le programme SPD de 2002, p. 19.

<sup>603</sup> Programme PS de 1997, p. 7 ; programme travailliste de 1992, p. 8.

<sup>604</sup> Programme travailliste de 1987, pp. 311 et 314 ; programme travailliste de 1992, p. 21.

<sup>605</sup> En 1992, le Labour justifie par exemple (p. 10) le recours à des « investissements privés » au nom de la modernisation de services comme le transport ferroviaire. Dès 1994, le SPD affirme quant à lui pouvoir faire des économies par le biais de la privatisation de certaines missions de l'État (p. 28).

<sup>606</sup> Programme socialiste de 2002, p. 5. Voir également le programme de 2007, p. 9.

<sup>607</sup> À l'orée des années 1980, les manifestes travaillistes présentent la concurrence clairement comme une contrainte et le « libre-marché » comme un état archaïque, qu'il convient de maîtriser, de limiter et de réguler. Cf. les programmes de 1983 (p. 310) et 1987 (pp. 314 et 320).

<sup>608</sup> Voir notamment le programme SPD de 1987, p. 14.

<sup>609</sup> Programme SPD de 1987, pp. 14-15 et 21.

des forces du marché que de la stabilité procurée le dialogue social et la protection sociale.<sup>610</sup> Dans cette conception telle qu'elle est définie dans les programmes du SPD, la mission principale de l'État consiste à créer les conditions d'une concurrence la plus libre, la plus juste et la plus productive possible.<sup>611</sup>

Dans le cas des travaillistes britanniques, le milieu des années 1990 marquent un tournant, avec l'affirmation du discours de Tony Blair sur la modernisation du parti et le passage au *New Labour* (parti néo-travailliste), et tous les changements qui l'accompagnent. Lassé par les défaites électorales successives, le parti accepte les réorientations politiques sans précédent prônées par leur nouveau leader, notamment la révision en profondeur de la clause IV des statuts, qui énumérait les objectifs et les valeurs du parti, et la reconnaissance de la démocratie de marché et d'une partie des acquis des gouvernements conservateurs.<sup>612</sup> Au niveau programmatique, cette réorientation se traduit par la revendication d'une « troisième voie » modernisatrice, entre la « vieille gauche » et la droite conservatrice.<sup>613</sup> Dans leur programme de 1997, les néo-travaillistes invitent à considérer les mécanismes du marché comme un potentiel à valoriser, un bienfait pour le dynamisme économique et un gage de qualité pour les consommateurs, qui ne serait pas incompatible avec l'exercice de solidarités et la protection environnementale.<sup>614</sup> Comme le SPD, les travaillistes promettent de réformer le droit de la concurrence de façon à interdire les pratiques déloyales et les abus de position dominante, puis de donner plus d'indépendance aux autorités compétentes en matière de concurrence.<sup>615</sup> Bien plus, les deux partis s'engagent à introduire la concurrence dans tous les services publics « pour lesquels ce sera possible », et notamment pour le marché de l'énergie, le système éducatif et universitaire, la recherche et les infrastructures.<sup>616</sup>

En somme, les années 1980 et 1990 voient la renonciation à plusieurs instruments qui se trouvaient traditionnellement au cœur de la politique industrielle des trois partis. Le retrait des nationalisations, de la planification et des mesures de soutien à certaines entreprises et à certains

---

<sup>610</sup> Programmes SPD de 1998 (p. 14) et 2005 (p. 13).

<sup>611</sup> Programmes SPD de 2002 (p. 20) et 2005 (p. 59).

<sup>612</sup> CROWLEY John (1999), *Sans épines, la rose : Tony Blair, un modèle pour l'Europe ?*, Paris : La Découverte ; FINLAYSON Alan (2003), *Making Sense of New Labour*, Londres : Lawrence and Wishart ; FIELDING Steven (2003), *The Labour Party : Continuity and Change in the Making of « New » Labour*, Basingstoke : Palgrave MacMillan ; FAUCHER-KING Florence, LE GALÈS Patrick (2010), *Les gouvernements New Labour. Le bilan de Tony Blair et de Gordon Brown*, Paris : Presses de Sciences Po, chapitre 4.

<sup>613</sup> Voir par exemple le programme travailliste de 1997, pp. 1-2.

<sup>614</sup> Programme Labour de 1997, pp. 2-3, 9, 18 et 54.

<sup>615</sup> Programme Labour de 2001 (p. 11) et de 2005 (p. 8).

<sup>616</sup> Programme Labour de 1997 (p. 9), de 2001 (p. 14) et de 2005 (p. 8-9) ; programme SPD de 1998 (p. 15-16) et de 2005 (p. 13).

secteurs peut être interprété comme une adaptation à la politique européenne de concurrence. La restriction de la portée de l'interventionnisme étatique qui a lieu dans les trois cas, en dépit de conceptions distinctes, peut également être vue comme une réponse à la limitation des marges de manœuvre macro-économiques – en particulier budgétaires – des États membres découlant entre autres de la réalisation du marché commun et de l'intensification de la compétition sociale et fiscale.

Plusieurs observations conduisent à nuancer le constat d'une simple adaptation à des contraintes internationales. Premièrement, en dépit des difficultés croissantes de financement du budget de l'État découlant de la compétition fiscale et sociale ainsi que du pacte de stabilité, les trois partis ne renoncent pas à un ensemble de promesses *a priori* coûteuses, comme le financement d'importants programmes de recherche et de formation, et la rénovation du réseau d'infrastructures de transports et de communication. Deuxièmement, le PS résiste au mouvement à d'autres égards. Il n'adhère pas aux modèles de l'économie sociale de marché, ni à la Troisième voie. Comme le montrent les nombreuses normes et réglementations proposées par les programmes socialistes et le maintien d'un plaidoyer explicite en faveur de la préservation des services publics, ce parti se montre plus méfiant à l'égard du marché. Troisièmement, certaines mesures de politiques sectorielles dans les programmes travaillistes à partir de 2001 montrent que ce mouvement n'est pas irréversible.<sup>617</sup> Plus récemment, les programmes du PS et du SPD publiés respectivement en 2007 et en 2009 marquent un certain retour de l'interventionnisme étatique, avec la promesse de mettre en œuvre une politique industrielle au sens classique du terme, de renforcer le pilotage économique de la zone euro et de travailler à la mise en place d'un « véritable gouvernement économique, avec un objectif d'emploi, de croissance et d'innovation », de créer une Agence Nationale de Ré-industrialisation et, dans le cas du PS, d'avoir recours au rôle d'actionnaire de l'État.<sup>618</sup> Il est encore trop tôt pour préjuger de la portée de ce retour à un discours plus interventionniste. L'occurrence de crises financières et économiques de grande ampleur dans les années 2000 peut avoir amené les deux partis à réhabiliter certains instruments d'intervention.

---

<sup>617</sup> Le programme travailliste de 2001 prône des aides au secteur du tourisme, des mines et de l'économie rurale (p. 17-18). Le programme de 2005 promet la mise en œuvre de grands programmes technologiques du type Atribus (p. 7).

<sup>618</sup> Programme PS de 2007, p. 7-10 ; programme SPD 2009, pp. 10, 20 et 25.

## II. Responsabilisation, incitations, flexibilisation : vers de nouvelles politiques de l'emploi ?

Jusqu'en 1997/1998, le Labour, le PS et le SPD se rejoignent sur une analyse keynésienne du problème du chômage, qu'ils attribuent à des changements structurels de l'économie mondiale, et préconisent un engagement fort de l'État. Selon leurs programmes, il serait irresponsable et injuste de s'en remettre à une politique de relance par l'offre. Les mesures promises comprennent systématiquement un programme de soutien à la croissance fondé sur un accroissement des dépenses publiques, avec de grands travaux publics, des politiques structurelles et sectorielles et des mesures de relance par la demande.<sup>619</sup> L'augmentation des emplois peut également prendre la forme d'emplois subventionnés, que le PS prévoit surtout dans le secteur public (emplois d'utilité sociale, emplois-jeunes) et le SPD dans le secteur privé, avec des aides et allègements de charges.<sup>620</sup> Suivant le principe de la mutualisation des coûts de la conversion industrielle, les emplois doivent aussi être protégés par le biais d'une réglementation stricte des licenciements, et les chômeurs doivent bénéficier de garanties : accès à un nouvel emploi ou à une formation, protection sociale, revenu et habitat décents. Les trois partis partagent en outre la conviction de l'importance cruciale de l'amélioration du système de formation – générale, professionnelle et universitaire – dans la lutte contre le chômage. Le manque de qualification des chômeurs pèserait bien plus lourd sur la compétitivité que le coût du travail et rendrait la création de postes qualifiés inutile.<sup>621</sup>

Nous pouvons enfin identifier un certain parallélisme en matière de réduction collective du temps de travail (RTT), revendication fixe au fil des années dans les programmes du PS et, dans une moindre mesure, du SPD et du Labour.<sup>622</sup> La RTT est présentée comme une conséquence de la modernisation et comme une nécessité pour absorber les gains de productivité sans provoquer une explosion du chômage. Elle est évoquée plus précisément dans les textes du PS qui promet de tendre vers la semaine de 35 heures, puis de généraliser le dispositif et de limiter les heures supplémentaires.

---

<sup>619</sup> Voir parmi d'autres programmes ceux du Labour de 1983 (pp. 304-308) et 1987 (p. 312) ; les programmes SPD de 1987 (pp. 11, 13-14 et 17-18), 1990 (p. 6-7) et 1994 (p. 5) ; les programmes PS de 1993 (p. 2), 1997 (p. 2) et 2002 (p. 11).

<sup>620</sup> Programmes PS de 1993 (p. 2), 1997 (p. 2-3) et 2007 (p. 10) ; programmes SPD de 1994 (p. 7), 1998 (pp. 21-22 et 34) et 2002 (p. 7).

<sup>621</sup> Consulter par exemple le programme PS de 1988 (p. 16) et celui du SPD de 1990 (p. 14).

<sup>622</sup> Programmes Labour de 1979 (p. 3), 1983 (pp. 312-313) et 1987 (p. 312) ; programmes SPD de 1980 (p. 19), 1983 (p. 21), 1987 (p. 11) et 1990 (p. 14) ; programmes PS de 1988 (pp. 49-40), 1993 (p. 2), 1997 (p. 3) et 2007 (p. 10).

La mise en œuvre de telles politiques de l'emploi d'inspiration keynésienne est compliquée par l'intégration européenne à plusieurs égards. D'une part, la limitation des marges de manœuvre budgétaires qui résulte de la compétition fiscale et de l'engagement des États candidats à l'adhésion à la monnaie unique, puis des membres de la zone euro, implique des arbitrages. Or, les mesures évoquées sont toutes relativement coûteuses. D'autre part, nous y reviendrons, les politiques de relance par la demande et les grands travaux courent le risque, dans le marché commun, de produire des effets dilués en alimentant la demande de produits issus d'autres pays qui ne mènent pas les mêmes politiques en même temps. Ces contraintes sont évoquées aux congrès du PS et du SPD, notamment par Jean-Pierre Chevènement qui s'inquiète des conséquences du plafonnement des déficits publics sur les possibilités de lutter contre le chômage, et par Oskar Lafontaine qui remarque les difficultés grandissantes des gouvernements européens qui tentent d'appliquer les principes keynésiens pour rechercher le plein-emploi (cf. chapitre 7). Enfin, la RTT, si elle n'est appliquée que par un pays isolé, peut être considérée comme un facteur pesant sur la compétitivité de ses entreprises dans un contexte où les importations des produits des pays membres à la réglementation moins exigeante sont facilitées.

Les programmes électoraux du Labour (à partir de 1997) et du SPD (à partir de 1998) témoignent effectivement d'un renouvellement de l'analyse du chômage et des stratégies pour l'emploi. Ces manifestes tendent à considérer que les chômeurs sont victimes d'inadéquations sur le marché du travail justifiant le financement de programmes de formation, mais qu'ils doivent par ailleurs être « responsabilisés » et « incités » dans leur recherche d'emploi, ce qui sous-tend le postulat de l'existence d'un chômage volontaire. Pour les deux partis, le maintien de services d'emploi et d'une assurance-chômage comprenant des allocations et des possibilités de formation doit aller de pair avec une « flexibilisation » du marché du travail<sup>623</sup> et une responsabilisation des chômeurs : « Dans une société, il n'y a pas que des droits, mais aussi des devoirs. »<sup>624</sup> Ainsi, alors que le SPD des années 1980 s'opposait à la réduction des indemnités de chômage et souhaitait étendre la protection sociale des chômeurs et leur assurer un revenu minimum, le programme de 1998 envisage de supprimer leurs prestations en cas de refus de plusieurs offres de travail.<sup>625</sup> Cette idée est reprise (jusqu'à sa concrétisation par le gouvernement Schröder) dans les programmes suivants, marqués par la recherche d'un équilibre entre nécessités économiques et besoin de

---

<sup>623</sup> Programmes Labour de 1997 (pp. 3, 10 et 15) et de 2001 (pp. 11 et 37) ; programmes SPD de 1998 (pp. 1 et 5), 2002 (paragraphe « Die nächsten Schritte » p. 16), 2005 (p. 35) et 2009 (p. 35).

<sup>624</sup> Programme du SPD de 1998, p. 38. Le Labour développe exactement le même argument en 1997 (p. 3 et dans le « welfare-to-work programme » p. 8), en 2001 (p. 33) et en 2005 (p. 6-7).

<sup>625</sup> Programme SPD de 1998 (p. 38).



sécurité des travailleurs.<sup>626</sup> Afin « d'aider les chômeurs à s'aider eux-mêmes », l'idée est de rendre le travail – y compris la création d'une micro-entreprise, l'acceptation d'un « mini-job », d'un remplacement ou d'un poste non qualifié et mal rémunéré – comparativement plus intéressant en supprimant la possibilité de cumuler des aides sociales et une allocation chômage.<sup>627</sup> Dans le même état d'esprit, le Labour propose un système d'allocations simplifié, censé garantir un meilleur équilibre entre droits et devoirs, et obligeant notamment à assister à un entretien personnalisé et à remplir un test de connaissances : la formation n'est plus seulement un droit, mais devient un devoir. Les aides sont conditionnées à la participation à des entretiens d'embauche et à des activités de préparation au travail.<sup>628</sup>

Le changement de paradigme opéré par le Labour et par le SPD, s'il n'est pas justifié explicitement ainsi, revient à souscrire en partie à une approche centrée sur l'offre, à circonscrire les droits des chômeurs et à réduire ainsi le coût des politiques de l'emploi. Il pourrait de ce fait être interprété comme une réponse aux contraintes liées à l'intégration européenne et comme une tentative d'adaptation développée dans le cadre de la *Méthode ouverte de coordination*, qui place au premier plan la capacité d'insertion professionnelle et la compétitivité des individus à la recherche d'un emploi. Cependant, la relation de causalité qui lie les orientations de la MOC et celles des programmes travaillistes et sociaux-démocrates n'est pas évidente à établir. Ces partis étaient en outre au gouvernement au moment de la mise au point de la MOC et ont donc eux-mêmes contribué à définir les objectifs à atteindre au niveau européen. Si l'enchaînement entre mise en place de la MOC et changement programmatique ne coule pas de source, la publication du *Manifeste Blair-Schröder*<sup>629</sup>, une semaine avant les élections européennes de 1999, montre que la similarité des propositions du Labour et du SPD n'est pas fortuite, mais résulte d'une concertation au niveau européen. Nous retrouvons dans le manifeste les principales orientations présentes dans le programme travailliste 1997 et dans le programme SPD de 1998, notamment un appel à lutter contre « la rigidité et l'excès de réglementation »<sup>630</sup> et à « transformer le filet de sécurité des acquis sociaux en un tremplin vers la responsabilité individuelle ».<sup>631</sup>

Si le renouvellement programmatique du Labour et du SPD participe d'une adaptation à certaines contraintes internationales, les programmes électoraux du PS montrent qu'il n'y a en tout cas

---

<sup>626</sup> Programmes SPD de 2002 (p. 24) et de 2005 (p. 29).

<sup>627</sup> Programmes SPD de 1998 (p. 25), de 2002 (pp. 24-25 et 43-44) et de 2005 (p. 27).

<sup>628</sup> Programmes Labour de 2001 (pp. 11 et 33-34) et 2005 (pp. 6-7).

<sup>629</sup> BLAIR Tony, SCHRÖDER Gerhard (1999), *Europe : The Third Way – Die neue Mitte*, reproduit en annexe (n° 4).

<sup>630</sup> BLAIR Tony, SCHRÖDER Gerhard (1999), *Europe, op. cit.*, p. 29.

<sup>631</sup> BLAIR Tony, SCHRÖDER Gerhard (1999), *Europe, op. cit.*, p. 34.

aucun automatisme. Ce parti est celui au sein duquel les pressions adaptatives liées à l'UE sont abordées le plus souvent lors des congrès. Ses programmes continuent pourtant de promettre des politiques de relance de la croissance, l'extension des droits des chômeurs et la « sécurisation des parcours professionnels », avec des mesures qui pourraient peser sur la compétitivité des entreprises françaises : malus d'assurance-chômage pour les entreprises qui licencient, RTT et réglementation du travail précaire et du licenciement.<sup>632</sup> Étant donné ces choix, Lionel Jospin a décliné l'invitation de Tony Blair et Gerhard Schröder à impliquer le PS dans la rédaction de leur manifeste et de nombreux membres de la direction de ce parti se sont distancés du contenu des propositions de la *Troisième voie* et du *Nouveau centre*.<sup>633</sup>

### III. La défense des relations du travail face au dumping social

L'argumentation en faveur d'une démocratie « économique », parfois également appelée « démocratie au travail » ou encore « démocratie industrielle », est très présente dans les programmes des années 1980. Les trois partis se présentent comme des partenaires privilégiés des syndicats et prônent une implication des travailleurs dans les décisions de leur entreprise, une amélioration de leur représentation syndicale, ainsi que le renforcement et le respect du droit du travail.<sup>634</sup> Au contraire des programmes du PS qui font de nombreuses propositions substantielles sur le droit du travail, les programmes du Labour et du SPD se bornent souvent à préciser les modalités du dialogue social. Dans tous les cas, on retrouve néanmoins la revendication d'avancées sociales rendues possibles par les gains de productivité, comme celle d'une rémunération juste, voire d'un salaire minimum, mais aussi d'une RTT, d'une extension des

---

<sup>632</sup> Programmes PS de 1993 (p. 2), de 2002 (p. 2) et de 2007 (pp. 7 et 10-11).

<sup>633</sup> Voir par exemple la tribune publiée par Pierre Moscovici dans *Libération* du 11 juin 1999 (« Schröder, Blair et nous »), ainsi que l'interview qu'il a donnée au *Nouvel Observateur* le 24 juin. Voir également l'interview de Martine Aubry publiée par *Le Monde* du 22 juin. En réaction à la publication du manifeste, le PS publie une sorte de contre-manifeste intitulé *Vers un monde plus juste*.

<sup>634</sup> Programmes Labour de 1983 (pp. 306-309), 1987 (p. 319) ; programmes SPD de 1983 (pp. 24 et 28) ; programmes PS de 1981 (proposition 62) et 1988 (p. 31). Cette vision similaire de la démocratie au travail est justifiée différemment selon les partis. Le PS souhaite évoluer vers un modèle d'entreprise plus « moderne » et plus « efficace », opposée à l'entreprise « taylorienne », considérée comme dépassée, conflictuelle et incapable de faire face aux mutations rapides de l'économie. Le SPD et le Labour mettent plus volontiers en avant les avantages en termes de protection des travailleurs, mais aussi de responsabilisation, afin d'éviter les interruptions de services publics liées aux grèves.

congés, d'une meilleure protection contre les accidents du travail et, dans le cas du PS, d'un encadrement strict du licenciement.<sup>635</sup>

Les discours tenus aux congrès du Labour, du PS et du SPD révèlent des perceptions différenciées et fluctuantes des effets de l'intégration européenne sur les droits sociaux. Dans les années 1980, les travaillistes britanniques voient une chance de taille dans les pressions exercées sur le gouvernement conservateur qui refuse alors d'adopter la Charte sociale élaborée sous l'égide de Jacques Delors. L'application des normes et des directives européennes est considérée comme un catalyseur du développement de la démocratie au travail et de l'amélioration des conditions de travail des Britanniques ainsi que de l'égalité hommes-femmes. Les sociaux-démocrates allemands s'inquiètent au contraire des conséquences de la législation sociale européenne sur la tradition allemande d'un dialogue social mené de façon autonome vis-à-vis de l'État. La réalisation du marché commun et le dumping social dont les manifestations deviennent de plus en plus évidentes à partir des années 1990 amènent certains courants des trois partis à réclamer une extension de « l'Europe sociale », qui doit selon eux couvrir les rémunérations, le droit de grève et le droit syndical. Le traité d'Amsterdam va au-delà de certaines de ces revendications en permettant l'adoption de plusieurs directives relatives à l'égalité professionnelle, aux conditions travail, aux travailleurs immigrés et à la formation. Il n'empêche que la perception de pressions importantes en lien avec la compétition entre entreprises et systèmes sociaux des États membres demeure dans les trois partis, comme l'illustrent les craintes émises au sujet de la directive Bolkestein.

Les années 1990 marquent indéniablement le déclin des revendications couvertes par le slogan de la « démocratie économique » dans les programmes socialistes, sociaux-démocrates et travaillistes. Certaines des propositions relatives à la codécision dans l'entreprise, au renforcement des syndicats et à la représentation des salariés dans les conseils d'administration persistent mais la notion de démocratie au travail disparaît des programmes du SPD (à partir de 1990), du Labour (1997) et du PS (2002). Le SPD se montre beaucoup plus en retrait à l'égard du dialogue social et se borne à souligner son attachement à l'autonomie des branches et au principe de la cogestion, censé jouer en faveur des droits des travailleurs, mais aussi de la paix sociale et de la performance

---

<sup>635</sup> Programmes Labour de 1983 (pp. 312-313) et de 1992 (p. 13) ; Programmes PS de 1988 (pp. 37-40) et 1993 (p. 3) ; Programmes SPD de 1983 (pp. 21-25), 1987 (p. 13), 1990 (p. 13) et 1994 (p. 8).

économique, en permettant d'adopter des « solutions flexibles » pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque branche, région ou entreprise.<sup>636</sup>

Le changement de ton est plus clair encore dans le cas du Labour : dans la préface du programme de 1997, Tony Blair définit l'objectif du dialogue social non plus comme une redistribution des pouvoirs et des richesses, mais comme l'émergence de relations « constructives », bénéfiques pour tous. Ce nouveau paradigme, défendu par ailleurs dans le manifeste Blair-Schröder<sup>637</sup>, conduit les travaillistes à annoncer « la fin des grèves et des droits syndicaux des années 1970 » et l'avènement de relations industrielles « modernes », caractérisées par un minimum de droits au travail et par un partenariat non conflictuel entre employeurs et salariés.<sup>638</sup> Ainsi, le programme néo-travailliste promet de « coupler les droits et les devoirs » et de ne pas revenir sur certaines réformes des syndicats opérées dans les années 1980, relatives notamment aux piquets de grève, aux actions industrielles, à l'adhésion volontaire aux syndicats, etc.<sup>639</sup>

Le SPD et le Labour deviennent également plus prudents sur la garantie de standards minimum. Si un certain nombre de revendications se maintiennent à l'aube de années 2000<sup>640</sup>, leurs programmes voient la montée en importance de la thématique de la « flexibilité ». Afin de tenir compte des spécificités de chaque entreprise, le SPD considère par exemple que le contrat de travail classique doit être progressivement complété par d'autres types de contrats – CDD, mi-temps, contrats d'apprentissage, temps partiel, télé-travail, rotation professionnelle, etc.<sup>641</sup> – et les travailleurs doivent faire preuve de flexibilité sur leurs horaires de travail et sur l'âge du départ à la retraite.<sup>642</sup> Le Labour défend lui aussi une flexibilité accrue des pratiques sur le marché du travail et reste donc vague sur les standards minimum à adopter : semaine de 48 heures ; flou sur le nombre de semaines de congés payés ; salaire minimum « fixé prudemment » par une commission indépendante d'employeurs et de salariés et flexible en fonction des « circonstances économiques ».<sup>643</sup> Deux autres exemples permettent d'illustrer ce changement de ton. Premièrement, l'appel à une meilleure protection contre les accidents du travail fait place à un

---

<sup>636</sup> Programmes SPD de 1998 (pp. 18 et 23), 2002 (pp. 26-27) et 2005 (pp. 14 et 35).

<sup>637</sup> BLAIR Tony, SCHRÖDER Gerhard (1999), *Europe ...*, *op. cit.*, p. 23 : « ... nous nous efforcerons de poursuivre avec les partenaires sociaux un dialogue qui vise à soutenir, et non à entraver, les changements économiques qui s'imposent ».

<sup>638</sup> Programme Labour de 1997 (p. 3).

<sup>639</sup> Programme Labour de 1997 (p. 10).

<sup>640</sup> Le SPD continue par exemple de prôner des mécanismes de protection contre les licenciements, le respect du droit du travail, la protection de la sécurité au travail et la limitation des heures supplémentaires. Cf. les programmes de 1998 (p. 23-24), 2002 (pp. 21 et 27), 2005 (pp. 27 et 34-35) et 2009 (pp. 33-7).

<sup>641</sup> Programme SPD de 2002 (p. 25) et 2009 (p. 38).

<sup>642</sup> Programme SPD de 2002 (p. 49) et 2009 (pp. 51-2).

<sup>643</sup> Programme Labour de 1997 (pp. 3, 10 et 15), de 2001 (pp. 11, 14-15 et 37) et 2005 (p. 11).

discours sur la responsabilisation des salariés pour diminuer le nombre d'accidents.<sup>644</sup> D'autre part, la prise en charge d'enfants en bas-âge est justifiée au nom du retour au travail des parents et associée à un argumentaire en faveur de la flexibilité des travailleurs.<sup>645</sup> On retrouve l'affirmation de cet impératif de « flexibilité » dans le manifeste Blair-Schröder, selon lequel garder le même emploi toute une vie serait « un objectif dépassé ».<sup>646</sup>

L'appel au partenariat entre employeurs et salariés et la restriction de la portée des exigences quant au droit du travail pourraient constituer des réponses aux pressions qui découlent de la compétition européenne et internationale. Le renouvellement programmatique opérée par le Labour et le SPD s'inscrit dans une redéfinition de grande ampleur de leur focus : d'organisations de défense des intérêts des travailleurs, ils deviennent des partis ayant pour vocation de rassembler bien au-delà de la classe ouvrière. Le Labour se présente désormais comme un parti de « centre-gauche » oeuvrant pour l'intérêt général, pour la majorité et non plus pour le groupe spécifique des travailleurs.<sup>647</sup> De même, le SPD se désigne comme le « nouveau centre » (*Die neue Mitte*) de l'Allemagne :

« Nous misons sur l'ensemble des personnes qui contribuent aux performances allemandes : travailleurs qualifiés et motivés, acteurs du système éducatif mais aussi managers prévoyants et engagés, entrepreneurs, PME innovantes et flexibles, artisans et professions libérales, informaticiens, médecins, ingénieurs, techniciens et scientifiques... »<sup>648</sup>

Force est de constater que le PS ne suit pas le mouvement impulsé par Tony Blair et Gerhard Schröder. D'une part, ce parti continue à se positionner en faveur d'une participation accrue des salariés aux décisions de leur entreprise et d'un renforcement des droits syndicaux.<sup>649</sup> D'autre part, il maintient ses dispositions pour sécuriser le travail, protéger les salariés contre le licenciement, garantir le respect du droit du travail et notamment le droit de grève.<sup>650</sup> Enfin, le PS

---

<sup>644</sup> Programme Labour de 2001 (pp. 14-15).

<sup>645</sup> Programmes Labour de 1997 (p. 15), de 2001 (p. 37) et de 2005 (pp. 4 et 31).

<sup>646</sup> BLAIR Tony, SCHRÖDER Gerhard (1999), *Europe ...*, *op. cit.*, p. 20.

<sup>647</sup> Programme Labour de 1997 (pp. 1-2 et 7). De façon très explicite, le programme se réfère (p. 2) à la révision de la clause IV. L'une des modifications consiste à affirmer la nécessité de promouvoir l'entreprise sur un plan d'égalité avec la justice sociale, ce qui impliquerait de redéfinir les relations du parti avec les syndicats de façon à ce que ces derniers ne puissent plus bénéficier de faveurs de la part d'un gouvernement travailliste.

<sup>648</sup> Programme SPD de 1998 (p. 13).

<sup>649</sup> En 2007 (p. 24-25), le PS revendique un meilleur équilibre entre intérêts du capital et du travail, et propose la mise en place d'un financement public transparent, de mesures favorisant la cotisation syndicale et de concertations entre le gouvernement et les partenaires sociaux.

<sup>650</sup> Programmes PS de 1997 (p. 10) et de 2007 (p. 11).

appelle explicitement à lutter contre le dumping social en harmonisant progressivement les droits sociaux dans l'UE et en instaurant un salaire minimum européen.<sup>651</sup>

Comme sur les politiques de l'emploi, on constate un certain retour à des positions plus marquées du SPD et du Labour à partir de 2005. Les travaillistes britanniques promettent l'adoption de nouveaux droits syndicaux, pour apporter protection et conseils aux employés et pour reconnaître le rôle des syndicats dans le développement d'un nouveau partenariat social.<sup>652</sup> Les sociaux-démocrates allemands promettent de soutenir les partenaires sociaux dans leur lutte contre le dumping social et d'adopter un salaire minimum.<sup>653</sup>

#### **IV. Les politiques fiscales dans le marché commun : de la redistribution aux incitations**

Jusqu'en 1990, le PS, le Labour et le SPD partagent une conception relativement proche de la fiscalité. Cette dernière est pensée comme un mode de financement de la protection sociale et de l'État-Providence, mais aussi et surtout comme un moyen de réduire les inégalités. Tous promettent de ne pas augmenter le niveau général de la fiscalité et d'alléger la charge fiscale qui pèse sur les travailleurs, en mettant à contribution les entreprises, les patrimoines importants et les actionnaires.<sup>654</sup>

Le PS et le Labour souhaitent également limiter la TVA, jugée injuste, et moduler la taxe d'habitation et les droits de succession en fonction des revenus du contribuable. Au contraire, de nouvelles taxes sur le capital doivent être créées, parfois avec des objectifs explicites, comme l'impôt sur la fortune (ISF) promis par le PS, qui doit financer la création du Revenu minimum d'insertion (RMI).<sup>655</sup> Le SPD envisage ainsi la contribution des salaires les plus élevés au financement de la politique de l'emploi et de la réunification, mais aussi la mise en place d'une

---

<sup>651</sup> Programmes PS de 2002 (p. 11) et de 2007 (p. 8).

<sup>652</sup> Programme Labour de 2005 (p. 11).

<sup>653</sup> Programme SPD de 2005 (p. 34).

<sup>654</sup> Programme Labour de 1987 (pp. 311-313 et 318) et de 1992 (pp. 12 et 19) ; programme SPD de 1987 (p. 28-31) et de 1990 (pp. 8 et 18) ; programme PS de 1988 (pp. 29, 42 et 56-58). En 1983, le Labour proposait même la mise en place de crédits d'impôt pour les bas salaires (p. 315).

<sup>655</sup> Programmes Labour de 1983 (p. 315), de 1987 (pp. 311 et 318) et de 1992 (pp. 8 et 20) ; programmes PS de 1986, de 1988 (pp. 29 et 56-58), de 1997 et de 2002.

écotaxe permettant à la fois de taxer la pollution et de financer la défiscalisation des revenus issus du travail.<sup>656</sup>

Dans le contexte du marché commun, en l'absence d'harmonisation fiscale, la mise en œuvre d'une telle politique se heurte à des obstacles de taille. Les facteurs que le Labour, le PS et le SPD se proposent de taxer plus lourdement – le capital, les actionnaires et les entreprises principalement – sont les plus mobiles et ont la possibilité de se soustraire à l'impôt en s'implantant dans un État membre à la fiscalité plus favorable. Nous avons vu que dans la pratique, l'imposition de ces facteurs a eu tendance à diminuer dans tous les pays européens, tandis que les revenus du travail tendent à être imposés toujours plus lourdement (cf. chapitre 6). Ces contraintes sont perçues par certains des membres des trois partis, notamment par Dominique Strauss-Kahn qui indique, dès le congrès de Liévain (1987), que l'ancrage de la France dans la Communauté européenne requiert l'abandon de certaines pratiques fiscales des socialistes. Dans les années 1990, nombreux sont ceux qui analysent les conséquences du dumping fiscal et appellent à une harmonisation au niveau européen (cf. chapitre 7).

Les années 1990 voient effectivement une rénovation du programme fiscal du Labour et du SPD. Ceci se traduit d'une part par de nombreuses promesses de réduire les impôts sur les revenus indépendamment du niveau de ces derniers.<sup>657</sup> Le Labour renonce à revenir sur la fiscalité avantageuse appliquée aux profits tirés du capital.<sup>658</sup> L'impôt sur les sociétés et les charges patronales doivent eux aussi être réduits, au nom du soutien des capacités d'investissement et d'embauche par les entreprises. Les mesures envisagées – fonds d'investissement défiscalisé, diminution de charges et crédits d'impôt – ne s'adressent plus exclusivement aux PME, considérées dans les années 1980 comme désavantagées par rapport aux autres pour accéder au crédit et à l'innovation, mais sont étendues à l'ensemble des entreprises.<sup>659</sup> Ces mesures peuvent être lues en lien avec la compétition accrue qui a lieu dans le cadre du marché commun. Elles sont en effet justifiées en invoquant la nécessité de stimuler la compétitivité des entreprises, la

---

<sup>656</sup> Programmes SPD de 1983 (p. 25), 1987 (p. 29) et 1990 (p. 18).

<sup>657</sup> Programme Labour de 1997 (pp. 6-8), de 2001 (pp. 10-13) et de 2005 (pp. 4 et 6-7) ; programmes SPD de 1994 (pp. 27-28), 1998 (pp. 18 et 26-27) et 2002 (pp. 22-23).

<sup>658</sup> Programme Labour de 2005 (p. 6).

<sup>659</sup> Programmes Labour de 2001 (p. 11) et de 2005 (p. 6) ; programmes SPD de 1990 (pp. 17-18), 1994 (pp. 5, 9 et 28) et 1998 (pp. 18, 26-27 et 29). En 2002 (p. 22-23), le SPD estime que les allègements opérés ont permis aux entreprises et aux ménages de voir venir et que les sociétés allemandes évoluent désormais dans un système fiscal compétitif.

consommation et l'investissement, afin de créer des emplois.<sup>660</sup> La conception de la fiscalité prônée par les deux organisations devient de fait moins redistributive et est parfois investie d'une mission d'incitation, notamment dans le domaine de la protection de l'environnement.<sup>661</sup>

Une nouvelle fois, l'analyse des programmes électoraux fait ressortir une continuité certaine des propositions du PS, qui réaffirme son attachement au principe d'une fiscalité étendue permettant de financer la protection sociale et d'assurer une redistribution importante. La fiscalité est au cœur des programmes de la gauche puisqu'elle conditionne largement les capacités d'intervention de la puissance publique, *a fortiori* dans une situation où les États se sont engagés à ne pas s'endetter au-delà d'un certain seuil. Il semble donc que le parti socialiste ait opté pour une posture de résistance aux pressions adaptatives qui s'exercent sur son programme fiscal. Nous pouvons d'ailleurs noter que le SPD opère un retour en arrière sur certaines questions fiscales, à partir de 2005 : remarquant que l'Allemagne a un taux d'imposition parmi les plus bas d'Europe et que les marges de manœuvre budgétaires deviennent de plus en plus limitées, le parti juge urgent de relever les impôts et de mettre fin à « la concurrence fiscale ruineuse entre les sites économiques européens, qui menace la capacité opérative des budgets publics ».<sup>662</sup>

## V. Les politiques sociales et les services publics à l'épreuve de la rigueur budgétaire et de la politique de concurrence européenne

Jusqu'au début des années 1990, les trois partis défendent une conception keynésienne de la politique conjoncturelle, dans laquelle justice sociale, redistribution et lutte contre la pauvreté ne sont pas antinomiques avec le succès économique. Bien au contraire, le soutien de la demande

---

<sup>660</sup> Voir par exemple le manifeste Blair-Schröder, p. 17 : « L'on a parfois confondu justice sociale et égalité des revenus. De ce fait, l'effort et le sens des responsabilités n'étaient pas suffisamment récompensés et la social-démocratie était associée au conformisme et à la médiocrité, au lieu d'incarner l'exaltation de la créativité, de la diversité et de l'excellence. »

<sup>661</sup> Le Labour et surtout le SPD promettent d'inciter les entreprises et les individus à respecter l'environnement en introduisant des écotaxes s'appliquant aux transports polluants, aux emballages à usage unique, aux déchets particulièrement toxiques ou encore aux eaux usées. Un dispositif d'incitation fiscale doit au contraire encourager à opter pour le covoiturage ou les transports publics. Cf. Programmes Labour de 1997 (p. 8) et 2001 (pp. 16 et 52) ; programmes SPD de 1990 (pp. 7-9), 1994 (pp. 13 et 16), 1998 (p. 59) et 2002 (p. 23).

<sup>662</sup> Programme SPD de 2005 (pp. 58-59). Ce programme analyse précisément les contraintes en jeu, en particulier l'impossibilité de s'en remettre à l'endettement et aux privatisations à long terme. Nous retrouvons un peu plus loin la revendication d'une harmonisation fiscale au niveau européen, exprimée à de multiples reprises lors des congrès sociaux-démocrates (p. 57). Voir également le programme SPD de 2009, pp. 45-8.



par le biais de la protection sociale et de l'État-Providence est justifié, au-delà de l'affirmation de valeurs liées à la justice sociale et à la solidarité, au nom de ses vertus stabilisatrices.<sup>663</sup>

Les priorités sociales du Labour, du PS et du SPD se rejoignent en grande partie. La politique de santé constitue un volet majeur de leurs programmes, en particulier dans ceux du Labour qui présente systématiquement le *National Health Service* (NHS) comme l'une de ses principales conquêtes, tout en promettant d'augmenter les moyens financiers et les capacités du système de santé.<sup>664</sup> Un trait commun à tous les programmes jusqu'au début des années 1990 est l'engagement à garantir un service de santé uniforme et accessible également par tous les citoyens, indépendamment de leurs moyens.<sup>665</sup> Dans cette perspective, le Labour affirme de façon explicite la nécessité de conserver ce système dans le giron de l'État et de lutter par tous les moyens contre le développement d'un secteur privé. Autre point commun des programmes analysés, la politique familiale, articulée autour d'allocations familiales et de mesures visant à multiplier les structures de garde d'enfants, constitue une véritable priorité. Le programme social des trois partis est complété par de nombreux dispositifs d'aides aux personnes âgées<sup>666</sup> et par un plaidoyer étayé en faveur d'un système de retraites protecteur, solidaire et social.<sup>667</sup> Les promesses de réguler le marché immobilier et d'intervenir pour pallier les problèmes de logement forment un dernier pilier du programme social des trois partis, particulièrement important pour les travaillistes britanniques.<sup>668</sup>

La soutenabilité et l'efficacité de tels programmes d'inspiration keynésienne ont été ébranlées dans le contexte de l'internationalisation de l'économie et de la réalisation du marché commun. D'une part, comme Pierre Mauroy l'explique au congrès socialiste de Toulouse, la stimulation de

---

<sup>663</sup> Programmes Labour de 1987 (pp. 311-315) et 1992 (pp. 7-8) ; programmes PS de 1986 (axe « Développer la solidarité ») et de 1988 (p. 41) ; programme SPD de 1987 (pp. 15 et 24).

<sup>664</sup> Voir par exemple les programmes Labour de 1992 (p. 10) et 2001 (pp. 6 et 27-30).

<sup>665</sup> Programmes Labour de 1987 (pp. 311 et 315), de 1992 (pp. 7 et 15) ; programmes SPD de 1983 (p. 33) et 1990 (p. 18). C'est dans cette perspective que s'inscrit la proposition du PS de créer, puis d'étendre la Couverture maladie universelle (CMU) : voir les programmes de 1986, 1988 (p. 29) et 1997 (p. 5).

<sup>666</sup> Ces mesures comprennent des aides au maintien à domicile, mais aussi, dans le cas du Labour et du PS, des mesures ciblées en faveur du logement, du chauffage, du transport et de la vie sociale des personnes âgées. Cf. programmes Labour de 1983 (p. 316), de 1987 (pp. 312-315) et de 1992 (p. 16) ; programmes SPD de 1983 (pp. 31-32) et de 1994 (p. 19) ; programmes PS de 1981 (proposition 82), de 1988 (p. 54) et de 1993 (p. 3).

<sup>667</sup> Les trois partis semblent peu préoccupés à ce stade par le financement du système de retraites et proposent d'abaisser l'âge du départ à la retraite et de garantir un revenu minimum aux retraités. Cf. programmes Labour de 1983 (pp. 306 et 315-316), de 1987 (p. 313) et de 1992 (pp. 7, 12 et 19) ; programmes SPD de 1983 (p. 31) et 1987 (p. 25) ; programmes PS de 1981 (proposition 82), 1986 (p. 2) et de 1988 (pp. 29 et 54-55).

<sup>668</sup> Les mesures proposées comprennent partout des allocations logement, la construction de nouveaux logements sociaux, la protection des locataires contre les abus des propriétaires, et parfois des aides à la construction et à l'accession à la propriété. Cf. Programmes du Labour de 1987 (p. 316), de 1992 (p. 20) et de 1997 (p. 15) ; programmes du PS de 1981 (propositions 25, 88 et 89), de 1986 (p. 2), de 1988 (p. 58-59), de 1993 (p. 3) et de 1997 (p. 5) ; programmes SPD de 1983 (pp. 26-27), de 1990 (pp. 14-16), de 1994 (pp. 19-20) et de 1998 (p. 43).

la consommation, qui justifie les politiques sociales dans les manifestes électoraux jusqu'à la fin des années 1980, ne profite pas nécessairement à l'économie domestique si la demande se tourne vers des produits importés. D'autre part, nombre des promesses formulées en vue de maintenir un service public accessible à tous entrent en conflit avec la politique de concurrence européenne. Il suffit, pour illustrer ce point, de citer l'exemple des propositions du Labour, qui prône la concentration des aides de l'État sur le secteur public et la suppression de la mise en concurrence d'entreprises pour l'obtention des marchés publics de la santé.<sup>669</sup> Le budget disponible pour financer l'État-Providence et la protection sociale souhaités par les trois partis est en outre susceptible d'être circonscrit par le dumping fiscal et l'orientation monétariste donnée à la coopération monétaire. Le plafonnement des déficits publics promis par les États candidats à l'adoption de la monnaie unique alimente d'ailleurs les craintes de plusieurs intervenants aux congrès du Labour, du PS et du SPD. Comment ces contraintes se traduisent-elles au niveau du programme social des trois partis ?

Premièrement, le poids des contraintes internationales et les échecs essuyés par le gouvernement socialiste entre 1981 et 1983 conduisent les trois partis à abandonner toute justification conjoncturelle des politiques sociales, qui sont désormais assises sur les seules valeurs de justice sociale. Ces valeurs font l'objet, nous y reviendrons, d'une redéfinition profonde dans les programmes du Labour et du SPD.

Deuxièmement, le thème du financement des politiques sociales tend à gagner en importance au fil du temps. Dans les années 1980, il n'est abordé que pour prôner l'endettement et le maintien d'une fiscalité relativement élevée afin de pouvoir relancer la croissance en temps de crise. Le financement des dépenses sociales représente par la suite un objet de préoccupations grandissantes de la part du Labour et surtout du SPD. Dès 1987, le programme de ce parti affiche le souci de limiter les dépenses et d'être réaliste dans la configuration du programme.<sup>670</sup> Cette tendance se confirme après la réunification : le SPD déplore que les possibilités d'endettement aient été épuisées et que l'intervention de l'État pour lisser la conjoncture soit devenue impossible, et développe une stratégie de consolidation des finances publiques pour réduire le déficit.<sup>671</sup> Ces réflexions sont partagées par le Labour (à partir de 1997) et, dans une moindre

---

<sup>669</sup> Programmes Labour de 1987 (pp. 311 et 315), de 1992 (pp. 7 et 15) et de 1997 (pp. 3 et 12).

<sup>670</sup> Programme SPD de 1987 (pp. 24-25 et 32).

<sup>671</sup> Voir par exemple le programme SPD de 1994 (pp. 5 et 27).

mesure par le PS.<sup>672</sup> Tous promettent de dépenser sagement et de définir des priorités.<sup>673</sup> En 2005, le SPD présente explicitement cette évolution comme la condition de la stabilité des prix et de la politique monétaire de la BCE.<sup>674</sup>

Troisièmement, tandis que le PS continue d'utiliser les termes de « justice », « d'égalité » et de « solidarité » dans le même sens qu'auparavant pour justifier son programme social<sup>675</sup>, le Labour et le SPD redéfinissent en profondeur ce qu'ils entendent par la « justice sociale ». Leurs programmes expliquent que cette valeur doit être libérée de tout « dogme » et adaptée au monde moderne et à l'internationalisation de l'économie. L'État-Providence n'est plus conçu exclusivement comme un vecteur de réduction de la pauvreté, de lissage des inégalités et de protection contre les grands risques de la vie, il n'est plus « à sens unique ». Les travaillistes et les sociaux-démocrates estiment que « les droits doivent aller avec les devoirs », que les individus « doivent être aidés à s'aider eux-mêmes » et que les abus doivent être sévèrement réprimés.<sup>676</sup> Les valeurs de justice sociale devraient en outre être mise sur le même plan que celles de la responsabilité et du devoir individuels :

« L'objectif d'un État social moderne est d'encourager à la prise de responsabilité et à l'initiative, et non de mettre les citoyens sous tutelle. Nous devons redéfinir la relation entre solidarité et individualité en permanence. »<sup>677</sup>

« La Grande-Bretagne n'a pas besoin d'un État « grand-mère », mais d'un État actif, donnant des possibilités, faisant des choses avec les gens et non pour eux. »<sup>678</sup>

Ce renouvellement des valeurs ne reste pas sans impact sur les politiques sociales prônées et va de pair avec l'esquisse d'un État-Providence moins coûteux. Les prestations sociales, désormais soumises à des contrôles pour éviter les abus, doivent devenir incitatives et aider les citoyens « à s'aider eux-mêmes ». <sup>679</sup> L'allongement de la durée du travail et la détection des fraudes sont par

---

<sup>672</sup> Programmes PS de 1993 (p. 1), de 1997 (p. 4) et de 2002 (p. 4). Voir également le manifeste Blair-Schröder, p. 17 : « L'objectif de justice sociale et les mesures à prendre pour le réaliser sont devenus synonyme de dépenses publiques toujours plus élevées, sans qu'il soit tenu compte des résultats obtenus ni de l'impact des impôts nécessaires à leur financement sur la compétitivité, sur l'emploi et le niveau de vie. »

<sup>673</sup> Programmes Labour de 1997 (pp. 7-8), de 2001 (p. 13) et de 2005 (pp. 2-3) ; programmes SPD de 1998 (pp. 15 et 30), de 2002 (p. 5), de 2005 (p. 58) et de 2009 (p. 20 notamment).

<sup>674</sup> Programme SPD de 2005 (p. 58).

<sup>675</sup> Programmes PS de 1997 (pp. 3-4), de 2002 (pp. 1 et 4) et de 2007 (pp. 9 et 14).

<sup>676</sup> Programmes Labour de 1997 (pp. 3 et 12), de 2001 (pp. 7-8, 21 et 40) et de 2005 (p. 3) ; programme SPD de 2005 (pp. 15 et 54).

<sup>677</sup> Programme SPD de 1998 (p. 37).

<sup>678</sup> Programme Labour de 2001 (p. 4). Voir également le programme de 2005, p. 3.

<sup>679</sup> Les aides au logement fournissent un exemple parlant : le Labour comme le SPD promettent de supprimer les subventions superflues, d'adopter des plafonds pour le soutien à la construction locative et de faire des économies

exemple considérées comme indispensables au financement à long terme des retraites.<sup>680</sup> Le rôle de l'État doit être circonscrit autant que possible : dans l'économie sociale de marché souhaitée par le SPD, l'État fait office de garant d'une économie humaine, le marché devenant le mécanisme principal de régulation des processus économiques.<sup>681</sup> Ainsi, certains champs traditionnels d'intervention publique, à l'image du logement ou de l'aide aux personnes âgées, perdent en importance au cours des années 1990. De plus, les systèmes de protection sociale doivent être « rationalisés » pour permettre une meilleure allocation des ressources, une gestion plus ciblée, un recours aux nouvelles technologies et une limitation des frais administratifs.<sup>682</sup>

Une autre tendance répond sans doute à l'aspiration à faire des économies, mais peut-être aussi aux pressions adaptatives découlant de la politique européenne de concurrence : non seulement le Labour et le SPD développent l'idée d'un recours à des méthodes de management issues du privé pour mener à bien cette « rationalisation » de l'action publique<sup>683</sup>, mais ils promettent de déléguer une partie des missions de solidarité à des acteurs privés. Tout en refusant la privatisation complète des systèmes de protection sociale<sup>684</sup>, les deux partis brossent le tableau d'un système plus concurrentiel, permettant une liberté accrue des usagers, une meilleure transparence des coûts et le développement d'un esprit d'entreprise au sein des services publics, tout en conservant des standards uniformes.<sup>685</sup> Cela vaut notamment en matière de financement des retraites, domaine dans lequel les sociaux-démocrates allemands et les travaillistes britanniques envisagent de combiner financements publics et privés.<sup>686</sup> L'idée de partenariats public-privé constitue un fil conducteur des programmes néotravaillistes, qu'il s'agisse des soins aux personnes âgées et des retraites<sup>687</sup>, d'éducation<sup>688</sup>, de la construction d'infrastructures<sup>689</sup> et de

---

grâce à des modes de construction moins onéreux. Cf. le programme Labour de 1997 (pp. 15-16) et les programmes SPD de 1998 (pp. 42-43) et de 2002 (p. 44).

<sup>680</sup> Programme Labour de 2005 (pp. 29-30) ; programmes SPD de 1998 (pp. 39-40) et de 2002 (p. 51).

<sup>681</sup> Programme SPD de 1998 (p. 37).

<sup>682</sup> Voir par exemple les arguments fournis en faveur d'une rationalisation du système de santé et de l'assurance-maladie : programme du Labour de 1997 (pp. 3-4 et 12-13), de 2001 (p. 26) et de 2005 (p. 25) ; programme PS de 1997 (p. 5) ; programmes SPD de 1994 (p. 21), de 1998 (p. 41) et de 2002 (pp. 53-55).

<sup>683</sup> Voir par exemple le programme Labour de 2001 (pp. 6-7 et 23).

<sup>684</sup> Programmes Labour de 1997 (pp. 12-13), de 2001 (p. 26) et de 2005 (p. 26) ; programmes SPD de 1994 (p. 21), de 1998 (p. 41), de 2002 (pp. 54-55) et de 2009 (pp. 13, 30, 69 et 71).

<sup>685</sup> Là encore, le système de santé offre un bon exemple. Voir les programmes Labour de 1997 (pp. 12-13) et 2001 (pp. 30-31) et le programme SPD de 1998 (p. 41).

<sup>686</sup> Le maintien du régime général de retraites doit assurer à tous un niveau de vie décent, mais être complété par d'autres formules comme le financement privé, grâce à la possession de logements locatifs ou de placements, la participation des salariés au capital et aux bénéfices de leur entreprise, ou encore la garantie de conditions d'épargne-retraite avantageuses. Cf. Programmes Labour de 1997 (pp. 16-17), de 2001 (p. 38) et de 2005 (p. 28-30) ; programme SPD de 1998 (p. 38).

<sup>687</sup> Programmes Labour de 1997 (p. 17), de 2001 (pp. 8, 10, 32-33 et 38-39) et de 2005 (pp. 28-30).

<sup>688</sup> Programme Labour de 1997 (pp. 5-6).

<sup>689</sup> Programme Labour de 1997 (pp. 3, 9 et 17).

logements<sup>690</sup>, de recherche<sup>691</sup> et de santé<sup>692</sup>. En 2005, le Labour va jusqu'à défendre le principe de la privatisation de plusieurs secteurs publics au nom de l'efficacité du marché.<sup>693</sup>

Les modifications profondes du programme social du Labour et du SPD peuvent être lues comme des réponses aux pressions adaptatives générées par la compétition fiscale et sociale, par les modalités de l'Union monétaire et par la politique européenne de concurrence. Les programmes du PS montrent en tout cas l'absence d'effets d'eupéanisation automatiques. Dans les grandes lignes, ce parti reste sur les mêmes orientations que dans les années 1980 et maintient des engagements jugés trop coûteux par le SPD et le Labour, comme le droit à la retraite à soixante ans pour tous<sup>694</sup>, l'amélioration et la généralisation du remboursement des médicaments et des soins<sup>695</sup> ou encore la création d'un droit opposable au logement.<sup>696</sup> En dépit de conflits entre la France et la Commission européenne sur les services publics, il réaffirme leur importance à chaque élection et promet même explicitement de les protéger contre les contraintes liées à l'intégration :

« Nous continuerons de nous battre pour l'adoption d'une directive cadre européenne sur les services d'intérêt général qui nous permettra de faire reconnaître un droit spécifique des services publics. »<sup>697</sup>

La lecture des programmes permet par ailleurs d'identifier deux exceptions notables au renouvellement programmatique observé. Premièrement, la politique de santé du Labour, pilier historique des revendications et des actions du parti, ne semble pas aussi affectée que les autres domaines. Certes, les manifestes néotravailleurs envisagent une mise en concurrence des soins et la mise en place de partenariats public-privé, mais ils restent sur une position relativement protectrice et continuent de promettre l'extension des capacités du système de santé.<sup>698</sup> Deuxièmement, le PS et le Labour s'engagent sur toute la période étudiée à soutenir

---

<sup>690</sup> Programme Labour de 1997 (pp. 15-16).

<sup>691</sup> Programme Labour de 1997 (p. 18).

<sup>692</sup> Programme Labour de 1997 (p. 13).

<sup>693</sup> Programme Labour de 2005 (p. 8). C'est notamment le cas des services postaux.

<sup>694</sup> Programmes PS de 1993 (p. 3), de 2002 (p. 8) et de 2007 (p. 19).

<sup>695</sup> Programmes PS de 2002 (p. 5) et de 2007 (pp. 18-19).

<sup>696</sup> Programme PS de 2007 (p. 18). Cette mesure était appelée « couverture logement universelle » en 2002 (p. 5).

<sup>697</sup> Programme PS de 2007 (p. 9).

<sup>698</sup> Programmes Labour de 1997 (pp. 3 et 12), de 2001 (pp. 3, 21 et 25-26) et de 2005 (pp. 7-8 et 30).

financièrement les familles, avec de nombreuses propositions.<sup>699</sup> La création de places de crèches gagne en importance au fil du temps, jusqu'à devenir une priorité absolue dans les années 2000.<sup>700</sup>

Enfin, l'impact des contraintes adaptatives européennes peut être nuancé au regard d'un certain revirement des programmes du SPD. À partir de 2005, ce parti accorde une nouvelle priorité au principe de « solidarité », envisage de mieux mettre à contribution les citoyens les plus riches<sup>701</sup> et se félicite d'avoir obtenu une réforme du Pacte de Stabilité permettant de recourir aux « stabilisateurs automatiques » en cas de mauvaise conjoncture.<sup>702</sup>

\*  
\*      \*

Nous avons postulé une européanisation plus forte des politiques économiques et sociales des partis, par comparaison avec la politique étrangère, l'immigration, la justice ou encore la sécurité. L'intégration européenne est en effet susceptible de baliser ces politiques par le biais de l'ouverture des frontières, de la politique de concurrence, du transfert des compétences au niveau européen et du rythme comparativement lent de la création de régulations et de réglementations communautaires permettant de pallier les conséquences du dumping (chapitre 6). Nos hypothèses présentent les partis comme avertis au changement. Les partis à vocation majoritaire seraient toutefois plus incités à ajuster leur programme en cas de pression adaptative que les autres. Le chapitre précédent a montré que les implications de l'européanisation pour l'opérationnalité des programmes du Labour, du PS et du SPD sont en effet perçues et analysées par certains acteurs (chapitre 7).

Comme nos observations le donnaient à penser, l'étude qualitative du programme économique et social de ces trois partis permet de repérer un certain nombre d'évolutions pouvant être interprétées comme des réponses aux défis lancés par l'intégration. Les grandes lignes des mouvements programmatiques du Labour et du SPD vont dans le sens d'une *transformation* face aux pressions adaptatives évoquées ci-dessus. Ces partis abandonnent progressivement des

---

<sup>699</sup> Programmes Labour de 2001 (pp. 3 et 36) et de 2005 (p. 4) ; programme PS de 2007 (p. 19). Le SPD passe, quant à lui, à une conception redistributive des allocations familiales à un système d'allocations uniformes pour tous : voir les programmes de 1994 (pp. 3 et 17), de 1998 (p. 46) et de 2002 (p. 47).

<sup>700</sup> Programmes du Labour de 2001 (p. 34) et de 2005 (p. 31) ; programmes du PS de 2002 (p. 7) et de 2007 (p. 6) ; programmes du SPD de 1998 (p. 46), de 2002 (pp. 6 et 44-46), de 2005 (pp. 42 et 45) et de 2009 (p. 42).

<sup>701</sup> Voir par exemple le programme SPD de 2005 (pp. 19 et 54-55).

<sup>702</sup> Programme SPD de 2005 (p. 59).

pratiques proscrites par la politique européenne de concurrence, cessent de s'opposer à la privatisation de nombreux secteurs, renoncent à une fiscalité trop lourde et redistributive et s'engagent à réformer leur État-Providence afin de faire des économies. Ces choix contribuent à circonscrire le périmètre d'action souhaitable de l'État et dessinent de nouvelles formes d'intervention plus indirectes. Suivant les catégories descriptives présentées au chapitre 2 (cf. tableau 2.4), nous parlons de *transformation* pour décrire les changements mis en évidence chez le Labour et le SPD, dans la mesure où les pressions adaptatives et le changement de cap sont explicitement mis en avant par la direction des deux partis, qui assument leur nouvelle ligne et affichent leur soutien à l'UE. À partir du début des années 2000, leur comportement oscille dans les deux cas entre *transformation* et *adaptation*, avec une saillance plus faible des enjeux européens comme des réformes économiques et sociales.

Le renouvellement programmatique opéré autour des slogans de la *Troisième voie* britannique et du *Nouveau centre* allemand ne doit pas amener à conclure à une répercussion mécanique des pressions européennes sur le discours des partis politiques. Ces derniers peuvent opter pour plusieurs stratégies, dont l'*inertie*, qui consiste à rester campé sur sa ligne traditionnelle. C'est précisément la posture adoptée par le PS qui, s'il fait évoluer sa politique industrielle, continue de défendre une politique de l'emploi plus protectrice qu'incitative, une fiscalité conçue comme redistributive, une protection sociale poussée et la mise à l'abri des services publics face à toute tentative de libéralisation. Les rares voix qui s'élèvent au PS en faveur d'une « modernisation » du programme sur le modèle esquissé par Tony Blair et Gerhard Schröder restent marginales, à l'instar de celle de Jean-Marie Bockel :

« Partout en Europe, y compris chez les nouveaux travaillistes anglais et les sociaux-démocrates allemands, on a appris, chacun avec les situations et le génie propre à son pays, à concilier réussite économique, dans le même contexte de mondialisation que nous, et rénovation du modèle social, y compris dans les services publics, et vitalité démocratique. Agissons pour inventer un nouveau modèle français, incluant la culture de la négociation, du compromis qui fait avancer, du contrat social, en bref, faisons marcher notre socialisme du possible sur ses deux jambes, action collective et volontarisme d'un État réformé et encouragement des libertés sociales et économiques ... »<sup>703</sup>

Sur certains points de son programme, le PS n'en reste pas à une posture immobiliste mais va jusqu'à *contester* activement certains aspects de la construction européenne et à exiger des modifications. C'est le cas des services publics – au sujet desquels le PS réclame une directive claire – et de la fiscalité, que plusieurs programmes socialistes récents promettent d'harmoniser.

---

<sup>703</sup> Discours de Jean-Marie Bockel, congrès du Mans (2005).

Sans parler des positions d'autres partis au gouvernement en Europe, les réserves émises par Tony Blair et Gerhard Schröder illustrent les obstacles auxquels se sont heurtés de tels engagements.<sup>704</sup>

Au-delà du constat d'une européanisation aux formes et aux degrés divers, que nous dit cette étude de programmes électoraux sur le pouvoir explicatif du facteur de « l'européanisation » ? Toutes les mutations du Labour, du SPD et du PS ne peuvent être mises sur le compte de pressions adaptatives européennes. Il semble quasiment impossible de démêler les effets de l'internationalisation des économies de ceux de la construction européenne. Comme nous l'avons montré au chapitre 1 (section II.C.), les processus désignés par ces deux notions se recoupent en grande partie : les modalités de réalisation du marché commun, en particulier des aspects comme la politique de concurrence et la compétition fiscale et sociale, peuvent justifier de considérer l'intégration européenne comme une forme plus poussée des phénomènes d'ouverture des frontières et d'intensification des échanges couverts par le terme de mondialisation. Les programmes eux-mêmes font plus souvent référence à la mondialisation et à des transformations globales de l'économie – essor du secteur des services, modernisation et rythme effréné de l'innovation notamment –, qu'aux contraintes européennes pour motiver de nouvelles orientations. Les entretiens menés par Thomas Poguntke *et al.* font d'ailleurs apparaître une dissociation forte entre la préparation des sections de programmes électoraux consacrées à la politique européenne et celles qui ont trait aux politiques domestiques. Les « spécialistes » de l'UE qui prennent la parole aux congrès et certains parlementaires européens sont certes consultés dans le cadre de la rédaction des programmes domestiques, mais surtout en amont du processus et rarement pour élaborer les propositions de politique économique.<sup>705</sup>

Une évaluation précise de l'empreinte de la construction européenne sur les profils programmatiques des partis domestiques exigerait d'étendre notre analyse à l'ensemble des familles de parti et à d'autres champs d'action publique. La portée du facteur de l'européanisation

---

<sup>704</sup> BLAIR Tony, SCHRÖDER Gerhard (1999), *Europe ...*, *op. cit.*, p. 26-27 : « Au niveau de l'Union européenne, la politique fiscale doit avoir pour objet de lutter contre la concurrence déloyale et contre la fraude fiscale. La mise en œuvre d'une telle politique nécessite un renforcement de la coopération, mais n'implique pas l'uniformité. Nous n'approuverons pas de mesures de nature à entraîner une augmentation de la charge d'impôt ou à compromettre la compétitivité et l'emploi au Royaume-Uni. »

<sup>705</sup> POGUNTKE Thomas (2007), « Europeanization in a consensual environment ? German political parties and the European Union », in POGUNTKE Thomas *et al.* (dirs.), *The Europeanization of National Political Parties. Power and Organizational Adaptation*, Londres et New York : Routledge, pp. 121-2 ; CARTER Elisabeth, LADRECH Robert (2007), « Government Change, Organisational Continuity. The Limited Europeanization of British Political Parties », in POGUNTKE Thomas *et al.* (dirs.), *The Europeanization...*, *op. cit.*, p. 73-4. La lecture des comptes rendus de congrès a révélé que les mêmes spécialistes déplorent pour certains un découplage similaire des débats des congrès relatifs à la politique européenne et des débats de politique domestique.



semble difficile à mesurer précisément, mais il s'agit certainement d'un paramètre à prendre en compte pour comprendre la recomposition des programmes de la social-démocratie européenne. Les réponses apportées par les partis doivent en tout cas être décrites comme le fruit d'arbitrages complexes. La décision de mettre ses propositions en conformité avec les exigences européennes et internationales s'est historiquement avérée coûteuse pour la réputation et la popularité du Labour et du SPD.<sup>706</sup> Celle de l'*indifférence*, voire de la *contestation*, a pu amener le PS à inclure dans ses programmes des propositions qui seraient difficiles à tenir ou qui l'exposeraient à des sanctions de la part des institutions communautaires.<sup>707</sup>

Si les structures étatiques, l'héritage idéologique du parti et les préférences des électeurs balisent sans doute ces décisions, le contraste qui existe entre les choix des trois partis s'explique selon nous avant tout par les différents systèmes partisans dans lesquels ils évoluent. Le potentiel mobilisateur comparativement important des formations situées à la gauche du PS, comme le PCF, la LCR, LO ou même les Verts qui présentent un programme social très ancré à gauche. À la fin des années 1990, le PS avait plus de raisons de craindre une défection de ses sympathisants et de ses électeurs au profit de telles formations concurrentes que le Labour ou le SPD. Cette hypothèse est confortée par le retour de ce dernier sur une position plus sociale sur certains points à partir de 2005, date de la création du parti *Die Linke* qui rassemble des membres d'organisations d'extrême-gauche, des syndicalistes et des sociaux-démocrates déçus par le SPD.

La perception de pressions adaptatives et d'opportunités d'origine européenne et la stratégie de transformation, de résistance ou d'usage de ressources européennes adoptée par chaque parti contribue très probablement à façonner les discours partisans sur l'UE. Le dernier chapitre de cette thèse (chapitre 9) revient en détail sur les formes de politisation de l'intégration européenne.

---

<sup>706</sup> Après la publication du manifeste Blair-Schröder, le SPD a essuyé un revers électoral cuisant aux élections européennes de 1999. À plus long terme, Florence Faucher-King et Patrick Le Galès décrivent très bien la chute constante de la popularité du parti néotravailleiste et les tentations de revenir à une ligne programmatique située plus à gauche afin de reconquérir l'électorat du Labour : FAUCHER-KING Florence, LE GALÈS Patrick (2010), *Les gouvernements New Labour : le bilan de Tony Blair et de Gordon Brown*, Paris : Presses de Sciences Po.

<sup>707</sup> Plusieurs décalages existent entre les promesses électorales tenues en 1997 et la politique effectivement menée par Lionel Jospin, qui a procédé à des privatisations, ainsi qu'à plusieurs baisses substantielles de l'impôt sur les revenus des sociétés.

## CHAPITRE 9 : LES ENJEUX EUROPÉENS DANS LA COMPÉTITION ÉLECTORALE : SAILLANCE ET DYNAMIQUES DE POLITISATION<sup>708</sup>

---

Depuis 1986, plusieurs « moments critiques » de la construction européenne ont vu l'irruption d'enjeux européens dans le débat politique domestique allemand, britannique et français, parfois avec un écho public important. Comme nous l'avons montré au chapitre 5, ces enjeux constituent une ressource politique susceptible de permettre à certains partis de se démarquer et de mobiliser des électeurs. Les effets de cette mise sur agenda sur le débat partisan sont beaucoup mieux documentés que ceux de l'europanisation des politiques publiques : les études de l'europanisation des partis se sont à ce jour largement focalisées sur les modalités de la politisation<sup>709</sup> de l'UE et sur la question de l'émergence d'un nouveau « clivage » opposant tenants et adversaires de l'intégration. Les uns constatent l'apparition d'un tel clivage, les autres au contraire une absorption des questions européennes par les clivages traditionnels, tandis que d'autres encore démontrent qu'elles font l'objet d'un usage stratégique se traduisant par une polarisation entre partis *mainstream* et partis contestataires souvent décrite comme un « U inversé ».

Comme nous l'avons mis en évidence au chapitre 2, ces recherches tendent à négliger des développements théoriques majeurs de la littérature relative à la compétition électorale, les théories de la saillance et de la compétition sur enjeux. De ce fait, la question de la saillance, pourtant essentielle lorsqu'il s'agit d'établir dans quelle mesure la politisation des politiques européennes est structurante, est le plus souvent éludée, et l'intégration européenne est traitée à tort comme un enjeu unique, dont le caractère conflictuel est surestimé.

---

<sup>708</sup> Les réflexions théoriques et méthodologiques développées dans ce chapitre et une partie des résultats empiriques sont le fruit d'une coopération avec Simon Persico, qui a fait l'objet d'un chapitre d'ouvrage : GUINAUDEAU Isabelle, PERSICO Simon (à paraître en 2011), « L'Union européenne, un enjeu consensuel, 'propriétal' ou positionnel ? Les enjeux européens dans la compétition électorale en Allemagne, en France et au Royaume-Uni (1986-2009) », in PETITHOMME Mathieu (dir.), *L'europanisation de la compétition politique. Adaptations et résistances en perspective comparée*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, pp. 73-95.

<sup>709</sup> Dans la mesure où cette thèse a trait à l'europanisation des partis et de la compétition électorale, « politisation » est entendu ici au sens de « l'inscription des politiques publiques dans la compétition politique démocratique, autrement dit [de] l'usage de l'action publique comme ressource politique pour les élus dans le cadre de la lutte pour l'exercice du pouvoir politique ». L'autre acception du terme, la politisation comme « la façon dont les politiques publiques sont traduites au niveau politique, c'est-à-dire sont requalifiées dans les différentes scènes politiques » - sphère gouvernementale, enceintes parlementaires, organisations partisans et espaces médiatiques - dépasse largement le champs de cette étude. Sur ces deux définitions de la politisation, consulter : HASSENTEUFEL Patrick, SUREL Yves (2008), « Politiques publiques », in BELOT Céline, MAGNETTE Paul et SAURUGGER Sabine (dirs.), *Science politique de l'Union européenne*, Paris : Economica, pp. 98-9.

Ce chapitre apporte un éclairage nouveau sur les usages partisans des enjeux liés à l'UE en replaçant le débat dans la continuité des études de la compétition électorale. Les usages des enjeux européens dans l'arène électorale française, allemande et britannique sont comparés au prisme de trois questions complémentaires : l'intégration européenne constitue-t-elle un enjeu saillant au niveau domestique ? Est-elle politisée suivant une seule ligne de conflit ? Dans quelle mesure les enjeux européens structurent-ils la compétition électorale et avec quel impact sur les dimensions de conflit préétablies ? Les deux premières sections de ce chapitre esquissent un renouvellement théorique et méthodologique à partir d'un recentrage sur les propositions des théories de la saillance et de la compétition sur enjeux. Les deux sections suivantes exposent nos résultats relatifs au niveau d'attention consacré aux enjeux européens et aux modalités de leur politisation.

## **I. L'européanisation du *format* de la compétition électorale ? Faux débats sur l'émergence d'un « clivage » européen.**

Historiquement, les premières études menées sur les modes de politisation de l'intégration européenne ont pris la forme d'études de cas relativement descriptives, soulignant l'importance de facteurs nationaux dans le positionnement des partis.<sup>710</sup> Ces analyses en profondeur ont été à l'origine d'une meilleure connaissance des positionnements et discours européens mais leur concentration sur un seul pays – ou un seul parti – a constitué un obstacle au développement de pistes explicatives susceptibles d'être généralisées à plusieurs cas. Depuis une dizaine d'années, de nombreuses recherches comparatives ont été mises en œuvre pour pallier ces lacunes. Néanmoins, comme l'observe Antoine Roger, les différents débats sont menés de façon autonome, sans que différentes écoles ne se constituent et sans qu'une véritable controverse ne puisse avoir se structurer.<sup>711</sup> Afin d'y voir plus clair, il nous a semblé utile de classer ces recherches en fonction du niveau d'analyse retenu. Les unes explorent l'impact de l'intégration

---

<sup>710</sup> Cette démarche descriptive peut être illustrée par le volume dirigé par John Gaffney qui rassemble une vingtaine de contributions livrant de nombreuses informations sur les orientations européennes de divers partis (notamment les gaullistes et les socialistes français, les chrétiens-démocrates et les sociaux-démocrates allemands ou encore les chrétiens-démocrates italiens) et familles de partis (communistes, extrême droite, verts, etc.). Cf. GAFFNEY John (dir.) (1996). *Political Parties and the European Union*, Londres et New York : Routledge ; DANIELS Philip (1998), « From Hostility to 'Constructive Engagement' : The Europeanisation of Labour Party », *West European Politics*, 21 (1), pp. 72-96 ; COLE Alistair (2002), « National and partisan contexts of Europeanization : The Case of the French Socialists », *Journal of Common Market Studies*, 39 (1), pp. 15-36 ; HEFFERNAN Richard (2001), « Beyond Euro-scepticism: Exploring the Europeanisation of the Labour Party since 1983 », *The political quarterly*, 72 (2), pp. 180-9.

<sup>711</sup> ROGER Antoine (2008), « Clivages et partis politiques », in BELOT Céline, MAGNETTE Paul et SAURUGGER Sabine (dirs.), *Science Politique de l'Union européenne*, Paris : Economica, pp. 197-215.

européenne sur le *format* de la compétition électorale et s'interrogent sur l'émergence éventuelle d'un nouveau « clivage » autour des enjeux européens et sur ses conséquences pour les systèmes de partis. Au regard des conditions exigeantes à réunir pour être en mesure d'identifier un nouveau clivage au sens de Martin Seymour Lipset et Stein Rokkan, il nous semble plus prometteur d'opter pour un niveau d'analyse plus fin en analysant les effets de l'UE sur la *substance* de la compétition électorale – autrement dit, les enjeux politisés par chaque parti dans le cadre d'un format considéré comme stable.<sup>712</sup>

Les études des répercussions sur le *format* de la compétition partisane de l'émergence d'enjeux européens sur l'agenda domestique ont trait à l'émergence éventuelle d'une nouvelle dimension de conflit – ou « clivage » – en lien avec la construction européenne, et à son interaction avec les clivages préexistants : les questions européennes constituent-elles une dimension à part entière ou sont-elles absorbées par les clivages traditionnels ? Antoine Roger montre que les réponses apportées à ces questions divergent en fonction de la définition de clivage retenue.<sup>713</sup> À l'origine, les clivages ont été définis par Martin Seymour Lipset et Stein Rokkan dans le cadre de leur analyse du lien entre structure sociale et ordre politique. Cette définition est *restrictive* dans la mesure où elle requiert trois conditions : (1) un clivage opposant des groupes sur la base de leurs caractéristiques socio-structurelles, (2) la conscience de leurs membres d'appartenir au même groupe social et de partager des intérêts, des valeurs et une identité collective et (3) l'existence d'une organisation relayant cette identité, ces valeurs et ces intérêts.<sup>714</sup> La restriction de la notion de clivage aux phénomènes combinant réalité sociale, identité collective et organisation amène Martin Seymour Lipset et Stein Rokkan à étudier la genèse des grands conflits structureaux à l'origine des partis et des systèmes de partis ouest-européens. Les deux auteurs distinguent quatre clivages fondamentaux : le clivage centre/périphérie et le clivage Église/État résultent de la « révolution nationale », tandis que le clivage entre les sociétés urbaines et rurales et le clivage de classe se sont structurés dans le contexte de la révolution industrielle. Selon les deux auteurs, la compétition électorale reste depuis lors structurée par ces quatre clivages fondamentaux, dans la

---

<sup>712</sup> Sur la distinction entre « format » et « substance » de la compétition partisane : GREEN-PEDERSEN Christoffer (2010), « New Issues, New Cleavages, and New Parties. How to Understand Change in West European Party Competition », Communication à la conférence annuelle du *Comparative agendas project*, Seattle, 18 juin 2010.

<sup>713</sup> ROGER Antoine (2008), « Clivages et partis politiques », *op. cit.* ; voir également : SAUGER Nicolas (2005), « Sur la mutation contemporaine des structures de la compétition partisane en France : les partis de droite face à l'intégration européenne », *Politique européenne*, 16, p. 103.

<sup>714</sup> LIPSET Martin Seymour, ROKKAN Stein (1967), *Party Systems and Voter Alignments. Cross-national Perspectives*, Toronto : The Free Press ; BARTOLINI Stefano, MAIR Peter (1990), *Identity, Competition, and Electoral Availability. The Stabilisation of European Electorates 1885-1985*, Cambridge et New York : Cambridge University Press ; MAIR Peter (2006), « Cleavages », in KATZ Richard S., CROTTY William (dirs.), *Handbook of Party Politics*, Londres : Sage, pp. 371-5.

mesure où les partis doivent se positionner clairement et durablement, selon les lignes de conflit constituées, pour être intelligibles et mobiliser leur électeur.

Dans la lignée de Douglas Taylor et Michael Rae<sup>715</sup>, l'analyse des clivages a parfois été étendue à « toutes les formes de polarisation politique dotées d'un ancrage social ». <sup>716</sup> Par opposition à la conception restrictive, cette définition qu'Antoine Roger qualifie d'*extensive* n'implique pas la persistance de l'expression politique du clivage à l'issue de la résorption du conflit à son origine. Les clivages conçus de manière extensive naissent avec des conflits spécifiques et disparaissent avec eux. Dès lors qu'il suffit d'observer un alignement entre un parti et un électeur spécifique pour établir l'existence d'un clivage, il devient possible de conclure au déclin des clivages traditionnels, au profit de nouvelles lignes de démarcation. Ainsi, certains auteurs estiment que l'intégration européenne est à l'origine d'un nouveau clivage, du fait de la modification de l'allocation des ressources entre plusieurs groupes sociaux, et de l'évolution des comportements électoraux qui l'accompagnent. <sup>717</sup> Simon Hix et Christopher Lord jugent que l'intégration européenne affecte la souveraineté nationale et l'allocation des ressources entre groupes territoriaux. Selon ces auteurs, le conflit sur le niveau approprié d'exercice de la souveraineté et du pouvoir structure une nouvelle dimension de compétition électorale opposant les tenants et les adversaires de l'intégration européenne. Cette dimension ne peut pas être assimilée avec les dimensions traditionnelles comme l'axe gauche/droite au regard de leur ancrage dans des conflits distincts : alors que l'antagonisme entre la gauche et la droite oppose des groupes fonctionnels, la dimension européenne oppose des groupes territoriaux. <sup>718</sup> On peut parler de clivage au sens

---

<sup>715</sup> TAYLOR Douglas, RAE Michael (1970), *The Analysis of Political Cleavages*, New Haven et Londres : Yale University Press.

<sup>716</sup> ROGER Antoine (2008), « Clivages et partis politiques », *op. cit.*, p. 198. Pour une présentation de cette approche des clivages, voir : MARTIN Pierre (2007), « Comment analyser les changements dans les systèmes partisanes d'Europe occidentale depuis 1945 ? », *Politique européenne*, 14, pp. 263-80.

<sup>717</sup> Cees Van der Eijk et Mark Franklin identifient un potentiel de mobilisation sur les questions européennes dans la mesure où le spectre des préférences des électeurs n'est pas relayé par des appareils politiques puissants Cf. VAN DER EIJK Cees, FRANKLIN Mark (2004), « Potential for Contestation on European Matters at national elections in Europe », in MARKS Gary, STEENBERGEN Marco (dirs.), *European Integration and Political Conflict*, Cambridge : Cambridge University Press, pp. 32-50. Catherine De Vries a effectivement démontré l'existence d'un vote sur enjeu européen (*EU issue voting*) affectant les partis de façon différenciée en fonction de leur positionnement européen et du degré de saillance et de conflictualité des questions européennes : DE VRIES Catherine E. (2010), « EU Issue Voting : Asset or Liability ? How European Integration Affects Parties' Electoral Fortunes », *European Union Politics*, 11 (1), pp. 89-117 ; DE VRIES Catherine E. (2007), « Sleeping Giant: Fact or Fairytale? How European Integration Affects National Elections », *European Union Politics*, 8 (3), pp. 363-85. Voir également: GABEL Matthew (2000), « European integration, voters and national politics », *West European Politics*, 23 (1), pp. 52-72 ; TILLMAN Erik R. (2004), « The European Union at the ballot box? European integration and voting behaviour in the new member states », *Comparative Political Studies*, 37 (5), pp. 590-610.

<sup>718</sup> La dimension européenne est donc présentée comme orthogonale à l'axe gauche-droite. Voir : HIX Simon, LORD Christopher (1997), *Political Parties in the European Union*, Basingstoke : Palgrave MacMillan ; HIX Simon (1999), « Dimensions and Alignments in European Union Politics. Cognitive Constraints and Partisan Responses », *European Journal of Political Research*, 35 (1), pp. 69-106.

extensif du terme car certains partis politisent cette division et parviennent à altérer les comportements électoraux.

C'est l'équipe réunie autour de Hanspeter Kriesi qui a formulé l'hypothèse du « nouveau clivage » sous la forme la plus aboutie.<sup>719</sup> Selon Kriesi *et al.*, intégration européenne et mondialisation participent d'un même processus de dénationalisation, à l'origine d'un nouveau conflit structural. Les conséquences du renforcement de la compétition économique, de la compétition « culturelle » (conçue comme liée à l'immigration massive de nouveaux groupes ethniques) et de la compétition politique entre le niveau national et le niveau supranational sont en effet différenciées. Kriesi *et al.* constatent donc l'émergence d'une division sociale structurelle d'un nouveau type opposant les gagnants – entrepreneurs et employés qualifiés des secteurs compétitifs et citoyens cosmopolites – et les perdants de la mondialisation – entrepreneurs et employés qualifiés des secteurs plus vulnérables, ouvriers non qualifiés et citoyens à l'identité nationale forte. Cette nouvelle division sociale constitue un potentiel de mobilisation pour les partis politiques domestiques. Étant donné l'hétérogénéité des groupes délimités, ce nouvel antagonisme ne se prête pas à une politisation structurée par les divisions politiques traditionnelles, et les partis établis ne sont donc pas les mieux à même d'organiser ce conflit. Sur la base d'analyses multidimensionnelles de comptes rendus médiatiques des campagnes électorales et de données de sondage issus de six pays d'Europe occidentale, Kriesi *et al.* observent effectivement une reconfiguration de la structure de l'espace politique national et un repositionnement stratégique des partis.

L'adoption de la définition restrictive va de pair avec un diagnostic diamétralement opposé, celui de la persistance des clivages historiques face à l'intrusion de nouveaux enjeux liés à l'intégration européenne sur l'agenda politique. Les tenants de la thèse du « nouveau clivage » sont certes en mesure d'identifier des groupes sociaux dont les intérêts sont affectés dans un sens ou dans l'autre par l'intégration européenne, mais il est difficile de définir ces groupes en termes structuraux et *a fortiori* d'établir l'existence d'intérêt et de valeurs communs et l'émergence d'une identité collective rassemblant les « gagnants » ou les « perdants » de ce processus. Les différents discours en présence sur la construction européenne ne semblent pas en mesure d'éveiller leur

---

<sup>719</sup> KRIESI Hanspeter, GRANDE Edgar, LACHAT Romain, DOLEZAL Martin, BORNSCHIER Simon, FREY Tim (2006), « Globalization and the Transformation of the National Political Space: Six European Countries Compared », *European Journal of Political Research*, 45 (6), pp. 921-57 ; KRIESI Hanspeter, GRANDE Edgar, LACHAT Romain, DOLEZAL Martin, BORNSCHIER Simon, FREY Tim (dirs.) (2008), *West European Politics in the Age of Globalization*, Cambridge : Cambridge University Press.

conscience d'appartenir au groupe des « gagnants » ou des « perdants » de l'UE. En outre, en dépit des bénéfices électoraux que certains partis tirent de la politisation d'enjeux européens, Peter Mair a démontré que l'intégration européenne n'a pas eu d'impact significatif sur les systèmes de partis européens, qu'il s'agisse du nombre de partis en présence (le *format* au sens proposé par Giovanni Sartori) ou de la nature de leurs interactions (la *mécanique*).<sup>720</sup> Les élections européennes et surtout les référendums organisés en lien avec les grandes réformes institutionnelles ont vu la création de formations eurosceptiques mais ces dernières n'ont pas réussi à s'imposer au niveau domestique, et les principales caractéristiques des systèmes de parti et la structure de la compétition électorale n'ont donc pas été affectées en profondeur.<sup>721</sup>

Bien plus, la théorie des clivages montre l'incitation qu'ont les partis à inscrire leurs prises de position dans les clivages historiques, ce qui joue probablement en faveur de la stabilité du *format* de la compétition électorale. Dans un registre de choix rationnel, on peut argumenter que si la domination de l'espace politique par une dimension de conflit va de pair avec un équilibre politique stable – en vertu du théorème de l'électeur médian, la remise en cause d'un tel équilibre que représente la prise de position sur une nouvelle dimension est très coûteuse pour les partis établis, dans la mesure où l'émergence d'un espace politique multidimensionnel est susceptible d'induire de l'instabilité.

Pour toutes ces raisons, de nombreux auteurs partent de l'hypothèse d'une *absorption* des enjeux européens par les clivages prédominants dans chaque État membre et d'une stabilité du *format* de la compétition politique. Dès 1976, Valen a démontré l'existence de recoupements importants entre les divisions relatives à l'intégration européenne et le clivage centre/périphérie.<sup>722</sup> Quelques travaux ont également mis en évidence l'absorption des enjeux européens par la dimension Église/État dans certains États membres<sup>723</sup>, mais c'est surtout en termes d'antagonismes sociaux

---

<sup>720</sup> MAIR Peter (2000), « The Limited Impact of Europe on National Party Systems », *West European Politics*, 23 (4), pp. 27-51.

<sup>721</sup> Pour une critique du recours au terme de « clivage » pour analyser l'impact de l'intégration européenne sur les dynamiques de la compétition domestique, voir également : SITTER Nick (2002), « Opposing Europe : Euroscepticism, opposition and party competition », *Sussex European Institute Working Paper*, 56, disponible en ligne : [www.sussex.ac.uk/sei/documents/epern-working-paper-9.pdf](http://www.sussex.ac.uk/sei/documents/epern-working-paper-9.pdf), pp. 6-9 ; ANDERSEN Robert, EVANS Jocelyn A. (2005), « Identifying Europe ? The role and dynamics of a European cleavage », *Politique européenne*, 16, pp. 53-79.

<sup>722</sup> ROKKAN Stein, VALEN Henry (1964), « Regional Contrasts in Norwegian Politics », in ALLARDT Erik, LITTUNEN Yrjö (dirs.), *Cleavages, Ideologies and Party Systems*, Helsinki : Westermarck Society, pp. 162-238 ; VALEN Henry (1976), « National Conflict Structures and Foreign Politics : The Impact of the EEC Issue on Perceived Cleavages in Norwegian Politics », *European Journal of Political Research*, 4 (1), pp. 47-82.

<sup>723</sup> NELSEN Brent F., GUTH James L., FRASER Cleveland R. (2001), « Does Religion Matter? Christianity and Public Support for the European Union », *European Union Politics*, 2 (2), pp. 191-217 ; MARKS Gary, WILSON Carole J. (2000), « The Past in the Present. A Cleavage Theory of Party Responses to European Integration », *British Journal of Political Science*, 30, p. 438.

– clivage de classe et axe gauche/droite socio-économique – que les enjeux européens sont domestiqués. Les tensions sur l’UE reflètent avant tout le conflit entre la gauche et la droite sur le degré souhaitable de régulation et de redistribution au niveau européen. Cette appréhension des questions européennes à l’aune de projets idéologiques préexistants explique le scepticisme relatif de la gauche vis-à-vis de la construction européenne durant la phase de mise en place du Marché commun, perçue comme une menace pour les acquis sociaux domestiques. Impliqués dans le gouvernement de nombreux États membres – et dans l’élaboration de leur politique européenne – et conscients de la « dépendance de sentier » liée aux progrès de l’intégration, les partis sociaux-démocrates abandonnent progressivement leur posture critique pour prôner l’affirmation d’un « modèle social européen ». Les partis libéraux suivent une évolution inverse : pro-européens à l’origine, ils s’opposent à tout renforcement des mécanismes réglementaires et redistributifs au niveau européen.<sup>724</sup> Robert Harmsen résume très clairement cette hypothèse de l’absorption des enjeux européens par les lignes de conflits domestiques :

« ... les positions prises par les partis n’envisagent pas directement la construction européenne ; il s’agit plutôt d’une série de choix effectués en fonction des facteurs domestiques où la dimension européenne se greffe, autant que possible, sur la « conformation » de l’organisation. L’eupéanisation vue sous cet angle s’avère essentiellement stratégique, les partis ayant adapté leurs cadres de référence d’une manière qui tient compte des avancées de l’intégration européenne, mais sans se redéfinir par rapport au projet européen en tant que tel. »<sup>725</sup>

Les controverses relatives à l’émergence d’un nouveau clivage européen semblent somme toute relever d’un faux débat entretenu par le flou qui caractérise les usages du terme « clivage ». Si l’on s’en tient à l’acception rokanienne, il semble que le *format* de l’espace politique domestique soit resté relativement imperméable à la construction européenne. L’émergence d’enjeux européens et de discours critiques à l’encontre de l’UE n’en affecte peut-être pas moins la *substance* des questions qui sont politisés dans le cadre de ce format. Ce type de changement peut être identifié en situant l’analyse à un niveau moins général que celui des clivages et en s’intéressant aux usages électoraux des enjeux liés à la construction européenne.

---

<sup>724</sup> TSEBELIS George, GARRETT Geoffrey (2000), « Legislative politics in the European Union », *European Union Politics*, 1(1), pp. 9-36 ; MARKS Gary, WILSON Carole J. (2000), « The Past in the Present », *op. cit.* ; MARKS Gary, WILSON Carole J., RAY Leonard (2002), « National Political Parties and European Integration », *American Journal of Political Science*, 46 (3), pp. 585-94 ; Les résultats de van der Brug et van Spanje corroborent cette hypothèse. A l’encontre des résultats de Kriesi *et al.* (*op. cit.*), les analyses factorielles confirmatoires appliquées par les deux auteurs à des données issues de jugements d’experts mettent en évidence l’unidimensionnalité des positionnement partisans, positionnement européen compris : VAN DER BRUG Wouter, VAN SPANJE Joost (2009), « Immigration, Europe and the ‘new’ cultural dimension », *European Journal of Political Research*, 48 (3), pp. 309-34.

<sup>725</sup> HARMSSEN Robert (2005), « L’Europe et les partis politiques nationaux. Les leçons d’un non-clivage », *Revue internationale de politique comparée*, 12 (1), pp. 84-5.



## II. Pour une normalisation théorique de l'étude des formes de politisation des enjeux européens.

### A. L'intégration européenne : un enjeu unitaire et positionnel ?

Les travaux qui appréhendent la politisation de l'Europe sous l'angle des enjeux intégrés dans l'argumentaire des partis mobilisent pour une grande part la notion d'*eurosepticisme*. Forcée dans la Grande-Bretagne des années 1980 pour désigner une attitude hostile envers le projet européen, elle a été étendue dans l'Europe post-Maastricht à toute forme d'opposition à la construction européenne, puis a connu un succès spectaculaire parmi les spécialistes des discours européens des partis. C'est Paul Taggart qui a proposé la définition la plus célèbre du terme, concevant l'eurosepticisme comme « the idea of contingent or qualified opposition, as well as incorporating outright and unqualified opposition to the process of European integration ».<sup>726</sup>

La généralisation des discours critiques à l'égard de l'Europe dans presque tous les systèmes de partis européens a nourri les travaux mobilisant la notion d'eurosepticisme mais l'usage de ce terme est très controversé.<sup>727</sup> On lui reproche en particulier d'adopter une perspective limitée en réduisant *a priori* les usages possibles de l'enjeu européen aux critiques et aux oppositions. Le terme peut de ce fait revêtir une connotation stigmatisante, peut-être liée au contexte de la genèse du terme, utilisé à l'origine de façon synonyme avec « anti-européen ». En outre, le caractère discriminant de cette catégorie très englobante est questionné dans la mesure où elle recouvre des phénomènes de nature très variée en fonction du contexte national et de l'orientation idéologique du parti, allant de la simple critique de mesures européennes ponctuelles à l'aspiration à quitter l'UE. La distinction entre *euroseptique* et *europophile* trouve rapidement ses limites lorsqu'il s'agit de caractériser l'évolution des prises de position des acteurs partisans.

Pour ordonner la diversité des prises de positions observées, un ensemble de réflexions visent à développer des typologies proposant des classifications plus ou moins fines. Paul Taggart et

---

<sup>726</sup> TAGGART Paul (1998), « A Touchstone of Dissent. Eurosepticism in Contemporary Western European Party Systems », *European Journal of Political Research*, 33 (3), p. 366.

<sup>727</sup> NEUMAYER Laure (2008), « Eurosepticism as a political label : The use of European Union issues in political competition in the new Member States », *European Journal of Political Research*, 47 (2), p. 136 ; PELLEN Cédric (2008), « Le positionnement européen de Samoobrona : du rejet radical à l'euroréalisme », in NEUMAYER Laure, ROGER Antoine, ZALEWSKI Frédéric (dirs.), *L'Europe contestée. Espaces et enjeux des positionnements contre l'intégration européenne*, Paris : Michel Houdiard Editeur, p. 16 ; CRESPIY Amandine (2008), « La cristallisation des résistances de gauche à l'intégration européenne : les logiques de mobilisation dans la campagne référendaire française de 2005 », *Revue internationale de politique comparée*, 15 (4), pp. 589-603.

Aleks Szczerbiak proposent une distinction entre euroscepticisme « dur » (*hard euroscepticism*) – soit une opposition de principe à l’intégration européenne et un rejet systématique de toutes ses manifestations – et euroscepticisme « doux » ou « mou » (*soft euroscepticism*), caractérisé par une acceptation de principe du projet européen mais par des objections ponctuelles et circonstanciées à l’égard de certaines modalités pratiques de sa réalisation – politiques publiques ou projet de constitution par exemple.<sup>728</sup> Eu égard au caractère très englobant de ces catégories – en particulier l’euroscepticisme « doux » –, Petr Kopecky et Cas Mudde affinent la démarche de Paul Taggart et Aleks Szczerbiak en classant les discours partisans suivant deux dimensions : la première a trait au principe de l’intégration (europhiles vs. europhobes), la seconde aux modalités pratiques de sa mise en œuvre (euro-optimistes et euro-pessimistes). Ces deux antagonismes permettent de distinguer quatre idéal-types (cf. Tableau 9.1).

**Tableau 9.1** Typologie des orientations partisans vis-à-vis de l’intégration européenne

Europhiles		Europhobes
Euro-optimistes	Euro-enthousiastes	Euro-pragmatiques
Euro-pessimistes	Euro-sceptiques	Euro-rejeteurs

Source : KOPECKY Petr, MUDDE Cas (2002), « The Two Sides of Euroscepticism. Party Positions on European Integration in East Central Europe », *European Union Politics*, 3 (3), pp. 297-326.

Les partis europhiles et euro-optimistes, qualifiés de partis euro-enthousiastes (*euro-enthusiasts*), et les partis europhobes et euro-pessimistes, qualifiés de partis euro-rejeteurs (*euro-rejects*) sont les types les plus intuitifs. Les deux autres catégories permettent cependant de mieux saisir la diversité et la complexité des orientations partisans. Les partis europhiles tout en se montrant pessimistes quant aux modalités de la mise en œuvre du projet européen sont qualifiés d’eurosceptiques (*eurosceptics*). Les partis europhobes qui ont toutefois conscience des avantages qui peuvent être ponctuellement tirés de l’intégration européenne constituent le groupe des euro-pragmatiques (*euro-pragmatics*). Les idéal-types distingués ont généré de nombreuses enquêtes empiriques visant à classer des partis politiques en fonction de leur discours européen, le plus

<sup>728</sup> TAGGART Paul, SZCZERBIAK Aleks (2000), « Opposing Europe : Party Systems and Opposition to the Union, the Euro and Europeanisation », Sussex European Institute, *Working Paper*, 36, disponible en ligne : [www.sussex.ac.uk/sei/documents/wp36.pdf](http://www.sussex.ac.uk/sei/documents/wp36.pdf) ; TAGGART Paul, SZCZERBIAK Aleks (2002), « The Party Politics of Euroscepticism in EU Member and Candidate States », Sussex European Institute, *Working Paper*, 51, disponible en ligne : [www.sussex.ac.uk/sei/documents/wp51.pdf](http://www.sussex.ac.uk/sei/documents/wp51.pdf) ; TAGGART Paul, SZCZERBIAK Aleks (2003), « Theorizing Partybased Euroscepticism. Problems of Definition, Measurement and Causality », Sussex European Institute, *Working Paper*, 69, disponible en ligne : [www.sussex.ac.uk/sei/documents/wp69.pdf](http://www.sussex.ac.uk/sei/documents/wp69.pdf).

souvent sur la base de programmes électoraux, de jugements d'experts ou de données de type Eurobaromètre sur les orientations européennes de leurs électeurs respectifs.

La thèse dominante pour expliquer la diversité des positionnements observés est celle de l'existence d'un cartel pro-européen au centre des spectres politiques nationaux, contesté à la marge par les partis protestataires.<sup>729</sup> Ainsi, en représentant les positions des partis sur carte en quatre-quarts formée à partir du dimension gauche-droite et d'une dimension orthogonale opposant « pro » et « anti-intégrationnistes », on obtient une distribution en forme de « U inversé ».

Si ce type de démarche classificatoire se prête bien à la comparaison à large échelle, il prête le flanc à trois séries de critiques. Premièrement, la politisation de l'UE n'a été abordée en termes de saillance que très rarement. Lorsque cet aspect est examiné, ce n'est généralement que pour postuler une prise d'importance des questions européennes dans les débats politiques domestiques depuis les années 1990. Un tel phénomène demande à être vérifié empiriquement, d'autant plus que les rares études qui ont été menées tendent plutôt à conclure à un poids limité.<sup>730</sup> Plus généralement, la théorie de la saillance a conduit une majorité d'auteurs à ne plus concevoir la compétition électorale comme la confrontation exclusive de positionnements antagonistes, mais comme une lutte portant également sur la hiérarchisation des problèmes politiques prioritaires. Cette analyse s'est développée à partir d'un article fondateur de Donald Stokes, dans lequel il avançait qu'une majorité d'enjeux politiques sont des enjeux « consensuels » (*valence issues*). Chaque parti mettrait ainsi l'accent sur un ensemble d'enjeux susceptibles de favoriser la visibilité de ses positionnements auprès des électeurs.<sup>731</sup> Dans cette perspective,

---

<sup>729</sup> TAGGART Paul (1998), « A Touchstone of Dissent », *op. cit.* ; TAGGART Paul, SZCZERBIAK Aleks (2000), « Opposing Europe ... », *op. cit.* ; TAGGART Paul, SZCZERBIAK Aleks (2002), « The Party Politics ... », *op. cit.* ; TAGGART Paul, SZCZERBIAK Aleks (2003), « Theorizing Partybased Euroscepticism ... », *op. cit.*

<sup>730</sup> Plusieurs études ont constaté l'absence d'évolution linéaire de la saillance des enjeux européens dans la compétition partisane domestique : si une certaine augmentation peut être observée dans les années 1990, l'attention à ces enjeux diminue dans les années 2000. Cf. GARCIA LUPATO Fabio (2010), « On, Off or Stand By ? The EU, its policies and domestic political competition in Italy and Spain (1983-2006) », Communication aux *ECPR Joint Sessions* de Münster, 24 mars ; KRITZINGER Sylvia, CAVATORTA Francesco, CHARI Raj S. (2004), « Continuity and change in Party Positions Towards Europe in Italian Parties. An Examination of Parties' Manifestoes », *Journal of European Public Policy*, 11 (6), pp. 954-74 ; KRIESI Hanspeter (2007), « The Role of European Integration in National Election Campaigns », *European Union Politics* 8 (1), pp. 83-108. D'autres travaux ont constaté une saillance accrue dans les nouveaux États membres à l'issue de leur adhésion, mais confirment l'absence de tendance à l'augmentation chez les États membres plus anciens.

<sup>731</sup> STOKES Donald (1963), « Spatial Models of Party Competition », *American Political Science Review*, 57 (2), pp. 368-77. Voir également : ROBERTSON David (1976), *A Theory of Party Competition*, Londres : Wiley ; BUDGE Ian, FARLIE Dennis (1983), « Party Competition, Selective Emphasis or Direct Confrontation ? An Alternative View with Data », in DAALDER Hans, MAIR Peter (dirs.), *Western European Party Systems. Continuity and Change*, Londres : Sage Publications, pp. 267-305.

analyser la politisation de l'UE ne peut pas se limiter à décrire les positions en présence, mais implique de s'intéresser aussi à la place qui est accordée aux enjeux européens par les partis en lice.

Deuxièmement, nous rejoignons les critiques relatives au manque de précision des critères retenus et au caractère toujours englobant des catégories utilisées. Les travaux existants ne spécifient pas suffisamment la nature des questions européennes assimilées dans les discours partisans et ont tendance – parfois implicitement – à ramener le débat à une ou deux dimensions de conflit. À l'image de plusieurs auteurs qui préfèrent à la notion d'euroscepticisme des termes moins connotés, plus dynamiques et souvent déclinés au pluriel<sup>732</sup>, nous estimons qu'il est problématique et contre-intuitif de réduire *a priori* la compétition électorale qui a lieu sur les enjeux européens à un espace politique uni- ou bidimensionnel.

Troisièmement, les enjeux européens sont implicitement conçus comme positionnels, autrement dit comme un terrain d'opposition entre partis. Ce postulat ne va pas de soi au regard des modèles de compétition électorale dérivés de la théorie de la saillance. Notre analyse s'est appuyée sur ces modèles généraux pour éclairer le cas particulier des questions européennes.

## **B. Les questions européennes, un cas particulier d'enjeu électoral**

Cette section propose de considérer les questions européennes comme un cas particulier d'enjeu électoral, ce qui permet de formuler de nouvelles hypothèses à partir de cadres d'analyse classiques de la compétition partisane.

### *Une saillance fluctuante des questions européennes*

Au regard des théories de la saillance et de la compétition sur enjeux, la politisation des enjeux européens doit être appréhendée, dans un premier temps, à l'aune du niveau d'attention consacré à ces questions par les différents partis politiques. Ce niveau reflète probablement leur importance dans la sphère publique et le débat politique au sens large du terme, tels qu'il est

---

<sup>732</sup> Ces auteurs privilégient une analyse des formes de « contestation », « d'opposition » ou de « résistances à l'Europe », voire appellent à renoncer à toute étiquette et à « constituer l'Europe en problème ». Un tel choix va souvent de pair avec une renonciation à la comparaison à large échelle. Cf. NEUMAYER Laure, ROGER Antoine, ZALEWSKI Frédéric (2008) (dirs.), *L'Europe contestée*, Paris : Michel Houdiard Editeur ; projet de recherche *Contre l'Europe* (<http://www.recherche-contreleurope.eu/Pages/default.aspx>) ; numéro spécial de la *Revue internationale de politique comparée* en 2008 ; CRESPIY Amandine, VERSCHUEREN Nicolas (2008), « De l'euroscepticisme aux résistances : contribution au débat sur la théorisation des conflits sur l'intégration européenne », *Cahiers du CEVIPOL*, 5, disponible en ligne : [http://dev.ulb.ac.be/cevipol/dossiers\\_fichiers/cahier08-5.pdf](http://dev.ulb.ac.be/cevipol/dossiers_fichiers/cahier08-5.pdf).

mené dans les médias et dans les arènes gouvernementales et parlementaires (Hypothèse H1). Nous nous attendons donc à une politisation accrue durant les « moments critiques » de la construction européennes identifiés au chapitre 4, puisque le caractère systémique de l'agenda politique peut contraindre les partis politiques à se saisir d'enjeux, même si ces derniers sont peu prometteurs sur le plan électoral.

L'attention consacrée aux enjeux européens devrait néanmoins varier d'un parti à l'autre, dans la mesure où certains partis peuvent aspirer à se démarquer en mettant l'accent sur des problèmes distincts et où tous n'ont pas les mêmes incitations à investir l'espace de contestation ouvert par l'intégration européenne. On considère traditionnellement que deux facteurs principaux influencent la décision de politiser un nouvel enjeu : d'une part, les retombées électorales potentielles et, d'autre part, l'existence ou non de divisions internes au parti, les partis politiques mettant en avant les questions sur lesquelles une orientation claire et homogène se dégage au sein de leur électorat et sur lesquelles ils sont unis alors que leurs concurrents sont divisés.<sup>733</sup> Par conséquent, nous présumons que le niveau d'attention consacré aux enjeux européens augmente avec le degré de cohésion interne des partis sur ces enjeux (H2).

Nous avons formulé à la fin du chapitre 5 l'hypothèse selon laquelle les partis contestataires sont les plus susceptibles de contester le projet européen et certains aspects de sa réalisation (H3). Au niveau du système de partis, le corollaire de cette hypothèse consiste à postuler une attention à l'UE plus élevée dans les systèmes multi-partisans que dans les systèmes bipartisans, qui ne mettent pas en jeu de partis contestataires significatifs. Remarquons que les hypothèses formulées entretiennent pour certaines une certaine tension et peuvent même sembler contradictoires, les facteurs endogènes aux systèmes de partis étant par exemple susceptible de limiter l'impact de facteurs « exogènes » tels que les événements marquants de la construction européenne et la saillance des questions liées à l'UE dans la sphère publique.<sup>734</sup> Ces hypothèses sont donc conçues comme un canevas destiné à analyser les dynamiques d'attention à l'Europe dans la compétition électorale et leur portée respective doit être établie empiriquement.

---

<sup>733</sup> CARMINES Edward G. (1991), « The Logic of Party Alignments », *Journal of Theoretical Politics*, 3 (1), pp. 65-80. Les divisions internes entravent la transmission de signaux clairs aux électeurs et pèsent de ce fait sur leur aptitude à évaluer quel parti se rapproche le plus de leurs propres positions, avec des répercussions électorales négatives. Cf. GABEL Matthew, SCHEVE Kenneth (2007), « Mixed Messages : Party Dissent and Mass Opinion on European Integration », *European Union Politics*, 8 (1), pp. 37-59 ; DE VRIES Catherine (2010), « EU Issue Voting : Asset or Liability : How European Integration Affects Parties' Electoral Fortunes », *European Union Politics*, 11 (1), pp. 89-117.

<sup>734</sup> Le terme « exogène » est utilisé entre guillemets puisque nous avons constaté le poids des acteurs partisans dans la mise sur agenda médiatique des questions européennes (cf. chapitre 4).

### *Un « enjeu européen » à décliner au pluriel*

S'agissant des formes que prend la politisation de l'UE, il semble improbable que les enjeux européens puissent être réduits à une ou deux dimensions de conflit. Eu égard aux conséquences différenciées de l'europanisation des systèmes politiques, nous supposons que l'intégration européenne n'est pas exclusivement politisée de façon générale, mais aussi en lien avec de nombreux secteurs d'action spécifiques : la macro-économie, les politiques sociales, l'emploi, la protection environnementale, la sécurité, la politique étrangère, etc (H4). Nous proposons de définir un « enjeu politique » comme *une question de politique publique avec un cadrage particulier, pouvant donner lieu à une ou plusieurs positions*. Suivant cette définition, il semble réducteur d'assimiler la diversité des aspects assimilés dans les discours partisans à un « enjeu européen » unique.

La position adoptée par un parti à l'égard de ces différentes politiques européennes dépend probablement de leur niveau d'intégration, mais aussi de leur congruence avec les orientations prônées traditionnellement par le parti. On peut donc douter que l'ensemble des positionnements relatifs aux enjeux politisés puissent être ramenés à une seule dimension de conflit. Nous présumons au contraire que les partis prennent des positions différenciées en fonction de l'aspect considéré (H5).

### *Une dynamique conflictuelle à interroger*

Parmi les commentateurs de la politisation de l'UE, il semble entendu de concevoir cette dernière *a priori* comme un objet de conflit, de confrontation de plusieurs positions antagonistes. La littérature relative aux dynamiques de compétition électorale définit pourtant plusieurs types d'enjeux. Les enjeux positionnels, centraux dans les théories spatiales de la compétition, ne constituent qu'un type parmi d'autres. Au-delà de la distinction ancienne entre enjeux positionnels et enjeux consensuels, les prolongements de la théorie de la saillance autour du concept d'*issue-ownership*, qui désigne l'association commune d'un enjeu particulier à un parti, impliquent l'existence d'un troisième type d'enjeu que nous qualifions, suivant Ian Budge, de « propriété ». <sup>735</sup> Il semble effectivement pertinent de distinguer enjeux consensuels et propriétaires puisqu'un problème peut être abordé par un seul parti pour d'autres raisons que sa nature consensuelle. Les autres acteurs partisans peuvent par exemple craindre des retombées électorales

---

<sup>735</sup> BUDGE Ian, KLINGEMANN Hans-Dieter, VOLKENS Andrea, BARA Judith, TANNENBAUM Eric (dirs.) (2001), *Mapping Policy Preferences. Estimates for Parties, Electors, and Governments*, Oxford : Oxford University Press, p. 153. Sur la notion d'*issue-ownership*, voir : GREEN-PEDERSEN Christoffer (2007), « The Growing Importance of Issue Competition : The Changing Nature of Party Competition in Western Europe », *Political Studies*, 55, pp. 607-28 ; MEGUID Bonnie (2008), *Party Competition Between Unequals*, Cambridge : Cambridge University Press.

défavorables ou l'exacerbation de divisions internes, ou encore ignorer délibérément l'enjeu afin de préserver la cohérence de leur profil programmatique et leurs perspectives de coalition.

**Tableau 9.2** Trois types d'enjeux

Type d'enjeu	Nombre de partis politisant cet enjeu	Nombre de positions sur cet enjeu
Positionnel	Plusieurs	Plusieurs
Consensuel	Plusieurs	Une seule
Propriétal	Un seul	Une seule

Si la théorie de la saillance dit vrai, les partis devraient plus se distinguer par le niveau d'attention qu'ils consacrent à l'UE et à ses différentes facettes que par des positions différenciées : la politisation des enjeux européens ne devrait donc pas être majoritairement positionnelle (H6). Plus spécifiquement, nous supposons que les partis divisés quant aux questions européennes ne tendent pas seulement à éluder ces questions, mais évitent également de prendre des positions claires, en préférant se concentrer sur des aspects consensuels (H7).

**Tableau 9.3** Synthèse des hypothèses

H1	La saillance des questions européennes dans le débat partisan reflète leur importance dans la sphère publique et le débat politique en général.
H2	Le niveau d'attention consacré aux enjeux européens augmente avec le degré de cohésion interne des partis.
H3	Le niveau d'attention consacré aux enjeux européens est plus élevé chez les partis contestataires, autrement dit chez les partis les plus éloignés de l'électeur et du parti médian sur les lignes de conflit politique prédominantes.
H4	L'UE n'est pas exclusivement politisée en tant qu'enjeu général mais à travers de multiples enjeux.
H5	Les partis prennent des positions différenciées en fonction de l'enjeu et leurs positionnements ne peuvent donc pas être réduits à une ligne de conflit unique.
H6	Les enjeux européens ne sont pas majoritairement positionnels.
H7	Plus un parti est divisé, plus il a tendance à politiser des enjeux européens de nature consensuelle.

### C. Implications méthodologiques de ce recentrage théorique

Les postulats théoriques relatifs à la nature de la politisation de l'UE se répercutent sur la méthodologie utilisée pour mesurer les orientations européennes des partis. Ainsi, les deux sources empiriques les plus utilisées, les jugements d'experts (et en particulier la base de données constituée par l'équipe de *Chapel Hill*) et la base de données issue du codage de programmes électoraux réalisé par le *Comparative Manifesto Project* (CMP) présentent des inconvénients considérables dans le cadre de l'analyse de la politisation des enjeux européens.<sup>736</sup>

#### *Les limites des jugements d'expert*

Les jugements d'expert ont été développés par Francis Castles et Peter Mair, Michael Laver, puis John Huber et Ronald Inglehart afin de positionner les partis le long d'un axe gauche-droite.<sup>737</sup> Ils ont été utilisés par la suite pour mesurer leur position sur certains enjeux spécifiques, dont l'intégration européenne.<sup>738</sup> S'ils ont le mérite de livrer une mesure quantitative des positions partisans, ils impliquent une simplification *a priori* de la compétition électorale et une limitation des questions débattues, puisque les enjeux sur lesquels les experts sont questionnés sont présélectionnés. Cette présélection pose problème pour comparer les partis, puisque, comme le soulignent Peter Mair et Cas Mudde :

« the data sets are necessarily created through the use of similar scales for different political systems, thereby assuming, perhaps naively, that the same policy means the same thing in these different contexts. »<sup>739</sup>

De plus, tous les enjeux soumis aux experts sont conçus d'emblée comme « positionnels » et l'éventualité de la politisation d'enjeux consensuels est écartée. De ce fait, les experts positionnent les partis, mais ne livrent généralement aucune information sur l'importance des différents enjeux

---

<sup>736</sup> Pour la base de données de Chapel Hill, voir : RAY Leonard (1999), « Measuring Party Orientations Towards European Integration. Results from an Expert Survey », *European Journal of Political Research*, 36(2), pp. 283-306. Chaque publication du CMP donne lieu à une présentation de ce groupe de recherches, notamment : BUDGE *et al.* (2001), « Mapping Policy Preferences... », *op. cit.*

<sup>737</sup> CASTLES Francis Geoffrey, MAIR Peter (1984), « Left-Right Political Scales : Some Expert Judgments », *European Journal of Political Research*, 12 (3), pp. 73-88 ; HUBER John, INGLEHART Ronald (1995), « Expert Interpretations of Party Space and Party Locations in 42 Societies », *Party Politics*, 1 (1), p. 71-111 ; LAYER Michael (dir.) (2001), *Estimating the policy positions of political actors*, Londres et New York : Routledge.

<sup>738</sup> MARKS Gary, HOOGE Liesbet, STEENBERGEN Marco, BAKKER Ryan (2007), « Cross validating Data on Party Positioning on European Integration », *Electoral Studies*, 26 (1), pp. 23-38. Voir également la présentation du sondage réalisé auprès de politologues français réalisée par Michael Laver, Kenneth Benoit et Nicolas Sauger en 2002 : SAUGER Nicolas (2005), « Sur la mutation contemporaine des structures de la compétition partisane en France : les partis de droite face à l'intégration européenne », *Politique européenne*, 16, p. 108.

<sup>739</sup> MAIR Peter, MUDDE Cas (1998), « The Party Family and its Study », *Annual Review of Political Science*, 1, p. 314.



pour chaque parti, à l'exception de quelques enquêtes récentes.<sup>740</sup> Enfin, les jugements d'expert se prêtent mal à l'étude diachronique des orientations partisans car les experts ne sont pas en mesure de déterminer précisément leur évolution de façon rétrospective.<sup>741</sup> Plus généralement, le niveau de confiance est faible dans la mesure où les évaluations des experts sont subjectives et font parfois l'objet de désaccords profonds, peut-être liées à l'hétérogénéité des sources mobilisées (programmes électoraux, tracts, discours des candidats, documents stratégiques, etc.) et à la difficulté d'établir une position unitaire dans certains cas. En matière européenne, les prises de position variées adoptées par les cadres du RPR ou du parti conservateur britannique, durant la ratification du traité de Maastricht, et la division profonde du PS pendant la campagne référendaire de 2005, illustrent à quel point il peut être délicat et réducteur de situer un parti. Ces biais peuvent être limités en comparant les positions partisans sur la base d'un corpus de documents uniformes et comparables, représentatifs de la position officielle des partis à un moment donné.<sup>742</sup> Comme nous l'avons expliqué et justifié dans la section III.B. du chapitre 3, les programmes électoraux nous semblent constituer la source la plus adaptée à cet égard.

### *Les limites des données du Comparative Manifesto Project (CMP)*

À ce jour, c'est le CMP qui propose les analyses les plus développées de programmes électoraux. Les codeurs du CMP attribuent un code (parmi une liste de 56 codes) à chaque quasi-phrase des programmes électoraux.<sup>743</sup> Il est donc possible de mesurer le pourcentage consacré à chaque enjeu et de décrire l'évolution des grandes lignes du conflit politique au sein de chaque système partisan.

Le projet parvient toutefois rapidement à ses limites lorsqu'il s'agit d'étudier la politisation d'enjeux spécifiques comme les enjeux européens, les deux catégories « European integration positive » et « European integration negative » n'étant pas assez différenciées pour rendre compte de l'évolution de la substance de l'enjeu européen au fil du temps. L'UE du Traité de Lisbonne n'a plus grand chose en commun avec la Communauté européenne d'avant l'Acte unique et l'europanisation est un processus dynamique affectant différents secteurs à des rythmes et des

---

<sup>740</sup> STEENBERGEN Marco R., SCOTT David J. (2004), « Contesting Europe ? The salience of European integration as a party issue », in MARKS Gary, STEENBERGEN Marco R. (dirs.), *European Integration and Political Conflict*, Cambridge : Cambridge University Press, pp. 165-92 ; BENOIT Kenneth, LAVER Michael (2007), *Party Policy in Modern Democracies*, Londres et New York : Routledge.

<sup>741</sup> BUDGE Ian (2000), « Expert Judgements of Party Policy Positions : Uses and Limitations in Political Research », *European Journal of Political Research*, 37 (2), pp. 103-15.

<sup>742</sup> Pour une argumentation plus exhaustive, consulter : VOLKENS Andrea (2007), « Strengths and weaknesses of approaches to measuring policy positions of parties », *Electoral Studies*, 26 (1), pp. 108-20.

<sup>743</sup> A l'exception des programmes français, qui ont été codés par paragraphe en raison de leur longueur.

degrés divers : les deux catégories du CMP ne permettent pas de saisir les répercussions des changements intervenus sur les modes de politisation des questions européennes. Le schéma du CMP ne permet pas non plus de détecter les évolutions du cadrage des questions européennes puisqu'il contraint les codeurs à opérer un choix entre les catégories « intégration européenne » et les catégories de politique publique comme « l'agriculture ». En outre, en dépit des affirmations du CMP, ces données ne sont pas appropriées pour tirer des conclusions sur la nature positionnelle, consensuelle ou propriétaire des enjeux électoraux, puisque ses catégories reposent sur des postulats importants à cet égard. Tandis que certains enjeux, comme la protection de l'environnement, sont vus *a priori* comme consensuels, une majorité incluant l'intégration européenne sont conçus comme positionnels ce qui implique pour le codeur de qualifier chaque quasi-phrase de programme comme « positive » ou « négative » à l'égard de la construction européenne.

*Une méthodologie innovante, à même de restituer la multidimensionnalité et la diversité des usages des enjeux européens*

Tester nos hypothèses implique de ne pas trancher *a priori* le débat entre compétition sur enjeux et modèles positionnels, que ce soit en forçant des experts à positionner les partis ou en décidant à l'avance que les enjeux liés à l'UE sont positionnels. Nous avons travaillé au développement d'une nouvelle méthode d'analyse de programmes électoraux à même d'éviter les écueils esquissés. Ce travail a été effectué en collaboration avec Simon Persico, doctorant au *Centre d'Etudes Européennes* qui rencontrait des difficultés similaires aux nôtres dans le cadre de sa thèse portant sur la politisation des enjeux environnementaux.

La mise à l'épreuve de nos hypothèses implique dans un premier temps de rendre compte de la saillance de l'intégration européenne dans les campagnes électorales menées par chaque parti. La place accordée aux questions européennes, qu'il s'agisse de propositions générales sur l'UE ou d'aspects liés à des secteurs spécifiques, a été évaluée en opérant une recherche par mot-clé avec la racine « euro- » et les mots « UE » et « CEE ». Nous avons constitué ainsi un corpus d'extraits pour un total de 113 344 mots. Pour chaque programme, le comptage de ces mots mis en rapport avec la longueur totale du document permet d'obtenir une mesure de la saillance relative des enjeux européens dans chaque texte (en % de mots).<sup>744</sup>

---

<sup>744</sup> Cette étape pourrait être réalisée facilement et rapidement en recourant aux données du *Comparative agendas project* (CAP), qui mesure le niveau d'attention consacré à plus de 250 enjeux et complète le codage à l'aide d'une variable dichotomique indiquant éventuellement la mention de la Communauté européenne et de l'UE. Ce codage est plus clair puisqu'il permet une distinction entre le contenu de politique publique (santé, justice ou affaires internationales)

Dans un deuxième temps, les paragraphes sélectionnés ont été analysés qualitativement, suivant une démarche inductive consistant à lister tous les enjeux qui pouvaient être identifiés, par exemple « la constitution européenne », « le principe de subsidiarité », « l'extension des pouvoirs du parlement européen », « la politique environnementale commune », « la libéralisation des secteurs publics » ou encore « la coopération en matière de justice » (cf. liste complète d'enjeux ci-dessous). Ces enjeux ont été distingués sur la base de la définition d'un « enjeu de politique publique » proposée plus haut. Le thème de l'élargissement de l'UE a par exemple été cadré différemment d'un parti et d'un pays à l'autre, si bien que nous avons différencié quatre enjeux spécifiques à cet égard : l'élargissement à l'Est en général, l'élargissement à la Turquie, l'élargissement aux pays des Balkans et l'élargissement à la Russie, à l'Ukraine et/ou à la Biélorussie, chacun de ces enjeux donnant lieu à une ou plusieurs positions.

Enfin, l'analyse qualitative des sections de programmes consacrées à chaque enjeu permet d'établir le nombre de partis politisant cet enjeu et le nombre de positions identifiables (une ou plusieurs) pour chaque élection, puis d'en tirer des conclusions sur la nature conflictuelle, propriétaire ou consensuelle de chacun des enjeux. Une dernière étape a consisté à mesurer la représentation relative de chaque type d'enjeu.

Cette procédure est très lourde mais permet de donner une idée de l'importance accordée aux thèmes européens par chaque parti, la diversité des facettes abordées et des multiples formes que prend la politisation de ces facettes. Les programmes électoraux, rédigés plusieurs mois avant les élections et conçus comme un argumentaire dans lequel les candidats puisent au fil de la campagne et en fonction des thèmes qui se dégagent, ne sont toutefois pas toujours en mesure de rendre compte des dynamiques de campagne. C'est pourquoi nos résultats sont ponctuellement complétés et analysés à la lumière des comptes rendus de campagne publiés par *Le Monde*, *The Guardian* et *Die Süddeutsche Zeitung*.

---

et le niveau d'action envisagé. Le CAP ne mesure que la saillance de chaque catégorie mais l'inclusion des textes originaux dans la base de données rend possible une analyse qualitative des propositions rassemblées dans une catégorie spécifique ou comportant une référence au niveau communautaire. Sur ce point, voir : ZICHA Brandon, GUINAUDEAU Isabelle (2009), « Introducing the Comparative Agendas Project Manifesto Coding Method », Communication à la *2009 PolEtmaal Conference*, Nijmegen, Pays-Bas, 28-29 mai 2009. En raison de retards dans la collecte des données allemandes et britanniques, nous avons malheureusement dû renoncer à les utiliser.

### **III. La saillance des enjeux européens dans la compétition électorale**

Lors des « moments critiques » de la construction européennes, les partis politiques sont confrontés à une européanisation de l'agenda politique domestique sur laquelle ils n'exercent pas nécessairement d'influence. Les questions européennes ont notamment occupé le devant de la scène à l'occasion du processus de ratification du traité de Maastricht, des phases successives de la réalisation de l'Union monétaire ou encore de la campagne menée en France dans le cadre du référendum de ratification du Traité constitutionnel européen en 2005 (cf. chapitre 4). Par ailleurs, conformément aux constats de la fin d'un « consensus permissif » qui aurait prévalu jusqu'au début des années 1990, nous avons observé une érosion du soutien au projet européen, particulièrement prononcée au sein des l'électorat de certains partis (cf. chapitre 5). Ces tendances sont à l'origine de nouveaux espaces de politisation et de contestation : ces espaces ont-ils été investis par les partis politiques domestiques ? Afin de répondre à cette question, le pourcentage des textes de programmes faisant explicitement référence aux questions européennes a été calculé suivant la procédure décrite plus haut. Les résultats sont présentés dans le tableau 9.4 et les graphiques 9.1 à 9.4 ci-dessous.

**Tableau 9.4** Pourcentage des programmes électoraux allemands, britanniques et français consacré aux enjeux européens

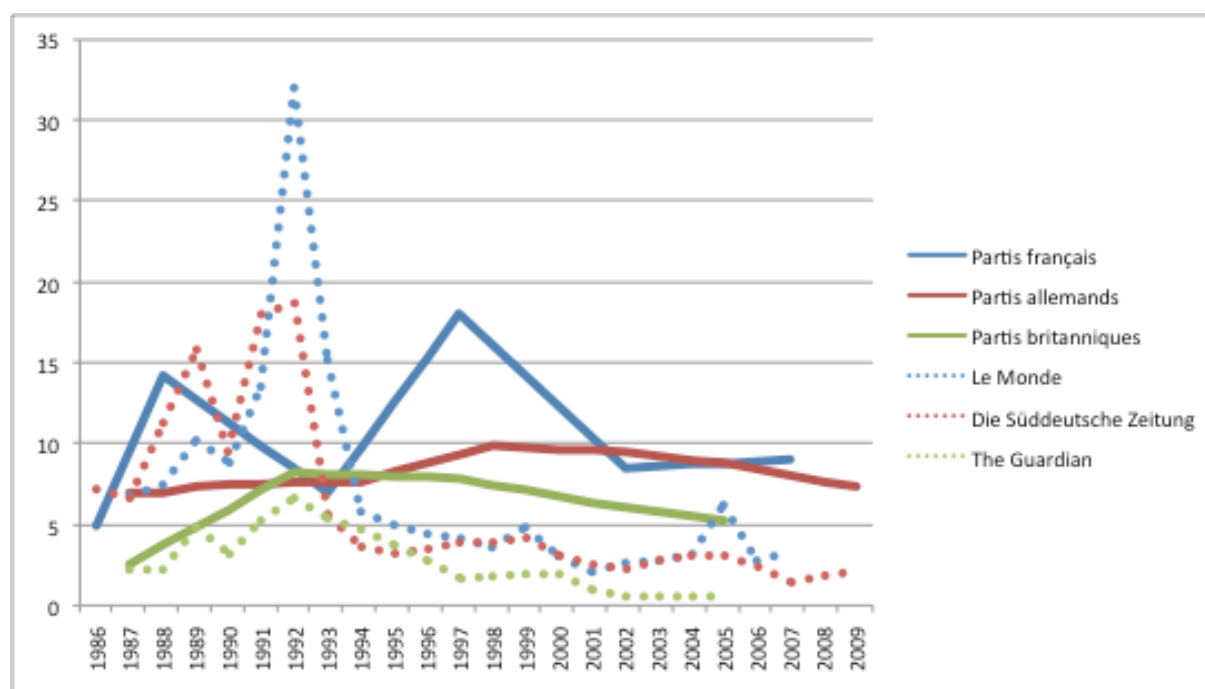
Allemagne			Royaume-Uni			France		
1987	Grünen	0,8	1987	Labour	1,7	1986	PCF	6,2
	SPD	10,3		Liberals	3,8		PS	7,5
	FDP	6,2		Conserv.	2,1		RPR	1,1
	CDU	10,6	1992	Labour	7,5	1988	PCF	4,1
1990	PDS	1,6		Liberals	11,6		PS	12,9
	Grünen	2,5		Conserv.	5,6		UDF	22,3
	SPD	6,5		Labour	6,4		RPR	17,4
	FDP	11,5	1997	Liberals	8,5	PCF	12,5	
CDU	14,9	Conserv.		8,6	Verts	1,4		
1994	PDS	1,6	2001	Labour	7,2	1993	PS	6,9
	Grünen	4,2		Liberals	7,3		UDF	3,3
	SPD	8,7		Conserv.	4,4		RPR	10,6
	FDP	13,8	2005	Labour	3,2		PCF	16,3
	CDU	9,7		Liberals	5,7		Verts	30,5
1998	PDS	9,1		Conserv.	6,6	1997	PS	17,2
	Grünen	7,6		UDF	17,1			
	SPD	6,5		RPR	17,1			
	FDP	13,1		FN	10,1			
	CDU	13,2		2002	PCF		11,8	
2002	PDS	11,2			Verts	4,2		
	Grünen	8,0			PS	10,8		
	SPD	9,9			UDF	14,1		
	FDP	8,6			UMP	5,7		
	CDU	9,6		FN	3,4			
2005	Linke	8,4		2007	PCF	8,8		
	Grünen	7,6			Verts	9,1		
	SPD	6,4			PS	8,6		
	FDP	10,1			UDF	10,9		
	CDU	11,2			UMP	6,9		
2009	Linke	3,5	FN		9,6			
	Grünen	5,5						
	SPD	8,6						
	FDP	9,6						
	CDU	9,1						

Le graphique 9.1 livre un aperçu des tendances générales de l'attention aux questions européennes dans les médias et au sein des systèmes de partis allemands, français et britanniques.<sup>745</sup> Ces questions ne tendent ni à occuper une part croissante des programmes électoraux, ni à faire l'objet d'une couverture médiatique accrue en lien avec le processus d'eupéanisation des politiques publiques : ici encore, nous n'observons pas de tendance

<sup>745</sup> Cette saillance « systémique » caractérisant le niveau général d'attention observable dans chaque système de parti a été mesurée en calculant la moyenne des pourcentages de phrases de programmes électoraux consacrés aux questions européennes à chaque élection.

linéaire, en particulier en France où l'attention des partis politiques se caractérise par une alternance de pics et de creux de grande ampleur. Il est intéressant de noter que les dynamiques sont plus similaires entre les agendas médiatiques des trois pays qu'entre les agendas partisans et médiatiques de chaque pays pris séparément, à l'exception du Royaume-Uni – le seul pays où attention médiatique et partisane sont significativement et fortement corrélées ( $R = .77, p < .01$ ). Dans les programmes électoraux de ce pays comme dans les colonnes du *Guardian*, la saillance de l'Europe augmente sensiblement jusqu'en 1992, puis décroît continuellement, plus progressivement toutefois chez les partis que dans le quotidien britannique. Si les polémiques relatives au traité de Maastricht marquent un pic d'attention, les partis britanniques ne semblent pas avoir investi l'espace de contestation ouvert par les débats sur la crise de la vache folle et sur l'opportunité de faire le nécessaire pour être en mesure de participer à l'Union monétaire, qui ont marqué l'année électorale 1997, ainsi que par les controverses relatives au Traité constitutionnel européen lors de l'élection de 2005 qui s'est tenue à peine trois semaines avant les référendums français et néerlandais.

**Graphique 9.1** Attention médiatique et saillances des enjeux européens dans les systèmes de partis allemands, britanniques et français (1987-2009)



En France et en Allemagne, l'agenda partisan semble suivre une logique largement autonome vis-à-vis de l'agenda médiatique. Les élections législatives françaises de 1993 se distinguent par un niveau d'attention historiquement bas alors que les enjeux européens avaient occupé le devant de la scène médiatique durant de nombreux mois et qu'ils occupaient une place considérable dans

les programmes électoraux de 1988. Tandis que la préparation de l'Union monétaire et le sommet d'Amsterdam n'ont donné lieu qu'à un regain d'attention modeste dans les colonnes du *Monde*, les élections de 1997 sont celles où les thématiques européennes ont le plus de poids dans les manifestes partisans. Elles avaient été certes été marginalisées durant la campagne présidentielle de 1995 suite au renoncement de Jacques Chirac à prôner un référendum sur la monnaie unique, mais les années 1996 et 1997 ont vu de nombreuses mobilisations et entreprises de politisation de l'UE, auxquelles la progression vers l'Union monétaire et les mobilisations sociales exceptionnelles contre la libéralisation des services publics, la réforme des retraites ou encore la fermeture des usines Renault à Vilvorde ont fourni un terreau fertile. Cette politisation, conjuguée aux scores élevés du FN à l'élection présidentielle et à diverses élections locales, a contribué à faire de l'Europe un thème important des élections législatives de 1997, central dans l'argumentaire de l'extrême-droite, mais aussi de l'extrême-gauche.<sup>746</sup> Au regard du souvenir encore prégnant des politiques menées au cours des deux septennats mitterrandiens, il est plus délicat pour le PS de recourir aux arguments anti-libéraux mobilisés par la gauche radicale mais les socialistes posent toutefois leurs conditions au passage à la monnaie unique, qu'ils promettent de renégocier, et débattent avec la majorité sur les implications macro-économiques des critères de Maastricht. En revanche, l'adoption de l'euro et les débats relatifs à l'élargissement à l'Est, puis le référendum de 2005 n'ont pas contribué à augmenter leur place lors des campagnes de 2002 et de 2007, menées en priorité sur des sujets de politique domestique – la sécurité, le chômage, la semaine de 35 heures ou encore la fiscalité.

La proportion d'attention accordée aux enjeux européens est nettement plus stable en Allemagne, où nous observons une augmentation très progressive jusqu'en 1998 et une diminution toute aussi incrémentale depuis.

L'intégration européenne gagne en importance dans le contexte de la réunification, lors des élections de 1994 – qui ont lieu dans la foulée d'élections européennes pour laquelle la CDU-CSU, mais aussi le SPD et le FDP ont mené une campagne très européenne, en s'accordant sur les grands thèmes comme l'élargissement à l'Est<sup>747</sup> – et surtout lors des élections de 1998. Ces

---

<sup>746</sup> Dès son discours de lancement de campagne, le 6 mai, Robert Hue prône un référendum sur le passage à la monnaie unique et vilipende les dérives de « l'Europe de Maastricht ». Ce rejet le rapproche de Jean-Pierre Chevènement, avec qui il organise des meetings communs qui bénéficient d'un certain écho.

<sup>747</sup> Les grands partis prônent tous une Europe fédérale, libre, démocratique, assortie d'une union monétaire à laquelle la CSU, critique avant la campagne de 1994, se convertit pour faire liste commune avec la CDU. La concordance de vues qui règne se traduit par le soutien apporté au mois de novembre par Rudolph Scharping, le candidat social-

dernières élections sont marquées par les vifs débats européens qui rythment les années 1997 et 1998 : ces controverses ont trait à l'Union monétaire, avec l'opposition de personnalités issues de la CSU, de la CDU et du SPD, mais aussi à l'élargissement et aux modalités du contrôle parlementaires, politisés par la CSU qui exige une meilleure protection du marché du travail allemand face à l'arrivée de travailleurs des pays de l'Est et des garanties accrues de l'implication des parlements nationaux dans l'élaboration des politiques européennes. Durant la campagne, la CDU et le FDP tentent, sans grand succès d'ailleurs, de jouer sur les acquis européens de Kohl et de son ministre des affaires étrangères Klaus Kinkel, avec le slogan « Classe mondiale pour l'Allemagne ». <sup>748</sup> Les questions européennes sont en retrait lors des campagnes de 2002, 2005 et 2009, nourries avant tout par des problèmes domestiques – emploi et système scolaire en 2002 <sup>749</sup>, lutte contre la bureaucratie et les déficits, réforme de la fiscalité et de la protection sociale ou encore politique nucléaire en 2005 et en 2009. <sup>750</sup> La relative stabilité du poids des questions européennes dans les campagnes et programmes électoraux allemands révèle un contraste saisissant avec les dynamiques du débat politique et médiatique tel qu'il est reflété dans la *Süddeutsche Zeitung* et dans les données du *Politbarometer*, avec des variations de grande ampleur faisant ressortir des « moments critiques » tels que la fin des années 1980, la ratification du traité de Maastricht, la préparation de l'Union monétaire et la ratification du TCE.

Ces observations tendent à infirmer notre première hypothèse et à relativiser le poids des facteurs « exogènes » à la compétition électorale, du moins au niveau du système de partis. La différenciation des résultats par parti doit toutefois permettre d'établir si certaines organisations ne sont pas plus réactives que d'autres à la mise sur agenda des enjeux européens. Il est également possible que l'attention à l'Europe soit avant tout déterminée par des facteurs endogènes, liés aux caractéristiques des partis et des systèmes de parti.

Les partis présentent des niveaux d'attention à l'Europe extrêmement variables : les pourcentages de programmes consacrés aux thématiques européennes fluctuent entre 0,8% pour les Verts

---

démocrate défait, à la politique européenne d'Helmut Kohl. Cf. « Scharping unterstützt Kohl : SPD stimmt mit Außenpolitik der Koalition überein », *Süddeutsche Zeitung*, 24 novembre 1994.

<sup>748</sup> « Weltklasse für Deutschland » en allemand. Cette stratégie ne s'est pas avérée payante car le thème de l'union monétaire n'était ni prioritaire, ni consensuel pour les électeurs allemands qui se sont identifiés plus facilement avec les thèmes mis en avant par le SPD – la politique économique, l'emploi et la croissance.

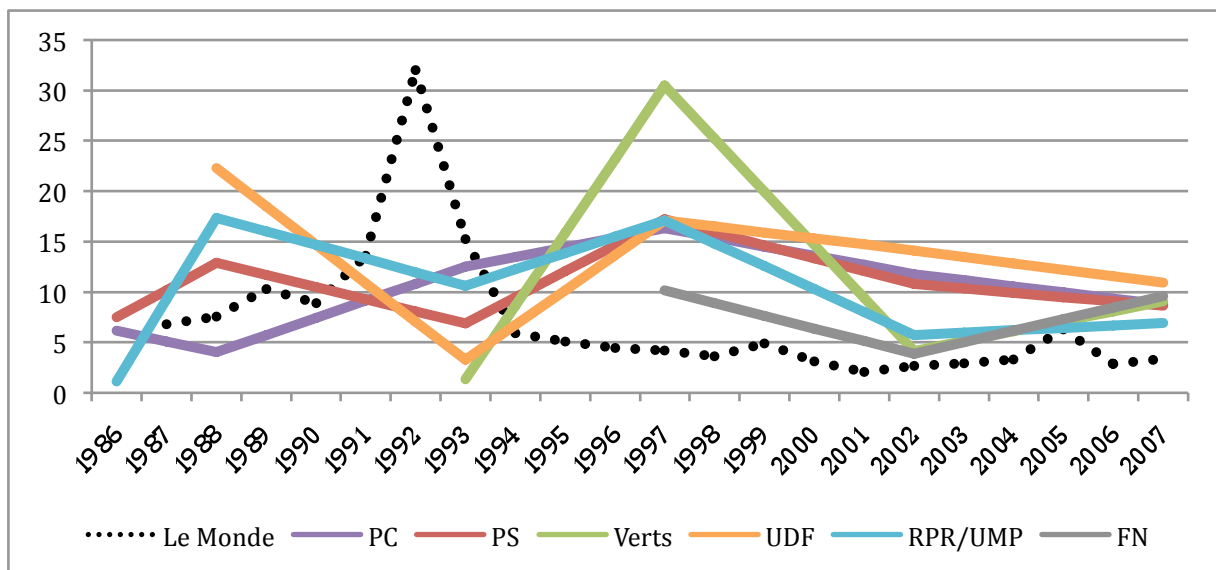
<sup>749</sup> Lorsque les candidats se positionnent en matière de politique étrangère, ils privilégient le thème de la position de l'Allemagne à l'égard de la guerre en Irak qui se profile à l'automne 2002. Sur les dynamiques de la campagne électorale de 2002, voir : BRETTSCHNEIDER Frank, VAN DETH Jan, ROLLER Edeltraud (dirs.) (2004), *Die Bundestagswahl 2002. Analysen der Wahlergebnisse und des Wahlkampfes*, Wiesbaden : Verlag für Sozialwissenschaften.

<sup>750</sup> GABRIEL Oscar W., WEBELS Bernhard, FALTER Jürgen W. (dirs.) (2009), *Wahlen und Wähler. Analysen aus Anlass der Bundestagswahl 2005*, Wiesbaden : Verlag für Sozialwissenschaften, en particulier les contributions de Jens TENSCHER (p. 117-45) et de Rüdiger SCHMITT-BECK (pp. 146-76).

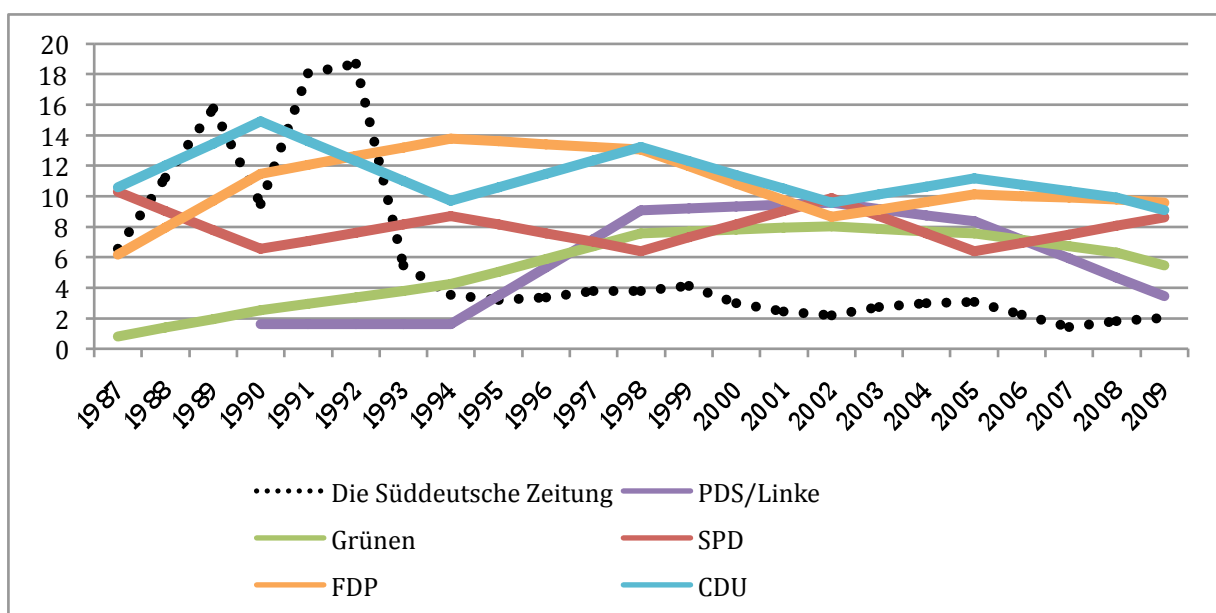


allemands en 1987 et plus de 30% pour les Verts français en 1997. Si notre nombre de cas et les données disponibles ne nous permettent pas de modéliser ce niveau d'attention en fonction de la saillance médiatique, du degré de cohésion interne et du type de parti en recourant par exemple à une analyse de régression, l'observation des tendances propres à chaque parti au sein de son système de partis (graphiques 9.2, 9.3 et 9.4) combinée à des tests de moyennes peuvent être interprétés à la lumière de nos hypothèses.

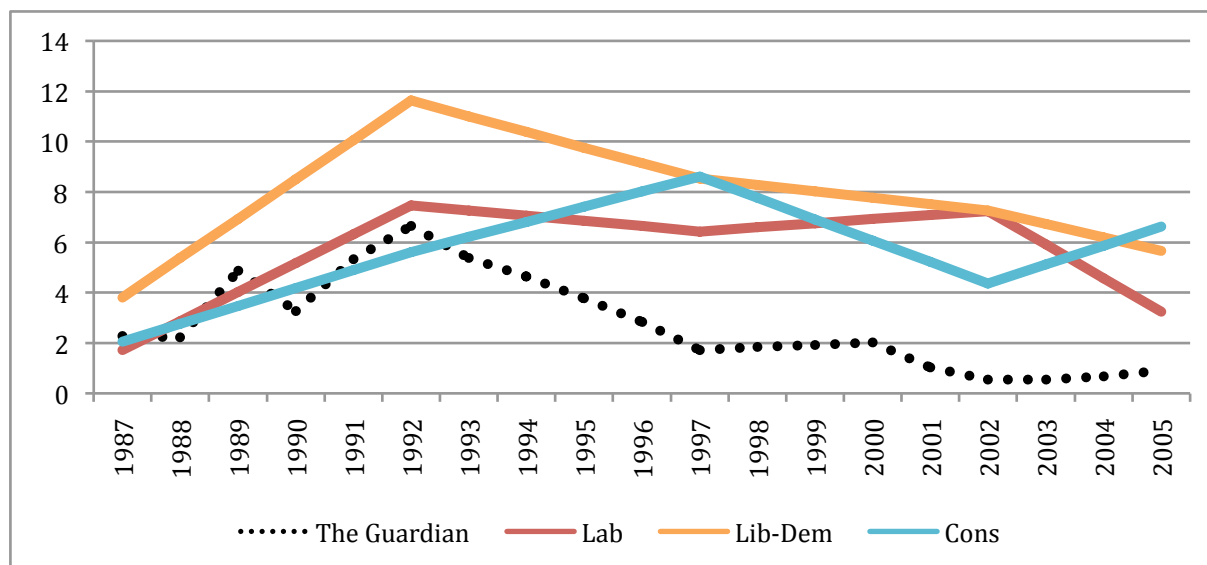
**Graphique 9.2** Pourcentage des programmes partisans français consacré aux enjeux européens (1986-2007)



**Graphique 9.3** Pourcentage des programmes partisans allemands consacré aux enjeux européens (1987-2009)



**Graphique 9.4** Pourcentage des programmes partisans britanniques consacré aux enjeux européens (1987-2005)



Les profils des partis (graphiques 9.2, 9.3 et 9.4) et des familles de partis (tableau 9.5 ci-dessous) montrent que les enjeux européens ne sont l'apanage d'aucun parti ou famille de partis en particulier. Nous observons bien une attention relativement élevée parmi les partis centristes et libéraux – le FDP allemand, l'UDF française et les libéraux-démocrates britanniques – mais la différence avec les autres familles n'est pas significative. Les évolutions semblent largement systémiques, avec des fluctuations communes à l'ensemble des partis plutôt que des variations liées à des profils partisans distincts. Seuls les partis allemands présentent de tels profils, les partis traditionnels se distinguant par un niveau d'attention plus important – entre 10 et 15% pour le FDP et la CDU – tandis que les Verts et le PDS ignorent quasiment le sujet au cours des années 1980. Nos données médiatiques montrent que ces profils ne résultent pas d'un différentiel de réactivité face à l'actualité européenne, les dynamiques partisanes semblant largement déconnectées de la place de l'Europe dans les colonnes de la *Süddeutsche Zeitung*. Dans un contexte où il semble impensable de contester le processus d'intégration, la CDU et le FDP, au pouvoir sans interruption jusqu'en 1998, semblent plutôt mettre en avant la construction européenne comme l'un de leurs acquis, tandis que les partis de l'opposition s'en tiennent à marginaliser le sujet tout en pointant ponctuellement certaines lacunes de ce processus. Les années 1990 voient d'ailleurs la résorption des contrastes entre les partis allemands et en 2002, tous les partis réservent à l'Europe une part équivalente de leurs programmes.

**Tableau 9.5** Niveau moyen d'attention aux enjeux relatifs à l'UE en fonction du pays, de la famille de partis et des divisions partisanes internes

	Moyenne	Écart type	N
France	10,62	6,46	30
Allemagne	8,22	3,53	34
Grande-Bretagne	6,01	2,67	15
Extrême-gauche	7,91	4,64	12
Verts	7,39	8,15	11
Sociaux-démocrates	8,16	3,43	18
Centristes-libéraux	10,43	4,83	17
Conservateurs/Chrétiens-démocrates	9,13	4,62	18
Extrême-droite	7,86	3,47	3
Plutôt cohésif	10,18	3,86	30
Intermédiaire	9,16	5,8	33
Divisé	5,03	3,18	16

Les tests de moyenne sont au contraire significatifs quand on s'intéresse aux effets de la division partisane ( $p=.00$ ) et du pays ( $p=.01$ ), comme l'illustrent les résultats présentés au tableau 4. Les partis divisés accordent en moyenne deux fois moins d'attention aux questions européennes que les partis cohésifs sur cette question, ce qui va dans le sens de notre deuxième hypothèse. Dans de nombreux cas, ce facteur permet d'expliquer pourquoi l'Europe est ignorée lors de campagnes électorales tenues lorsque les questions européennes sont pourtant sur l'agenda politique. L'UE a par exemple été le sujet d'actualité le plus brûlant des mois précédents les élections législatives françaises de 1993, mais la majorité des partis français a alors intérêt à éviter le sujet afin de ne pas alimenter les divisions profondes révélées au cours de la campagne référendaire, en particulier au sein des gaullistes et des socialistes.<sup>751</sup>

De même, en Allemagne, l'année 2005 a été marquée par de nombreux débats dans le cadre de la ratification du TCE : la CSU réclame une consultation accrue du Bundestag quant aux décisions européennes – revendication qui conduit Peter Gauweiler, député CSU, à déposer une plainte auprès de la Cour constitutionnelle ; les chrétiens-démocrates rejettent l'adhésion de la Turquie ;

<sup>751</sup> Le PS et le RPR sont d'autant moins incités à investir ce terrain glissant que leurs propositions sont très proches dans les domaines essentiels, tels que la politique monétaire.

de leur côté, les sociaux-démocrates tentent de contrer la libéralisation de nombreux secteurs et d'empêcher l'adoption de la directive services, à l'origine d'un conflit entre le chancelier Schröder et la commission européenne. La campagne de 2005 ne reflète pas ces préoccupations dans la mesure où les lignes de faille relatives à l'UE sont souvent transversales aux partis et aux coalitions : tandis que la majorité de la CDU, du SPD et du FDP s'accorde à critiquer le recours constitutionnel de Peter Gauweiler et à promouvoir une politique de rigueur budgétaire, la CDU et la CSU sont divisées sur les perspectives d'élargissement à la Bulgarie et à la Roumanie, ainsi que sur l'architecture institutionnelle future de l'UE.<sup>752</sup>

Le Royaume-Uni est le pays où l'opinion publique est la plus critique et où les questions européennes ont fait le plus de ravages au sein des grands partis, ce qui explique pourquoi ces derniers sont réticents à s'en saisir pour s'adresser aux électeurs :

« The European issue has always proved to be a challenging one for Britain's two leading political parties as its internally divisive tendencies have intersected with a fundamentally adversarial political system with the results that the two major parties have always resisted making Europe a significant electoral issue. Thus, in Britain, the debate about Europe, such as it is, has essentially taken place within, rather than between, the major political forces and parties. »<sup>753</sup>

Les différences entre pays sont également significatives, avec une attention partisane moyenne de 10,6% en France contre 7,8% en Allemagne et 5,8% au Royaume-Uni. Chaque système de parti semble donc caractérisé par un niveau général de saillance systémique propre et nous pouvons remarquer que ce niveau augmente avec le nombre de partis du système. Ces observations corroborent à première vue notre troisième hypothèse sur le rôle des partis contestataires dans la politisation de l'UE. La saillance comparativement faible des enjeux européens dans les programmes et les campagnes des partis écologistes et de la gauche-radical française et allemande, ainsi que du FN semble toutefois contradictoire avec la conception de ces partis comme des « entrepreneurs » se saisissant des questions européennes et contraignant les partis concurrents à faire de même. En Allemagne, comme nous l'avons montré plus haut, les enjeux liés à l'intégration européenne semblent de nature « propriétaire » et sont politisés de façon privilégiée par la CDU et le FDP. Ces deux partis ont pu s'approprier la thématique à la faveur de

---

<sup>752</sup> En 2009, de façon similaire, les partis évitent les enjeux européens qui ont de nouveau montré leur potentiel divisif à l'occasion d'un nouveau recours constitutionnel de Peter Gauweiler et des efforts déployés par Horst Seehofer, président de la CSU, pour soumettre l'adoption du Traité de Lisbonne à la condition que le gouvernement allemand ne puisse plus négocier au niveau européen sans consultation préalable du Bundestag et du Bundesrat.

<sup>753</sup> ALLEN David (2005), « The United Kingdom : A Europeanized Government in a non-Europeanized Polity », in BULMER Simon, LEQUESNE Christian (dirs.), *The Member States of the European Union*, Oxford : Oxford University Press, p. 127.

L'exercice du pouvoir durant quatre mandats successifs marqués par des avancées considérables de l'intégration, ce qui a favorisé l'identification de leurs électeurs avec le projet européen et leur a permis de s'imposer comme les partis les plus compétents en la matière. *A priori*, dans ce cas, la compétition sur enjeux ne profite donc pas aux partis contestataires tels que les *Grünen* des années 1980, le PDS ou *Die Linke*.

En France, en revanche, on peut penser que le PCF et les multiples formations d'extrême gauche exercent une forme de pression sur le PS en critiquant les aspects les plus néolibéraux de la construction européenne. Parallèlement, les partis qui ont émergé des courants eurosceptiques du PS, du RPR et de l'UDF en 1992 – ainsi que certains courants internes à ces partis – peuvent les avoir incités à adopter une posture plus critique. Dans la mesure où les fluctuations sont largement communes à l'ensemble des partis français au fil du temps, on peut supposer que les enjeux européens ne sont pas politisés dans le cadre d'une « compétition sur enjeux » – au sens où un ou plusieurs partis « posséderaient » l'enjeu européen – mais plutôt d'une confrontation de positions distinctes, ce que la section suivante nous permettra d'établir.

Au Royaume-Uni, la division des travaillistes, et surtout des conservateurs, se conjuguent à l'absence de parti contestataire d'envergure et au scepticisme de l'opinion publique pour limiter l'attention accordée aux questions européennes. Cette situation est susceptible d'évoluer avec les recompositions du système de partis britannique, suite à l'émergence d'un parti souverainiste qui a montré son potentiel mobilisateur lors des élections européennes de 2004, le *United Kingdom Independence Party* et, plus récemment, à la montée en puissance des *Liberal Democrats*, qui accordent traditionnellement une place plus importante à l'Europe dans leurs programmes.

Les facteurs « exogènes » aux systèmes de partis ne semblent pas exercer d'effet décisif sur le degré de politisation de la construction européenne. Les campagnes électorales ne reflètent pas mécaniquement les événements et les questions européennes à l'ordre du jour, du fait de distorsions liées à la division interne des partis, à leur rapport traditionnel avec la construction européenne et aux dynamiques d'opposition au sein du système de partis. En Allemagne, l'Europe semble constituer un enjeu de prédilection des chrétiens-démocrates et des libéraux, même si leur prédominance est contestée par d'autres partis à certaines élections, comme celle de 1998. En France, l'absence de profils partisans clairs combinée à une saillance élevée des questions européennes laisse à penser que la compétition prend la forme d'une confrontation de positions distinctes plutôt que d'une compétition sur enjeux. L'Europe est enfin largement

absente de la compétition électorale britannique, ce qui s'explique à la fois par la division importante des principaux partis et par l'absence de parti contestataire à même d'imposer les questions européennes sur l'agenda électoral.

## IV. Une politisation multiforme

### A. Une myriade d'enjeux européens

À la lecture des programmes électoraux, nous avons pu identifier 69 enjeux, listés dans le tableau 9.6 ci-dessous. Ainsi, conformément à notre quatrième hypothèse, tous les partis ne parlent pas de la même chose lorsqu'ils politisent la politique européenne. Cette dernière est abordée au prisme de multiples perspectives et les facettes mises en avant varient largement selon le pays, le parti ou la période : certains passages se positionnent très généralement sur le principe de l'intégration, d'autres traitent plus précisément de certaines réformes institutionnelles ou de certains aspects des politiques publiques communautaires. Ces résultats mettent en évidence à quel point il est problématique de réduire les prises de position des partis sur l'UE à un espace uni- ou bidimensionnel.

**Tableau 9.6** Listes des enjeux européens présents dans les programmes allemands, britanniques et français (1986-2009)

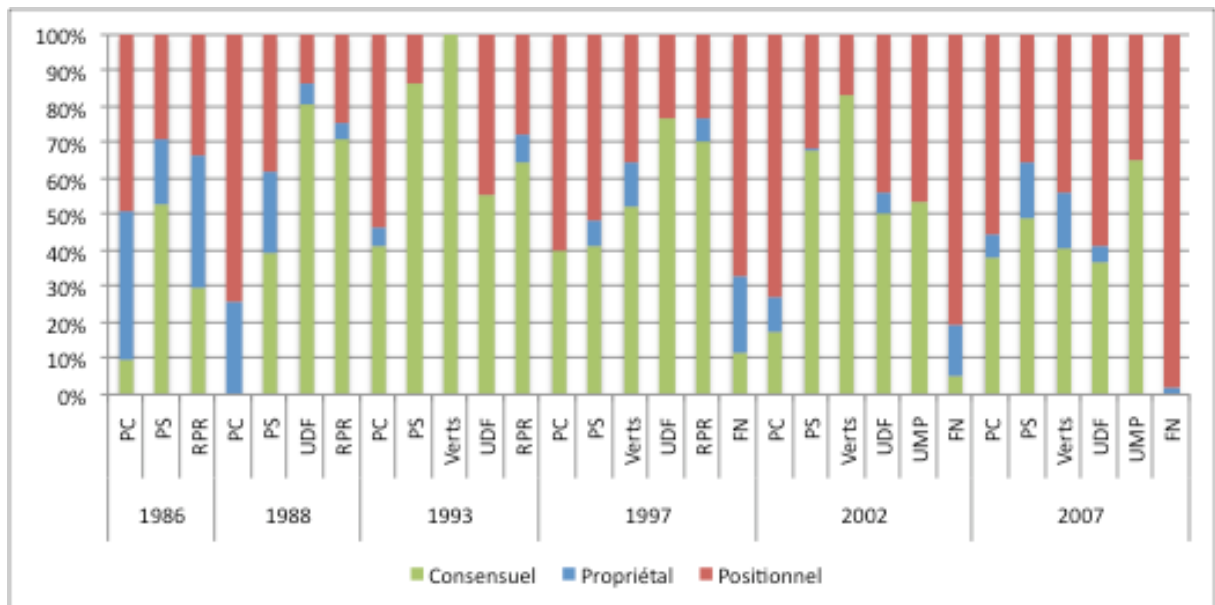
1	<b>L'UE et les États membres</b>	Nécessité de défendre les intérêts nationaux
2		Leadership du propre pays en Europe
3		Création d'un ministère des affaires européennes
4		Besoin général de réformes pour s'adapter à l'UE
5	<b>Intégration et institutions européennes</b>	Principe général de l'intégration européenne
6		Fédéralisme vs. intergouvernementalisme
7		Transfert de compétence et de souveraineté au niveau européen
8		Référendums sur des questions européennes (Maastricht, euro...)
9		Traité d'Amsterdam
10		Traité de Maastricht
11		Constitution européenne (TCE, etc.)
12		Principe de subsidiarité
13		Contrôle national (parlementaire) des affaires européennes
14		Prise de décision majoritaire au Conseil des ministres
15		Budget de l'UE (montant, contributions nationales, contrôle)
16		Création d'un poste de président de l'UE
17		Transparence du Conseil des ministres
18		Extension des pouvoirs du Parlement européen
19		Scrutin proportionnel pour les élections européennes
20		Représentation de l'Ecosse, du Pays de Galle et de l'Irlande au Parlement européen
21		Réforme de la Cour Européenne de Justice
22		Citoyenneté européenne
23		Droit de vote pour les ressortissants de l'UE aux élections municipales et européennes

24		Académie européenne du droit (European Law Academy)
25		Libre circulation
26	<b>Élargissement</b>	Élargissement à l'Est
27		Adhésion de la Turquie
28		Adhésion des pays des Balkans
29		Adhésion de la Russie, de l'Ukraine et de la Biélorussie
30	<b>Intervention macro-économique</b>	Libéralisation vs. secteur public
31		Libre concurrence et marché vs. politique industrielle
32		Libre-échange vs. protectionnisme
33		Coordination des politiques macro-économiques nationales
34		Soutien de l'UE aux entreprises
35		Régulation des marchés financiers
36		Adoption de standards environnementaux
37		Autres formes de régulation (brevets, publicité, protection des consommateurs...)
38		Coopération monétaire (SME, Union monétaire, euro, BCE, pacte de stabilité...)
39		Politique fiscale commune (harmonisation de la fiscalité)
40		Politique de l'emploi commune
41		Politiques sociales communes (modèle social européen, chapitre social dans les traités européens)
42		Politique régionale et fonds structurels
43		Programmes de R&D communs
44	Infrastructure commune et politique de transport	
45	<b>Droits de l'homme, immigration et politique intérieure</b>	Droits de l'homme
46		Protection des données et droits civiques
47		Lutte contre les discriminations et protection des minorités
48		Immigration et droit d'asile
49		Sécurité intérieure (Europol, contrôle des frontières, etc.)
50		Service civil européen, volontariat européen
51	<b>Environnement</b>	Adoptions de normes sur les droit des animaux
52		Politique énergétique commune (taxes comprises)
53		Protection de l'environnement en général
54	<b>Agriculture et pêche</b>	Politique agricole commune
55		Politique de pêche commune
56	<b>Culture et éducation</b>	Reconnaitances des diplômes
57		Programmes éducatifs communs
58		Programmes d'échange (Erasmus, etc.)
59		Diversité culturelle, exception culturelle
60		Politique culturelle commune
61		Coopération dans le domaine médiatique
62		Programmes sportifs communs
63	<b>Politique étrangère et de sécurité</b>	Politique étrangère et de sécurité commune
64		Défense (armée européenne)
65		Coopération avec l'OTAN
66		Pacifisme
67		Armes (acquisition, désarmement, zone sans arme nucléaire...)
68		Vente d'armes
69		Aide aux pays en développement

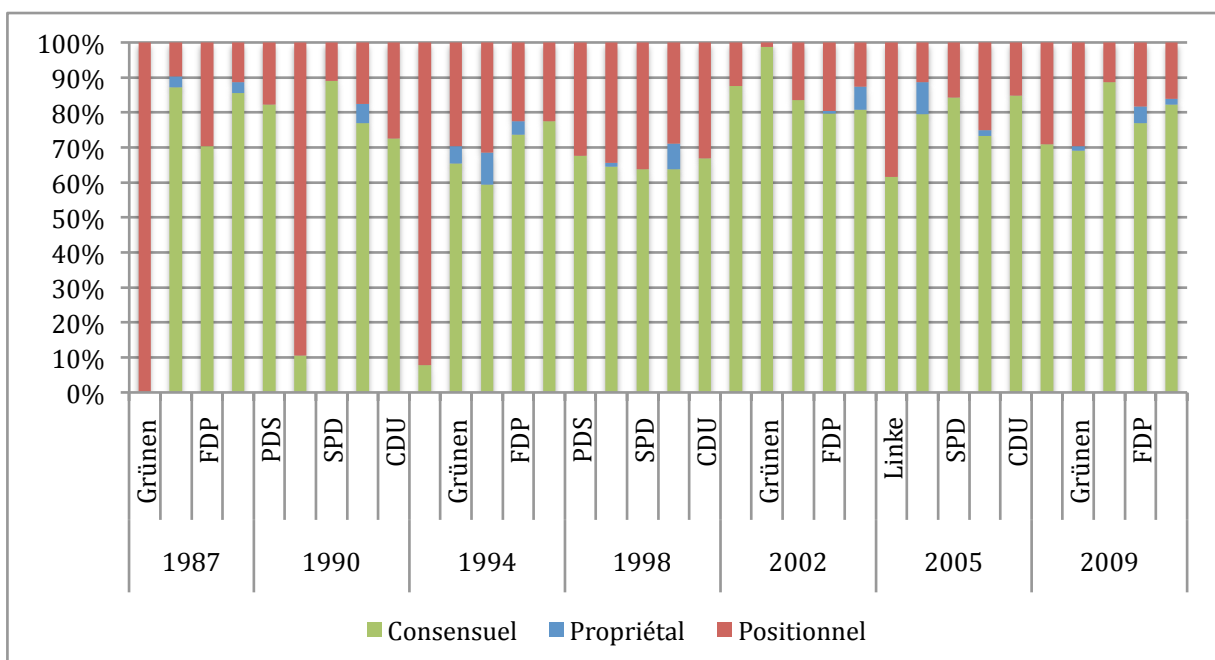
## B. Des enjeux positionnels, consensuels ou « propriétaires » ?

Suivant la méthodologie décrite plus haut, chacun des enjeux listés ci-dessus a été classé en fonction de son caractère consensuel, « propriétaire » ou positionnel pour chaque élection. Les graphiques 9.5, 9.6 et 9.7 illustrent la proportion relative de chaque type d'enjeu dans les programmes analysés.

**Graphique 9.5** Enjeux consensuels, « propriétaires » et positionnels dans les programmes français (en %)

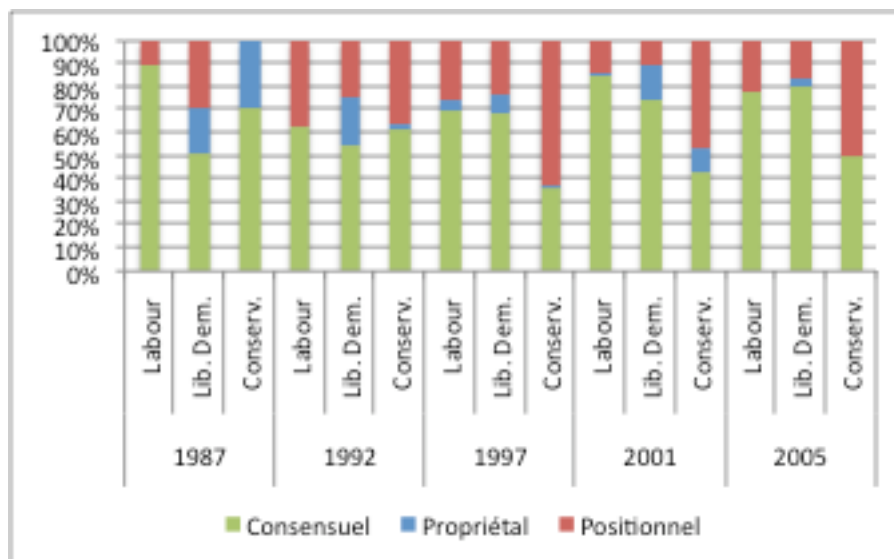


**Graphique 9.6** Enjeux consensuels, « propriétaires » et positionnels dans les programmes allemands (en %)





**Graphique 9.7** Enjeux consensuels, « propriétaires » et positionnels dans les programmes britanniques (en %)



Un coup d'œil rapide aux graphiques suffit à constater que nos données confirment notre cinquième hypothèse : seule une minorité d'enjeux est politisée de façon positionnelle et les enjeux consensuels prédominent largement. Cela est particulièrement vrai en Allemagne et au Royaume-Uni, où les enjeux consensuels représentent respectivement 70,2% et 65,1% des programmes électoraux. En France, où les programmes du FN, hostiles à de nombreuses manifestations de l'intégration, ont pour conséquence de rendre positionnels une partie importante des enjeux qui seraient consensuels sans la présence du FN, les enjeux consensuels prédominent malgré tout, avec 47,9% en moyenne, contre 42,6% pour les enjeux positionnels et 9,6% pour les enjeux propriétaires.<sup>754</sup> La prépondérance d'aspects consensuels relativise sérieusement la pertinence des hypothèses du « U inversé » ou celle de l'absorption, qui supposent toutes deux un mode de politisation de l'UE majoritairement conflictuel.

En dépit de larges variations entre les partis, notre dernière hypothèse sur l'impact de la division ne se vérifie pas : les partis les plus divisés n'abordent pas beaucoup plus d'aspects conflictuels

<sup>754</sup> L'étude des prises de position du Front National lors de ses campagnes électorales et lors des débats parlementaires (cf. ST-OUËN François (1990), *Les partis politiques et l'Europe. Une approche comparative*, Paris : Presses universitaires de France, p. 71) montre que, contrairement à l'impression que la radicalisation du parti en matière européenne dans les années 1990 et 2000 peut donner, le FN n'a pas toujours rejeté en bloc toute forme d'intégration : dans les années 1980, Jean-Marie Le Pen et Bruno Mégret condamnent surtout l'idée d'un grand marché amené à terme à englober de nombreux pays, et appellent de leurs vœux une « Europe des patries », basée sur « l'identité et la puissance », autrement dit une communauté avec une identité forte démarquant les Européens des autres peuples et assise sur une puissance militaire et économique permettant de garantir son indépendance. Au cours des années 1990, le FN s'en prend surtout à « l'eurocratie », aux traités de Maastricht et d'Amsterdam et se montre plus favorable au marché unique. Son discours se radicalise dans les années 2000 : le FN promet alors la sortie de la France de la zone euro et de l'Union européenne.

que les partis à forte cohésion interne. Il apparaît plutôt que la proportion d'enjeux positionnels reflète le schéma d'opposition entre partis contestataires et partis dominants dans les systèmes multipartites. Ce sont le PCF, le PDS, le FN et les écologistes allemands d'avant 1990 qui présentent les proportions les plus élevées d'enjeux positionnels.<sup>755</sup> Alors que les partis dominants, qu'ils soient sortants ou non, s'efforcent de mettre en avant les thèmes consensuels, les partis contestataires n'entrent pas en conflit direct sur ces enjeux, mais critiquent les positions dominantes à la marge. Cette distinction ne devrait pas être interprétée en termes de « U inversé » : les enjeux positionnels politisés par l'extrême gauche, qui s'en prend à « l'Europe des capitalistes », « l'Europe libérale » ou encore à « l'Europe des nantis » diffèrent substantiellement de ceux politisés par l'extrême droite, qui mobilise sur un registre identitaire incompatible avec « l'Europe des peuples » revendiquée par des partis tels que le PCF.<sup>756</sup> Les positions protestataires devraient donc plutôt être considérées comme l'expression de lignes de conflit préexistantes et de la position des partis contestataires sur ces lignes. Quand les questions européennes sont sources de conflit, c'est sous forme de révélateur de clivages traditionnels.

Les variations radicales qui caractérisent la substance des enjeux consensuels d'un pays à l'autre sont frappantes. Les seuls enjeux consensuels communs aux trois pays sont le renforcement des pouvoirs du Parlement européen et du pouvoir de contrôle des parlements nationaux au sujet des affaires européennes. À l'exception de ces points qui font consensus sur l'ensemble de la période, les enjeux consensuels sont spécifiques à chaque pays. En France, tous les partis prônent la diversité culturelle et l'interventionnisme économique au niveau européen, en particulier les politiques de l'emploi, la politique industrielle, l'harmonisation de la fiscalité et la création de projets de recherche communs. Au contraire, les programmes des partis britanniques appellent à l'accroissement de la libéralisation économique, aux dérégulations et à une profonde réforme de la Politique agricole commune. Formulés sous l'angle des garanties contre les intrusions communautaires dans les intérêts du Royaume-Uni plutôt que sous celui des retombées positives de l'intégration, ils préconisent par ailleurs le renforcement de la coopération avec l'OTAN et répètent régulièrement que le pays n'adhérera pas à l'euro sans référendum préalable. Les partis

---

<sup>755</sup> Le Royaume-Uni représente un cas particulier étant donné l'absence de parti contestataire d'envergure au niveau national. Tandis que la proportion d'enjeux positionnels est assez proche pour les trois partis avant 1992, cette proportion s'accroît de manière significative dans les programmes conservateurs à partir de 1997, du fait de leur opposition à la conception fédéraliste des libéraux-démocrates et de leur volonté de se désengager s'agissant du chapitre social du traité de Maastricht.

<sup>756</sup> Certains qualifient l'eurosepticisme de la gauche radicale française de « social-nationalisme » (cf. BENOIT Bertrand (1997), *Social-Nationalism : An Anatomy of French Eurosepticism*, Aldershot : Ashgate ; REYNIÉ Dominique (2005), *Le vertige social-nationaliste : la gauche du non*, Paris : La table ronde). Néanmoins, même ces auteurs opèrent une distinction entre l'identité politique défendue par l'extrême gauche contre les intrusions d'une Europe perçue comme néo-libérale, bureaucratique et anti-démocratique, et l'identité nationale qui préoccupe l'extrême-droite.

allemands se rejoignent sur l'idée de politiques communes en matière environnementale et énergétique. Ils appellent de leurs vœux une Europe fédérale, qui respecterait le principe de subsidiarité et les droits de l'Homme, ainsi qu'une politique étrangère commune qui permettrait un désarmement de l'Europe. Ces différents points de consensus peuvent être interprétés à la lumière de la popularité et de l'impopularité des différentes dimensions de l'intégration européenne dans chaque pays : les politiques impopulaires ou sensibles, comme la PAC au Royaume-Uni, les négociations relatives à la culture ou la libéralisation des services publics en France, font l'objet de prises de position critiques, tandis que les politiques plus populaires sont appropriées et défendues par les partis – parfois sans mentionner l'UE –, en particulier par ceux qui exercent le pouvoir. Les enjeux consensuels peuvent également être vus comme des indicateurs de conceptions nationales dominantes de l'Europe : une Europe forte et interventionniste en France, un grand marché et un rattachement à l'OTAN au Royaume-Uni, une Europe fédérale, pacifiste et écologique en Allemagne.

Les trois pays se caractérisent par la quasi-absence d'enjeux « propriétaires » stables au cours du temps. Comme pour les enjeux consensuels, les rares enjeux « propriétaires » qui ont pu être identifiés sont propres à chaque pays : il s'agit du soutien de l'UE à la libre entreprise (défendu par les libéraux allemands), du renforcement des droits de vote et de citoyenneté (défendu par les Verts français depuis 1997), de la liberté de circulation (à laquelle s'oppose seul le FN), ou encore de la transparence des réunions du Conseil des ministres et de la défense des libertés individuelles (par les libéraux-démocrates britanniques). Ainsi, la plupart des enjeux « propriétaires » sont contestés au cours du temps : les autres partis ont tendance à se saisir des enjeux revendiqués, que ce soit pour défendre la même position ou pour se démarquer par une position distincte. Cette dernière constellation peut-être illustrée par l'enjeu relatif au chapitre social du Traité européen, qui fut un temps exclusivement politisé par les conservateurs britanniques, opposés à celui-ci, avant de faire l'objet d'un conflit avec les travaillistes qui ont commencé à défendre son adoption en 1997. Il en va de même pour les politiques de l'emploi européennes qui étaient l'apanage du SPD au début de la période avant que ses positions ne soient contestées par le FDP et la CDU à partir de 1998. La politique commune de sécurité intérieure, présente dans les seuls programmes du RPR jusqu'en 1997, élection à partir de laquelle le FN s'y oppose fortement, offre un autre exemple. La contestation de la propriété des enjeux peut alternativement déboucher sur l'apparition d'un consensus. Cela a été le cas de l'idée d'une Constitution pour l'Europe, défendue initialement par le seul FDP, de celle de l'accroissement des échanges Erasmus ou de la protection de l'identité culturelle française, enjeux traités exclusivement par le RPR dans les

années 1980, ou encore, de l'opposition à la régulation du marché, qui était l'apanage des conservateurs britanniques jusqu'en 1993.

Le faible nombre d'enjeux purement « propriétaires » ne signifie pas pour autant que cette catégorie soit sans intérêt. Ces enjeux « propriétaires » reflètent l'idéologie profonde des partis, révélant par la même le cadrage des enjeux européens propre à chaque parti : liberté d'entreprendre et libertés individuelles pour les libéraux, souverainisme pour le FN etc. *L'issue ownership*, qui peut être interprété comme l'association spontanée d'un thème à un parti ou comme le fait qu'un parti soit largement considéré comme le plus compétent sur un enjeu, n'est pas évident en matière européenne et les partis préfèrent politiser les enjeux qui leurs sont chers dans une perspective européenne plutôt que de politiser l'UE comme un enjeu propre. La marginalité des enjeux « propriétaires » nous informe également sur le potentiel perçu des enjeux européens dans la compétition partisane nationale. Ils ne semblent pas être vus comme avantageux sur le plan électoral, et ce d'autant moins qu'ils sont source de divisions. Pour la plupart des partis, la stratégie la plus avantageuse ne consiste donc pas à se démarquer des autres, mais plutôt à souligner des aspects consensuels cadrés dans des termes nationaux.

Ainsi, seule une minorité d'enjeux est véritablement source de conflits. Il est extrêmement informatif d'étudier ces enjeux plus en détail et notamment de s'intéresser aux partis qui s'en saisissent lors de chaque élection. Les structures du conflit sur l'UE semblent recouper les lignes de polarisation préexistantes et révèlent des tentatives de faire « usage » de l'arène européenne pour modeler les politiques publiques dans le sens souhaité. C'est la raison pour laquelle on observe un lien fort entre les caractéristiques du système de parti et les dynamiques de politisation de l'UE : plus le système partisan est divisé et polarisé *a priori*, plus les enjeux européens sont politisés de façon positionnelle. Les enjeux qui sont les plus conflictuels relèvent le plus souvent de l'opposition classique entre gauche et droite sur les questions socio-économiques et sur le degré souhaitable de libéralisation/dérégulation et de protection sociale. Le positionnement des partis reflète la perception des conséquences socio-économiques de l'euro-péanisation des politiques publiques par les acteurs partisans et les électeurs. Au Royaume-Uni, la montée en puissance des *tories* hostiles à la réglementation sociale d'origine communautaire et à la perte d'indépendance représentée par l'implication du pays dans l'Union monétaire, se traduit par un positionnement critique du parti conservateur, tandis que le Labour lui reproche de résister aux avancées sociales liées à l'application des décisions européennes. Au contraire, l'absorption des enjeux européens par le clivage socio-économique se traduit en France

et en Allemagne par des prises de position critiques des partis de gauche et d'extrême gauche. Ceci est particulièrement vrai à partir des années 1990, qui voient la montée d'une critique sociale de l'Europe et, de ce fait, le renforcement du prisme d'opposition gauche-droite dans les dynamiques de politisation de l'UE : le PC français et le PDS allemand (*Die Linke* à partir de 2005) ne contestent pas le principe de l'intégration européenne mais s'en prennent à l'orientation libérale des politiques européennes. De façon plus modérée, le SPD et le PS émettent des critiques plus ponctuelles, qui ont trait par exemple aux dérives de la libéralisation de certains secteurs et en particulier à la directive services, tout en soulignant les initiatives en faveur d'une Europe plus sociale.

Les autres dimensions de conflit relatives à l'UE diffèrent substantiellement d'un pays à l'autre, révélant des modalités spécifiques d'opposition entre la gauche et la droite. Alors que la division socio-économique est prédominante en France, les débats sur la coopération policière, ou la Charte des droits fondamentaux sont animés au Royaume-Uni comme en Allemagne : cette discussion, qui oppose libéraux et conservateurs, peut être lue comme un débat sur l'équilibre entre autorité étatique et liberté individuelle. L'Allemagne se caractérise par ailleurs par le poids important des « nouveaux clivages », en particulier l'affrontement entre, d'une part, les écologistes et l'extrême-gauche, antimilitaristes, et, d'autre part, les autres partis souhaitant au contraire un accroissement de la force d'intervention européenne. Les évolutions considérables connues par les *Grünen* dans les années 1990 et 2000, lorsqu'ils deviennent un parti de gouvernement<sup>757</sup>, se traduisent par un retrait de la proportion d'enjeux conflictuels dans leurs programmes et dans le débat allemand en général. Un autre débat oppose les chrétiens-démocrates, hostiles à l'adhésion de la Turquie, aux autres partis. Nous trouvons enfin des positions distinctes à propos de ce qui était considéré comme le cœur de l'enjeu européen par les études précédentes, c'est à dire l'équilibre entre le niveau national et supranational. Par exemple, les libéraux-démocrates britanniques défendent le principe de nouveaux transferts de souveraineté et la construction d'une Europe fédérale, dotée d'un Parlement fort, orientations clairement rejetées par les conservateurs. De la même manière, les partis allemands ne sont pas d'accord sur le niveau approprié de la contribution allemande au budget européen. La France est divisée, quant à elle, entre le FN, qui rejette tout accroissement de l'influence de l'UE, et les autres partis. Ces divisions restent néanmoins marginales, y compris en France, et ne structurent pas la compétition partisane.

---

<sup>757</sup> Non seulement le parti écologiste exerce le pouvoir en coalition avec le SPD entre 1998 et 2005, mais il s'engage dans des coalitions avec les sociaux-démocrates et même les chrétiens démocrates au niveau régional.

\*

\*      \*

Les études existantes sur la politisation partisane de l'Union européenne au niveau national conçoivent l'UE comme un enjeu unique, objet de conflit dans les systèmes de partis européens. Dès lors, les débats entre chercheurs portent le plus souvent sur le type de conflit : opposition entre partis contestataires et partis dominants, gauche et droite, eurosceptiques et europhiles, etc. Ce chapitre montre l'utilité de faire un pas en arrière afin de tester les postulats courants relatifs au nombre et au type d'enjeux mis en avant par les partis politiques lorsqu'ils parlent d'intégration européenne. Cette démarche appelle une méthodologie permettant de mesurer la saillance de l'Union européenne, de distinguer les enjeux politisés et de les classer par type, puis d'évaluer leur importance dans chaque programme. Les résultats obtenus sur la base d'analyses quantitatives et qualitatives de programmes électoraux témoignent de l'interaction complexe de nombreux facteurs « exogènes » et endogènes aux systèmes de partis et de la difficulté de tirer des conclusions générales sur la manière dont les questions européennes sont politisées. Plusieurs observations préliminaires n'en découlent pas moins de nos analyses.

Le niveau d'attention accordé aux questions européennes fournit un indicateur de l'europanisation des partis politiques dans la mesure où il nous renseigne sur la prise de conscience chez les acteurs partisans de l'essor des prérogatives de l'UE et de l'existence de contraintes et d'opportunités liées à l'émergence de l'arène européenne. Les partis allemands, britanniques et français dédient une part non négligeable de leurs programmes aux enjeux européens. Cependant, la couverture médiatique des campagnes électorales révèle la marginalité effective de ces enjeux par comparaison avec les problèmes domestiques, et notre étude montre plus généralement que les systèmes partisans des trois pays restent peu affectés par l'intégration européenne. Contrairement à ce qui est parfois supposé, aucune famille de partis et aucun type de parti – les partis contestataires, par exemple – ne s'est « spécialisé » dans la politisation des politiques européennes. La saillance de ces dernières présente un caractère largement systémique, avec des variations communes à l'ensemble des systèmes de partis. Ces variations sont globalement indépendantes de facteurs « exogènes » tels que les phases d'accélération du processus européen et ne reflètent pas les « moments critiques » qui se dégagent lorsque l'on s'intéresse à la couverture médiatique de la politique européenne. Elle tiennent bien plus à des facteurs endogènes aux systèmes de partis et, en premier lieu, au degré de division des partis en matière européenne. Les questions européennes semblent faire l'objet d'un évitement stratégique de la part des acteurs partisans dominants et leur saillance modeste peut être interprétée en lien

avec l'absence d'intérêt direct à politiser un enjeu sur lequel les électeurs sont divisés selon des lignes qui transcendent celles des systèmes partisans.

Deuxièmement, nous avons vu que les partis ne politisent que rarement le projet européen dans son ensemble, mais traitent plutôt d'enjeux divers et précis : l'enjeu européen au singulier n'existe pas et le choix de mettre en avant une facette de l'UE plutôt qu'une autre est souvent révélateur des priorités programmatiques du parti, les partis écologistes mettant par exemple l'accent sur les politiques communautaires de protection environnementale tandis que les partis de droite sont ceux qui accordent la plus grande priorité à la coopération policière et judiciaire. La compétition porte plus sur le cadrage des questions européennes que sur l'orientation à leur donner : la plupart des partis tendent à éviter le conflit et se concentrent sur les aspects consensuels du projet européen. Ainsi, la structure cognitive qui émerge des joutes électorales entre partis parlementaires révèle l'existence de conceptions dominantes de l'Europe propres à chaque pays. Ce résultat vient nuancer les hypothèses du « U inversé », de « l'absorption » et du « nouveau clivage », qui partent toutes du postulat d'une politisation intrinsèquement conflictuelle de l'UE. Comme nous l'avons vu, l'opposition directe entre les partis sur les questions européennes constitue l'exception plutôt que la règle.

En nous intéressant de plus près aux conflits auxquels la politisation de la construction européenne donne lieu et aux partis impliqués, nous avons montré que les questions européennes conflictuelles reflètent les lignes de division partisans préexistantes : la politisation de l'UE tend ainsi à être la plus positionnelle dans les systèmes de partis les plus divisés et polarisés. Cela explique les tendances nationales dans la structure des lignes de conflits comme des enjeux politisés. En France par exemple, il existe à la fois une opposition entre gauche et droite et entre souverainistes et fédéralistes. En Allemagne, ce sont les « nouveaux clivages » qui prennent le plus d'importance. De la même manière, enjeux consensuels et enjeux positionnels sont propres à chaque pays. Ce résultat vient lui aussi contre-balancer l'hypothèse du « U inversé », selon laquelle contestation de gauche – rejeter les orientations libérales de l'Europe, mais pas le principe de l'intégration européenne – et positions souverainistes sont assimilées à une même catégorie « eurosceptique ». La politisation de l'UE par le PCF est substantiellement plus proche du discours du PS que de celui du FN. Ainsi, les clivages traditionnels et les enjeux qui les composent ne sont pas affectés par l'intrusion des enjeux relatifs à l'intégration européenne, et l'europanisation des systèmes politiques nationaux n'altère la compétition électorale domestique qu'à la marge.

\*  
\*      \*

Le troisième volet de cette thèse a trait aux réponses apportées par les partis politiques à l'eupéanisation de leur environnement. L'analyse préalable des ressources et des opportunités susceptibles de découler de l'intégration permet de ne pas tomber dans les excès de l'individualisme sociologique et de lire ces réponses – plus ou moins rationnelles – au prisme de la structure d'opportunités de chaque parti. Nous avons notamment souligné le contraste des conséquences de l'eupéanisation pour les partis de gouvernement et pour les partis contestataires.

L'analyse des articles de presse parus sur l'actualité européenne avait permis d'établir la division importante de certains partis sur les enjeux européens. La lecture des comptes rendus de congrès du Labour, du PS et du SPD permet de mieux saisir les ressorts de la compétition menée à l'intérieur des partis, et confirme que les analyses des contraintes et des opportunités liées à l'intégration cohabitent souvent au sein d'une même organisation partisane. Les réponses prônées en termes de politisation des enjeux européens et d'ajustement programmatique (cf. tableau 9.7) sont donc loin de faire l'unanimité. Que nous les examinions au niveau collectif ou au niveau des acteurs qui évoluent au sein des partis, elles sont d'ailleurs fluctuantes au fil du temps et en fonction des thèmes. Les partis ne politisent que les aspects de l'intégration qui leur sont favorables électoralement, ce que cette présentation simplifiée de nos résultats ne permet pas de restituer avec assez de précision.

**Tableau 9.7** Réponses partisanses à l'eupéanisation des politiques publiques

	<b>Politisation des enjeux européens</b>	<b>Évitement</b>
<b>Usage</b>	* Labour dans les années 1980 * Libéraux allemands et britanniques, majorité de la CDU-CSU (politiques économiques et sociales) * Écologistes allemands et français (politiques environnementales)	* RPR-UMP sur certaines questions (privatisations, réformes sociales)
<b>Résistance</b>	* Courants minoritaires au sein des partis établis, par exemple les courants les plus à gauche des partis sociaux-démocrates et les courants souverainistes/régionalistes au sein de partis de droite (contestation de l'UE à propos des secteurs avec lesquels le programme du parti est incongruent) * Ligne majoritaire du PS sur certaines questions (services publics, fiscalité...) majorité du PS sur certaines questions * Partis contestataires	* Conservateurs britanniques (politiques sociales et environnementales) * PS (en matière socio-économique)
<b>Ajustement</b>	* Majorité du SPD et du Labour dans les années 1990	* SPD et Labour dans les années 2000





---

## **CONCLUSION GÉNÉRALE**

---

En débutant cette recherche, nous nous interrogeons à propos des conséquences de l'intégration européenne sur les dynamiques de la compétition électorale domestique. Nos hypothèses privilégiaient l'existence d'effets d'eupéanisation indirects, essentiellement relayés par deux courroies de transmission : l'eupéanisation des politiques publiques et l'émergence d'enjeux électoraux liés à l'Europe. Nous défendons également l'idée d'une transformation inégale de la structure d'opportunités des partis et de réponses différenciées de la part des acteurs partisans. Au terme d'une analyse dynamique menée en deux temps – étude des transformations de la structure d'opportunités des partis en lien avec l'eupéanisation, puis exploration des réponses apportées au sein des organisations partisans –, nous souhaiterions revenir sur les principaux résultats et tirer plusieurs conclusions générales.

*L'eupéanisation des systèmes politiques domestiques – un processus complexe à l'origine de contraintes et d'opportunités différenciées*

L'analyse des modalités de mise sur agenda des questions européennes s'est révélée à la fois une approche fructueuse pour restituer finement les modalités de leur politisation, et un cadre d'analyse adapté pour penser le caractère interactionniste de l'eupéanisation de la compétition électorale. L'image d'un agenda politique systémique, dont les dynamiques peuvent être appréhendées au prisme de la couverture médiatique de problèmes spécifiques, est en effet heuristique pour saisir l'alternance entre pics d'attention à la politique européenne et passage de ce thème à l'arrière-plan lorsque d'autres enjeux occupent le devant de la scène. Ces fluctuations montrent que l'étude de la politisation des questions européennes ne peut pas faire l'économie d'une analyse de l'aspect de la saillance de ces questions, sur l'agenda politique domestique en général et dans l'argumentaire de chaque parti. Une même prise de position européenne doit être considérée différemment en fonction de son poids relatif dans le discours d'un parti. De même, ce poids ne peut pas être interprété sans s'intéresser à la saillance générale des questions liées à l'UE dans le débat politique du pays membre.

D'autre part, la notion d'agenda politique systémique permet de penser la causalité étriquée à l'œuvre dans l'eupéanisation de la compétition électorale. L'analyse dynamique et comparative des articles de presse parus en période de forte attention à l'UE montre que les événements importants et la portée « réelle » de l'eupéanisation – par exemple en termes de calendrier des CIG ou de rythme d'adoption de politiques communautaires – ne se répercutent pas

mécaniquement sur l'attention consacrée aux questions européennes dans les sphères politiques domestiques, et qu'un même événement peut d'ailleurs donner lieu à des discussions d'ampleur radicalement différente dans plusieurs États membres. En général, les événements de la construction européenne n'atteignent le devant de la scène qu'à la faveur d'initiatives émanant des partis eux-mêmes.

Nous nous sommes intéressée aux incitations qu'ont les partis à prendre de telles initiatives. Au regard de la théorie des clivages, de la théorie de la saillance et de la distribution des orientations individuelles à l'égard de l'Europe, ce sont généralement les partis contestataires qui peuvent le mieux mobiliser sur ces questions. Ces derniers n'ont toutefois que rarement les ressources nécessaires pour modeler significativement l'agenda politique et électoral et ne sont empiriquement jamais à l'origine d'un pic d'attention important. Ce sont les entreprises de politisation issues des partis du *mainstream* qui sont décisives, le plus souvent de factions contestant le leadership de leur direction, dans le cadre de la compétition politique interne à ces partis. L'intrusion d'enjeux liés à l'Europe sur l'agenda politique domestique ne peut donc pas être présentée comme une transformation d'origine « externe » de l'environnement des partis. L'actualité européenne et l'espace de contestation qu'elle ouvre, à partir du début des années 1990, constituent plutôt une opportunité pour les factions minoritaires des partis *mainstream* et pour les partis contestataires dans le cadre de la compétition politique intra- et interpartisane de se démarquer des organisations et des acteurs partisans dominants.

Il n'en reste pas moins qu'une fois les politiques européennes placées sur l'agenda, l'ensemble des acteurs partisans est fortement incité à s'en saisir afin de ne pas abandonner à leurs concurrents le monopole du cadrage des débats. Historiquement, cela s'est surtout produit pendant la période de la ratification du traité de Maastricht, mais aussi à l'occasion de l'adoption de l'euro, en Allemagne, ou encore durant la campagne référendaire de 2005, en France. La perspective de l'*agenda-setting* permet ainsi de comprendre pourquoi certains partis divisés sur les questions européennes (ou cantonnés dans une position impopulaire parmi les électeurs) contredisent les prédictions de la théorie de la saillance en politisant les enjeux européens. Pour ces acteurs là, il est pertinent de concevoir l'intrusion des questions européennes comme une transformation d'origine « externe », sur laquelle ils n'ont exercé aucune influence. Conformément à nos attentes, l'impact de la construction européenne sur l'agenda politique domestique semble donc avoir des implications différenciées pour chaque parti, voire pour certains courants ou acteurs évoluant au sein des partis.

L'étude des implications politiques de l'eupéanisation des politiques publiques permet de dépasser une approche exclusivement stratégique de la politisation de l'UE en considérant les opportunités et les contraintes substantielles qui découlent de l'intégration pour chaque parti. Là encore, l'eupéanisation ne peut pas être présentée comme un facteur d'influence « externe » dans la mesure où certains acteurs partisans, au premier rang desquels figurent les membres des gouvernements des États membres, sont associés à l'élaboration des politiques et normes européennes. L'affirmation d'une arène politique supranationale constitue une opportunité pour les partis qui composent le pouvoir exécutif – eu égard à la prédominance relative du Conseil dans l'architecture institutionnelle de l'UE –, mais aussi pour de « petits » partis qui parviennent à entrer au Parlement européen alors que les modes de scrutin domestiques leur condamnent souvent tout accès aux Parlements nationaux. En substance, l'eupéanisation des politiques publiques se traduit par une réallocation des ressources à la disposition des forces qui s'affrontent suivant les clivages politiques traditionnels, en particulier le clivage possédants-travailleurs. La portée et la direction de cette réallocation varie considérablement dans le temps et dans l'espace mais nous avons généralement constaté que c'est dans le domaine des politiques économiques et sociales que son incidence est la plus prononcée, avec des effets contrastés dans les trois pays. L'asymétrie mise au jour entre les capacités institutionnelles de l'intégration négative et positive exerce notamment une pression considérable sur les partis prônant un interventionnisme étatique important et renforce au contraire ceux qui, comme la CDU-CSU et le FDP allemands ou les conservateurs et les libéraux-démocrates britanniques, défendent une orientation plus libérale. Certaines normes européennes ont tout de même pu représenter une ressource pour les partis aspirant à une plus grande régulation de l'économie, en particulier pour la gauche britannique dans les années 1980, et pour les partis écologistes. La restriction de l'espace de la compétition politique domestique est loin d'être neutre sur le plan idéologique. Les ressources et les contraintes qui en découlent pour chaque parti permettent souvent d'éclairer la manière dont l'UE est politisée en tant qu'enjeu électoral.

*Les réponses partisans aux transformations de leur environnement – une eupéanisation limitée ?*

Le premier volet empirique de ce travail a donc fait apparaître un processus fluctuant et différencié d'altération de la structure d'opportunités des partis. À la différence des administrations et des gouvernements qui peuvent être contraints par les institutions européennes

à se conformer à certains types de décisions, les partis ne sont affectés par la construction européenne qu'à travers la perception de cette transformation de leur structure d'opportunités. Pour cette raison, l'examen de l'évolution de la perception des pressions et des incitations liées à l'intégration est peut-être encore plus essentielle dans le cadre d'une étude de l'eupéanisation des partis politiques qu'elle ne l'est pour comprendre l'eupéanisation des politiques publiques.

L'analyse des comptes rendus de congrès du Labour, du PS et du SPD a permis de mettre en évidence de multiples références à la saillance de certains enjeux européens dans le débat politique domestique, aux fluctuations de l'opinion révélées par les sondages, au discours et au degré de division des formations concurrentes, et aux opportunités et contraintes politiques inhérentes au processus d'intégration. Peut-être grâce à la spécialisation de certains acteurs partisans dans les questions européennes et grâce à l'implication de parlementaires et d'(anciens) commissaires européens dans les congrès ainsi que dans la définition de la ligne européenne des partis, ces contraintes et ces opportunités sont souvent analysées avec une précision extrême. Le cadrage cognitif des questions européennes se présente toutefois lui-même comme un enjeu politique et répond souvent à des considérations liées à la compétition politique interne aux partis. Dans les trois partis, la direction et les (anciens) membres du gouvernement ont tendance à mettre l'accent sur les opportunités ou à éviter les questions européennes dans leurs discours, tandis que les représentants des courants minoritaires mettent en avant les contraintes et les ressentiments des électeurs. Si l'ouverture d'un espace de contestation du fait de l'intrusion de questions européennes sur l'agenda domestique et si les conséquences de l'eupéanisation des politiques publiques semblent donc perçues avec acuité, la formulation de réponses en termes d'ajustement programmatique et de politisation de l'UE est susceptible d'être infléchie par des considérations stratégiques et par certains conflits internes aux partis.

La lecture des programmes électoraux montre les multiples usages des ressources liées à l'eupéanisation des politiques publiques. Ce processus constitue une ressource rhétorique puissante permettant de justifier certaines politiques – de nombreuses réformes des systèmes de protection sociale par exemple –, mais aussi de légitimer des réclamations à l'égard du gouvernement, les partis de l'opposition reprochant fréquemment à leur gouvernement de ne pas appliquer les textes communautaires qui vont dans le sens de leurs revendications.

Le lien de causalité est nettement moins évident lorsqu'il s'agit d'expliquer des ajustements programmatiques, même lorsque ces derniers s'inscrivent dans la direction définie par les

pressions adaptatives européennes, comme le montre notre analyse du *most-likely case* du programme économique et social du Labour, du PS et du SPD. Les difficultés rencontrées dans l'administration de la preuve proviennent en partie du fait que des tendances comme l'abandon des pratiques traditionnelles de politique industrielle, l'allègement de la fiscalité et la redéfinition des logiques de la protection sociale peuvent être attribuées au processus global d'internationalisation de l'économie. Les dynamiques d'intégration *négative* qui mettent selon nous à mal les politiques d'inspiration keynésienne viennent renforcer des pressions qui découlent sans doute déjà de la mondialisation économique. S'il est très probable que la réalisation du marché commun et l'union monétaire exercent une influence supplémentaire, leur impact « net » est extrêmement difficile à mesurer. Une voie possible pour prolonger la présente recherche dans le futur serait d'élargir la comparaison à des partis sociaux-démocrates issus de pays comparables, mais situés à l'extérieur de l'UE.

Les réponses contrastées apportées à l'eupéanisation des politiques socio-économiques témoignent pour l'heure de l'absence de répercussion directe et automatique de l'intégration sur les promesses électorales. Tandis que le Labour et le SPD révisent leurs propositions en profondeur, le PS n'adapte les siennes qu'à la marge, quitte à maintenir des promesses difficilement compatibles avec les engagements européens de la France. Ce cas montre que les incitations et les pressions d'origine européenne viennent s'intégrer dans une structure d'opportunités pré-existante, façonnée notamment par les préférences et les attentes des électeurs et surtout par le discours des formations concurrentes. Par comparaison avec le Labour et le SPD, le PS a des raisons de craindre des désaffections électorales importantes au regard de l'attachement de ses électeurs à la tradition keynésienne et de l'existence de nombreuses formations proposant des alternatives à la gauche de ce parti. L'impact de l'intégration européenne devrait être moins clair encore dans le cas des partis contestataires, qui ont d'autant moins intérêt à s'adapter qu'ils n'exercent pas le pouvoir et qu'une mise en conformité avec le droit européen reviendrait souvent à rompre avec leur ligne idéologique traditionnelle.

Notre analyse de programmes électoraux amène à conclure à un impact relativement marginal de l'intrusion des enjeux européens sur les dynamiques de compétition entre partis. Nos observations vont en effet à l'encontre de la thèse d'un nouveau clivage relatif au degré souhaitable d'intégration. D'une part, les questions européennes sont loin d'être érigées en priorité et leur saillance n'a pas tendance à augmenter d'élection en élection. D'autre part, les partis en campagne mettent en avant les facettes « consensuelles » de l'intégration, autrement dit

celles qui ne donnent pas lieu à l'affrontement de plusieurs positions antagonistes au sein d'un même pays. Même si on adopte une perspective plus fine en s'intéressant non plus au format de la compétition électorale mais à sa substance, les cas (minoritaires) de politisation conflictuelle ne font que refléter l'absorption des enjeux européens par les lignes de faille pré-existantes. En dépit de la perception de contraintes et d'opportunités en lien avec l'eupéanisation des politiques publiques et l'apparition de nouveaux enjeux politiques, les partis semblent donc résister au changement et appréhender les enjeux européens au prisme de leurs priorités politiques traditionnelles, les Verts promettant une Europe écologique, la gauche une Europe sociale, les libéraux un grand marché, la droite une coopération policière et l'extrême droite une meilleure maîtrise de l'immigration aux frontières extérieures et intérieures de l'UE.

Cette inertie s'explique en grande partie par l'intérêt des acteurs partisans prédominants, qui sont aussi ceux qui participent au gouvernement et élaborent de ce fait les politiques européennes, de maintenir le débat politique sur les enjeux sur lesquels ils ont construit leur succès. La mise sur agenda des questions européennes et la mobilisation électorale contre l'UE ou certains de ses aspects profitent avant tout aux acteurs en position de prétendants cherchant à modifier le rapport de force – partis contestataires et factions minoritaires au sein de partis *mainstream*.<sup>758</sup> Or, les leaders des partis *mainstream* sont ceux qui exercent la plus grande influence sur l'agenda politique et ils disposent d'instruments efficaces pour rétablir l'ordre au sein de leur parti lorsqu'ils sont contestés. Ces ressources leur permettent à plus ou moins long terme de couper court aux polémiques européennes en attirant l'attention sur d'autres sujets, tout en stigmatisant leurs opposants – à l'intérieur et à l'extérieur du parti – en les taxant « d'eurosceptiques » et de « populistes ». Comme l'illustre le programme socio-économique du PS et les dynamiques de politisation plus conflictuelles dans les campagnes électorales françaises, les partis du cartel ont plus de difficultés à s'en tenir à cette stratégie dans le cadre d'un système multipartisan, autrement dit lorsqu'ils n'ont pas le monopole de la mise sur agenda et du cadrage des enjeux électoraux.

La portée et la visibilité des effets de l'intégration européenne sur les dynamiques de la compétition électorale domestique sont globalement limitées, mais nous ne pouvons pas en conclure pour autant que l'eupéanisation des systèmes politiques domestiques n'affecte pas les

---

<sup>758</sup> Leurs discours européens ne doivent d'ailleurs pas forcément amener à conclure à un usage stratégique des enjeux européens comme « pierre de touche contestataire ». L'image d'un « U inversé » est contestable puisqu'elle assimile à une même catégorie eurosceptique des discours substantiellement opposés, émanant de formations d'extrême gauche et d'extrême droite. Nos conclusions nous amènent à expliquer la plus grande concentration de critiques adressées à l'UE aux confins du spectre politique par une plus grande « incongruence » entre politiques européennes et programmes des partis contestataires.



partis politiques. La lecture de la presse et des congrès permet de prendre la mesure des répercussions de l'intégration sur les dynamiques de compétition internes aux partis. Qu'il s'agisse des rivalités entre factions au sein des conservateurs britanniques ou du PS français, ou des tensions entre différentes sensibilités régionales à l'intérieur du SPD ou de la CDU-CSU en Allemagne, les acteurs minoritaires tirent une certaine légitimité de l'identification et de la contestation de contraintes adaptatives européennes, comme de l'appel à répondre à la polarisation de l'opinion sur des questions telles que le traité de Maastricht, la monnaie unique ou encore le TCE. La marginalité et le mode consensuel de politisation de l'UE dans le cadre des campagnes électorales ne traduisent donc pas une absence de conflit, mais plutôt le souci des leaders des partis *mainstream* d'éviter les enjeux européens.<sup>759</sup>

Si les tensions relatives à la construction européenne ont perturbé en profondeur la vie interne de nombreux partis, nous n'observons pas l'apparition d'un nouveau conflit intégrateur autour de cette question. Au Royaume-Uni et en France, les divisions ont certes donné lieu à l'institutionnalisation de multiples courants (CERES et *Gauche socialiste* au sein du PS par exemple), de « partis dans les partis » (le groupe *Fresh Start*, à l'intérieur du parti conservateur britannique), voire même de nouveaux partis, à l'image du parti social-démocrate britannique, du MDC de Jean-Pierre Chevènement et du MPF de Philippe de Villiers. Cependant, aucune de ces organisations n'est parvenue à s'imposer durablement dans le paysage politique. Plus généralement, aucun homme politique n'a réussi à capitaliser sur la visibilité que la critique de l'UE permet ponctuellement d'acquérir.

\*  
\*       \*

Si nos résultats devaient être résumés en quelques mots, nous pourrions constater une européanisation significative de la structure d'opportunités des partis, mais sans grand impact sur les dynamiques de compétition électorale. Cette situation est à l'origine d'une série de tensions.

---

<sup>759</sup> À cet égard, nos conclusions rejoignent celles d'Olivier Rozenberg qui étudie la compétition partisane à un autre niveau que celui des élections, celui de l'arène parlementaire. Ses travaux concluent à un « non-usage de l'Europe » à l'Assemblée nationale française dans la mesure où les responsables de partis politiques tendent à éviter les questions qui les déstabilisent en interne et mobilisent une rhétorique unanime. ROZENBERG Olivier (2004), « Du non-usage de l'Europe par les parlementaires nationaux : la ratification des traités européens à l'Assemblée nationale », in JACQUOT Sophie, WOLL Cornelia (dirs.), *Les usages de l'Europe. Acteurs et transformations européennes*, Paris : L'Harmattan.

Tant que la restriction de l'espace politique domestique ne sera pas contrebalancée par une politisation des politiques européennes, les partis feront face à des arbitrages de plus en plus difficiles, en témoignent les difficultés de la social-démocratie européenne, prise en étau entre les contraintes qui pèsent sur la réalisation de leurs promesses électorales traditionnelles et la nécessité de ne pas décevoir leurs militants et leurs électeurs. La limitation de la politisation des conséquences de l'eupéanisation par les acteurs partisans dominants, qui imposent un cadrage binaire de ces questions leur permettant de stigmatiser toute entreprise de mobilisation en la matière comme « eurosceptique », soulève des questions sur les capacités d'adaptation du jeu démocratique face à l'apparition de nouveaux défis : combien de temps cette « domestication » des questions européennes permettra-t-elle aux clivages traditionnels de continuer à structurer la compétition électorale nationale comme si les politiques publiques ne s'eupéanisaient pas ?

Le processus d'eupéanisation des systèmes politiques domestiques en marche est susceptible d'alimenter ces interrogations. Ces dernières lignes sont rédigées au mois de juillet 2011, dans un contexte marqué par la crise de la dette grecque et par la saillance médiatique de l'euro et du Conseil des ministres européens. Au regard de la visibilité croissante de la restriction des marges de manœuvre des États et de la cote de popularité grimpante de partis d'extrême droite cherchant à placer l'UE sur l'agenda dans plusieurs États membres, les enjeux électoraux liés à la construction européenne pourraient devenir de plus en plus difficiles à domestiquer.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- ABOURA Sofiane (2005), « French Media Bias and the Vote on the European Constitution », *European Journal of Political Economy*, 21 (4), pp. 1093-8.
- AGRIKOLIANSKY Éric (2008), *Les partis politiques en France*, 2ème édition, Paris : Armand Colin.
- ALESINA Alberto (1988), « Credibility and Policy Convergence in a Two-Party System with Rational Voters », *American Economic Review*, 78 (4), pp. 796-805.
- ALEXANDRE-COLLIER Agnès (2002), « Le phénomène eurosceptique au sein du Parti conservateur britannique », *Politique européenne*, 6, pp. 53-73.
- ALLEN David (2005), « The United Kingdom : A Europeanized Government in a non-Europeanized Polity », in BULMER Simon, LEQUESNE Christian (dirs.), *The Member States of the European Union*, Oxford : Oxford University Press, p. 119-41.
- ANDERSEN Robert, EVANS Jocelyn A. (2003), « Values, Cleavages and Party Choice in France, 1988-1995 », *French Politics*, 1, pp. 83-114.
- ANDERSEN Robert, EVANS Jocelyn A. (2005), « Identifying Europe ? The role and dynamics of a European cleavage », *Politique européenne*, 16, pp. 53-79.
- ANDERSEN Svein, ELIASSEN Kjell (dirs.) (1993), *Making Policy in Europe : The Europeanification of National Policy-Making*, Londres : Sage.
- ANDERSON Christopher, REICHERT Shawn M. (1995), « Economic Benefits and Support for Membership in the EU: A Cross-National Analysis », *Journal of Public Policy*, 15 (3), pp. 231-49.
- ANDERSON Christopher, KALTENTHALTER Karl (1996), « The Dynamics of Public Opinion toward European Integration, 1973-93 », *European Journal of International Relations*, 2 (2), pp. 175-99.
- ANDERSON Jeffrey (2005), « Germany and Europe : Centrality in the EU », in BULMER Simon, LEQUESNE Christian (dirs.), *The Member States of the European Union*, Oxford: Oxford University Press, pp. 77-96.
- ANDEWEG Rudy (1995), « The Reshaping of National Party Systems », *West European Politics*, 18 (3), pp. 58-78.
- ATTINÀ Fulvio (1990), « The Voting Behaviour of the European Parliament Members and the Problem of Europarties », *European Journal of Political Research*, 18 (3), pp. 557-79.
- AYLOTT Nicholas (2002), « Let's Discuss This Later: Party Responses to Euro-Division in Scandinavia », *Party Politics*, 8 (4), pp. 463-81.
- BACHE Ian, MARSHALL Adam (2004), « Europeanisation and Domestic Change: A Governance Approach to Institutional Adaptation in Britain », *Queen's Papers on Europeanisation*, 5, disponible online sur:  
<http://www.qub.ac.uk/schools/SchoolofPoliticsInternationalStudiesandPhilosophy/FileStore/EuropeanisationFiles/Filetoupload,38447,en.pdf>.

- BAISNÉE Olivier (2007), « The European public sphere does not exist (At least it's worth wondering... ) », *European Journal of Communication*, 22 (4), pp. 493-503.
- BAKER David, GAMBLE Andrew, LUDLAM Steve (1993), « Conservative Splits and European Integration », *Political Quarterly*, 64 (4), pp. 420-35.
- BAKER David, GAMBLE Andrew, LUDLAM Steve (1994), « The Parliamentary Siege of Maastricht 1993 : Conservative Divisions and British Ratification », *Parliamentary Affairs*, 47 (1), pp. 37-60.
- BALME Richard, LE GALLÈS Patrick (1997), « Stars and black holes : French Cities and Regions in the European Galaxy », in GOLDSMITH Michael J., KLAUSEN Kurt K. (dirs.), *European Integration and Local Government*, Cheltenham : Edward Elgar, pp. 63-76.
- BALME Richard, WOLL Cornelia (2005), « France : Between Integration and National Sovereignty », in BULMER Simon, LEQUESNE Christian (dirs.), *The Member States of the European Union*, Oxford : Oxford University Press, p. 97-118.
- BALME Richard (2006), « Convergences, fragmentation et majorités cycliques dans l'opinion publique », in CULPEPPER Pepper D., HALL Peter A., PALLIER Bruno (dirs.), *La France en mutation, 1980-2005*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 375-422.
- BANCHOFF Thomas F., SMITH Mitchell P. (dirs.) (1999), *Legitimacy and the European Union : The Contested Polity*, Londres et New York : Routledge.
- BARDI Luciano (1994), « Transnational Party Federations, European Parliamentary Party Groups and the Building of Europarties », in KATZ Richard S., MAIR Peter (dirs.), *How Parties Organize. Change and Adaptation in Party Organizations in Western Democracies*, Londres : Sage, pp. 357-72.
- BARDI Luciano (2002), « Parties and Party Systems in the European Union : National and Supranational Dimensions », in LUTHER Kurt R., MÜLLER-ROMMEL Ferdinand (dirs.), *Political Parties in the New Europe : Political and Analytical Challenges*, Oxford : Oxford University Press, pp. 293-321.
- BARTOLINI Stefano, MAIR Peter (1990), *Identity, Competition, and Electoral Availability. The Stabilisation of European Electorates 1885-1985*, Cambridge : Cambridge University Press.
- BARTOLINI Stefano (2001), « La structure des clivages nationaux et la question de l'intégration dans l'Union européenne », *Politique européenne*, 4, pp. 15-45.
- BARTOLINI Stefano (2005), « Clivages politiques européens », in DÉLOYE Yves (dir.), *Dictionnaire des élections européennes*, Paris : Economica, pp. 98-108.
- BARTOLINI Stefano (2005), *Restructuring Europe. Center Formation, System Building and Political Structuring between the Nation State and the EU*, Oxford : Oxford University Press.
- BATTISTELLA Dario (2009), *Théorie des Relations internationales*, 3ème édition revue et augmentée, Paris : Presses de Sciences Po.
- BAUMGARTNER Frank R. (2005), *The politics of attention. How government prioritizes problems*, Chicago et Londres : University of Chicago Press.
- BAUMGARTNER Frank R., DE BOEF Suzanna L., BOYDSTUN Amber E. (2008), *The Decline of the Death Penalty and the Discovery of Innocence*, Cambridge : Cambridge University Press.

- BAUMGARTNER Frank R., JONES Bryan D. (2009), *Agendas and Instability in American Politics*, 2ème édition, Chicago et Londres : University of Chicago Press.
- BELOT Céline (2000), *L'Europe en citoyenneté. Jeunes Français et Britanniques dans le processus de légitimation de l'Union européenne*, Grenoble, Thèse de doctorat.
- BELOT Céline (2005), « Les attitudes des citoyens à l'égard de l'intégration européenne. Apports heuristiques d'une comparaison franco-britannique », in NADAL Emmanuel, MARTY Marianne, THIRIOT Céline (dirs.), *Faire de la politique comparée. Les terrains du comparatisme*, Paris : Karthala, pp. 159-65.
- BELOT Céline, CAUTRÈS Bruno (2005), « Redéfinitions et recompositions des partis et systèmes partisans autour de l'enjeu européen : premiers sillons sur un terrain en friche », *Politique européenne*, 16, pp. 5-19.
- BELOT Céline, CAUTRÈS Bruno (2008), « Opinion Publique », in BELOT Céline, MAGNETTE Paul et SAURUGGER Sabine (dirs.), *Science politique de l'Union européenne*, Paris : Economica, pp. 153-174.
- BENOIT Bertrand (1997), *Social-Nationalism : An Anatomy of French Euroscepticism*, Aldershot : Ashgate.
- BENOIT Kenneth, LAVER Michael (2007), *Party Policy in Modern Democracies*, Londres et New York : Routledge.
- BERGER Thomas U. (1996), « Norms, Identity, and National Security in Germany and Japan », in KATZENSTEIN Peter J. (dir.), *The Culture of National Security : Norms and Identity in World Politics*, New York : Columbia University Press, pp. 317-56.
- BERGOUNIOUX Alain, GRUNBERG Gérard (1996), *L'utopie à l'épreuve. Le socialisme européen au XXème siècle*, Paris : Fallois.
- BERGOUNIOUX Alain, GRUNBERG Gérard (2005), *L'ambition et le remords : les socialistes français et le pouvoir. 1905-2005*, Paris : Fayard.
- BERTONCINI Yves, CHOPIN Thierry (2010), *Politique européenne. États, pouvoirs et citoyens de l'Union européenne*, Paris : Presses de Sciences Po et Dalloz.
- BERTRAND Geneviève (2002), *La prise de décision dans l'Union européenne*, Paris : La Documentation Française.
- BEUTER Rita (1994), « Germany and the ratification of the Maastricht Treaty », in LAURSEN Finn, VANHOONACKER Sophie (dirs.), *The Ratification of the Maastricht Treaty. Issues, Debates and Future Implications*, Dordrecht, Boston et Londres : Martinus Nijhoff Publishers, pp. 87-112.
- BIGO Didier (2010), « Un espace de sécurité, de liberté et de justice ? », in DEHOUSSE Renaud (dir.), *Politiques européennes*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 331-52.
- BINNEMA Harmen A. (2002), « How Europe hits parties... or not ? Europeanisation of party programmes in the Netherlands and the United Kingdom », *Working Papers Political Science*, 3/2003, disponible en ligne : [www.fsw.vu.nl/en/Images/How-Europe-hits-parties-or-not\\_twm31-42726.pdf](http://www.fsw.vu.nl/en/Images/How-Europe-hits-parties-or-not_twm31-42726.pdf).
- BLONDEL Jean, SINNOTT Richard, SVENSSON Palle (1998), *People and Parliament in the European Union : Democracy, Participation and Legitimacy*, Oxford : Oxford University Press.

- BLONDIAUX Loïc (1997), « Ce que les sondages font à l'opinion », *Politix*, 10 (37), pp. 117-36.
- BLONDIAUX Loïc (1998), *La Fabrique de l'opinion – Une histoire sociale des sondages*, Paris : Éditions du Seuil.
- BLYTH Mark, KATZ Richard S. (2005), « From Catch-all Politics to Cartelisation : The Political Economy of the Cartel Party », *West European Politics*, 28 (1), pp. 33-60.
- BOISMENU Gérard (2008), « L'UE et les déterminants des politiques sociales », in BOISMENU Gérard, PETIT Isabelle (dirs.), *L'Europe qui se fait. Regards croisés sur un parcours inachevé*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 103-24.
- BOIX Carles (2000), « Partisan Governments, The International Economic, and Macroeconomic Policies in Advanced Nations, 1960-93 », *World Politics*, 53 (1), pp. 38-73.
- BOMBERG Elizabeth, PETERSON John (2000), « Policy Transfer and Europeanization : Passing the Heineken Test ? », *Queen's Papers on Europeanisation*, 2, disponible en ligne : <http://www.qub.ac.uk/schools/SchoolofPoliticsInternationalStudiesandPhilosophy/FileStore/EuropeanisationFiles/Fileupload,38445,en.pdf>.
- BOMBERG Elizabeth, CARTER Neil (2006), « Greens in Brussels : Shapers or Shaped ? », *European Journal of Political Research*, 45 (numéro spécial 1), pp. 99-125.
- BÖRZEL Tanja (1999), « Towards Convergence in Europe ? Institutional Adaptation to Europeanization in Germany and Spain », *Journal of Common Market Studies*, 39 (4), pp. 573-96.
- BÖRZEL Tanja (2001), « Non-compliance in the European Union : pathology or statistical artefact ? », *Journal of European Public Policy*, 8 (5), pp. 803-24.
- BÖRZEL Tanja A. (2003), « Shaping and Taking EU Policies : Member State Responses to Europeanization », *Queen's Papers on Europeanisation*, 2, disponible en ligne : <http://www.qub.ac.uk/schools/SchoolofPoliticsInternationalStudiesandPhilosophy/FileStore/EuropeanisationFiles/Fileupload,38412,en.pdf>.
- BÖRZEL Tanja, RISSE Thomas (2003), « Conceptualizing the Domestic Impact of Europe », in FEATHERSTONE Kevin, RADAELLI Claudio M. (dirs.), *The Politics of Europeanization*, Oxford : Oxford University Press, pp. 57-80.
- BÖRZEL Tanja (2005), « Europeanization : How the European Union Interacts with its Member States », in BULMER Simon, LEQUESNE Christian (dirs.), *The Member States of the Union*, Oxford : Oxford University Press, pp. 45-69.
- BOURDIEU Pierre (1973), « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps Modernes*, 318, pp. 1292-309.
- BOURGAIN Marina (2004), « L'Europe dans les débats parlementaires nationaux sur les licenciements collectifs », in JACQUOT Sophie, WOLL Cornélia (dirs.), *Les usages de l'Europe. Acteurs et transformations européennes*, Paris : L'Harmattan, pp. 233-59.
- BOWLER Shaun (1990), « Voter Perceptions and Party Strategies : An Empirical Approach », *Comparative Politics*, 23 (1) pp. 61-83.
- BRÉCHON Pierre, CAUTRÈS Bruno (dirs.) (1998), *Les enquêtes eurobaromètres. Analyse comparée des données socio-politiques*, Paris : L'Harmattan.

- BRETTSCHEIDER Frank, VAN DETH Jan, ROLLER Edeltraud (dirs.) (2004), *Die Bundestagswahl 2002. Analysen der Wahlergebnisse und des Wahlkampfes*, Wiesbaden : Verlag für Sozialwissenschaften.
- BRINEGAR Adam P., JOLLY Seth K. (2004), « Measuring Support for European Integration using the Eurobarometer », in GEER John (dir.), *Public Opinion and Polling around the World*, Denver : CO : ABC : CLIO, pp. 497-503.
- BRINEGAR Adam P., JOLLY Seth K. (2005), « Location, Location, Location. National Contextual Factors and Public Support for European Integration », *European Union Politics*, 6 (2), pp. 155-80.
- BROUARD Sylvain, TIBERJ Vincent (2006), « The French Referendum : The Not So Simple Act of Saying Nay », *PS : Political Science and Politics*, 39, pp. 261-8.
- BROUARD Sylvain (2009), « The Stick-Slip Process of Attention Allocation and Its Origins : Evidence from Issue Attention in Parliamentary Questions in the French National Assembly », Communication à la *Second Conference on Parliamentary Accountability, ECPR Standing Group on Parliaments*, 12-14 mars 2009.
- BROUARD Sylvain, COSTA Olivier, KÖNIG Thomas (dirs.), *The Europeanization of Domestic Legislatures. The Empirical Implications of the Delors's Myth in Nine Countries*, New York : Springer, à paraître fin 2011.
- BROUARD Sylvain, GUINAUDEAU Isabelle (2012), « Nuclear Politics in France. High Profile Policy and Low Salient Politics », in MÜLLER Wolfgang C., THURNER Paul (dirs.), *Nuclear Policy in Europe*, Oxford : Oxford University Press, à paraître.
- BRUNO Isabelle, JACQUOT Sophie, MANDIN Christèle (2007), « L'eupéanisation saisir par son instrumentation : benchmarking, gender mainstreaming, MOC ... boîte à outil ou boîte de pandore ? », in PALIER Bruno, SUREL Yves et al. (dirs.), *L'Europe en action. L'eupéanisation dans une perspective comparée*, Paris : L'Harmattan, pp. 193-249.
- BRUTER Michael (2005), *Citizens of Europe ? The Emergence of a Mass European Identity*, Basingstoke : Palgrave Macmillan.
- BUDGE Ian, FARLIE Denis (1977), *Voting and Party Competition*, Londres, New York, Sydney, Toronto Wiley.
- BUDGE Ian, FARLIE Denis (1983), « Party Competition : Selective emphasis or direct confrontation ? An alternative view with data », in DAALDER Hans, MAIR Peter (dirs.), *Western European party systems : continuity and change*, Londres : Sage, pp. 267-305.
- BUDGE Ian, FARLIE Denis (1983), *Explaining and Predicting Elections : Issue Effects and Party Strategies in Twenty-Three Democracies*, Londres : Allen & Unwin.
- BUDGE Ian (2000), « Expert Judgements of Party Policy Positions : Uses and Limitations in Political Research », *European Journal of Political Research*, 37 (2), pp. 103-15.
- BUDGE Ian, KLINGEMANN Hans-Dieter, VOLKENS Andrea, BARA Judith, TANNENBAUM Eric (dirs.) (2001), *Mapping Policy Preferences. Estimates for Parties, Electors, and Governments*, Oxford : Oxford University Press.
- BULMER Simon, PATERSON William E. (1987), *The Federal Republic of Germany and the European Community*, Londres : Allen et Unwin.

- BULMER Simon, LEQUESNE Christian (dirs.) (2005), *The Member States of the European Union*, Oxford : Oxford University Press.
- BULMER Simon, LEQUESNE Christian (2005), « The European Union and its Member States : An Overview », in BULMER Simon, LEQUESNE Christian (dirs.), *The Member States of the European Union*, Oxford : Oxford University Press, pp. 1-20.
- BULMER Simon, RADAELLI Claudio M. (2005), « The Europeanization of National Policy », in BULMER Simon, LEQUESNE Christian (dirs.), *The Member States of the European Union*, Oxford : Oxford University Press, pp. 338-59.
- BULMER Simon (2007), « Theorizing Europeanization », in GRAZIANO Paolo, VINK Maarten P. (dirs.) (2007), *Europeanization. New Research Agendas*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, pp. 46-58.
- BUTLER David, KITZINGER Uwe (1976), *The 1975 Referendum*, London : Macmillan.
- CAPORASO James A., KEELER John T.S. (1995), « The European Union and Regional Integration Theory », in RHODES Carolyn, MAZEY Sonia (dirs.), *The State of the European Union, vol. 3 : Building a European Polity ?*, Londres : Longman, pp. 29-62.
- CAPORASO James A., JUPILLE Joseph (2001), « The Europeanization of Gender Equality Policy and Domestic Structural Change », in COWLES Maria G., CAPORASO James A., RISSE Thomas (dirs.), *Transforming Europe : Europeanization and Domestic Change*, Ithaca : Cornell University Press, pp. 21-43.
- CARMINES Edward G., STIMSON James A. (1986), « On the Structure and Sequence of Issue Evolution », *American Political Science Review*, 80 (3), pp. 901-920.
- CARMINES Edward G., STIMSON James A. (1990), *Issue Evolution. Race and the Transformation of American Politics*, Princeton : Princeton University Press.
- CARMINES Edward G. (1991), « The Logic of Party Alignments », *Journal of Theoretical Politics*, 3 (1), pp. 65-80.
- CARMINES Edward G., STIMSON James A. (1993), « On the Evolution of Political Issues », in RIKER William H. (dir.), *Agenda Formation*, Ann Arbor : University of Michigan Press, pp. 151-168.
- CARRUBBA Clifford, GABEL Matthew (1999), « Roll-call votes and party discipline in the European Parliament : reconsidering MEP voting behavior », *European Parliament Research Group Working Paper*, 2.
- CARTER Elisabeth, LUTHER Kurt R. et POGUNTKE Thomas (2007), « European integration and internal party dynamics », in POGUNTKE Thomas et al. (dirs.) (2007), *The Europeanization of National Political Parties. Power and organizational adaptation*, Londres et New York : Routledge, pp. 1-27.
- CARTER Elisabeth, LADRECH Robert (2007), « Government Change, Organisational Continuity. The Limited Europeanization of British Political Parties », in POGUNTKE Thomas et al. (dirs.) (2007), *The Europeanization of National Political Parties. Power and organizational adaptation*, Londres et New York : Routledge, pp. 57-85.
- CASTLES Francis G., MAIR Peter (1984), « Left-Right Political Scales : Some Expert Judgments », *European Journal of Political Research*, 12 (3), pp. 73-88.



CHABANET Didier (2002), « Chômeurs de tous les pays, unissez-vous ! Les marches contre le chômage et la précarité en Europe », in CAUTRÈS Bruno, REYNIÉ Dominique (dirs.), *L'opinion européenne 2002*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 131-51.

CHALTIEL Florence (2010), *Le processus européen de décision après le traité de Lisbonne*, Paris : La Documentation Française (deuxième édition).

CHAPON Séverine, EUZEBY Chantal (2002), « Vers une convergence des modèles sociaux européens ? », *Revue internationale de sécurité sociale*, 55 (2), pp. 49-71.

COLE Alistair (2002), « National and partisan contexts of Europeanization : The Case of the French Socialists », *Journal of Common Market Studies*, 39 (1), pp. 15-36.

COLE Andrew (1996), « The French Socialists », in GAFFNEY John (dir.), *Political Parties and the European Union*, Londres et New York : Routledge, pp. 71-85.

COLE Andrew (2003), « Stress, strain and stability in the French party system », in EVANS Jocelyn (dir.), *The French Party System*, Manchester : Manchester University Press, pp. 11-26.

COSTA Olivier (2000), *Le parlement européen, assemblée délibérante*, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.

COWLES Maria, CAPORASO James A. et RISSE Thomas (dirs.) (2001), *Transforming Europe : Europeanization and Domestic Change*, Ithaca, Cornell University Press.

CRAIG Paul (1991), « Sovereignty of the UK Parliament after Factortame », *Yearbook of European Law*, 11, pp. 221-55.

CRESPY Amandine (2008), « Dissent over the European Constitutional Treaty within the French Socialist Party : between response to anti-globalization protest and intra-party tactics », *French Politics*, 6 (1), pp. 23-44.

CRESPY Amandine (2008), « La cristallisation des résistances de gauche à l'intégration européenne : les logiques de mobilisation dans la campagne référendaire française de 2005 », *Revue internationale de politique comparée*, 15 (4), pp. 589-603.

CRESPY Amandine, SANDRI Giulia (2008), « Eine 'Infizierung' durch die Linke ? Der Europadiskurs in Frankreich seit 2000 anhand des Beispiels der Bolkestein-Richtlinie », in *Frankreich Jahrbuch 2008*, Opladen : Verlag für Sozialwissenschaften, pp. 97-116.

CRESPY Amandine, VERSCHUEREN Nicolas (2008), « De l'euroscpticisme aux résistances : contribution au débat sur la théorisation des conflits sur l'intégration européenne », Cahiers du CEVIPOL, 2008/5, disponible en ligne : [http://dev.ulb.ac.be/cevipol/dossiers\\_fichiers/cahier08-5.pdf](http://dev.ulb.ac.be/cevipol/dossiers_fichiers/cahier08-5.pdf).

CRESPY Amandine (2010), « Les résistances à l'Europe néolibérale : interactions, institutions et idées dans le conflit sur la Directive Bolkestein », Thèse de doctorat, Université Libre de Bruxelles.

CROUCH Colin (2004), *Post-democracy*, Cambridge : Polity.

CROWLEY John (1999), *Sans épines, la rose : Tony Blair, un modèle pour l'Europe ?*, Paris : La Découverte.

CROWLEY John (2002), « Le Royaume-Uni, le Commonwealth et l'Europe », *Politique européenne*, 6, pp. 36-52.

- DAHL Robert (1971), *Polyarchy. Participation and Opposition*, New Haven : Yale University Press.
- D'ARCY François (2003), *Les politiques de l'Union européenne*, Paris : Montchrestien.
- DANIELS Philip (1998), « From Hostility to 'Constructive Engagement' : The Europeanisation of Labour Party », *West European Politics*, 21 (1), pp. 72-96.
- DE VRIES Catherine (2007), « Sleeping Giant : Fact or Fairytale ? How European Integration Affects National Elections », *European Union Politics*, 8 (3), pp. 363-85.
- DE VRIES Catherine (2010), « EU Issue Voting : Asset or Liability : How European Integration Affects Parties' Electoral Fortunes », *European Union Politics*, 11 (1), pp. 89-117.
- DE VRIES Catherine E., EDWARDS Erica E. (2009), « Taking Europe to Its Extremes : Extremist Parties and Public Euroskepticism », *Party Politics*, 15 (1), pp. 5-28.
- DE VRIES Catherine, HOBOLT Sara, « Issue Entrepreneurship and the Dynamics of Multiparty Competition », Communication présentée à la 68<sup>ème</sup> *Annual MPSA National Conference*, Chicago, 22-25 avril 2010.
- DEHOUSSE Renaud (2009), *Politiques européennes*, Paris : Presses de Sciences Po.
- DELWITT Pascal, POIRIER Philippe (2005), *Parlement puissant, électeurs absents ? Les élections européennes de juin 2004*, Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.
- DEUTSCH Karl (1968), *The Analysis of International Relations*, Englewood Cliffs, N.J. : Prentice-Hall.
- DIETZ Thomas (2000), « Similar but Different ? The European Greens Compared to Other Transnational Federations in Europe », *Party Politics*, 6 (2), pp. 199-210.
- DIEZ MEDRANO Juan (2003), *Framing Europe : Attitudes to European Integration in Germany, Spain, and the United Kingdom*, Princeton : Princeton University Press.
- DOWNS Anthony (1957), *An Economic Theory of Democracy*, New York : Harper & Brothers.
- DYSON Kenneth (dir.) (2002), *European States and the Euro : Europeanization, Variation and Convergence*, Oxford : Oxford University Press.
- DYSON Kenneth, GOETZ Klaus (2003), « Living with Europe : Power, Constraint, and Contestation », in DYSON Kenneth, GOETZ Klaus (dirs.), *Germany, Europe and the Politics of Constraint*, Oxford : Oxford University Press, pp. 3-36.
- EICHENBERG Richard C., DALTON Russell J. (1993), « European and the European Community: the Dynamics of Public Support for European Integration », *International Organization*, 47 (4), pp. 507-34.
- EICHENBERG Richard C., DALTON Russell J. (2007), « Post-Maastricht Blues : The Transformation of Citizen Support for European Integration 1973-2004 », *Acta Politica*, pp. 128-52.
- EISING Rainer, JABKO Nicolas (2001), « Mooving Targets : Institutional Embeddedness and Domestic Politics in the Liberalization of EU Electricity Markets », *Comparative Political Studies*, 34 (7), pp. 742-67.

- ENELOW James M., HINICH Melvin J. (1984), *The Spatial Theory of Voting : An Introduction*, Cambridge : Cambridge University Press.
- ERHEL Christine, ZAJDELA Hélène (2004), « The Dynamics of Social and Labour Market Policies in France and the United Kingdom : Between Path Dependence and Convergence », *Journal of European Public Policy*, 7 (1), pp. 44-62.
- ESPING-ANDERSEN G. (1999), *Les Trois Mondes de l'État-Providence*, Paris : PUF.
- EVANS Geoffrey (1998), « Euroscepticism and Conservative Electoral Support : How an Asset Became a Liability », *British Journal of Political Science*, 28 (4), pp. 573-90.
- EVANS Geoffrey, BUTT Sarah (2007), « Explaining Change in British Public Opinion on the European Union : Top Down or Bottom Up ? », *Acta Politica* 42, pp. 173-90.
- FALKNER Gerda, TREIB Oliver, HARTLAPP Miriam, LEIBER Simone (2005), *Complying with Europe : EU Harmonisation and Soft Law in the Member States of the EU*, Cambridge : Cambridge University Press.
- FALKNER Gerda (2007), « Social policy », in GRAZIANO Paolo, VINK Maarten P. (dirs.), *Europeanization. New Research Agendas*, Basingstoke: Palgrave Macmillan, pp. 253-65.
- FAUCHER-KING Florence (1999), *Les habits verts de la politique*, Paris : Presses de Sciences Po.
- FAUCHER-KING Florence, LE GALÈS Patrick (2010), *Les gouvernements New Labour : le bilan de Tony Blair et de Gordon Brown*, Paris : Presses de Sciences Po.
- FEATHERSTONE Kevin (1988), *Socialist Parties and European Integration. A Comparative History*, Manchester : Manchester University Press.
- FEATHERSTONE Kevin, RADAELLI Claudio M. (dirs.) (2003), *The Politics of Europeanization*, Oxford : Oxford University Press.
- FEATHERSTONE Kevin (2003), « Introduction : In the Name of 'Europe' », in FEATHERSTONE Kevin, RADAELLI Claudio M. (dirs.), *The Politics of Europeanization*, Oxford : Oxford University Press, pp. 3-26.
- FEATHERSTONE Kevin, RADAELLI Claudio M. (2003), « A Conversant Research Agenda », in FEATHERSTONE Kevin, RADAELLI Claudio M. (dirs.), *The politics of Europeanization*, Oxford : Oxford University Press, p. 331-41.
- FERRANDON Benoît (2004), *La politique économique et ses instruments*, Paris : La Documentation Française.
- FIELDING Steven (2003), *The Labour Party : Continuity and Change in the Making of « New » Labour*, Basingstoke : Palgrave MacMillan.
- FINLAYSON Alan (2003), *Making Sense of New Labour*, Londres : Lawrence and Wishart.
- FITTOUSSI Jean-Paul (2002), *La Règle et le choix. De la souveraineté économique en Europe*, Paris : Le Seuil.
- FITZMAURICE John (1975), *The Party Groups in the European Parliament*, Farnborough : Saxon House.

- FLICKINGER Richard (1994), « British Political Parties and Public Attitudes towards the European Community : Leading, Following or Getting Out of the Way ? », in BROUGHTON David, FARRELL David M., DENVER David, RALLINGS Colin (dirs.), *British Elections and Parties Yearbook 1994*, Londres : Frank Cass.
- FLIGSTEIN Neil, MCNICHOL Jason (1998), « The Institutional Terrain of the European Union », in SANDHOLTZ Wayne, STONE SWEET Alec (dirs.), *European Integration and Supranational Governance*, Oxford : Oxford University Press, pp. 59-91.
- FODDY William H. (1993), *Constructing questions for interviews and questionnaires : theory and practice in social research*, Cambridge : Cambridge University Press.
- FORSTER Anthony (2002), *Euroscepticism in Contemporary British Politics. Opposition to Europe in the British Conservative and Labour Parties since 1945*, Londres et New York : Routledge.
- FRANK Robert (2003), « La Gauche et l'Europe », in BECKER Jean-Jacques, CANDAR Gilles (dirs.), *Histoire des gauches en France*, pp. 452-72.
- FRANKLIN Mark, MASH Michael, MCLAREN Lauren (1994), « Uncorking the Bottle : Popular Opposition to European Unification in the Wake of Maastricht », *Journal of Common Market Studies*, 32 (4), pp. 455-72.
- FRANKLIN Mark, VAN DER EIJK Cees, MARSCH Michael (1995), « Referendum Outcomes and Trust in Government : Public support for Europe in the wake of Maastricht », *West European Politics*, 19 (3), pp. 101-117.
- FRANKLIN Mark, WLEZIEN Christopher (1997), « The responsive public: Issue salience, policy changes, and preferences for European unification », *Journal of Theoretical Politics*, 9 (3), pp. 347-63.
- FUCHS Dieter, GUINAUDEAU Isabelle, SCHUBERT Sophia (2009), « National Identity, European Identity and Euroscepticism », in FUCHS Dieter, MAGNI-BERTON Raul, ROGER Antoine (dirs.), *Euroscepticism*, Opladen : Budrich, pp. 91-112.
- GABEL Matthew (2000), « European integration, voters and national politics », *West European Politics*, 23 (1), pp. 52-72.
- GABEL Matthew, HIX Simon (2002), « Defining the EU Political Space. An Empirical Study of the European Elections Manifestos, 1979-1999 », *Comparative Political Studies*, 35 (8), pp. 934-64.
- GABEL Matthew, SCHEVE Kenneth (2007), « Mixed Messages : Party Dissent and Mass Opinion on European Integration », *European Union Politics*, 8 (1), pp. 37-59.
- GABRIEL Oscar W., ZMERLI Sonja (2006), « Politisches Vertauen. Deutschland in Europa », *Aus Politik und Zeitgeschichte. Beilage zur Wochenzeitung "Das Parlament"*, B-30-31/2006, pp. 8-15.
- GABRIEL Oscar W., WEßELS Bernhard, FALTER Jürgen W. (dirs.) (2009), *Wahlen und Wähler. Analysen aus Anlass der Bundestagswahl 2005*, Wiesbaden : Verlag für Sozialwissenschaften.
- GABRIEL Oscar W. (2011), « Politische Milieus, Individualisierung und der Wandel der Strukturen des Parteienwettbewerbs in Deutschland », in BREIT Gotthard, MASSING Peter (dirs.), *Soziale Milieus. Politische und gesellschaftliche Lebenswelten in Deutschland*, Schwalbach : Wochenschau Verlag, pp. 11-29.

- GAFFNEY John (dir.) (1996). *Political Parties and the European Union*, Londres et New York : Routledge.
- GALLAGHER M., LAVER Michael, MAIR Peter (1995), *Representative Government in Modern Europe*, 2ème édition, New York : MacGraw-Hill.
- GAMBLE Andrew (1995), « Economic recession and disenchantment with Europe », in HAYWARD J. (dir.), *The crisis of representation in Europe*, Londres : Frank Cass, pp. 158-74.
- GARCIA Guillaume, LE TORREC Virginie (dirs.) (2003), *L'Union européenne et les médias*, Paris : L'Harmattan.
- GARCIA Guillaume, VAN INGELGOM Virginie (2010), « Étudier les rapports ordinaires à l'Europe à partir de focus groups : une illustration des problèmes du comparatisme national en méthodologie qualitative », *Revue internationale de politique comparée*, 17 (1), pp. 131-63.
- GARCIA LUPATO Fabio (2008), *Europeanisation and political parties. Saliency and usage of Europe in Italian and Spanish electoral and parliamentary competition*, Thèse de doctorat, Université de Sienne.
- GARCIA LUPATO Fabio (2010), « On, Off or Stand By? The EU, its policies and domestic political competition in Italy and Spain (1983-2006) », Communication aux *ECPR Joint Sessions* de Münster, 24 mars.
- GARRETT Geoffrey, LANGE Peter (1989), « Government Partisanship and Economic Performance : When and How does 'Who Governs' Matter ? », *Journal of Politics*, 51 (4), pp. 676-93.
- GARRIGUES Jean (2007), « 'Oui nous voulons l'Europe, mais debout'. Philippe Séguin s'oppose à la ratification du traité de Maastricht (5 mai 1992) », *Parlements*, 3, pp. 137-42.
- GARRY John D. (1995), « The British Conservative Party : Divisions over European Policy », *West European Politics*, 18 (4), pp. 170-89.
- GARRY John D., MARSH Michael, SINNOTT Richard (2005), « 'Second-order' versus 'Issue-voting' effects in EU referendums – Evidence from the Irish Nice Treaty Referendums », *European Union Politics*, 6, pp. 201-221.
- GAXIE Daniel, HUBÉ Nicolas, DE LASSALE Marine, ROWELL Jay (2010), *L'Europe des Européens. Enquête comparative sur les perceptions de l'Europe*, Paris : Economica.
- GEDDES Andrew (2004), *The European Union and British Politics*, Basingstoke : Palgrave, pp. 211-24.
- GÉNÉREUX JACQUES (1999), *Introduction à la politique économique*, 3<sup>ème</sup> édition, Paris : Seuil.
- GERSTLÉ Jacques (1995), « La dynamique nationale d'une campagne européenne », in PERRINEAU Pascal, YSMAL Colette (dirs.), *Le Vote des Douze. Les élections européennes de juin 1994*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 203-28.
- GRAZIANO Paolo, VINK Maarten P. (dirs.) (2007), *Europeanization : New Research Agendas*, Basingstoke : Palgrave Macmillan.
- GREEN-PEDERSEN Christoffer, WILKERSON John (2006), « How Agenda-Setting Attributes Shape Politics : Problem Attention, Agenda Dynamics and Comparative Health-Policy Developments in the U.S. and Denmark », *Journal of European Public Policy*, 13 (7), pp. 1039-52.

GREEN-PEDERSEN Christoffer (2007), « The Growing Importance of Issue Competition : The Changing Nature of Party Competition in Western Europe », *Political Studies*, 55, pp. 607-28.

GREEN-PEDERSEN Christoffer (2010), « New Issues, New Cleavages, and New Parties. How to Understand Change in West European Party Competition », Communication à la conférence annuelle du *Comparative agendas project*, Seattle, 18 juin 2010.

GREEN-PEDERSEN Christoffer, MORTENSEN Peter B. (2010), « Issue Competition and Election Campaigns: Avoidance and Engagement », article non publié.

GREENWOOD Julien (1997), *Representing Interests in the European Union*, New York : St. Martin's Press.

GROSSMAN Emiliano, WOLL Cornelia (2011), « The French Debate over the Bolkestein Directive », *Comparative European Politics*, 9 (3), pp. 344-66.

GROTE Jürgen (2003), « Delimiting Europeanization », Communication à la Conférence générale de l'ECPR à Marburg, 18 septembre 2003, disponible en ligne : <http://www.essex.ac.uk/ecpr/events/generalconference/marburg/papers/15/1/grote.pdf>.

GRUNBERG Gérard, SCHWEISSGUTH Étienne (1997), « Vers une tripartition de l'espace politique », in BOY Daniel, MAYER Nonna (dirs.), *L'électeur à ses raisons*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 179-218.

GRUNBERG Gérard, MAYER Nonna, SNIDERMAN Paul (dirs.) (2002), *La démocratie à l'épreuve. Une nouvelle approche de l'opinion des Français*, Paris : Presses de Sciences Po.

GRUNDMANN Reiner, SMITH Dennis, WRIGHT Sue (2000), « National Elites and Transnational Discourses in the Balkan War : a Comparison between the French, German and British Establishment Press », *European Journal of Communication*, 15 (3), pp. 299-320, disponible en ligne : <http://academia.edu.documents.s3.amazonaws.com/73903/EJC.pdf>

GUINAUDEAU Isabelle, PERSICO Simon (à paraître en 2011), « L'Union européenne, un enjeu consensuel, 'propriétal' ou positionnel ? Les enjeux européens dans la compétition électorale en Allemagne, en France et au Royaume-Uni (1986-2009) », in PETITHOMME Mathieu (dir.), *L'eupéanisation de la compétition politique. Adaptations et résistances en perspective comparée*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, pp. 73-95.

HAAS Ernst B. (1958), *The uniting of Europe*, Stanford : Standord University Press.

HANRIEDER Wolfram F. (1989), *Germany, America, Europe. Forty Years of German Foreign Policy*, New Haven : Yale University Press.

HARMEL Robert, JANDA Kenneth (1994), « An Integrated Theory of Party Goals and Party Change », *Journal of Theoretical Politics*, 6 (3), pp. 259-87.

HARMSSEN Robert (2005), « L'Europe et les partis politiques nationaux. Les leçons d'un non-clivage », *Revue Internationale de Politique Comparée*, 12 (1), pp. 84-85.

HASSENTEUFEL Patrick, SUREL Yves (2000), « Des politiques publiques comme les autres ? Construction de l'objet et outils d'analyse des politiques européennes », *Politique européenne*, 1, pp. 8-24.

HASSENTEUFEL Patrick (2003), « L'eupéanisation par la libéralisation ? Les réformes des systèmes de protection maladie dans l'Union européenne », in HASSENTEUFEL Patrick,

- HENION-MOREAU Sylvie (dirs.), *Concurrence et protection sociale en Europe*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- HASSENTEUFEL Patrick, SUREL Yves (2008), « Politiques publiques », in BELOT Céline, MAGNETTE Paul et SAURUGGER Sabine (dirs.), *Science politique de l'Union européenne*, Paris : Economica, pp. 81-105.
- HAVERLAND Markus (2000), « National Adaptation to European Integration : The Importance of Institutional Veto Points », *Journal of European Public Policy*, 20 (10), pp. 83-103.
- HAVERLAND Markus (2003), « The Impact of the European Union on Environmental Policies », in FEATHERSTONE Kevin, RADAELLI Claudio M. (dirs.), *The Politics of Europeanization*, Oxford : Oxford University Press, pp. 203-21.
- HAVERLAND Markus (2007), « Methodology », in GRAZIANO Paolo, VINK Maarten P. (dirs.) (2007), *Europeanization. New Research Agendas*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, pp. 59-72.
- HEDETOFT Ulf (1993), « National Identity and Mentalities of War in Three EC Countries », *Journal of Peace Research*, 30 (3), pp. 281-300.
- HEDETOFT Ulf (1995), *Signs of Nations – Studies in the Political Semiotics of Self and Other in Contemporary European Nationalism*, Aldershot : Dartmouth.
- HEFFERNAN Richard (2001), « Beyond Euro-scepticism: Exploring the Europeanisation of the Labour Party since 1983 », *The political quarterly*, 72 (2), pp. 180-9.
- HEINE Sophie (2007), « Les résistances altermondialistes à l'Union européenne. Analyse comparative des idéologies d'Attac-France et d'Attac-Allemagne », *Congrès de l'AFSP*, Toulouse, septembre 2007.
- HELLSTRÖM Johan (2008), « Partisan Responses to Europe : the Role of Ideology for National Political Parties' Positions on European Integration », *Journal of European Public Policy*, 15 (2), pp. 189-207.
- HENIG Stanley (dir.) (1979), *Political Parties in the European Community*, Londres : Allen and Unwin.
- HÉRITIER Adrienne, MINGERS Susanne, KNILL Christoph, BECKA Martina (1994), *Die Veränderung von Staatlichkeit in Europa. Ein regulativer Wettbewerb : Deutschland, Grossbritannien, Frankreich*, Opladen : Leske & Budrich.
- HÉRITIER Adrienne (1996), « The Accomodation of Diversity in European Policy-Making and its Outcomes : Regulatory Policy as a Patchwork », *Journal of European Public Policy*, 3 (2), pp. 149-67.
- HÉRITIER Adrienne (1998), « Differential Europe : Administrative responses to Community policy », Communication à la conférence *Europeanisation and Domestic Change*, European University Institute, Florence, 19-20 juin, p. 21.
- HÉRITIER Adrienne, KNILL Christoph (2000), « Differential Responses to European Policies : A Comparison », *Max Planck Projektgruppe Recht der Gemeinschaftsgüter Preprints*, 3, disponible en ligne : [http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=280910](http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=280910).

- HÉRITIER Adrienne, KERWER Dieter, KNILL Christoph, LEHMKUHL Dirk, TEUTSCH Michael, DOUILLET Anne-Cécile (2001), *Differential Europe : The European Union Impact on National Policymaking*, Lanham : Rowman et Littlefield.
- HINICH Melvin J., MUNGER Michael (1997), *Analytical Politics*, New York : Cambridge University Press.
- HIX Simon, LORD Christopher (1997), *Political Parties in the European Union*, Basingstoke : Palgrave MacMillan.
- HIX Simon (1999), « Dimensions and Alignments in European Union Politics. Cognitive Constraints and Partisan Responses », *European Journal of Political Research*, 35 (1), pp. 69-106.
- HIX Simon, GOETZ Klaus H. (2000), « Introduction : European Integration and National Political Systems », *West European Politics*, 23 (4), p. 2-13.
- HIX Simon (2002), « Parliamentary Behavior with Two Principals : Preferences, Parties, and Voting in the European Parliament », *American Journal of Political Science*, 46 (3), pp. 688-98.
- HIX Simon, NOURY Abdul G., ROLAND Gérard (2002), « A « Normal » Parliament ? Party Cohesion and Competition in the European Parliament, 1979-2001 », *EPRG Working Paper*, 9, disponible en ligne : <http://www.lse.ac.uk/collections/EPRG/pdf/Working%20Paper%209.pdf>.
- HOBOLT, Sara B. (2004), « When Europe Matters : The salience of European integration », Communication à la 5<sup>ème</sup> *Annual Regional Conference of the University for Contemporary European Studies*, Cambridge, mai 2004.
- HOBOLT Sara B. (2009), *Europe in Question. Referendums on European Integration*, Oxford : Oxford University Press.
- HOBOLT Sara B., DE VRIES Catherine E. (2010), « Issue Entrepreneurship and the Dynamics of Multiparty Competition », Communication à la conférence annuelle de la *Midwest Political Science Association*, Chicago, 22-25 avril 2010.
- HOBOLT Sara B., WITTROCK Jill (2011), « The second-order election model revisited : an experimental test of vote choices in European Parliament elections », *Electoral Studies*, 30 (1), pp. 29-40.
- HOFFMANN Stanley (1995), *The European Sisyphus : Essays on Europe, 1964-1994*, Boulder : Westview Press.
- HOFFMANN Stanley (1966), « Obstinate or Obsolete ? The Fate of the Nation State and the Case of Western Europe », *Daedalus*, 95, pp. 892-908.
- HOLIAN David B. (2004), « He's Stealing My Issues ! Clinton's Crime Rhetoric and the Dynamics of Issue Ownership », *Political Behavior*, 26, pp. 95-124.
- HOOGHE Lisbeth, MARKS Gary (1999), « The Making of a Polity : The Struggle Over European Integration », in KITSCHOLT Herbert et al. (dirs.), *Continuity and Change in Contemporary Capitalism*, Cambridge : Cambridge University Press, pp. 70-97.
- HOOGHE Liesbet, MARKS Gary, WILSON Carole J. (2002), « Does Left/Right Structure Party Positions on European Integration? », *Comparative Political Studies*, 35 (8), pp. 965-89.



HOWARTH David (2002), « The French State in the Euro-Zone : 'Modernization' and Legitimizing *Dirigisme* », in DYSON Kenneth (dir.), *European States and the Euro*, Oxford : Oxford University Press, pp. 145-72.

HOWELL Kerry E. (2004), « Developing Conceptualizations of Europeanization : Synthesising Methodological Approaches », *Queen's Papers on Europeanisation*, 3, disponible en ligne : <http://www.qub.ac.uk/schools/SchoolofPoliticsInternationalStudiesandPhilosophy/FileStore/EuropeanisationFiles/Filetoupload,38403,en.pdf>.

HRBEK Rudolf (1992), « Kontroversen und Manifeste zum Vertrag von Maastricht : Zur Einführung », *Integration*, 15 (4), pp. 225-45.

HU Grégory, FERTIKH Karim, JUHEM Philippe (2007), « Critique et Défense de « l'Europe » au sein du Parti socialiste français et du Parti social-démocrate allemand », Communication au Congrès de l'AFSP de Toulouse, septembre 2007.

HUBÉ Nicolas (2003), « L'Union européenne à la « une » : un cadrage difficile d'une actualité peu visible. Regard comparé sur la presse française et allemande », in GARCIA Guillaume, LE TORREC Virginie (dirs.), *L'Union européenne et les médias*, Paris : L'Harmattan, pp. 67-89.

HUBER John, INGLEHART Ronald (1995), « Expert Interpretations of Party Space and Party Locations in 42 Societies », *Party Politics*, 1 (1), p. 71-111.

HURWITZ Jon, PEFFLEY Mark (1987), « How are Foreign Policy Attitudes Structured ? A Hierarchical Model », *American Political Science Review*, 81 (4), 1099-1120.

IMIG Doug, TARROW Sidney (2002), « La contestation politique dans l'Europe en formation », in CHABANET Didier, WRIGHT Vincent (dirs.), *L'action collective en Europe*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 195-223.

IRONDELLE Bastien (2003), « Europeanization without the European Union ? French military reforms 1991-1996 », *Journal of European Public Policy*, 10 (2), pp. 208-26.

IVALDI Gilles (2006), « Beyond France's 2005 referendum on the European constitutional treaty : Second-order model, anti-establishment attitudes and the end of the alternative European utopia », *West European Politics*, 29 (1), pp. 47-69.

JACQUOT Sophie, WOLL Cornélia (dirs.) (2004), *Les usages de l'Europe. Acteurs et transformations européennes*, Paris : L'Harmattan.

JACQUOT Sophie, WOLL Cornelia (2004), « Usages et travail politiques : une sociologie compréhensive des usages de l'intégration européenne », in JACQUOT Sophie, WOLL Cornelia (dirs.), *Les usages de l'Europe. Acteurs et transformations européennes*, Paris : L'Harmattan, pp. 1-29.

JACQUOT Sophie, WOLL Cornelia (2008), « Action publique européenne : les acteurs stratégiques face à l'Europe », in SAURUGGER Sabine (dir.), « Les approches sociologiques de l'intégration européenne – Perspectives critiques », *Politique européenne*, 25, pp. 161-92.

JENNY Marcelo, MÜLLER Wolfgang C., EDER Nikolaus (2010), « How « Europe » Affects Party Cohesion and Competitiveness. The Cognitive Maps of Party Elites in Eurosceptic Austria », Communication aux *ECPR Joint Sessions* de Münster, 26 mars.

JOBERT Bruno (2003), « Europe and the Recomposition of National Forums », *Journal of European Public Policy*, 10 (3), pp. 463-77.

JOHANSSON Karl-Magnus, RAUNIO Tapio (2001), « Partisan Responses to Europe : Comparing Finnish and Swedish Political Parties », *European Journal of Political Research*, 39 (2), pp. 225-49.

JOHANSSON Karl-Magnus, ZERVAKIS Peter A. (2002), *European Political Parties between Cooperation and Integration*, Baden-Baden : NOMOS.

JOHN Peter (2000), « The Europeanisation of Sub-national Governance », *Urban Studies*, 37(5-6), pp. 877-94.

JONES Bryan D., BAUMGARTNER Frank R. (2005), *The politics of attention. How government prioritizes problems*, Chicago et Londres : University of Chicago Press.

JORDAN Andrew, LIEFFERINK Duncan (dirs.) (2004), *Environmental Policy in Europe : The Europeanization of National Environmental Policy*, Londres et New York : Routledge.

KAEDING Michael (2008), « Lost in Translation or Full Steam Ahead: The Transposition of EU Transport Directives Across Member States », *European Union Politics*, 9 (1), pp. 115-43.

KAPTEYN Paul (1991), « Civilization Under Negotiation. National Civilization and European Integration. The Treaty of Schengen », *Archives européennes de sociologie*, 32, pp. 363-80.

KASSIM Hussein (2000), « Conclusion. The National Co-ordination of EU Policy : Confronting the Challenge », in KASSIM Hussein, PETERS Guy, WRIGHT (dirs.) (2000), *The National Co-ordination of EU Policy : The Domestic Level*, Oxford : Oxford University Press, pp. 235-64.

KASSIM Hussein, MENON A. (2003), « Les États membres de l'UE et la Commission Prodi », *Revue française de science politique*, 53(4), août, pp. 491-510.

KASSIM Hussein (2005), « The Europeanization of Member State Institutions », in BULMER Simon, LEQUESNE Christian (dirs.), *The Member States of the European Union*, Oxford : Oxford University Press, pp. 285-316.

KATZ Richard S. (1999), « Representation, the Locus of Democratic Legitimation, and the Role of the National Parliaments in the European Union », in KATZ Richard S., WEßELS Bernhard (dirs.), *The European Parliament, the National Parliaments and European Integration*, Oxford : Oxford University Press, pp. 21-44.

KATZ Richard S., MAIR Peter (1995), « Changing Models of Party Organisation and Party Democracy: The Emergence of the Cartel Party », *Party Politics*, 1, pp. 5-28.

KEOHANE Robert O., MILNER Helene (dirs.) (1996), *Internationalization and Domestic Politics*, Cambridge : Cambridge University Press.

KEVIN Deidre (2003), *Europe in the Media. A Comparison of Reporting, Representation, and Rhetoric in National Media Systems in Europe*, Mahwah, New Jersey : Lawrence Erlbaum Associates Publishers.

KIESSLING Andreas (2004), *Die CSU. Machterhalt und Machterneuerung*, Wiesbaden : Verlag für Sozialwissenschaften.

KING Anthony, WHYBROW Robert (2001), *British Political Opinion 1937-2000*, Londres : Politics.

KINGDON John W. (2002), *Agendas, Alternatives, and Public Policies*, 2ème édition, Essex : Longman.

KLEINNIJENHUIS JAN, RIETBERG Ewald (1995), « Parties, Media, the Publics and the Economy : Patterns of Societal Agenda-Setting », *European Journal of Political Research*, 28, pp. 95-118.

KLINGEMANN Hans-Dieter, BUDGE Ian, HOFFERBERT Richard I. (1994), *Parties, Policies and Democracy*, Boulder, Colorado: Westview Press.

KLOTZBACH Kurt (1996), *Der Weg zur Staatspartei. Programmatik, praktische Politik und Organisation der deutschen Sozialdemokratie 1945-1965*, Bonn : Dietz, pp. 356-60.

KLUGER RASMUSSEN Maja (2008), « Another side of the story : a qualitative case study of voting behaviour in the European Parliament », *Politics*, 28 (1), disponible en ligne : <http://www.epin.org/new/files/MRAarticle.pdf>.

KNILL Christoph (1998), « European Policies : The Impact of National Administrative Traditions », *Journal of Public Policy*, 18 (1), pp. 1-28.

KNILL Christoph, LENSCHOW Andrea (1998), « Coping with Europe : the Impact of British and German Administrations on the Implementation of EU Environmental Policy », *Journal of European Public Policy*, 5 (4), pp. 595-614.

KNILL Christoph, LEHMKUHL Dirk (1999), « How Europe Matters. Different Mechanisms of Europeanization », *European Integration Online Papers*, disponible en ligne : <http://ciop.or.at/ciop/texte/1999-007a.htm>.

KNILL Christoph, LENSCHOW Andrea (dirs.) (2000), *Implementing EU Environmental Policy : New Approaches to an Old Problem*, Manchester : Manchester University Press.

KOHLER-KOCH Beate (1996), « Catching Up with Change : The Transformation of Governance in the European Union », *Journal of European Public Policy*, 3, pp. 359-80.

KOLLMAN Ken, MILLER John, PAGE Scott (1992), « Adaptive Parties and Spatial Elections », *American Political Science Review*, 86 (4), pp. 929-937.

KÖNIG Thomas, LUETGERT Brooke A. (2009), « Troubles with Transposition ? Explaining Trends in Member-State Notification and the Delayed Transposition of EU Directive », *British Journal of Political Science*, 39 (1), pp. 163-94.

KOPECKY Petr, MUDDE Cas (2002), « The Two Sides of Euroscepticism. Party Positions on European Integration in East Central Europe », *European Union Politics*, 3 (3), pp. 297-326.

KREPPEL Amie (2002), *The European Parliament and the Supranational Party System*, Cambridge : Cambridge University Press.

KRIESI Hanspeter, GRANDE Edgar, LACHAT Romain, DOLEZAL Martin, BORNSCHIER Simon, FREY Tim (2006), « Globalization and the Transformation of the National Political Space: Six European Countries Compared », *European Journal of Political Research*, 45 (6), pp. 921-57.

KRIESI Hanspeter (2007), « The Role of European Integration in National Election Campaigns », *European Union Politics* 8 (1), pp. 83-108.

KRIESI Hanspeter, GRANDE Edgar, LACHAT Romain, DOLEZAL Martin, BORNSCHIER Simon, FREY Tim (dirs.) (2008), *West European Politics in the Age of Globalization*, Cambridge : Cambridge University Press.

- KRITZINGER Sylvia, CAVATORTA Francesco, CHARI Raj S. (2004), « Continuity and change in Party Positions Towards Europe in Italian Parties. An Examination of Parties' Manifestoes », *Journal of European Public Policy*, 11 (6), pp. 954-74.
- KUFER Astrid (2009), « Images of Europe – the meaning and perception of 'Europe' by citizens of EU member states », in FUCHS Dieter, MAGNI-BERTON Raul, ROGER Antoine (dirs.), *Euroscepticism*, Opladen : Budrich, pp. 35-53.
- LADRECH Robert (1994), « Europeanization of Domestic Politics and Institutions : The Case of France », *Journal of Common Market Studies*, 32, pp. 69-88.
- LADRECH Robert (1999), « Political Parties and the Problem of Legitimacy in the European Union », in BANCHOFF Thomas, SMITH Mitchell P. (dirs.), *Legitimacy and the European Union. The Contested Polity*, Londres et New York: Routledge, pp. 95-112.
- LADRECH Robert (2002), « Europeanization and Political Parties : Towards a Framework for Analysis », *Party Politics*, 8 :4, pp. 389-403.
- LADRECH Robert (2005), « The Europeanization of Interest Groups and Political Parties », in BULMER Simon J., LEQUESNE Christian (dirs.), *The Member States of the European Union*, Oxford : Oxford University Press, pp. 317-37.
- LADRECH Robert (2007), « Continuity amidst political system change. Why French party organization remains immune to EU adaptive pressures », in POGUNTKE *et al.* (dirs.), *The Europeanization of National Political Parties. Power and organizational adaptation*, Londres et New York : Routledge, pp. 86-107.
- LADRECH Robert (2009), « Europeanization and political parties », *Living Reviews in European Governance* 4 (1), disponible en ligne : [www.livingreviews.org/lreg-2009-1](http://www.livingreviews.org/lreg-2009-1).
- LADRECH Robert (2010), « Europeanization and party research : a critical restatement », Communication aux *ECPR Joint Sessions* de Münster, 23 mars.
- LARAT Fabrice (2000), « Entre Bonn, Berlin et Bruxelles : l'opinion publique allemande face à l'Europe », in CAUTRÈS Bruno, REYNIÉ Dominique (dirs.), *L'Opinion européenne en 2000*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 120-42.
- LAVÉRE Michael (dir.) (2001), *Estimating the policy positions of political actors*, Londres et New York : Routledge.
- LAWSON Kay (1988), « When Linkage fails », in LAWSON Kay, MERKL Peter H. (dirs.), *When Parties Fail : Emerging Alternative Organizations*, Princeton : Princeton University Press, pp. 13-38.
- LAWTON Thomas (1999), « Governing the Skies : Conditions for the Europeanisation of Airline Policy », *Journal of Public Policy*, 19, pp. 91-112.
- LE CACHEUX Jacques (2004), « Les logiques économiques de l'intégration européenne », in LEQUESNE Christian, SUREL Yves (dirs.), *L'intégration européenne. Entre émergence institutionnelle et recomposition de l'État*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 23-56.
- LE GALÈS Patrick (2001), « Est Maître des Lieux celui qui les Organise : How Rules Change when National and European Policy Domains Collide », in STONE SWEET Alec, SANDHOLTZ Wayne, FLIGSTEIN Neil (dirs.), *The Institutionalization of Europe* (dirs.), Oxford : Oxford University Press, pp. 137-54.

- LECONTE Cécile (2010), *Understanding Euroscepticism*, Basingstoke : Palgrave.
- LEES Charles (2002), « Coalitions. Beyond the Politics of Centrality ? », in PADGETT Stephen, POGUNTKE Thomas (dirs.), *Continuity and Change in German Politics : Beyond the Politics of Centrality. A Festschrift for Gordon Smith*, Berlin, Frank Cass, pp. 117-138.
- LENSCHOW Andrea (2002), *Environmental Policy Integration. Greening Sectoral Policies in Europe*, Londres : Earthscan.
- LEVI-FAUR David (2004), « On the 'Net Impact' of Europeanization. The EU's Telecoms and Electricity Regimes Between the Global and the National », *Comparative Political Studies*, 37 (1), pp. 3-29.
- LINDBERG Leon (1963), *The Political Dynamics of European Economic Integration*, Stanford : Stanford University Press.
- LINDBERG Leon, SCHEINGOLD Stuart (1970), *Europe's Would-Be Polity : Patterns of Change in the European Community*, Englewood Cliffs : Prentice Hall.
- LIPSET Martin Seymour, ROKKAN Stein (1967), *Party Systems and Voter Alignments. Cross-national Perspectives*, Toronto : The Free Press.
- LUPIA Arthur, MCCUBBINS Mathew D., POPHIN Samuel L. (2000), *Elements of Reason. Cognition, Choice and the Bounds of Rationality*, New-York : Cambridge University Press.
- LYNCH Philippe, WHITAKER Richard, LOOMES Gemma (2010), « Managing the European issue : the British Conservatives and UK Independence Party », Communication aux *ECPR Joint Sessions* de Münster, 26 mars.
- MACDONALD Stuart E., LISTHAUG Ola, RABINOWITZ George (1991), « Issues and Party Support in Multiparty Systems », *American Political Science Review*, 85, pp. 1107-31.
- MAGNETTE Paul (2009), *Le régime politique de l'Union européenne*, 3ème édition revue et augmentée, Paris : Presses de Sciences Po.
- MAIR Peter, MUDDE Cas (1998), « The Party Family and its Study », *Annual Review of Political Science*, 1, pp. 211-29.
- MAIR Peter (2000), « The Limited Impact of Europe on National Party Systems », *West European Politics*, 23 (4), pp. 27-51.
- MAIR Peter (2004), « The Europeanization Dimension », *Journal of European Public Policy*, 11 (2), p. 337-348.
- MAIR Peter (2005), « Democracy Beyond Parties », *eScholarship Repository (05'06)*, 27, disponible en ligne : <http://escholarship.org/uc/item/3vs886v9>.
- MAIR Peter (2006), « Cleavages », in KATZ Richard S., CROTTY William (dirs.), *Handbook of Party Politics*, Londres : Sage, pp. 371-375.
- MAIR Peter (2006), « Ruling the Void : The Hollowing of Western Democracy », *New Left Review*, 42, pp. 25-51.
- MAIR Peter (2007), « Political Parties and Party Systems », in GRAZIANO Paolo, VINK Maarten P., (dirs.), *Europeanization : New Research Agendas*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, pp. 154-66.

- MAIR Peter (2009), « Representative versus Responsible Government », *MPIfG Working Paper 09/8*, Cologne : Max Planck Institute for the Study of Societies, disponible en ligne : <http://www.mpifg.de/pup/workpap/wp09-8.pdf>.
- MAISEL Louis S., COOPER Joseph (dirs.) (1978), *Political Parties : Development and Decay*, Londres: Sage.
- MAJONE Giandomenico (1996), *La Communauté européenne – un État régulateur*, Paris : Montchrestien.
- MAJONE Giandomenico (2005), *Dilemmas of European Integration : The Ambiguities and Pitfalls of Integration by Stealth*, Oxford : Oxford University Press.
- MARCHETTI Dominique (dir.) (2004), *En quête d'Europe. Médias européens et médiatisation de l'Europe*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- MARKOVITZ Andrei, REICH Simon (1997), *The German Predicament : Memory and Power in the New Europe*, Ithaca : Cornell University Press.
- MARKS Gary, HOOGHE Liesbet, BLANK Kermit (1996), « European Integration from the 1980s : State-Centric v. Multi-level Governance », *Journal of Common Market Studies*, 34 (3), pp. 341-78.
- MARKS Gary, STEENBERGEN Marco (2002), « Understanding political contestation in the European Union », *Comparative Political Studies*, 35 (2), pp. 879-92.
- MARKS Gary, STEENBERGEN Marco (dirs.) (2004), *European Integration and Political Conflict*, Cambridge : Cambridge University Press.
- MARKS Gary, HOOGHE Liesbet, STEENBERGEN Marco, BAKKER Ryan (2007), « Cross validating Data on Party Positioning on European Integration », *Electoral Studies*, 26 (1), pp. 23-38.
- MARKS Gary, WILSON Carole J. (2000), « The Past in the Present. A Cleavage Theory of Party Responses to European Integration », *British Journal of Political Science*, 30, pp. 433-59.
- MARKS Gary, WILSON Carole J., RAY Leonard (2002), « National Political Parties and European Integration », *American Journal of Political Science*, 46 (3), pp. 585-94.
- MARSH Michael (1998), « Testing the Second-Order Election Model after Four European Elections », *British Journal of Political Science*, 28 (4), pp. 591-607.
- MARTIN Andrew, ROSS George (dirs.) (2004), *Euros and Europeans : Monetary Integration and the European Model of Society*, Cambridge : Cambridge University Press.
- MARTIN Pierre (2007), « Comment analyser les changements dans les systèmes partisans d'Europe occidentale depuis 1945 ? », *Politique européenne*, 14, pp. 263-80.
- MASTENBROEK Ellen (2003), « Surviving the Deadline : The Transposition of EU Directives in the Netherlands », *European Union Politics*, 4 (4), pp. 371-95.
- MAURER Andreas, WEßELS Bernhard (2001), *National Parliaments on their Way to Europe : Losers or Latecomers ?*, Baden-Baden : NOMOS, pp. 17-26.
- MAURER Andreas (2001), « National Parliaments in the European Architecture : from Latecomers Adaptation to Permanent Institutional Change », in MAURER Andreas, WEßELS

- Bernhard, *National Parliaments on their Ways to Europe : Losers or Latecomers ?*, Baden-Baden : NOMOS, pp. 27-76.
- MCCOMBS Maxwell (2004), *Setting the Agenda. The Mass Media and Public Opinion*, Cambridge : Polity.
- MCCORMICK John (1999), « Environmental policy », in CRAM Laura, DINAN Des, NUGENT Neill (dirs.), *Developments in the European Union*, Londres : Macmillan.
- MEGUID Bonnie (2008), *Party Competition Between Unequals*, Cambridge : Cambridge University Press.
- MERKEL Wolfgang (1993), *Ende der Sozialdemokratie ? Machtressourcen und Regierungspolitik im westeuropäischen Vergleich*, Francfort et New York : Campus.
- MERRILL Samuel, GROFMAN Bernard (1999), *A Unified Theory of Voting: Directional and Proximity Spatial Models*, Cambridge : Cambridge University Press.
- MILWARD Alan S. (1992), *The European Rescue of the Nation State*, Berkeley : University of California Press.
- MITTAG Jürgen (dir.) (2006), *Politische Parteien und europäische Integration. Entwicklung und Perspektiven transnationaler Parteienkooperation in Europa*, Essen : Klartext.
- MORAVCSIK Andrew (1993), « Preferences and Power in the European Community : A Liberal Intergovernmentalist Approach », *Journal of Common Market Studies*, 31(4), pp. 473-524.
- MORAVCSIK Andrew (1994), « Why the European Community Strengthens the State : Domestic Politics and International Cooperation », *Center for European Studies Working Paper Series*, 52, Harvard University, disponible en ligne : <http://www.ces.fas.harvard.edu/publications/docs/pdfs/Moravcsik52.pdf>.
- MORAVCSIK Andrew (1998), *The Choice for Europe. Social Purpose and State Power from Messina to Maastricht*, Ithaca, New-York : Cornell University Press.
- MÜLLER Wolfgang C. (1997), « Inside the Black Box. A Confrontation of Party Executive Behaviour and Theories of Party Organizational Change », *Party Politics*, 3 (3), pp. 293-313.
- MÜLLER Wolfgang, STRØM Kaare (dirs.) (1999), *Policy, Office or Votes ? How Political Parties in Western Europe Make Hard Decisions*, Cambridge : Cambridge University Press.
- NELSEN Brent F., GUTH James L., FRASER Cleveland R. (2001), « Does Religion Matter? Christianity and Public Support for the European Union », *European Union Politics*, 2 (2), pp. 191-217.
- NEUMAYER Laure (2008), « Euroscepticism as a political label : The use of European Union issues in political competition in the new Member States », *European Journal of Political Research*, 47 (2), pp. 135-60.
- NEUMAYER Laure, ROGER Antoine, ZALEWSKI Frédéric (2008) (dirs.), *L'Europe contestée*, Paris : Michel Houdiard Editeur.
- NIEDERMAYER Oskar (1983), *Europäische Parteien ? Zur grenzüberschreitenden Interaktion politischer Parteien im Rahmen der europäischen Gemeinschaft*, Francfort : Campus Verlag.

- NIEDERMAYER Oskar (1989), *Innerparteiliche Partizipation*, Opladen : Westdeutscher Verlag, pp. 225-32.
- NIEDERMAYER Oscar, SINNOTT Richard (dirs.) (1995), *Public Opinion and Internationalized Governance*, Oxford : Oxford University Press.
- NIEDERMAYER Oscar (1995), « Trends and Contrasts », in NIEDERMAYER Oscar, SINNOTT Richard (dirs.), *Public Opinion and Internationalized Governance*, Oxford : Oxford University Press, pp. 53-72.
- NOELLE-NEUMANN Elisabeth (1994), « Die Bürger : Was wissen, befürchten oder hoffen sie von einem gemeinsamen Europa ? », in SCHOLZ Rupert (dir.), *Deutschland auf dem Weg in die Europäische Union : Wieviel Eurozentrismus – Wieviel Subsidiarität ?*, pp. 35-43.
- NORTON Philip (1996), *Democracy, Sovereignty and the European Union*, London : Hurst and Company.
- OFFERLÉ Michel (2006), *Les partis politiques*, 5ème édition mise à jour, Paris : PUF
- OLIVIER Laurent (2005), « Le parti socialiste et l'eupéanisation de l'espace de confrontation : le clivage national à l'épreuve du clivage sur l'intégration européenne », *Politique européenne*, 16, pp. 157-184.
- OLSEN Johan (2002), « The many faces of Europeanisation », *Journal of Common Market Studies*, 40 (5), pp. 925-52.
- OVEY Joey-David (2002), *Between Nation and Europe. Labour, the SPD and the European Parliament 1994-1999*, Opladen : Leske und Budrich.
- PALIER Bruno (2000), « Does Europe matter ? Eupéanisation et réforme des politiques sociales des pays de l'Union européenne », *Politique européenne*, 2, pp. 7-28.
- PALIER Bruno (2005), *Gouverner la Sécurité sociale*, Paris : PUF.
- PALIER Bruno, SUREL Yves (2007), « Analyser l'eupéanisation des politiques publiques », in PALIER Bruno, SUREL Yves (dirs.), *L'Europe en action. L'eupéanisation dans une perspective comparée*, Paris : L'Harmattan, pp. 13-85.
- PALIER Bruno (2010), « L'Europe et le social », in DEHOUSSE Renaud (dir.), *Politiques européennes*, pp. 281-302.
- PANEBIANCO Angelo (1988), *Political Parties : Organization and Power*, Cambridge : Cambridge University Press.
- PASQUIER Romain (2005), « Cognitive Europeanisation and the Territorial Effects of Multi-level Policy Transfer : The Case of Local Development in French and Spanish Regions », *Regional and Federal Studies*, 15 (3), pp. 295-310.
- PATERSON William (1996), « The German Christian Democrats », in GAFFNEY John (dir.), *Political Parties and the European Union*, Londres et New York : Routledge, pp. 53-70.
- PELLEN Cédric (2008), « Le positionnement européen de Samoobrona : du rejet radical à l'euroréalisme », in NEUMAYER Laure, ROGER Antoine, ZALEWSKI Frédéric (dirs.), *L'Europe contestée. Espaces et enjeux des positionnements contre l'intégration européenne*, Paris : Michel Houdiard Editeur, pp. 15-33.



PERCHERON Annick (1991), « Les Français et l'Europe. Acquiescement de façade ou adhésion véritable ? Note de recherche », *Revue française de science politique*, 41 (3), pp. 382-406.

PETITTHOMME Mathieu (dir.), *L'eupéanisation de la compétition politique. Adaptations et résistances en perspective comparée*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, à paraître en 2011.

PETROCIC John R. (1996), « Issue ownership in presidential elections, with a 1980 Case Study », *American Journal of Political Science*, 40, pp. 825-50.

PIAR Christophe, GERSTLÉ Jacques (2005), « Le cadrage du référendum sur le traité constitutionnel européen : la dynamique d'une campagne à rebondissements », in LAURENT Annie, SAUGER Nicolas (dirs.), *Le référendum du 29 mai : dynamiques, résultats et conséquences*, Paris : Cahiers du CEVIPOF, 42, août 2005, pp. 42-73.

PIERSON Paul (1994), *Dismantling the Welfare State ? Reagan, Thatcher and the Politics of Retrenchment*, Cambridge : Cambridge University Press.

PIERSON Paul (1996), « The path to European Integration : a Historical Institutional Analysis », *Comparative Political Analysis*, 29(2), pp. 123-63.

PIERSON Paul (2000), « Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Political », *American Political Science Review*, 94 (2), pp. 251-67.

POCHET Philippe, VANHERCKE Bart (dirs.) (1998), *Social Challenges of Economic and Monetary Union*, Actes du colloque de l'Observatoire Social Européen, *Work and Society*, 18, Bruxelles : European Interuniversity Press.

POCHET Philippe, DE LA PORTE Caroline (2004), « The European Employment Strategy : Existing Research and Remaining Questions », *Journal of European Social Policy*, 14 (1), pp. 71-9.

POGUNTKE Thomas (2002), « Parteiorganisationen in der Bundesrepublik Deutschland : Einheit in der Vielfalt ? », in GABRIEL Oscar, NIEDERMAYER Oskar, STÖSS Richard (dirs.), *Parteiendemokratie in der Bundesrepublik Deutschland*, 2ème édition, Wiesbaden : Westdeutscher Verlag, pp. 253-73.

POGUNTKE Thomas (2007), « Europeanization in a consensual environment ? German political parties and the European Union », in POGUNTKE Thomas *et al.* (dirs.), *The Europeanization of National Political Parties. Power and Organizational Adaptation*, Londres et New York : Routledge, pp. 108-133.

POGUNTKE Thomas, AYLOTT Nicholas, CARTER Elisabeth, LADRECH Robert, LUTHER Kurt Richard (2007), « The Europeanization of National Party Organizations: A Conceptual Analysis », *European Journal of Political Research*, 46 (6), pp. 747-71.

POGUNTKE Thomas, AYLOTT Nicholas, CARTER Elisabeth, LADRECH Robert, LUTHER Kurt Richard (2007), *The Europeanization of National Political Parties. Power and Organizational Adaptation*, Londres et New York : Routledge.

POWELL Bingham G., WHITTEN Guy D. (1993), « A Cross-National Analysis of Economic Voting : Taking Account of the Political Context », *American Journal of Political Science*, 37 (2), pp. 391-414.

PRIDHAM Geoffrey (1975), « Transnational party groups in the European Parliament », *Journal of Common Market Studies*, 13 (2), pp. 266-79.

- PRIDHAM Geoffrey, PRIDHAM Pippa (1979), « The New Party Federations and Direct Elections », *The World Today*, 35 (2), pp. 62-70.
- PRIDHAM Geoffrey, PRIDHAM Pippa (1981), *Transnational Party Co-operation and European Integration*, Londres : Allen and Unwin.
- PUTNAM Robert (1988), « Diplomacy and domestic politics : the logic of two-level games », *International Organization*, 43(2), pp. 427-60.
- QUERMONNE Jean-Louis (2010), *Le système politique de l'Union européenne*, Paris : Montchrestien.
- RABINOWITZ George, MACDONALD Stuart E. (1989), « A Directional Theory of Issue Voting », *American Political Science Review*, 83, pp. 93-121.
- RADAELLI Claudio M. (2000), « Whither Europeanization ? Concept stretching and substantive change », *European Integration online Papers*, 4 (8), disponible en ligne : <http://eiop.or.at/eiop/pdf/2000-008.pdf>.
- RADAELLI Claudio (2003), « The Europeanization of Public Policy », in FEATHERSTONE Kevin, RADAELLI Claudio (dirs.), *The Politics of Europeanization*, Oxford : Oxford University Press, pp. 27-55.
- RADAELLI Claudio M. (2005), « Europeanisation : Solution or Problem », in CINI Michelle, BOURNE Angela (dirs.) (2005), *The Palgrave Guide to European studies*, Basingstoke : Palgrave, pp. 56-77.
- RADAELLI Claudio M., PASQUIER Romain (2007), « Conceptual Issues », in GRAZIANO Paolo, VINK Maarten P., (dirs.), *Europeanization : New Research Agendas*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, pp. 35-45.
- RATTINGER Hans, « Public Attitudes to European Integration in Germany after Maastricht : Inventory and Typology », *Journal of Common Market Studies*, 32 (4), pp. 525-540.
- RAUNIO Tapio (1997) *The European Perspective. Transnational party groups in the 1989-1994 European Parliament*, Aldershot : Ashgate.
- RAUNIO Tapio (2000), « Losing Independence or finally Gaining Recognition ? Contacts between MEPs and National Parties », *Party Politics*, 6(2), pp. 211-223.
- RAUNIO Tapio (2002), « Why European integration increases leadership autonomy within political parties », *Party Politics*, 8 (4), pp. 405-422.
- RAUNIO Tapio (2007), « Open List, Open Mandate ? Links between MEPs and Parties in Finland », *Perspectives on European Politics and Society*, 8(2), pp. 131-46.
- RAUNIO Tapio, HIX Simon (2000), « Backbencher Learn to Fight Back : European Integration and Parliamentary Government », in GOETZ Klaus, HIX Simon (dirs.), *Europeanised politics ? The Impact of European Integration on Domestic Politics*, numéro spécial de *West European Politics*, 23(4), pp. 142-68.
- RAY Leonard (1999), « Measuring Party Orientations Towards European Integration. Results from an Expert Survey », *European Journal of Political Research*, 36(2), pp. 283-306.
- RAY Leonard (2003), « When Parties Matter: The Conditional Influence of Party Positions on Voter Opinions about European Integration », *Journal of Politics*, 65 (4), pp. 978-94.

- REIF Karl-Heinz, SCHMITT Hermann (1980), « Nine Second Order National Elections : A Conceptual Framework for the Analysis of European Election Results », *European Journal of Political Research*, 8(1), pp. 3-44.
- REYNIÉ Dominique (2005), *Le vertige social-nationaliste : la gauche du non*, Paris : La table ronde.
- RIKER William H. (1986), *The Art of Political Manipulation*, New Haven : Yale University Press.
- RIKER William H. (1996), *The Strategy of Rhetoric. Campaigning for the American Constitution*, New Haven : Yale University Press.
- RISSE Thomas (2005), « Neofunctionalism, European identity and the puzzles of European integration », *Journal of European Public Policy*, 12(2), pp. 291-309.
- RISSE Thomas, COWLES Maria et CAPORASO James A. (2001), « Europeanization and Domestic Change : Introduction », in COWLES Maria, CAPORASO James A. et RISSE Thomas (dirs.), *Transforming Europe : Europeanization and Domestic Change*, Ithaca, Cornell University Press, p. 1-20.
- ROBERTSON David (1976), *A Theory of Party Competition*, Londres : Wiley.
- ROGER Antoine (2007), « Les résistances partisans à l'intégration européenne. Un objet de comparaison à consolider », in ROMAN Ramona, LACROIX Justine (dirs.), *Résister à l'intégration européenne*, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, pp. 31-47.
- ROGER Antoine (2008), « Clivages et partis politiques », in BELOT Céline, MAGNETTE Paul et SAURUGGER (dirs.), *Science Politique de l'Union européenne*, Paris : Economica, pp. 197-215.
- ROGER Antoine (2009), « The Impact of European Policies on National Political Parties : a Theoretical Outlook », in FUCHS Dieter, MAGNI-BERTON Raul, ROGER Antoine (dirs.), *Euroscepticism. Images of Europe among mass publics and political elites*, Opladen et Farmington Hills : Barbara Budrich, pp. 273-87.
- ROKKAN Stein, VALEN Henry (1964), « Regional Contrasts in Norwegian Politics », in ALLARDT Erik, LITTUNEN Yrjö (dirs.), *Cleavages, Ideologies and Party Systems*, Helsinki : Westermarck Society, pp. 162-238.
- ROSAMOND Ben (1998), « The Integration of Labour ? British Trade Union Attitudes to European Integration », in BAKER David, SEAWRIGHT David (1998), *Britain For and Against Europe : British Politics and the Question of European Integration*, Oxford : Oxford University Press, pp. 130-47.
- ROSE Richard, DAVIES Philip L. (1994), *Inheritance in Public Policy : Change without Choice in Britain*, New Haven : Yale University Press.
- ROSS George (2004), « Monetary Integration and the French Model », in MARTIN Andrew, ROSS George (dirs.), *Euros and Europeans*, Cambridge : Cambridge University Press, pp. 76-102.
- ROZENBERG Olivier (2004), « La perfectible adaptation des parlements nationaux à l'Union européenne », in COSTA Olivier, KERROUCHE Eric, MAGNETTE Paul (dirs.), *Vers un renouveau du parlementarisme en Europe ?*, Bruxelles: Editions de l'Université de Bruxelles, pp. 73-87.
- ROZENBERG Olivier (2004), « Du non-usage de l'Europe par les parlementaires nationaux : la ratification des traités européens à l'Assemblée nationale », in JACQUOT Sophie, WOLL Cornelia (dirs.), *Les usages de l'Europe. Acteurs et transformations européennes*, Paris : L'Harmattan.

- RÜDIG Wolfgang (1996), « Green parties and the European Union », in GAFFNEY John (dir.), *Political Parties and the European Union*, Londres et New York : Routledge, pp. 254-274.
- SANCHEZ SALGADO Rosa, WOLL Cornelia (2007), « L'européanisation et les acteurs non étatiques », in PALIER Bruno, SUREL Yves (dirs.), *L'Europe en action. L'européanisation dans une perspective comparée*, Paris : L'Harmattan, pp. 145-91.
- SARIS Willem E., SNIDERMAN Paul M. (dirs.) (2004), *Studies in Public Opinion : Attitudes, Nonattitudes, Measurement Error, and Change*, Princeton, N.J. : Princeton University Press.
- SARTORI Giovanni (1976), *Parties and Party Systems : A Framework for Analysis*, New York : Cambridge University Press.
- SAUGER Nicolas (2005), « Sur la mutation contemporaine des structures de la compétition partisane en France : les partis de droite face à l'intégration européenne », *Politique européenne*, 16.
- SAUGER Nicolas, BROUARD Sylvain, GROSSMAN Emiliano (2007), *Les Français contre l'Europe ? Les sens du référendum du 29 mai 2005*, Paris : Presses de Sciences Po.
- SAURUGGER Sabine (2003), *Européaniser les intérêts ? Les groupes d'intérêts économiques et l'élargissement de l'Union européenne*, Paris : L'Harmattan.
- SAURUGGER Sabine (2007), « Differential Impact : Europeanising French Non-State Actors », *Journal of European Public Policy*, 14 (7), pp. 1079-97.
- SAURUGGER Sabine (2008), « La constitution d'un « vrai » champ de recherches ? Une conclusion », in BELOT Céline, MAGNETTE Paul et SAURUGGER Sabine (dirs.), *Science politique de l'Union européenne*, Paris : Éditions Economica, pp. 375-382.
- SAURUGGER Sabine (2009), *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Paris : Presses de Sciences Po.
- SCHARPF Fritz (2000), *Gouverner l'Europe*, Paris : Presses de Sciences Po.
- SCHARPF Fritz (2002), « The European social model : Coping with the challenge of diversity », *Journal of Common Market Studies*, 40 (4), pp. 645-70.
- SCHATTSCHNEIDER Elmer E. (1960), *The semisovereign People : a Realist's View of Democracy in America*, New York: Holt, Rinehart and Winston.
- SCHEINGOLD Stuart (1965), *The rule of law in European integration: the path of the Schuman Plan*, New Haven, Yale University Press.
- SCHLESINGER Joseph A. (1991), *Political Parties and the Winning of Office*, Ann Arbor : University of Michigan Press.
- SCHMIDT Vivien A. (2004), « Europeanization and the Mechanisms of Economic Policy Adjustment », in LEQUESNE Christian, SUREL Yves (dirs.), *L'intégration européenne. Entre émergence institutionnelle et recomposition de l'État*, Paris : Presses de Sciences Po.
- SCHMIDT Vivien A., RADAELLI Claudio M. (2004), « Policy Change and Discourse in Europe : Conceptual and Methodological Issues », *West European Politics*, 27 (2), pp. 183-210.
- SCHMIDT Vivien A. (2006), *Democracy in Europe*, Oxford : Oxford University Press.

SCHMIDT Vivien A. (2007), « Délibération publique et discours de légitimation en France et au Royaume-Uni face à l'intégration européenne », Communication au congrès de l'AFSP, Toulouse, 5 septembre 2007.

SCHMIDT Vivien A. (2007), « Trapped by their ideas : French elites' discourses of European integration and globalization », *Journal of European Public Policy*, 14 (7), p. 995.

SCHMITT Hermann, THOMASSEN Jacques A. (dirs.) (1999), *Political Representation and Legitimacy in the European Union*, Oxford : Oxford University Press.

SCHNEIDER Volker (2001), « Institutional Reform in Telecommunications : The European Union in Transnational Policy Diffusion », in M.G. Cowles, J. Caporaso and T. Risse (dirs.), *Transforming Europe : Europeanization and Domestic Change*, Ithaca : Cornell University Press, pp. 60-78.

SCHUMPETER Joseph A. (1942), *Capitalism, Socialism and Democracy*, New York : Harper and Row.

SEILER Daniel-Louis (1986), *De la comparaison des partis politiques*, Paris : Economica.

SEILER Daniel-Louis (2000), *Les partis politiques*, Paris : Armand Colin.

SHAW Jo (2000), *Social Law and Policy in an Evolving European Union*, Oxford and Portland : Hart Publishing.

SHIELDS Jim (1996), « The French Gaullists », in GAFFNEY John (dir.), *Political Parties and the European Union*, Londres et New York : Routledge, p. 86-109.

SITTER Nick (2001), « The Politics of Opposition and European Integration in Scandinavia: Is Euro-Scepticism a Government-Opposition Dynamics? », *West European Politics*, 24 (4), pp. 22-39.

SITTER Nick (2002), « Opposing Europe : Euro-scepticism, opposition and party competition », *Sussex European Institute Working Paper*, 56, disponible en ligne : [www.sussex.ac.uk/sei/documents/epern-working-paper-9.pdf](http://www.sussex.ac.uk/sei/documents/epern-working-paper-9.pdf).

SMITH Andy (2008), « L'intégration européenne des politiques françaises », in BORRAZ Olivier, GUIRAUDON Virginie (dirs.), *Politiques publiques. 1, La France dans la gouvernance européenne*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 197-214.

SNIDERMAN Paul, BRODY Richard, TEDLOCK Philip (1991), *Reasoning and Choice. Exploration in Political Psychology*, New York : Cambridge University Press.

SOWEMIMO Matthew (1996), « The Conservative Party and European Integration 1988-95 », *Party Politics*, 2 (1), pp. 77-97.

STEENBERGEN Marco R., SCOTT David J. (2004), « Contesting Europe ? The salience of European integration as a party issue », in MARKS Gary, STEENBERGEN Marco R. (dirs.), *European Integration and Political Conflict*, Cambridge : Cambridge University Press, pp. 165-92.

STIMSON James A. (1999), *Public Opinion in America. Moods, Cycles, and Swings*, Boulder : Westview Press, 2<sup>ème</sup> édition.

STIMSON James A., TIBERJ Vincent, THIÉBAUT Cyrille (2010), « Le Mood, un nouvel instrument au service de l'analyse dynamique des opinions. Application aux évolutions de la xénophobie en France (1990-2009) », *Revue française de science politique*, 60 (5), pp. 901-926.

- STOKES Donald (1963), « Spatial Models of Party Competition », *American Political Science Review*, 57 (2), pp. 368-77.
- STONE SWEET Alec, SANDHOLTZ Wayne (dirs.) (1998), *European Integration and Supranational Governance*, Oxford : Oxford University Press.
- ST-OUEN François (1990), *Les partis politiques et l'Europe. Une approche comparative*, Paris : Presses universitaires de France.
- STRUK Thomas (2000), « Redigierpraxis von Tageszeitungen bei Agenturnachrichten », in WILKE Jürgen (dir.), *Von der Agentur zur Redaktion. Wie Nachrichten gemacht, bewertet und verwendet werden*, Cologne, Weimar et Vienne : Böhlau, pp. 179-235.
- SZCZERBIAK Aleks, TAGGART Paul (dirs.) (2004), *Choosing Union. The 2003 EU Accession Referendums*, numéro spécial de *West European Politics*, 27 (4), pp. 557-777.
- SZCZERBIAK Aleks, TAGGART Paul (dirs.) (2006), *Opposing Europe : The Comparative Politics of Euroscepticism*, Oxford : Oxford University Press.
- TAGGART Paul (1998), « A Touchstone of Dissent. Euroscepticism in Contemporary Western European Party Systems », *European Journal of Political Research*, 33 (3), pp. 363-88.
- TAGGART Paul, SZCZERBIAK Aleks (2000), « Opposing Europe : Party Systems and Opposition to the Union, the Euro and Europeanisation », *Sussex European Institute, Working Paper*, 36, disponible en ligne : [www.sussex.ac.uk/sei/documents/wp36.pdf](http://www.sussex.ac.uk/sei/documents/wp36.pdf).
- TAGGART Paul, SZCZERBIAK Aleks (2002), « The Party Politics of Euroscepticism in EU Member and Candidate States », *Sussex European Institute, Working Paper*, 51, disponible en ligne : [www.sussex.ac.uk/sei/documents/wp51.pdf](http://www.sussex.ac.uk/sei/documents/wp51.pdf).
- TAGGART Paul, SZCZERBIAK Aleks (2003), « Theorizing Partybased Euroscepticism. Problems of Definition, Measurement and Causality », *Sussex European Institute, Working Paper*, 69, disponible en ligne : [www.sussex.ac.uk/sei/documents/wp69.pdf](http://www.sussex.ac.uk/sei/documents/wp69.pdf).
- TALLBERG Jonas (2002), « Delegation to Supranational Institutions : Why, How, and with What Consequences ? », *West European Politics*, 25 (1), pp. 23-46.
- TAYLOR Douglas, RAE Michael (1970), *The Analysis of Political Cleavages*, New Haven et Londres: Yale University Press.
- THATCHER Mark (1999), *The Politics of Telecommunications : National Institutions, Convergence, and Change in Britain and France*, Oxford : Oxford University Press.
- THATCHER Mark (2000), « The National Politics of European Regulation : Institutional Reform in Telecommunications », *Current Politics and Economics of Europe*, 9 (3), pp. 387-405.
- THATCHER Mark (2001), « The Commission and national governments as partners : EC regulatory expansion in telecommunications 1979-2000 », *Journal of European Public Policy*, 8(4), 558-84.
- THATCHER Mark (2004), « Winners and Losers in Europeanisation : Reforming the National Regulation of Telecommunications », *West European Politics*, 27 (2), pp. 284-309.
- TILLMAN Erik R. (2004), « The European Union at the ballot box? European integration and voting behaviour in the new member states », *Comparative Political Studies*, 37 (5), pp. 590-610.

- TRÜDINGER Eva-Marie (2008), « Die Europäische Integration aus Sicht der Bevölkerung : Akzeptanz trotz Vielfalt ? », in GABRIEL Oscar W., KROPP Sabine (dirs.), *Die EU-Staaten im Vergleich. Strukturen, Prozesse, Politikinhalt*, 3<sup>ème</sup> édition actualisée, Wiesbaden : VS Verlag für Sozialwissenschaften, pp. 215-235.
- TSEBELIS George (1995), « Decision-making in Political Systems : Veto Players in Presidentialism, Parliamentarism, Multicameralism, and Multipartyism », *British Journal of Political Science*, 25, pp. 289-326.
- TSEBELIS George, GARRETT Geoffrey (2000), « Legislative politics in the European Union », *European Union Politics*, 1(1), pp. 9-36.
- VALEN Henry (1976), « National Conflict Structures and Foreign Politics : The Impact of the EEC Issue on Perceived Cleavages in Norwegian Politics », *European Journal of Political Research*, 4 (1), pp. 47-82.
- VAN DER BRUG Wouter, VAN SPANJE Joost (2009), « Immigration, Europe and the 'new' cultural dimension », *European Journal of Political Research*, 48 (3), pp. 309-34.
- VAN DER EIJK Cees, FRANKLIN Mark N. (1996), *Choosing Europe ? The European Electorate and National Politics in the Face of Union*, Ann Arbor : University of Michigan Press.
- VAN DER EIJK Cees, FRANKLIN Mark (2004), « Potential for Contestation on European Matters at national elections in Europe », in MARKS Gary, STEENBERGEN Marco (dirs.), *European Integration and Political Conflict*, Cambridge : Cambridge University Press, pp. 32-50.
- VIGOUR Cécile (2005), *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris : La Découverte.
- VINK Maarten P., GRAZIANO Paolo (2007), « Challenges of a New Research Agenda », in GRAZIANO Paolo, VINK Maarten P., (dirs.), *Europeanization : New Research Agendas*, Basingstoke: Palgrave Macmillan, pp. 3-20.
- VOLKENS Andrea (2007), « Strengths and weaknesses of approaches to measuring policy positions of parties », *Electoral Studies*, 26 (1), pp. 108-20.
- WALGRAVE Stefaan, VAN AELST Peter (2006), « The Contingency of the Mass Media's Political Agenda Setting Power : Toward a Preliminary Theory », *Journal of Communication*, 56, pp. 88-109.
- WALLACE Hellen (1971), « The Impact of the European Communities on National Policy-Making », *Government and Opposition*, 6 (4), pp. 520-38.
- WALTZ Kenneth (1979), *Theory of International Politics*, New York : McGraw-Hill.
- WEISBEIN Julien (2001), « Le militant et l'expert : les associations civiques face au système européen », *Politique européenne*, n°4.
- WEBELS Bernhard (1995), « Support for Integration: Elite or Mass-Driven? », in NIEDERMAYER Oscar, SINNOTT Richard S. (dirs.), *Public Opinion and Internationalized Governance*, Oxford : Oxford University Press, pp. 137-62.
- WHITE Brian (2001), *Understanding European Foreign Policy*, Basingstoke : Palgrave Macmillan.
- WHITTEN Guy D., PALMER Harvey D. (1999), « Cross-national Analyses of Economic Voting », *Electoral Studies*, 18 (1), pp. 49-67.

WILKES George, WRING Dominic (1998), « The British Press and European Integration: 1948-1996 », in BAKER David, SEAWRIGHT David (dirs.), *Britain For and Against Europe: British Politics and the Question of European Integration*, Oxford: Oxford University Press, pp. 185-205.

WONG Reuben (2006), *The Europeanization of French Foreign Policy: France and the EU in East Asia*, Basingstoke : Palgrave Macmillan.

WONG Reuben (2007), « Foreign Policy », in GRAZIANO Paolo, VINK Maarten P. (dirs.), *Europeanization. New Research Agendas*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, p. 321-334.

ZEITLIN Jonathan, POCHET Philippe (dirs.) (2005), *The Open Method of Coordination in Action : The European Employment and Social Inclusion Strategies*, Bruxelles : Peter Lang.

ZICHA Brandon, GUINAUDEAU Isabelle (2009), « Introducing the Comparative Agendas Project Manifesto Coding Method », Communication à la *2009 PolEtmaal Conference*, Nijmegen, Pays-Bas, 28-29 mai 2009.

ZÜRN Michael (1998), *Regieren jenseits des Nationalstaats. Globalisierung und Denationalisierung als Chance*, Francfort : Suhrkamp.



## ANNEXES

---

**Annexe 1** Liste des élections législatives en Allemagne, en France et au Royaume-Uni (1986-2009)

Pays	Dates
France	16 mars 1986
	5 et 12 juin 1988
	21 et 28 mars 1993
	25 mai et 1 <sup>er</sup> juin 1997
	9 et 16 juin 2002
	10 et 17 juin 2007
Allemagne	25 janvier 1987
	2 décembre 1990
	16 octobre 1994
	27 septembre 1998
	22 septembre 2002
	18 septembre 2005
	27 septembre 2009
Royaume-Uni	11 juin 1987
	9 avril 1992
	1 <sup>er</sup> mai 1997
	7 juin 2001
	5 mai 2005

## Annexe 2 Liste des programmes analysés

### Annexe 2.1 Programmes français

Parti	Élection	Titre
PCF	1986	S'en sortir, c'est possible avec le vote communiste
	1988	Le rapport de Georges Marchais dans la perspective des élections législatives
	1993	Six propositions pour la France
	1997	Le programme. 5 axes pour changer de politique
	2002	10 objectifs prioritaires des communistes pour les cinq ans à venir
	2007	Une autre politique à gauche. Le programme
PS	1986	Plate-forme du PS pour les élections législatives
	1988	Propositions pour la France
	1993	Contrat de législature. Le contrat pour la France, 1993-1998
	1997	Changeons d'avenir. Nos engagements pour la France
	2002	Programme pour les législatives 2002
	2007	Réussir ensemble le changement. Le projet socialiste pour la France
Verts	1993	Le choix de la vie. Un enjeu politique et humain dont dépend notre avenir
	1997	Ensemble, donnons du sens à l'avenir
	2002	Programme des Verts pour les élections législatives de 2002
	2007	Le monde change avec les Verts !
UDF	1988	Le pacte UDF pour la France
	1993	Les 40 priorités de l'UDF pour l'alternance
	2002	2002, la relève des idées
	2007	La France ensemble
RPR	1986	Le renouveau. Pacte RPR pour la France
	1988	Discours de Jacques Chirac, 20 mars 1988
	1993	La France en mouvement. Rassembler pour changer
UMP	2002	Programme de l'UMP pour les élections législatives 2002
	2007	Contrat de législature
RPR-UDF	1986	Plate-forme pour gouverner ensemble
	1993	Le projet de l'Union pour la France
	1997	Un nouvel élan pour la France. Plate-forme d'union RPR-UDF
FN	1997	Un programme pour gouverner
	2002	Programme du FN pour les élections législatives de 2002
	2007	Programme du FN : Libérons la France !

## Annexe 2.2 Programmes allemands

Parti	Élection	Titre
PDS/ Die Linke	1990	Wahlprogramm der Linken Liste/PDS
	1994	Opposition gegen Sozialabbau und Rechtsruck. Wahlprogramm der PDS 1994
	1998	Programm der PDS zur Bundestagswahl 1998. Für den politischen Richtungswechsel! Sozial und solidarisch - für eine gerechte Republik!
	2002	Es geht auch anders: Nur Gerechtigkeit sichert Zukunft! Programm der PDS zur Bundestagswahl 2002
	2005	Wahlprogramm zu den Bundestagswahlen 2005
	2009	Konsequent sozial. Für Demokratie und Frieden. Bundestagswahlprogramm 2009
SPD	1987	Zukunft für alle arbeiten für soziale Gerechtigkeit und Frieden
	1990	Der neue Weg. Ökologisch, sozial, wirtschaftlich stark
	1994	Reformen für Deutschland. Das Regierungsprogramm der SPD
	1998	« Arbeit, Innovation und Gerechtigkeit ». SPD-Programm für die Bundestagswahl 1998
	2002	Erneuerung und Zusammenhalt – Wir in Deutschland. Regierungsprogramm 2002 – 2006
	2005	Vertrauen in Deutschland. Das Wahlmanifest der SPD.
	2009	Sozial und Demokratisch. Anpacken. Für Deutschland. Das Regierungsprogramm der SPD
Die Grünen	1987	Farbe bekennen
	1990	GRÜN ist notwendig. GRÜN ist machbar!
	1994	Programm zur Bundestagswahl 1994
	1998	Grün ist der Wechsel. Programm zur Bundestagswahl 1998
	2002	Grün wirkt. Unser Wahlprogramm 2002 – 2006
	2005	Eines für Alle : Das grüne Wahlprogramm 2005
	2009	Der grüne neue Gesellschaftsvertrag
FDP	1987	Wahlplattform '87
	1990	Das liberale Deutschland
	1994	Wahlprogramm der F.D.P. für die Bundestagswahlen 1994
	1998	Wahlprogramm der FDP für die Bundestagswahlen 1998
	2002	Bürgerprogramm 2002. Programm der FDP zur Bundestagswahl 2002
	2005	Arbeit hat Vorfahrt. Deutschlandsprogramm 2005
	2009	Die Mitte stärken. Deutschlandprogramm 2009
CDU-CSU	1987	Weiter so, Deutschland – Für eine gute Zukunft
	1990	Ja zu Deutschland. Ja zur Zukunft
	1994	Wir sichern Deutschlands Zukunft. Regierungsprogramm von CDU und CSU
	1998	Wahlplattform von CDU und CSU
	2002	Leistung und Sicherheit. Zeit für Taten. Regierungsprogramm 2002/2006 von CDU und CSU. Unsere Projekte für Deutschland
	2005	Richtungsentscheidung für Deutschland
	2009	Wir haben die Kraft. Gemeinsam für unser Land

### Annexe 2.3 Programmes britanniques

Parti	Élection	Titre
Labour	1987	Britain will win with Labour
	1992	It's time to get Britain working again
	1997	Britain will be better with new Labour
	2001	Ambitions for Britain. Labour's manifesto 2001
	2005	Britain forward not back
Liberal Democrats	1987	Britain United : The Time Has Come
	1992	Changing Britain for Good
	1997	Liberal Democratic Manifesto 1997
	2001	Freedom, Justice, Honesty
	2005	The Real Alternative
Conservative	1987	The Next Moves Forward
	1992	The Best Future for Britain
	1997	Our vision for Britain
	2001	Time for Common sense
	2005	Are you thinking what we're thinking ? It's time for action

### Annexe 2.4 Autres documents et brochures analysés

Labour Party (1988), *Social Justice and Economic Efficiency. First Report of Labour's Policy Review for the 1990s.*

Labour Party (1988), *Meet the Challenge. Make the Change. Final Report of Labour's Policy Report for the 1990s.*

Labour Party (1994), *Whose Manifesto ? Why the Conservatives are divided on Europe, divided in Europe and divided from Europe.*

Manifeste Blair-Schröder (publié en 1999), cf. annexe n°4.



## Discours de Margaret Thatcher (Bruges, 20 septembre 1988)

<b>Légende:</b>	Le 20 septembre 1988, lors de l'ouverture de la 39e année universitaire du Collège d'Europe à Bruges, Margaret Thatcher, Premier ministre britannique, prononce un discours sur l'avenir de l'Europe et dénonce les dérives bureaucratiques et centralisatrices du système communautaire.
<b>Source:</b>	Discours prononcée par Mme Margaret Thatcher, Premier ministre, à l'ouverture de la 39e année universitaire du Collège de Bruges (Bruges, 20 septembre 1988), dans <i>Documents d'actualité internationale</i> . 01.11.1988, n° 21, p. 418-421.
<b>Copyright:</b>	© Ministère des Affaires étrangères de la République Française
<b>URL:</b>	<a href="http://www.ena.lu/discours_margaret_thatcher_bruges_20_septembre_1988-1-9492">http://www.ena.lu/discours_margaret_thatcher_bruges_20_septembre_1988-1-9492</a>

---

## Discours prononcé par Mme Margaret Thatcher (Bruges, 20 septembre 1988)

Vous m'avez invitée à parler de la Grande-Bretagne et de l'Europe. Je devrais peut-être vous féliciter de votre courage. Si vous croyez certaines choses qu'on raconte ou qu'on écrit au sujet de mon opinion sur l'Europe, c'est presque inviter Genghis Khan à parler des vertus de la coexistence pacifique !

Je voudrais commencer par détruire quelques mythes concernant mon pays et ses relations avec l'Europe. Pour ce faire, j'évoquerai son identité proprement dite.

L'Europe n'est pas l'œuvre du Traité de Rome. Et l'idée européenne n'est pas non plus la propriété d'un groupe ou d'une institution. Nous, Britanniques, sommes tout autant porteurs de l'héritage culturel européen que toute autre nation. Nos liens avec le reste de l'Europe, avec le continent, ont été le facteur dominant de notre histoire.

Pendant trois cents ans, nous avons fait partie de l'Empire romain, et aujourd'hui encore nos cartes géographiques indiquent les lignes droites des routes que bâtirent les Romains. Nos ancêtres – celtes, saxons ou danois – venaient du continent.

Notre nation a été « restructurée », pour reprendre un terme cher à la Communauté, aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles sous la domination normande et angevine.

Cette année, nous célébrons le 300<sup>e</sup> anniversaire de la glorieuse révolution que fut la transmission de la Couronne d'Angleterre au roi Guillaume des Pays-Bas et à la reine Mary. Visitez les grandes églises et cathédrales de Grande-Bretagne, lisez notre littérature et écoutez notre langue : toutes témoignent des richesses culturelles que nous avons empruntées à l'Europe et que les Européens ont retrouvées chez nous.

En Grande-Bretagne, nous sommes fiers, à juste titre, de la manière dont nous avons fait œuvre de pionniers depuis la Magna Carta en 1215, et développé des institutions représentatives, servant de bastions à la liberté. Et nous sommes fiers aussi de la manière dont la Grande-Bretagne a servi d'asile, au cours des siècles, aux populations du restant de l'Europe qui cherchaient à fuir la tyrannie.

Mais nous savons que nous n'aurions jamais réalisé autant sans l'héritage de la pensée politique européenne. Nous avons emprunté à la pensée classique et médiévale le concept du règne de la loi, qui différencie la civilisation de la barbarie. Et en ce qui concerne le christianisme – si longtemps synonyme de l'Europe – qui consacre le caractère unique et spirituel de l'individu, nous continuons à croire fondamentalement en la liberté individuelle de l'homme et en ses autres droits.

L'histoire de l'Europe est trop souvent réduite à une kyrielle de guerres et de querelles. Pourtant, le fait le plus

marquant, dans la perspective actuelle, est certainement notre expérience politique commune. Pourquoi ne pas relater, par exemple, les missions exploratrices, colonisatrices et civilisatrices des Européens – oui, civilisatrices, n'ayons pas peur des mots – dans bien des parties du monde ? Ce serait un extraordinaire récit de vaillance et de verve.

Nous, Britanniques, avons apporté un concours particulier à l'Europe. Car, au cours des siècles, nous avons combattu et nous sommes morts pour sa liberté, nous avons lutté pour empêcher que l'Europe ne tombe sous la domination d'une seule puissance.

A quelques kilomètres seulement d'ici, reposent les corps de 60000 soldats britanniques tués pendant la première guerre mondiale. Sans leur empressement à accepter de se battre et de mourir, l'Europe aurait été unifiée depuis longtemps, mais ni dans la liberté ni dans la justice. C'est l'aide britannique aux mouvements de résistance pendant la dernière guerre qui maintint la flamme de la liberté dans tant de pays jusqu'au jour de la Libération.

Demain, le roi Baudouin assistera à Bruxelles à un service à la mémoire des nombreux Belges courageux qui ont fait le sacrifice de leur vie dans les rangs de la Royal Air Force.

C'est de notre île-forteresse que s'est préparée la libération de l'Europe. Et aujourd'hui encore, 70000 militaires britanniques sont en garnison sur le continent européen.

Tout cela suffit à montrer notre engagement dans l'Europe et dans son avenir.

La Communauté européenne est une manifestation de notre sentiment d'appartenance à l'Europe. Mais ce n'est pas la seule. Nous ne devons jamais oublier l'existence, à l'est du rideau de fer, de peuples qui partageaient autrefois les valeurs de culture, de liberté et d'identité européenne et qui ont été coupés de leurs racines. Nous considérerons toujours Varsovie, Prague et Budapest comme de grandes villes européennes.

Nous ne devons pas oublier non plus que ce sont les valeurs européennes qui ont fait des Etats-Unis d'Amérique le fervent défenseur de la liberté qu'ils sont aujourd'hui.

### L'avenir de l'Europe

Il ne s'agit pas ici d'une chronique aride de faits historiques obscurs. Il s'agit de près de deux mille ans de participation et de contribution de la Grande-Bretagne à l'Europe, une contribution qui est aujourd'hui plus forte que jamais. Oui, nous nous sommes également tournés vers de plus vastes horizons, comme d'autres, et heureusement car grâce à cela, l'Europe n'est jamais devenue, ne deviendra jamais un club étroit d'esprit,

replié sur lui-même.

La Communauté européenne appartient à tous ses membres, et doit pleinement refléter les traditions et aspirations de chacun.

Je tiens à préciser que la Grande-Bretagne ne songe nullement à une autre formule que la Communauté européenne, à une existence douillette et isolée, en marge. Notre destin est en Europe, car nous sommes membres de la Communauté. Cela ne signifie pas qu'il se limite à l'Europe, pas plus que celui de la Grande-Bretagne, de l'Espagne, et de tous les autres Etats membres.

La Communauté n'est pas une fin en soi. Ce n'est pas un gadget institutionnel, destiné à être constamment remanié selon les préceptes d'une quelconque théorie abstraite. Il ne faut pas non plus qu'elle soit pétrifiée par des règlements infinis.

Elle est l'outil qui permettra à l'Europe d'assurer la prospérité future et la sécurité de son peuple, dans un monde peuplé d'autres puissances – nations ou groupes.

Nous, Européens, ne pouvons pas nous permettre de gaspiller notre énergie dans des querelles internes ou dans d'obscurs débats institutionnels. Rien ne peut remplacer l'action concrète.

L'Europe doit être prête, non seulement à contribuer pleinement à sa propre sécurité, mais aussi à rivaliser – à rivaliser dans un monde où réussissent les pays qui encouragent l'initiative individuelle et l'entreprise, et non ceux qui cherchent à les entraver.

Ce soir, je voudrais énoncer quelques idées-forces pour l'avenir qui, je le pense, garantiront le succès de l'Europe, non seulement en matière d'économie et de défense, mais aussi en termes de qualité de vie et d'influence dans le monde.

### Coopération volontaire entre Etats souverains

Ma première idée-force est celle-ci : une coopération volontaire et active entre Etats souverains indépendants est le meilleur moyen de construire une Communauté européenne réussie. Il serait hautement préjudiciable de tenter de supprimer la nationalité et de concentrer le pouvoir au centre d'un conglomérat européen ; en outre cela compromettrait les objectifs que nous poursuivons. L'Europe sera plus forte si elle compte précisément en son sein la France en tant que France, l'Espagne en tant qu'Espagne, la Grande-Bretagne en tant que Grande-Bretagne, chacune avec ses coutumes, traditions et particularités. Ce serait de la folie que d'essayer de les faire entrer dans une sorte de portrait-robot européen.



---

Certains des pères fondateurs pensaient que les Etats-Unis d'Amérique pourraient servir de modèle. Mais toute l'histoire de l'Amérique est très différente de celle de l'Europe. Les gens y sont allés pour échapper à l'intolérance et aux rigueurs de l'existence dans les pays européens. Ils recherchaient la liberté et la chance ; et leur forte détermination les a aidés pendant deux siècles à créer une unité nouvelle, la fierté d'être Américain, comme on est fier d'être Britannique, Belge, Néerlandais ou Allemand.

Je suis la première à dire que les pays d'Europe devraient parler d'une seule voix sur de nombreuses grandes questions. Je voudrais nous voir coopérer plus étroitement dans les domaines où nous pouvons faire mieux ensemble que seuls. L'Europe est alors plus forte, qu'il s'agisse de commerce, de défense ou de nos relations avec le reste du monde. Mais coopérer plus étroitement n'exige pas que le pouvoir soit centralisé à Bruxelles, ni que les décisions soient prises par une bureaucratie en place par voie de nomination.

Au moment précis où des pays comme l'Union soviétique, qui ont essayé de tout diriger de manière centralisatrice, prennent conscience que le succès provient de la dispersion du pouvoir et de la décentralisation des décisions, il est paradoxal que certains pays de la Communauté semblent vouloir aller dans le sens opposé.

Si nous avons réussi à faire reculer chez nous les frontières de l'Etat, ce n'est pas pour les voir réimposées au niveau européen, avec un super-Etat européen exerçant à partir de Bruxelles une domination nouvelle. Nous voulons assurément voir une Europe plus unie, avec une plus grande détermination. Mais il faut que ce nouvel état de choses se fasse en préservant les différentes traditions, les pouvoirs parlementaires et les sentiments de fierté nationale, car tel a été au cours des siècles le nerf de l'Europe.

### Changement encourageant

Ma deuxième idée-force est la suivante : les politiques communautaires doivent s'attaquer aux problèmes actuels d'une manière pratique, aussi difficile que cela puisse être.

Si nous ne parvenons pas à réformer les politiques communes qui sont manifestement mauvaises ou inefficaces et qui inquiètent à juste titre l'opinion, nous n'obtiendrons pas le soutien du public pour le développement futur de la Communauté.

C'est pour cela que les réalisations du Conseil européen en février dernier à Bruxelles sont tellement importantes.

Il n'était pas juste que plus de la moitié du budget communautaire soit consacrée à stocker des excédents

---

alimentaires et à les écouler. Aujourd'hui une forte réduction de ces stocks est en cours.

Il était tout à fait justifié de décider que la part du budget consacrée à l'agriculture soit réduite afin de libérer des ressources en faveur d'autres politiques, en aidant par exemple les régions défavorisées à améliorer la formation professionnelle. On a également eu raison d'introduire une discipline budgétaire plus stricte afin de mettre ces décisions en application et de mieux contrôler les dépenses. Ceux qui se plaignaient de ce que la Communauté consacrait autant de temps aux détails financiers étaient à côté de la question. On ne peut pas construire sur de mauvaises fondations, et ce sont les réformes fondamentales adoptées l'hiver dernier qui ont ouvert la voie aux progrès remarquables qui ont été réalisés depuis au sujet du Marché unique.

Nous ne pouvons pas nous contenter de ce que nous avons réalisé jusqu'à présent. Par exemple, la réforme de la politique agricole commune est une tâche qui est loin d'être terminée. L'Europe a assurément besoin d'une industrie agricole stable et efficace. Mais la PAC est devenue lourde, inefficace et extrêmement coûteuse. Et la production d'excédents ne garantit ni les revenus ni l'avenir des agriculteurs eux-mêmes.

Nous devons continuer à poursuivre des politiques établissant un rapport étroit entre l'offre et la demande du marché, pour réduire la surproduction et limiter les frais. Il faut naturellement que nous protégeons les villages et les zones rurales qui occupent une place si importante dans notre vie nationale, mais cela ne doit pas se faire par l'intermédiaire des prix agricoles. Il faut du courage politique pour s'attaquer à ces problèmes. Si ce courage fait défaut, cela ne peut que faire du tort à la Communauté, aux yeux de ses propres habitants et du monde extérieur.

### Une Europe ouverte à l'entreprise

Ma troisième idée-force est la nécessité d'avoir des politiques communes qui encouragent l'entreprise, si l'Europe veut prospérer et créer les emplois de l'avenir. Les éléments de base existent : le Traité de Rome était conçu comme une charte de la liberté économique. Mais ce n'est pas toujours ainsi qu'il a été interprété et encore moins mis en pratique.

La leçon de l'histoire économique de l'Europe des années 1970 et 1980 est que la planification centrale ne marche pas, contrairement à l'effort et à l'initiative personnels. Qu'une économie dirigée par l'Etat est une recette de croissance lente, et que la libre entreprise dans le cadre du droit donne de meilleurs résultats.

L'objectif d'une Europe ouverte à l'entreprise est la force motrice de la création du Marché unique européen d'ici à 1992. C'est en nous débarrassant des barrières et en donnant aux entreprises la possibilité d'opérer à l'échelle européenne que nous pourrons le mieux concurrencer les Etats-Unis, le Japon et les autres puissances économiques qui naissent en Asie et ailleurs.

---

Cela signifie agir pour libérer les marchés, élargir les choix, réduire l'intervention gouvernementale et donc entraîner une plus grande convergence économique.

Notre objectif ne doit pas être de fabriquer à partir du centre des règlements toujours plus nombreux et détaillés ; il doit être de déréglementer, d'éliminer les contraintes commerciales, de nous ouvrir.

La Grande-Bretagne a montré l'exemple en ouvrant ses marchés aux autres.

La Cité de Londres accueille depuis longtemps les institutions financières du monde entier. Voilà pourquoi c'est le plus grand centre financier d'Europe, et celui qui a le mieux réussi.

Nous avons ouvert notre marché des télécommunications, introduit la concurrence entre les services et jusque dans le réseau lui-même ; ce sont des mesures que les autres pays d'Europe commencent seulement à envisager.

En matière de transports aériens, nous avons montré l'exemple avec la libéralisation, et nous avons pu en voir les avantages avec des tarifs moins élevés et un choix élargi.

Notre navigation commerciale côtière est ouverte aux marines marchandes européennes. J'aimerais bien pouvoir en dire autant de certains autres pays membres.

Prenons les questions monétaires. La question clé n'est pas de savoir s'il doit y avoir une Banque centrale européenne. Les conditions requises immédiates et pratiques sont :

- appliquer l'engagement de la Communauté envers la libre circulation des capitaux – nous le faisons – et envers l'abolition du contrôle des changes – c'est fait en Grande-Bretagne depuis 1979 – afin que chacun puisse investir où cela lui convient ;

- établir un marché réellement libre des services financiers en matière de banque, d'assurance et d'investissement ;

- faire un usage plus répandu de l'écu. La Grande-Bretagne va émettre cet automne des bons du Trésor en écus, et elle espère voir d'autres gouvernements de la Communauté faire de même.

Il s'agit de véritables conditions requises car c'est ce dont les milieux d'affaires de la Communauté ont besoin pour pouvoir effectivement concurrencer le reste du monde. Et c'est ce que le consommateur européen veut,

---

car cela lui permettra d'étendre son choix et de vivre à moindre coût.

C'est sur de telles mesures concrètes fondamentales que la Communauté doit porter son attention.

Lorsqu'elles auront été réalisées et maintenues pendant une certaine période, nous serons en meilleure position pour juger de la marche à suivre ensuite.

Il en va de même avec les frontières entre nos pays. Il est évident que nous devons faciliter le passage des marchandises aux frontières. Il est évident aussi que nous devons faciliter les déplacements de nos ressortissants à l'intérieur de la Communauté. Mais nous ne pouvons pas totalement abolir les contrôles aux frontières si nous voulons protéger nos citoyens contre la criminalité et empêcher la circulation de la drogue, des terroristes et des immigrants clandestins. C'est une simple question de bon sens. On l'a vu clairement il y a trois semaines seulement, quand un seul et courageux douanier allemand faisant son devoir à la frontière entre la Hollande et l'Allemagne a porté un sérieux coup aux terroristes de l'IRA.

Avant de quitter le sujet du Marché unique, je voudrais souligner que nous n'avons pas besoin de nouveaux règlements qui augmentent le coût de la main-d'œuvre et qui rendent le marché européen du travail moins souple et moins concurrentiel face aux fournisseurs étrangers.

Si nous voulons avoir un statut européen des sociétés, il faut qu'il comporte un minimum de règlements. En Grande-Bretagne, nous nous opposerons assurément à toute tentative d'introduction du corporatisme au niveau européen – quoique ce que chacun veut faire dans son propre pays ne concerne que lui.

Ma quatrième idée-force est que l'Europe ne doit pas être protectionniste.

L'expansion de l'économie mondiale exige que nous poursuivions le processus d'élimination des barrières commerciales et ceci dans le cadre des négociations multilatérales du GATT. Ce serait une trahison si, tout en réduisant les contraintes commerciales en vue du Marché unique, la Communauté érigeait une plus grande protection externe. Nous devons tout faire pour que notre approche du commerce mondial soit compatible avec la libéralisation que nous préconisons chez nous. Nous avons la responsabilité de montrer le chemin en ce domaine, responsabilité qui est tout particulièrement dirigée vers les pays les moins développés. Ceux-ci n'ont pas seulement besoin d'aide. Il leur faut surtout de meilleures perspectives commerciales pour accéder à la dignité de l'indépendance économique et de la puissance.

## Europe et défense

Ma dernière idée-force porte sur la question la plus fondamentale, le rôle des pays européens en matière de

---

défense. L'Europe doit continuer de maintenir une défense sûre par l'intermédiaire de l'OTAN. Il ne peut être question de relâcher son effort, même si cela implique des décisions difficiles et un coût élevé.

Nous sommes reconnaissants à l'OTAN d'avoir maintenu la paix depuis quarante ans.

Le fait est que les choses vont bien dans le sens que nous voulions : le modèle démocratique d'une société de libre entreprise a fait la preuve de sa supériorité ; la liberté a pris l'offensive, une offensive pacifique, dans le monde entier pour la première fois de son existence.

Nous devons faire notre possible pour maintenir l'engagement des Etats-Unis envers la défense de l'Europe. Cela signifie reconnaître la charge que représente pour eux le rôle mondial qu'ils assument, de même que leur point de vue sur le rôle des Alliés dans la défense de la liberté, particulièrement au moment où l'Europe devient plus riche.

Ils se tournent de plus en plus vers l'Europe pour qu'elle ait sa part dans la défense des régions hors zone, ainsi que nous l'avons fait récemment dans le Golfe.

L'OTAN et l'UEO savent depuis longtemps où se trouvent les problèmes sur cette question et ont défini des solutions. Le moment est venu de prouver le bien-fondé de nos déclarations sur la nécessité de faire un effort en matière de défense et de mieux utiliser nos moyens.

Ce n'est pas un problème institutionnel. Il ne s'agit pas de rédiger des rapports, mais de quelque chose de beaucoup plus simple et plus profond. C'est une question de volonté et de courage politique, de conviction aussi : nous ne pouvons pas compter éternellement sur les autres pour notre défense, et chaque membre de l'Alliance doit assumer une part équitable de la charge.

Nous devons conserver le soutien du public pour la dissuasion nucléaire en nous rappelant que des armes désuètes ne dissuadent pas, d'où la nécessité de moderniser.

Nous devons satisfaire aux exigences d'une défense conventionnelle efficace en Europe face aux forces soviétiques qui sont continuellement modernisées.

Nous devons développer l'UEO, non pas comme solution de rechange à l'OTAN, mais comme moyen de renforcer la contribution de l'Europe à la défense commune de l'Ouest.

A un moment de changement et d'incertitude en Union soviétique et en Europe de l'Est, il est surtout indispensable de préserver l'unité et la résolution européenne, afin que notre défense soit assurée quoi qu'il

---

arrive. Nous devons entreprendre en même temps des négociations sur le contrôle des armements et maintenir la porte de la coopération grande ouverte sur toutes les autres questions couvertes par les accords d'Helsinki.

Mais notre mode de vie, nos conceptions de l'avenir et tout ce que nous espérons réaliser sont assurés non pas par la justesse de notre cause mais par la force de notre armée. Sur ce plan, nous ne pouvons jamais faiblir ni faillir.

### L'approche britannique

Il ne suffit pas de parler en termes généraux d'une vision ou d'un idéal européen. Quand on est convaincu, il faut tracer la voie à suivre. C'est cela que j'ai essayé de faire ce soir. Cette approche n'exige pas de nouveaux documents. Ils sont tous là : le Traité de l'Atlantique nord, le Traité de Bruxelles révisé et le Traité de Rome, des textes rédigés par des hommes perspicaces, dont parmi eux un Belge remarquable : Paul-Henri Spaak.

Ce qu'il faut maintenant, c'est prendre des décisions concernant les prochaines étapes, et non nous laisser distraire par des objectifs utopiques.

Aussi loin que nous voulions aller, le fait est qu'on ne peut y arriver qu'en faisant un seul pas à la fois.

Assurons-nous donc que ces pas soient les bons.

Que l'Europe soit une famille de nations, se comprenant mieux et s'appréciant mieux les unes les autres, faisant davantage ensemble mais ne savourant pas moins ses identités nationales que son entreprise européenne commune.

Ayons donc une Europe qui joue tout son rôle dans le monde, qui se tourne vers l'extérieur non vers l'intérieur, et qui préserve cette Communauté atlantique – cette Europe de part et d'autre de l'Atlantique – qui est notre premier héritage et notre plus grande force.

(Source : Ambassade de la Grande-Bretagne à Paris)



## “Propositions de Gerhard Schröder et de Tony Blair”

Les sociaux-démocrates gouvernent la quasi-totalité des pays de l'Union. Si la social-démocratie connaît un regain de succès, c'est parce qu'elle a commencé, tout en conservant ses valeurs traditionnelles, à renouveler ses idées et à moderniser ses programmes de façon crédible. C'est aussi parce qu'elle incarne, non seulement un idéal de justice sociale, mais aussi le dynamisme économique et la stimulation de la créativité et de l'innovation.

Cette approche est celle du “nouveau centre” allemand et de la “troisième voie” au Royaume-Uni. Les autres sociaux-démocrates adoptent d'autres modalités selon la culture propre à leur pays. Mais si le langage et les institutions diffèrent parfois, la motivation est partout la même. La plupart des gens ont depuis longtemps abandonné toute vision du monde fondée sur le clivage entre les dogmes de la gauche et de la droite. C'est à eux que les sociaux-démocrates doivent être en mesure de s'adresser.

**E**quité et justice sociale, liberté et égalité des chances, solidarité et responsabilité envers autrui : ces valeurs sont éternelles. La social-démocratie ne les sacrifiera jamais. Dans le monde contemporain, le respect de ces valeurs nécessite la mise en œuvre

de politiques réalistes et tournées vers l'avenir, qui permettront de relever les défis du vingt-et-unième siècle. Moderniser, c'est agir pour s'adapter à une situation qui, à l'évidence et sans parti pris, a évolué, et non par réaction aux sondages.

**D**e même, nous devons mettre en œuvre nos politiques dans un cadre économique nouveau, moderne et harmonisé avec le monde contemporain, dans lequel les gouvernements mettent tout en œuvre pour soutenir les entreprises sans jamais s'arroger le droit de se substituer à ces dernières. Les mesures politiques doivent être complémentaires par rapport au rôle essentiel que jouent les marchés et contribuer à l'améliorer, mais sans l'entraver. Nous soutenons une économie de marché, et non pas une " société de marché ".

**N**ous partageons une destinée commune au sein de l'Union européenne. Nous sommes confrontés aux mêmes défis - promouvoir l'emploi et la prospérité, permettre à chacun de réaliser son potentiel unique, lutter contre l'exclusion et la pauvreté, concilier le progrès matériel avec la protection de l'environnement et avec nos responsabilités envers les générations futures, s'efforcer de résoudre des problèmes communs qui constituent une menace pour la cohésion sociale, tels que la criminalité et la drogue, et faire en sorte que l'Europe puisse promouvoir plus efficacement le bien à travers le monde.

Afin de renforcer nos politiques, nous devons effectuer une analyse comparative des expériences réalisées en Grande-Bretagne et en Allemagne, et les confronter à celles de nos homologues européens - et des autres pays du monde - possédant la même sensibilité. Nous devons échanger les enseignements tirés de ces expériences et mesurer nos performances en les confrontant aux pratiques exemplaires et aux expériences des autres pays.

A cet effet, nous invitons les autres gouvernements sociaux-démocrates européens qui ont les mêmes objectifs de modernisation à se joindre à nous dans cette entreprise.

---

## I. Les enseignements de l'expérience

---

**B**ien que nos deux pays aient des raisons d'être fiers de ce qu'ils ont accompli par le passé, aujourd'hui nous devons trouver des solutions réalistes et concrètes pour répondre aux nouveaux défis auxquels nos sociétés et nos économies sont confrontées. Pour cela, il est nécessaire que nous nous en tenions à nos valeurs, mais aussi que nous nous montrions prêts à modifier notre ancienne approche et nos moyens d'action traditionnels. Par le passé :

- L'on a parfois confondu justice sociale et égalité des revenus. De ce fait, l'effort et le sens des responsabilités n'étaient pas suffisamment récompensés, et la social-démocratie était associée au conformisme et à la médiocrité au lieu d'incarner l'exaltation de la créativité, de la diversité et de l'excellence. Des coûts toujours plus élevés venaient grever le travail.

- L'objectif de justice sociale et les mesures à prendre pour le réaliser sont devenus synonymes de dépenses publiques toujours plus élevées, sans qu'il soit tenu compte des résultats obtenus ni de l'impact des impôts nécessaires à leur financement sur la compétitivité, sur l'emploi et le niveau de vie. Certes, assurer des services publics d'une qualité convenable est au cœur des préoccupations des sociaux-démocrates, mais la conscience sociale ne se mesure pas en fonction du niveau des dépenses publiques. La vraie question qui se pose à la société est celle de savoir si ces dépenses sont employées de façon efficace et dans



**“L'idée que l'État devrait remédier aux carences du marché a trop souvent conduit à un élargissement démesuré de ses attributions.”**

quelle mesure elles permettent aux citoyens d'être autonomes.

- L'idée que l'État devrait remédier aux carences du marché et aux dommages qui en résultent a trop souvent conduit à un élargissement démesuré des attributions de l'État et, par conséquent, à la bureaucratie. L'équilibre entre l'individuel et le collectif était faussé. Les valeurs chères aux citoyens, comme la responsabilité personnelle, l'esprit d'entreprise, la responsabilité individuelle et le sens de l'appartenance à une communauté, étaient trop souvent considérées comme secondaires par rapport aux mesures sociales concernant l'ensemble de la population.

- Les droits ont trop souvent été placés au-dessus des responsabilités, mais la responsabilité de chacun envers sa famille, ses voisins et la société ne peut être assumée par l'État. Les défaillances en matière d'obligations réciproques se traduisent par le déclin de l'esprit de communauté, la perte du sens des responsabilités envers autrui, l'augmentation de la criminalité et du vandalisme, et par un appareil judiciaire incapable d'y faire face.

- L'aptitude des gouvernements nationaux à orienter l'économie de façon à garantir la croissance et l'emploi a été surestimée. En revanche, l'importance du rôle que joue l'entreprise individuelle et commerciale dans la création de richesse a été sous-estimée. L'on a trop mis l'accent sur les points faibles des marchés et sous-estimé leurs vertus.

## **II. De nouveaux programmes pour s'adapter à une réalité nouvelle**

L'idée que l'on se fait de ce qui est à gauche ou à droite ne justifie en aucun cas que l'on devienne prisonnier d'une idéologie rigide.

La politique du “nouveau centre” et de la “troisième voie” a pour objet de répondre aux préoccupations de personnes - les gagnants et les perdants - qui vivent dans des sociétés en constante évolution et doivent s'y adapter. Compte tenu de ce nouvel environnement, les gens souhaitent que les responsables politiques abordent les problèmes sans préjugé idéologique et qu'ils recherchent, en se conformant à leurs valeurs et à leurs principes, des solutions pratiques à leurs problèmes grâce à des politiques honnêtes, bien conçues et pragmatiques. Les électeurs qui, dans leur vie de tous les jours, doivent faire preuve d'initiative et de facultés d'adaptation face à l'évolution économique et sociale, s'attendent à trouver les mêmes qualités chez les membres de leur gouvernement et leurs responsables politiques.

- Dans un monde où la mondialisation et les progrès scientifiques ne cessent de s'accélérer, nous devons créer les conditions qui permettront aux entreprises de prospérer et de s'adapter, et qui favoriseront la création de nouvelles entreprises ainsi que leur croissance.

- Les nouvelles technologies modifient radicalement la nature du travail et donnent à l'organisation de la production une dimension internationale. D'un côté elles

**“Les gens souhaitent que les responsables politiques abordent les problèmes sans préjugé idéologique et qu'ils recherchent, en se conformant à leurs valeurs et à leurs principes, des solutions pratiques.”**

ont pour effet de rendre certaines entreprises dépassées et obsolètes, mais de l'autre elles favorisent l'apparition de nouvelles activités et la création d'emplois. Parmi les tâches qu'implique la modernisation, la plus importante consiste à investir dans le capital humain et à faire en sorte que les individus et les entreprises soient prêts à affronter l'économie de demain qui reposera sur le savoir.

- Garder le même emploi toute sa vie durant est un objectif dépassé. Les sociaux-démocrates doivent répondre à des exigences accrues en matière de flexibilité - et en même temps veiller au respect de normes sociales minimales, aider les familles à s'adapter aux changements et offrir de nouvelles opportunités à ceux qui ne sont pas en mesure de suivre l'évolution.

- Concilier nos responsabilités envers les générations futures en matière d'environnement et les progrès matériels soulève un défi de plus en plus grand et ce pour la société dans son ensemble. Nous devons concilier la protection de l'environnement avec une approche moderne fondée sur le marché. Dans le domaine de la protection de l'environnement, les technologies les plus avancées consomment moins de ressources, offrent de nouveaux débouchés et créent de nouveaux emplois.

- La dépense publique a atteint, par rapport au revenu national, des niveaux qui sont proches de l'inacceptable. L'adoption de limites en matière d'imposition et de dépense oblige le secteur public à se moderniser de façon radicale et amène les services publics à adopter des réformes visant à assurer une meilleure gestion des fonds. En fait, le secteur public doit être au service du citoyen : nous n'hésitons pas à promouvoir les concepts d'efficacité, de concurrence et de forte performance.

- Les régimes de sécurité sociale doivent être adaptés pour tenir compte de l'évolution de l'espérance de vie, des structures familiales et du rôle des femmes. Les sociaux-démocrates doivent trouver des solutions pour lutter contre les problèmes de plus en plus urgents de criminalité, de désintégration sociale et d'usage de stupéfiants. Il nous faut montrer l'exemple et construire une société dans laquelle les hommes et les femmes détiendront les mêmes droits.

- De nos jours, la criminalité est un problème crucial pour les sociaux-démocrates : nous considérons que la sécurité urbaine doit faire partie des droits civils. Une politique qui a pour objet de rendre satisfaisantes les conditions de vie dans les villes favorise l'esprit de communauté, la création d'emplois et permet de rendre les zones résidentielles plus sûres.

**Il** est également nécessaire d'adopter une approche modérée au niveau du gouvernement :

- L'État doit tenir le gouvernail et non les rames : relever les défis plutôt que contrôler. Les solutions apportées aux problèmes doivent être le fruit d'un travail collectif.

- Dans le secteur public, il faut réduire la bureaucratie à tous les niveaux, formuler des objectifs en termes de résultats, contrôler rigoureusement la qualité des services publics et faire la chasse au manque de performance.

- Les sociaux-démocrates s'efforcent aujourd'hui de traiter les problèmes au niveau auquel ils ont le plus de chances

**“Dans le secteur public, il faut réduire la bureaucratie, formuler des objectifs en termes de résultats, contrôler la qualité des services publics et faire la chasse au manque de performance.”**

**“Une société qui célèbre les mérites des chefs d’entreprise per formants au même titre que ceux des artistes ou des footballeurs.”**

d’être résolus. Certains problèmes ne peuvent être abordés qu’au niveau européen ; d’autres, comme les crises financières récentes, nécessitent une plus grande coopération à l’échelle internationale. Mais, en règle générale, les pouvoirs doivent être décentralisés au plus bas niveau possible.

- La pauvreté demeure au cœur de nos préoccupations, en particulier lorsqu’elle frappe des familles avec enfants. Il faut que des mesures spécifiques soient prises en faveur de ceux qui sont les plus exposés au risque d’être marginalisés et exclus.

**P**our être efficace, cette nouvelle politique doit promouvoir une mentalité dynamique et un nouvel esprit d’entreprise à tous les niveaux de la société. Cela nécessite :

- Une main-d’œuvre compétente et bien formée désireuse et capable d’assumer de nouvelles responsabilités ;
- Un régime de sécurité sociale qui encourage l’initiative, la créativité et la volonté de relever de nouveaux défis - et qui offre de nouvelles opportunités ;
- Un climat social propice à la prise d’initiatives par les entrepreneurs et à leur indépendance. Il faut faciliter la création de petites entreprises et améliorer leurs chances de survie ;
- Une société qui célèbre les mérites des chefs d’entreprise performants au même titre que ceux des artistes ou des footballeurs - et qui apprécie la créativité sous toutes ses formes.

**N**os pays ont des traditions différentes en ce qui concerne les relations entre l’État, l’industrie, les syndicats et les groupes sociaux, mais nous partageons la même conviction quant à la nécessité de surmonter les conflits qui surviennent habituellement sur le lieu de travail. Cela implique avant tout de relancer un esprit de communauté et de solidarité, de renforcer le partenariat et le dialogue entre tous les groupes de la société et de créer un nouveau consensus en faveur du changement et des réformes. Nous souhaitons que tous les groupes de la société partagent notre même engagement à suivre les nouvelles orientations exposées dans le présent Manifeste.

**D**ès son entrée en fonction, le nouveau gouvernement social-démocrate allemand a rassemblé les plus hauts représentants du milieu politique, du monde des affaires et des syndicats autour d’une table afin de forger une Alliance pour l’emploi, la formation et la libre concurrence.

- Nous voulons qu’il existe un véritable partenariat sur le lieu de travail, et que les salariés puissent partager avec les employeurs les bienfaits de la réussite.
- Nous approuvons les syndicats qui assurent la protection des personnes physiques contre les comportements arbitraires et qui travaillent en coopération avec les employeurs pour gérer le changement et assurer la prospérité à long terme.
- En Europe - dans le cadre d’un pacte européen pour l’emploi - nous nous efforcerons de poursuivre avec les partenaires sociaux un dialogue qui vise à soutenir, et non à entraver, les changements économiques qui s’imposent.

### III. Le nouveau programme de la gauche pour stimuler l'offre

La tâche qui incombe à l'Europe va consister à relever le défi de la mondialisation de l'économie tout en maintenant la cohésion sociale dans un climat d'incertitudes réelles et perceptibles. La croissance de l'emploi est le meilleur moyen d'assurer la cohésion de la société.

Les deux dernières décennies de laissez-faire néo-libéral sont révolues. Il faut toutefois veiller à ce qu'elles ne soient pas suivies d'une nouvelle période de financement par le déficit public et d'interventions massives de l'État comme dans les années 70. De nos jours, une telle approche correspondrait à une erreur d'orientation.

Les économies de nos pays et nos relations économiques au niveau mondial ont subi de profonds changements. Le fait que nous soyons confrontés à une situation et à des réalités nouvelles appelle à la remise en cause des idées anciennes et à l'élaboration de nouveaux concepts.

Dans la majeure partie de l'Europe, le chômage est beaucoup trop élevé - et provient pour une large part de causes structurelles. Pour répondre à ce défi, les sociaux-démocrates européens doivent s'unir pour formuler et mettre en œuvre le nouveau programme de la gauche pour stimuler l'offre.

Notre objectif est de moderniser l'État providence, sans pour autant le démanteler ; de mettre en place de nouveaux modes d'expression de la solidarité et de la responsabilité envers autrui sans que la justification de l'activité économique ne soit pour autant fondée sur l'intérêt purement individuel.

Cette approche repose sur les principaux éléments suivants :

Un cadre constitué par un marché robuste et concurrentiel.

La libre concurrence sur le marché des biens et la liberté des échanges sont indispensables pour stimuler la productivité et la croissance. C'est pourquoi l'existence d'un cadre permettant aux forces du marché de remplir correctement leur rôle est indispensable à la réussite économique et constitue une condition préalable d'une politique de l'emploi plus efficace.

• L'Union européenne devrait continuer d'agir résolument en faveur de la libéralisation du commerce mondial.

• L'Union européenne devrait mettre à profit les progrès accomplis grâce au Marché unique pour renforcer un cadre économique propice à l'amélioration de la productivité.

#### *Une politique fiscale visant à promouvoir une croissance durable.*

Par le passé, les sociaux-démocrates étaient associés à une forte pression fiscale, pesant en particulier sur les entreprises. Les sociaux-démocrates admettent aujourd'hui que, si les circonstances le permettent, les réformes fiscales et la baisse de l'impôt peuvent jouer un rôle primordial dans la réalisation des objectifs sociaux qu'ils se sont fixés dans un cadre plus général.

Par exemple, la baisse de l'impôt sur les sociétés accroît la rentabilité et incite à investir davantage. L'augmentation des investissements entraîne celle de l'activité économique et accroît la capacité de production. Elle permet d'enclencher la spirale de la croissance et d'accroître les ressources dont les pouvoirs publics disposent pour réaliser les objectifs sociaux.

**“ Il faut réduire l'imposition des revenus des plus actifs et des entreprises, par exemple au détriment des “ pollueurs ” de l'environnement. ”**

- Il faut simplifier le régime fiscal des sociétés et réduire l'impôt sur les sociétés, comme l'a fait le “New Labour” au Royaume-Uni et comme le gouvernement fédéral allemand prévoit de le faire.

- Pour que le travail soit correctement rémunéré et pour que le système fiscal soit plus équitable, il faut alléger la charge d'impôt qui pèse sur les familles d'actifs et sur les salariés. L'Allemagne a commencé à prendre des mesures en ce sens (notamment grâce à une loi relative à l'allègement de l'impôt) et, en Grande-Bretagne, de nouveaux taux ont été introduits afin d'abaisser les niveaux de taxation minimum sur le revenu, et un crédit d'impôt a été institué en faveur des familles d'actifs.

- Il faut inciter et aider les entreprises - en particulier les petites et moyennes - à investir davantage. C'est l'objet de la réforme du régime fiscal des entreprises envisagée par le gouvernement social-démocrate allemand et celui de la réforme du régime des plus-values et du régime d'imposition des entreprises mise en œuvre par le parti travailliste en Grande-Bretagne.

- D'une façon générale, il faut réduire l'imposition des revenus des plus actifs et des entreprises. La charge de l'impôt doit être répartie différemment, par exemple au détriment des “pollueurs” de l'environnement. L'Allemagne, le Royaume-Uni et les autres pays européens gouvernés par les sociaux-démocrates ouvriront la voie dans ce domaine.

Au niveau de l'Union européenne, la politique fiscale doit avoir pour objet de lutter contre la concurrence déloyale et contre la fraude fiscale. La mise en œuvre d'une telle politique nécessite un renforcement de la coopération, mais n'implique pas l'uni-

formité. Nous n'approuverons pas de mesures de nature à entraîner une augmentation de la charge d'impôt ou à compromettre la compétitivité et l'emploi au Royaume-Uni.

***Les politiques de l'offre et de la demande vont de pair; elles ne constituent pas des options possibles.***

Dans le passé, les sociaux-démocrates ont souvent donné l'impression que les objectifs en matière de croissance et d'emploi élevé seraient atteints uniquement grâce à une gestion efficace de la demande. Les sociaux-démocrates modernes reconnaissent que les politiques de l'offre ont un rôle central et complémentaire à jouer.

Dans le monde d'aujourd'hui, la plupart des décisions politiques ont une incidence sur les conditions à la fois de l'offre et de la demande.

- Des programmes de “retour à l'emploi” permettent d'accroître les revenus des personnes qui se trouvaient auparavant sans emploi et d'améliorer l'offre de main-d'œuvre pour les employeurs ;

- La politique économique moderne vise à augmenter le revenu après impôt des travailleurs et à réduire simultanément les coûts de main-d'œuvre pour l'employeur. La réduction des coûts de main-d'œuvre non salariaux par le biais d'une réforme structurelle des systèmes de sécurité sociale et l'établissement d'une structure de cotisations et d'impôts plus favorable à l'emploi et orientée vers l'avenir revêt donc une importance particulière.

L'objectif de la politique social-démocrate est de résoudre la contradiction apparente entre les politiques de l'offre et de la

**“La flexibilité des marchés est l’un des objectifs de la social-démocratie moderne.”**

demande pour parvenir à une conjugaison fructueuse de flexibilité micro-économique et de stabilité macro-économique.

Afin d’atteindre une croissance et un nombre d’emplois plus élevés dans la société d’aujourd’hui, les économies doivent pouvoir s’adapter : la flexibilité des marchés est l’un des objectifs de la social-démocratie moderne.

La politique macro-économique continue d’avoir comme but essentiel d’établir les conditions favorables à une croissance stable et d’éviter les alternances de périodes d’expansion et de récession. Néanmoins, les sociaux-démocrates doivent reconnaître que la conduite d’une politique macro-économique appropriée ne suffit pas à stimuler la croissance et l’emploi. Une modification des taux d’intérêt ou de la politique fiscale ne se traduira pas par davantage d’investissement et d’emploi si l’offre n’est pas assez flexible pour y réagir. Afin de rendre l’économie européenne plus dynamique, nous devons également accroître sa flexibilité.

- Les entreprises doivent disposer d’une marge de manœuvre pour tirer parti de l’amélioration des conditions économiques et profiter de nouvelles perspectives : elles ne doivent pas être étouffées par les règles et les réglementations.
- Les marchés des biens, du capital et du travail doivent tous être flexibles : nous ne devons pas permettre que coexistent la rigidité dans un secteur de l’économie et l’ouverture et le dynamisme dans d’autres.

**L’adaptabilité et la flexibilité seront de plus en plus cruciales dans l’économie de services de demain, fondée sur le savoir.**

Nos économies traversent une phase de transition, de la production industrielle à l’économie de services de demain, fondée sur le savoir. Les sociaux-démocrates doivent tirer parti de ce changement économique radical, qui offre à l’Europe la possibilité de rattraper les États-Unis et à des millions de citoyens la possibilité de trouver de nouveaux emplois, d’acquérir de nouvelles qualifications, de poursuivre de nouvelles carrières, de créer de nouvelles entreprises et d’assurer leur expansion - en somme, de concrétiser leurs espoirs d’un avenir meilleur.

Toutefois, les sociaux-démocrates doivent reconnaître que les conditions essentielles de la réussite économique ont changé. Les services ne peuvent stockés ; les usagers y ont recours en fonction de leurs besoins, à différents moments de la journée, en dehors de ce que l’on considère comme les horaires de travail habituels. L’avancée rapide de l’ère de l’information, en particulier les vastes possibilités offertes par le commerce électronique, devrait modifier radicalement nos habitudes d’achat, d’apprentissage, de communication et de détente. La rigidité et l’excès de réglementation compromettent nos chances de réussir notre entrée dans l’économie du savoir, en étouffant le potentiel d’innovation nécessaire pour générer plus de croissance et d’emplois. Nous devons accroître notre flexibilité, et non la réduire.

**Un gouvernement actif a un rôle nouveau et essentiel à jouer dans la croissance économique.**

Les sociaux-démocrates modernes ne sont pas des néo-libéraux adeptes du “laissez-faire”. La flexibilité des marchés doit être associée à la conception d’un rôle nouveau pour un gouvernement actif. La première des priorités doit être l’investisse-

“La sécurité la plus importante offerte dans la société moderne est l'accès à l'éducation et à la formation, tout au long de la vie.”

ment dans les ressources humaines et sociales.

Pour qu'il soit possible de parvenir à un taux d'emploi élevé et durable, les salariés doivent réagir à la variabilité de la demande. Nos économies souffrent du décalage considérable qui existe entre les vacances d'emploi qui ne peuvent être pourvues (par exemple dans le domaine des technologies de l'information et de la communication) et la pénurie de candidats ayant les qualifications requises.

C'est pourquoi l'éducation ne doit pas être une possibilité qui se présente de façon ponctuelle : la sécurité la plus importante offerte dans la société moderne est l'accès à l'éducation et à la formation et la mise à profit des perspectives qui en découlent et ce, tout au long de la vie. En conséquence, les gouvernements ont la responsabilité de mettre en place un cadre permettant à chacun d'élever son niveau de qualification et d'exploiter ses potentialités. Cela doit désormais constituer une priorité absolue des sociaux-démocrates.

- A tous les échelons de la scolarité et dans toutes les disciplines, le niveau des élèves doit être relevé. S'il y a lieu, il convient de traiter les problèmes ayant trait à l'illettrisme et aux faiblesses en calcul ; sans cela, nous condamnons les personnes non qualifiées à une vie marquée par de faibles revenus, l'insécurité et le chômage.

- Nous voulons que tous les jeunes puissent accéder au monde du travail au moyen d'une formation professionnelle qualifiée. Conjointement avec les employeurs locaux, les syndicats et d'autres partenaires, nous devons veiller à ce que des possibili-

tés suffisantes soient offertes en matière d'éducation et de formation pour répondre aux exigences du marché du travail local. En Allemagne, les responsables politiques soutiennent cette initiative grâce à un programme d'action immédiate pour l'emploi et la formation qui permettra à 100 000 jeunes de trouver un emploi ou un poste en apprentissage, ou encore d'acquiescer une qualification. En Grande-Bretagne, le programme de “retour à l'emploi” a déjà permis à 95 000 jeunes de trouver du travail.

- Nous devons réformer le système éducatif postsecondaire et en améliorer la qualité : tout en modernisant les programmes d'éducation et de formation pour favoriser la flexibilité et l'employabilité futures, le gouvernement a un rôle spécifique à jouer pour inciter les citoyens à économiser pour supporter les coûts de l'apprentissage tout au long de la vie - et élargir l'accès à ces programmes en encourageant l'enseignement à distance.

- Nous devons faire en sorte que la formation occupe une place majeure dans nos politiques actives du marché du travail destinées aux ménages sans emploi.

Une infrastructure publique moderne et efficace, reposant sur une base scientifique solide, est également une caractéristique essentielle d'une économie génératrice d'emplois. Il importe de s'assurer que la composition des dépenses publiques est orientée vers les activités les plus profitables à la croissance et favorise les changements structurels nécessaires.

*Les sociaux-démocrates modernes devraient être les défenseurs des petites et moyennes entreprises.*

Le développement de petites et moyennes entreprises prospères doit constituer une priorité absolue pour les sociaux-démocrates modernes. C'est là que se trouve le plus fort potentiel de

**“Nous devrions faciliter le recrutement pour les petites entreprises, ce qui implique d’alléger la réglementation et de réduire les coûts de main-d’œuvre et non salariaux.”**

croissance et de création d’emplois dans le cadre de la société du savoir de demain.

**D**es personnes de toutes conditions sociales cherchent à devenir des chefs d’entreprise, qu’il s’agisse de travailleurs indépendants de longue date ou depuis peu, d’avocats, d’experts-comptables, de médecins, d’artisans, de consultants d’entreprise ou de personnes travaillant dans les secteurs de la culture et du sport. Ces personnes doivent avoir la possibilité d’élaborer un projet économique et de créer de nouvelles entreprises. Elles doivent être encouragées à prendre des risques. Les contraintes qui pèsent sur elles doivent être allégées. Leurs marchés et leurs ambitions ne doivent pas connaître de frontières.

- Les marchés de capitaux européens devraient être ouverts de façon à permettre à des sociétés et entrepreneurs en pleine expansion d’accéder facilement à un financement. Nous avons l’intention de collaborer pour garantir aux sociétés en période de croissance du secteur de la haute technologie le même accès aux marchés de capitaux que leurs concurrentes aux États-Unis ;

- Nous devrions faciliter la création d’entreprises par les particuliers et favoriser la croissance des sociétés nouvellement créées en assouplissant les contraintes administratives, en dispensant les petites entreprises du respect de réglementations lourdes et en élargissant l’accès au financement. Nous devrions faciliter le recrutement en particulier pour les petites entreprises, ce qui implique d’alléger la réglementation et de réduire les coûts de main-d’œuvre non salariaux ;

- Les liens entre les entreprises et les milieux scientifiques devraient être renforcés de façon à faire davantage profiter les

entrepreneurs des retombées de la recherche et à favoriser des regroupements dans le secteur de la haute technologie.

***L’assainissement des finances publiques doit être un objet de fierté pour les sociaux-démocrates.***

**D**ans le passé, les sociaux-démocrates ont trop souvent été associés à l’idée que le meilleur moyen de promouvoir l’emploi et la croissance était d’augmenter la dette de l’État pour financer l’accroissement des dépenses publiques. Nous n’excluons pas la possibilité de recourir au déficit public ; en période de fléchissement de l’activité, il est raisonnable de laisser les stabilisateurs économiques agir. En outre, emprunter pour financer une hausse de l’investissement public, conformément à la Règle d’or, peut être essentiel au renforcement de l’offre.

**N**éanmoins, le financement du déficit public par l’emprunt ne peut être utilisé pour pallier des faiblesses structurelles de l’économie qui entravent l’augmentation de la croissance et de l’emploi. Les sociaux-démocrates ne doivent pas tolérer un niveau de dette publique trop élevé. Un endettement accru représente une charge qui pèse injustement sur les générations futures et pourrait avoir des effets négatifs en matière de redistribution. Mais surtout, les fonds affectés au service d’une dette publique élevée ne peuvent servir à d’autres priorités, notamment à l’effort d’investissement dans l’éducation, la formation ou les infrastructures de transport.

**Du point de vue de la politique de l’offre de la Gauche, il est primordial de réduire, et non d’augmenter, le niveau élevé de l’emprunt public.**

**“Nous n’excluons pas la possibilité de recourir au déficit public ; en période de fléchissement de l’activité, il est raisonnable de laisser les stabilisateurs économiques agir.”**



## IV - Une politique active de l'emploi pour la Gauche

L'Etat doit s'impliquer activement en faveur de l'emploi, et non simplement recueillir passivement les victimes de l'échec économique.

Les personnes qui n'ont jamais travaillé ou sont restées sans emploi pendant de longues périodes perdent la qualification nécessaire pour être concurrentielles sur le marché du travail. Le chômage prolongé compromet également sur d'autres plans les chances de réussite dans la vie et rend plus difficile la participation des citoyens dans la société.

Un système de protection sociale qui limite la capacité d'un individu à trouver un emploi doit être réformé.

Les sociaux-démocrates modernes veulent transformer le filet de sécurité des acquis sociaux en un tremplin vers la responsabilité individuelle.

Pour nos sociétés, les impératifs de justice sociale vont au-delà de la répartition des transferts monétaires. Notre objectif est d'élargir l'égalité des chances, sans considération de race, d'âge ou de handicap, de combattre l'exclusion et d'assurer l'égalité entre hommes et femmes.

Nos citoyens exigent à bon droit des services publics de qualité et la solidarité pour tous ceux qui ont besoin d'aide - mais aussi l'équité envers ceux qui paient pour ces services. Tous les instruments de la politique sociale doivent améliorer les chances de réussir dans la vie, encourager l'entraide et favoriser la responsabilité individuelle.

Dans cet objectif, le système de santé et le système chargé d'assurer la sécurité financière des personnes âgées connaissent actuellement en Allemagne une modernisation complète pour les adapter à la fois à l'évolution en matière d'espérance de vie et aux nouvelles tendances affectant le déroulement de la vie professionnelle pendant la vie entière, sans sacrifier pour autant le principe de solidarité. La même philosophie s'applique à l'introduction de régimes de retraites en participation et à la réforme des allocations d'invalidité en Grande-Bretagne.

Dans une économie où il n'existe plus d'emploi à vie, les périodes de chômage doivent devenir une occasion d'améliorer sa qualification professionnelle et de cultiver son développement personnel. Un travail à temps partiel ou un emploi faiblement rémunéré valent mieux que pas de travail du tout parce qu'ils facilitent la transition du chômage vers l'emploi.

De nouvelles politiques assurant aux chômeurs des emplois et des formations sont une priorité de la social-démocratie - mais nous attendons également de chacun qu'il saisisse l'occasion qui lui est offerte.

Toutefois, il ne suffit pas de fournir aux individus les qualifications professionnelles et les capacités leur permettant de rejoindre le monde du travail. Il faut que le système d'impôts et de prestations sociales garantisse qu'il est de leur intérêt de travailler. Un système d'impôts et de prestations sociales allégé et modernisé est un élément essentiel de la politique active de l'offre sur le marché du travail qui doit être suivie par la Gauche. Nous devons :

- Faire en sorte que le travail paie pour les individus et les familles. La plus grosse part du revenu doit rester dans les poches

de ceux qui l'ont gagné par leur travail.

- Encourager les employeurs à proposer des emplois "d'accès" au marché du travail en diminuant la charge des impôts et charges sociales pour les emplois faiblement rémunérés. Il nous faut explorer le champ des possibilités de réduire la charge des coûts de main-d'œuvre non salariaux par des taxes écologiques.
- Mettre en place des programmes ciblés pour les chômeurs de longue durée et autres personnes démunies afin de leur donner la possibilité de rejoindre le marché du travail sur la base du principe que les droits et les devoirs sont indissociables.
- Examiner tous les bénéficiaires d'aides sociales, y compris les personnes en âge de travailler qui perçoivent des allocations d'invalidité, afin de déterminer leurs possibilités de gagner leur vie et réformer les services publics d'aide à l'emploi afin d'aider ceux qui sont capables de travailler à trouver un emploi approprié.
- Soutenir l'esprit d'entreprise et la création d'entreprises individuelles comme méthode viable pour sortir du chômage. Ces décisions comportent des risques considérables pour ceux qui se hasardent à cette démarche. Nous devons aider ces personnes en gérant leurs risques.

Le programme d'action de la Gauche en faveur de l'offre non seulement accélérera les changements structurels mais de surcroît rendra ces changements plus faciles à supporter et à gérer.

**S'**adapter au changement n'a jamais été facile, et le rythme auquel celui-ci intervient ne semble jamais avoir été aussi rapide, essentiellement du fait de l'apparition des nouvelles tech-

nologies. Si, inévitablement, le changement détruit des emplois, il en crée aussi d'autres.

**T**outefois, il peut exister un décalage entre la disparition d'emplois dans un secteur et la création de nouveaux emplois dans d'autres. Quels que puissent être les avantages à long terme pour l'économie et le niveau de vie, certains secteurs et certaines communautés peuvent avoir à en supporter les coûts avant que les bénéfices ne s'en fassent sentir. Il est donc nécessaire que nous concentrions nos efforts sur les moyens de faciliter la solution des problèmes localisés de transition. Plus on résistera au changement, plus il exercera des effets dévastateurs ; et il ne faut pas se leurrer en prétendant qu'il est possible de les ignorer.

L'adaptation sera d'autant plus facile que les marchés du travail et des biens fonctionneront mieux. Il est nécessaire de réduire les obstacles à l'emploi dans les secteurs à faible productivité si l'on veut que les salariés éliminés par les gains de productivité qui constituent une partie intégrante du changement structurel puissent trouver un emploi ailleurs. Le marché du travail doit comporter un secteur à faible rémunération pour pouvoir offrir des emplois à faible niveau de qualification. Le système d'impôts et de prestations sociales peut contribuer à reconstituer les faibles ressources procurées par un emploi et permettre en même temps de réaliser des économies sur les allocations d'aide de services aux chômeurs.

**“Plus on résistera au changement, plus il exercera des effets dévastateurs ; et il ne faut pas se leurrer en prétendant qu'il est possible de les ignorer.”**

## V - «Evaluation comparative des politiques en Europe»

Le défi qu'il s'agit de relever est la définition et la mise en oeuvre d'une nouvelle politique social-démocrate en Europe. Nous ne prôtons pas un modèle unique pour l'Europe, et encore moins la transformation de l'Union Européenne en un super-Etat. Nous sommes pour l'Europe et pour la réforme en Europe. Nos concitoyens soutiendront les nouvelles avancées vers l'intégration si elle apporte réellement une valeur ajoutée et si ces avancées sont clairement justifiées - comme par exemple une action pour lutter contre la criminalité et la destruction de l'environnement, ou la promotion d'objectifs communs en matière de politique sociale et de l'emploi. Mais en même temps, l'Europe a un besoin urgent de réformes : des institutions plus efficaces et plus transparentes, une réforme des politiques dépassées et une action énergique contre le gaspillage et la fraude.

Nos idées se présentent simplement comme des indications générales et non comme un programme définitivement arrêté. La politique du Nouveau Centre et de la Troisième Voie est déjà une réalité dans de nombreux conseils municipaux, au niveau des réformes de politiques nationales, de la coopération européenne et des nouvelles initiatives internationales.

A cette fin, les gouvernements allemand et britannique ont décidé d'inscrire dans une approche plus large les arrangements conclus entre eux pour procéder à des échanges de vues sur l'évolution de leurs politiques. Nous nous proposons pour ce faire :

- Premièrement, d'organiser une série de réunions ministérielles, accompagnées de fréquents contacts entre les proches collaborateurs des ministres ;

• Deuxièmement, de rechercher la discussion avec les dirigeants politiques d'autres pays européens désireux de faire avancer avec nous les idées modernes de la social-démocratie dans leur contexte national. C'est par là que nous allons commencer dès maintenant ;

• Troisièmement, de mettre en place un réseau d'experts, de spécialistes de la prospective, de forums politiques et de réunions de discussion. Ceci nous permettra d'approfondir et de développer continuellement le concept de Nouveau Centre et de Troisième Voie. C'est là notre priorité.

Le but de cette déclaration est de lancer la modernisation. Nous invitons tous les sociaux-démocrates d'Europe à ne pas laisser passer cette chance historique de renouvellement. La diversité de nos idées est notre plus grand atout pour l'avenir. Nos sociétés attendent de nous que nous combinions nos expériences diverses pour mettre au point un nouveau programme cohérent.

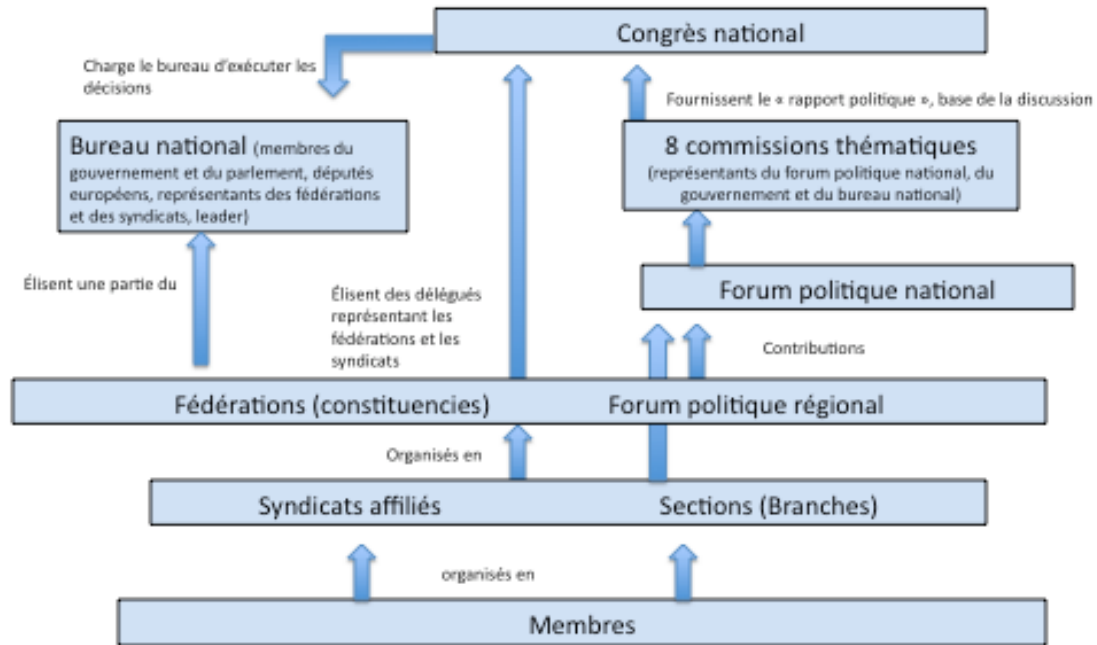
Ensemble, bâtissons le succès de la social-démocratie pour le siècle prochain. Que la politique de la Troisième Voie et du Nouveau Centre soit le nouvel espoir de l'Europe. ❖

“Nous invitons tous les sociaux-démocrates d'Europe à ne pas laisser passer cette chance historique de renouvellement.”

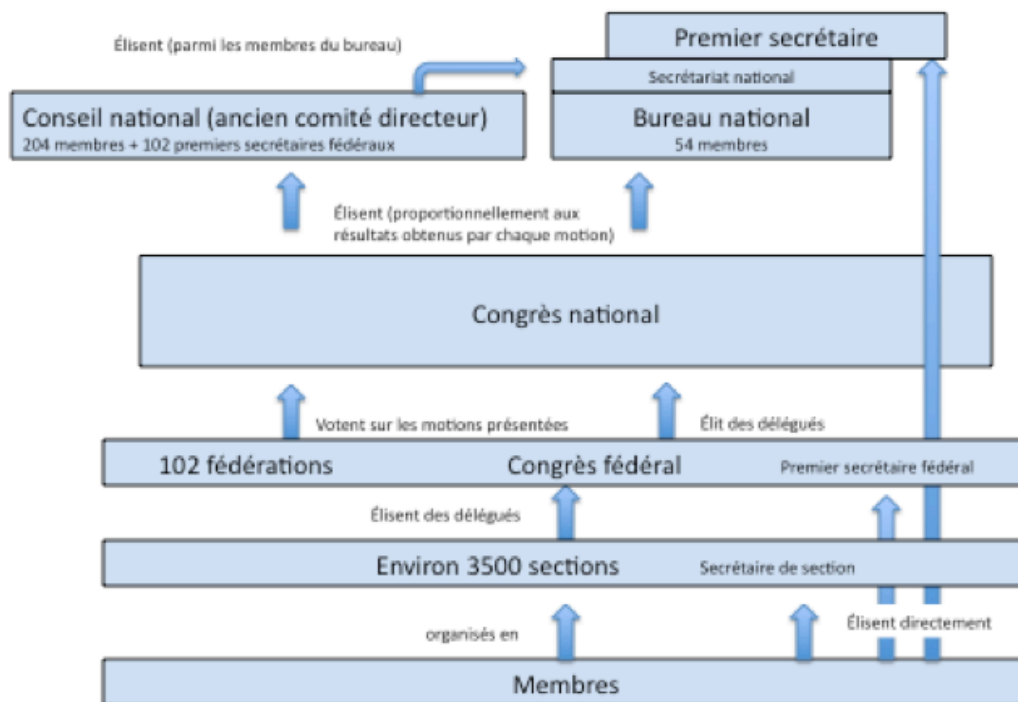


## Annexe 5 Structure organisationnelle du Labour, du PS et du SPD

### Annexe 5.1 : Structure organisationnelle du Labour



### Annexe 5.2 : Structure organisationnelle du PS



Annexe 5.3 : Structure organisationnelle du SPD

